Les relations entre la CEE les pays en voie de développement.Berlino,30/IX-2/X 68.

1) - Partecipanti:.
2) - Relazione di Aliboni.
3) - Progamma.
4) - D.Pepy: Sunto del convegno.
5)-- F.Ansprenger:Les etats Africains et l'association.
6) - G.Calchi Novati:L'experience et les perspectives du F.E.D.
7) -L.Bourcier de Carbon:Reflexions sur l'aide communautaire multilaterale aux pays et territoires d'Outre-Mer associes et sur les principes de fonctionnement du F.E.D.
8) - J.S.Tabournel:Les strategies d'industrialisation des Etates membres de la CEE dans les Etats Africains et Malgache associes.
9) - J.S.Tabournel:L'assistance technique de la CEE pour la formation.
10) - P.Bairoch:Le probleme des termes des echanges.
11) - R.Aliboni:Perspectives des relations commerciales entre la CEE et les pays en voie de developpement.
12) - U.Gori:La conference de New-Delhi.
13) - J.Faudon:L'aide au tiers-monde facteur d'integration europeenne.
14) - J.J.Van Der Lee:Yaounde ,pour et contre.
15) - M.Penouil:Reflexions pour une politique commerciale eurafricaine.
16) - Y.Pehaut:Le probleme des matieres grasses.
17) - R.Gusten:Bilan des echanges commerciaux entre la CEE et les Etats Africains associes depuis 1959.
18) - B.Reysset:Bilan de l'aide communautaire multilaterale aux pays et territoires d'Outre-Mer associes.

F O N D A T I O N A L L E M A N D E
POUR LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA SCIENCE POLITIQUE EUROPEENNE
(ADESPE)

INSTITUT OTTO SUHR

COLLOQUE INTERNATIONAL

"Les relations entre la Communauté Economique
Européenne et les pays en voie de développement"

30 septembre - 2 octobre 1968
Hotel Palace, Berlin

LISTE DES PARTICIPANTS

IT 20/68
1/10/68

1. A L I B O N I, Roberto
   Istituto Affari Internazionali
   Viale Mazzini 88
   00195 R o m a / ITALIE

2. A N S P R E N G E R, Franz
   Professeur à l'Otto Suhr Institut an der Freien
   Universität Berlin
   Kiebitzweg 7
   1 B e r l i n 33 / R.F.A.

3. B A I R O C H, Paul
   Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles
   Maître de Recherches à l'Institut de Sociologie
   83, rue Liotard
   G e n è v e / SUISSE

4. B E R A R D, Jean-Michel
   Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
   Licencié en Droit
   Assistant de M. Pepy pour la Préparation du Colloque
   16, rue Ampère
   P a r i s XVII

5. B L A R D O N E, Gilbert
   Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon
   Directeur de la Chronique Sociale de France
   Co-Directeur de "Croissance des Jeunes Nations"
   24, rue du Plat
   L y o n 2

6. B O C K S T A E L E, Marie-Thérèse
   Secrétaire de Rédaction de la revue "Chronique de
   Politique étrangère"
   Institut Royal des Relations Internationales
   88 avenue de la Couronne
   B r u x e l l e s 5 / BELGIQUE

7. B O U R D E A U, Paul
   Communauté Economique Européenne
   Avenue de la Joyeuse Entrée
   B r u x e l l e s / BELGIQUE

8. C A L C H I N O V A T I, Gian Paolo
Assistant à l'Université de Pavie
Rechercheur à l'Institut de Politique Internationale de Milan
Via Carducci 22
20123 M i l a n o / ITALIE

9. C A S A D I O, Gian Paolo
Economiste au Centre pour le Commerce International de CNUCED
Assistant à l'Université de Bologne/Italie
5 Grand - Rue
G e n è v e

10. C O P P I E T E R S, Emmanuel
Professeur à la Faculté des Sciences Economiques de l'Anvers
Directeur Général de l'Institut Royal des Relations Internationales à Bruxelles
Membre associé de l'Académie Royal des Sciences d'Outre-Mer
88 avenue de la Couronne
B r u x e l l e s 5 / BELGIQUE

11. C R O S, Pierre
Communauté Economique Européenne
Avenue de la Joyeuse Entrée
B r u x e l l e s / BELGIQUE

12. C O Q U I N, Michel
Communauté Economique Européenne
Avenue de la Joyeuse Entrée
B r u x e l l e s / BELGIQUE

13. D A M S, Theodor
Directeur de l'Institut für Entwicklungspolitik
Kollegiengebäude II
Belfortstrasse 11
7800 F r e i b u r g im Br. / R.F.A.

14. G O U L T E Q U E R, Anne
Secrétaire Général de l'ADESPE
Ingénieur de Recherches à l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales - (IRAT)
110, rue de l'Université
75 P a r i s 7ème

15. G Ü S T E N, Rolf
Economiste, Centre d'Etudes africaines
IFO-Institut
Pienzenauerstrasse 44
8 M ü n c h e n 27 / R.F.A.

16. H E I D E L B E R G, Wolfgang
Juriste
Deutsches Institut für Afrika-Forschung
Kleine Johannisstrasse 9
2000 H a m b u r g

17. H E U S D E N S, Margarete
Stagiaire
Communauté Economique Européenne
Avenue de la Joyeuse Entrée
B r u x e l l e s / BELGIQUE

18. J A N S S E N S, Edmond
Chef de Cabinet du Ministre de la Coopération au Développement
2, rue des Quatre-Bras
B r u x e l l e s 1 / BELGIQUE

19. K A P T E Y N, Paul
G r e n s l a a n 5 - A e r d e n h o u t
PAYS-BAS

20. K O T O W S K I, Klemenz
Dipl. Volkswirt
Deutsche Afrika Gesellschaft e.V.
Markt 10-12
5300 B O n n / R.F.A.

21. L A V R O F F, Dmitri
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Bordeaux et à l'Institut d'Etudes Politiques
29, rue Pelleport
33 B o r d e a u x

22. L I N N E M A N N, Hans
Professor of Economics
Institut of Social Studies
27, Molenstraat
L a H a y e / PAYS-BAS

23. L I S E I N, Margaretha
Chargée de Recherches Qualifiée
Institut d'Etudes Européennes
Université Libre de Bruxelles
B r ü x e l l e s / BELGIQUE

24. L U C H A I R E, François
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences
Economiques de Paris
Membre du Conseil Constitutionnel
11, rue St-Lazare
75 P a r i s 9ème

25. M A R X, Jacques
Docteur en Droit
Secrétaire d'Administration au Ministère des Affaires
Etrangères et du Commerce Extérieur
Ministère des Affaires Etrangères
2, rue des Quatre-Bras
B r u x e l l e s 1 / BELGIQUE

26. N I Z A R D, Lucien
Professeur à la Faculté de Droit et à l'Institut
d'Etudes Politiques de Grenoble
Le Pal de Fer
38 M e y l a n

27. N O E L K E, Michael
Osterwaldstrasse 59
8000 M ü n c h e n / R.F.A.

28. P E H A U T, Yves
Agrégé de l'Université
65, Cours de la Martinique
33 B o r d e a u x

29. P E N O U I L, Marc
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Bordeaux
46, avenue du Parc de Lescure
33 B o r d e a u x

30. P E P Y, Daniel
Conseiller d'Etat
110, rue de l'Université
75 P a r i s 7ème

31. P E T E R, Jean
Président-Directeur-Général de"la Documentation africaine"
Directeur du "Bulletin de l'Afrique Noire"
57, avenue d'Iéna
75 P a r i s 16ème

32. Q U E R I N I, Giulio
Assistant Titulaire d'Economie Politique
Université de Rome
Via Firenze 43
00184 R o m a / ITALIE

33. R E H S E, Sigrid
Economiste, Fondation Allemande pour les pays en voie de Développement
Simrockstrasse 1
5300 B o n n / R.F.A.

34. R E Y S S E T, Bernard
Chargé d'études à la Caisse Centrale de Coopération Economique
233, Boulevard St-Germain
75 P a r i s 7ème

35. S C H Ö N W Ä L D E R, Dr. Hansgünter
Deutsches Institut für Afrika-Forschung
Kleine Johannisstrasse 9
2000 H a m b u r g

36. T A B O U R N E L, Jean-Simon
Chargé de cours aux Facultés Catholiques de Lyon
Professeur à l'Institut Social
5, Place d'Ainay
69 L y o n 2ème

37. T E S Z L E R, Roger
Institute for Social Economic Study of Developing Regions (ISMOG), Université d'Amsterdam
Mauritskade 63
A m s t e r d a m / PAYS-BAS

38. T E T Z L A F F, Dr. Rainer
Assistant à l'Otto Suhr Institut
Ihnestrasse 22
1 B e r l i n 30 / R.F.A.

39. T I M M L E R, Dr. Markus
Selbstständiger Publizist über wirtschaftliche und politische Fragen der Entwicklungsländer
Am Stadtwald 54
532 B a d G o d e s b e r g / R.F.A.

40. V A N D E R L E E, Jacob Jan
Directeur Général Honoraire
Commission de la Communauté Economique Européenne
Bourgmestre de Dordrecht
Hôtel de Ville
D o r d r e c h t / PAYS-BAS

41. V A N O R E, Roberto
Economiste agricole
Istituto Commercio Estero
Via Liszt 21
00100 R o m a / ITALIE

42. V U E R I N G S, Raymond
Docteur en Science Economiques appliquées
Professeur à l'Université de Louvain
Termereboslaan
W i n k s e l e (Veltem) /BELGIQUE

43. W I R S I N G, Heinrich
Communauté Economique Européenne
Avenue de la Joyeuse Entrée
B r u x e l l e s / BELGIQUE

44. Z A J A D A C Z, Paul
Wissenschaftlicher Mitarbeiter des IFO-Institutes für Wirtschaftsforschung
Pienzenauerstrasse 44
8000 M ü n c h e n 27 /R.F.A.

45. Z I E B U R A, Gilbert
Directeur de l'Otto Suhr Institut
Ihne.strasse 21
1 B e r l i n 33 / R.F.A.

Fondation Allemande pour les pays en voie de développement

Dr. Eberhard S T A H N
Chef de Section des Conférences Internationales et Allemandes
Simrockstrasse 1
53 B o n n

Dr. Wolfgang G M E L I N
Section des Conférences Internationales et Allemandes
Simrockstrasse 1
53 B o n n

Organisation

Thérèse-Marie M A T Z N E R
Section des Conférences Internationales et Allemandes
Simrockstrasse 1
53 B o n n

Secrétariat

Ute F I E K
Section des Conférences Internationales et Allemandes
Simrockstrasse 1
53 B o n n

Interprètes

Inge K O P P E L M A N N
Sarina S C H O C K

Convegno Internazionale " Le relazioni fra la Comunità Economica Europea e i paesi in via di sviluppo"
Berlino 30 settembre-2 ottobre 1968
Ha partecipato per l'IAI(con una relazione-qui acclusa)Aliboni

Il convegno si è articolato su due commissioni;una per i problemi del finanziamento e una per i problemi commerciali.Anche se tema del convegno era quello delle relazioni della Cee con il complesso dei paesi in via di sviluppo,in sostanza le discussioni hanno insistito sull'associazione della Cee con i paesi africani e malgascio(Sama),e sui problemi del rinnovo del regime associativo.

La distribuzione "par ressortissant" delle tesi è stata piuttosto caratteristica.Buona parte dei tedeschi presenti hanno infatti sostenuto una linea diretta alla abolizione pura e semplice del regime d'associazione Cee-Sama.Dove questa tesi si è dimostrata palesamente assurda e infondata,quale essa è,sono venute fuori le lamentele ben note dei tedeschi per la mancata attuazione del principio del "juste retour",nell'ambito dell'associazione,nei confronti della loro industria.Parte dei tedeschi,gli olandesi e qualche francese(come per esempio,il prof.Penouil,l'ex commissario van der Lee e il prof. Ansprenger)hanno invece sostenuto una linea a mio parere più ragionevole e positiva,e che è da me condivisa.Si tratta cioè di criticare attraverso la realizzazione dell'associazione Cee-Sama il fatto di una marcata carenza di politica di aiuto e sviluppo da parte della Cee.In mancanza di una visione organica di tale politica,l'associazione della Cee con i Sama mostra tutti i difetti di una realizzazione frammentaria - difetti che si manifestano peraltro non solo nei confronti dei paesi in via di sviluppo diversi dai Sama,ma nei confronti di quest'ultimi stessi.Infine la partecipazione francese è stata abbastanza equilibrata, nel senso che non si è tradotta in una pura partigianeria a favore del mantenimento di legami particolari con le ex-colonie.Tuttavia è impressionante notare quanto sia radicata nei francesi l'idea di un prolungamento in Africa dei loro affari.I belgi apparentemente si sono staccati con maggior consapevolezza dal passato.

Le discussioni sono state ad alto livello e l'organizzazione eccellente.Il problema che mi è sembrato sospeso è quello della sistemazione regionale della politica africana di sviluppo della Cee, cioè dell'armonizzazione delle varie e diverse associazioni.

La Fondation allemande
pour les pays en voie
de développement

L'Association pour le Développement
de la Science Politique Européenne

L'Institut Otto Suhr de Berlin

COLLOQUE SUR LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME DEFINITIF

Le Colloque se tiendra à Berlin
les 30 Septembre, 1er et 2 Octobre 1968

- LUNDI 30 SEPTEMBRE -

9 heures.

Accueil par le Dr G. FRITZ, Président de la Fondation Allemande pour les pays en voie de développement.

9 heures 30.

Discours d'inauguration par le Prf. Dr G. ZIEBURA, Directeur de l'Institut Otto Suhr.

10 heures, séance plénière.

M. J.-J. VAN DER LEE, Directeur Général honoraire, Commission de la Communauté Economique Européenne :

- Yaoundé, pour et contre.

Prof. U. GORI :

- La Conférence de New-Dehli.

Prof. Dr F. ANSPRENGER :

- Les Etats Africains et l'Association à la C.E.E.

14 heures, constitution des Commissions.

Commission I : les problèmes commerciaux

Commission II : les problèmes du développement

Commission I : Dr. Rolf GÜSTEN :

- Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains associés depuis 1959.

Commission II : M. B. REYSSET :

- Bilan de l'aide communautaire multilatérale aux pays et territoires d'outre-mer associés.

18 heures.

Réception à la Fondation Allemande pour les pays en voie de développement.

- MARDI 1er OCTOBRE -

10 heures, Commission I.

Dott. R. ALIBONI :

- Perspectives des relations commerciales entre la C.E.E. et les pays en voie de développement.

30-IX-1968

Prof. M. PENOUIL :

- Réflexions pour une politique commerciale eurafricaine.

Commission II.

Prof. P. BAIROCH :

- Le problème des termes des échanges.

Prof. BOURCIER de CARBON :

- Réflexions sur l'aide communautaire multilatérale aux pays et territoires d'outre-mer associés et sur les principes de fonctionnement du Fonds Européen de Développement.

Prof. G. CALCHI NOVATI :

- L'expérience et les perspectives du F.E.D.

14 heures, Commission I.

M. Y. PEHAUT, Agrégé de l'Université :

- Le problème des matières grasses.

Commission II.

M. J.-S. TABOURNEL, Chargé de cours aux Facultés catholiques de Lyon, Professeur à l'Institut Social :

- L'assistance technique de la C.E.E. pour la formation.

M. J. FAUDON, Conseiller technique à la Banque Européenne d'Investissement :

- L'aide au Tiers-Monde facteur d'intégration européenne.

18 heures.

Réception au Bureau d'Information des Communautés Européennes de Berlin.

- MERCREDI 2 OCTOBRE -

10 heures, Commission I.

Prof. Dr Th. DAMS :

- L'aide alimentaire de la C.E.E. aux pays en voie de développement.

Commission II.

M. J.-S. TABOURNEL, Chargé de cours aux Facultés catholiques de Lyon, Professeur à l'Institut Social :

- Les stratégies d'industrialisation des Etats membres de la C.E.E. dans les Etats Africains et Malgache associés.

14 heures, séance plénière.

Rapport de synthèse présenté par M. D. PEPY, Conseiller d'Etat, Président de l'Association pour le Développement de la Science Politique Européenne.

Débat final.

- JEUDI 3 OCTOBRE -

10 heures, visite de Berlin.

Départ des participants.

04

RAPPORT DE SYNTHESE

de

Monsieur Daniel PEPY

Colloque sur les relations entre la Communauté Economique Européenne et les pays en voie de développement.

(Berlin, les 30 septembre, 1er et 2 Octobre 1968)

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Le rapport de synthèse que j'ai l'honneur de présenter devant vous s'efforcera de tenir compte des différentes discussions qui se sont déroulées aussi bien dans notre première séance plénière que dans les deux Commissions que Monsieur Van der Lee et Monsieur le Professeur Luchaire ont bien voulu accepter de présider, la première sur le problème des investissements et de l'industrialisation, la deuxième, sur les relations commerciales.

La première constatation qui nous a frappés les uns et les autres est la relative facilité avec laquelle il est possible d'obtenir sur les problèmes qui nous préoccupent une information valable grâce aux documents et études réalisés par les Services de la Communauté Européenne. On a dit quelquefois que la Commission était une "maison de verre". Nous l'avons éprouvé à plusieurs reprises. Cependant, notre désir d'information, notre curiosité sont infinis, et nous souhaieerions que certains documents, qui ont jusqu'à présent gardé un caractère confidentiel, voire secret, puissent être utilisés dans des conditions que les Services de la Commission doivent évidemment fixer.

En outre, nous nous sommes aperçus que certains travaux n'avaient pas été menés à exécution ou qu'il serait néces-

./.

saire d'en entreprendre d'autres. Je m'efforcerai de les indiquer au cours de ce rapport. De toutes façons, il est bien entendu qu'à l'issue de ce Colloque, nous nous efforcerons de fournir la liste des études qui ont été envisagées par les uns et par les autres. Elle est assez importante, mais je crois qu'il y a là une tâche particulièrement nécessaire et qui par conséquent rendra service. L'expérience donnée par la CEE dans ses relations avec les Etats Associés est d'une nature suffisamment originale pour que les Etats Associés - que 2 % de la population du Tiers-Monde - ne représentent que 1 % du commerce extérieur de la C.E.E. Il y a donc une situation privilégiée entre certains Etats du Tiers-Monde et les pays industriels, une situation qui a prêté flanc à la critique - vous le savez aussi bien que moi - et, à bien des égards, comme Monsieur Van der Leee l'a rappelé dans son rapport introductif, la façon dont s'engage la négociation qui a déjà théoriquement commencé et qui entre maintenant dans une phase plus active, prête le flanc à la même critique. Nous nous sommes interrogés les uns et les autres, non seulement dans notre première séance plénière mais aussi dans nos travaux en commissions - et la Commission que présidait Monsieur Luchaire y est revenue à plusieurs reprises - sur ce problème. J'aurai moi-même l'occasion de le faire plusieurs fois dans ce rapport de synthèse. Pour dire les choses brièvement - nous avons d'abord considéré que s'il était souhaitable, désirable de pratiquer une politique à l'échelle de la planète, il n'était pas possible, dans l'état actuel des choses, de ne pas maintenir une certaine situation privilégiée à l'égard de nos actuels Associés. Mais, ce faisant, nous ne devons pas oublier que le problème du Tiers Monde est un problème global, que par conséquent si, pour des raisons qui étaient autrefois d'un certain type et qui tiennent maintenant à l'existence même des rapports qui se sont développés entre la Communauté et les 18, nous sommes amenés à agir comme nous le faisons, il serait souhaitable, il serait indispensable même que la Communauté Européenne procède à une réflexion générale sur le problème de ses relations avec les Etats du Tiers-MOnde. Je regrette, comme Monsieur Van der Lee, que la Commission, dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil des Ministres, n'ait pas cru possible, pour des raisons que nous imaginons très bien, de faire cet examen d'ensemble, et nous pensons tous que la Commission, gardienne de l'esprit du Traité de Rome, gardienne de la volonté politique qui a animé les créateurs de la Communauté Européenne, ne peut pas négliger cet engagement à l'égard de l'ensemble du Tiers-Monde, qui figure expréssément parmi les buts du Traité de Rome. Même si tel ou tel Etat membre, et probablement tous les Etats membres, est plus ou moins réticent sur cette manière globale de prendre les choses, même si des solutions spécialisées et spécifiques doivent être nécessaires pour tenir compte de situations particulières, il est nécessaire il est utile, il est indispensable

.../

d'étudier en tous cas le problème dans son ensemble. Nous désirons tous qu'il en soit ainsi et que les autorités européennes s'inspirent de ce voeu. Ceci n'est pas une prise de position dans un conflit doctrinal, qui a été longuement envisagé par les uns et par les autres, conflit entre une conception mondialiste et une conception régionaliste des rapports entre la Communauté Européenne et les pays en voie de développement.

Mais, avant d'en venir là, je voudrais évoquer un autre conflit, qui à vrai dire s'est surtout manifesté dans la Commision Van der Lee : le conflit entre la tendance sociale et la tendance économique, ou plus exactement le conflit entre ceux qui souhaitent que l'accent soit mis sur le caractère généreux et social et ceux qui - par souci de réalisme et non pas du tout par méconnaissance de ce caractère généreux et social - souhaiteraient que l'on parlât plus nettement, plus clairement des intérêts réciproques qui sont en jeu. A vrai dire, comme beaucoup de guerres de religion, comme les conflits qui ont longtemps divisé des pays entre eux ou à l'intérieur d'eux mêmes, comme ce conflit qui en France a fait les beaux jours - ou les mauvaix - de la 3ème République entre l'école libre et l'école publique, c'est un conflit qui doit être dépassé. En réalité, nous sommes les uns et les autres d'accord sur deux choses.... cette politique d'aide doit être menée également en tenant compte des intérêts de ceux qui apportent l'aide, sans parler des intérêts vis-à-vis des Etats. OUblier où sont ces intérêts, c'est certainement manquer de réalisme, c'est être particulièrement privé de l'esprit scientifique que nous nous efforçons de mettre les uns et les autres dans nos recherches, dans nos travaux, dans l'expression de notre pensée, et nous nous sommes efforcés, je crois, les uns et les autres, au cours de ces 3 journées, d'être réalistes. Ceci est d'autant plus nécessaire que c'est seulement en étudiant de près ce que sont véritablement les intérêts des uns et des autres que l'on peut s'apercevoir de la portée réelle de certaines critiques, de certaines objections ou de certains désirs qui se sont manifestés en particulier dans les Etats membres.

Pour prendre les cas le s plus extrêmes et les plus typiques, je pense qu'il n'est pas inutile der rappeler que l'Allemagne et la France ont l'une et l'autre des intérêts en jeu, dans cette politique d'aide aux Etats Associés. Mais alors que les uns mettent l'accent sur un certain aspect du problème, d'autres mettent l'accent sur un autre aspect du problème. A l'heure actuelle, parmi les critiques que l'on entend dans certains milieux allemands à l'égard de la Convention d'Association, celle qui a cours le plus fréquemment est l'absence d'un juste retour des sommes que la République Fédérale met à la disposition du Fonds Européen de Développement. Alors que

pour la France elle s'efforce de maintenir son commerce traditionnel avec un certain nombre d'Etats africains, et que dans les négociations qui se sont déroulées avec des Etats anglophones d'Afrique, elle s'est efforcée et a obtenu même lorsqu'il s'agit d'un gain symbolique, de faire reconnaître le principe des préférences inverses. Il est normal que chacun d'entre nous, chacun de nos pays ait des intérêts. Ils doivent être prise en considération. Si l'on veut véritablement pratiquer une politique, on ne peut le faire en faisant abstraction de ces considérations. Mais cela nous amène à nous interroger sur ce qu'est d'une part la signification de cette Association, sur le plan général et d'autre part la veleur des demandes, des intérêts de chacun des Etats membres. Il n'est pas sans importance de rappeler que la Commission commence son rapport au Conseil des ministres en soulignant l'intérêt, la valeur politique de l'engagement pris par les Six Etats membres. Volonté que se développe, non seulement l'Europe, mais d'autres pays, par une sorte d'effet d'entraînement. Mais aussi - et cela est aussi important à mon sens - volonté que ce développement d'Etats du Tiers-Monde se fasse sur une base commune, sur une base concertée. Mais ceci dit, il convient d'examiner le valeur et la signification des deux principales objections que j'ai rappelées tout-à-l'heure : le régime des préférences, le problème du juste retour.

Quelle est exactement la signification du régime des préférences . Qu'est-ce que, dans l'ambiance mondiale, où nous nous trouvons les uns et les autres, à la suite en particulier des travaux de la Conférence de New-Delhi, à la suite des prises de position des grandes puissances anglo-saxones ou des désirs de certains Etats membres de la C.E.E., la position de la France et la position des Etats associés représentent ?

La Commission qui s'est préoccupée des rapportscommerciaux a été amenée à constater, sur le rapport du Dr. Güsten, la faible valeur pratique du système des préférences. On a pu constater que le système instauré par le Traité de Rome et la Convention d'Association, même à partir du moment où le tarif extérieur commun entre en vigueur, n' pas suffi à lui seul à donner au commerce des Etats associés une ampleur très grande à l'égard des Etats membres de la Communauté. Peut-être, comme on l'a fait remarquer, parce que ce dcommerce vis-à-vis de certains des Etats membres était déjà particulièrement important, qu'il s'agisse des anciennes métropoles, belges, italiennes ou françaises, une orientation privilégiée des exportations demeure. Mais cette situation privilégiée interdit une expansion rapide et spectaculaire des exportations puisqu'il y a déjà un au moins des Etats membres dont les besoins sont pratiquement comblés dans le cadre de la situation existant anté-

.../

rieurement. En sens inverse, le régime des préférences inverses a-t-il une véritable signification? Il a été fait état dans la discussion d'études faites en Italie qui montreraient que ce régime n'a pratiquement pas de véritable portée. Il serait peut-être utile d'effectuer sur ce point des études non plus simplement à l'intérieur d'un pays et pour ce pays, mais de le faire sur un plan plus général. A notre connaissance, tout au moins, ceci n'a pas été fait jusqu'à présent. A vrai dire, nous savons bien les uns et les autres, s'agissant du commerce des pays anciennement colonisés, que l 'indépendance a dans tous les cas entraîné une diversification de leurs exportations, qu'il s'agisse des Etats associés ou qu'il s'agisse des Etats du Commonwealth, la situation est la même. Une étude publiée il y a un an environ sous l'égide de l'Institut Atlantique, montrait s'agissant des Etats du Commonwealth l'importance de cette diversification. Mais, de même que la protection douanière peut être nécessaire, est reconnue nécessaire, lorsqu'il s'agit de lancer des industries nouvelles plus particulièrement dans des pays en voie de développement, l'existence ou le maintien de préférences a l'avantage de maintenir une situation existante et d'éviter que celle-ci ne se transforme au détriment des partenaires réciproques dans des conditions qui pourraient être désavantageuses. A cet égard, la Commission des relations commerciales, a considéré dans son ensemble qu'il était utile de maintenir le régime actuel, en y mettant cependant deux amodiations. La première, c'est que ce régime - comme cela a été dit dans les conférences internationales, devrait progressivement disparaître au fur et à mesure de l mise en place d'un système plus large, et nous pensons - j'y reviendrai tout-à-l'heure - à un système d'organisation des marchés. Mais aussi disparition progressive de ce système au fur et à mesure de la mise en place d'un système d'aide à la production. De même que la Convention de Yaoundé a permis, par les mécanismes financiers qu'elle a créés, de faire admettre par la France et par les Etats associés, la dispoarition progressive du système des surprix, avec les difficultés que vous connaissez, de nouveaux accords devraient permettre sinon la disparition, tout au moins la réduction progressive des préférences existantes, si un système de financement permettait de faire face au problème que la disparition de ces préférences poserait dans l'immédiat.

Notre Commission s'est donc prononcée contre les propositions qui ont été faites par les EAMA et par le Sénateur ARMENGAULT et que nous avons considérées comme établissant à l'échelle européenne un système clos du genre de celui qui existait autrefois dans le cadre de la zone franc et dont la seule explication - je n'ose pas dire justification - était le niveau élevé des prix français par rapport à d'autres prix industriels. Et cette prise de position négative se fonde sur cette considération que nous avons estimé dangereux d'établir sur un tel

... /

système, dont on ne pourrait plus sortir ensuite ou dont on sortirait avec des difficultés, encore plus grandes que celles que nous avons envisagées. Mais s'il s'agit de répondre à un besoin de faire face aux préoccupations des Etats associés, il nous a paru que d'autres mécanismes pourraient être utilisés. Ces mécanismes tournent autour de l'idée que déjà les Communautés Européennes se sont engagées dans une voie qui a paru satisfaisante à la majorité, sinon à la totalité des membres de la Commission. Le système de l'aide financière à certains produits, tel que celui qui a été prévu pour l'huile de palme ou pour l'arachide décortiquée et qui, si les renseignements donnés par le Dr. Güsten sont exacts (et ils le sont certainement), devrait entrer en vigueur rétroactivement à partir du 1er Juillet 1967. Il serait simplement souhaitable, et ceci dans le cadre des mesures déjà prises, que les gouvernements intéressés procèdent aux mesures de ratification nécessaires pour pour que cette politique puisse effectivement entrer en application et qu'il ne faille pas attendre des années pour que la rétroactivité fasse le mauvais stage que nous savons que toujours une politique rétroactive entraîne. Mais ce système peut être étendu, a pensé notre Commission commerciale. Elle peut être étendue à d'autres produits. D'une manière générale, il serait souhaitable que, s'inspirant d'une politique des prix indicatifs, peut-être fixée à un niveau plus élevé que celui qui a été envisagé jusqu'à présent, on établisse un système qui permette petit à petit la transition entre le système préférentiel actuel et l'accès libre et normal des produits des pays associés au marché multilatéral, c'est-à-dire à l'ensemble des Etats industriels ou même des Etats en voie de développement. La seule condition est qu'il ne faudrait pas faire de ce système un système permanent, car là encore il y aurait des risques d'enkystement, des risques de sclérose : mais dans l'avenir à moyen terme, une telle politique serait souhaitable. Il n'en va pas de même des mesures qui pourraient tendre à établir de nouvelles préférences par des modifications du tarif extérieur commun, non pas que de telles préférences ne seraient pas souhaitables dans tel et tel cas individuel mais comme j'aurai l'occasion de le dire un peu plus tard, elles risqueraient d'avoir des conséquences défavorables et en tous cas elles ne seraient probablement pas acceptées facilement par les Etats membres de la Communauté. Parccontre, il est apparu à notre Commission que l'organisation internationale des marchés, et en particulier l'organisation internationale des marchés des produits de base devrait être l'un des termes d'une politique d'ensemble de la Communauté. On a regretté que les pays européens, n'aient pas repris à la Nouvelle-Delhi la position qu'ils avaient adoptée pendant le Kennedy Round, non pas que nous nous soyons fait la moindre illusion sur les chances de succès immédiates d'une telle politique, mais parce que nous avons pensé que c'est seulement dans la mesure où une puissance

.../

comme la Communauté Européenne aurait le courage et l'entêtement de maintenir ses positions dans ce domaine, que l'on pourrait un jour aboutir à quelques chose.

Finalement, nous avons constaté, et ceci est important à noter dans le cadre de la situation actuelle, que si les préférences ne sont pas entièrement satisfaisantes, ce n'est certainement pas l'existence de ces préférences qui a entraîné les difficultés que les conférences internationales sur certains produits de base ont connues. Qu'il s'agisse de la conférence sur le cacao, qui a été un échec jusqu'à présent, qu'il s'agisse de la conférence sur le café, nous avons constaté ensemble que c'était finalement pour d'autres raisons que ces conférences avaient été difficiles ou n'avaient pas atteint leur but. Ceci fait par conséquence justice de certaines critiques qui sont faites au système des préférences.

S'il faut en venir à une autre politique, c'est pour des motifs différents, en réalité parce que nous pensons qu'il convient d'établir entre les Etats une certaine répartition des tâches, non pas dans le sens où le vieux pacte colonial l'effectuait, mais dans un sens nouveau. Ceci est d'autant plus nécessaire que la division traditionnelle des tâches ne correspond plus à la réalité des choses. S'imaginer qu'il existe d'un côté des produits de base et de l'autres des produits manufacturés et finis était peut-être une hypothèse valable à l'époque de la supériorité de la Cité de Londres et de l'industrie de Manchester. De nos jours, nous nous apercevons qu'il en va tout autrement. Le développement considérable des produits de synthèse, les progrès spectaculaires de l'agriculture en pays tempérés font que les pays tropicaux, qui sont tous ou presque tous des pays en voie de développement, n'ont plus cette espèce de monopole dans des produits à vrai dire d'une utilité économique moins grande, d'une rentabilité moins grande que d'autres, mais ce monopole qui avait tout de même la conséquence de leur accorder une certaine garantie de revenus et d'exportation. Comme l'a montré le rapport du Professeur Pehaut sur les oléagineux, mais comme nous l'avons dit à propos d'autres produits, la situation risque de devenir dans un avenir relativement proche particulièrement dramatique pour certains produits ou pour certains pays. Il convient donc en commun d'établir une nouvelle répartition des tâches, non pas celle qui résulterait d'une sorte de décret de la Providence ou d'un acte de la nature, mais celle qui résultera de notre propre volonté. Parmi les actes de cette volonté, il y en a une qui nous apparaît aux uns et aux autres comme indispensable, c'est l'industrialisation dans tous les domaines, particulièrement des produits agricoles. Nous savons que cela ne se fera pas sans mal, mais cela nous paraît indispensable. Qu'il s'agisse des produits

.../

oléagineux, du café, du cacao ou d'autres encore, nous pensons que la politique suivie par la Communauté Européenne doit conduire à développer la transformation de ces produits sur place, ceci touche par conséquent le problème des investissements ; mais il faut également tout faire pour que sur le plan commercial, une telle politique d'investissements et de création de nouvelles industries soit possible. Sous quelle forme cela doit-il se réaliser ? Est-ce qu'il suffit de laisser jouer les mécanismes actuels de l'Association et les mécanismes du Traité de Rome ? Nous ne nous sommes pas prononcés explicitement sur ce point, du moins me semble-t-il, mais je crois qu'il serait peut-être indispensable d'examiner dans quelle mesure les produits transformés originaires des EAMA ne pourraient pas bénéficier de garanties commerciales supplémentaires. Ainsi se trouverait amorcé un mouvement qui a déjà commencé à vrai dire mais dont l'ampleur et la rapidité sont insuffisantes. Comme vous le voyez, le régime des préférences devient dans cette perspective un simple élément, un élément provisoire d'une situation qui devrait évoluer. Mais qu'en est-il de l'autre principale critique faite cette fois-ci dans d'autres pays à l 'égard de la Communauté et de l'Association, ou plus exactement qu'en est-il du désir de voir reconnu le juste retour réclamé en particulier par les industriels allemands ?

D'abord quelques remarques de fait.

Si l'on se place sur le plan des données statistiques dont nous disposons, il y a certainement eu un déséquilibre entre les sommes mises à la disposition du Fonds par certains pays et les contrats dont les entreprises de ces pays ont bénéficié. Mais s'agissant plus particulièrement de l'Allemagne, il convient également de constater que ce déséquilibre est beaucoup moins important maintenant qu'il ne l'a été dans la première convention, et que par conséquent les critiques qui ont pu être faites à cet égard sont beaucoup moins fondées. S'agissant particulièrement des contrats d'études, je crois que l'équilibre est atteint s'il n'est même dépassé. C'est tout au moins l'opinion que certains milieux français qui n'étaient pas représentés ici ont exprimés sur ce point particulier des études. En tout cas, quel que soit le chiffre exact, il est certain d'après les données dont nous disposons que, s'agissant des études, un équilibre je crois satisfaisant à été atteint.

Je voudrais faire une deuxième remarque, mais je ne sais si elle est valable ni si elle a été envisagée par la Commission Van der Lee. Mais enfin, s'il existe un déséquilibre dans les commandes correspondant à des engagements du Fonds Européen de Développement, il doit bien y avoir autre part un équilibre qui s'instaure. Est-il possible, au travers de l'étude des flux monétaires, de rechercher comment cet équilibre

.../

s'instaure ? Je pose la question aux spécialistes ici présents, et cela nous permettrait peut-être de comprendre mieux comment se font les mécanismes compensatoires qui, je crois, ne peuvent pas manquer d'exister. Voilà sur le plan des faits.

En ce qui concerne l'avenir, un certain nombre de mesures ont été suggérées, dont certaines d'ailleurs commencent à être appliquées non sans succès par la Commission des Communautés Européennes. D'abord la formation de groupes européens, c'est-à-dire l'attribution des contrats, des adjudications du Fonds Européen à des groupes regroupant des entreprises de différents pays. Cela devrait être développé et même étendu d'une manière plus systématique, me semble-t-il, à des groupements comprenant des représentants des Etats africains intéressés. Ceci existe dans le cadre de certains investissements réalisés avec des aides bilatérales. Cela devrait se poursuivre dans le domaine des aides euoopéennes.

Il a été suggéré d'un autre côté que l'on envisage que les aides bilatérales elles-mêmes puissent être confiées non pas seulement aux entreprises des Etats bénéficiaires ou de l'Etat qui versait cette assistance bilatérale, mais aux entreprises de l'ensemble de la Communauté Européenne, ce qui serait certainement un moyen tactique appréciable de lever certaines objections.

Parmi les raisons qui ont été mises en avant pour expliquer les disparités existantes, figuraient celles tenant à des conditions techniques, notamment à l'existence de cahiers des charges difficiles à comprendre, complexes et différents les uns des autres. Dans ce domaine, un cahier des charges type unique a été élaboré par la Commission, qui est entré ou qui va entrer prochainement en vigueur. D'un autre côté, on a fait remarquer que les projets financés par le Fonds Européen de Développement n'étaient pas suffisamment importants pour intéresser les entreprises de tous les pays, et qu'il faudrait par conséquent que l'on choisisse des projets plus vastes. Cela mérite quelque attention, parce que nous nous trouvons en face d'un argument peut-être séduisant, mais qui n'est peut-être pas parfaitement adéquat à la situation existante. Projets plus vastes, certes, s'il s'agit d'éviter que le Fonds Européen de Développement ne serve à rapiécer les réseau routier d'un Etat ou à creuser ici et là des puits qui ne seront pas toujours utilisables, il est certain que l'on peut, dans les investissements qui ont été réalisés par le Fonds Européen, trouver des projets de ce genre. Mais d'une part il faut que les projets soient à la limite des besoins des Etats et d'autre part, qu'ils soient également à la limite du Fonds Européen. Les possibilités du Fonds Européen ne sont pas illimitées, et il n'est pas besoin de vous rappeler que par rapport aux aides bilatérales, ce Fonds

.../

est d'un montant sensiblement inférieur. D'un autre côté, les Etats bénéficiaires ont besoin eux-mêmes de projets d'investissements qui ne sont pas toujours de vastes et de grands projets. Ce que l'on peut faire remarquer cependant, ce sont deux choses. La première, c'est que le fractionnement en période de cinq ans de l'aide apportée par la Communauté Européenne aux pays en voie de développement complique la tâche des autorités européennes et aussi des autorités des Etats associés et ne permet pas toujours d'établir des plans à longue échéance, portant par conséquent sur un montant plus élevé. Cette remarque, d'ailleurs, a été faite dans les deux Commissions : je l'ai trouvée dans les travaux de la Commission Van der Lee, et nous l'avons pour d'autres raisons évoquée également dans notre Commission commerciale. Je ne pense pas qu'à l'heure actuelle il soit possible de changer la pratique qui existe depuis l'origine du Traité de Rome de la Convention d'Association et de portée limitée à cinq ans, mais il est bien évident que cette situation risque de créer des hiatus et qu'en tous cas elle crée certaines données conflictuelles qu'il serait préférable d'éviter. Pour en rester au plan des investissements, des durées plus longues que celles existant à l'heure actuelle seraient certainement souhaitables. Mais d'un autre côté, au fur et à mesure que se développe, que s'affirme, que s'organise la planification des Etats, la possibilité de s'insérer dans des projets plus conséquents, plus coordonnés, plus valables que les petits projets qui ont été financés à l'origine, facilitera certainement la tâche de tout le monde. Là encore, je crois, nous nous trouvons en face d'une critique qui est de moins en moins valable, mais je pense qu'il faut le dire et le redire, de façon précisément à ne pas laisser s'implanter une opinion qui ne serait plus fondée.

Voilà en ce qui concerne deux des principaux intérêts en jeu. Et ayant été ainsi débarassés en quelques sorte des obstacles qui figuraient sur notre chemin, nous pouvons essayer de voir dans quel sens et comment nous pouvons cheminer.

Quel est le sens de l'appui européen accordé aux Etats Associés ? Il s'agit essentiellement maintenant d'aider leur développement. C'est la préoccupation essentielle qui doit être la nôtre et qui conditionne un certain nombre d'options que nous avons été amenés à prendre ou sur lesquelles en tous cas nous pouvons nous interroger. Aider leur développement, cela veut dire qu'il s'agit davantage de mettte à leur disposition les moyens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins que de remplir certains de ces besoins. La discussion qui a eu lieu ce matin sur le rapport du Dr. Dams a conclu dans l'ensemble que la politique d'aide alimentaire de la Communauté Européenne n'était pas une politique satisfaisante, qu'il était dans une très large mesure regrettable que les Etats membres, pour des raisons que nous connaissons, aient cédé aux pressions dont ils

.../

étaient l'objet de la part des Etats- Unis pour participer à une opération qui risque d'empêcher le développement, le perfectionnement, la modernisation de l'agriculture des pays tropicaux, et qui risque de cristalliser des structures agricoles dépassées dans les pays industriels. La Commission a constaté que si de l'argent se trouvait disponible, il serait préférable de l'utiliser à perfectionner l'agriculture des pays tropicaux, plutôt que mettre à leur disposition des surplus alimentaires dont on sait très bien dans quelles conditions peu satisfai - santes ils sont utilisés.

Aider leur développement, cela veut dire en second lieu centrer de plus en plus les investissements réalisés sur des investissements rentables. Mais alors, la Commission Van der Lee s'est interrogée sur la question de savoir ce qu'étaient ces investissements rentables, et il a été suggéré que des travaux soient engagés pour savoir exactement quelles étaient les méthodes d'appréciation de la valeur ajoutée et le résultat qu'il convenait d'attendre sur la valeur ajoutée de la politique d'investissements suivie dans les pays d'Outre-Mer. Une telle étude, d'ailleurs, devrait être conduite d'une manière très large, si j'ai bien compris les préoccupations de la Commission des investissements, portant non seulement sur les investissements publics, mais sur les investissements privés, de manière à se rendre compte peu à peu d'une manière plus précise, plus objective, donc plus scientifique de la valeur de ce qui était réalisé. C'est déjà la tendance de certaines études lancées par la Communauté Européenne, par la Commission. Il faudrait probablement aller plus loin et peut-être même dans certains cas avoir recours à des experts extérieurs à la Communauté de façon à accroître encore l'efficacité et la rapidité avec laquelle de telles études pourraient être menées. C'est compte tenu, non pas de ces études, bien entendu, mais de ce que les membres de la Commission savent eux-mêmes et ils en savent beaucoup, que l'accent a été mis par eux sur un certain nombre de secteurs qui leur paraissent importants. Ils ont considéré qu'il fallait de plus en plus écarter les travaux d'infrastructure, ces investissements entraînant des charges récurrentes, et se centrer davantage sur les investissements entraînant une productivité et une production accrues, qu'il s'agisse de l'agriculture bien entendu, mais qu'il s'agisse également de certains investissements industriels.

Aider le développement des Etats Associés, c'est en troisième lieu - comme je l'ai déjà rapidement esquissé tout à l'heure - apporter à ces Etats un appui financier sur le plan commercial. J'ai indiqué que la Commission commerciale souhaitait qu'un certain appui financier soit donné en ce qui concerne le niveau de certains prix, mais ceci ne limite pas les préoccupations de votre Commission, qui souhaiterait que tout

.../

un ensemble de recherches soient menées ou d'informations soient données ou de propagande effectuée pour permettre l'adaptation de la production des pays et des Etats associés aux possibilités d'importation et de consommation des Etats européens, mais aussi des autres Etats industriels. Ce serait donc des études, dont certaines sont déjà faites à l'heure actuelle ou en cours, ou des recherches qui sont déjà entreprises, aussi bien études de marketing qu'études portant sur l'adaptation des productions agricoles aux nécessités de la commercialisation, et l'ampleur des études et des recherches à mener est certainement très grande dans ce domaine. Encore une fois, la voie était tracée déjà par les Services de la Commission Européenne. Il faut les encourager et je crois même leur demander que cela soit fait d'une manière plus systématique et plus coordonnée d'ailleurs avec les autres formes d'intervention de la Communauté Européenne. Qu'il s'agisse des investissements proprement dits, qu'il s'agisse d'assistance technique, qu'il s'agisse des attributions de bourses.

Mais si l'appui financier sur le plan commercial est une chose indispensable, cela ne règle pas, et pas du tout, l'une des autres querelles philosophiques que l'on rencontre dans l'étude d'autres problèmes. Il n'est pas concevable qu'un Colloque se déroule sur l'aide aux pays en voie de développement sans qu'il y soit question de savoir ce qui est le plus valable des prêts ou des dons, et bien entendu, la question a été examinée par la Commission Van der Lee. Il était d'autant plus nécessaire de le faire qu'aussi bien le rapport de la Commission Européenne qu'un rapport de la Banque Européenne d'Investissements faisait allusion à ce problème et le mentionnait même, et le traitait d'ailleurs dans des voies qui n'étaient pas rigoureusement semblables. A vrai dire, comme beaucop de querelles que l'on rencontre dans d'autres domaines, elle a un aspect psychologique, je dirais même un aspect passionnel, qui risque de faire perdre de vue la réalité des choses. Un certain nombre de pays, membres de la Communauté Européenne, et la Banque elle-même, font campagne - si je puis dire - pour le développement des prêts. On ne sait pas, à vrai dire, dans quels domaines ces prêts doivent être effectués. Ce qu'on ne sait pas d'abord, pour une raison de fait, c'est que les prêts de la Banque Européenne ont été très lents à mettre en route. Est-ce que c'est parce qu'il s'agissait d'une procédure nouvelle ? Est-ce que c'est parce qu'il s'agissait d'une procédure qui impliquait de toute évidence l'intervention aussi bien de la Commission que de la Banque,? Est-ce que c'est pour des raisons de fond tenant à la difficulté de trouver des projets dont la rentabilité soit suffisamment certaine pour que l'on puisse vraiment prévoir leur financement sous forme de prêts ? Il est probable que ces différentes raisons ont joué. Dans quelle mesure ? Je ne me risquerai pas à faire la moindre appréciation à cet égard, car, en partie par ma faute, nous n'avons pas eu sur ce point de rapport qui soit fait au sein de ce Colloque ou d'indications suffisamment

précises qui nous soient données. Il y a là certainement un problème à creuser, car si la politique des prêts peut être intéressante, ce n'est qu'à la condition justement de savoir comment elle sera effectuée, dans quels domaines et selon quelles procédures.

Dernière remarque s'agissant de l'appui que les Communautés Européennes peuvent apporter aux Etats associés : le caractère global de cet appui. C a ractère global, d'abord, du côté de la Communauté Européenne.

Il y a quelque chose de peu satisfaisant pour l'esprit, et de peu satisfaisant également pour les praticiens, que plusieurs d'entre nous sommes ici, qu'il y ait non pas une politique européenne, mais sept politiques européennes, celle menée par les autorités de Bruxelles et celle menée par chacun des Six Etats membres. A vrai dire, nous le savons - ce n'est pas ici la Convention d'Association qui veut cela, c'est le Traité de Rome lui-même qui n'a pas prévu parmi les attributions communautaires d'autres attributions que celles ayant trait à l'Association. Tout le monde ne sait peut-être pas que, avant la discussion qui a abouti à la signature de la Convention annexe au Traité de Rome, certaines administrations françaises, et en particulier le ministère de la France d'Outre-Mer, avaient envisagé de mettre dans le paquet européen l'ensemble de l'aide, aussi bien bilatérale que multilatérale. A un moment de la procédure - je ne sais pas lequel : je n'ai pas pu encore le découvrir - cette proposition de la France d'Outre-Mer a disparu. Je ne pense pas d'ailleurs qu'elle aurait été suivie par d'autres Etats, et ceci montre la difficulté qu'une telle politique pouvait rencontrer. Sans aller jusque là, tout le monde, aussi bien dans la Commission des Investissements que dans la Commission commerciale, a souligné la nécessité qu'il y avait à mieux coordonner que cela n'est fait à l'heure actuelle l'aide accordée par la Communauté et l'aide accordée par chacun des Etats membres. A cet égard, on peut peut-être regretter que les rapports de la Commission Européenne, aussi bien l'actuel rapport préliminaire à la négociation que les rapports annuels, soient trop enveloppés. Je sais bien qu'il est difficile de faire des critiques à l'égard des Etats membres de la Commission Européenne et à leurs collaborateurs, mais s'il y a des progrès certains qui ont été réalisés, si grâce aux contacts bilatéraux qui ont été établis entre la Commission et les représentants de différentes aides bilatérales, notamment françaises et allemandes, il est bien évident que cette coordination n'est pas encore suffisante, et qu'il serait souhaitable d'aller plus loin qu'à l'heure actuelle.

Le caractère global de l'appui donné par l'Europe se manifeste également - et à chaque instant j'ai eu à y faire allusion dans ce rapport - dans les rapports entre le commerce et les investissements, dans le rapport entre les investissements et l'assistance technique. Je signale à cet égard

l'intérêt de l'étude demandée par la Commission des Investissements sur les besoins en formation des Etats africains. Bref, plus nous allons dans la connaissance et dans l'étude de ces problèmes, plus nous nous rendons compte que ceux qui prétendent apporter leur aide doivent le faire d'une amnière aussi logique et aussi cohérente que possible. Mais cela n'est possible que si, dans les Etats bénéficiaires eux-mêmes, existe cette coordination. Elle est difficile à réaliser, nous le savons bien : il n'est donc pas utile que l'intervention d'organismes extérieurs, si bien intentionnés soient-ils, vienne gêner encore cet effet de coordination, de planification, auquel commencent à se livrer les Etats bénéficiaires. Il n'est donc pas concevable - et personne d'ailleurs ne l'a suggéré - que la moindre aide puisse être accordée sans qu'elle se situe dans le cadre des plans et programmes dressés par les Etats bénéficiaires. Même s'il s'agit - j'aurai à y revenir dans un instant - de l'aide qui peut être apportée en liaison avec le F.E.D. par des organismes privés, celle-ci devrait passer par le canal des gouvernements ; c'est non seulement une question de principe politique, mais avant tout une question d'efficacité économique. Ceci veut dire aussi qu'il y a le plus grand intérêt, comme les autorités européennes s'en sont rendu compte depuis plusieurs années, à aider ces Etats africains à dresser leur propre plan de développement. Ceci devrait se faire non seulement à l'occasion de projets déterminés, mais peut-être d'une manière plus systématique pour l'ensemble du développement de ces pays. Là encore, à vrai dire, nous n'enfonçons pas des portes ouvertes, mais nous soulignons des choses qui ont déjà été faites. Je pense au travail qui a été réalisé en commun par IFC-Munchen et par la SEDES pour la planification du Togo. Mais il y a certainement fort à faire dans ce domaine, d'autant plus que, et nous le savons bien, la planification n'est pas une tâche achevée, c'est une tâche qui se renouvelle au fur et à mesure qu'elle se déroule et qui par conséquent nécessite le recours à des appuis qui ne peuvent pas être limités dans le temps, mais qui doivent se poursuivre jusqu'au jour où le nombre de planificateurs et d'économistes africains existant dans les ministères intéressés sera suffisant.

Cela m'amène à me poser la question de savoir si, dans cet appui global, une répartition des sommes prévues devrait être effectuée préalablement à l'entrée en vigueur d'une nouvelle Convention d'Association. Il semble que dans ce domaine, plus la liberté des autorités responsables sera reconnue, mieux cela vaudra. Nous connaissons les difficultés qu'a pu engendrer à un poment ou à un autre pour la Commission Européenne l'obligation de suivre telle ou telle clé de répartition qui avait été établie. Et ceci est bien compréhensible : il est difficile de prévoir deux, trois ou quatre ans à l'avance où se porteront surtout les besoins, et plus la liberté de manoeuvre des autorités responsables, sera grande, mieux cela vaudra.

Nous abordons ainsi un problème essentiel, qui est de savoir quelle aide pourra être apportée : c'est le problème du montant de l'aide et le montant des sources de financement. Les besoins, au fur et à mesure qu'on les connaît mieux, au fur et à mesure d'ailleurs que certains investissements sont réalisés, apparaissent considérables. L'ensemble de la Commission des Investissements, et je pense l'ensemble du Colloque, souhaite donc que le montant de cette aide européenne puisse être accru au maximum. Mais que veut dire précisément "au maximum " ? C'est une question qui s'apprécie difficilement en termes purement économiques. Je veux dire qu'il s'agit là véritablement d'un acte de la volonté des Etats membres et de la pression que les Etats Associés sont susceptibles d'exercer sur eux, plus encore que de l'appréciation objective des choses.

Cependant, je crois qu'il faut retenir de ce qui a été dit dans la Commission des Investissements plusieurs choses.

La première, c'est ce souhait que, en fonction même des besoins découverts, l'aide soit plus importante. C'est en second lieu cette constatation que la vie de ces Etats risque de se trouver bouleversée si un certain rythme d'investissements, que la Commission Européenne a pu réaliser au cours de ces dernières années, ne se trouve pas maintenu et suivi. Un rythme des investissements s'est en effet établi dans le cadre du deuxième fonds de développement, qui n'existait pas dans le premier, - d'ailleurs c'était consciemment que le premier n'avait pas un rythme de croisière. Ce rythme de croisière s'est établi; nous souhaitons tous qu'il puisse être maintenu et qu'il puisse être maintenu en tenant compte de deux éléments que la Commission des Investissements a soulignés : la hausse des prix et l'accroissement démographique. Il faudrait pouvoir chiffrer ce que cela représente, mais cela veut dire certainement un chiffre assez sensiblement plus élevé que le chiffre actuel : l'ordre de grandeur ne change pas énormément.

Ces besoins seraient d'autant plus vastes si, comme un certain nombre de membres du Colloque l'ont suggéré, on élargit le cadre de la Convention d'Association à ceux des Etats Africains qui sont à l'heure actuelle, nominalement au moins, associés eux aussi à la Communauté Européenne dans un autre cadre que la Convention des 18. Le Nigeria, les Etats d'Afrique Orientale devraient donc, aux yeux de la Commission d'Investissements, avoir accès au Fonds de Développement, et ce serait là une transformation substantielle de la Convention d'Association. A vrai dire, j'ai le sentiment que, sur ce point, la manière de prendre les problèmes des deux Commissions n'a pas été absolument identique. Je ne veux pas dire qu'elles soient opposées ; peut-être justement nous rendrons-nous compte au cours de la discussion que nous ne sommes pas d'opinions très diverses, mais nous avons été surtout frappés, à la Commission des relations commerciales, de deux faits.

D'abord, nous ne savons pas ce que signifient exactement ces deux nouvelles Conventions, car pour des motifs soit de temps soit d'ordre politique, aucune de ces deux Conventions n'est entrée en vigueur. Le deuxième fait, c'est parce que nous avons pensé qu'il était difficile à la Communauté Européenne d'imposer sur ce point ses vues à ses partenaires africains, et que nous ne savons pas si ceux-ci souhaitent cette unification. Nous avons même le sentiment qu'il en va autrement. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir d'une certaine manière sur ce problème, mais il y a là un point de discussion qu'il conviendrait, je pense, d'éclaircir tout-à-l'heure. Il est bien évident que si les vues de la Commission d'Investissements étaient suivies, compte tenu de l'importance et de la population des Etats Associés dans le cadre de la Convention de Lagos et de la Convention d'Arusha, cela entraînerait une baisse substantielle des fonds accordés aux 18 Associés originels, s'il n'y avait pas un accroissement des sommes mises à la disposition du Fonds Européen de Développement. A cet égard, d'autres propositions ont été faites par la Commission des Investissements : l'une consiste à faire appel à d'autres pays européens, l'autre à des organismes privés. Faire appel à d'autres pays européens, nommément à la Grande-Bretagne ou aux pays scandinaves, est certainement souhaitable. Mais ceci pose, me semble-t-il, un problème politique aussi délicat que celui avec lequel la Communauté se trouve confrontée depuis que le gouvernement britannique a changé ses vues à l'égard de la Communauté Européenne, et je vois mal - je l'avoue à mon grand regret - certains Etats membres de la Communauté admettre cette participation au Fonds de Développement, qui risquerait de paraître comme une amorce de l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays dans la Communauté Européenne. Peut-être ai-je tort d'être aussi pessimiste, mais je crois que c'est un problème essentiellement politique. Là aussi nous pouvons exprimer nos souhaits, à condition de bien savoir quelle en est la nature.

S'agissant des organismes privés, il a été fait observer par un certain nombre de membres de la Commission des Investissements - et si je ne me trompe, par son président tout le premier - que la participation de certains organismes privés à certains investissements, notamment d'ordre social, permettrait sinon d'être un relais en matière de financement, tout au moins d'être un appui en matière de financement. Ceci est intéressant dans la mesure où ces projets suivraient le sort commun des projets de développement présentés par les divers gouvernements et étaient validés par les autorités européennes. Ce serait une autre forme de collaboration que celle déjà existante. Vous savez que le Fonds Européen collabore avec la Kreditanstalt ou avec le Fonds d'Aide et de Coopération comme avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, dans un certain nombre d'opérations, et il y aurait là une nouvelle forme de collaboration, dont on ne pourrait que se réjouir. Mais dans ce domaine

comme dans beaucoup d'autres, il faudra tenir compte d'un facteur essentiel dont je n'ai pas parlé jusqu'à présent et qui est pourtant primordial : c'est la part et le rôle des Africains.

Je veux l'aborder sous deux aspects. Tout d'abord, ce que nous avons appelé "la régionalisation".

Nous sommes tous très conscients de la nécessité de cette régionalisation, de l'anachronisme, bien qu'il soit tout jeune, que représente ce que le Président Senghor a appelé "l balkanisation de l'Afrique". Nous ne pouvons pour certains d'entre nous que confesser nos fautes nationales, pour d'autres regretter ce qui existe ; mais il faut malgré tout essayer de dépasser cette situation. Peut-être que la disparition progressive des préférences, ou en tout cas la diminution de leur impact, permettra dans un certain nombre de cas de diminuer les oppositions qui peuvent exister entre les Associés et les Etats voisins. Mais il faut, semble-t-il, aller plus loin et ne pas se contenter de mécanismes indirects, essayer de favoriser directement une régionalisation qui nous paraît aux uns et aux autres un but louable, et je dirai même une étape indispensable.

Peut-on par exemple concevoir - mais il faudrait que ce soit écrit en toutes lettres dans la Convention - que des projets inter-étatiques puissent être réalisés ? Peut-on même concevoir que de semblables projets bénéficient d'une sorte de faveur, j'allais dire une bonification d'intérêts? Non, une modification d'investissements qui inciterait les Etats à présenter de tels projets plutôt que de présenter des projets purement nationaux, purement intra-étatiques. Peut-on même envisager la participation du Fonds de Développement à des projets dépassant le cadre des Etats Associés ? Je ne voudrais pas avoir l'air de plagier mon ami Cros, mais il me semble que la réalisation de la lutte contre la peste bovine s'est précisément passée dans un cadre qui dépassait celui des Etats Associés. Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose qui peut être étendu, le cas échéant, sans pour autant bien entendu abandonner le cadre national qui restera le cas le plus fréquent. Au passage, je signale une remarque que les uns et les autres avons été amenés à faire, particulièrement dans la Commission des Investissements, c'est l'insuffisance - le Pr. Ansprenger notamment l'a souligné - de l'information dans les Etats anglophones d'Afrique sur ce qu'est le Fonds Européen de Développement, sur ce qu'en sont à la fois les possibilités et les limites.

On peut même se demander s'il ne conviendrait pas d'aller plus loin, et on a parlé à certains moments, dans la discussion, de la question de savoir s'il ne conviendrait pas que les Etats africains

présentent ensemble leurs projets d'investissements. En quelque sorte, la Convention d'Association jouerait à l'égard des Etats Associés un rôle un peu analogue à celui que les Etats-Unis, en lançant le plan Marshall, en proquant la création de l'O. E. C. E., en mettant à la dispositon de l'Union Européenne des Peiements une certaine somme pour lui permettre son démarrage, ont joué à l'égard de l'Europe il y a une vingtaine d'années. Ceci n'est pas impossible, mais plus difficile tout-de-même, me semble-t-il, qu'à l'égard de l'Europe, d'abord parce que les Etats Associés ne regroupent pas l'ensemble des Etats africains, en second lieu parce que les Etats africains me semblent encore moins que les Etats européens aptes à comprendre à l'heure actuelle un tel message. Mais peut-être ne faut-il pas se décourager et au contraire dire plus nettement et crier plus haut ce que nous pensons probablement tous et que nous n'osons dire que tout bas pour le moment. Sans aller jusque là en tout cas, un autre problème a été soulevé, qui touche dans une certaine mesure d'ailleurs à c cette question de régionalisation : c'est la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'envisager une participation plus poussée, plus complète, des Etats africains à la gestion du Fonds de Développement.

Il y a certainement dans la position qui a été prise par la Commission des Investissements quelque chose de fondé à dire que le développement des Etats ne peut être fait qu'avec leur consentement. Je me demande néanmoins si, dans l'état actuel des choses, compte tenu d'ailleurs aussi bien des réactions dans les Etats membres que des divergences d'opinions dans les Etats Associés, une semblable participation ne serait pas quelque chose d'utopique, voire de dangereux. Car, de deux choses l'une : où elle se réalise avec chaque Etat pris individuellement - et c'est déjà pratiquement fait puisqu'il y a déjà bien sûr sur le plan juridique une décision prise par les seules autorités de la Communauté Européenne, mais elle est prise après des discussions dont j'ai pu à plusieurs reprises apprécier la longueur, le caractère minutieux et toujours le caractère dialectique, je veux dire bilatéral entre l'Etat bénéficiaire et la Communauté, si donc il y a une décision formelle de la Communauté, ce n'est jamais qu'une décision unilatérale. Ou alors, au contraire, ce serait l'ensemble des Etats africains qui participerait à la délibération, et nous nous retrouvons placés en face de la difficulté que je soulignais tout-à-l'heure, à savoir l'absence à l'heure actuelle d'un cadre dans lequel puisse se dérouler le contact entre les Etats africains. Ce peut être dans un développement du rôle du Conseil d'Association, en l'amenant à se prononcer de plus en plus souvent sur un certain nombre de problèmes, que la solution pourrait se trouverdans l'état actuel des choses. Ceci n'impliquerait pas une modification sensible des règles d'existence à l'heure actuelle, mais peut-être un léger infléchissement de la pratique suivie par les autorités communautaires.

A vrai dire, tout autant et même davantage, semble-t-il, qu'une participation juridique à l'élaboration de la décision, ce qui est important pour les Etats associés, c'est le rôle de la Commission Européenne qui dans toute l'application des deux Conventions d'Association est toujours apparue comme beaucoup plus soucieuse des intérêts des Etats associés que ne l'étaient les Etats membres pris individuellement, en tout cas la grande majorité des Etats membres. Il y a peut-être là, d'ailleurs, une autre remarque qu'il conviendrait de faire, c'est que la politique d'association a peut-être été trop isolée au sein de l'ensemble de la politique européenne. La direction générale compétente, dont nous apprécions tous la valeur, l'amabilité, l'efficacité, l'intelligence, s'est peut-être trouvée trop mise à part de l'ensemble du mécanisme de fonctionnement des services de la Communauté ; il est bien sûr difficile qu'il en soit autrement, mais peut-être que certaines des remarques qui ont été faites par les uns et les autres, et notamment par la Commission des Relations Commerciales à l'égard de la politique agricole commune, auraient perdu une partie de leur fondement s'il y avait eu au sein des Services de la Commission de la Communauté Européenne la reconnaissance de la nécessité de contacts plus étroits entre ceux qui s'occupent des relations avec les 18 Associés et ceux qui s'occupent d'autres problèmes.

° °
°

Tout ceci, Mesdammes et Messieurs, rend compte très imparfaitement, et j'en ai conscience, d'une façon très sommaire, malgré le temps pourtant très long pendant lequel j'ai retenu votre attention, des discussions qui se sont déroulées dans vos deux Commissions.

Je voudrais en terminant présenter deux remarques. La première m'a été suggérée à vrai dire parce que l'on d'entre nous a dit à propos du caractère volontariste de toute politique d'aide au développement, et d'une manière plus générale de toute politique de développement. Il faut en effet, tout en tenant compte parfaitement des données de fait et des mécanismes économiques existants, avoir rigoureusement conscience que nous cherchons, par une politique de développement et de coopération; à supprimer, à réduire en tout cas des situations qui, sans interventions, risqueraient de devenir catastrophiques. Nous essayons vaille que vaille de construire le monde de demain, volontairement, consciemment. C'est ce que l'ancien Commissaire Général au Plan en France avait appelé l'anti-hasard ; c'est le titre de l'un de ses livres : "Le Plan ou l'anti-hasard". Il ne s'agit pas d'écarter les faits économiques, les données sociales, les préoccupations politiques, mais il s'agit, en fonction d'un but, d'une conception des relations humaines, de les mettre les uns et les autres à leur place.

Et ceci m'amène à ma deuxième remarque.

A chaque instant, dans cette étude à laquelle nous nous sommes livrés, des relations entre les Six et les Dix-Huit, ou des rapports entre l'Europe et le Tiers-Monde, nous avons buté sur une difficulté majeure que nous avons soigneusement enrobée, mais que je ne peux pas, pour ma part, ne pas souligner. C'est qu'une grande partie des difficultés que nous rencontrons, pour donner son sens complet, son dynamisme total à la politique européenne à l'égard du Tiers-Monde et en particulier à l'égard de nos Dix-huit ou de nos Vingt-Deux Associés, disparaissait dans la mesure où la construction de l'Europe reprendrait sa marche en avant. Je l'ai dit très nettement à propos du problème des ressources du Fonds de Développement, mais ceci est vrai dans tous les domaines. La politique de coordination, la politique d'unification en Afrique, les relations commerciales qu'elle mène avec les Etats du Tiers-Monde, la définition d'une politique européenne sur le plan des relations commerciales, mondiales, et en particulier à l'égard des pays en voie de développement, est difficile ou dans certains cas impossible parce que la construction de l'Europe en est restée au point où elle en était il y a quelques années malgré les progrès techniques réalisés. Le souffle qui, il y a onze ans, a abouti à la signature du Traité de Rome, à la création de la Communauté Européenne, s'est arrêté provisoirement je pense. Nous ne pouvons cependant que regretter cette situation, parce que, en tous cas en ce qui concerne le problème qui nous a préoccupé au cours de ces trois journées, nous en voyons les conséquences regrettables. Cela ne veut pas dire, bien au contraire, qu'il faut abandonner la tâche entreprise, mais simplement que nous savons les limites des succès que nous pouvons obtenir. Mais comme l'a dit un homme célèbre : "il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, de réussir pour persévérer". Je suis sûr que nous persévèrerons.

Colloque sur les Relations entre la Communauté Economique Européenne et les pays en voie de développement

LES ETATS AFRICAINS ET L'ASSOCIATION

par

Franz ANSPRENGER

Berlin, 30 septembre 1968
10 heures
séance plénière

Les Etats Africains et l'Association

I. Notes préliminaires

Depuis 1958, des liens de caractère différent ont été créés entre les Six de la CEE et certains Etats africains sous le dénominateur commun d'Association:

1) L'Association des Territoires d'Outre-Mer français, belges, italiens et néerlandais, inclue au Traité de Rome et renovée par la Convention de Yaoundé, le 20 juillet 1963, pour huit Etats africains et Malgache (EAMA) devenus indépendants.

2) L'Association avec le Nigéria. La Convention signée à Lagos date du 16 juillet 1966; elle n'est pas entrée en vigueur faute de ratification par certains des Six.

3) L'Association avec la Communauté de l'Est Africain (Kenya, Ouganda, Tanzanie), déterminée par l'Accord, signé le 26 juillet 1968 à Arusha.

L'Association établit sous les trois régimes, une zone de préférences réciproques. Sous le régime no. 1 seulement, un effort commun de la CEE en matière de Coopération financière et technique, fait partie intégrante de l'Association. Enfin, des Institutions de consultation, mi-politiques mi-techniques, sont prévues dans les trois cas.

Pourquoi employer la même notion juridique (imprécise) d'Association pour ces trois régimes différents? Il paraît qu'une perspective commune politique se manifeste à travers les différences dans le contenue économique des accords. Cette perspective politique consiste en un double désir de continuité et d'harmonisation.

(a) La continuité de l'Association des Dix-huit (régime no. 1) fut d'abord vivement contestée par plusieurs Etats-membres de la CEE qui ne voulurent pas s'engager à long terme vis-à-vis

d'une Afrique inconnue. On sait que surtout l'Allemagne, en 1956/57 n'accepta l'Association qu'avec réticence pour faire plaisir à la France et pour empêcher celle-ci de saborder finalement tout le projet du Marché Commun. Pour cette raison l'Association est la seule partie du Traité de Rome qui ne soit pas valable pour un temps illimité, mais seulement pour 5 ans.

Toutefois, à la fin des cinq ans, le poids des faits accomplis fut tel que tous les six gouvernements européens admirent la nécessité de continuer l'Association; les réserves contre la Convention de Yaoundé exprimées par l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, au dernier moment, étaient de nature purement tactique: on voulait un petit peu "corriger" le Président de Gaulle après la rupture unilatérale des négociations avec Londres. Les EAMA, certes, ressentirent cette manière d'en abuser sur un échiquier strictement européen, comme s'il s'agissait toujours de pions coloniaux de la France. Fait significatif pour la réussite relative de l'Association: aucun Etat associé n'est sorti du groupe des EAMA, ni en ce moment pénible du début 1963, ni avant ou après. Deux pays seulement qui étaient français en 1958 n'ont pas voulu continuer l'Association après leur indépendance: La Guinée et l'Algérie. Aujourd'hui nous assistons à une pareille unanimité: ni parmi les Six ni parmi les Dix-huit, une seule voix s'élève pour terminer l'experience.

Les conventions d'Association sous les régimes no. 2 et 3 ont été conclus pour des durées encore plus limitées. Paradoxalement ce fait souligne encore le désir de continuité: on est certain que l'Association se poursuivera mais on veut arriver à une harmonisation des trois formules au moment même du renouvellement de la Convention de Yaoundé.

(b) Cette harmonisation sera-t-elle possible? C'est là une des questions auquelles notre colloque pourra essayer de répondre. Cette question est d'une importance primordiale pour l'avenir politique de l'Afrique. Quand les Six de la Communauté Européenne d'une part, les Dix-huit de Yaoundé, les Trois d'Arusha

et "the One Nigeria" d'autre part (ou seront-ils Deux ou Douze qui prendront la place du Nigéria en 1969?) se mettront d'accord pour créer une formule commune, l'Association deviendra le code principal régissant les relations entre "L'Europe" et "L'Afrique". Certes, la CEE n'est pas l'Europe. Mais elle est de loin l'ensemble économique le plus important d'Europe. Les Dix-huit, les Trois et le Nigéria ensemble représentent presque 145 millions d'hommes - à peu près la moitié du continent africain. Ces Etats sont clairement déterminants pour l'avenir de l'Afrique au Sud du Sahara et au Nord du réduit de la domination blanche.

Il paraît absurde, dans ces conditions de vouloir nier que l'Association est un fait politique, un facteur de premier ordre dans les relations internationales. On ne peut pas réduire l'Association à un ensemble de paragraphes utiles pour le commerce, les crédits, les affaires ou la coopération technique. Certains écrits et certaines discussions surtout à Bruxelles laissent croire que les responsables européens sont fiers du caractère "apolitique" de l'Association. Cette optique nous semble illusoire. A court terme, elle peut faciliter les négociations surtout avec des gouvernements africains "positivement non-alignés". Mais à la longue, cette optique ne peut que conduire à des malentendus et à la méfiance réciproque. En fait, les responsables africains avec lesquels nous avons eu l'occasion de discuter étaient beaucoup plus portés à regarder l'Association dans une perspective politique.

Ce rapport se place volontairement sur le terrain politique. Nous cherchons à définir les implications politiques de l'Association pour l'Afrique et de les présenter du point de vue africain(dans la mesure où cela est possible à un Européen).

Nous partons de deux axiomes de politique internationale et de trois hypothèses de travail:

- que le conflit mondial entre nations riches et pauvres (appellé conflit Nord-Sud) doit et peut s'orienter vers une

détente, c'est à dire vers un effort pacifique et commun pour résoudre les problèmes par un développement accéléré et harmonieux des peuples du Tiers Monde; en conséquence nous ne cherchons pas des voies pour faire triompher une révoltion des nations prolétaires mais des moyens pour réaliser des réformes librement consentis;

- que la planification et la réalisation de ce développement des pays pauvres aussi bien que le développement continu des pays riches demande la création de Grands Ensembles, si possible à l'échelon continental ou sous-continental. Nous ne pouvons pas imaginer un tel Ensemble à long terme, uniquement comme un corps économique sans tête pensante, c'est à dire politique.

Les hypothèses basées sur ces axiomes sont les suivantes:

- que la paix (froide faute de mieux) à l'intérieur du monde "Nord" entre Est et Ouest sera maintenue et que les guerres entre nations pauvres et les interventions des nations riches chez les nations pauvres resteront limitées;

- que la Communauté Européenne restera une Europe des Six sans la Grande Bretagne et se consolidera dans l'esprit et suivant la lettre du Traité de Rome;

- que les Etats africains sauront maintenir le degré de coopération politique inter-africaine qui se manifeste maintenant dans l'OUA et dans la CEA avec un effort de progresser par étapes vers l'établissement d'unions régionales plus cohérentes du type Communauté de l'Est Africain, Organisation Commune des Etats Riverains du Sénégal etc.

L'auteur de ce rapport a profité en 1967/68 d'un séjour d'étude au University College, Dar Es Salaam, qui l'a confronté avec les problèmes et la mentalité politique particulière de la Tanzanie. Pendant le semestre d'été 1968 un Séminaire de l'Institut Otto-Suhr a réuni une vingtaine d'étudiants en Science Politique avec l'équipe du Centre naissant de Recherches Politiques Africaines. Malgré les "évènement berlinois" du semestre

le séminaire a pu discuter une dizaine de rapports sur les relations entre la CEE et l'Afrique.

Un séjour à Bruxelles sur invitation de la Commission Européenne a familiarisé les membres du séminaire avec les points de vue et l'atmosphère de travail de la DG VIII. Un grand nombre de documents a été accumulé grace à l'aide des Services d'Information Européens. M. SYLLA, Secrétaire du Bureau de Coordination des EAMA, nous a expliqué la position africaine sur les problèmes de l'Association. Parmi les rapports préparés par les étudiants membres du séminaire, la synthèse de M. Romin REICH, "Afrikanische Vorschläge für eine Fortsetzung der Assoziation nach Ablauf der Konvention von Jaunde" s'est montrée particulièrement utile pour la rédaction du présent rapport.

II. Jugements d'ensemble sur l'Association

Etant donné d'une part la volonté unanime des partenaires à continuer l'Association et à l'harmoniser à l'échelle de deux demi-continents, d'autre part une certaine inquiétude résultant de l'illusion d'un apolitisme impossible, quelles sont les perspectives d'avenir au moment des débats sur le renouvellement des troix Conventions?

Il faut tenir compte, pour ne pas rester enfermé dans le vase clos du système, des critiques sévères prononcés contre l'Association par des hommes d'Etat africains et par des universitaires et autres auteurs européens. Ces accusations sont toujours des variations du thème du Néo-Colonialisme. On ne clarifie pas cette notion seulement en la répétant mais elle exprime des craintes répandues dans beaucoup de milieux, pas seulement chez les communistes, et partagée partiellement par les dirigeants des EAMA.

Pour le Président Nkrumah tout simplement "... the limited neo-colonialism of the French period is now being merged in the collective neo-colonialism of the European Common Market

which enables other States, hitherto outside the French preserve, to profit by the system ..."[1]. Ces mots caractérisent une certaine tendance répandue de considérer l'Association exclusivement sous l'angle de la politique africaine française. Le ministre Tom Mboya du Kenya, qui pourtant n'est pas un disciple de Nkrumah s'exprime de la même façon: "... This status [L'Association] originated with the economic relationship between France and her former African colonies which remained economically dependent on her after independence. Many other African states had thought this relationship amounted to neo-colonialism, so associate member status was held in suspicion from the start ..."[2]. Les arguments du Vice-Président Rashidi Kawawa du Tanganyika, par lesquels il condamnait l'idée d'une Association des pays de l'Est Africain en 1962, visent moins la France mais sonnent encore plus schématiques:

> He referred to the fact that "more or less the same powers" as now made up the European Economic Community had met in Berlin in 1884 to partition Africa. "It is obvious that if we join the Community we should commit ourselves to the Western Bloc. Further, we believe that our association with the Community will be against the possibility of the promotion of African unity, which we highly value." 3)

Ainsi disait feu Alhaji Sir Abubakar, Premier Ministre du Nigéria, devant le Parlement de Lagos, le 24 septembre 1962: "... The Government was convinced that participation in these institutions [Institutions de l'Association suivant le projet de la future Convention de Yaoundé] ... would be incompatible with Nigeria's policy of non-alignment. The Government also believe that if Nigeria were to seek and obtain associate status, she would not be able to make her full contribution towards promoting African unity ... We are unable ... to conceive of a Community such as that which Western Europe envisages in which it will

---

1) Kwame Nkrumah: Neo-Colonialism, the last stage of Imperialism. London 1965. p. 19.
2) Tom Mboya: Freedom and after. London 1963. p. 184.
3) Joseph S. Nye Jr.: Pan-Africanism and East African Integration. Cambridge (Mass.) 1965. p. 225 s.

be possible to separate political and military from economic implications. ..."[4].

La reproche que l'Association oblige les Etats africains à s'aligner sur un bloc est repris, curieusement, par le leader du Bloc Occidental lui-même: les USA. Washington accuse la CEE de vouloir créer un bloc eurafricain, négligeant les efforts pour une libéralisation plus large du commerce occidental et en violation des principes de l'UNCTAD. Ainsi, les Etats-Unis se font le porte-parole de l'Amérique Latine, avec lequel ils envisagent d'ailleurs, en représaille, de former un bloc préférentiel à leur tour.

Du côté des auteurs européens, M. Pierre Jalée dénonce l'Association comme "un type de contrat néo-impérialiste" puisqu'elle amenera d'après lui, " ... la confirmation de la division du travail de caractère impérialiste: aux uns les production primaires, aux autres les usines ..."[5]. L'auteur communiste britannique Jack Woddis l'appelle "... a device to hold back economic development in Africa in the interests of big European monopolies ..."[6]. Plus souple, le professeur Wallerstein de l'Université Columbiy, déclare: "... In terms of inter-African relations, it accentuated a competitive relationship between the EEC associates and the other African states ...", ce qui ne constitue peut-être pas un blâme dans la bouche d'un américain[7]. Mais le professeur Ali Mazrui de l'Université de l'Est Africain, se référant aux même documents de la CEA que Wallerstein (documents datant, il est vrai, de 1960) confirme la crainte typique: " ... Nationalists in Africa may well view associate membership of the European Common Market as just a glorified, twentieth-century version of a rôle that was assigned to Africans way back from the slave days. 'Hewers of wood'

---

4) Nigeria speaks; Alhaji Sir Abubakar Tafawa Balewa, Speeches made between 1957 and 1964. Ikeja etc. 1964, p. 147.
5) Pierre Jalée: La Pillage du Tiers Monde. Paris 1965. pp. 99 et 106.
6) Jack Woddis: Introduction to Neo-Colonialism. London 1967, pp. 99.
7) Immanuel Wallerstein: Africa, the politics of unity. London 1968, p. 136.

Africans could remain indefinitely if producers of raw materials the remained perpetually ..."[8]. Nous pouvons donc ramener le slogan du Néo-Colonialisme à un contenue rationnel divisé en trois rubriques:

(1) L'Association signifie l'alignement des EAMA sur le Bloc Occidental, ou formation d'un Bloc Eurafricain en violation des principes UNCTAD;

(2) L'Association fait obstacle à l'Unité africaine;

(3) L'Association retarde le développement des EAMA, surtout dans le domaine de l'industrialisation.

Fournir une réponse substantielle à ces trois reproches, doit être la tâche de notre colloque[9].

Nous n'avons pas cherché à contrebalancer la critique ici par des citations favorables à l'Association. Ils se trouvent en abondance dans les discours d'hommes d'Etat, dans les documents et autres publications de la Commission de Bruxelles et chez beaucoup d'auteurs. Toutefois, nous constatons que si l'accusation se présente parfois en forme de slogans très généralisés et peu rationnels, la défense de l'Association a tendance à s'exprimer dans des remarques de détail, énumeration des réussites matérielles(surtout concernant le FED) et concrètes. Une précision de la perspective politique fait parfois défaut ou se contente, elle aussi, généralisés, comme le fait par exemple la Communica-

---

8) Ali A. Mazrui: Towards a Pax Africana. London 1967, p. 90.
9) Une élaboration précise de l'accusation no. 3 se trouve dans un livre de poche de la série Penguin African Library, nouvellement publié: Reginald H. Green and Ann Seidmann: Unity or Poverty? The Economics of Pan-Africanism. Harmondsworth 1968. Les auteurs résument l'Association dans les termes suivants: " ... The Six-Eighteen relationship still poses serious difficulties not only for development of the Eighteen themselves, but for the entire perspective of African economic unification ... The argument that the present relationship ... is one of sovereign equals, forcibly reminds one (à la Anatole France) of the law which forbids the poor and the rich alike to sleep under bridges ..." (p. 157 et 164).

tion de la Commission Européenne sur les Problèmes du Renouvellement de la Convention de Yaoundé (du 3 avril 1968) dans sa partie préliminaire.

Comment s'expriment les hommes d'Etat africains favorables à l'Association? Le Président Hamani Diori parle d'un "... exemple si remarquable de coopération internationale, tout à la gloire de leur génie /_des six pays de la CEE_/ ..."[10]. Expérience personnelle analogue, mais plus sobre: un ministre d'un des EAMA, questionné par l'auteur sur l'utilité de l'Association pour son pays, répondait à peu près ceci: "Ils nous donnent un peu d'argent, et pourvu qu'ils continuent de le faire, nous continuons l'Association ...".

III. Le Régime Préférentiel

Dans ce domaine central de l'Association, il est possible de comparer les revendications des EAMA avec les intérêts du Nigéria et de l'Est Africain.

Les Dix-huit attendaient deux résultats de la Convention de Yaoundé: d'abord une expansion de leurs échanges traditionnels avec l'Europe surtout par l'addition du marché des cinq autres Etats Membres à celui de l'ancienne métropole. Ensuite, les EAMA espéraient pouvoir, sous la protection offerte par le régime préférentiel, diversifier leurs production agricole et s'engager sur la voie de l'industrialisation, surtout par la transformation de matières premières qu'ils produisent.

Ces deux espoirs ont été déçus et les gouvernements des EAMA en rendent responsable la CEE, au moins en partie. L'expansion des échanges EAMA-CEE leur paraît nettement insuffisante et ils réclament que les "Cinq" (non-ex-métropoles) abolissent les obstacles à une consommation accrue de certaines denrées tropicales (cas symbolique de la taxe allemande sur le café) ou changent de manière quelconque le goût du consommateur (cas symbolique des bananes "gros michel" en Allemagne).

La chance d'un succès réel dans ce domaine nous paraît minime. Il faut aussi se rendre compte que la part des "Cinq" dans les échanges EAMA-CEE s'est en effet accrue pour les ex-colonies françaises, au détriment de la France.

Quant aux prix obtenus par les EAMA pour leurs produits de base, ils sont réellement insuffisants. Mais on aurait tort d'en accuser uniquement les Six. Une revalorisation générale des prix des matières premières dépend des Etats-Unis et de la Grande Bretagne aussi bien que de la CEE. Les Africains répondent que les Six protègent les agriculteurs européens de façon très efficace contre les effets des cours mondiaux trop bas. A partir de 1969, ils veulent renverser le courant exprimé dans la Convention de Yaoundé qui prévoit une réduction des prix de vente des EAMA aux cours mondiaux et qui a baissé la protection tarifaire sur le marché des Six contre les produits concurrents d'autres pays pauvres. Donc: retour à la pratique française de sur-prix et création d'une Caisse de stabilisation pour les produits tropicaux. Ces idées ne sont pas étrangères en soi au courant UNCTAD. Mais les EAMA ne les défendent pas d'une manière globale, au contraire: ils veulent les réaliser dans le cadre de l'Association (eventuellement élargie par le Nigéria et l'Est Africain). En fin de compte, ils demandent un renforcement du régime préférentiel classique, exactement dans le secteur des échanges les plus traditionnels. On peut aller jusqu'à dire: ils demandent une sorte de remise en vigueur du pacte colonial. Cela est étonnant, le tout va à l'encontre du désir d'achever une indépendence réelle.

Ce qui étonne encore plus, c'est l'attitude du Nigéria et de l'Est Africain. Dans les négociations avec la CEE, ils ont laissé entendre qu'eux aussi considèrent comme leur intérêt primordial le maintien du courant d'échanges traditionnel en l'occurence l'accès au marché européen du cacao nigérien et du café de l'Afrique Orientale.

Le sort des produits transformés est une histoire toute différente. Là il paraît que la CEE ne serait pas loyale vis-à-vis des EAMA si elle se réfugie trop souvent derrière les mesures protégeant les agriculteurs européens. Car en réalité, ne sont-ce pas les usines de transformation établies en Europe qui cherchent une protection contre le chocolat ou le tapioca d'origine EAMA? Usines , possédées souvent paraît-il, par les mêmes Compagnies qui traditionellement tirent un large profit du commerce africain classique.

Nous croyons que les EAMA auraient raison de ne pas trop insister sur l'expansion des échanges classiques, mais de pousser avec plus de force encore en direction d'une ouverture beaucoup plus large de la CEE pour les produits de leurs "infant industries", fut-ce en établissant des préférences contre certaines branches de l'industrie européenne elle-même. EAMA et CEE peuvent justifier leur réticence d'accorder une préférence générale aux produits manufacturés du Tiers Monde: le régime préférentiel de l'Association doit servir exactement le sous-groupe le moins développé parmi les nations soi-disant en voie de développement (dont plusieurs en fait, restent en stagnation). Seulement l'Association doit opérer de façon à permettre aux EAMA de rattrapper les "moins pauvres" le plus vite possible et cette stratégie semble exiger l'industrialisation: une industrialisation qui ne se contente pas de remplacer les importations mais s'oriente dès le début vers les marchés extérieurs.

Faut-il pour arriver à ce but, envisager une modification des articles identiques des trois Conventions sur le droit d'établissement? Dans les écrits critiquant la Convention de Yaoundé, ce droit d'établissement apparaît comme un élément substantiel du néo-colonialisme. Jalée en particulier se moque de cet "... esprit d'égalité qui anime tout honnête homme: si les hommes d'affaires et les trusts des Six peuvent librement s'établir chez les associés, les hommes d'affaires et les trusts des Dix-huit peuvent aussi s'installer chez les Six ..."[11]. Seulement

---

11) Op.cit. p. 105.

le Nigéria et la Communauté de l'Est Africain ont accepté, quant à eux, les formules mêmes de la Convention de Yaoundé. Il faut poser la question aux juristes si la même formule, dans les trois cas, exprime le même contenu: le principe de non-discrimination pourrait signifier autre chose dans les anciennes colonies britanniques et dans une ex-colonie française où peut-être les entreprises françaises jouissaient de conditions d'établissement particulièrement favorables. Une deuxième question peut être posée aux économistes: nous aimerions savoir si tel ou tel Etat associé sous le régime de Yaoundé pendant les dix dernières années était en effet retardé dans sa croissance industrielle en comparaison avec tel ou tel Etat africain non-associé de structure comparable. On pourrait peut-être même définir quel était le rôle des Compagnies étrangères établies en force dans les deux pays, dans les deux voies vers l'industrialisation.

En ce qui concerne les industries de transformation du Nigéria et de l'Est Africains, il faut reconnaître que leurs intérêts ne se trouvent pas complètement écartés dans les accords de Lagos et d'Arusha. Le Nigéria n'a pas seulement défendu son cacao mais aussi le bois en contreplaqué; l'Afrique de l'Est faisait entrer les conserves d'ananas dans la liste des préférences après le café et les clous de girofles. D'après le Dr. Helleiner, en 1967 directeur de l'Economic Research Bureau à l'Université de Dar Es Salaam, le gouvernement de la Tanzanie se rend bien compte que pour un avenir lointain, l'exportation de produits transformés ou manufacturés sera vital.

Un élément de l'Association que le Nigéria n'aimait pas et que l'Afrique de l'Est a combattu fortement, sont les préférences inverses accordés par les EAMA aux produits manufacturés des Six. L'Afrique de l'Est dans sa résistance, pouvait d'ailleurs invoquer non seulement les principes UNCTAD mais la Convention de 1885 sur le Congo. De fait, les trois colonies britanniques n'ont jamais accordé des préférences à la Grande Bretagne, tout en profitant des Commonwealth Preferences sur le marché britannique. Dans les deux accords

de Lagos et d'Arusha, la CEE a eu gain de cause à la suite surtout de l'intransigeance française.

Dans la perspective politique qui est la nôtre, les préférences réciproques sont naturellement un élément stabilisateur du Statu quo, c'est-à-dire d'un système de relations entre l'Europe et l'Afrique originaire de l'époque coloniale. Mais nous avons vu qu'un régime préférentiel régionalisé peut être le meilleur système à notre disposition pour permettre aux pays les plus pauvres parmi les pauvres de rattrapper ceux qui ont fait un certain progrès sur la voie du développement. Le principe des préférences une fois admis, la réciprocité peut apparaître même comme une preuve d'indépendance. Il ne faudrait pas presser cet argument, cependant, surtout pas dans la CEE qui base son système de coopération (le FED) sur le principe de dons à fonds perdus.

Comme pour le droit d'établissement, la parole est aux économistes: avant de se prononcer sur l'utilité de demander une disparition de la réciprocité, on veut savoir dans quelle mesure elle lutte actuellement contre le développement. Les terms of trade des EAMA souffrent-ils plus que les terms of Trade d'un pays africain de structure comparable qui peut s'approvisionner librement sur le marché mondial?

IV. La Coopération

Dans ce domaine, on ne peut pas comparer l'attitude des EAMA avec celle du Nigéria ou de la Communauté de l'Est Africain. Il n'a jamais été question de faire participer les nouveaux venus au FED, ou de créer quelques chose de similaire pour eux. Pourquoi pas, d'ailleurs? Le FED distribue d'abord (pendant la première période uniquement) des dons; ce régime est peut-être considéré comme incompatible avec la souveraineté nationale d'un Etat membre du Commonwealth. Mais aujourd'hui plusieurs Etats africains se trouvent par suite d'une politique de crédits trop audacieuse, dans un état d'endettement peu enviable. Après tout, les dons sont peut-être mieux adaptés

aux besoins des pays "très pauvres" que les crédits même avantageux, comme la zone préférentielle leur rend plus de service que des préférences généralisées. Il est vraisemblable que l'absence de FED dans les Conventions de Lagos et d'Arusha et le silence des Africains là-dessus, soit seulement une nouvelle variation de l'histoire du renard et des grappes de raisin.

Les EAMA, en somme, expriment moins de complaintes sur le fonctionnement du FED que sur l'évolution des échanges. Bien sûr, on désire un Fonds encore plus copieux pour l'avenir et nous assisterons aux marchandages normaux. Ce qui compte politiquement à notre avis, sont quatre question différentes:

(1) L'avenir du FED dans la perspective d'une harmonisation des trois régimes d'Association. Les grappes de raisin seront aussi amères en 1969 pour le Nigéria et les Orientaux qu'en 1966 ou 1968. Le Fonds pourrait être augmenté mais pas triplé ou quadruplé. Donc il faut trouver une formule pour limiter l'accès des Etats associés au FED mais peut-on se baser éternellement sur le passé colonial d'un pays, les ex-colonies des Six bénéficiant de dons que les ex-britanniques ne peuvent jamais atteindre? Il sera peut-être possible d'ouvrir le FED plus largement aux plus pauvres et de le fermer un peu aux plus riches - sans payer des primes pour le non-développement d'un pays!

Dans un tel régime, la Côte d'Ivoire ou le Congo(k) verront leur partie réduite tandisque la Tanzanie pourra obtenir quelque chose. Si le Nigéria éclate, l'Etat de Sokoto sera plus proche du FED que l'Etat Yorouba ou le Biafra ...

(2) La liaison totale des subentions du FED à la CEE. Le Président Hamani Diori disait une fois: "... Alors que nous pouvons par exemple, acheter des land rover sur les fonds provenant du FAC (liés à seulement 65 %), il peut paraître paradoxal que cela nous soit rendu impossible lorsque nous mobilisons les fonds de la CEE (liés à 100 %) ..."[12].

---

12) Perspectives Nigériennes (Paris) Février 1967.

L'industrie allemande n'aimera pas cette perspective d'une concurrence ouverte, internationale, pour l'approvisionnement des projets financés par le FED. Déjà elle se croit discriminée de fait vis-à-vis de la France. Mais en réalité, la libéralisation d'un certain pourcentage des dons du FED ne changera pas grande chose. Politiquement elle donnera plus de liberté de manoeuvre aux gouvernements africains, dans leur chois d'importations et consolidera donc leur position internationale - un petit peu. C'est déjà un but valable.

(3) L'Administration du FED et (4) le Choix des Projets. A notre avis, il faut absolument faire participer à l'administration du FED les Etats africains bénéficiants, directement et officiellement. Il ne s'agit pas de créer un camouflage d'égalité purement formel ou de satisfaire la vanité de quelques administrateurs africains. Au contraire, une réelle et permanente coopération dans l'administration du FED fera apparaître plus nettement encore l'inégalité fondamentale entre l'Europe et l'Afrique. Mais à notre avis, l'administration du FED doit accroître sa représentativité politique parce qu'elle aura la tâche ingrate de faire des choix plus politiques quand il s'agit d'évaluer les projets introduits par les Etats associés.

Bien sûr, nous ne voulons pas que des Etats "bien-pensants" soient gratifiés et les "mal-pensants" punis. Heureusement, le FED n'a jamais permis la naissance de tels soupçons. Mais les projets, surtout d'infrastructure, pourront de moins en moins être évalués suivants des considérations purement techniques. Cela était valable tant que la politique économique globale de l'Etat en question et le développement de la région du continent africain à laquelle il appartient, restaient ce qu'ils étaient sous le régime colonial. Une fois la nécessité d'une reconversion totale de l'économie africaine admise, le choix d'une infrastructure devient un choix politique. En conséquence, la réponse de l'administration du FED doit contenir un élément de légitimité politique - politique africaine et non seulement européenne, bien entendu. Un projet peut même être

soumis à des conflits politiques de ce conflit: voir le projet d'un chemin de fer entre la Tanzanie et la Zambie qui ne sera rentable que dans la perspective d'une rupture politique de longe durée entre Zambie et Rhodésie. Le FED dans sa structure actuelle aurait-il pu participer au projet? Aurait-il pu le refuser?

Probablement, une participation des Etats africains à l'administration du FED demanderait aussi une participation au Fonds. Cela serait un exercice important d'entre-aide africaine, suivant le précédent du Conseil d'Entente ou de la Banque Africaine du Développement. En fin de compte, la participation africaine créera une pression supplémentaire vers une coopération des Etats africains entre eux vers une harmonisation active et consciente (pas seulement passive, en acceptant des décisions d'un FED européen) de leurs politiques de développement.

Le Conseil d'Association CEE-EAMA, dans sa dernière session à Kinshasa en Juillet 1968 vient de passer une résolution no. 3/68 qui demande justement que "... les Etats associés s'efforceront d'harmoniser leurs projets d'investissements, de manière à contribuer au renforcement de la solidarité existant entre eux ..." et qu' "... il y a lieu d'accorder une importance accrue à la création et à l'amélioration des moyens de communication, notamment entre les Etats ...".

Des choix politiques tels, dans l'octroi de l'aide financière, seront plus faciles dès que les Africains seront partenaires à part entière, à tous les échelons du "decision making" du FED.

Avant de conclure sur les problèmes des échanges et de la coopération, nous voudrions poser une question commune aux deux domaines: quand on compare la politique de développement de la CEE avec celle d'autres puissances "donatrices", il apparaît que la Communauté suit une stratégie plus "égoiste" dans le domaine des échanges, plus "altruiste" dans celui de

de l'aide. La Communauté en effet insiste sur la réciprocité des préférences et sur une liberté considérable d'établissement et de transfert des profits. D'autre part, la FED fonctionne sans paiement d'intérêt ni remboursement.

D'où la question: Les profits obtenu par les Six (question de détail: obtenu par qui dans l'ensemble économique des Six?) en résultat du régime préferentiel réciproque, sont-ils plus importants que les gains des EAMA résultants des dons du FED? Encore faudrait-il prouver que le bilan du FED, étant donné la liaison à 100 % de l'approvisionnement, est réellement favorable aux EAMA.

Les gouvernements des EAMA de leur part ne semblent pas douter que ce bilan soit positif pour eux. Comment interpréter autrement qu'ils ne revendiquent rien de ce côté, sauf amélioration quantitative du FED et plus de vitesse dans sa bureaucratie?

V. Les Institutions de l'Association

Il paraît aussi que les EAMA ne formulent pas des revendications de principe sur le renouvellement des Institutions de l'Association. Ils veulent élargir un peu le domaine dans lequel le Conseil de l'Association possède un pouvoir de décision. Ils veulent concrétiser la consultation du dit Conseil par la CEE. Dans les grandes lignes le régime institutionnel établi par la Convention de Yaoundé semble fonctionner à leur satisfaction.

Peut-on envisager la fusion des trois Conseils d'Association (Yaoundé, Lagos, Arusha) en un seul? Tant que les trois régimes d'Association resteront différents dans leux substance, trois Conseils différents sont évidemment nécessaires. Mais les formules de Lagos et d'Arusha sont déjà presque identiques. Ne pourrait-on pas fusionner au moins les Institutions de ces deux régimes? En plus, même si deux ou trois Conseils devraient subsister, il nous paraît utile de les mettre en contact réel, de temps en temps, par des sessions communes. Les hommes d'Etat africains devraient encourager toute mesure susceptible à

renforcer la coopération inter-africaine, en particulier vis-à-vis d'un partenaire aussi prépondérant que la CEE.

Un autre problème auquel on trouvera une solution, espérons-le, en 1969, est la durée d'un nouveau régime d'Association (ou des nouveaux régimes ...). Cinq ans n'est pas assez pour permettre une évaluation fructueuse des résultats, avant que les négosiations commencent de nouveau. La proposition des EAMA de conclure une sorte de Convention-Cadre, de durée illimitée ou assez longue et de modifier seulement le contenu technique à brèves intervalles, mérite support.

Autre renovation urgente: depuis plusieures années la nécessité est apparue de réunir les EAMA dans une Organisation à eux. Ils en ont besoin pour préparer leurs dossiers de 1969, ils en auront encore plus besoint dans l'avenir quand les choix d'une stratégie de développement se révèleront de plus en plus comme des choix de politique internationale. Pour le moment, l'OCAM se substitue à une organisation des EAMA. Cet état de fait est une preuve de la flexibilité et du pragmatisme étonnant de la politique inter-africaine. Serait-il pensable qu'un Etat européen remettrait l'élaboration d'une politique qui l'engage dans les mains d'une organisation à laquelle il n'appartient pas qu'il considère même comme histile ou qu'il a quitté résemment en protestant? Tel est le cas du Mali ou de la Mauritanie vis-à-vis de l'OCAM! Le Président Hamani Diori, porte-parole reconnu des EAMA en sa qualité de Président de l'OCAM, a su surmonter des difficultés. Mais cette situation ne peut pas durer éternellement. La participation à l'Association de quelques Etats africains réputés révolutionnaires, socialistes, "positivement neutres" etc., qui ont fait et subi les preuves d'une coopération intensive avec d'autres pays industrialisés (URSS etc.), est un atout politique de premier ordre non pour la CEE mais pour l'Association elle-même. Il faut sauvegarder cette participation surtout dans l'intérêt des Etats révolutionnaires qui risquent de se trouver isolés en Afrique. On ne peut pas leur demander de se faire représenter à longue écheance par l'OCAM. Mieux vaut-il ajouter encore une organisation africaine au nombre inflationnaire des organisation existantes.

Le point crucial de la coopération institutionnelle entre Etats africains et CEE reste, cependant, le même. Aucune formule d'organisation peut dissimuler l'inégalité foncière des partenaires de l'Association. Les unités normales de la politique internationale à présent sont les Etats-Nations, et l'échelle pour leur importance relative dans les rapports internationaux est un ensemble de facteurs économiques, démographiques, géographiques etc. qu'on nomme globalement la "puissance".

Nous constatons que l'Association combine un grand nombre d'unités normales (les Etats africains) avec une unité nouvelle, anormale qui est ni Etat ni Nation (la CEE). La puissance de tous les Etats africains, même en somme, est très faible en comparaison de la puissance de la CEE. Les Etats africains deviendraient forcément des satellites de la CEE, comme les Etats de l'Amérique latine sont des satellites des USA, si la CEE constituait une unité de politique internationale comme tous les autres. Mais la conscience politique de la CEE n'est pas encore nette, sa volonté troublée, elle ne dispose pas de sa puissance de façon normale. En cela, on peut voir une maladie ou une mutation positive apparaissant pour la première fois dans la sphère internationale.

Pratiquement, l'avantage que les Africains tirent de cette situation (la non-satellisation) est contrecarré par la difficulté de traiter une entité si peu normale que la CEE. Les Etats africains, eux, se comportent suivant les règles classiques de la politique internationale: la politique étrangère entre dans le domaine du pouvoir exécutif, son but principal est la défense de la souveraineté etc.. Le diplomate européen qui négocie avec un Etat africain et veut exercer une influence sur lui, travaille dans un monde connu et sait à quoi se tenir. La tâche de l'homme politique africain qui cherche à influencer la CEE est beaucoup plus pénible et pas seulement à cause du rapport de puissance. Il doit connaître et comprendre les interactions des appareils gouvernementaux de six Etats et d'une

Commission mi-supranationale et mi-internationale, tous les Sept soumis à différents degrés de contrôle ou de pression parlamentaire, syndicaliste, journalistique etc. . Encore plus, il doit savoir jouer de cet instrument compliqué.

Les adversaires de l'Association ont-ils donc raison de parler de Néo-colonialisme, c'est-à-dire d'un rapport international basé sur l'inégalité dans lequel le plus fort exploite par la nature des choses le plus faible? Reginald Green et Ann Seidmann auront-ils le dernier mot quand ils disent: "... The basic decisions have been made by the Six to advance their own perceived interests; African states have exerted only very secondary influences ..."[13]? La réponse dépend du rôle que les partenaires - tous: CEE, EAMA et nouveaux Associés - assignent, en termes politiques, aux institutions de l'Association. Ces institutions sont incapables de créer l'égalité de puissance, ils falsifient donc la réalité en assumant la forme d'une réunion entre diplomates égaux. Un Conseil de l'Association ne peut pas imiter une Conférence du Concert de l'Europe du XIXème siècle, une Conférence Parlamentaire de l'Association ne peut pas aspirer au rôle (futur) du Parlement Européen.

Mais les institutions de l'Association peuvent s'assimiler à une conférence entre entrepreneurs et syndicalistes occidentaux. Là aussi, les uns sont plus forts que les autres, mais si les deux parties ont une conception commune du développement et une volonté commune d'accepter des réformes, ils feront un travail utile. L'Association, à notre avis, offre un cadre pour une nouvelle forme d'activité internationale qu'on peut nommer "trade-unionisme" international.

VI. Association et Unité Africaine

Le mouvement syndical dans un pays industrialisé doit être uni pour réussir. Dans notre perspective politique l'accusation que l'Association fait obstacle à l'Unité africaine mérite une considération particulière, plus sérieuse à notre avis, que

---

13) Op. cit. p. 160.

la Commission Européenne lui attribue dans son document du Décembre 1967 sur UNCTAD II[14]. D'abord, les EAMA n'ont pas réalisé entre eux des unions économiques viables. Le Conseil de l'Entente même est en crise et l'UDEAC s'est vue amputée du Tchad et de la RCA en faveur d'une UEAC qui groupe aussi des EAMA, mais pour laquelle l'impulsion politique paraît venir d'outre-Atlantique, via Kinshasa.

Deuxièmement, le fameux article de la Convention de Yaoundé sur la possibilité de conclure des unions économique entre pays africains associés et non-associés est resté lettre morte. Le premier effort digne de ce nom est actuellement fait dans l'OERS, l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal. Politiquement, elle consiste surtout d'une planche de sauvetage économique étalée en direction de Conakry. Si ce plan réussit, on pourrait parler d'union économique englobant EAMA et autres pays.

Troisièmement, la méfiance de l'OUA et de la CEA à l'encontre de l'Association de Yaoundé reste entière. Malheureusement, nous ignorons tous les détails des discussions dans ces deux grandes organisations d'Unité africaine. Mais le malaise ne peut pas simplement être expliqué par des difficultés de langue our par une mauvaise volonté systématique d'un groupe. Dans l'intérêt d'une compréhension internationale meilleure, les diplomates africains devraient ouvrir un peu leurs dossiers et nous démontrer dans quel mesure les EAMA ont réellement fait ménage à part, depuis 1963 - ménage justement avec la CEE contre les intérêts des autres parties de l'Afrique.

Quelques signes d'une coopération ameliorée existent: il y a d'abord l'étonnante action commune de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Tanzanie et de la Zambie en faveur du Biafra. Plus proche de notre sujet, il y a la contribution africaine à l'effort d'harmonisation des trois régimes d'Association.

Pour les EAMA c'est un sacrifice d'admettre cette harmonisation. L'accord de Lagos déjà violait leurs intérêts, puisque le cacao du Nigéria trouve des concurrents chez les EAMA. On notera que cette collision d'intérêts a lieu dans le secteur traditionnel

des échanges, elle perdra donc d'importance dans l'avenir. D'autre part, le café arabica de l'Afrique de l'Est fait surtout concurrence au produit de l'Amérique Latine, les intérêts des EAMA et des nouveaux Associés ne se heurtent pas en ce domaine.

Il paraît que les EAMA acceptent maintenant la possiblité d'un accord commun EAMA plus Nigéria plus Afrique de l'Est avec la CEE. Ils sont prêts d'accomoder leurs revendications aux intérêts d'un groupe africain beaucoup plus large. Cette position est une victoire considérable pour un esprit réaliste d'unité africaine. LaCEE et la France surtout devraient se montrer ouvertes pour réaliser ce grand dessein.

Une Association harmonisée établira un équilibre dans les rapports commerciaux entre la CEE et un nombre représentatif d'Etats africains. Economiquement cet équilibre devrait clarifier les perspectives de développement du continent, et politiquement il ne peut pas avoir d'autre résultat que le renversement des tendances vis-à-vis de la CEE, dans l'OUA. Une Organisation des Etats Associés qui fera continuellement l'expérience du "trade-unionisme" dont nous venons de parler, deviendra à peu près identique avec l'OUA, surtout dans l'éventualité d'une Association future du Maghreb.

TABLEAU COMPARATIF

	Accusations des adversaires de l'Assoc.	Revendications des EAMA	Intérêts du Nigéria	Intérêts de l'Afrique de l'Est
A.	- Alignement au Bloc Occidental ou violation des principes UNCTAD	- Renforcement du régime préférentiel	- Limitation des préférences réciproques	- Limitation des préférences réciproques - Garanties pour l'exportation de denrées traditionnelles, en collision avec l'Amérique Latine
B.	- Obstacle à l'Unité Africaine	- Accord de principe pour l'harmonisation des trois régimes d'Association	- Renégociation commune en 1969	- Renégociation commune en 1969
		- Stabilisation (quantités et prix) des exportations traditionelles	- Garanties pour l'exportation de denrées traditionelles, en collision avec EAMA	
C.	- Retardement du Développement	- Préférences pour l'exportation de produits agricoles transformés		
		- Libéralisation de l'approvionnement financé par le FED		

Conclusion

Le tableau comparatif nous permet de tirer quelques conclusions sur la validité des accusations venant des adversaires de l'Association.

(a) Les Etats africains associés ne se sentent pas menacés par un "alignement" sur le bloc occidental dont l'existence serait d'ailleurs discutable. En plus, ils ne prennent pas trop au sérieux les principes de l'UNCTAD, en l'occurence l'insistance des USA de se montrer solidaires avec l'Amérique Latine. En fait, tous les Africains semblent désirer l'accès préférentiel au marché des Six. L'Afrique de l'Est seule a résisté par principe (sans succès) à la réciprocité des préférences, pour mettre en relief son non-alignement.

L'accusation paraît donc sans fondement dans la perspective des nations intéressées.

(b) Tous les Etats africains associés, en théorie, se soucient de présenter un front commun à l'égard de la CEE, en 1969, donc de renforcer l'unité africaine. En pratique pourtant une collision d'intérêts existe entre EAMA et Nigéria.

L'accusation paraît donc partiellement fondée. Le même conflit existe d'ailleurs entre les Etats associés et certains Etats non-associés, comme le Ghana. Mais le conflit se place sur le secteur traditionnel, colonial, du commerce euro-africain. Il devrait perdre d'importance avec une modernisation des économies africaines.

(c) Ni le Nigéria ni l'Afrique de l'Est semblent préoccupés de cette accusation. Les EAMA au contraire la prennent très au sérieux. Des choix <u>politiques</u> s'imposent à la CEE si une solution doit être trouvée en 1969.

Nous revenons donc à la question: la CEE a-t-elle raison de se montrer fière d'un prétendu apolitisme, dans ses relations avec les pays africains? Nous ne le pensons pas.

Une association entre un ensemble industrialisé parmi les plus puissants du monde avec presque tout un continent parmi les plus pauvre du monde, ne peut échapper à la politique dans la période actuelle d'un conflit Nord-Sud sérieux. Les Etats africains ont un intérêt légitime, ils ont un droit de savoir quand l'ensemble européen avec lequel ils collaborent prendra enfin conscience de sa puissance et comment il utilisera cette puissance.

C'est un fait qu'un des Etats membres de la CEE refuse à la Communauté Européenne de se doter d'une tête pensante politique. Ce refus condamne la CEE pour le moment à rester une puissance acéphale, à la disposition d'une autre volonté politique. Cette autre volonté politique, à cause du rapport des forces interdisant à l'un des Six de contrôler l'ensemble, ne peut venir que de Washington. Cette situation contredit de façon flagrante l'intention du pays européen en question de se libérer de la tutelle américaine. Pour arriver à ce but légitime, il n'y a pas d'autre chemin que d'admettre que la CEE commence à penser pour agir, donc à se politiser.

Les partenaires africaine de l'Association ne vont pas attendre toujours que ce reveil nécessaire d'un sens politique de la CEE se produise. En ce moment seulement, en coopération avec une Europe consciemment indépendante, ils peuvent se justifier définitivement devant leurs confrères du Tiers Monde de rester non-alignés c'est-à-dire aspirant à une indépendance politico-économique plus large et plus réelle.

L'Afrique, tôt ou tard, va trouver une place commune dans le mouvement d'émancipation des nations "prolétaires". Il dépend de l'intélligence et de la flexibilité des nations "bourgeoises", donc de la politisation de l'Europe et de ses relations avec l'Afrique, si la confrontation assumera la forme d'une guerre révolutionnaire sans merci, ou d'un marchandage sévère "trade-unioniste" au terme duquel tous peuvent espérer se retrouver vivants et relativement prospères.

La valeur exemplaire de l'Association, à notre avis, est de permettre un exercice de "trade-unionisme" entre nations riches et pauvres. Les Etats-Unis de J.F. Kennedy ont cherché à trouver un modèle similaire avec l'Alliance pour le progrès. Ils se retrouvent aujourd'hui, malheureusement, avec la guerre du Vietnam, terrain d'exercice de la guerre révolutionnaire.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

L'EXPERIENCE ET LES PERSPECTIVES DU F.E.D.

par

G. Calchi Novati

Berlin, Ier octobre 1968

10 heures
Commission II

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

L'EXPERIENCE ET LES PERSPECTIVES DU F.E.D.

par

G. Calchi Novati

Berlin, Ier octobre 1968

10 heures
Commission II

L'EXPERIENCE ET LES PERSPECTIVES DU F.E.D.

L'Europe des Six établit son rapport avec l'Afrique lorsque la vague de la décolonisation n'avait pas encore atteint le continent noir. L'Association C.E.E. - E.A.M.A. pourtant fut une conséquence directe de l'ordre colonial. Les développements des relations euroafricaines, ainsi que le processus de l'unification européenne et l'affirmation de l'indépendance de l'Afrique, ont évidemment modifié la perspective des "années cinquante" mais la limite d'origine n'a pas été complètement éliminée. Même le problème du F.E.D. est influencé en quelque mesure par cette optique, qui est, soit économique, soit politique.

Toute la construction de l'Association entre la Communauté Economique Européenne et les dix-huit Etats africains et malgache a été imposée par la France, qui au moment de préparer la décolonisation de son empire africain était en train de chercher les moyens de partager les responsabilités avec les partenaires du Marché Commun. Ce diagnostic est valable aussi pour le F.E.D. : l'opinion générale selon laquelle le gouvernement français voulait seulement faire participer les autres pays européens aux frais de l'assistance économique et financière, après l'indépendance de ses territoires africains, doit cependant être corrigée, car l'aide bilatérale française aux pays africains n'a pas subi de réductions après 1958. Les obligations du F.E.D. signifiaient en pratique le concours des membres de la C.E.E. à l'assistance que chacune des différentes puissances européennes fournissait à ses dépendances africaines. Il est évident que la République fédérale allemande, les Pays Bas, et enmesure réduite même l'Italie et la Belgique, n'avaient pas l'intérêt de la France à cet arrangement particulier du Traité de Rome.

Le premier F.E.D. - ou F.E.D.O.M. - a duré du 1er Janvier 1958 au 31 Décembre 1962. M. B. Reysset nous a déjà renseigné sur le fonctionnement du F.E.D.O.M. dans son excellent rapport sur le bilan de l'aide communautaire aux pays et territoires d'outre-mer associés. Pour cette raison, je me borne, ici, à rappeler quelques critiques qui ont été apportées au F.E.D.O.M. : son excessif formalisme juridique, la préférence aux investissements dans de spectaculaires projets

.../

d'infrastructure, la lenteur et la complexité de ses procédures d'intervention, le pouvoir prédominant de la Commission de la C.E.E.. Surtout l'exclusion des gouvernements africains de toute véritable responsabilité ou participation aux décisions des programmes d'assistance a été reprochée comme le péché originel du F.E.D.O.M.. On a dit encore que dans quelques cas "les charges d'entretiens de certains projets ont été insuffisamment évalués par rapport aux possibilités budgétaires des Etats bénéficiaires" (P.E. doc. 89/68) : ce serait par exemple le cas de l'hôpital de Mogadiscio (Somalie) qui fut la première décision d'intervention du premier Fonds.

D'autre part, le F.E.D.O.M. a inauguré un système qui essaie de combiner plusieurs éléments positifs pour une plus moderne et rationnelle stratégie contre le sous-développement, c'est-à-dire le multilatéralisme, le régionalisme, la coordination institutionnelle entre les deux termes du rapport de l'assistance. Le F.E.D. est peut-être l'instrument le plus intéressant de l'Association. Sans le F.E.D., l'Association serait réduite à une zone de libre-échange, d'ailleurs imperfecte.

Après l'indépendance des pays africains, la nature formelle de l'Association changea avec la convention de Yaoundé, en faisant même changer la substance des relations. Au lieu de la convention octroyée, une convention contractuelle est entrée en vigueur qui respecte, en plus, les droits souverains des nations africaines. Même l'accord sur le F.E.D. s'adapta à la nouvelle situation, et beaucoup d'inconvénients du F.E.D.O.M. furent rémédiés. On peut dire en effet que le deuxième F.E.D. prévoit une réforme générale des structures, même si les tractatives pour le renouvellement du Fonds n'ont pas accepté toutes les doléances des gouvernements des E.A.M.A.

Soit au point de vue institutionnel, soit au point de vue technique, le F.E.D. qui a été négocié dans le cadre de la convention de Yaoundé accepte les critiques que même les fonctionnaires de la Communauté et les députés européens avaient reconnu après l'expérience des années initiales de l'Association : il suffit de rappeler, à ce propos, les appréciations du rapport présenté au Parlement Européen en Novembre 1964 par M. Armengaud (P.E. doc. 95/64). Les aspects les plus importants de la réforme concernent l'augmentation du montant du Fonds de 581,25 millions de dollars à 730, l'introduction de prêts à conditions spéciales ou non, la différente destination des aides de l'Europe à l'Afrique, une plus grande emphase sur la coopération technique.

Le rapport de Monsieur Reysset contient déjà toutes les indications sur la répartition de l'aide par pays et par secteurs, avec une exacte évaluation des effets. Je me borne pourtant à noter que la direction générale de l'assistance du deuxième FED a bougé vers les projets de diversification et vers les projets productifs généraux, tandis que le premier FED avait surtout en programme le financement de projets pour l'infrastructure économique et sociale et occasionnellement certaines opérations d'assistance technique. Il est évident que cet ensemble d'interventions est beaucoup plus intéressant pour l'économie des pays associés, mais cependant l'esprit de l'aide communautaire est toujours plutôt loin des finalités qu'une aide efficace devrait se proposer pour la solution des contradictions structurelles qui caractérisent les sociétés de l'Afrique Noire. Cela même pour des raisons objectives : l'étude financée par la Communauté sur les possibilités d'industrialisation des EAMA, a montré par exemple que les projets de dimension moyenne, qui conviennent mieux au mode actuel de l'aide de la CEE, sont encore peu nombreux.

Les résultats du deuxième FED ont été jugés d'une façon très différente par les différentes sources, mais c'est presque unanime la conclusion qui considère le FED parmi les succès les moins contestables de l'Association. En comparaison les résultats commerciaux ont été sûrement plus décevants. Cela n'empêche pas d'apporter d'autres critiques, dans l'espoir de mieux valoriser l'aide communautaire, d'autant plus que - comme a dit Monsieur Mensah, secrétaire général adjoint de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique -, le "Fonds Européen de développement constitue l'unique et remarquable exception dans l'absence totale de mécanismes pour organiser l'aide régionale en vue d'objectifs précis de développement".

D'abord, il faut souligner que la dynamique du FED révèle toujours une évidente disproportion entre les bénéfices économiques de la France (et indirectement des pays francophones, en particulier les plus avancés économiquement, tels que la Côte d'Ivoire, le Cameroun et Madagascar) et ceux des autres membres de la CEE avec leurs territoires respectifs. Tout en négligeant l'aspect d'égoïsme national, cette disproportion, qui contraste avec la conception même de coopération et de communauté, ne peut qu'aliéner les faveurs des Cinq jusqu'à menacer l'avenir du Fonds. L'expérience du passé prouve en effet que les partenaires de la France sont tentés de profiter des défaillances communautaires de la France pour remettre sans cesse en cause les engagements de l'Association. Cette réserve est d'autant plus importante en ce moment que nous sommes à la veille de la négociation du renouvellement de la convention, qui - comme tout le monde sait - expire le 31 mai 1969.

Un autre point où se sont polarisées les critiques est le siège du pouvoir réel de décision. La convention de Yaoundé a réservé en effet la gestion de l'aide financière et technique à la Communauté et non à l'Association. "Ceci signifie que les Etats membres étant les seuls cotisants du FED, l'aide reste celle de la Communauté et non celle de l'Association. La gestion des aides est assurée par un organe de la Communauté et cet organe est la Commission, à qui appartient la décision finale d'accorder ou de ne pas accorder l'aide pour un projet "déterminé" (P.E., doc. 89/68). Il fait exception seulement de la faculté qu'a le Conseil de l'Association de définir l'orientation générale de la coopération financière et technique. La concentration des pouvoirs aux mains de la Commission a été justifiée par la nécessité d'assurer l'unité et la continuité de la stratégie générale de la politique d'assistance. Mais cette priorité d'un organe exclusivement européen est à la base de l'accusation adressée souvent à l'Association par ses adversaires, accusation selon laquelle par le truchement du FED la Communauté maintient une forme de "tutelle" sur le développement économique et parfois sur les choix politiques de l'Afrique Noire : le reproche en réalité est démenti même par les gouvernements africains engagés dans la voie socialiste tel que le Mali.

Quelle perspective a le FED dans la nouvelle convention ? La Commission de la CEE a transmis le 7 mai 1968 au Parlement Européen une communication relative aux problèmes du renouvellement de la Convention de Yaoundé (P.E., doc. 33/68) qui est très utile pour comprendre en avance l'aptitude de la Commission dans les négociations avec les 18 EAMA. Etant donné que la situation des pays associés est relativement défavorable par rapport à l'ensemble des pays en voie de développement, la Commission juge nécessaire de ne pas aggraver la moyenne des conditions actuelles de l'aide communautaire. En particulier, la Commission souligne que la péculiarité de l'aide de la CEE conçue par le traité de Rome et par la Convention de Yaoundé est le financement par dons à fonds perdus au lieu des prêts, qui pourtant étaient presque la règle à l'époque de la conclusion de l'Association : depuis lors, en face du problème de l'endettement croissant des pays sous-développés (le service de la dette publique absorbait déjà en 1964 20 % des recettes d'exportation de plusieurs pays sous-développés et maintenant dans certains cas les emprunts extérieurs sont engloutis par les opérations de remboursement des dettes antérieures), l'aide internationale soit du bloc capitaliste soit des pays socialistes a recherché des formules et des conditions plus souples que celles du passé : il serait alors tout-à-fait illogique que dans le même temps la Communauté durcisse les conditions de son aide. Les propositions de la Commission se heurtent cependant avec l'opinion de certains gouvernements européens (Pays-Bas, Allemagne), orientés vers la priorité des prêts au détriment

des subventions non remboursables. Le directeur du Fonds Européen de Développement, Monsieur Jacques Ferrandi, a écrit en 1966 que le remplacement des dons avec des prêts "serait une telle erreur, et, pour ceux qui croient au sens de l'histoire, tellement à contre-courant, que l'esprit refuse de s'inquiéter" ("Le Monde", 24-25 Juillet 1966). Il me semble enfin qu'il est toujours discutable l'intérêt pour les pays africains - même à la lumière de l'expérience des pays de l'Amérique Latine - de multiplier les investissements étrangers privés, destinés à encourager de plus en plus la fuite à l'extérieur des profits de l'activité en question.

Plus unanime est l'opinion en ce qui concerne la destination de l'aide, car la tendance à soutenir les projets productifs est désormais consolidée. La Commission suggère d'intervenir pour l'amélioration des conditions de production destinées à accroître la productivité et la rentabilité des cultures, et plus en détail elle insiste pour améliorer les méthodes des exploitations traditionnelles par des actions de vulgarisation et d'encadrement et pour créer de grandes exploitations agricoles gérées selon des principes modernes. Dans le domaine industriel, malheureusement, les grands projets sont au-delà des possibilités du FED. L'intervention de la Communauté a toutes les chances d'être plus utile dans les petits projets, mais la Commission est obligée de reconnaître que "l'action communautaire dans le domaine industriel reste, par la nature des choses, assez limitée".

L'aide de la CEE pourra être beaucoup plus importante pour l'avenir de l'industrialisation de l'Afrique Noire si les subventions sont liées aux projets inter-étatiques, éventuellement par le truchement des organisations régionales africaines telles que l'OCAM ou l'UDEAC. Je me permets de citer à ce propos le point 4 de la résolution approuvée dans la session 1968 du Parlement Européen : "(Le Parlement Européen) se félicite des efforts déployés par la Commission pour que l'aide du Fonds soit de plus en plus orientée vers une politique de développement régional, axée sur certains pôles de croissance et sur certains secteurs-clé - tels que la production agricole - et qu'elle soit attribuée sans tenir compte des frontières des Etats associés, de façon à renforcer la solidarité et la coopération interafricaine". Il s'agit quand même d'un problème avec beaucoup d'implications politiques, car les organisations régionales ont inéluctablement une ligne politique (surtout l'OCAM, à laquelle n'adhèrent pas les pays "révolutionnaires"). Est-il impossible d'essayer de coordonner l'aide avec l'Organisation de l'Unité africaine dans sa totalité ?

Cette question ouvre le discours sur le problème le plus crucial peut-être que la CEE doit envisager : l'alternative entre "régionalisme" et "mondialisme". Raoul Prebisch, secrétaire général de la

CNUCED, a montré les inconvénients d'une division du monde en zones d'influence verticales (Etats-Unis - Amérique Latine, Europe occidentale - Afrique francophone, etc.). La tendance de l'Association est au contraire orientée dans ce sens, tandis que l'approche mondialiste est la seule non discriminatoire. La CEE pourrait contribuer de façon très positive à rompre tout schematisme en proposant au moins d'étendre aux pays d'Afrique non associés les bénéfices du FED avec des projets régionaux ou en harmonisant son activité avec celle d'autres organismes internationaux. La perspective, il est vrai, n'est pas facile, car même les Etats associés à l'Association (Nigeria, Tanzanie, Kenya, Ouganda) ont décidé de ne pas partager les avantages de la coopération financière et technique, autrefois niée par la Communauté par un calcul purement économique. Il est inutile de rappeler les conséquences qui pourraient dériver dans ce domaine de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne.

Finalement, la politique d'assistance doit être mise en rapport avec les propositions pour une discipline des cours mondiaux des produits de base, vitaux pour le bien-être financier des pays en voie de développement. Tout le monde sait en effet que l'organisation du marché des matières premières est vouée à produire des conséquences beaucoup plus décisives que toute autre forme d'assistance économique ou financière. La nécessité d'une révision de la politique des prix à l'échelle mondiale, proclamée avec beaucoup de véhémence dans la Charte d'Alger rédigée par la Conférence des pays en voie de développement le 24 octobre 1967, a été confirmée malgré la survivance de plusieurs résistances à la conférence de New-Delhi de la CNUCED II. La stabilisation des prix pourrait affaiblir la position commerciale des EAMA qui jouissent aujourd'hui d'un traitement de faveur sur le marché européen : la CEE pourrait pourtant intervenir pour une compensation en attendant l'oeuvre de transformation en profondeur des économies des pays associés, toutes plus ou moins accablées par les carences de la monoculture ou de la biculture.

L'économie des EAMA, ainsi que celle des autres pays en voie de développement, d'autre part, ne peut se soustraire au sous-développement qu'avec une forme de mobilitation intérieure. Après l'indépendance, les pays africains ont choisi, bon gré mal gré, une voie de développement empirique qu'on peut synthétiser dans cette formule : développement accéléré d'un secteur relativement avancé plus une stagnation perpétuelle de la grande majorité de l'économie à un degré de développement de subsistance. L'efficacité de l'aide internationale est assez limitée pour l'émancipation des nations africaines, surtout des masses des paysans, les vrais prolétaires de nos jours, selon René Dumont, car elle est trop souvent

concentrée dans les secteurs de l'économie qui ne concernent qu'une minorité de la population. Le cercle vicieux du sous-développement pourra être surmonté seulement lorsque la dynamique du développement atteindra le monde arriéré dans lequel vit la plupart des hommes et dans lequel sont cachées les ressources les plus importantes de chaque pays en voie de développement.

La politique de l'aide bilatérale n'est pas suffisante pour résoudre les noeuds de la lutte contre le retard historique des économies africaines déformées par la domination coloniale. La coopération économique et financière de la CEE a permis dans la première convention le dépassement du stade primitif de l'infrastructure des pays associés et dans la deuxième convention le franchissement des liens du pacte colonial. La troisième convention est appelée par la simple logique de l'évolution de n'importe quelle institution à un essor créatif pour s'adapter aux exigences dramatiques du Tiers-Monde. L'Europe a beaucoup de chances de réussir : elle propose une aide multilatérale et objective, elle jouit de la confiance de presque tous les pays africains et -last but not least - la formule de l'Association comporte des avantages si évidents même pour l'Europe, que les gouvernements des Six peuvent mieux que les autres puissances industrielles neutraliser les attaques dites "cartieristes" de l'opinion publique moins sensibilisée à la réalité du Tiers-Monde. Il n'est pas exagéré de souhaiter que la tradition déjà accomplie puisse être la condition préalable pour que l'Europe s'adonne à une tâche sur laquelle se fondent le progrès et la paix des peuples.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Réflexions sur l'aide communautaire multilatérale aux pays et territoires d'Outre-Mer associés et sur les principes de fonctionnement du Fonds Européen de Développement

par

le Prof. L. BOURCIER de CARBON

Berlin, le 2 octobre 1968

10 heures,
Commission II

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Réflexions sur l'aide communautaire multilatérale aux pays et territoires d'Outre-Mer associés et sur les principes de fonctionnement du Fonds Européen de Développement

par

le Prof. L. BOURCIER de CARBON

Berlin, le 2 octobre 1968

10 heures,
Commission II

La quatrième partie du Traité instituant la Communauté Economique Européenne traite de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer entretenant avec certains pays membres des relations particulières. Il est précisé, dans l'article 131 qui ouvre cette quatrième partie : "Le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement des relations étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble.

"Conformément aux principes énoncés dans le préambule du présent Traité, l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent".

Ainsi le Traité affirme que l'Association se propose au premier chef de servir les intérêts essentiels des pays et territoires considérés. Elle n'a pas de but lucratif ; elle est une sorte de mission qui ne peut s'accomplir qu'en resserrant les liens financiers, commerciaux, culturels entre les intéressés.

Néanmoins, ce n'est qu'une Convention d'application relative à l'association des pays et Territoires d'Outre-Mer à la Communauté qui a décidé pour une première période de cinq ans la création d'un Fonds de développement, géré par la Commission, selon les modalités de procédure établies par le Conseil. En effet, l'article 6 de la Convention précise que le Conseil fixe "les modalités relatives aux appels et au transfert des contributions financières, au régime budgétaire et à la gestion des ressources du Fonds de Développement".

L'article 3 de la même Convention est d'une extrême importance. Il précise que "I a Commission établit chaque année les programmes généraux d'affectation... des fonds idsponibles... Les programmes généraux comportent des projets pour le financement :

a) de certaines institutions sociales, notamment d'hopitaux, d'établissements d'enseignement ou de recherche technique, d'institutions d'orientation et de promotion des activités professionnelles des populations ;

b) d'investissements économiques d'intérêt général directement liés à l'exécution d'un programme comportant des projets de développement productifs et concrets".

Les autorités responsables des pays et territoires présentent à la Commission, en accord avec les autorités locales ou avec la représentation de la population des pays et territoires intéressés, les projets sociaux

et économiques pour lesquels le financement de la Communauté est demandé. (art. 2) Au début de chaque exercice, le Conseil détermine, après consultation de la Commission, les montants à consacrer au financement des institutions sociales d'une part et des investissements d'intérêt général d'autre part. Puis la Commission répartit les crédits alloués par le Conseil aux deux grands types de projets précédents, entre les demandeurs.

Comme on le voit, les principes d'intervention financière de la Communauté, en faveur des pays et territoires associés, demeurent extrêmement généraux et ne font l'objet d'aucune définition précise. M. B. Reysset, dans son Bilan de l'Aide Communautaire, nous retrace brièvement, à partir des documents comptables, l'utilisation qui a été faite de cette Convention et de celle qui l'a suivie, à compter du Ier juin 1964 (Convention de Yaoundé pour les dix-huit E.A.M.A.) ainsi que de la Décision du Conseil de la Communauté pour les P.T.O.M. Il étudie l'évolution de la structure des crédits, dans le temps et dans l'espace, pour le premier F.E.D.O.M. et pour le second F.E.D. (accord interne du 20 juillet 1963, relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté).

Nous reprendrons très brièvement quelques unes de ses constatations, avant de présenter nos propres observations sur une évolution dont le caractère empirique pouvait se justifier dans une période de mise en place de l'institution et qui présentait même des avantages sur tout autre mode de fonctionnement, mais qui, désormais, nous paraît comporter un manque d'efficacité et des risques de contestation contraires à l'avenir de l'Association comme à la réalisation des objectifs d'union économique, sociale et politique qu'elle se propose.

•

1) L'Aide Communautaire demeure faible, malgré une augmentation substantielle du second Fonds par rapport au premier (37 %). Elle est faible si on la compare au total de l'Aide au développement consentie par les Six ; faible si on la compare au revenu national des pays contributeurs ; faible enfin si on évalue les besoins de concours extérieurs qu'exigerait un volume de plans de développement dans les pays associés garan-

tissant un développement convenable de leur revenu national (1).

2) Il n'y a pas de politique d'aide au Tiers-Monde mettant en jeu une action solidaire de la Communauté Européenne, comme il devrait en être d'une tâche relevant de cette volonté d'union qui doit être l'âme du Traité ayant engendré la Communauté.

3) Les modalités de financement se sont différenciées des prêts à conditions spéciales complétant le régime de subvention pratiqué au cours du premier Fonds. La Banque Européenne d'Investissement étend ses opérations aux pays associés, contrairement à son attitude durant la première période de cinq années. Elle agit selon ses normes habituelles, octroyant des prêts pour une durée d'au plus 25 ans, mais à des taux qui peuvent être assortis de bonifications à la charge du F.E.D. (2).

La pratique des bonifications d'intérêts, doit, nous semble-t-il, être considérée favorablement dès lors qu'elle permet de créer un multiplicateur d'investissements, à l'aide d'un volume donné de fonds publics. Elle convient ainsi au financement de tous projets de nature "lucrative", c'est-à-dire devant produire un revenu direct. En dehors des

---

(1) B. Reysset (loc. cit.) nous indique qu'en 1966 les versements au titre de l'aide communautaire des Six ont représenté 7,5 % de leur aide totale au développement et 0,4 % de leur revenu national.

D'après le dernier rapport du Comité Monétaire de la Zone Franc, en 1967, la Côte d'Ivoire avait un budget d'équipement de 17,6 milliards des francs CFA et un budget de fonctionnement de 3 9,8 milliards. L'aide extérieure intervenait dans le financement des équipements pour 20 % contre 5,4 % en 1966.

Au Sénégal, selon le même document, et pour la même année 1967, le budget d'équipement ne représente que le tiers environ du budget de fonctionnement (10 milliards pour 33 milliards), ainsi d'ailleurs que pour chacune des deux années précédentes. Encore "le financement du budget d'équipement repose-t-il exclusivement sur des emprunts dont l'origine n'est pas précisée". (eod. loc.) Ces chiffres dénotent une insuffisance certaine du volume annuel des investissements, pour faire face aux besoins de la modernisation et aux espoirs d'un relèvement rapide du niveau de vie.

(2) Une étude du Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique rappelle que le Rapport Jeanneney (La politique de coopération avec les pays en voie de développement, juillet 1963) proposait l'extension des opérations du FED à tous les pays en voie de développement (Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger, Goran Ohlin, O.C.D.E. 1966, p. 33).

équipements sociaux et d'infrastructure, les projets d'investissements relèvent du calcul économique, quant aux critères de choix qui déterminent les allocations de ressources rares. Mais il existe des projets temporairement moins rentables qu'il y a lieu de favoriser pour accélérer le développement ultérieur. Par exemple, l'habitat moderne qui permet de fixer la main-d'oeuvre et qui doit mobiliser une part importante d'épargne privée situe les loyers à des conditions excessives pour une main-d'oeuvre dont la productivité ne s'élèvera que peu à peu au niveau où elle doit parvenir pour supporter le loyer normal de l'argent investi dans la construction immobilière. Des bonifications d'intérêts paraissent alors particulièrement opportunes.

L'option entre une politique de subventions et une politique de prêts est délicate . Elle ne peut faire l'objet d'une règlementation rigide. Et elle suggère un premier exemple de la nécessité de laisser aux autorités gestionnaires d'un Fonds de Développement une grande latitude de décision. La vraie question qui se pose alors est celle de la composition des organes de décision du Fonds en question (3).

---

(3) Goran Chlin, dans son étude sur la "Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger", cité note (2), écrit : "L'aide financière aux pays moins développés revêt diverses formes et il n'est pas toujours facile de discerner la logique qui en régit la composition. En fait, il semble que les conditions et la forme de l'aide soient déterminées, dans une large mesure, par un mélange de doctrines administratives, de règles pratiques, de pressions politiques, de principes bancaires traditionnels et qu'elles dépendent de l'attitude des autres pays donateurs..." i) On s'est rendu compte que les critères habituellement invoqués pour le choix entre prêts et dons étaient assez arbitraires... Déjà, dans beaucoup de cas, les pays moins développés ont accumulé des dettes énormes du fait des prêts internationaux qui leur ont été accordés, et si l'important déficit en devises de ces pays doit être financé pendant un certain temps, de graves difficultés ne manqueront pas de surgir, si l'on assure ce financement à l'aide de prêts, même assortis de conditions favorables" ii) "Le poids de plus en plus lourd des charges de la dette dans la balance des paiements augmentera la demande d'aide autre que celle qui est destinée à couvrir les besoins en devises afférents à des projets d'investissements déterminés..." iii) Des risques analogues existent lorsque l'aide est liée à des achats dans le pays donateur ; mais en regard des inconvénients qui en résultent pour les pays bénéficiaires, il faut faire figurer les avantages que peuvent en tirer les pays donateurs... Il ne fait pas de doute que les restrictions en matière d'achats permettent d'accorder un volume d'aide plus important que cela ne serait possible autrement et l'on ne peut réellement pas les considérer comme intrinsèquement mauvaises."

Le montant des prêts du F.E.D. demeure actuellement très limité puisque, sur 800 millions de dollars unités de compte seulement, 50 ont été consacrés à ce mode de financement. D'ailleurs, s'il devait augmenter, il deviendrait rapidement dangereux pour la croissance des pays en cause (voir note (3)).

4) La part de chaque Etat membre dans l'alimentation du Fonds a évolué, sans que les variations relatives des contributions soient en rapport direct avec les avantages retirés par les pays contributeurs, à travers l'augmentation des mouvements commerciaux qui les intéressent. Selon B. Reysset, les entreprises françaises ont été attributaires de plus de 43 % des marchés et contrats portant sur l'équipement financé par la Communauté, les entreprises locales plus de 24 % et dans l'ensemble "les entreprises françaises, belges et néerlandaises ont été en mesure d'enlever la majeure partie des appels d'offre des Etats et Territoires associés avec lesquels leurs pays entretiennent des relations particulières". L'implantation locale de ces entreprises explique qu'elles aient bénéficié d'avantages leur assurant l'adjudication des marchés de travaux financés par la C.E.E.

5) La prérépartition entre les divers pays et territoires associés a été réduite à environ un quart du total des ressources du Fonds, alors que la totalité avait été affectée aux quatre groupes de pays relevant respectivement des quatre pays membres concernés.

6) Les domaines d'intervention ont été élargis : aux institutions et réalisations sociales, aux investissements économiques d'intérêt général se sont ajoutés les financements d'action d'assistance technique pour la réalisation des investissements, le financement d'actions de coopération techniques, les bonifications d'intérêt, les avances aux Caisses de stabilisation, les secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles.

Une innovation essentielle de la Convention de Yaoundé a consisté dans l'attribution d'aides spéciales dénommées "aides à la production et à la diversification", en vue de mettre fin, sans dommages trop lourds, aux marchés réservés, avec surprix, dans le cadre des formations économico-politiques antérieures. Cette aide devait fournir aux producteurs certains dédommagements temporaires et des gains de productivité compensateurs. Près du cinquième des ressources du F.E.D. ont été affectées à cette utilisation et le quart au moins de cette somme a été consacrée aux efforts de diversification.

La répartition de ces aides à la diversification ne semble pas avoir obéi à des règles précises, sans doute d'ailleurs difficiles à établir, alors qu'on avait affaire à des situations fluctuantes selon la nature des produits en cause.

7) La procédure des engagements et des paiements semble devoir être améliorée. Les engagements autorisés et les engagements définitifs d'une part, les engagements définitifs et paiements d'autre part font l'objet de décalages qui ont souvent été de l'ordre de un à deux ans, soit par les lenteurs du pouvoir de décision, soit par l'inertie des services utilisateurs de la dépense. D'importants gains de temps, donc d'efficacité, sont certainement possibles, dès lors que les procédures seront mieux précisées à l'échelon de la décision et à celui de l'utilisation.

Les progrès nécessaires et réalisables se heurteront néanmoins à des difficultés dont il n'est pas inutile de dresser un premier inventaire.

°

Toute aide à caractère multilatéral aux pays en voie de développement doit revêtir les caractéristiques que lui assignait, dans son Point IV, le Président Truman. Elle doit être en effet :

- massive mais marginale ;
- collective mais dépolitisée ;
- étatique et désintéressée mais non socialisante ;
- gratuite mais productive ;
- technique et financière ;
- associative de l'effort public et de l'effort privé ;
- régulière mais sans engagements permanents.

Chacun de ces points mériterait des commentaires, compléments ou correctifs ; mais, dans l'ensemble, leur sens est clair et leur nécessité non douteuse.

Insistons en particulier sur le fait que l'aide technique est un préalable à tout développement rapide et un moyen d'intensifier les efforts collectifs de mise en valeur. Elle offre une rentabilité indirecte aux pays assistants, car elle diffuse les connaissances appliquées, les techniques des pays contributeurs ; elle prépare leur intervention comme fournisseurs ; l'outillage suit le spécialiste. L'aide technique contribue à la formation des élites des pays aidés, propage des styles de vie qui, par rayonnement, sont de nature à créer des liens commerciaux ; elle permet une étude plus rationnelle des choix d'investissements et des programmes de développement ; elle prépare l'avènement d'une classe d'entrepreneurs et de techniciens, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Laissant toute liberté d'information et de décision aux autorités des pays assistés, elle est généralement bien accueillie. On peut admettre que l'effort d'aide technique

d'un organisme comme le F.E.D. ne sera jamais trop important et qu'il serait souhaitable qu'un tel organisme dispose d'équipes de spécialistes en vue de distribuer les diverses formes d'aide technique dont les pays associés ont besoin.

Tout Fonds d'aide et de solidarité à vocation plurinationale rencontre des difficultés multiples dans l'établissement des principes d'allocation de ressources financières toujours rares par rapport à l'importance des besoins à considérer. Dès 1953, un groupe d'experts, chargé d'établir un rapport sur le fonctionnement d'un Fonds spécial des Nations Unies, ne manquait pas d'en faire mention (4). Et les observations des rapporteurs méritent d'être reprises ici, bien que leur portée soit moins préoccupante du fait de la solidarité croissante des Six pays membres, comparée à celle des pays membres des Nations Unies (5). La première difficulté concerne les critères de choix des projets financés par le Fonds : prise en considération de la rentabilité directe ou de l'utilité sociale ; exigence d'un financement par subvention ou possibilité partielle d'un financement par des prêts spéciaux, comparaison des besoins d'assistance entre les divers pays demandeurs ; capacité d'endettement de ceux-ci ; problèmes délicats du contrôle de l'emploi des fonds accordés ; situation du projet à financer dans l'ensemble du plan de développement, en vue de maximiser l'effort d'intervention du Fonds. Les écueils à prévoir concernent des déviations possibles quant au rôle du Fonds, à l'adaptation des ressources aux affectations, aux procédures d'attribution et de contrôle, à la structure

---

(4) Rapport sur un Fonds Spécial des Nations Unies pour le Développement économique, Nations Unies, New York 1953.

(5) Au chapitre V dudit Rapport :"Utilisation des ressources du Fonds Spécial", on peut lire (page 27) : "Dans la première phase de son activité, le Fonds devra tenir compte :

a) de la valeur intrinsèque de chacune des demandes qui lui sont soumises ;

b) de la nécessité de donner la préférence à certaines catégories de projets qui, tout en favorisant le développement économique, répondent aux buts de l'Organisation des Nations-Unies...

c) de la nécessité de choisir des projets qui promettent des résultats rapides et peuvent ainsi démontrer la valeur du Fonds ;

d) de la nécessité d'une répartition géographique équitable..."

administrative des organismes impliqués dans le financement ou l'exécution des projets en cause (6).

Une conception réaliste des rapports économiques, sociaux et politiques qui accompagnent tout effort important d'aide au développement conseille d'éviter le formalisme, ce qui n'exclut d'ailleurs nullement la recherche de quelques principes d'action en vue de maximiser les effets de l'aide au bénéfice des populations locales. Nos interlocuteurs africains nous ont maintes fois donné la preuve d'un esprit réaliste dans la recherche d'une coopération plus efficace. Dans un colloque tenu à Cambridge en septembre-octobre 1963, pour l'étude des problèmes du développement planifié

---

(6) Dans le Rapport précité sur le fonctionnement optimum d'un Fonds Spécial des Nations Unies, les experts n'hésitaient pas à écrire, malgré les risques évidents de pareilles exigences : "70, Les opérations que le Fonds entreprendra pour encourager le développement économique des pays insuffisamment développés auront pour objet d'apporter un complément à l'ensemble des ressources des pays qui ne peuvent investir les capitaux nécessaires pour élever le niveau de vie et alimenter le développement économique. Le Fonds devra donc constater l'insuffisance de l'ensemble des ressources dont peuvent disposer les pays requérants...
"80. Etant donné que l'assistance du Fonds a pour objet de compléter les propres efforts du pays, la demande devrait être accompagnée de renseignements suffisants pour montrer que le pays a organisé ou est en train d'organiser l'exploitation de ses ressources aux fins de développement économique...
"81. Les demandes des gouvernements devraient établir que les autres modes de financement extérieur ne sont pas souhaitables, qu'il n'existe pas d'autres sources de capitaux extérieurs ou que les moyens offerts dans ce domaine sont insuffisants ; elles indiqueront, le cas échéant, la nature et le montant des ressources obtenues d'autre part...
"84. Le Fonds devrait avoir la preuve que les programmes assistés seront exécutés de la façon la plus économique et par un personnel compétent...
"88. Le gouvernement assisté devrait être obligé de tenir et de présenter des documents comptables qui permettent au Fonds de vérifier que son assistance est utilisée de façon efficace aux fins pour lesquelles elle a été accordée etc...!"

en Afrique (7), les personnalités africaines représentant l'Afrique d'expression anglaise n'hésitaient pas à admettre qu'en vue d'accroître le volume et l'efficacité de l'aide, les pays contributeurs devraient pouvoir examiner la question de l'aide dès l'élaboration des programmes à financer, même si l'on courait ainsi le risque d'une contestation quant à la structure de ces programmes. Ils admettaient que les diverses sources de financement extérieur soient indiquées et étudiées dans un esprit de coopération, pour le succès du financement. Ils allaient jusqu'à considérer que les pays contributeurs étaient justifiés à défendre des intérêts propres et à contrôler la distribution de l'aide à travers le réseau administratif intérieur des pays assistés. D'ailleurs, il en fut largement ainsi de l'aide Marshall en Europe, dans les années 1948-1952.

Il n'y a guère de chances que l'aide communautaire multilatérale de la C.E.E. soit portée au niveau du volume souhaitable, si un tel climat de confiance mutuelle ne devient pas réalité. Le principe selon lequel l'aide n'a pas fondamentalement d'objectifs mercantiles mais vise en premier lieu à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, est communément accepté mais non effectivement pratiqué.

Faute d'une comptabilité nationale suffisamment élaborée dans les pays associés à la C.E.E., il n'est guère possible de mesurer quantitativement les effets de l'aide octroyée ; effets sur le revenu national, effets sur le volume de l'emploi, effets sur la productivité du secteur rural, effets sur la diversification des productions exportables, effets sur l'attraction des capitaux privés grâce aux grands travaux d'infrastructure.

Il nous semble hors de doute, en tout cas, que l'action du F.E.D. doive s'orienter essentiellement vers les réalisations sociales, l'aide technique et la recherche.

Les réalisations sociales sont les préalables du développement ; improductives selon les normes de calcul de l'entreprise privée, elles ont une productivité indirecte cumulative, qu'il s'agisse de la santé, de l'équipement intellectuel ou de l'habitat. Il nous semble évident que "la formation d'un homme a une valeur d'investissement" (8). On montre

---

(7) African Development Planning, edited by R. Robinson, Cambridge, 1964.

(8) "Une méthode de calcul du stock d'enseignement", revue Population, mai-juin 1968, par Michel Debeauvais et Pierre Maes. Les auteurs écrivent : "... La croissance de la production et l'augmentation corrélative du produit national brut ne peuvent être entièrement expliquées de façon satisfaisante par l'accumulation du capital et par l'accroissement des effectifs de main-d'oeuvre. Un troisième facteur est nécessaire pour expliquer le rythme rapide de la croissance économique et on a toutes les raisons de croire qu'il s'agit de la modification qualitative de la main-d'oeuvre dans le sens d'une qualification plus poussée..."

facilement qu'en finançant par l'emprunt la formation de cadres autochtones, l'économie effectuée sur le prix payé aux cadres étrangers permet de récupérer rapidement l'équivalent de la dépense initiale, à travers le développement des investissements, devenus rentables par l'abaissement des coûts salariaux. Exclure par principe le financement des dépenses dites de fonctionnement des réalisations sociales, c'est agir à l'encontre même des objectifs d'un Fonds d'aide au Développement qui doit financer en priorité les dépenses les plus productives à long terme.

Le second F.E.D. a été l'objet d'une gestion plus nettement orientée vers des principes d'action sociale. Le soutien des cours, l'aide à la diversification font partie d'une politique économique et financière soucieuse d'améliorer le niveau de vie des masses rurales qui constituent encore plus de 80 % de la population active, dans la plupart des pays et territoires associés. Précisément parce que des erreurs ont été parfois commises à l'occasion de priorités de financement accordées à des réalisations d'utilité économique et sociale douteuse, les critères de choix se sont améliorés ; la valeur politique des projets n'aura plus en général la priorité sur la valeur économique et sociale des investissements concurrents. La promotion de l'agriculture demeure le premier impératif, même si la modernisation industrielle est l'objectif le plus attractif.

Promotion de l'agriculture : c'est d'abord l'équipement d'instituts de recherches pour la sélection des semences, l'emploi de l'eau, l'étude des engrais, l'équipement agricole, les chaînes de froid, l'élaboration de méthodes adaptées aux conditions des productions vivrières ou exportables ; c'est aussi l'amélioration des institutions distributrices du crédit, les réformes foncières, l'établissement de systèmes de commercialisation qui excluent les possibilités de dominations spoliatrices. C'est enfin la mise en place de programmes et d'organismes de vulgarisation, en vue d'accélérer les applications des résultats de la recherche.

Certes, la politique du second F.E.D. est consciente de cette nécessité, puisqu'elle a consacré près de 50 % des crédits accordés au 31 décembre 1967 à la modernisation rurale, contre une proportion moitié plus faible au cours du F.E.D.O.M. ; mais cet effort est peut-être encore trop axé sur la création d'ensembles spectaculaires alors que l'efficacité sociale réside dans une diffusion aussi grande que possible de l'action pour la promotion agricole.

Une éminente personnalité déclarait récemment devant l'Association pour le développement international : "Misère paysanne, sous-alimentation, exode rural, expansion des bidonvilles et du chômage,

instabilité sociale de peuples pauvres où les "moins de 20 ans" sont majoritaires, croissance d'une émigration vers les pays riches et croissances de nouveaux bidonvilles, affrontements raciaux, voilà des aspects du sous-développement faciles à constater et qui trouvent en partie leur origine dans l'insuffisance des efforts accomplis en faveur des masses paysannes du Tiers-Monde. Comment expliquer la faiblesse relative de ces efforts par rapport aux autres formes de l'aide ? Dans une certaine mesure, par la complexité des problèmes humains qui se lient aux problèmes ruraux.

Mais il faut bien reconnaître que ce ne sont pas seulement les difficultés de l'aide agricole qui ont détourné les pays riches de la consentir largement. La faiblesse de l'aide agricole s'explique aussi par l'influence excessive des préoccupations exportatrices des pays riches sur la distribution de l'aide extérieure".

Nous ne pouvons que souscrire à un tel jugement, fruit d'une expérience quotidienne. Et encore à cette affirmation du même auteur : "Dans l'état actuel de nos connaissances, les perspectives d'industrialisation paraissent trop restreintes, dans beaucoup de pays pauvres, pour pouvoir y contribuer à un relèvement sensible du niveau de vie général. La nécessité et l'urgence des progrès agricoles s'en trouvent encore renforcés."

°

La lutte contre le sous-développement dans les pays et territoires associés est une obligation solennelle de la C.E.E. Elle doit, selon nous, prendre la forme d'une action sociale dont les points d'application, outre ce qui a été dit précédemment, apparaissent clairement :

- lutte antibidonville et lutte contre les taudis ; aménagements de parcelles, avec voirie, eau, réseaux d'évacuation des eaux usées, espaces verts, promotion de services sociaux et d'installations commerciales, aide à l'accession à la petite propriété ;
- concours à la mise en oeuvre de programmes d'approvisionnement en eau dans la brousse comme à la ville ;
- financement des recherches concernant l'élevage et l'utilisation rationnelle du bétail ;
- financement de réalisations agricoles à grande échelle, comme le second FED l'a déjà pratiqué.

Dans ces domaines, le futur F.E.D. pourrait exercer pleinement sa vocation et témoigner de façon plus éclatante encore que par le passé de la volonté de la Communauté d'aider les populations des pays et territoires d'outre-mer associés, dans leurs efforts pour améliorer leurs

conditions de vie. Certes les effets économiques d'une telle action sociale ne sont que partiellement appréhendables par les moyens habituels du calcul économique ; ils n'en sont pas moins importants (9). L'enseignement, la formation technique constituent le plus puissant des pôles de croissance, alimentant la capacité d'innovation, préparant les mentalités au calcul économique, adaptant les comportements aux conditions de fonctionnement de l'entreprise moderne. Pour répandre la division du travail, condition même d'une productivité plus forte, pour institutionnaliser le salariat, nécessité de toute économie moderne, pour étendre le champde l'économie monétaire, clef d'uneépargne efficacement investie et instrument essentiel de l'équilibre économique, il est nécessaire d'intensifier l'action sociale, dans le triple domaine de la formation individuelle, de l'habitat et de la protection sanitaire.

Des concours éventuels au développement industriel ne sont évidemment pas à éliminer comme ne devant jamais être prioritaires parmi les interventions du Fonds. Mais la vocation même de cet organisme doit l'amener à considérer ses interventions en pareil cas comme complémentaires, notamment pour compenser les handicaps naturels dont souffrent les entreprises nouvelles implantées en pays tropicaux : l'attribution d'avances de second rang, à très long terme et à faible taux d'intérêt, ou de dotations remboursables sur des superbénéfices (c'est-à-dire après rémunération du capital investi à un taux jugé normal) jouerait dans certains cas un rôle très utile.

Certaines réalisations d'infrastructure mûrement étudiées du point de vue de leur incidence sur le produit national, sur l'équilibre budgétaire, sur la balance des paiements, ressortissent aussi des préoccupations d'une aide prioritaire, dans la répartition des ressources du Fonds. Cependant, les exemples du passé ont montré que des considérations de prestige, des soucis purement politiques, des groupes de pression intéressés peuvent intervenir en vue de l'attribution de subventions concernant des projets dont le caractère prioritaire apparaît comme contestable, sur la base d'études objectives approfondies.

Enfin, les "aides à la production", prévues dans la convention de Yaoundé, et qui ont mobilisé plus du quart des ressources du second Fonds, ont pu avoir une urgence stratégique temporaire indiscutable, sans devoir occuper désormais une place aussi importante. La compensation des "surprix" ne peut être indéfiniment prise en charge par

---

(9) cf. notre article : "Sur quelques conditions d'équilibre bio-sociologique des concentrations urbaines, Institut International de Finances Publiques, Congrès d'York, sept. 1966.

l'aide extérieure, d'autant qu'elle doit résulter de l'efficacité d'une politique économique globale, améliorant la productivité, réformant les circuits commerciaux, valorisant l'exportation par le conditionnement local, abaissant les coûts de production grâce à une concurrence véritable entre fournisseurs étrangers.

Il serait extrêmement souhaitable que pour chaque pays ayant bénéficié de concours du F.E.D. et pour les grands secteurs concernés, les organismes économiques des pays et territoires associés effectuent périodiquement des études qui permet traient d'ébaucher un bilan économique et social de l'aide fournie par la Communauté. La difficulté de telles études ne doit pas les faire exclure. Elles conditionnent en effet les progrès en efficacité de l'aide communautaire. En tous cas, dans la situation actuelle, les lignes d'action précédemment proposées au futur F.E.D. nous paraissent fondées sur des priorités qui ne sauraient être méconnues.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Les stratégies d'industrialisation des Etats membres de la CEE dans les Etats Africains et Malgache associés

par

Jean-Simon TABOURNEL,
Chargé de cours aux Facultés Catholiques de Lyon,
Professeur à l'Institut Social.

Berlin, 2 octobre 1968

10 heures
Commission II

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Les stratégies d'industrialisation des Etats membres de la CEE dans les Etats Africains et Malgache associés

par

Jean-Simon TABCURNEL,
Chargé de cours aux Facultés Catholiques de Lyon,
Professeur à l'Institut Social.

Berlin, 2 octobre 1968

10 heures
Commission II

INVESTISSEMENT ET STRATEGIE D'INDUSTRIALISATION

Le développement de l'Industrie est de nos jours une nécessité impérative dans les pays du Tiers-Monde. Il est en effet la condition de l'accélération ultérieure de la croissance, et il a des effets d'entrainement sur les autres secteurs de l'économie.

Cette importance de l'industrialisation ne doit pas faire négliger l'impact du secteur agricole; au contraire toute politique d'industrialisation doit combiner l'industrie et l'agriculture, dont les activités se complètent. C'est affaire de dosage selon les pays et selon les stades de développement.

En Afrique noire l'industrialisation va se heurter à de grandes difficultés, car la plupart des Etats membres de l'Association de Yaoundé sont bien loin d'avoir atteint le stage du "décollage". Bien plus, les séquelles de la décolonisation du territoire africain réduisent les populations et les nations à vivre dans des cadres trop étroits, ce qui constitue un obstacle sérieux dans la recherche de marchés adéquats et de structures de rentabilité.

Toute la politique d'industrialisation devra donc être pensée en tenant compte de ce contexte et devra non seulement s'efforcer de coordonner et d'harmoniser les efforts de développement industriel dans un cadre régional, mais également promouvoir les industries motrices et "industrialisantes" capables de créer des marchés et de distribuer des revenus, ou si l'on préfère, susceptibles de créer et de développer un circuit économique véritable.

Notre propos n'est pas de synthétiser des éléments et des statistiques déjà connus, mais de tenter d'explorer certains domaines du problème industriel.

Dans cette optique, nous essaierons de donner une image des investissements dans les EAMA et de préciser, à partir de ce qui existe, les caractères d'une stratégie d'industrialisation .

I - LES INVESTISSEMENTS DANS LES EAMA

A. VUE GENERALE

Le FEDOM (Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre mer), qui fonctionna de I957 à I963) devait financer , outre des actions de recherche et d'action sociale, des investissements économiques d'intérêt général liés à l'exécution de programmes comportant des projets de développement productifs et concrets.

Le Fonds Européen de Développement a repris cette charge en l'élargissant à des opérations de coopération et à des bonifications d'intérêt sur les prêts accordés par la Banque Européenne d'investissements.

Une innovation importante concerne les aides à la diversification qui doivent permettre aux EAMA"de réformer leur structure et de réaliser les diversifications appropriées dans les domaines agricole, industriel et commercial. "

Au 3I/I2/67, l'état d'avancement des aides du FED était le suivant (en millions d'uc) (non compris les prêts BEI)

	Autorisation d'engagement	Engagement définitif		Paiements effectués	
		Montant	%	Montant	%
Investissements économiques & sociaux	266,2	37,2	I4	I5,8	5,9

La proportion entre engagements définitifs et autorisation d'engagement est peu satisfaisante. Elle l'est également entre les paiements effectués et les autorisations d'engagement.

Au 3I/I2/67, en ce qui concerne les investissements économiques et sociaux (non compris la diversification) les principaux

pays bénéficiaires avaient été le Congo-Kinshasa, Madagascar, le Tchad, le Cameroun et le Congo-Brazzaville.

Le Congo Brazzaville et la Côte d'Ivoire avaient consacré la totalité de l'aide reçue pour la production et la diversification à cette dernière.

De la période du FEDOM à celle du FED, la part des investissements économiques (modernisation rurale, infrastructure, industrialisation) a fortement augmenté (de 64,8% de l'aide à 83,6%).

Pour sa part, l'industrialisation et la production industrielle passait de 0,6% à 1,3% et de 3,8 millions d'uc à 5,9.

En faisant abstraction des aides à la production et à la diversification, cette proportion est également en hausse 0,6% (FEDOM) et 0,7% (FED).

Cependant, malgré cette progression, l'effort réalisé par le FED en faveur de l'industrialisation est encore modeste. Aussi est-il complété par l'intervention de la BEI.

Cette dernière a accordé 7 prêts d'un montant total de 20,8 millions d'uc. La part de ces prêts dans le cout total des projets financés, s'est échelonnée entre 19 et 39%.

Principalement consacrés à des investissements productifs dans les mines et l'industries, ils ont été ainsi répartis (en millions d'uc).

- Production d'énergie électrique	4.000 (1 projet)
- Production minière (potasse)	9.000 (1 projet)
- Production industrielle	6.855 (4 projets)
(textiles de coton, sucre, engrais transformation de l'aluminium)	
- conditionnement des bananes	1.015 (1 projet)

La durée d'amortissement des prêts varie entre 7 et 20 ans. Les taux d'intérêts pratiqués ont été successivement de 5 7/8%,

6 %, 6,5% et 7 % . Aucun des prêts n'a fait l'objet de bonification d'intérêt.

Les prêts ainsi accordés ont én réalité contribué à la réalisation d'investissements six fois plus importants, par l'encouragement aux investissements privés que cette politique a pu constituer. Bien que les prêts de la BEI aient un caractère complémentaire, ils jouent ainsi un rôle catalyseur et multiplicateur.

Les statistiques d'investissement privés étant incomplètes et sujettes à contestation, nous retiendrons essentiellement, dans cette étude, les montants d'investissements publics nets.

Nous verrons d'abord l'évolution de ces flux pour I960-I964. Puis nous tenterons une approche statistique, sur I964 et I965, pour mettre en relief l'impact de ces investissements .

B - EVOLUTION I960-I964 - Zone franc (I) sud du Sahara

Total des flux bilatéraux publics nets (millions de dollars US)
Total des flux multilatéraux nets " '

Les statistiques par pays étant très incertaines, on peut donner seulement le tableau récapitulatif pour l'ensemble de la zone.

Il a paru intéressant de donner la part des principaux prêteurs.

A/ Flux bilatéraux nets publics

Années	Total	France	Allemagne	Royaume Uni	U.S.A.
I960	307,88	307,50	0,08	0,29	-
I96I	3I9,20	304,00	2,72	5,47	7,00
I962	359,06	325,90	6,I3	2,85	24,00
I963	386,78	337,30	I5,28	- 0,02	34,00
I964	405,59	345,60	I5,II	5,47	38,00
I965	363,00	32I,00	I6,I6	0,43	22,76

On remarque que la France apporte la plus grande partie de ces flux (dont on ne saurait trop souligner l'importan
On aperçoit l'évolution positive de l'apport des USA, ainsi que (ce la progression remarquable de la position allemande (2)

Voir Notes I & 2, page suivante

B -Flux multilatéraux nets

Années	Total	BIRD	CEE	ONU
I960	I2,27	8,50	2,93	0,84
I96I	44,86	29,30	I2,II	3,45
I962	92,20	37,20	48,59	8,08
I963	73,55	I5,40	54,95	8,90
I964	75,23	- 3,00	69,73	I2,28
I965	I04,64	3,20	89,49	I2,05

On remarque la progression de la CEE qui remplace peu à peu les apports de la BIRD, ainsi que les progrès de l'apport de l'ONU. En I962, la CEE assurait près de 53% des flux multilatéraux publics nets. En I963 elle assurait 75%; en I964, 92% . En I965, la brusque montée du total de ces flux s'accompagnait d'une progression importante de l'apport de la CEE. A cette date, il représente 85% des flux.

On remarque le sommet de I962. C'est en effet en I962-I963, que la CEE prend en quelque sorte la relève de la BIRD.

Notes de la page précédente :

I) Cameroun - RCA - Tchad - Congo Brazaville - Dahomey - Gabon - Guinée- Cote d'Ivoire - Madagascar - Mali- Mauritanie - Niger Sénégal - Togo - Hte Volta - TOM - Réunion.

2) Il est difficile d'apprécier pour l'instant la baisse enregistrée en I965.

C - IMPACT DES FLUX PUBLIES NETS

L'étude statistique menée à partir des documents de l'OCDE (I) nous conduit à ne retenir que les flux de capitaux publiés :

a) les flux bilatéraux publiés nets;
b) les flux multilatéraux nets

Ce sont les seuls certains; les flux de capitaux privés sont sujets à discussion, étant donné l'incohérence et le caractère incomplet des informations sur les investissements privés.

A partir des statistiques de l'OCDE, nous pouvons faire les remarques suivantes (2) :

I° - On voit (tant pour les pays de la convention de Yaoundé que pour les nations de la zone sterling) que les flux multilatéraux nets sont très sensiblement inférieurs aux flux bilatéraux publiés nets. Cependant pour certains pays des amodiations s'imposent. Ainsi pour le Gabon, et surtout le Mali, où ces deux flux sont pratiquement identiques.

2° - L'étude menée sur I964 et I965 , montre une certaine tendance dans les pays de la convention de Yaoundé à une stabilisation, ou même une baisse, de l'aide bilatérale, - sauf pour le Congo Kinshasa qui augmente considérablement cette dernière. En Afrique d'obédience britannique, cette tendance est moins affirmée; elle irait plutôt vers la hausse.

Au contraire, l'emsemble des flux multilatéraux a tendance à monter, surtout dans les EAMA. La tendance serait stationnaire dans la zone sterling

---

I) OCDE Géographical distribution of financial flows to less developed countries. I960-I964 et I965

2) cf. Annexes I et 2.

Nous insistons d'ailleurs sur le fait que ce sont des indications sur deux années récentes.

3° - Plus intéressante est la tentative de comparer les ressources financières mises à la disposition des EAMA et des pays extérieurs à Yaoundé. Il a semblé qu'un bon indicateur était le rapport

$$\frac{\text{Total des flux bilatéraux et multilatéraux publiés nets}}{\text{Population}}$$

Les calculs effectués nous montrent que, pour 1965, les résultats sont sensiblement identiques d'un pays à l'autre. Peut-être, le revenu financier par tête apparait-il plus faible dans les pays non associés à la CEE. Cependant , ce n'est là qu'une indication qu'il convient de nuancer.

En effet, on remarque que les flux de financement viennent dans un pays, non pas compte tenu de sa population ou de son importance économique générale, mais semble-t-il, surtout à cause de sa position géonomique et de ses ressources minérales. Ceci est confirmé par la comparaison entre les chiffres de flux totaux (publiés nets) et le chiffre de la population . Tel pays , n'ayant pas un million d'habitants, recevra autant que tel autre qui en compte 3,5 millions. Telle nation de 7 millions d'âmes, recevra plus de 6 fois ce que reçoit un pays de 3,5 millions d'habitants. A ce compte des pays économiquement et statistiquement viables, comme le Nigeria, sont défavorisés au rapport par tête, quoique la somme reçue soit très importante.

Ce rapport est cependant intéressant, car il permet de comparer sur une base indiscutable, les différents pays en présence.

4° Il est à ce sujet très instructif de préciser l'analyse précédente par un éclairage sur la provenance des flux bilatéraux et sur celle des flux multilatéraux.

a) on voit ainsi, en ce qui concerne les flux bilatéraux, que la France se taille la part du lion dans la zone franc; les fluctuations du total du flux bilatéral, étant causées par les variations dans le volume de l'apport ffançais. Cette constatation confirme le fait que l'ex-métropole exerce encore sur ses anciens territoires d'outre-mer, une influence assimilable à une "domination par les capitaux"

Ceci vaut d'ailleurs pour la Belgique qui assure au Congo Kinshasa, 6I% de ses flux bilatéraux en I964 et 65% en I965.

Enfin cela vaut pour le Royaume-Uni qui assure à ses pays du sterling Africain le plus clair de leurs ressources.

Cependant , dans certains pays de la zone sterling, les Etats-Unis talonnent (ou même dépassent légèrement) l'ancienne puissance coloniale. Nous en voulons pour preuve, le Ghana , qui recevait :

Années	Total	Aide en provenance de la Gde Bretagne	Aide en provenance des USA
I963	I7,I8	3,24	I3,00
I964	I9,II	6,63	8,00
I965	44,63	I,25	33,I6
	Il en est de même pour le Nigeria		
I960	32,I7	29,02	3,00
I96I	3I,04	25,60	5,00
I962	29,92	I6,92	I2,00
I963	I8,82	2,03	I5,00
I964	42,67	II,59	25,00
I965	67,84	26,55	26,47

.../...

Enfin le phénomène est identique pour la Tanzanie, avec l'immixtion de l'Allemagne occidentale.

Année	Total	Allemagne	Royaume-Uni	U.S.A.
I960	IO,07	-	9,77	0.30
I96I	38,77	0,OI	33,74	5,00
I962	47,03	0,I4	37,70	9,00
I963	30,47	2,79	23,20	4,00
I964	4I,77	9,I4	24,69	6,00
I965	34,93	4,I7	I7,77	9,I9

B) L'examen des flux multilatéraux est non moins intéressant

Il permet de mettre en lumière la part prépondérante que tient la CEE dans les relations multilatérales avec les EAMA.

La communauté Européenne prend progressivement la place de la BIRD dans certains pays (le Gabon ou la Mauritanie). Il est bon de voir le tableau de l'évolution sur 6 ans (pays de la zone franc)

Années	BIRD	CEE	ONU	Total
I960	8,50	2,93	0,84	I2,27
I96I	29,30	I2,II	3,45	44,86
I962	37,20	48,59	8,08	92,20
I963	I5,40	54,95	8,90	73,55
I964	-3,00	69,73	I2,28	75,23
I965	3,20	89,49	I2,05	I04,64

Il est indispensable de souligner que nous voyons ici le remplacement progressif des capitaux BIRD et ONU par les capitaux CEE, à conditions spéciales. C'est là un aspect fondamental de l'association de Yaoundé.

Au contraire, dans l'Afrique Noire, non associée à la CEE, l'évolution est tout autre. On remarque tout d'abord que deux organisations se partagent la région : la BIRD et l'ONU. On voit ensuite que la plupart de ces pays opèrent des remboursements à ces organismes (BIRD essentiellement d'ailleurs). On voit enfin que , d'une année à l'autre, le flux venant de l'ONU peut avoir des difficultés

à contrebalancer les remboursements à l' AID ou à la BIRD. Ceci explique pourquoi dans l'ensemble les pays hors CEE apparaissent moins favorisés que les EAMA sur le plan de ce financement multilatéral.

Dans l'ensemble, l'influence de la BIRD est plus forte en pays de sterling que dans les EAMA, qui reçoivent à la fois de la CEE et de l'onu. La CEE joue aussi un rôle compensateur et amortisseur contre les fluctuations et tendances à la baisse des ressources dûes aux remboursements, et un rôle d'apporteur de capitaux qui permettent de faire progresser le revenu financier global.

Il convient de souligner, sur l'ensemble des flux, la remarquable progression de 1964 à 1965.

°
° °

Ces remarques nous permettent de mieux saisir le sens de l'acte d'industrialisation et d'en mieux mesurer la portée

Il est maintenant important de préciser les stratégies possibles d'industrialisation.

°
° °

II- LES STRATEGIES D'INDUSTRIALISATION

D'une façon générale, les prêts accordés par la BEI et les investissements réalisés par le secteur privé ont pour but de développer les activités motrices ; ils sont effectués dans les domaines industriel, extractif et énergétique. Ces secteurs sont déterminants pour la croissance des pays associés, en raison de leur productivité élevée et de la création d'économies externes. Ces secteurs permettent également des effets d'entraînement et de polarisation.

Ces effets sont très importants. Ils conditionnent en effet la croissance future et rendent possible une diversification progressive de l'économie.

Ainsi, techniquement comme financièrement, ces économies sont conduites peu à peu à la diversification des produits et à la mise en place de nouveaux marchés.

Cette politique est à long terme. Mais déjà cette stratégie d'industrialisation s'amorce à travers les usines textiles (Tchad et Cameroun), les cimenteries (Gabon), les raffineries de pétrole (Port Gentil) . Une seule industrie métallurgique importante, celle d'Edéa au Cameroun pour l'aluminium ; mais le nombre des entreprises cesse de progresser. AU 31-12-1965, près de 1600 unités de production du secteur manufacturier, étaient en service seulement dans l'Afrique francophone.

Actuellement, quelques Etats sont au premier rang pour l'industrialisation : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Gabon, Madagascar. Durant la période 1960-1965 sont nées des industries nouvelles en Afrique : raffineries, chaînes de montage, usines de constructions automobiles et de camions ; usines de ciment, de montage de récepteurs radio et télévision , de pâte à papier, de cellulose, d'engrais et de surgélation.

A- PROBLEME DE LA VALEUR AJOUTEE

Mais il y a plus et un exemple précisera notre pensée. A eux seuls, les sept projets financés par la BEI permettent de créer 2.800 emploisnouveaux dont 2500 seront tenus par des Africains.

Le supplément annuel de valeur ajoutée industrielle qui résultera de la mise en oeuvre de ces projets est estimée à 28 Millions d'$. Cependant, en faisant entrer en ligne de compte la partie chiffrable des effets induits, c'est probablement sur un supplément total de valeur ajoutée de 35 millions d'$ que l'on pourra tabler. Ceci non compte tenu des effets favorables sur les balances commerciales et les recettes fiscales (1)

Le souci fondamental de ces stratégies d'industrialisation est d'étudier des projets qui s'insèrent dans le cadre géonomique de l'Afrique, tout en répondant aux possibilités et aux besoins de ces pays. Elles visent donc des projets rentables, des engagements financiers dans des secteurs prioritaires, primodriaux pour l'économie africaine, et susceptibles de développer des fabrications à valeur ajoutée croissante.

Cette valeur ajoutée est d'ailleurs une notion fort contreversée. En général, on appelle ainsi la valeur additionnelle qui s'incorpore à un produit aux différents stades de sa production. C'est donc la valeur que prend un produit au fur et à mesure qu'il se transforme d'une matière première en produit fini.

La valeur ajoutée pour un secteur productif comprend donc les amortissements et les salaires, les intérêts et profits découlant de l'activité de ce secteur : c'est son produit propre. Sur ce total, ce qui peut repartir à l'extérieur est constitué par les salaires et charges sociales du personnel étranger, par une partie de l'amortissement des immobilisations, les intérêts des emprunts et les bénéfices distribués.

(1) Congrès de Dakar, Mars Avril 1967. "Coopératinn entre le secteur privé des pays de la CEE avec les EAMA".

Il est donc essentiel que la part de la marge brute qui reste dans le pays en voie de développement soit la plus élevée possible de façon à ce qu'elle puisse créer peu à peu un circuit économique et des structures d'innovation. En effet, au fur et à mesure que l'industrialisation se manifeste et que se multiplie la valeur ajoutée restant dans le pays, des interdépendances se nouent entre les différentes branches industrielles et le pays peut retenir progressivement chez lui les effets d'induction liés à la poursuite de l'industrialisation.

Pour l'instant le sous-développement est encore trop fort pour que ces effets apparaissent très sensibles. Des fuites ont lieu, les effets de domination s'affirment et les processus de multiplication et d'accélération de l'investissement industriel ne se produisent pas assez sur le territoire où il a été réalisé mais trop souvent à l'extérieur.

Les différents rapports étudiant les projets d'industrialisation bien qu'ils insistent sur les économies de devises, la valeur ajoutée propre locale et la rentabilité, ne déterminent pas la notion de valeur ajoutée de la même manière, rendant ainsi les travaux fort difficiles à comparer.

Cependant, on peut dégager les points essentiels de ces stratégies d'industrialisation.

B- LES CHOIX FONDAMENTAUX

Etant donné les réalités africaines constatées par les experts envoyés par la Commission de Bruxelles, les choix suivants ont été opérés :

a) Le premier choix porte sur la mise en place d'industries d'import - substitution, travaillant sur un marché national ou plurinational, et attirant des investissements de substitution considérés par les entrepreneurs comme plus sûrs, parce que répondant à une demande locale déjà existante ou en voie de formation.

Cette multiplication d'investissements de substitution amorce une politique de diversification et de développement du marché intérieur. Cependant, elle n'est pas une alternative à une politique de développement des exportations ; les deux politiques sont complémentaires.

Les investissements de substitution créeront de nouvelles occasions d'investissements, amorceront un processus cumulatif de croissance. En rendant plus étroit l'éventail des importations, la politique d'import-substitution permettra une utilisation plus rationnelle de la masse de devises disponibles, à travers la transformation de la structure des importations.

Cette industrie sera centrée sur les biens de consommation finale -(textiles et alimentaires) et sur des industries de conditionnement et d'assemblage.

Ce choix implique une industrialisation allant d'aval en amont : en effet la dimentsion minimum des industries de base et de biens intermédiaires est telle qu'en raison de l'exiguité des marchés nationaux, une grande variété d'industries utilisatrices doivent être mises en place avant que le total de leurs demandes permette une substitution des produits locaux aux importations.

A mesure que les industries locales peuvent répondre à une demande de produits plus élaborés, les possibilités de subsitution d'élargissent et l'industrialisation s'étend aux biens intermédiaires et aux biens d'équipement.

b) La volonté d'organiser ce processus de substitution a porté les experts à mettre au point une politique concertée de développement industriel au niveau plurinational. Une composante de cette politique est le regroupement des marchés (les 18 Etats associés avec 60 Millions d'habitants constituent un ensemble à peine plus important que le Nigéria) ; ce regroupement seul peut permettre le développement d'un processus de substitution ~~xxxxxxxx~~ rentable et compétitif en éliminant les doubles emplois et les surenchères économiques et commerciales. Egalement, il est nécessaire de mettre au point des programmes opérationnels régionaux à moyen terme, ce qui entraîne le refus du protectionnisme et la sélection très rigoureuse des projets.

Ainsi les experts ont essayé de circonscrire l'aire d'application d'une politique d'industrialisation à moyen terme, en précisant les projets concrets d'investissement réalisables dans les 10 ans à venir, et susceptibles d'être rentables à l'échelle multinationale même s'ils ne le sont pas à l'échelle nationale.

Ils ont également essayé d'équilibrer ces projets régionaux dans un contexte géonomique jetant ainsi les bases des futurs pôles de développement, confirmant les pôles existants, consacrant la puissance naissante de pays favorisés sur le plan industriel (Cameroun, Congo Kinshasa, Cote d'Ivoire, Sénégal) Ces derniers pays étant importateurs de biensde consommation seront favorisés par une politique d'import-substitution. Leurs pôles de croissance, ports et centres de production attireront les investissements. Pour compenser ces avantages vis à vis de pays de l'intérieur, les pays côtiers renoncent aux fabrications basées sur les approvisionnements locaux, qui sont réservés aux Etats de l'intérieur qui ne bénéficient pas de débouchés maritimes et ne peuvent pas importer de matières premières et de biens intermédiaires dans des conditions rentables.

x

x x

Le programme d'industrialisation dont nous avons essayé de montrer les choix de base évite le saupoudrage et insiste sur la réalisation de pôles de développement nationaux et plurinationaux : dans l'Afrique de l'Ouest sur 31 projets, Dakar et Abdjan en reçoivent ensemble 15. Dans l'UDEAC, sur 19 projets, 6 vont à Douala. Au Congo-Kinshasa, 10 projets sont réunis à Kisangani, 3 sur Kinshasa. Autour des grands lacs, les projets sont reçus dans le Kiwu, le Rwanda et le Burundi.

La localisation a été calculée de façon optimale - en tenant compte des réalités africaines, du prix de revient, des coûts de distribution, des économies externes, de la rentabilité, et de la possibilité d'appuyer certains secteurs les uns sur les autres.

Les investisseurs privés, ainsi assurés d'un marché capable de rentabiliser des projets sérieux soutenus par des aides extérieures publiques, ne devraient pas manquer de s'interesser à ces possibilités d'industrialisation.

Ce programme apparaît ainsi comme un travail interessant, qui appelle d'autres études générales sur le plan de la formation, des aides financières, du milieu sociologique.

Mais, tel qu'il est, il répond à la volonté de donner leur place aux divers capitaux désireux de s'investir. L'essentiel est de ne pas aller en ordre dispersé en matière de capitaux publics, et de les coordonner -le souhaitable étant que cette coordination puisse être effectuée par les dirigeants politiques africains eux-mêmes. L'essentiel également est que les capitaux privés assurés d'une rentabilité et d'une sécurité acceptent le cadre de développement dans lequel ils s'insèrent et voient l'intérêt de laisser sur place les moyens financiers indispensables à la création de meilleures conditions du développement.

Tel qu'il se présente également, ce programme d'industrialisation pourrait être l'amorce d'une sorte de Plan Marschall, dont l'esprit était précisément- et serait donc dans le cas qui nous préoccupe- de financer un ensemble de plans cohérent et coordonné comportant des projets régionaux.

Cette tendance amène un dépassement du bilatéralisme et une coordination technique entre groupes d'Etats, Institutions multilatérales et capitaux privés.

X

X X

Pour l'instant, dansles pays africains essentiellement agricoles, l'agriculture peut jouer plusieurs rôles pour épauler l'industrie. Il faut dépasser la fausse querelle de la compétition entre l'agriculture et l'industrie.

L'agriculture peut apparaître comme un secteur de lancement, aux impulsions capables de faire naitre des activités industrielles liées à l'accroissement des productions agricoles et des revenus agricoles. Elle peut également apparaître comme un moyen de financement des activités industrielles. Enfin, elle peut plus subtilement assurer certains équilibres pour réajuster à un niveau supérieur la croissance industrielle.

En tout état de cause, les stratégies d'industrialisation en Afrique, ne peuvent oublier l'agriculture. "Les industries industrialisantes" (De Bernis) tout en protégeant les industries artisanales nécessaires doivent essentiellement faciliter l'accroissement de la production et de la productivité agricole. Les deux vont de pair. L'agriculture se trouve intégrée au phénomène de l'industrialisation. Non seulement l'industrialisation exige des surplus commercialisables mais l'agriculture devient un marché pour l'industrie (engrais, mécanique, cimenterie).

Ainsi, l'industrialisation pourra s'enraciner dans les pays africains en faisant apparaitre des complémentarités non seulement entre activités industrielles, mais aussi entre les secteurs d'industries et les secteurs d'agriculture.

Septembre 1968

PAYS EAMA - CEE — ANNEXE I — (a

(Population en millions d'habitants
Flux en million de $) ETUDE PAYS PAR PAYS

	1964		1965
CAMEROUN			
a) flux bilatéraux publiés nets	20,82	(dont France I7,20)	I9,38(9,60)
b) flux multilatéraux nets	6,83	(dont CEE 6,78)	I2,90(I2,23)
Total	27,65		32,28
Population 4,5		flux publiés par tête	7,I $
Rep. CENTRE AFRICAINE			
a)	I5,23	(dont France 9,00)	II.66 (9,80)
b)	I,55	(dont CEE I.36)	4,I2 (3,77)
Total	I6.78		I5.78
Population 2,08			7,5
TCHAD			
a)	I2,I7	(dont France II.10)	I3.58 (I2.10
b)	4,38	(dont CEE 4.03)	4.69(4.35)
Total	I6,55		I8.27
Population 2,7			6,8
CONGO BRAZZAVILLE			
a)	II,23	(dont France I0,50)	II.28(I0.00)
b)	6,52	(dont CEE 6.09)	4.57(3.93)
Total	I7.75		I5.85
Population I.0			I5.85
DAHOMEY			
a)	I4.68	(dont France I2.00)	I4.33(I2.80)
b)	3.35	(dont CEE 3,I8)	3.63(3.22)
Total	I8,03		I7.96
Population 2,25			7,9
Gabon			
a)	I0,26	(dont France 7,80)	8.84) 6.50
b)	2,39	(dont CEE - ~~2,30~~)	7.30) 3.I8
Total	I2.65		I6.I4
Population 0,5			32,3
COTE D'IVOIRE			
a)	32,80	(dont France 25,70)	27.75(24.20
b)	7,05	(dont CEE 6,54)	II,07(9,89
Total	39.85		38.82
Population 3,5			II,09 # I2

.../...

MADAGASCAR					
a)	34.65	(dont France	3I.50)	37.9I	(30.80)
b)	I2.94	(dont CEE	I2.02)	I2.9I	(II.20)
Total	47.59			50.82	
Population 6.0				8.47	
MALI					
a)	8.76	(dont France	5.90)	I0.72	(7.80)
b)	8.4I	(dont CEE	7.59)	I0.89	(9.47)
Total	I7.I7			2I.6I	
Population 4.5	4*6			4,8	
AURITANIE					
a)	9.23	(dont France	9.I0)	6.67	(6.50)
b)	2.8I	(dont CEE	2.57)	(fin de la BIRD en I963)	
Total	I2.04			(total b)I963: 20.6I	
Population 0.8				2.63	(2.I5)
				9.30	
				II.6	
IGER					
a)	I2.44	(dont France	II.I0)	I4.49	(I3.I0)
b)	2.37	(dont CEE	2.08)	4.67	(4.03)
Total	I4.8I			I9.I6	
Population 3.0				6.38	
ENEGAL					
a)	49.44	(dont France	4I.80)	34.24	(32.00)
b)	7.87	(dont CEE	6.66)	I3.28	(II.88)
Total	57.3I			47.52	
Population 3.5				I3.5	
)GO					
a)	II.86	(dont France	4.50)	9.80	(4.60)
b)	3.06	(dont CEE	2.07)	3.56	(2.63)
Total	I4.92			I3.36	
Population I.5				8.9	
UTE VOLTA					
a)	I0.86	(dont France	9.70)	II.07	(I0.00)
b)	4.50	(dont CEE	3.98)	6.48	(5.63)
Total	I5.36			I7.55	
Population 5.0				3.5I	
NGO KINSHASA					
a)	I07.33	(dont Belgique	66.45)	I36.2I	(87.90)
b)	I3.76	(dont NU	-	I3.I0	(2.36)
Total	I2I.09			I49.3I	
Population I5.0				9.95	

PAYS NON ASSOCIES C.E.E. — ANNEXE 2

	1964		1965	
Etude pays par pays (population en millions d'habitants)				
a) Flux bilatéraux publiés nets (millions de $)				
b) Flux multilatéraux nets (millions de $)				
BASUTOLAND (LESOTHO)				
a)	5.50	(dont RU 5.40)	9.25	(8.86)
b)	0.16	(dont NU 0.16)	0.24	(0.24)
Total	5.66		9.49	
Pop. 0.8		flux de capitaux publiés par habitant	II,8 $	
BECHUANALAND (BOTSWANA)				
a)	8.81	(dont RU 8.79)	9.45	(9.41)
b)	0.06	(dont NU 0.06)	0.86	(AID 0.80)
Total	8.87		I0.3I	
Pop. 0.54			20	
GHANA				
a)	I9.II	(dont RU 6.63)	44.63	(USA 33.I6)
b)	I6.97	(dont BIRD I6.20)	I5.69	(I4.I0)
Total	36.08		60.32	
Pop. 7.0			8.6I	
KENYA				
a)	55.I8	(dont RU 47.96)	69.35	(53.26)
b)	-0.22	(remboursements ONU apport	2.22)	I.89 (ONU 2.09)
Total	54.96		7I.24	
Pop. 9.3			7.6	
MALAWI				
a)	32.34	(dont RU 30.22)	34.53	(30.43)
b)	0.22	(dont NU 0.22)	-0.89	(ONU 0.I9)
Total	32.56		33.64	
Pop. 4.2			8.00	
NIGERIA				
a)	42.67	(dont RU II.59)	67.84	(26.55
b)	I0.49	(dont BIRD 6.80)	26.74	(23.20)
Total	53.I6		94.58	
Pop. 40.00			2.36	

TANZANIE					
a)		4I.77	(dont RU 24.69)	34.93	(I7.77)
b)		5.04	(dont NU 2.38)	3.4I	(I.8I)
	Total	46.8I		38.34	
	Pop. I0.0			3.83	
OUGANDA					
a)		I9.44	(dont RU I6.8I)	I9.I7	(I3.32)
b)		3.43	(dont NU -)	2.46	(0.96)
	Total	22.87		2I.63	
	Pop. 6.5			3.3	
ZAMBIE					
a)		20.67	(dont RU 20.56)	I3.I6	(I2.07)
b)		-2.38		-3.50	(ONU 0.40)
	Total	I8.29		9.66	
	Pop. 3.5			2.7	

9

Colloque sur les relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CEE POUR LA FORMATION

par

Jean-Simon TABOURNEL,
Chargé de cours aux Facultés Catholiques de Lyon,
Professeur à l'Institut Social

Berlin, Ier octobre 1968

14 heures
Commission II

Colloque sur les relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CEE POUR LA FORMATION

par

Jean-Simon TABOURNEL,
Chargé de cours aux Facultés Catholiques de Lyon,
Professeur à l'Institut Social

Berlin, Ier octobre 1968

14 heures
Commission II

L'Assistance technique de la C.E.E. pour la formation

Les pays sous-développés ont autant besoin de main d'oeuvre qualifiée que de capital. En effet, à moins que ces pays ne soient capables de développer les ressources humaines nécessaires, ils ne peuvent absorber utilement du capital. De toutes les ressources nécessaires pour le progrès économique, la main-d'oeuvre qualifiée est celle qui est la plus longue à créer (...) L'existence d'une telle main d'oeuvre est indispensable si ces pays veulent parvenir à une croissance équilibrée.

Paul G. Hoffman
Directeur du Fonds Spécial de l'ONU

Depuis sa création, le Fonds Européen de Développement a fourni aux pays de la Convention de Yaoundé une aide financière et technique dans les domaines économiques et sociaux.

A la fin de la première période quinquennale de l'Association, 64% des projets se rapportaient au domaine économique, 36% étaient d'ordre social. Ils étaient accompagnés par une politique d'assistance technique, qui s'est depuis développée sensiblement.

Bien que la priorité ait été donnée à l'infrastructure pour près de 40% du total des interventions, l'enseignement et la formation professionnelle technique recevaient 16% et l'accent était mis sur l'enseignement primaire et l'enseignement technique.

Il est délicat de dresser dès maintenant le bilan du FED. Mais d'après les chiffres les plus récents, on peut apporter certaines précisions.

Dix ans environ après son institution, le FED a pu assurer dans le domaine de l'enseignement et de la formation, l'édification de 3.300 classes d'enseignement primaire et normal avec 2600 logements d'instituteurs; la construction de 39 établissements d'enseignement secondaire, et de 173 établissements d'enseignement technique ; la mise en place d'un établissement d'enseignement supérieur ; enfin il a pu financér 6.000 bourses de formation spécialisée.

Cet effort se place dans le cadre de l'Assistance Technique que l'Europe des Six apporte aux pays africains de la Convention de Yaoundé. A travers les stages administratifs, les colloques, les études de programmes de toutes sortes, la direction et la surveillance des travaux et le lancement de projets régionaux de longue durée, l'effort le plus significatif est celui qui porte sur le domaine de la formation proprement dite, avec la distribution de bourses tant dans les Instituts d'enseignement que dans les entreprises privées des Six partenaires européens.

x

x x

Nous ne prétendons pas traiter dans le cadre de ce rapport de tous les problèmes de l'aide à la formation.

Nous voudrions plus simplement en présenter quelques aspects en insistant surtout sur quelques points particuliers en ne retenant que la formation technique.

Dans cet esprit, nous étudierons :

1- L'aspect financier du problème
2- Les stages dans les entreprises et administrations européennes
3- La formation sur place
4- La formation liée à l'industrialisation.

x

x x

I- L'ASPECT FINANCIER DE LA POLITIQUE DE FORMATION

La Convention de Yaoundé précise que l'Assistance technique liée aux investissements, la coopération technique générale, les aides à la production, les bonifications d'intérêt, les secours d'urgence, ne font l'objet que de subventions.

Le Fonds Européen de Développement peut donc financer, outre les investissements économiques et sociaux, les bonifications d'intérêts, sur les prêts accordés par la Banque Européenne d'Investissements et également :

- des travaux d'assistance technique préparatoires, proches des investissements ; ces aides financières ne couvrent pas les dépenses générales de fonctionnement et d'administration.

- des actions de coopération technique générale (études et formation).

Au 31 Décembre 1967, le tableau du financement de la coopération technique et des actions techniques se présente ainsi, pour le FED (en millions d'Unités de Compte) (non compris les prêts BEI)

	Autorisation d'engagement	Engagements définitifs		Paiements effectués	
		Montant	%	Montant	%
Assistance technique liée aux investissements	20,6	13,6	66	9,5	46,1
Contrôle technique	11,8	4,1	34,7	1,1	9,3
Coopération technique générale	26	15,8	60,8	13,1	50,4

La proportion des engagements définitifs, apparaît satisfaisante dans l'ensemble, celle des paiements effectués également, surtout pour l'assistance technique liée aux investissements et la coopération technique générale.

Les crédits semblent donc devoir être employés assez rapidement. Cela tient peut-être au fait que les actions sont plus faciles à mettre en oeuvre que d'autres opérations, pour lesquelles on aperçoit un retard important, en particulier les investissements économiques et sociaux.

Ces opérations d'assistance technique ont été destinées essentiellement au Burundi, au CongoKinshasa, au Gabon, à la Somalie et au Tchad. Les autres Etats ont eu peu recours à ce genre d'aide.

Du Fonds de Développement pour les pays et Territoires d'Outre Mer (FEDOM) au FED, on remarque que l'aide totale en coopération (enseignement et formation) est passée de 113,4 millions d'uc (FEDOM) à 45,7 millions d'uc (FED) ; le pourcentage est ainsi passé de 19,5% à 9,8%.

Cependant, ces variations sont imputables à l'existence des aides à la production et à la diversification. En les excluant des calculs, on s'aperçoit que la baisse des aides a été moins sensible pour la formation et l'éducation : 19,5% (FEDOM) et 14,3% (FED). Il y a néanmoins une certaine tendance à la baisse que l'on remarque également pour les aides en faveur de la santé.

Cette diminution de l'aide communautaire multilatérale a touché surtout l'enseignement primaire et secondaire (9 Millions d'uc contre 61,5). En compensation le FED a financé un grand nombre de bourses (6.300 pour 4 années) qui ont gonflé le nombre des bourses payées par le budget de la Commission (1165 en 4 ans).

Le nombre des bourses pour la formation technique a progressé régulièrement. Il est passé de 70 en 1960-61 à 1792 en 1966-67.

Cependant, malgré cette évolution très positive, les efforts à accomplir sont importants. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE estimait en 1965 à plus de 32.000 le nombre total de stagiaires originaires des pays moins développés dont la formation était financée par les pouvoirs publics dans les pays membres de l'OCDE.(dont plus de 1000 pour la CEE)

Entre 1962 et 1966, la part de l'assistance technique dans l'aide communautaire multilatérale aux EAMA n'a été que de 12%. De leur côté, les pays membres du Comité d'aide au Développement ont sous forme d'aide bilatérale une proportion plus élevée qui atteint 17% et n'a cessé de croître.

II- LES STAGES DANS LES FIRMES ET ADMINISTRATIONS EUROPEENNES

L'évolution des effectifs de boursiers originaires des EAMA est remarquable.

En 1966-67, sur les 1792 boursiers de la CEE, 1235 sont envoyés dans les établissements des Six Pays Européens, 508 dans les EAMA, 49 en Israël dont on connaît l'aide qu'il apporte aux pays africains

Cependant, comme le souligne d'ailleurs le Secrétariat Général du Comité Français Interministériel pour les questions de coopération économique européenne, il semble souhaitable, plutôt que d'augmenter encore le nombre des boursiers, d'améliorer la productivité du système en utilisant plus rationnellement les crédits affectés.

On ne peut évidemment pas, en quelques années, définir une fois pour toutes la politique à suivre en une matière aussi délicate. Cependant, l'expérience aidant, peut-être serait-il préférable de renforcer la politique de la Commission Européenne qui essaie de mieux sélectionner les boursiers en fonction de leurs capacités, et surtout des besoins réels des Etats. Ce dernier point est très important ; on le retrouve d'ailleurs dans tous les pays. Mais s'il est particulièrement grave dans les pays industrialisés, il est souvent tragique en pays sous-développés. Trop souvent en effet, des bourses sont accordées sans qu'ait été effectuée la programmation de l'emploi dans les secteurs interessés.

La formation en Europe pourrait présenter un avantage dans l'avenir pour les techniques spécialisées, les recherches approfondies, de façon à ce qu'elles soient réservées à un petit nombre de boursiers qui auraient déjà effectué un premier ou un second cycle en Afrique,

ou auraient déjà acquis dans leur profession une formation très poussée.

Pour l'instant, la formation dansles pays du Marché Commun permet de faire vivre plus rapidement et plus complètement l'interessé dans une civilisation industrielle. On lui fait ainsi sauter un certain nombre d'étapes. Cependant, cette politique conduit à le déraciner davantage, à l'habituer (comme ses camarades qui sont étudiants en Europe) à ce genre de vie, à le détacher peu à peu de sa formation humaine et africaine. Cela est certainement bon pour sa formation professionnelle et technique.

Cependant, au retour, l'interessé a souvent tendance à demander des responsabilités élevées ou des postes, qu'on lui refuse soit par manque de place, soit par tradition. Ainsi, les individus aptes à tenir telle responsabilité, doivent à cause de leur appartenance à telle caste, renoncer, sous la pression du chef de famille, à exercer le métier récemment appris.

Il y a donc, on le voit, une ambiguité dans la formation technique en Europe : d'un côté, accélération psychologique vers le changement, de l'autre côté, le déracinement et le déphasage. Ce sont là des problèmes humains qu'on ne peut facilement éluder et les sociologues sont ici d'une grande utilité.

Malgré ces réserves et à condition que soit mieux organisée la sélection et la destination des stagiaires, il est certain que les firmes trouvent des avantages indiscutables à former en Europe leurs stagiaires africains.

D'une enquête récente (1) il ressort que la formation technique occupe une place plus importante que la formation administrative, et que les cadres supérieurs sont formés au siège de la Société alors que le personnel de petite qualification est formé dans l'entreprise locale.

(1) CCDE - Enquête pilote sur les activités d'assistance technique menées par l'entreprise privée-1967.

Les cadres supérieurs peuvent ainsi, au siège de la Société, connaître les dernières inovations apparues dans les techniques de fabrication ; ils ont la possibilité de se rôder aux principes modernes de gestion ; ils se forgent une mentalité internationale aux contacts des autres stagiaires et des cadres de la Société en poste à travers le monde.

L'objectif fondamental n'est pas d'ailleurs de dispenser des connaissances systématiquement mais d'agir sur la personnalité et les qualités de caractère du jeune cadre, ou de l'individu en formation, de façon à lui permettre une bonne insertion dans le monde de la technique et une maîtrise des outils administratifs et scientifiques dont on lui donne la responsabilité.

A la limite, il faut donner aux hommes des pays sous-développés "l'état d'esprit correspondant aux conditions dans lesquelles l'activité industrielle actuellement se développe" (2) " Le problème de formation des hommes qui se pose alors n'est plus seulement celui de la connaissance technique ou scientifique ou d'une spécialisation dans un métier. Il faut aussi les former dans leur psychisme, dans leur attitude face à l'existence, dans leur comportement à l'égard des autres hommes"(3)

Il nous semble utile de méditer ces paroles. Elles rejoignent le souci de la formation sur place, dans la mesure où il faut éveiller l'homme dans un milieu changeant et lui donner une culture moderne, c'est à dire la capacité d'organiser ses talents en vue d'une collaboration fructueuse à une tâche de création collective..

x

x x

(2) Gouverneur Roland PRE - Colloques du CEDIMOM - N° 4 - Page 179- Stratégie d'industrialisation Outre Mer.

(3) Mêmes Sources.

III- LA FORMATION SUR PLACE

Des considérations qui précèdent, et de la nécessité d'adapter la formation au milieu, découle l'impératif de la révision de la politique d'aide à la formation. Celle-ci doit développer la formation sur place, qui s'avère moins onéreuse et plus efficace que la formation en Europe.

Ce choix paraît normal. Cette formation sur place intéresse en effet la plupart du temps, des niveaux professionnels assez bas, elle concerne de façon beaucoup plus directe l'exécution même des décisions d'ordre technique et administratif. Elle permet aux entreprises de former dans leur contexte social et écologique les ouvriers employés, et, au besoin, de doubler cette formation d'une éducation de base elle-même souvent précédée d'une alphabétisation.

Toutes les formations de niveau moyen et au dessous, devraient donc être données en Afrique (dans les établissements scolaires et les entreprises) puisque les Etats possèdent, grâce à l'aide multilatérale et bilatérale, un réseau de centres de formation qui continue à se développer.

Cette formation sur place est d'autant plus nécessaire que les aides à la production et à la diversification poussent à l'éducation technique de base et à l'enseignement professionnel. Bien plus, sa nécessité se fait sentir très tôt, puisque, dans le cadre des nouvelles méthodes d'enseignement audio-visuel et des nouvelles pédagogies mises peu à peu au point à l'intention des pays sous-développés, il apparaît intéressant de ruraliser l'enseignement. Nous rejoignons alors le problème de la formation.

Cette ruralisation consiste, selon la définition qu'en a donnée M.B. Clergerie (4)"à prendre le milieu comme objet et pour fin, et son but est de transformer à la fois la mentalité et le comportement de l'enfant de manière à lui permettre de mieux s'adapter dans ce milieu:

(4) M.B. Clergerie. "Faut-il ruraliser l'enseignement?" - Cercle " Connaissance de l'Afrique" - Juillet-Septembre 1968.

il s'agit de considérer que l'objet de l'enseignement est le milieu". Ainsi donnerait-on une formation générale à travers un système éducatif qui chercherait à réduire les distorsions qui existent dans le milieu. On romperait ainsi avec l'intellectualisme et on permettrait à l'enfant de mieux recevoir, admettre et adopter l'innovation.

Cette méthode pédagogique déborde ainsi le cadre du primaire et appelle un enseignement de la technologie, tant sur le plan de l'analyse rationnelle que sur le plan des techniques rurales et industrielles. Par là, elle apparaît au premier chef comme un facteur d'animation et de participation àla vie du groupe. Au travers des années de formation, cette méthode de l'enseignement ruralisé permettrait d'atteindre la majeure partie de la population et de l'ouvrir aux transformations nécessaires. Ainsi tendrait-on vers une intégration entre économie, éducation et Société, et ainsi se créeraient progressivement les conditions de base d'un climat humain favorable à l'industrialisation.

IV- LA FORMATION LIEE A L'INDUSTRIALISATION

" Lors des tentatives de réflexion sur les conditions d'un meilleur développement dans les Etats associés, on néglige frequemment les aspects humains, psychologiques et sociaux. Toute tentative d'intégration économique, toute tentative d'industrialisation, doit tenir compte des conditions et des conceptions de vie de la population concernée ainsi que de son niveau de développement(5)" (M. Scheiber)

Cette réflexion montre l'importance de la formation tant agricole qu'industrielle dans les EAMA. Le développement industriel doit ainsi être conçu dans le cadre d'un développement à stratégie générale assurant un équilibre satisfaisant entre les divers facteurs de l'économie notamment l'infrastructure humaine et physique, l'agriculture et l'industrie

(5) L'Intégration économique en Afrique Occidentale. Colloque de l'IAI (Istituto affari internazionali - Roma)- Cahier N° 12 - Série économique du développement - p. 45 - M. Scheiber est Co-Secrétaire du Conseil d'Association des EAMA à la CEE.

C'est d'ailleurs ce que note le rapport préliminaire au plan du Cameroun (Premier Plan Quinquénnal) "Il y a lieu de reconsidérer dans leur totalité les politiques et les programmes de l'enseignement. Celui-ci devrait être révisé et coordonné de manière à mieux s'adapter aux besoins spécifiques et aux moyens du Cameroun ainsi qu'aux conditions prévalant dans ses différentes régions et s'attacher à contribuer plus efficacement à l'avancement économique du pays. L'enseignement classique qui tend à transformer des paysans en citadins voués au chômage faute de débouchés suffisants pour les travailleurs intellectuels, doit céder le pas à une instruction formant davantage à la vie et aux activités rurales; ceci est primordial dans un pays à prédominance agricole et les rendements pourraient être considérablement accrus, si les méthodes de culture étaient améliorées."

Ceci sous-entend, comme nous l'avons établi, dans notre rapport sur l'industrialisation, qu'il n'y a pas de programme de formation au développement agricole sans un programme approprié de formation à l'industrialisation: s'il y a des faiblesses dans la formation agricole, il risque tôt ou tard d'y avoir freinage dans l'industrialisation, et inversément.

En conséquence, un Plan relatif à la main-d'oeuvre industrielle est impératif, et il doit être lié à la planification de l'éducation. Il exige des statistiques démographiques détaillées et des prévisions par tranches d'âge et par secteurs d'activité. Il doit prévoir les quantités et les catégories de main d'oeuvre qui seront nécessaires pour atteindre les buts fixés. Il est indispensable qu'il existe une définition des stades de développement de la formation et les enseignements qui seront faits sur place, en coopération avec les voisins, et les formations qui auront lieu à l'étranger, à un niveau très élevé.

Il faut permettre aux Africains d'évaluer les possibilités et les progrès industriels de façon à ce qu'ils puissent être responsables de leurs décisions et de l'orientation qu'ils donneront aux investissements publics et privés, ainsi que du dosage qu'ils devront effectuer entre l'économie publique et l'économie privée.

En ce qui concerne la formation industrielle, la formule la plus générale consisterait en une formation accélérée fournie dans des centres sous tutelle des Ministères du Travail. Ces centres formeraient des ouvriers qualifiés et, comme cela se fait en ce moment, dans certains pays de l'UDEAC, des employés de bureau et des moniteurs appellés à remplacer progressivement les experts étrangers actuellement en fonction. Ces moniteurs pourraient recevoir à l'étranger le complément de formation jugé indispensable.

Jusqu'à présent le nombre d'ouvriers formés dans les centres sont relativement peu importants. Cette importance est d'ailleurs liée à la prédominance plus ou moins grande du secteur agricole dans ces pays.

Il est interessant de souligner l'importance des domaines industriels dans la formation, et aussi dans le développement des petites et moyennes entreprises. Ces domaines fournissent des services communs aux petites entreprises capables d'expansion, permettent la formation des entrepreneurs locaux et des employés, facilitent l'intégration des firmes du public et du privé, et constituent ainsi une école pour l'application et le développement de la technologie.

Ainsi, par différents moyens adaptés et coordonnés dans le plan de développement, pourrait être menée une politique cohérente de formation et d'information.

x

x x

Malgré tous les efforts déjà consentis par le FED dans le domaine de la formation (1056 millions d'uc au 30 Juin 1967) les investissements d'infrastructure sociale et les aides à la formation apparaissent cependant assez faibles.

De grands efforts restent donc à faire, mais, il doit y avoir à la base un certain nombre de choix visant à la formation approfondie de façon à éviter le "coup-par-coup" et à promouvoir une formation de type moderne et permanente.

Le dosage à effectuer entre toutes les formations nécessaires sera non seulement fonction des moyens financiers et du degré de développement des EAMA mais également des attitudes et des possibilités des personnes que l'on voudra former. C'est là un problème psycho-sociologique fondamental qui exigera des études approfondies si l'on veut mettre au point une véritable politique de formation industrielle, [illegible] ou sociale.

Pour reprendre une idée du professeur R.Sterkendries, la formation est non seulement l'apprentissage d'une technique, mais également l'adoption d'une conception de l'existence répondant aux impératifs économiques et sociaux modernes.

C'est dans cet esprit que devront être, pour l'avenir, définis, nous semble-t-il, les cadres d'une politique de formation dans les EAMA, en privilégiant, d'une part la programmation des besoins à moyen terme, d'autre part, la priorité à la formation dans le milieu africain.

Septembre 1968

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

10

LE PROBLEME DES TERMES DES ECHANGES

par

le Prof. P. BAIRCCH

Berlin, Ier ~~octobre~~ 1968 30/IX/1968
~~10 heures~~ 14 heures
~~Commission II~~ Com. Ieu

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

LE PROBLEME DES TERMES DES ECHANGES

par

le Prof. P. BAIRCCH

Berlin, Ier octobre 1968

10 heures
Commission II

LE PROBLEME DES TERMES DES ECHANGES (1)

par P. Bairoch

Quel que soit le rôle exact des recettes extérieures dans le processus du développement économique, il est certain que pour la grande majorité des pays en voie de développement celles-ci constituent un apport essentiel au financement de leurs investissements. A l'intérieur des recettes extérieures celles provenant des exportations gardent une place primordiale, malgré le progrès des autres sources. En effet les recettes d'exportation fournissent encore actuellement environ 60% de l'ensemble des recettes extérieures totales des pays sous-développés (2). En outre, en raison de l'intégration déjà ancienne de vastes secteurs de l'économie des pays sous-développés dans le système des échanges internationaux, le commerce extérieur de ces pays a une importance relative beaucoup plus grande que n'avait ce secteur lors des premières phases du développement des pays occidentaux. Au début des années 1950 les exportations représentaient 19% du Produit Intérieur Brut des pays sous-développés; actuellement, en raison de la progression plus lente des recettes d'exportation, dans laquelle la détérioration des prix d'exportation est intervenue largement, ce taux est redescendu à 14% (estimation pour 1967). Pour les pays occidentaux ce taux se situait probablement aux environs des 7% lors des premières phases de leur démarrage.

Dans cette optique on comprend aisément l'intérêt que portent les économistes et les hommes politique au problème des termes des échanges (3) des

(1) Rapport destiné au Colloque "Les Relations entre la Communauté Economique Européenne et les pays en voie de développement"; Berlin 1968.

(2) A la fois en raison du manque de statistiques et de la problématique très différente posée par les pays sous-développés communistes, ceux-ci seront totalement exclus de la présente analyse. La définition de pays sous-développés (ou Tiers-Monde, dont le terme sera considéré comme synonyme) utilisée ici sera celle adoptée par les services statistiques des Nations Unies pour la plupart des agrégats qu'ils calculent. Selon cette définition les pays sous-développés (ou, selon la terminologie employée actuellement par les Nations Unies, pays en voie de développement ou classe économique II) comprennent les régions suivantes : Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud; Amérique, à l'exception des Etats-Unis et du Canada; Asie, à l'exception des pays communistes, du Japon et de la Turquie; et Océanie, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

(3) Depuis que Stuart Mill et Marshall ont mis au point la notion des termes des échanges, celle-ci a reçu des approfondissements successifs. Actuellement on se trouve placé devant trois concepts majeurs différents, dont le plus largement utilisé est celui des termes des échanges nets que nous utiliserons également ici. Il s'agit donc du rapport qui existe entre les prix moyens des exportations et ceux des importations, soit d'un pays ou groupe de pays, soit d'un produit ou groupe de produits.

pays sous-développés et cela surtout depuis qu'a débuté, vers 1955-1956, la période marquée par une forte détérioration de ces termes des échanges.

Ici nous chercherons à répondre à une double question :

Quelle a été avant 1955-1956 l'évolution séculaire des termes des échanges ?

Quelle est l'ampleur et quelles sont les causes de la détérioration des termes des échanges depuis 1955-1956 ?

Après quoi nous analyserons l'évolution des prix d'exportation et des termes des échanges des pays associés à la Communauté. En conséquence ce rapport comportera trois parties.

Partie A - Evolution séculaire des termes des échanges des produits primaires par rapport aux produits manufacturés.

Dans la mesure où les produits primaires représentent 80% des exportations des pays sous-développés et les produits manufacturés 66% des importations, on a généralement assimilé le problème des termes des échanges des pays sous-développés (4) à celui des matières premières par rapport aux produits manufacturés. Bien qu'il soit certain que ces deux concepts ne se recoupent pas parfaitement, on peut considérer qu'en tant qu'hypothèse de travail cette assimilation est valable. L'absence de statistiques anciennes (et surtout d'avant 1930) des termes des échanges des territoires sous-développés a conduit à choisir cette approche du problème pour la période qui va jusqu'en 1938 environ. A partir de 1948, grâce aux calculs des services statistiques des Nations Unies, on dispose d'indices valables des termes des échanges pour l'ensemble des pays sous-développés.

Le problème de l'évolution séculaire a été obscurci par l'existence d'une estimation très largement reprise et acceptée faisant apparaître entre le dernier quart du XIXe siècle et la veille de la seconde guerre mondiale une réduction de l'ordre de plus de 40% des prix mondiaux d'exportation des matières premières par rapport à ceux des produits manufacturés. Cette estimation a été effectuée par les services statistiques de la Société des Nations et publiée dans l'ouvrage : "Industrialisation et commerce extérieur" (Génève 1945) et reprise plus tard dans une publication des Nations Unies : "Prix relatifs des exportations et importations des pays sous-développés"(5) (New-York 1949). C'est cette dernière étude, fort utilisée, qui a largement diffusé l'idée d'une baisse à long terme des prix des matières premières par rapport à ceux des produits manufacturés.

---

(4) Pourcentages valables pour les données récentes (1966); mais, en raison de la forte progression des exportations d'articles manufacturés, la proportion était encore plus élevée précédemment. C'est ainsi qu'en 1958 les produits primaires représentaient 88% des exportations totales des pays sous-développés.

(5) Assez paradoxalement ces deux publications sont presque toujours citées dans les ouvrages français sous leur titre anglais. Cette estimation a d'ailleurs été reprise encore une fois par une autre publication des Nations Unies : "Instability in Export Market of Under-Developed Countries" New-York 1962.

Etant donné les renseignements généraux disponibles sur l'évolution de la productivité des divers secteurs, il nous semble peu probable que l'on aboutisse en réalité à une telle évolution. En effet une des tendances fondamentales du processus du développement a été le très rapide accroissement de la productivité du secteur de l'industrie manufacturière, lequel, grâce à des innovations importantes, a permis de réduire fortement le prix de revient de sa production. Une telle évolution a dû évidemment conduire à une amélioration des termes des échanges des matières premières, surtout d'origine agricole, dans la mesure où la productivité s'est accrue plus lentement dans l'agriculture et même dans le secteur minier que dans l'industrie manufacturière.

C'est la raison pour laquelle, il y a de cela plus de deux ans, nous avons soumis l'affirmation concluant à une détérioration des termes des échanges des produits primaires à un examen critique portant sur les dates de points de départ et d'aboutissement de ces calculs et surtout sur la validité des indices de prix utilisés dans cette estimation (6).

Le choix de la date d'arrivée (période 1935-38) était déjà très contestable; il est en effet notoire que les baisses des prix qui accompagnent les périodes de fortes crises économiques conduisent à déprécier d'une façon beaucoup plus marquée les prix des matières premières que ceux des articles manufacturés. Cependant en choisissant des dates plus "normales" (toujours sur base des séries des services statistiques de la Société des Nations) cette détérioration s'atténue, mais subsiste néanmoins.

Le biais est beaucoup plus important en ce qui concerne les indices des prix utilisés et conduit en fait à fausser entièrement le sens de l'évolution réelle. Afin d'éliminer la période anormale de la grande crise et de tenir compte des années pour lesquelles des calculs similaires sont disponibles, notre analyse de la validité des indices des prix a porté sur la période 1872-1928.

Première constatation (qui peut surprendre) les indices des prix utilisés pour les exportations mondiales sont simplement ceux qui ont trait aux exportations de la Grande-Bretagne; donc si dégradation il y a, celle-ci ne concerne qu'un pays et non nécessairement l'ensemble des exportations mondiales.

---

(6) Voir notre étude : "Diagnostic de l'évolution économique du Tiers-Monde, 1900-1966" (troisième édition, revue et augmentée; à paraître fin 1968), chapitre 6 : Les termes des échanges, pp. 141-170.

Voyons à présent de quels indices il s'agit et surtout examinons dans quelle mesure la situation britannique peut être utilisée en tant qu'image de la situation mondiale, car à priori il nous est impossible d'exclure cette hypothèse.

Examinons d'abord les prix d'exportation des produits manufacturés. L'indice utilisé est la moyenne des indices des prix d'importation et d'exportation des dits articles élaborés par Schlote (7) pour la Grande-Bretagne. En comparant cet indice à ceux des autres grandes entités économiques, il apparaît qu'au lieu d'une hausse de l'ordre d'un tiers des prix d'exportation des articles manufacturés, ces prix seraient restés relativement stables avec une légère tendance à la baisse qui, cependant, ne devait pas dépasser les 10%.

En ce qui concerne les prix d'exportation des matières premières de 1870 à 1930, c'est l'indice des prix de gros des matières premières britanniques de Sauerbeck (8) qui est utilisé (rectifié pout tenir compte de la baisse du sterling en 1921-1925). Il s'agit donc encore une fois de prix britanniques. Cet indice montre un accroissement des prix de 10% de 1872 à 1928. Si nous comparons cet indice avec d'autres indices des prix de gros des matières premières, nous constatons que les écarts ne sont pas trop importants. Au lieu de la hausse de 10%, il faudrait retenir une fourchette de 10 à 20%.

Donc, globalement, nous obtenons pour la période de 1872 à 1928 :

1) statu quo relatif ou faible baisse des prix d'exportation des produits manufacturés

2) hausse de 10 à 20% des prix d'exportation des matières premières

D'où amélioration des termes des échanges des matières premières de l'ordre de 10 à 25% environ, au lieu d'une détérioration voisine de 20%.

Mais il existe encore un biais plus important, car il apparaît, après analyse des méthodes de calculs des divers indices des prix des matières

---

(7) W. SCHLOTE : "Entwicklung und Struckturwandlungen des englischen Aussenhandels von 1700 bis zur Gegenwart", Jena 1938. Traduction anglaise de W.O. HENDERSON et W.H. CHALONER : "British overseas Trade from 1700 to the 1930's", Oxford 1952.

(8) Indice mis au point par A. SAUERBECK vers 1886 (publié dans : "Prices of Commodities and the precious metal" dans "Journal of Statistical Society 1886) et dont le calcul a été poursuivi jusqu'en 1967 par la revue "The Statist".

premières que ces indices sont en grande majorité basés sur les prix d'importation, donc sur des prix c.a.f., alors que pour les prix des produits manufacturés il s'agit d'une moyenne des prix d'importation et d'exportation, donc n'incluant que 50% de prix c.a.f.

Cette différence introduit un biais assez important à cause des trois facteurs suivants :

1) entre 1870 et 1928 les prix des transports ont fortement baissé;
2) la part des frais des transports est évidemment plus importante pour les matières premières dont la valeur spécifique moyenne est beaucoup plus faible que celle des produits manufacturés;
3) enfin la part relative des prix des transports pour les produits manufacturés est plus faible, non seulement en raison de la valeur spécifique plus élevée de ces biens, mais également du fait que les importations des produits manufacturés des pays industriels parcourent en moyenne une distance considérablement plus courte que celle des importations des matières premières de ces mêmes pays. En outre les matières premières nécessitent beaucoup plus de transbordements que les produits manufacturés.

Par conséquent une comparaison entre les deux séries de prix ainsi conçues se traduit en fin de compte par la mesure indirecte de la baisse des prix de transport, puisqu'en comparant ces deux séries l'on a d'un côté un prix des matières premières + 100% du coût du transport, et de l'autre côté un prix produits manufacturés avec 50% du coût du transport. Avec ce biais supplémentaire que dans le cas des matières premières où le transport était intégralement pris en compte, celui-ci représentait un coût proportionnellement plus important que dans l'autre cas.

Avec un tel biais il était possible de trouver pour les prix britanniques une détérioration relative des prix des matières premières, et cela d'autant plus que c'est dans ce pays que la production nationale de ces biens a été la plus faible et que c'est durant cette période que cette part s'est considérablement rétrécie.

Ici signalons que si, comme nous l'avons noté, la thèse d'une détérioration séculaire des termes des échanges des produits primaires est très largement acceptée, parfois l'on trouve formulée, mais uniquement chez les théoriciens des échanges internationaux, l'idée que les prix de transport jouent un rôle dans cette détérioration sans toutefois qu'à notre connais-

sance une estimation de ces effets ait été tentée (9).

Nous avons testé la réalité de cette amélioration séculaire des termes des échanges des produits primaires par une double approche (pour la période 1876-80 à 1926-29).

1) Une recherche de données sur les coûts relatifs de transport (par rapport aux produits concernés) qui nous a permis de mettre en relief l'impact très important qu'a eu la baisse des coûts de transport sur ~~[illegible]~~ les prix d'importation. C'est ainsi que par rapport aux prix de gros en vigueur aux Etats-Unis le prix du fret du blé, entre ce pays et la Grande-Bretagne, passe de 22% du prix de gros en 1876-80 à 5% en 1926-29. Pour le riz de Birmanie transporté vers la Grande-Bretagne il s'agit respectivement de 84 et 11%. Pour le charbon transporté de Grande-Bretagne vers Constantinople il s'agit de 158 et 74%; etc.

2) Une confrontation de l'évolution des prix locaux d'articles manufacturés et des matières premières pour plusieurs pays (Grande-Bretagne, France, Etats-Unis) qui a confirmé l'augmentation plus rapide des prix des matières premières par rapport aux prix des articles manufacturés.

Il est apparu ainsi que l'on peut conclure, avec assez de certitude, que l'évolution entre le troisième quart du XIXe siècle et les années précédant la crise de 1930 a conduit à une amélioration de l'ordre de 20 à 40% des termes des échanges des matières premières par rapport aux produits manufacturés. Cette évolution ne fait d'ailleurs que prolonger celle enregistrée dans ce domaine depuis le début de la révolution industrielle.

---

(9) Voir notamment : G. HABERLER : "A Survey of International Trade Théory", Princeton 1961; et surtout T. MORGAN : "The Long run Term of Trade between Agricultural and Manufacturing" dans "Economic Development and Cultural Change", volume VIII, N° 1, Octobre 1959. Et "Les tendances des termes de l'échange et leurs répercussions" dans "Les minutes de la Conférence de Brissago", Cahiers de l'I.S.E.A., N° 167 (P 11), novembre 1965, pp. 99-142.

Partie B - La détérioration récente des termes des échanges : son ampleur, ses causes probables.

Le tableau N° 1 permet de suivre les modifications intervenues dans les prix et les termes des échanges du commerce extérieur des pays sous-développés de 1938 à 1968.

TABLEAU NO 1 : Evolution 1938-1968 des prix et des termes des échanges (1963 = 100).

	PAYS SOUS-DEVELOPPES			PAYS DEVELOPPES
	Prix d'exportation	Prix d'importation	Termes des échanges	Termes des échanges
1938	34	43	80	99
1948	109	113	95	95
1950	102	91	112	91
51	128	107	119	88
52	117	109	106	91
53	109	103	105	94
54	111	99	112	92
55	111	101	110	92
56	110	102	107	93
57	110	105	104	92
58	105	101	104	96
59	103	98	105	97
1960	103	99	104	98
61	100	99	100	100
62	97	100	98	100
63	100	100	100	100
64	103	101	102	100
65	103	102	100	100
66	104	103	101	100
67	103	103	100	101
68 1er trimestre	103	102	101	101

Sources : *Annuaires et Bulletins Mensuels de Statistiques des Nations Unies; pour données récentes numéro de juillet 1968 du Bulletin Mensuel de Statistique des Nations Unies.

Sur le plan de l'évolution des termes des échanges ces années se divisent en trois périodes relativement distinctes.

La première, qui va de la fin de la guerre aux années 1954-55, se caractérise par une nette amélioration des termes des échanges des pays sous-développés. Cette amélioration se produit dès la fin de la guerre mondiale (10) et se trouve encore accentuée par la hausse des prix due à la guerre de Corée Entre 1938 et 1950-55 les termes des échanges s'améliorent de près de 40%. Rappelons que les termes des échanges des produits primaires et, par là, des échanges des pays sous-développés avaient été fortement dépréciés par la crise des années 1930; il s'agit donc, dans une très large mesure, d'un processus de rattrapage. Pour les pays développés, au contraire, la période 1938-1950-55 est marquée par une détérioration des termes des échanges qui est de l'ordre de 8%.

La deuxième période (1954-55 à 1962-63) est caractérisée par une détérioration assez forte des termes des échanges des pays sous-développés : de l'ordre de 11% entre 1950-55 et 1962-63. Par contre les termes des échanges des pays développés s'améliorent de près de 10%. Quoique dans une large mesure ces deux évolutions opposées soient liées, il convient de noter qu'il s'agit là de liens qui ne sont pas pleinement multilatéraux. Car si les produits en provenance des pays développés représentent plus de 70% des importations totales des pays du Tiers-Monde, les produits du Tiers-Monde ne fournissent que 19% des importations totales des pays développés.

La troisième période, qui a débuté en 1962-63 et qui s'est poursuivie en tout cas jusqu'au milieu de 1968 (date de la rédaction du présent rapport), est caractérisée par une stagnation des termes des échanges tant du Tiers-Monde que des pays développés. Mais, dans le cas du Tiers-Monde, il s'agit d'une stagnation située au plus bas des niveaux atteints depuis la fin de la guerre, alors qu'au contraire pour les pays développés cette stagnation se situe au plus haut des niveaux atteints depuis cette même période.

Dans la mesure où, comme nous l'avons vu, l'évolution séculaire des termes des échanges a été en faveur des produits primaires et, par conséquent,

---

(10) Même si l'on disposait de statistiques valables pour la période de la guerre, l'évolution qu'elles mettraient en relief ne serait pas significative.

des échanges des pays sous-développés, on doit considérer que l'évolution enregistrée dans ce domaine depuis 1954-55 marque une rupture profonde d'une tendance fondamentale. Cela est également valable pour la stagnation enregistrée depuis 1962-63. D'autre part cette rupture est d'autant plus déroutante qu'elle s'est produite durant une période caractérisée dans son ensemble par une conjoncture extrêmement favorable. Certes les années 1958 et 1967 ont été marquées par des récessions dans un grand nombre de pays développés; mais, outre le fait que ces récessions ont été très modérées par rapport à celles qu'ont connu les économies occidentales ne serait-ce qu'entre les deux guerres mondiales, ces récessions n'ont pas touché tous les pays et ne se sont pas produites en même temps, de sorte qu'en 1958 le Produit Brut des pays développés n'a pas baissé et qu'en 1967 il s'est même accru de plus de 3%. De plus on peut considérer que la croissance économique a été dans ces années (prises comme un tout) la plus forte que le monde n'ait jamais connu pour une période de cette durée (11).

Cette rupture de l'évolution soulève deux questions importantes auxquelles nous essayerons de répondre.

1) Dans quelle mesure la détérioration des termes des échanges et la stagnation ultérieure ne résultent-elles pas d'un processus d'ajustement ? Il est en effet possible que le niveau des prix des matières premières dans les années d'immédiate après guerre ait été "anormalement" élevé par suite justement des perturbations causées par cette guerre qui, sur le plan de l'économie mondiale, a eu un impact plus grand qu'aucun conflit n'a eu depuis au moins un siècle et demi.

2) Etant donné, comme nous le verrons, que la réponse à la question précédente n'est pas entièrement positive, quelles sont les causes possibles d'une telle rupture ?

---

(11) Ainsi, entre 1954 et 1967 (deux dates se situant a des "moments" conjoncturels assez voisins), le Produit Intérieur Brut mondial a pratiquement doublé; soit un taux annuel d'accroissement de l'ordre de 5,4%. Même ramené en terme de croissance du Produit Intérieur par habitant (de l'ordre de 3,7%) ce taux reste sans précédent; car on peut considérer qu'auparavant ce taux n'avait jamais atteint même 2,5% pour l'ensemble du monde et pour une période de telle durée. Certes cette croissance économique n'a pas été uniforme pour toutes les grandes régions, surtout en terme de croissance par habitant. En effet le Produit Intérieur Brut par habitant s'est accru annuellement, durant la période 1954-1967 de 6% environ pour les pays de l'Est, de 3,5% pour les pays développés et de 2% pour les pays sous-développés.

1) Déterminations du niveau relatif des prix des matières premières durant les années 1950-55 et de l'ampleur probable de la détérioration des termes des échanges.

Au-delà du problème purement statistique, la détermination d'un niveau relatif des prix ou, si l'on préfère, d'un niveau "normal" des prix pose un problème méthodologique pour lequel il n'existe pas de solution parfaite. On peut cependant considérer comme solutions la moins mauvaise le procédé consistant à déclarer normal un niveau de prix qui se situe dans le prolongement d'une tendance à long terme. Nous sommes pleinement conscient que cette façon de déterminer le niveau "normal" des prix est très arbitraire, mais la définition réellement objective d'un prix normal dans ce domaine est pratiquement impossible. Cependant négliger une telle définition présente de sérieux inconvénients, et dans notre cas notamment celui de laisser implicitement supposer que le niveau des prix du début des années 1950 était "normal".

Dans le cas qui nous intéresse ici nous avons décidé de considérer que l'évolution des prix entre 1876-80 et 1926-29 constituait la tendance réelle. Nous avons donc cherché à déterminer quelle avait été l'évolution enregistrée dans ce domaine entre 1926-29 et 1950-54. Sur base de l'analyse des divers indices existants, tant internationaux que nationaux (12), nous sommes arrivé à la conclusion qu'entre ces deux dates les termes des échanges des produits primaires par rapport aux articles manufacturés s'étaient améliorés de 15 à 25%. Dans les pages précédentes nous avons vu que, de 1876-80 à 1926-29, l'on pouvait estimer que les prix des matières premières avaient connu une amélioration relative de l'ordre de 20 à 40%, soit un taux moyen annuel de 0,4 à 0,7%. De 1924-28 à 1950-54 cette amélioration a atteint un taux annuel de 0,6 à 0,9%, par conséquent sensiblement supérieur. Donc on peut conclure que le niveau des prix des matières premières par rapport à celui des produits industriels était relativement élevé dans le début des années 1950 : supérieur de 5 à 10% au niveau obtenu à partir d'une extrapolation de la tendance à long terme. Cette constatation jette un éclairage différent sur la baisse intervenue depuis lors et que l'on peut, dans cette optique, considérer, partiellement du moins, comme un ajustement des prix. Nous disons bien "partiellement", car, comme nous l'avons vu, la détérioration des termes des échanges a été de l'ordre de 11% entre 1950-55 et 1962-63 et depuis lors, si la dépréciation ne s'est pas poursuivie, on n'a pas été placé devant une amélioration. En postulant toujours comme normale

(12) Voir notre étude : "Diagnostic de l'évolution économique du Tiers-Monde, 1900-1966"; op. cité. Notamment pages 156-158.

l'évolution enregistrée entre 1878-80 et 1926-29 (et en prolongeant cette tendance jusqu'à 1967) on peut estimer que les termes des échanges des matières premières des années 1965-67 se situent à 7 à 15% au-dessous de cette normale.

Cet écart constitue d'ailleurs un minimum, car dans la mesure où, comme nous l'avons déjà noté, ces dernières années les exportations d'articles manufacturés des pays du Tiers-Monde se sont très rapidement accrues, les indices globaux des prix d'exportation en ont été favorablement influencés. En effet la hausse des prix d'exportation des articles manufacturés (13) a conduit à maintenir relativement stables les prix unitaires de l'ensemble des exportations du Tiers-Monde depuis 1959. Ceci est d'ailleurs confirmé par l'évolution des termes des échanges des produits primaires par rapport aux produits manufacturés (pour le commerce entre régions sous-développées et développées) qui est marquée, pour la période 1950-55 à 1965-66, par une détérioration de 20%, que l'on peut comparer à celle de 8% pour les termes des échanges des exportations totales des pays sous-développés (14).

2) Causes de la détérioration des termes des échanges du Tiers-Monde

L'ampleur et la durée de la détérioration des termes des échanges des pays sous-développés posent le problème des causes qui sont à la base de celle-ci; problème que nous allons à présent aborder. Cependant il ne s'agit pas, dans le cadre de la présente analyse, d'étudier d'une manière approfondie les causes de cette détérioration, mais de présenter simplement un examen critique des principaux facteurs explicatifs avancés dans ce domaine. Mais avant de passer à cet examen, il convient d'invoquer un courant assez large d'idées pour lequel la détérioration des termes des échanges des produits primaires n'est que la conséquence d'un biais statistique. Ce biais résulterait de l'imperfection des méthodes de calculs des indices des prix du commerce extérieur qui, dans la plupart des cas, ne sont que de simples prix unitaires exprimant le rapport entre les prix et les volumes des échanges. Or, pour les articles manufacturés, les rapides et successives améliorations techniques de la plupart des produits conduisent à des augmentations de la quali-

(13) Pour les exportations des pays sous-développés (à l'exclusion de celles destinées aux pays de l'Est), les prix unitaires d'exportation des articles manufacturés ont progressé de 25% entre 1958 et 1966; en même temps ces exportations doublaient en volume.

(14) L'écart entre ces deux taux n'est pas dû uniquement à l'effet de l'évolution divergente des prix des articles manufacturés exportés par les pays du Tiers-Monde, mais provient également du fait que les importations des pays du Tiers-Monde comportent, à raison de 40%, des matières premières dont les prix ont, eux aussi, évidemment baissé.

té sans évolution parallèle du poids de ceux-ci. Très souvent d'ailleurs il s'agit même d'un allégement des produits, de sorte que la valeur unitaire (sur base du poids) s'accroit beaucoup plus rapidement que les prix réels de ces produits. L'exemple le plus classique d'une telle évolution étant celui du matériel électronique dans lequel le remplacement des lampes à diode par des semi-conducteurs (d'abord sous la forme de transistors, puis sous celle de circuits intégrés) a conduit à une très forte diminution des poids unitaires, alors que les prix par unité des produits relativement comparables régressaient très sensiblement. La direction des études de développement de la Commission des Communautés Européennes, notamment, a effectué quelques estimations en vue de comparer les séries des prix réels aux prix unitaires d'où ces effets ressortent très clairement (15).

Il est certain que ce biais (et d'autres, peut-être moins importants, découlant du fait qu'une position des nomenclatures du commerce extérieur comporte en général plus d'un produit) existe actuellement beaucoup plus que par le passé; mais la question qui reste posée est celle de son influence réelle au niveau de l'ensemble des prix d'exportation des articles manufacturés. Une confrontation de l'indice des prix mondiaux d'exportation avec des indices des prix de gros nationaux (américains notamment) permet de conclure que ce biais n'implique pas une modification profonde du sens de l'évolution des prix (16). Et que, par conséquent, la détérioration des prix d'exportation des produits primaires subsiste presque entièrement, telle que définie précédemment.

Après cette parenthèse, venons-en aux causes avancées pour expliquer cette détérioration des termes des échanges des produits primaires que l'on peut synthétiser par les six arguments suivants :

1) Relative inélasticité de la demande des produits primaires par rapport à celle des produits manufacturés;

2) Réduction des coefficients de l'imput des matières premières dans l'industrie manufacturière du fait des progrès techniques;

---

(15) "Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés et notamment avec la CEE, 1953-1966". Série Aide au Développement, 1967, 1, annexe II.

(16) En effet l'ampleur des hausses des prix entre 1950-55 et 1965-67 des articles manufacturés ne diffère que très peu si on la mesure sur base des prix unitaires mondiaux d'exportation ou sur base des prix de gros américains.

3) Mesures restrictives à l'importation des matières premières dans les pays développés;

4) Conséquence de la mise au point et de l'usage accru des produits de synthèse;

5) Différence dans les modalités de l'affectation des bénéfices résultant de l'augmentation de la productivité; pour les produits manufacturés : accroissement des prix de la rémunération des facteurs de la production; pour les matières premières : diminution des prix et statu quo relatif ou réduction de la rémunération des facteurs de la production;

6) Très forte augmentation de l'offre des matières premières.

Evidemment une combinaison de quelques-uns de ces facteurs est possible et a été suggérée.

Avant de passer à l'examen de chacun de ces facteurs explicatifs, il convient de remarquer que la plupart de ces théories ont été élaborées sur une hypothèse de travail qui postulait une détérioration séculaire des prix relatifs des matières premières. Or, comme nous l'avons vu, jusqu'en 1954-55 on a assisté, au contraire, à une amélioration de ces prix. Cette différence dans l'hypothèse de base permet déjà d'écarter un certain nombre de ces arguments explicatifs, à savoir les points 1, 2 et 3; et, partiellement, le point 5.

En effet, tant l'inélaticité relative de la demande des produits primaires (point 1) que la réduction des coefficients de l'imput des matières premières (point 2) et que les restrictions à l'importation (point 3) ont joué un rôle depuis fort longtemps, sans pour cela causer jusqu'ici (ou, plutôt, jusqu'en 1954-55) une détérioration relative des prix des matières premières Cela n'excluant cependant nullement la possibilité que ces facteurs aient empêché une amélioration du prix relatif des matières premières encore plus accentuée que celle qui s'est produite. D'autre part, on peut trouver un nombre important des produits industriels, surtout sémi-finis, dont la part dans les produits finis régresse et dont les prix augmentent; c'est le cas notamment du fer et de l'acier. Enfin notons encore que l'élasticité de la demande est plus faible pour les céréales que pour le café, le thé, le cacao;

alors que les prix du second groupe baissent beaucoup plus fortement que ceux du premier groupe. De même on peut trouver des produits industriels dont l'élasticité de la demande est très faible et dont les prix ont augmenté.

TABLEAU N° 2 : Evolution des prix d'exportation des matières premières des pays sous-développés. (1958 = 100)

	1950-54 (1)	1961-65	Variation 1950-54-1961-65
PRODUITS ALIMENTAIRES	105	98	- 7%
Café, thé, cacao	111	76	- 32%
Céréales	115	102	- 11%
PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES	118	103	- 9%
Matières grasses	111	97	- 13%
Textiles	137	108	- 20%
dont laine	147	116	- 21%
MINERAUX	90	93	+ 3%
Minerais métalliques	99	102	+ 3%
Combustibles	88	91	+ 3%
Indice général	106	98	- 8%
Caoutchouc naturel	107	98	- 8%
Produits forestiers	99 (2)	97	- 2%

(1) 1951 exclu.
(2) 1953-54

Sources : d'après les Bulletins mensuels de statistique des Nations Unies; pour chiffres récents : sujet spécial du numéro de juin 1967. Sauf caoutchouc : nos propres calculs sur base des prix unitaires d'exportation des pays suivants : Malaya, Thaïlande, Ceylan et Nigeria.
Produits forestiers : F.A.O. : "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 1967"; Rome 1967.

En ce qui concerne l'examen critique du point 4 (produits de synthèse), une analyse de l'évolution des prix d'exportation des différents produits (voir le tableau N° 2) suggère que la mise au point des produits de synthèse ne constitue pas une explication suffisamment valable. Les matières premières directement concurrencées par ces produits (fibres textiles, minerais

métalliques, caoutchouc) ont diminué moins fortement, ou d'une façon non fondamentalement différente, que les produits pour lesquels il n'existe pas de produits synthétiques de remplacement (café, thé, cacao). Il n'en reste pas moins que cet élément a dû jouer un rôle, car l'expansion de ces produits de synthèse est très ~~rapide~~ importante. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les statistiques disponibles en la matière qui montrent une progression constante et rapide de la part des produits synthétiques dans la consommation des matières premières, qu'il s'agisse de textiles, de caoutchouc, de détergents synthétiques, de matières plastiques, etc. Mais ce facteur n'est pas suffisant, car, comme nous l'avons vu, une détérioration des prix est également intervenue pour la plupart des produits pour lesquels il n'existe pas de substitution.

Il nous reste donc encore deux autres facteurs explicatifs à analyser : les points 5 et 6, c'est-à-dire les différences existant entre les pays sous-développés et développés dans les modalités d'affectation des bénéfices résultant de l'augmentation de la productivité, et la très forte augmentation de l'offre des matières premières.

En ce qui concerne les différences de modalités d'affectation des profits résultant des accroissements de la productivité (thèse avancée notamment par Prebich et Singer), il convient de noter que cette explication ne peut être que partielle; d'abord du fait (comme nous l'avons noté plus haut) que cette structure a existé précédemment sans entraîner une détérioration des prix. Mais encore une fois nous devons nuancer ce jugement, car dans la mesure où les pays développés ont cherché et cherchent à peser sur les prix des matières premières, cette pression a d'autant plus de chances d'aboutir que les résistances et que les obstacles du côté des producteurs des matières premières ne sont pas suffisamment forts pour empêcher les gains dus à la productivité de se traduire en baisse des prix; cette absence d'obstacles étant constituée notamment par la faible pression syndicale et l'absence de groupements de vendeurs bien organisés. Il convient également de noter ici que, d'après nos calculs, les exportations du Tiers-Monde destinées aux pays développés représentaient, en 1966, 10,4% du Produit Intérieur Brut du Tiers-Monde, alors que les exportations des pays développés à destination du Tiers-Monde représentaient que 1,9% du P.I.B. des pays développés; asymétrie que facilitent certaines pressions. Notons par ailleurs que cette pression de la part des pays développés ne doit pas être considérée comme discriminatoire, mais comme une expression logique de l'économie de marché et

du libéralisme en matière de commerce international. En faveur de cette thèse il est quand même très symptomatique de noter que si l'on compare l'évolution des prix de certains produits, ayant une finalité voisine mais une aire de production différente, on constate une détérioration relative très nette des prix des produits originaires des pays du Tiers-Monde par rapport à ceux des produits originaires des pays développés. Ainsi le prix du sucre de betterave s'est accru, ou est resté stable, alors que le prix du sucre de canne à baissé. Même évolution pour les matières grasses : hausse du beurre, baisse des oléagineux; et pour les fruits : hausse très forte des prix des fruits des climats tempérés, et hausse très modérée seulement des prix des fruits tropicaux (17). A un niveau plus général, les indices des prix d'exportation, calculés séparément pour les pays développés et sous-développés par les Nations Unies, traduisent une tendance similaire. L'indice général des matières premières et de ses sous-groupes évolue d'une façon plus favorable pour les pays développés que pour le Tiers-Monde (18). Bien entendu ce sont les politiques de soutien des prix agricoles dans les pays développés qui sont à l'origine de ces écarts, mais l'existence même de ces politiques de soutien confirme la validité de la thèse d'une différenciation de l'allocation des gains de la productivité.

Dans la mesure où l'indépendance politique d'une fraction importante de territoires colonisés coïncide avec cette baisse des prix, on peut valablement se demander dans quelle mesure cette indépendance politique n'a pas accru la pression des groupes acheteurs des matières premières; car, étant donné cette nouvelle structure politique, les dangers (tant sociaux que politiques) d'une baisse de la rémunération des facteurs de la production

---

(17) Ces évolutions sont basées sur les calculs des variations des prix de 1952-54 à 1961-63 que nous avons effectués pour 21 produits ou groupes de produits d'après les données de la F.A.O.

(18) Voici les variations enregistrées pour cet indice de 1952-54 à 1964-66:

	Pays développés	Pays sous-développés
Produits alimentaires	2,7%	- 15,4%
Autres produits agricoles	- 7,1%	- 10,8%
Minéraux	16,3%	-
Ensemble ci-dessus	0,3%	- 10,5%
Métaux non ferreux	37,9%	40,3%

Il convient cependant de signaler que la composition des exportations de ces groupes de produits est loin d'être identique pour les deux régions.

cessent de concerner directement les pays acheteurs, ce qui n'était pas le cas avec le régime colonial. Si paradoxale que puisse paraître de prime abord une telle hypothèse, nous pensons qu'il convient de ne pas l'exclure totalement.

Nous en venons à présent au dernier argument, celui concernant l'accroissement de l'offre. Cet accroissement est très important. En effet on constate que la production des matières premières a considérablement augmenté dans les pays sous-développés. En ce qui conerne les minerais et combustibles leur production est passée de l'indice 23 en 1936-38 (base 100 = 1958) à l'indice 189 en 1965, soit un acccroissement de 790%. Pour les produits agricoles d'exportation on peut estimer que l'accroissement moyen de la production entre 1934-38 et 1963-65 est supérieur à 100%.

Etant donné que la consommation intérieure de ces produits dans les pays sous-développés est, dans la plupart des cas, assez faible, on peut assimiler, grosso modo, la courbe de la production à celle de l'offre sur le marché international. Il paraît plus que probable, vu l'ampleur de ces accroissements, qu'il en est résulté un certain excédent de l'offre par rapport à la demande, ce qui pourrait partiellement expliquer la dégradation des prix.

TABLEAU N° 3 - Taux annuels d'accroissement de la productivité aux Etats-Unis.

	PAR HOMME HEURE			PAR UNITE D'IMPUT TOTAL	
	Agriculture	Secteurs non agricoles	Industrie manufacturière	Agriculture	Secteurs non agricoles
1889-1909	0,7	2,3	-	0,4	1,6
1909-1929	0,6	2,3	3,5	0,5	1,7
1929-1937	0,8	1,9	1,8	0,6	1,7
1937-1948	2,0	1,2	1,8 (a)	3,1	2,1
1948-1957	5,7	2,8	3,4 (b)	3,7	2,1
1957-1966	6,0	2,8	4,2 (c)		

(a) 1937-1947 (b) 1947-1957 (c) 1957-1965

Sources : d'après "Historical Statistics of the United States Colonial Times to 1957", Washington 1960; et "Statistical Abstract of the United States 1967", Washington 1967.

Cet examen critique, un peu sommaire, des facteurs explicatifs nous a donc conduit à des réponses très nuancées. Et comme aucun des facteurs analysés n'est apparu comme réellement déterminant, nous nous sommes demandé si un autre élément, à caractère plus strictement économique, n'était pas intervenu. Dans la mesure où l'évolution à long terme des prix est conditionnée très largement par celle du la productivité, une rupture dans la tendance séculaire des vitesses relatives d'accroissement de la productivité des divers secteurs pourrait constituer cet élément. Or il semble bien qu'une telle rupture se soit produite. D'après les statistiques disponibles, il apparaît que depuis environ 1937 aux Etats-Unis la productivité s'est accrue plus rapidement dans l'agriculture que dans l'industrie (voir tableau N° 3). Une évolution similaire apparaît comme probable pour l'Europe occidentale à partir des années 1950-55 (19).

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure le taux de croissance de la productivité s'est également modifié fortement pour l'agriculture et, surtout, pour les produits agricoles d'exportation des pays sous-développés, les études à long terme en ce domaine faisant défaut. Les données sur l'augmentation des rendements semblent indiquer une telle évolution, mais les relations existant entre l'évolution des rendements et celle de la productivité

(19) En France, alors que la productivité dans l'agriculture s'était accrue à un taux inférieur à celui de l'industrie ou de l'ensemble de l'économie durant le XIXe siècle et la première moitié du XXe, voici l'évolution enregistrée durant les années récentes (taux annuels d'accroissement) :

	Productivité brute du travail		Productivité globale des facteurs	
	1949-56	1956-63	1949-56	1956-63
Agriculture et forêts (a)	5,4	7,7	3,5	4,1
Ensemble économie	4,8	4,1	4,0	3,1
Industries mécaniques & électriques	4,5	4,4	1,9	2,1
Industries chimiques	5,6	6,4	2,1	2,0
Industries agricoles & alimentaires	4,7	3,0	1,5	0,1
Sidérurgie & mines de fer	6,1	2,9	1,9	1,0

(a) après élimination de l'influence des conditions météorologiques.

Sources : L.A. VINCENT : "Productivité et prix relatifs dans quinze branches de l'économie française (1949-1963)", dans "Etudes et Conjonctures" 1966, N° 2.

Pour l'ensemble des pays européens de l'O.C.D.E., nous avons calculé très grossièrement l'évolution de la productivité en rapportant aux données de la production celles des actifs; pour la période 1950-60 nous avons obtenu un accroissement annuel de 5,1% dans l'industrie manufacturière et de 4,7% dans l'agriculture.

ne sont ni étroites, ni même nécessaires (20). S'il n'existe pas d'indices valables sur l'évolution de la productivité des cultures d'exportation, par contre il nous a été possible de calculer un indice très grossier de l'évolution de la productivité de l'ensemble de l'agriculture des pays en voie de développement. Ceci grâce à l'indice de la production agricole calculé pour ces pays par la F.A.O. d'une part, et les données sur l'évolution de la population active agricole d'autre part (21). Sur ces bases la productivité brute du travail dans l'agriculture se serait accrue, entre 1950 et 1960 (22), à un taux annuel se situant entre 1,9 et 2,1% selon que l'on utilise l'évolution du nombre total d'actifs ou l'évolution des seuls actifs masculins (2,1% sur base des actifs masculins). L'accroissement de la productivité dans l'ensemble de l'agriculture des pays en voie de développement a donc été non seulement plus faible que celui de la productivité de l'agriculture aux Etats-Unis ou même de celle des pays européens de l'O.C.D.E., mais également plus faible que l'accroissement de la productivité de l'industrie manufacturière des pays industrialisés. Or c'est contre les produits fournis par l'industrie manufacturière des pays industrialisés que s'échange la plus grande fraction des exportations des produits agricoles du Tiers-Monde. Ainsi, dans la mesure où la productivité de l'agriculture d'exportation n'a pas évolué d'une manière profondément différente de celle de l'ensemble de l'agriculture, ce facteur n'est pas suffisant pour expliquer la rupture des tendances constatées à partir de 1954-55. Mais il est très probable que l'évolution de la productivité pour les produits d'exportation a été très différente de celle de l'agriculture vivrière, laquelle détermine largement la productivité de l'ensemble de l'agriculture (23). En effet, pour les produits d'exportation, en raison même des systèmes de culture où prédominent les plantations, il a été possible de

---

(20) Ainsi, sans parler des différences internationales (les pays à haut rendements ne sont pas généralement ceux à haute productivité agricole), signalons que, par exemple, les rendements de blé étaient restés stables aux Etats-Unis entre 1900 et 1920, alors que la productivité du travail avait augmenté de 24%. De 1955-59 à 1961-65 les rendements (toujours pour le blé) ont progressé de 14%, mais la productivité du travail s'est accrue de 50%.

(21) P. BAIROCH et J.-M. LIMBOR : "Evolution 1880-1960 de la population active dans le monde par branches d'activité et par régions" dans "Revue Internationale du Travail", octobre 1968.

(22) Pour l'indice de la production agricole, des moyennes quinquennales entourant l'année citée ont été utilisées.

(23) Pour 1966 on peut estimer à moins de 90 milliards de dollars la valeur de la production agricole totale des pays sous-développés; les produits agricoles exportés se sont élevés durant la même période à environ 17 milliards de dollars, soit environ un cinquième seulement du total.

généraliser plus rapidement et plus complètement des innovations importantes. équipement agricole amélioré, sélection des plantes, emploi d'engrais chimiques et de pecticides, etc. Ensemble d'innovations qui sont responsables du fort accroissement de la productivité agricole des pays développés. En outre quelle que soit l'évolution de la productivité agricole dans l'agriculture d'exportation du Tiers-Monde, les progrès ~~xxxxx~~ rapides enregistrés par l'agriculture des pays développés ont forcément entraîné une pression en faveur d'une baisse des prix des produits agricoles des pays du Tiers-Monde qui sont en concurrence avec ceux des pays développés (notamment sucre, oléagineux, céréales, fruits et fibres textiles).

En raison de l'accroissement rapide des exportations des produits miniers (24), il convient également de tenir compte de ceux-ci dans cette analyse. Pour ces produits l'absence d'études d'ensemble sur le problème de la productivité dans les pays sous-développés est moins gênante, car on peut conclure, avec assez de certitude, à une forte modification des taux annuels d'accroissement de la productivité. D'ailleurs dans ce cas il convient de considérer l'évolution de la productivité sur le plan mondial, puisqu'en fait il s'agit en partie d'une substitution progressive de nouvelles mines du Tiers-Monde à celles en voie d'épuisement des pays développés. Or comme l'exploitation dans le Tiers-Monde se fait en règle générale sur des gisements très riches et avec un équipement très moderne et que les mines les moins rentables des pays développés cessent leur activité, il en résulte un très sensible accroissement de la productivité de ce secteur sur le plan mondial. Ainsi, pour la période pour laquelle on dispose d'indices mondiaux de la productivité du travail, on constate qu'entre 1955 et 1966 la productivité s'est accrue à un taux annuel de 4,3% dans l'industrie extractive contre 3,0% dans l'industrie manufacturière (25).

Il apparaît ainsi que, du côté minier et probablement aussi du côté agricole, une modification substantielle du rythme d'accroissement de la produc-

---

(24) En 1966-67 les produits agricoles ne représentaient qu'un peu plus de 50% des exportations des produits primaires des pays sous-développés; vers 1953 ce taux était de 65%, et dans les années 1920 il devait se situer aux environs des 80%.

(25) Monde à l'exclusion des pays de l'Est et des pays communistes d'Asie. Sources : "Annuaire Statistique 1967", Nations Unies, ~~Genève~~ 1968. NEW YORK

tivité a suscité une évolution nouvelle des termes des échanges des produits primaires. Mais cela n'exclut nullement l'impact des autres éléments et l'on peut conclure, en définitive, que la détérioration, depuis 1954-55, des termes des échanges des pays sous-développés résulte de la conjonction des facteurs suivants (dans l'ordre décroissant d'importance) :

- modification probable du rapport existant entre les rythmes d'accroissement de la productivité dans l'agriculture et l'industrie extractive et ceux dans l'industrie manufacturière (au détriment du dernier secteur);

- très forte augmentation de l'offre des matières premières produites par les pays sous-développés;

- différences existant entre les pays sous-développés et développés dans les modalités de l'affectation des bénéfices résultant de l'augmentation de la productivité;

- mise au point et production sur une grande échelle des produits de synthèse.

Les trois autres facteurs que nous énumérons ci-dessous ont eu une influence beaucoup plus restreinte, mais non nulle (également dans l'ordre décroissant d'importance) :

- relative inélasticité de la demande des matières premières par rapport à celle des produits manufacturés;

- réduction des coefficients de l'imput des matières premières dans l'industrie manufacturière du fait des progrès techniques;

- mesures restrictives à l'importation des matières premières dans les pays développés.

Partie C - Les termes des échanges des Etats Africains et Malgaches associés à la C.E.E.

Avant d'aborder le problème des termes des échanges des E.A.M.A. (Etats Africains et Malgaches associés à la C.E.E.), nous avons voulu présenter brièvement quelques données essentielles de la structure du commerce extérieur de cette région comparée à celle de l'Afrique et à l'ensemble des pays sous-développés. On trouvera ces données dans le tableau N° 4.

TABLEAU N° 4 - Quelques données sur le commerce extérieur des E.A.M.A. comparé à celui de l'Afrique et de l'ensemble des pays sous-développés (1965-66, moyennes annuelles).

	VALEURS ABSOLUES (millions de dollars)			E.A.M.A. EN POURCENTAGE DE	
	E.A.M.A.	Afrique sous développée	Ensemble pays sous développés	Afrique sous développée	Ensemble pays sous développés
COMMERCE EXTERIEUR TOTAL					
Exportation (f.o.b.)	1.410	7.910	37.550	17,8	3,8
Importation (c.a.f.)	1.490	8.080	39.350	18,4	3,8
Balance commerciale	- 80	- 170	-1.800	47,0	4,4
EXPORTATIONS VERS LA C.E.E.	1.190	3.680	9.240	32,3	12,9
PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES					
Animaux, viande	44		470		9,4
Céréales	5		1.380		0,4
Fruits, légumes	47		880		5,3
Café	227		2.130		10,6
Thé	4		570		0,7
Cacao	89		490		18,2
Sucre	6		1.350		4,4
Oléagineux & huiles végétales	165		1.250		13,2
Coton	43		1.290		3,3
Autres fibres	5		540		0,9
Caoutchouc	12		1.120		1,1
Combustibles & carburants	18		11.630		0,2
Minerais de fer	60		730		8,2
Cuivre, minerai et métal	197		1.590		12,4
Autres minerais et métaux	125		1.580		7,9
Articles manufacturés (métaux non ferreux non compris)	110		4.500		2,4
dont diamant	56		165		33,9
dont bois	14		165		8,5

Sources : Commerce extérieur total et exportations vers la C.E.E. d'après "Bulletin Mensuel de Statistique", Nations Unies; et "Associés d'Outre-Mer. Commerce extérieur", Office Statistique des Communautés Européennes. Principaux produits exportés : E.A.M.A. : nos calculs d'après statistiques nationales. Ensemble pays sous-développés : "Le Commerce International en 1966", G.A.T.T., Genève 1967.

L'office statistique des Communautés Européennes calcule des indices "provisoires" des prix du commerce extérieur de l'ensemble des E.A.M.A. Cependant, à notre connaissance, ces calculs ne remontent qu'à 1960 pour les prix d'exportation et à 1962 pour les prix d'importation. D'autre part, en raison du manque de statistiques, les séries incluant la République Démocratique du Congo (plus de 20% du total des exportations des E.A.M.A.) s'arrêtent à 1964. Une telle situation limite évidemment la portée de l'analyse qui sera effectuée ici (26). On trouvera dans le tableau N° 5 les séries des prix et des termes des échanges qui en découlent (ramenées à la base 1963 = 100) pour les E.A.M.A., à l'exclusion du Congo (R.D.).

TABLEAU N° 5 - Indices d'importation et d'exportation des prix et termes des échanges (1963 = 100)

	Etats Africains & Malgaches associés à la C.E.E. (a)			Ensemble des pays sous-développés		
	Prix d'export.	Prix d'import.	Termes des échanges	Prix d'export.	Prix d'import.	Termes des échanges
1960	104			103	99	104
1961	98			100	99	100
1962	98	96	102	97	100	98
1963	100	100	100	100	100	100
1964	106	102	104	103	101	102
1965	99	104	96	103	102	101
1966	104	104	100	104	103	101
1967 (b)	104	104	100	103	103	100

(a) Congo (R.D.) exclu.

(b) pour E.A.M.A. nos estimations sur base de données encore incomplètes.

Sources : d'après "Associés d'Outre-Mer. Commerce extérieur", Office statistique des Communautés Européennes; et "Bulletin Mensuel de Statistique", Nations Unies.

(26) L'utilisation des indices des prix calculés par les services statistiques des Nations Unies pour le commerce extérieur de l'Afrique sous-développée en tant qu'indicateur de l'évolution enregistrée par les E.A.M.A. n'est pas valable dans la mesure où les E.A.M.A. ne fournissent que 18% du commerce extérieur de cette région et où la structure par produit des exportations n'est pas similaire. La confrontation des deux séries d'indices des prix unitaires pour la période 1960-66 confirme d'ailleurs ce fait.

Les tendances de l'évolution générale de 1960 à 1967 des prix d'exportation des E.A.M.A. ont été très semblables à celles de l'ensemble des pays sous-développés (27). Par contre les ~~fluctu~~ fluctuations annuelles des prix d'exportation des E.A.M.A. ont été plus accentuées. Une telle situation est d'ailleurs normale dans la mesure où les indices se rapportant à des régions plus vastes sont plus stables en raison d'une couvertur plus élargie; les probabilités de mouvements en sens opposés se compensant étant alors beaucoup plus fortes. Par conséquent on peut conclure que même au niveau de l'intensité des fluctuations la situation des prix d'exportation des E.A.M.A. ne diffère pas sensiblement de celle d'autres régions de taille voisine.

Etant donné la plus grande homogénéité de la structure par produit des importations, l'écart entre l'évolution des prix unitaires d'importation des E.A.M.A. et celle de l'ensemble du Tiers-Monde est encore plus restreint qu'en ce qui concerne les exportations. De sorte que l'évolution des termes des échanges entre 1960 et 1967 a dû être, elle aussi, très voisine pour les deux entités géographiques.

Donc, pour la phase de la relative stabilité des termes des échanges, l'évolution enregistrée pour le commerce extérieur des E.A.M.A. ne diffère pas de celle de l'ensemble du Tiers-Monde. Cette stabilité au niveau de l'ensemble des pays des E.A.M.A. n'exclut évidemment pas l'existence de fortes différences aux niveaux des pays individuels, surtout en raison de la faible diversification de la structure par produits des exportations de ces pays. Le tableau N° 6 permet de situer l'évolution 1960-61 - 1965-66 des prix unitaires d'exportation pour 14 des 18 pays des E.A.M.A. (28).

Mais il subsiste l'inconnue de l'évolution enregistrée durant la période de détérioration accentuée (1954-55 - 1962-63) pour laquelle on ne dispose pas de statistiques. Nous avons essayé d'estimer l'évolution des prix d'exportation en nous basant sur la structure par produits des exportations des EAMA(29)

(27) Signalons que l'inclusion du Congo aurait probablement comme influence d'améliorer un peu l'évolution entre 1960 et 1967, étant donné la forte hausse du prix du cuivre.

(28) Des données relativement complètes font défaut pour : le Congo (R.D.), le Rwanda, le Burundi et la Somalie.

(29) Non sur les données 1965-66 reprises dans le tableau N° 4, mais sur des données similaires que nous avons calculées pour 1959-60, date la plus reculée pour laquelle il a été possible de réaliser de tels calculs.

TABLEAU N° 6 - Evolution 1960-61 - 1965-66 des prix unitaires d'exportation.

Cameroun	+ 7% (a)	Madagascar	- 8%
Centrafrique (République)	+ 28%	Mali	+ 28% (a)
Congo (Brazza)	+ 15%	Mauritanie	+ 4% (a)
Côte d'Ivoire	+ 2%	Niger	- 11%
Dahomey	+ 8%	Sénégal	- 3%
Gabon	+ 4%	Tchad	+ 3%
Haute Volta	+ 61%	Togo	- 2%
Ensemble de ces pays + 0,5%			

(a) 1961 - 1965-66

Sources : d'après "Associés d'Outre-Mer. Commerce extérieur", Office statistique des Communautés Européennes.

Sur ces bases nos calculs nous ont permis d'aboutir à la conclusion qu'entre 1950-55 et 1962-63 les prix d'exportation avaient baissé de 15% environ pour les pays des E.A.M.A. (y compris le Congo R.D.) contre une baisse de 13% pour l'ensemble des pays sous-développés; différence trop faible pour qu'elle soit statistiquement significative étant donné les marges d'erreur.

Ainsi, depuis les années 1950, l'évolution des termes des échanges des E.A.M.A. a été assez similaire à celle de l'ensemble du Tiers-Monde. Dans la mesure où la détérioration des termes des échanges, qui a caractérisé cette période, n'a pas résulté essentiellement d'un rythme d'accroissement de la productivité dans le secteur agricole du Tiers-Monde supérieur à celui enregistré dans l'industrie manufacturière des pays développés, cette détérioration aura été préjudiciable à l'économie des E.A.M.A. et à celle du Tiers-Monde en général. C'est la raison pour laquelle il serait très souhaitable que l'on entreprenne une étude comparative de l'évolution à long terme de la productivité des cultures d'exportation, soit dans le cadre de la C.E.E., soit dans celui de la F.A.O.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

11

Perspectives des relations commerciales entre la C.E.E. et les pays en voie de développement

par

Dott. Roberto ALIBONI

Berlin, Ier octobre 1968

10 heures,
Commission I

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Perspectives des relations commerciales entre la C.E.E. et les pays en voie de développement

par

Dott. Roberto ALIBONI

Berlin, Ier octobre 1968

10 heures,
Commission I

Ainsi, le fait que la politique commerciale de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement ne soit pas aussi avancée que sa politique commerciale envers les pays développés, est une source de déséquilibre. Le Kennedy Round, qui a permis à la Communauté de négocier en tant que telle et avec des pouvoirs propres, s'est révélé une occasion pour l'élaboration d'une politique commerciale communautaire envers les pays développés, alors qu'une telle occasion n'a pas été fournie par la première et la seconde CNUCED, où la Communauté aurait pu jeter les bases d'une politique commerciale spécifique à l'égard du Tiers-Monde, et où au contraire ses membres se sont présentés en ordre dispersé et sans qu'il y ait des pouvoirs de négociation propres à la CEE. L'une des contradictions auxquelles cette situation a donné lieu est l'accentuation du caractère discriminatoire de la structure tarifaire communautaire face aux pays en voie de développement, à cause des importantes réductions tarifaires accordées par la CEE, à l'occasion du Kennedy Round, pour les produits intéressant les pays développés, tandis que l'on remarquait une inertie de la CNUCED au moment où il était question des produits intéressant les pays en voie de développement (3).

Un autre déséquilibre de la politique commerciale de la CEE à l'égard des pays en voie de développement vient du fait que la politique agricole commune est à un degré plus avancé. Le fait que les structures communes du commerce agricole aient été mises en place et aient été conçues indépendamment de l'élaboration d'une politique commerciale d'ensemble, a compromis, peut-être pour toujours, certains progrès qu'aurait pu connaître la politique commerciale envers le Tiers-Monde, notamment dans le domaine des produits homologues et concurrents, et dans celui des produits de transformation du secteur agricole. Etant donné le protectionnisme croissant qui caractérise désormais la politique agricole communautaire, la CEE pourra difficilement mener à bien une politique adéquate envers les pays en voie de développement dans ces secteurs, ce qui est extrêmement grave, surtout si on pense à l'importance que peut avoir pour l'industrialisation des pays sous-développés la transformation des produits agricoles.

---

(3) Pour un examen général, voir : J. Vingerhoets, The Kennedy Round and the Developing Countries, rapport présenté au Congrès (Atlantic Relations after the Kennedy Round", J.F. Kennedy Institute Center for Atlantic Studies, Tilburg 14-16 décembre 1967. En particulier on peut voir : GATT Récapitulation préliminaire des résultats des négociations Kennedy en ce qui concerne les produits présentant de l'intérêt pour les pays en voie de développement, Ière partie, COM-TD/46 24 juillet 1967 ; UNCTAD, The Kennedy Round : Préliminary evaluation of Results with Special Reference to Developing Countries, TD/6, notamment Supplementum 2.

Enfin, d'autres déséquilibres sont provoqués par l'existence de politiques commerciales organiques à l'égard de certaines zones du Tiers-Monde, face à l'absence de politique commerciale à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement. On peut donner comme exemple l'existence d'associations et d'accords avec certains pays en voie de développement du Bassin Méditerranéen qui, du fait qu'ils sont nés en dehors d'une politique organique posent de graves problèmes, notamment parce qu'ils concernent des productions qui sont souvent concurrentes de celles de la Communauté, et notamment concurrentes des productions italiennes. Mais il faut surtout parler du chapitre de politique commerciale qui a été codifié dans la Convention de Yaoundé, qui favorise dix-huit Etats africains et malgache associés à la CEE, tandis qu'il n'existe aucune politique à l'égard des pays d'Extrême Orient et d'Amérique Latine. Par ailleurs, le reste de l'Afrique est également en marge de toute politique commerciale communautaire, car les associations avec la Nigeria et, plus récemment, avec la Communauté de l'Afrique Orientale - qui ne sont en substance que des accords commerciaux - ne sont pas harmonisées avec l'association CEE-EAMA, et ne sont pas par conséquent autre chose que des fragments insignifiants de politique commerciale.

Chacun des déséquilibres que nous avons signalés pourrait nous indiquer un angle sous lequel on examinerait la politique commerciale communautaire vers les pays en voie de développement dans ses perspectives et ses possibilités de rééquilibre. Nous laisserons cependant de côté la politique communautaire à l'égard des pays développés et à l'égard des pays en voie de développement du Bassin Méditerranéen, de même que les problèmes de la politique agricole commune, car nous pensons que c'est surtout la présence d'une politique commerciale organique vis-à-vis des EAMA, parallèlement à l'absence de politique à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement, qui pourra être prise en considération avec intérêt dans notre examen des perspectives commerciales qui existent entre la CEE et les pays du Tiers-Monde. C'est en effet à propos de l'association CEE-EAMA que se posent les plus grands points d'interrogation en ce qui concerne l'avenir de la politique commerciale communautaire à l'égard des pays en voie de développement, car étant donné les circonstances qui ont entouré sa création et son contenu (4), cette association a non seulement une influence sur l'élaboration de toute politique à l'égard des pays en voie de développement, mais même la détermine profondément, bien que de façon indirecte.

---

(4) On peut voir : G. Fennisi : l'Associazione CEE-EAMA : un esame critics, Côme, 1967 ; U.W. Kitzingeer, The Politics and Economics of European Integration, New-York-London, 1963, en particulier chapitre IV ; JJ. van Der Lee : Association Relations between the European Economic Community and African States, in African Affairs, vol. LXVI, 1967, pp. 197-212.

LES ALTERNATIVES QUI S'OFFRENT A COURT TERME -

Du point de vue commercial, la caractéristique de l'association CEE-EAMA réside surtout dans les préférences que la CEE et les EAMA s'accordent réciproquement, dans le cadre des dix-huit zones de libre-échange qui aboutissent tour à tour à la CEE et à chacun des dix-huit Etats africains et malgache associés.

D'une manière générale, le régime préférentiel est appliqué par la CEE par l'admission en franchise douanière de produits des EAMA (en même temps qu'elle applique le tarif extérieur commun aux produits des pays tiers), ainsi que par l'élimination de toute restriction sur le plan quantitatif (5). Des systèmes différents de celui-ci, mais toujours préférentiels, sont appliqués aux produits homologues et concurrents (6), de

---

(5) Ce système préférentiel est pleinement en vigueur depuis le 1er juillet 1968, c'est-à-dire depuis que les réductions douanières intervenues périodiquement entre les Etats-membres de la CEE - dont les EAMA ont également bénéficié - ont abouti à une union douanière complète. Cependant deux exceptions particulières peuvent être rappelées : la première concerne le café vert, que le Benelux peut importer à taux réduit jusqu'à la fin de la période transitoire ; la seconde concerne le contingent de bananes importées sans droits en République Fédérale Allemande.

(6) En ce qui concerne les produits homologues et concurrents, qui entrent généralement dans le cadre de la politique agricole commune, le système préférentiel se caractérise par une réglementation variée empreinte de pragmatisme. Il y a parfois une aide financière particulière (oléagineux), d'autres fois des réductions forfaitaires du prélèvement communautaire (riz, manioc et dérivés), d'autres fois encore il y a une franchise douanière (oléagineux). De toute façon, ces réglementations n'ont pas un caractère général et sont soumises à des limites temporaires bien déterminées. Pour une description détaillée des différentes réglementations, on peut voir : CEE-EAMA, Conférence Parlementaire de l'Association, Rapport relatif au Troisième Rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence Parlementaire de l'Association, rapporteur M. Léon-Elie Troclet, doc. 19-20 novembre 1967, pp. 15-17 ; CEE-EAMA, Conseil, Troisième Rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence Parlementaire de l'Association, 1967, pp. 36-41.

même qu'aux articles obtenus par transformation des produits agricoles (7). De leur côté, les EAMA accordent à la CEE un régime préférentiel suivant le même système ; toutefois, il leur est laissé la possibilité d'imposer unilatéralement des droits et des restrictions quantitatives, pour les besoins de leur balance et de leur industrialisation, ou pour la création d'organisations régionales dans le cadre même des EAMA (8).

Voyons maintenant quelles sont les hypothèses qui peuvent être formulées au sujet de ce système préférentiel, qui est au centre de la politique commerciale de la Communauté européenne à l'égard des pays en voie de développement.

---

(7) En ce qui concerne les produits agricoles transformés, tandis qu'une préférence particulière est accordée pour le tapioca et le chocolat, qui sont importés en franchise dans la CEE, on prévoit une préférence d'ordre général, consistant à appliquer aux produits des EAMA le prélèvement fixe intra-communautaire plutôt que celui que l'on applique aux pays tiers. Il faut rappeler que le règlement de la CEE n° 160 de 1966 protège les produits agricoles transformés suivant un prélèvement comprenant deux éléments, l'un fixe ad valorem destiné à protéger l'activité communautaire de transformation, et l'autre mobile, destiné à égaliser le prix communautaire de la matière première et le prix extérieurà la CEE. L'élément fixe est différent selon qu'il s'agit d'échanges intra-communautaires ou d'échanges extra-communautaires et, naturellement, il est plus bas et plus limité dans le temps dans le premier cas. Tel est le traitement préférentiel accordé aux EAMA. Pour le tapioca et le chocolat, la CEE a pu renoncer à se protéger, du fait de l'inexistence des industries de transformation correspondantes sur son territoire.

(8) Il faut remarquer cependant que, en fait, la République Démocratique du Congo, la Somalie, le Togo et le Burundi n'ont accordé aucune préférence à la CEE, se basant sur la possibilité offerte par l'article 61 de la Convention de Yaoundé. Ils ont donc conservé un régime de non-discrimination erga omnes. Les quatorze autres EAMA accordent à la CEE la préférence prévue par la Convention : le Ruanda applique un tarif à deux colonnes et les treize autres appliquent la franchise à la CEE.

Ces hypothèses sont au nombre de trois :

a/ La première hypothèse est que, en dehors de quelques retouches à caractère technique effectuées à l'occasion de son renouvellement, le système préférentiel CEE-EAMA demeure pratiquement inchangé.

b/ La seconde hypothèse est que, à l'occasion du renouvellement de la Convention de Yaoundé, ou à une date ultérieure, le système préférentiel CEE-EAMA soit étendu, peut-être avec des changements importants, à une grande partie de l'Afrique, notamment aux pays d'Afrique situés au Sud du Sahara qui font figure actuellement d'associés de la "deuxième heure".

c/ La troisième hypothèse est que le système préférentiel actuel soit reconsidéré dans le cadre de solutions susceptibles d'intéresser les pays en voie de développement dans leur ensemble.

A brève échéance, il n'y a pas de doute que c'est la première hypothèse qui se réalisera. En effet, d'une part les conditions politiques générales ne s'avèrent pas satisfaisantes, tandis que, au niveau de la Communauté il n'y a pas une volonté politique suffisamment mûre pour englober dans un système d'association unique les pays situés au Sud du Sahara (9) ; d'autre part, les résultats de New-Delhi, au moins dans leur ensemble, paraissent exclure pour un avenir proche la possibilité concrète de trouver des solutions susceptibles d'intéresser l'ensemble des pays en voie de développement (10).

Il faut dire que, dans cette prédominance de l'hypothèse du statu quo, la volonté communautaire a été déterminante. En effet, aucune harmonisation des régimes d'association pour les pays situés au Sud

---

(9) A propos de l'absence réelle de conditions politiques et techniques, on peut lire la note suivante, qui est extrêmement intéressante et très claire : Note d'introduction de la Communication de la Commission au Conseil du 3 avril 1968 : Problème du renouvellement de la Convention de Yaoundé, COM (68) 230 pp. III- VII.

(10) Sur les résultats dela Conférence de New-Delhi, la littérature est abondante. A titre indicatif, on peut citer : G. P. Casadio, La Conférence de New-Delhi, in Lo Spettatore Internazionale, n° 2, 1968, pp. 279-324 ; C. Miles : Trade and Aid : The Second UNCTAD, in The World Today, n° 7, 1968, pp. 297-302.

du Sahara ne sera possible tant que la CEE proposera comme modèle quasi exclusif l'association avec les EAMA et, d'une manière générale, tant que la politique africaine de la Communauté sera subordonnée à l'association CEE-EAMA. D'autre part, la tactique adoptée par la CNUCED et par d'autres instances internationales (grâce à l'inertie des partenaires de la France) aura pour conséquence que l'on procédera au renouvellement de la Convention de Yaoundé sans tenir compte des solutions capables d'intéresser les pays sous-développés dans leur ensemble. La ligne de conduite suivie par la CEE a consisté à éviter toute entreprise susceptible de nuire au renouvellement de la Convention telle qu'elle fonctionne actuellement (11).

Bien que, à brève échéance, l'unique hypothèse relative au développement de la politique commerciale communautaire ne puisse pas être autre chose que celle dont nous avons parlé (12), nous nous efforcerons de nous livrer à un examen à plus long terme car, à notre avis, la dignité politique et la responsabilité à l'échelon mondial de la CEE empêchent que l'on se contente de considérer comme unique perspective de ses relations commerciales avec les pays en voie de développement le renouvellement de

---

(11) J'ai tenté d'analyser cette attitude de la Communauté dans mon article The Renewal of the Euro-african Convention, in Lo Spettatore Internazionale, english ed., n° 3, 1968, pp. 3-18.

(12) Un examen complet des solutions et des améliorations à apporter dans l'hypothèse du renouvellement de la Convention de Yaoundé dans un contexte inchangé : Y. Mathé : Le renouvellement de la Convention de Youndé, in Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n° 1157-1158, 1159, 1160, pp. 59-61, 111-114, 167-170 et 219-221. Voir également l'article dense bien que favorable à un renouvellement sans modification au fond de M. Penouil : Quatre ans de coopération entre l'Europe et l'Afrique, in Le Monde Diplomatique, août 1968, p. 7. Une anticipation de ce que sera l'attitude italienne dans la perspective d'un simple renouvellement : A. Balboni, l'Italie et la Convention de Yaoundé, séminaire de l'Istituto Afari Internazionali sul rinnovo della Convenzione di Yaoundé, Rome, 31 mai- Ier juin 1968.

la Convention de Yaoundé, même si les améliorations nécessaires y sont apportées. En effet, ce renouvellement donnera lieu à de longues et difficiles négociations qui devraient commencer au mois de décembre prochain. Au cours de ces négociations, les pays-membres de la CEE devront alors renouveler leurs liens avec les Etats africains et malgache, de façon à laisser le plus grand nombre possible de portes ouvertes, mais aussi et surtout de telle sorte qu'il soit possible d'introduire dans ces liens les fondements d'une stratégie nouvelle et précise vis-à-vis du Tiers-Monde dans son ensemble. A l'occasion du renouvellement donc, qui est l'hypothèse à court terme, il faudra penser à certaines hypothèses à long terme et se rappeler que la CEE devrait les envisager. C'est à l'examen de ces hypothèses et des choix qu'elles impliquent que nous allons nous consacrer maintenant.

STRATEGIE MONDIALE ET STRATEGIE REGIONALE -

Quel que soit l'angle sous lequel on se propose d'aborder notre examen, on ne peut éviter de faire allusion aux discussions de ces dernières années à propos du commerce international, discussions qui ont divisé les hommes qui y ont pris part en deux camps opposés et souvent animés d'une même fureur doctrinale. On trouve d'un côté les partisans de la stratégie mondiale, qui soutiennent Raoul Prebisch et voient dans la CNUCED le "tiers-état" du commerce international, et de l'autre les partisans de la stratégie régionale, qui défendent surtout l'expérience de l'association CEE-EAMA. Ces deux camps ont trouvé une occasion de s'affronter sur leur terrain préféré, à propos des préférences relatives aux produits manufacturés et semi-finis, mais leur désaccord n'est pas moindre en ce qui concerne les préférences sur les produits primaires. Mais, ce qui anime surtout les deux parties, c'est la vision globale que chacune a du commerce mondial et de ses perspectives. En simplifiant beaucoup, on peut dire que les tenants de la stratégie mondiale insistent sur la nécessité de trouver des solutions capables d'intéresser l'ensemble des pays en voie de développement, car, dans le cas contraire, on créerait des circuits commerciaux fermés à caractère préférentiel, qui ramèneraient le commerce mondial à la situation peu satisfaisante dans laquelle il se trouvait avant la guerre (13). D'où la bataille que livrent les partisans de la tendance mondialiste contre les systèmes préférentiels en général existant dans les rapports entre pays en voie de développement et pays industrialisés, et contre le système CEE-EAMA en particulier, qui, étant le plus vivant de ces systèmes, risque d'être le ferment de leur prolifération, alors qu'il incarne les graves discriminations qui existent actuellement. De l'autre côté, les partisans de l'association CEE-EAMA insistent sur le fait que les tenants du mondialisme défendent une idée utopique lorsqu'ils prétendent apporter une solution unique à des problèmes extrêmement variés et complexes ; par ailleurs ils ne dissimulent pas leur méfiance à l'égard des puissants intérêts commerciaux qui se cacheraient derrière la demande d'abolition des préférences. En substance, ils présentent l'association CEE-EAMA comme une solution pratique, efficace et souple, susceptible de s'adapter aux situations, sans attendre l'avènement de solutions meilleures mais peut-être irréalisables.

En réalité, bien que ces deux perspectives du commerce mondial reflètent des positions et des solutions effectivement différentes, ce serait à mon avis une erreur de penser que le fossé est tel qu'il pourrait

---

(13) R. Prebisch : A New Strategy of Development, in Journal of Economic Studies, n° 1, 1968, pp. 3 - 14.

apparaître de prime abord. Cette opposition a des limites importantes qu'il faut mettre en évidence, car la persistance de cette querelle risque d'une part de disperser l'expérience précieuse que l'association CEE-EAMA a accumulée peu à peu en matière de politique du développement, et d'autre part de choquer certaines préoccupations des partisans de la stratégie mondiale qui sont sérieuses et réalistes.

Tout d'abord, l'opposition est moins considérable qu'elle ne paraît. En effet, les "mondialistes" prévoient des solutions régionales dans leur schéma, tandis que les "régionalistes" envisagent des solutions mondiales. Dans la stratégie mondiale, les perspectives d'intégration régionale entre les pays en voie de développement ont une importance considérable (14), tandis que dans la stratégie, moins élaborée cependant, de la CEE, l'organisation de marchés à l'échelle mondiale est fondamentale (15), pour les produits homologues et concurrents. Les discussions interminables et extrêment vives de ces derniers temps, à propos des préférences relatives aux produits tropicaux et aux produits manufacturés et semi-finis, ont peut-être contribué à accentuer l'opposition, en relégant au second plan les points de convergence.

Par ailleurs, il arrive souvent que les buts poursuivis par les tenants de la stratégie mondiale et ceux de la stratégie régionale ne diffèrent pas les uns des autres, et que seul l'ordre dans lequel sont envisagés les problèmes ne soit pas le même. C'est ainsi qu'il convient de dire

---

(14) La CNUCED a accompli un remarquable travail d'étude dans ce domaine. Parmi les études les plus importantes, on peut rappeler ici : UNCTAD : Trade Expansion and Economic Cooperation among Developing Countries - Report of the Commitee of Experts (TD/B/68/Rev. 1) ; Trade Expansion and Economic Cooperation among Developing Countries (TD/B/85/Rev. 1).

(15) Les propositions relatives à l'organisation des marchés internationaux n'ont jamais fait l'objet d'une publication officielle. Les grandes lignes de cette organisation ont été indiquées dans diverses publications de la CEE, en particulier : Les négociations Kennedy devront permettre des politiques agricoles à l'échelon international, in Nouvelles de la Politique Agricole Commune, mai 1964 ; D'une politique agricole commune de la CEE a une politique agricole internationale, ibidem, mars 1965. Bien qu'elle n'ait aucun caractère officiel, il faut mentionner l'étude du Dr. A. Kruse-Rodenacker, CEE : L'Organisation des marchés mondiaux - une action commune des pays économiquement développés et des pays en voie de développement, Bruxelles, 1964.

que la bataille que livrent les partisans de la stratégie mondiale au régime de l'association régionale CEE-EAMA ne répond pas en soi à des arrière-pensées politiques et commerciales. Il y a certes des pays qui livrent ce combat en défendant leurs intérêts égoïstes et qui pensent remplacer les EAMA sur les marchés européens, ou encore prendre la place de la CEE sur les marchés de nos actuels associés. De même, l'idée selon laquelle l'association CEE-EAMA pourrait être à l'origine d'une prolifération des circuits préférentiels fermés qui diviserait à nouveau le monde, n'est pas exprimée dans un but d'expansion mercantile, ni par la crainte de l'Amérique Latine de se voir obligée de se soumettre de plus en plus à l'influence économique et politique des Etats-Unis. La CEE réplique que l'association a donné des résultats vraiment remarquables, que les EAMA figurent parmi les plus pauvres des pays en voie de développement et que si on leur supprimait les préférences dont ils bénéficient, cela signifierait pour eux une condamnation certaine à la régression. Ces arguments font bien ressortir des problèmes réels, dont les solutions ne doivent pas nécessairement être en opposition avec celles préconisées par les partisans de la stratégie mondiale, ou être incompatibles avec ces dernières. Comme nous le verrons plus tard, on peut et on doit réserver un traitement particulier aux EAMA à condition que l'on sache harmoniser ce traitement avec une solution plus générale.

Ces dernières remarques nous amènent alors à examiner l'accusation d'irréalisme que les "régionalistes" adressent aux "mondialistes". Face à toutes les propositions qui tendent à apporter des solutions complètes et uniformes, notre esprit pratique se rebelle et réclame des solutions adaptées aux cas concrets. Cependant, même si ce sont les solutions particulières qui finissent par prévaloir et par être effectivement appliquées, il n'y a pas une contradiction formelle entre une solution à caractère général et les ajustements qui se révèlent nécessaires pour adapter cette solution aux différents cas, aux différentes régions, aux différentes populations. C'est d'ailleurs le problème qu'il faut résoudre dans toute prévision ou toute programmation économique : celle-ci doit être conçue de façon à préserver le plus grand nombre d'articulations pour faire face aux cas concrets, aux circonstances nouvelles, aux évènements exceptionnels ou imprévus, sans pour autant que ce que l'on gagne en souplesse se traduise par une perte de cohérence. Or, à mon avis, le rapport qu'il y a entre le "mondialisme" de la CNUCED et le "régionalisme" de la CEE doit être ramené au rapport que l'on constate partout entre les solutions générales et les solutions particulières, lesquelles ne sont nullement contradictoires. Dans ce cadre, il sera donc possible de concilier les préoccupations des partisans de la stratégie mondiale et celles des partisans de la stratégie régionale, et on pourra se mettre d'accord, à condition de le vouloir vraiment, sur une politique mondiale devant nécessairement avoir des articulations avec les différents niveaux régionaux. C'est donc avec la conviction qu'il est nécessaire de trouver des solutions mondiales et des solutions pratiques régionales que nous allons aborder les points suivants.

LES PRODUITS DE BASE -

Comme on le sait, l'exportation des produits de base a une importance essentielle pour les pays en voie de développement. En 1965, la part qu'ils ont représentée dans les exportations totales de ces pays, a été de 48, 8 % (16). C'est donc surtout dans ce domaine que la CEE doit se donner une politique commerciale organique.

Les problèmes de politique commerciale qui surgissent à propos des produits exportés par les pays sous-développés sont multiples et complexes (17). D'une manière générale, les politiques et les techniques commerciales à choisir dans ce domaine doivent être capables de faire face aux fluctuations des cours et à la détérioration du terme de l'échange entre les pays en voie de développement et les pays développés, grâce à une action de stabilisation à court et à moyen terme, de telle sorte qu'il y ait une constance et un volume d'entrée des produits susceptibles d'assurer la réalisation des programmes de développement et d'industrialisation des pays du Tiers-Monde. Alors qu'il n'existe actuellement en matière de stabilisation que l'accord sur le café et les possibilités de financement offertes par le FMI à court terme (18), des instruments de stabilisation plus

---

(16) Cette information est fournie par l'étude de la CEE citée au (2).

(17) On peut lire l'exposé dense et clair de A. Philip : Pour l'efficacité à New Delhi, in Developpement et Civilisation, décembre 1967, pp. 4-19. Voir aussi, Conseil de l'Europe, Rapport sur les relations entre l'Europe et les pays en voie de développement dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, rapporteur M. Petersen, doc. 2262, Strasbourg, 13 septembre 1967. Sur le point de vue de la CEE, voir Commission, la deuxième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, SEC (67) 5092, Bruxelles, 16 décembre 1967.

(18) Pour avoir une vision synthétique des accords mondiaux par produit actuellement en vigueur, on peut lire : H. Janton : Les ententes internationales sur les produits de base, in Développement et Civilisation, décembre 1967, pp. 20-24. Comme on le sait, l'accord sur le café a été renouvelé récemment à Londres, sous les auspices du Conseil International du Café ; pour les termes de l'accord, on peut voir : Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n° 1152 de 1967, p. 3199 ; n° 1158 de 1968, p. 108 ; n° 1159, p. 198 ; n° 1163, p. 529 ; n° 1166, p. 689.

forts et plus systématiques devraient être créés, sous forme de "commodity agreements", lorsque ce serait possible, et de financement supplémentaire (19), tel que celui que propose la BIRD, dans le cas où on ne pourrait pas arriver à de tels accords. D'autre part, ces politiques et ces techniques commerciales devraient tendre à accroître les débouchés pour les produits du Tiers-Monde, grâce à la libéralisation des échanges. Même si un tel objectif vise à augmenter les entrées de produits en provenance des pays en voie de développement, il diffère de la proposition d'augmenter les entrées au moyen d'une réévaluation des cours qu'impliqueraient les "commodity agreements" qui seraient conclus.

Dans le domaine de la stabilisation, la CEE considère, de même que la majorité des membres de la CNUCED, que celle-ci devrait se réaliser par la conclusion de "commodity agreements", en abandonnant la recherche de principes trop généraux et en abordant le travail produit par produit. En réalité, même s'il faut prendre acte de ces propositions, il est un fait que jusqu'à maintenant la contribution de la CEE dans ce domaine ne peut se réaliser pleinement en raison des liens préférentiels qui l'unissent aux EAMA, comme on a pu le constater nettement à propos des récentes négociations sur le cacao et le café (20). Mais surtout, le coup de frein de l'association avec les EAMA explique ses effets sur le plan de la libéralisation des échanges. L'association CEE-EAMA n'est pas étrangère au fait que la CEE ait manifesté, ne serait-ce qu'indirectement, sa préférence pour une réévaluation des cours plutôt que pour une libéralisation des échanges (21)

---

(19) Pour une illustration du mécanisme de financement supplémentaire, on peut lire : I. S. Friedman : The World Bank's Proposals for Supplementary Finance Measures, in Finance and Development, n° 2, 1968, pp. 13 - 16.

(20) L'accord sur le café n'a pas rencontré en fait d'opposition, car, aussi étrange que cela paraisse, le texte soumis à l'approbation (article 47) se contentait de se fier à la bonne volonté des bénéficiaires des régimes préférentiels pour les éliminer en procédant à une libéralisation. Le commentaire de G. Delaporte est significatif : "Ainsi présenté, l'article 47 n'est guère plus qu'une déclaration d'intention : l'imprécision de la rédaction satisfera les EAMA" (Une solution difficile à trouver sur le problème des cafés solubles, in Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n° 1158, 1968, p. 108). Pour le cacao, on sait que l'une des raisons qui ont empêché l'accord a été le régime préférentiel des EAMA ; voir Agence Europe du 21 décembre 1967, p. 8 (dépêche n° 28285) et Cocoa-Hope Died, in The Economist, 23 décembre 1967.

(21) Voir le document de la Commission de la CEE cité au (17), pp. 7-12.

En effet, à cause de l'existence du régime préférentiel accordé aux EAMA, le problème de la libéralisation des échanges est celui qui crée les difficultés les plus immédiates et les plus épineuses à la CEE. Les liens de l'association CEE-EAMA ont déjà contribué dans une certaine mesure au mince succès enregistré au Kennedy Round lorsqu'il s'est agi d'éliminer les tarifs sur les importations des produits tropicaux dans les pays développés (22). Cependant, il faut remarquer que, dans la pratique, le système préférentiel CEE-EAMA d'une part n'a pas empêché la diminution des exportations des EAMA vers la CEE, et d'autre part n'a pas empêché non plus une augmentation, parfois même importante, de celles de pays du Tiers-Monde autres que les EAMA, comme c'est le cas pour l'Amérique Latine. L'évolution du pourcentage que représentent les produits des EAMA dans les importations totales de la CEE, pour leurs dix-neuf produits végétaux les plus importants, a été la suivante : 21, 5 % en 1964, 20 % en 1965 et 19, 3 % en 1966. Au contraire, les pourcentages concernant l'Amérique Latine aux mêmes époques ont augmenté : 24, 1 %, 26, 2 % et 28, 3 % (23).

La constatation d'une tendance aussi affirmée, qui se manifeste en dépit de l'existence d'un régime préférentiel, d'une part n'a pas fait taire les adversaires de l'association CEE-EAMA, ce qui prouve que ceux-ci ont des raisons plus complexes à faire valoir, et d'autre part a considérablement alarmé les partisans de l'association et de la politique commerciale qu'elle exprime. Dans sa communication au Conseil en date du 3 avril 1968 (24), la Commission a affirmé : "Le régime préférentiel des échanges tel qu'il existe dans la Convention de Yaoundé comporte des avantages modérés. A lui seul, ce régime n'a pas été suffisant pour favoriser un accroissement notable des exportations des EAMA vers la Communauté" et, par conséquent "...il est nécessaire de ne pas relâcher l'effort entrepris et de prévoir en outre un certain nombre d'actions supplémentaires...". Ces actions supplémentaires, dont la Commission ne parle qu'en termes vagues, sont probablement celles qu'a proposé M. Armengaud, et qui ont figuré dans un document discuté il y a quelque temps déjà, puis discuté à nouveau sous sa forme définitive à la Conférence Parlementaire de l'Association qui s'est déroulée à Strasbourg en décembre 1967 (25).

---

(22) Voir en particulier G. Pennisi : L'Europa e il Sud del Mondo, Bologne, 1967, IIème partie, chapitre IV.

(23) Informations fournies par la CEE, Commission, Evolution des échanges commerciaux CEE-EAMA, 1964-1965-1966, Bruxelles, 1967.

(24) Document cité au (9), p. 13.

(25) CEE-EAMA, Conférence Parlementaire de l'Association, Rapport sur les solutions qui peuvent favoriser la commercialisation à l'intérieur de la CEE. des produits des Etats associés, à des prix stables et rémunérateurs - rapporteur : M. Armengaud, Doc. 20, 20 novembre 1967.

M. Armengaud a écrit dans son document : "Loin de croire que la réduction des droits de douane et la suppression des obstacles à la libre circulation des marchandises constitue une panacée en mesure de mettre fin à toutes les difficultés dans les relations économiques internationales, votre rapporteur pense plutôt que des mesures uniquement d'ordre tarifaire ne font qu'augmenter les difficultés des pays producteurs quand la concurrence n'est pas disciplinée et organisée". Ceci étant posé, M. Armengaud a inclus les avantages tarifaires dont bénéficient les EAMA, avantages insuffisants en soi pour résoudre les problèmes économiques de ces pays, dans une série d'organisations de marché pour les différents produits, avec des garanties de débouchés et de prix assortis d'un mécanisme financier de stabilisation, distinct de l'actuel Fonds Européen de Développement. Dans son célèbre mémoire sur l'association CEE-EAMA, M. Hamani Diori, Président de l'OCAM, avait affirmé : "L'on n'a pas suffisamment tenu compte du fait que les pays de l'OCAM, d'une façon générale, antérieurement à la Convention, jouissaient, pour l'ensemble de leurs produits, de marchés privilégiés avec des prix garantis et des débouchés assurés... La Communauté nous a accordé des avantages commerciaux essentiellement d'ordre tarifaire, alors que les organisations antérieures comprenaient en outre des préférences tarifaires des garanties d'écoulement et de prix" (26). Les propositions de M. Armengaud, dans la mesure où elles tendent à recréer la cage dorée de la zone franc à échelle réduite, et dans une version communautaire, sont une réponse nostalgique au nostalgique discours du Président Hamani Diori (27).

Quelles seraient les conséquences de l'adoption des propositions de M. Armengaud sur la politique commerciale de la CEE à l'égard des pays en voie de développement ? Même si ces propositions précisent que les organisations de marché avec des garanties de débouchés et de prix pour les produits des EAMA n'existeraient qu'à titre transitoire, jusqu'à la conclusion d'accords internationaux satisfaisants, il est plus que clair que le fonctionnement de telles organisations de marché constituerait un obstacle à la conclusion de tels accords bien plus considérable que celui que constituent aujourd'hui les préférences tarifaires. On se demande donc si l'éventuel choix de la CEE en faveur des organisations de marché pour les produits des EAMA ne compromettrait pas en pratique la possibilité de s'engager sur la voie de la stabilisation des marchés mondiaux au moyen d'accords par produit à caractère international, possibilité.

---

(26) Diori Hamani : La Convention de Yaoundé après deux ans de fonctionnement, in Nations Nouvelles, n° 10, 1966, pp. 5 - 9.

(27) Pour une critique approfondie des propositions de M. Armengaud, voir G. Pennisi : Récentes tendances des échanges commerciaux CEE-EAMA, in Les Problèmes de l'Europe, n° 37, 1967 pp. 38-45.

que la CEE semble vouloir prendre en considération actuellement, tout au moins en théorie. Si la CEE se trouve aujourd'hui dans l'embarras pour se livrer à une telle approche, en raison des préférences accordées aux EAMA, on peut imaginer ce qui se produirait si on ajoutait aux préférences des structures de stabilisation incompatibles avec les éventuelles structures de stabilisation au niveau mondial que constitueraient les "commodity agreements".

Sur ce point, l'objection que l'on peut faire est que les EAMA voient se manifester dans ce secteur une tendance commerciale marquée, comme le montrent les chiffres que nous avons indiqués au début de ce paragraphe. Or, cette tendance est si grave que non seulement on ne peut pas supprimer les préférences actuelles, non seulement il faut ajouter aux préférences des garanties en matière de débouchés et de prix, dans le cadre d'organisations de marché, mais encore il ne faut pas attendre la conclusion des accords internationaux nécessaires pour mettre en oeuvre cet ensemble de mesures. En effet, ces accords demandent du temps, ils n'ont pas encore fait leurs preuves, et on ne peut laisser se développer, ni même se poursuivre la tendance qui frappe si durement les EAMA.

En effet, la CEE se trouve dans une position très difficile. D'une part les exigences d'une politique commerciale cohérente à l'égard des pays en voie de développement la poussent à abandonner le système préférentiel octroyé aux associés. D'autre part, ce système n'est pas non plus suffisant pour empêcher la détérioration de la situation des EAMA sur le plan commercial. Cependant on peut se demander si, pour tenir compte de la situation difficile des EAMA, il faut renoncer à l'abolition des préférences, ou même les renforcer comme le suggère M. Armengaud, et risquer ainsi de compromettre l'aptitude de la CEE à accepter ou à proposer des solutions plus générales susceptibles d'intéresser l'ensemble des pays en voie de développement.

A mon avis, il faut revenir à un aspect de la Convention de Yaoundé qui n'y est pas tout-à-fait à sa place. En effet, dans la Convention de Yaoundé, et dans la perspective d'un alignement des prix des EAMA sur les prix mondiaux, on a prévu une aide financière dégressive à la production, qui cessera à l'expiration de la Convention. Eh bien, cette aide financière, transformée et adaptée, ne doit pas cesser, à condition que l'objectif de l'alignement des prix - qui est une erreur en soi et qui ne peut pas se réaliser en cinq ans - soit remplacé par un autre objectif consistant à fournir un financement compensatoire et supplémentaire jusqu'au moment où seront réalisés, produit par produit, les accords internationaux indispensables. Cette aide devrait supprimer toute préférence et toute garantie en matière de débouchés et de prix. Elle devrait pouvoir intervenir à court

terme, suivant le mécanisme des avances de caisse actuellement en vigueur, et à moyen terme, grâce à une intervention d'ensemble telle que celle qui a été conçue par la BIRD dans le schéma de financement supplémentaire. Elle devrait agir en liaison étroite avec l'aide financière fournie pour les investissements directs tendant à augmenter la productivité de l'agriculture.

Si la nouvelle Convention acceptait ce schéma, les EAMA, en vertu d'un principe qui a été maintes fois affirmé (28), auraient de meilleures garanties qu'aujourd'hui pour le commerce de leurs produits, et la CEE non seulement aurait toute liberté pour développer une politique commerciale vers les pays sous-développés dans leur ensemble, mais probablement se sentirait invitée à le faire. Ce serait un premier moyen pour insérer les EAMA dans le contexte de solutions plus générales susceptibles d'intéresser tout le Tiers-Monde.

---

(28) Les EAMA ont toujours affirmé qu'ils renonceraient au système préférentiel dont ils bénéficient aujourd'hui en échange de compensations financières appropriées. Voir la recommandation de la première CNUCED sur la suppression des préférences (A.II.1, séances III et VI) et la Charte d'Alger (IIème partie, A, 2 c).

LES PRODUITS HOMOLOGUES ET CONCURRENTS -

A côté des problèmes que nous avons évoqués au chapitre précédent, il faut étudier ceux qui concernent le commerce des produits qui sont communs aux pays développés et aux pays en voie de développement, c'est-à-dire les produits qui sont qualifiés, dans la terminologie de la Convention de Yaoundé, d'homologues et de concurrents. Les problèmes que pose le commerce de ces produits sont peut-être les plus graves, car tous les pays développés, pour des raisons d'ordre social, et notamment pour aligner les revenus agricoles sur ceux des autres secteurs, ont de plus en plus tendance à protéger leurs propres productions agricoles, en particulier celles qui sont homologues et concurrentes des productions agricoles du Tiers-Monde. Accepter une augmentation des importations de produits des pays sous-développés signifierait pour les pays développés la diminution de la population agricole et l'augmentation de la productivité de l'agriculture de façon à la rendre capable de fournir par elle-même des revenus qui sont aujourd'hui assurés artificiellement. Les réformes de structure que cet objectif implique sont évidemment nombreuses et complexes, ce qui rend les perspectives futures difficiles, tout comme la situation actuelle (29).

---

(29) En réalité, cette dernière observation met l'accent sur un problème très vaste, qui ne concerne pas seulement les produits homologues et concurrents. Les rapports entre problèmes commerciaux et problèmes de structure sont nombreux, complexes et impossibles à supprimer. Au chapitre précédent, nous avons parlé de solutions aux problèmes commerciaux des produits tropicaux à travers la conclusion de "commodity agreements" ou la fourniture de financements supplémentaires. Pour ne pas sortir des limites de ce travail, nous n'avons pas voulu démontrer que ces solutions, tout au moins à long terme, risquaient d'être inutiles ou même néfastes, en l'absence de politiques structurelles capables de détruire le mal à la racine, c'est-à-dire de permettre une diversification réelle et efficace. On doit dire la même chose des problèmes des produits homologues et concurrents, même si c'est la structure des pays développés qui est en cause, car les différentes solutions commerciales que l'on se propose d'examiner n'ont pas de sens si elles ne sont pas accompagnées d'une politique adéquate relative aux structures permettant la diversification et l'augmentation de la productivité.

Même si la libéralisation des échanges relatifs à ces produits embarrasse un peu tous les pays industrialisés, c'est surtout la CEE qui se trouve en difficulté. En effet, à cause des structures et des mécanismes de la politique agricole commune, elle ne peut adopter des solutions qui impliquent l'ouverture de son marché aux pays en voie de développement. La CEE est par conséquent accusée de protectionnisme sur la scène internationale. En effet, non seulement la CEE ne peut pas nier que sa politique agricole est protectionniste, mais encore elle ne peut pas nier qu'elle l'est surtout à l'égard des pays en voie de développement. Le tableau ci-dessous permet de comparer le taux d'accroissement des importations totales de la CEE, des importations totales de produits manufacturés et semi-finis, des produits agricoles en général et des produits agricoles faisant l'objet d'une organisation de marché, et enfin des importations de produits agricoles du Tiers-Monde, de 1958 à 1966.

Tableau I

Evolution des importations de la CEE
(1958 - 1966)
(en millions de dollars)

	1958	1966	Taux d'accroissement 1958 - 1966
Importations totales hors CEE	16 098	30 707	90 %
Importations de produits manufacturés et semi-finis(+)	4 457	11 626	160 %
Importations totales de produits agricoles (++)	7 356	11 200	52 %
Importations totales de produits faisant l'objet d'une organisation de marché (+++)	2 061	3 154	53 %
Importations totales de produits agricoles en provenance des pays en voie de développement (++)	3 812	5 010	31 %

Source : ISCE et Commission
(+) CST de 5 à 8.
(++) CST 0 + 1 + 21 + 22 + 231 . 1 + 24 + 261 jusqu'à 265 + 29 + 4.
(+++) Céréales, préparations à base de céréales, etc ; riz, fruits, et légumes frais et réfrigérés ; vin ; bovins, viande de boeuf et de veau ; volaille ; lait et produits laitiers, oeufs, porcs, viande de porc, etc.

Comme on peut aisément le constater, les importations de produits agricoles ont beaucoup moins augmenté que les importations totales et que celles de produits manufacturés et semi-finis. En particulier, les importations de produits agricoles des pays en voie de développement ont très peu augmenté.

Cela montre les conséquences du fait que les produits du Tiers-Monde n'ont pas suffisamment accès aux marchés de la CEE ; d'autre part, la politique agricole commune semble également exclure toute possibilité de trouver une solution dans le cadre de "commodity agreements". Les récentes négociations sur le sucre ont d'ailleurs confirmé le protectionnisme propre à la CEE, protectionnisme qu'elle entretient chez ses membres, de même que l'inaptitude de la Communauté à formuler une position sur le plan commercial ouverte aux exigences des pays en voie de développement (30).

Mais la CEE, pour sortir de l'impasse du protectionnisme agricole des pays développés, a fait une proposition au Kennedy Round : les organisations mondiales de marché (31). Ces organisations se caractériseraient par le fait qu'elles comporteraient un mécanisme de réduction du degré de protectionnisme des pays développés. Par la consolidation du soutien dont bénéficient les différentes agricultures, et ensuite par sa diminution à la suite de négociations, les marchés des pays industrialisés pourraient peu à peu s'ouvrir aux productions du Tiers-Monde et discipliner leurs rapports réciproques, en laissant le temps de procéder aux réformes de structure nécessaires. Les mécanismes des prix inhérents à l'organisation permettraient dans l'intervalle aux producteurs de ne pas subir de pertes.

La proposition de la CEE, qui a le mérite d'aborder l'ensemble du problème, n'a pas eu de succès. Elle a sans doute été avancée à un moment défavorable, car, au cours de la difficile négociation du Kennedy Round sur l'agriculture, il fallait présenter une solution plus pragmatique

---

(30) En ce qui concerne la conférence sur le sucre, voir : G. P. Casadio : la CEE protezionista, in Lo Spettatore Internazionale, n° 3, 1968, pp. 5 05-507. Le principal obstacle à la conclusion de l'accord provient du fait que les pays développés, et notamment la CEE, ne veulent pas réduire ou même limiter la production. Après l'introduction des règlements communautaires, la production de la campagne 1967-68 a augmenté de 10 % par rapport à celle de la campagne précédente, ce qui est considérable. Face aux autres négociateurs qui demandent une limitation de la production, la CEE ne pouvant accepter un principe qui est contraire à la politique agricole commune, a simplement proposé une réduction du taux d'auto-approvisionnement de 113 % à 110 % pour la campagne 1971-72, ce qui naturellement n'est pas tout à fait suffisant.

(31) Voir (15).

et moins globale. A ce moment-là, et dans ce cadre, les esprits n'étaient pas mûrs pour un pas de ce genre. De toute manière, la première objection faite à la proposition de la CEE a consisté à la taxer d'irréalisme et de lourdeur ; on lui a aussi reproché de vouloir sauver à tout prix la politique agricole commune. Un fait est certain, c'est que la CEE n'a pas beaucoup insisté sur cette proposition, et en marge de la Conférence de New-Delhi, la Commission, tout en la rappelant et en affirmant son intérêt, dans une communication présentée à cette occasion, déclarait qu'il n'était pas opportun de la présenter à nouveau (32).

Si la CEE ne considère pas que l'on puisse arriver à une libéralisation des marchés, pour préserver sa politique agricole, elle ne devrait pas renoncer à sa proposition de créer une organisation mondiale pour les marchés des produits agricoles homologues et concurrents. En effet, les marchés internationaux de ces produits, ces marchés résiduels, présentent des conditions pires et moins maniables que ceux des produits tropicaux. D'autre part, la méthode de consolidation du montant de soutien et sa diminution semblent être l'unique moyen raisonnable pour restreindre le protectionnisme des pays développés. En ce qui concerne les "commodity agreements", dans le domaine des produits homologues et concurrents, ils ne paraissent pas suffire à eux seuls pour normaliser et contrôler la situation des marchés internationaux, mais semblent plutôt se révéler utiles quand ils sont placés à côté d'organisations de marché.

Cependant, si la CEE veut sérieusement affirmer dans sa future politique commerciale qu'il est nécessaire de recourir aux organisations mondiales de marché pour les produits homologues et concurrents, il lui faudra adopter en même temps une attitude plus souple qu'aujourd'hui, et également plus ouverte. L'incapacité de la CEE à adhérer à un accord sur le sucre dans des conditions intéressant les pays en voie de développement, n'est pas à l'honneur de la CEE et ne contribue pas à lui donner de l'autorité pour proposer des solutions, surtout si elles sont révolutionnaires. En outre, le monde ne peut que se montrer réticent face à un mécanisme de protection qui, aujourd'hui plus que jamais, semble irréversible et victime de ses propres effets. En dehors de la "montagne de beurre", bien d'autres montagnes risquent de se dresser bientôt, et l'absence d'une politique en matière de structures agricoles pour endiguer et canaliser les effets de la politique des prix et de la politique commerciale, rend peu réalisable, dans le cas où il serait à nouveau proposé, le mécanisme de con-

---

(32) Voir document cité au (17), p. 9.

solidation du montant de soutien et la possibilité de le réduire (33).

En conclusion donc, même si la proposition d'organiser les marchés mondiaux en vue d'une réduction généralisée du protectionnisme agricole des pays en voie de développement, peut être maintenue par la CEE, elle doit être accompagnée soit d'une réelle volonté de réduire le protectionnisme communautaire, dès à présent, soit d'une politique agricole commune en matière de structures.

---

(33) Surtout, le protectionnisme de la CEE - et en général celui des pays développés - compte tenu du problème de l'écoulement des excédents, risque d'être suspect aux yeux des pays sous-développés. Déjà le schéma d'accord sur les céréales réalisé dans le cadre du Kennedy Round est fortement soupçonné d'être un instrument pour se libérer de façon peu ruineuse des excédents (Voir le Commentaire de The New York Herald Tribune du 18 mai 1967). Maintenant, quand les betteraviers européens ont été placés devant la nécessité de réduire la production afin de laisser le champ libre aux pays en voie de développement, la Confédération Internationale des Betteraviers Européens a choisi un argument caractéristique pour prendre la défense de la surproduction communautaire : "... une diminution de la production de sucre ne paraît pas souhaitable, alors que les deux tiers de l'humanité sont actuellement sous-alimentés" (rapporté par G. P. Casadio : la CEE protectionniste). D'ailleurs la tentation de faire passer les excédents sous le couvert de l'aide alimentaire est bien visible dans les différentes versions du Plan Pisani-Baumgartner, dont l'inspiration n'est pas éloignée de celle des plans communautaires en la matière (Voir l'analyse approfondie, avec une abondante bibliographie, de G. PENNISI : l'Europa e il Sud del Mondo, IIème Partie, chapitre IV).

Les problèmes des produits homologues et concurrents et du protectionnisme agricole communautaire ne s'arrêtent pas là ; ils ont même un domaine d'application délicat et important, à savoir celui de la transformation des produits agricoles. La CEE a décidé de faire rentrer les produits agricoles transformés dans le cadre de la politique agricole commune, et elle les a immédiatement protégés. Non seulement elle a institué un prélèvement mobile sur les matières agricoles qui entrent dans la composition de ces produits, mais encore elle a imposé un droit fixe pour protéger la phase de transformation industrielle. Bien que la question soit pour l'instant résolue de façon pragmatique, avec la franchise pour le tapioca et le chocolat, uniques produits agricoles transformés des EAMA, les associés ont été les premiers à adresser de vives critiques à cette attitude de la CEE qui risque d'avoir des répercussions sur leur avenir.

Il n'y a pas de doute que, aussi bien les EAMA que les pays en voie de développement en général ont raison de voir dans ce comportement de la CEE une atteinte à leurs possibilités immédiates d'industrialisation, qui existent précisément dans le domaine de l'implantation d'une industrie de transformation des produits agricoles. Il est un fait qu'une telle attitude, comme toujours lorsqu'il s'agit de politique agricole commune, paraît bien ancrée dans les intentions de la CEE. En effet, dans les conclusions auxquelles sont arrivés les "quatre sages de l'OCDE", chargés d'élaborer une ligne commune à propos des produits manufacturés et semi-manufacturés, la CEE, s'opposant aux Etats-Unis, a exclu la possibilité de prévoir un traitement préférentiel en faveur des pays en voie de développement pour ces produits transformés du secteur agricole (34). D'après ce qui ressort du document préparé par la Commission pour la seconde CNUCED, "La suppression de l'élément fixe constitue... le maximum de ce qui pourrait être envisagé comme préférence en faveur de l'ensemble des pays en voie de développement " (35). Donc, même sur ce point, que nous retrouverons en parlant des produits manufacturés et semi-finis, la politique agricole n'a pas porté les fruits que l'on pouvait en attendre.

En conclusion, en ce qui concerne les produits homologues et concurrents, il ne reste qu'à relever la dangereuse logique involutive de la politique agricole commune. Cette politique est essentiellement protectionniste à l'égard des pays en voie de développement, envers les EAMA et envers les pays développés, à tel point qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la CEE se risque à tempérer son protectionnisme et s'oriente vers une politique de structures. Dès lors, il sera difficile d'aborder toute conversation sur la politique commerciale de la CEE, non seulement en ce qui concerne l'accès aux marchés, mais encore en ce qui concerne les organisations de marchés mondiaux.

---

(34) Report by the Special Groups on Trade with Developing Countries, 2ème partie, paragraphe 17.

(35) Voir document cité en (17), page 21.

LES PRODUITS MANUFACTURES ET SEMI-FINIS -

Après avoir examiné la politique commerciale relative aux produits primaires, nous devons maintenant aborder la question des produits manufacturés et semi-finis. Pour ces produits, les pays en voie de développement ont proposé un accord mondial pour un système général unilatéral, et non discriminatoire de préférences, appuyant ainsi les propositions formulées lors de la première CNUCED. La Charte d'Alger dit à ce propos qu'un tel accord "... devrait prévoir l'accès sans restriction et en franchise de tous les articles manufacturés et semi-finis de tous les pays en voie de développement aux marchés de tous les pays développés" (36).

Le tableau ci-après permet de voir l'évolution des exportations des produits manufacturés et semi-finis du Tiers-Monde de 1960 à 1965.

(36) Charte d'Alger, 2ème partie, B, 1 a.

Tableau 2

Exportations des pays en voie de développement vers les marchés des pays développés et les pays socialistes. Part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales en 1960 et 1965

Zones importations	1 9 6 0		1 9 6 5		Part des produits manufacturés dans les export. totales	
	Export. totales (millions $)	Export. Prod. manuf. (millions $)	Export. totales (millions $)	Export. prod. manuf. (millions $)		
Pays développés capitalistes	19 780	2 565	26 240	4 235	13, 0	16, 1
U.S.A.	5 710	797	6 790	1 506	14, 0	22, 2
C.E.E.	6 230	796	8 880	1 094	12, 8	12, 3
E.F.T.A.	4 440	676	5 090	995	15, 2	19, 5
Japon	1 400	58	2 800	231	4, 1	8, 3
Pays socialistes d'Europe	950	65	1 840	212	6, 8	11, 5

Source : United Nations , Monthly Bulletin of Statistics, Mars 1966, 1967.

L'examen de ce tableau montre que les exportations de produits manufacturés et semi-finis fabriqués par le Tiers-Monde ont connu un développement considérable. Cette évolution est imputable surtout à la Yougoslavie, au Mexique, à l'Inde, à l'Algérie et surtout à Hong Kong (37), tandis que les autres pays en voie de développement sont surtout de grands exportateurs de matières premières, mais on ne peut se fonder sur cette situation pour avancer l'argument selon lequel les Pays en voie de développement ont peu d'intérêt à voir s'instaurer un système préférentiel qui libèrerait l'accès des marchés des pays développés pour des produits que ceux-ci ne fabriquent pratiquement pas. En réalité, l'étude de la structure tarifaire des pays développés a donné des indications intéressantes dans ce sens : non seulement les tarifs des pays développés offrent une protection de plus en plus efficace à leurs fabrications, mais encore cette protection devient plus sévère pour les marchandises dont la fabrication est la plus simple - par exemple les textiles - et qui pourraient être produites dans le Tiers-Monde. Le tableau ci-dessous, établi par le Professeur Bela Balassa (38) est à ce titre extrêmement significatif.

---

(37) Voir le rapport Petersen, cité au (17) pp. 20-21 et J. Scheurer : A New Tariff Policy for Developing Countries, in OCDE Observer, n° 32, 1968, pp. 43-45.

(38) Tableau emprunté à B. Balassa : The Impact of the Industrial Countries Structure on their Imports of Manufactures from Less-Developed Areas, in Economica, novembre 1967, pp. 372 - 382. Voir en outre, toujours du même auteur : Tariff Protection in Industrial Countries : An Evaluation, in Journal of Political Economy, décembre 1965.

Tableau 3

Moyennes des tarifs nominaux et effectifs appliqués aux produits manufacturés importés par les pays développés (1964)

Pays	Moyenne des tarifs sur les importations totales de produits manufacturés			Moyenne des tarifs sur les importations de produits manufacturés en provenance du Tiers-Monde		
	Tarif moyen nominal (Tu)	Tarif moyen effectif (Te)	Te/Tu %	Tarif moyen nominal (Tu)	Tarif moyen effectif (Te)	Te/Tu %
U.S.A.	11,6	20,0	172	17,9	35,4	198
J.K.	15,5	27,8	179	19,5	37,3	191
CEE	11,9	18,6	156	14,3	27,7	194
Suède	6,8	12,5	184	9,8	21,2	216
Japon	26,2	29,5	182	18,0	36,7	207
Total pays développés	11,4	19,1	168	16,3	32,8	201

On ne peut pas ne pas admettre que, face à une telle barrière tarifaire, toute tentative des pays en voie de développement pour s'industrialiser se heurterait à de terribles difficultés. Par conséquent, la demande d'un système préférentiel, qui ne s'oppose pas, dans le cas où les autres conditions nécessaires seraient réalisées, à une nouvelle division du travail entre les pays sous-développés et les pays industrialisés, est justifiée. Même, dans la mesure où l'actuelle division du travail est encore celle de la traite et du colonialisme, un système préférentiel pour les produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement destiné à contribuer, en permettant l'industrialisation de ces pays, à l'instauration d'une nouvelle division du travail, aurait une très grande importance politique, en dehors de son importance sur le plan économique, et pourrait être le point de départ d'une réelle mutation dans la situation du Tiers-Monde.

De toute façon, les pays développés, à la suite du "Rapport des quatre sages" (39), se sont montrés assez ouverts sur ce point. Bien que la Conférence de New Delhi n'ait pas abouti ensuite à des accords précis sur la mise en application d'un système préférentiel du genre de celui dont nous avons parlé, le problème est sans nul doute l'un des plus mûrs et l'un de ceux pour lesquels une solution peut être trouvée dans un délai qui ne soit pas trop long (40).

La CEE, comme on peut le voir sur le Tableau 2, ne figure pas parmi les pays qui ont le plus contribué à l'expansion des importations de produits manufacturés et semi-finis en provenance du Tiers-Monde (41). Bien qu'elle ait donné son accord pour un système préférentiel général à l'OCDE, rejoignant ainsi les autres pays développés, et bien qu'elle ait

---

(39) Rapport cité au (34).

(40) La résolution adoptée à New-Delhi (TD/II/RES/21) est à l'origine d'une réunion du Comité Spécial sur les préférences, qui aura lieu au mois de novembre de cette année, et d'une seconde réunion prévue pour le Ier semestre 1969, le système devant entrer en vigueur en 1970.

(41) Voir les observations de M. Armengaud sur ce rapport, p. 15, ainsi que celles de même nature de M. Kapteyn (Parlement Européen, Rapport sur le problème de la stabilisation des marchés mondiaux des produits de base en relation avec la Conférence Mondiale des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, doc. 76/1966-67, p. 16)

abandonné le plan Brasseur et ses préférences sélectives (42), la Communauté doit résoudre deux importants problèmes : celui des préférences inverses et celui de l'intégration de l'association CEE-EAMA dans le système général.

Les Etats-Unis se sont déclarés prêts à accorder un système de préférences générales et unilatérales, dans la déclaration de Punta del Este d'avril 1967, mais ils ont posé une condition : c'est que les pays qui bénéficient actuellement de préférences auprès de certains pays en voie de développement y renoncent pour accorder à leur tour des préférences unilatérales. Cette demande est raisonnable, dans la mesure où elle place dans les mêmes conditions les "pays donateurs" : les Etats Unis ne peuvent procéder à un désarmement tarifaire sans contrepartie de la part des pays sous-développés, tandis que la CEE et le Royaume Uni, en faisant la même concession tarifaire que les Etats-Unis, bénéficieraient de préférences de la part des EAMA ou du Commonwealth. Quoi qu'il en soit, cette proposition des Etats-Unis s'est heurtée à une vive résistance de la CEE, comme on peut le constater dans le "Rapport des quatre sages" (43), ainsi que des EAMA, car ils craignent que l'abolition des préférences qu'ils accordent à la CEE leur fasse perdre l'unique contrepartie qu'ils puissent offrir à la Communauté pour bénéficier de ses préférences.

Malheureusement, il manque, tout au moins à ma connaissance, une étude quantitative officielle indiquant le bénéfice effectif que la CEE retire des préférences qu'elle a sur les marchés des EAMA, ainsi que sa répartition entre les différents pays-membres. En l'absence de chiffres, nous nous contentons de constater la logique de la position des Etats-Unis qui, en demandant que certains pays cessent de bénéficier de préférences sur les marchés de certains pays en voie de développement, dans le cas où l'on adopterait un système préférentiel général, adhère au principe, affirmé par les quatre sages, de l'égale répartition entre les pays développés de la charge résultant de l'adoption d'un tel système préférentiel général (burden-sharing-principle) (44). Face à cette position, la CEE n'a pas

---

(42) L'exposé du plan par le ministre Brasseur se trouve dans l'intervention faite au nom de la CEE à la première CNUCED ; voir CNUCED, le Commerce et le développement. Actes de la Conférence des Nations Unies, Paris, Dunod, 1965, vol. II, pp. 126-132.

(43) Rapport cité. Voir 2ème partie, paragraphe 40.

(44) Rapport cité. Voir 2ème partie, paragraphe 6.

apporté d'arguments convaincants (45). En particulier, il semble que l'idée de bénéficier d'un système préférentiel sur les marchés des pays associés soit pour la CEE avant tout une question de principe. Si l'on pense à l'exiguïté de la préférence accordée par la Nigeria et par la Communauté de l'Afrique Orientale, et si on pense à l'obstination dont a fait preuve la CEE pour demander cette préférence, on est bien obligé de se demander si la Communauté n'a pas voulu à cette occasion affirmer un principe plutôt que retirer un bénéfice. Naturellement, il est vrai que les pays opposés aux préférences dont bénéficie actuellement la CEE auprès des EAMA ont, derrière leurs bannières de principes une intendance qui cherche à accéder plus facilement aux marchés africains. Cependant, cette exigence non seulement est en soi justifiée, mais encore elle peut être une contribution au développement des EAMA dans la mesure où elle leur permettra de se procurer dans des conditions plus avantageuses, dans d'autres pays, des articles manufacturés qu'ils achètent aujourd'hui à la CEE en raison des préférences, et sans qu'ils leur conviennent nécessairement.

A côté du problème de l'abandon des préférences réciproques dans le cadre d'un système préférentiel général, la CEE doit se poser également, dans le même cadre, le problème de l'aménagement de l'association avec les EAMA et des préférences particulières qu'elle implique. Si, au sein de la CEE on voit moins se manifester la volonté de maintenir en vie l'association en tant qu'instrument politique et comme incarnation de sa doctrine régionaliste, ce problème pourra être résolu sans grande difficulté. Nous sommes en effet en présence d'un des cas où le traitement à réserver aux EAMA pourrait s'articuler parfaitement avec un système général. La Charte d'Alger, suivie en cela par l'Assemblée de New-Delhi, a affirmé ouvertement et nettement le principe d'un traitement particulier pour les plus pauvres des pays en voie de développement dans le cadre d'un système préférentiel général (46), traitement qui serait appliqué par le jeu de clauses de sauvegarde et de la prolongation de la durée du traitement spécial. La Commission déclare à ce propos : "La Communauté, qui compte parmi ses associés africains un nombre considérable de pays particulièrement peu développés, n'éprouvera certainement aucune difficulté à souscrire aux considérations énoncées par la Charte d'Alger en ce qui concerne le traitement spécial à accorder aux pays en voie de développement les moins avancés... Le traitement tarifaire préférentiel accordé aux EAMA

---

(45) Voir le document de la Commission cité au (9) p. 5, et aussi la défense passionnée mais non convaincante de ces préférences par Y. Mathé : L'Avenir de l'association CEE-EAMA, p. 112.

(46) Charte d'Alger, 2ème partie, B, 1, b, f.

dans le cadre de la Convention de Yaoundé est parfaitement conciliable avec la politique d'octroi d'un traitement "spécial" aux pays en voie de développement les moins avancés" (47).

Bien qu'il semble possible d'intégrer l'association avec les EAMA dans un accord général sur les préférences, il faut cependant rappeler que, en ce qui concerne la mise en place de cet accord, la C.E.E. pose un problème particulier. Il s'agit d'une question que nous avons déjà abordée, à savoir le traitement que la C.E.E. réserve aux produits agricoles transformés. Comme nous l'avons vu, tandis que les Etats-Unis essaient de faire entrer dans le système général de préférences cette catégorie de produits, la CEE s'y oppose. L'importance qu'ont ces produits pour l'industrialisation des pays en voie de développement est en outre telle que s'ils ne sont pas inclus dans le système général de préférences, 'limportance de ce dernier finira par diminuer considérablement. Il faut préciser que c'est surtout pour les moins avancés des pays en voie de développement que l'absence d'obstacles tarifaires a de l'importance, pour le développement d'une industrie réalisant la première transformation des produits agricoles. Dans la formulation de sa politique à l'égard du Tiers-Monde, sur le plan des produits finis et semi-finis, la CEE devrait tenir compte de l'importance de cet aspect et faire preuve de cohérence dans sa ligne de défense des pays les moins avancés, et en particulier des EAMA, en réalisant le maximum de libéralisation, même en ce qui concerne les produits agricoles transformés.

En conclusion, dans la perspective qui est grosso modo acceptée par la CEE dans un accord général fixant un régime préférentiel pour les produits manufacturés et semi-finis, conçu par ailleurs de telle sorte que, dans ce domaine, soient préservés les liens avec les EAMA, il y a deux éléments qui jouent le rôle de frein : les préférences inverses et la réglementation communautaire pour les produits agricoles transformés. Il est clair que c'est seulement si la CEE réussit à franchir ces deux obstacles qu'elle pourra contribuer à la recherche de solutions satisfaisantes pour le commerce mondial et permettant une industrialisation plus rapide des pays en voie de développement.

---

(47) Voir le document cité au (17) p. 25

CONCLUSIONS -

Comme nous l'avons vu, ces problèmes de politique communautaire se poseront à brève échéance, à l'occasion du renouvellement de la Convention de Yaoundé. Même si ce renouvellement est inévitable et, dans une certaine mesure nécessaire, l'examen auquel nous nous sommes livré a eu pour but de tracer, dans le domaine de la politique commerciale, quelques lignes de conduite pour un avenir moins proche que celui du renouvellement de l'association. Le problème sera donc de procéder au renouvellement sans que cela signifie l'exclusion de solutions plus générales qui pourraient être adoptées à plus long terme.

Pour que cela soit possible, la CEE doit s'attacher à accomplir certains actes et s'abstenir d'en accomplir d'autres. Ainsi, dans la mesure où l'on considère comme souhaitable de soutenir les produits de base, notamment les produits tropicaux par des accords mondiaux, il faudrait éviter d'instituer des organisations de marché avec des garanties de débouchés et de prix pour les produits des EAMA. Personnellement, je considère que dans le nouveau régime conventionnel les partenaires de la CEE devraient augmenter et perfectionner leur aide financière de façon à réaliser, à côté des formes et des institutions financières existantes, une forme de financement compensatoire et supplémentaire, susceptible dans un proche avenir ou bien de s'intégrer dans les formes de financement assurées par la Banque Mondiale au lieu d'être remplacées par des accords mondiaux par produit.

Dans un contexte plus général, la CEE devrait revoir les eff ets de la politique agricole commune, au moins en ce qui concerne les pays en voie de développement. Compléter la politique agricole actuelle par une politique touchant aux structures, cela signifiera l'adoption de choix politiques précis, susceptibles même d'imposer aux sociétés riches d'Europe certains sacrifices, de façon à réaliser une nouvelle division du travail et à assurer un certain nombre de débouchés sur les marchés des pays développés aux productions du Tiers-Monde. Ce n'est que si les mécanismes mêmes de la politique agricole sont revus que la CEE pourra formuler sans embarras sa proposition d'organiser les marchés agricoles au niveau mondial.

La politique agricole commune, telle qu'elle est, ne permettra pas non plus à la CEE d'être généreuse en ce qui concerne les produits homologues et concurrents à l'occasion du renouvellement de la Convention de Yaoundé. Mais même si on peut dire qu'il n'y a rien à attendre, d'ici au moment où on renouvellera la politique commerciale communautaire, il faudrait au moins qu'il y ait un changement d'attitude en ce qui

concerne les produits agricoles transformés. Abandonnant les solutions pragmatiques que la CEE peut trouver pour les EAMA, c'est une question de principe et, ne serait-ce qu'à long terme, elle concerne non seulement les pays en voie de développement, mais aussi les EAMA eux-mêmes. Comme nous l'avons vu en effet, le protectionnisme en la matière constitue une menace pour l'industrialisation du Tiers-Monde. En outre, il risque de compromettre le schéma de préférences générales adopté dans le cadre de l'OCDE. Une politique commerciale communautaire prenant en considération les besoins de l'industrialisation des pays en voie de développement devrait tendre à favoriser celle-ci et, par conséquent, devrait se montrer libérale à l'égard des produits manufacturés du Tiers-Monde, y compris ceux du secteur agricole, accepter sans réserve le système de préférences générales, et ne pas s'opposer à la réalisation de ce dernier; ni en diminuer la portée par l'insertion d'exceptions du genre de celles qui concernent les produits agricoles transformés. Il est donc inutile de souligner qu'un élément important pour la réalisation d'un système préférentiel général est la renonciation de la CEE aux préférences inverses dont elle bénéficie, ou tout au moins leur réduction.

En conclusion, le monde et les pays en voie de développement sont en droit d'attendre davantage de la CEE. Ils sont en droit d'attendre de sa part une politique plus généreuse et plus ouverte. Il reste alors les modalités et les objectifs à poursuivre pour réaliser une telle politique. Nous verrons donc si en négociant à nouveau ce problème de politique commerciale qui la lie aux EAMA, la CEE sera en mesure de jeter les bases d'une politique nouvelle, plus complète et plus ouverte que celle qu'elle mène actuellement.

Colloque sur les Relations entre
la Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

LA CONFERENCE DE NEW-DELHI

par

le Professeur Umberto GORI

Berlin, 30 septembre 1968

10 heures
séance plénière

Colloque sur les Relations entre
la Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

LA CONFERENCE DE NEW-DELHI

par

le Professeur Umberto GORI

Berlin, 30 septembre 1968

10 heures
séance plénière

INTRODUCTION

La plus grande conférence économique de tous les temps, qui aurait dû permettre de dégager une nouvelle "stratégie du développement" capable de conduire à une solution du tragique problème qui tourmente les trois quarts du genre humain, n'a pas connu le succès escompté. On a dit et répété qu'elle s'était réunie à un moment mal choisi, dans un climat international défavorable. On a attribué la cause de cet échec partiel à la crise monétaire, à la guerre du Vietnam, à la renaissance du protectionnisme aux Etats-Unis d'Amérique et aux difficultés nées de la réforme de la gestion des entreprises dans le camp socialiste. Mais il est certain que toutes ces causes, qui sont importantes et capables de freiner la manifestation de certaines bonnes intentions qui existent dans quelques pays nantis, ne suffisent pas à expliquer des résultats si décevants.

Il faut chercher ailleurs la raison de l'échec : c'est le fait que la plus grande partie de l'opinion publique des pays industrialisés est très peu sensibilisée aux problèmes du sous-développement. Ce qui est plus grave, c'est que souvent il ne s'agit pas de cynisme, mais plutôt d'une incapacité à comprendre les dimensions tragiques de la misère dans le monde. Celui qui connaît le bien-être et possède le superflu n'ose presque plus croire à l'existence de tant de souffrance. D'où l'absence de volonté politique constatée à New Delhi et considérée par Raoul Prebisch comme la principale cause de l'échec partiel de l'UNCTAD - II (1). D'où également la divergence des points de vue sur le rôle de l'UNCTAD : conçue par le "Groupe des 77" comme le siège où s'élaborerait et deviendrait obligatoire le nouveau droit international du développement, la Conférence est au contraire considérée par les puissances industrielles comme une Assemblée sans pouvoirs, un forum pour le déroulement d'un débat mondial, où l'on ne peut arriver à un résultat concret que si l'unanimité est réalisée, et au prix de procédures de conciliation délicates et exténuantes.

Deux boutades, lancées par des parties adverses, résument cette divergence sur le fond et illustrent ce dialogue de sourds. D'un côté le sigle UNCTAD est devenu "Underdeveloped Nations Coming To Ask Dollars", et de l'autre "Under No Circumstance Take Any Decision".

---

(1) La signification de la deuxième session de la CNUCED. Rapport au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies. TD/96 p. 3.

Le fait est que, tandis que les pays industriels considèrent l'assistance économique et financière aux pays du tiers-monde comme une "faveur", ces derniers prétendent qu'il s'agit d'un "droit" à leurs yeux, c'est-à-dire d'un "devoir" pour les pays riches.

Bien entendu, il ne faut pas rejeter toute la responsabilité des échecs de New Delhi sur les pays riches. Les pays en voie de développement sont également coupables dans une certaine mesure, notamment quand ils refusent de modifier certaines de leurs structures et habitudes qui ne sont guère favorables au développement économique et social. De même, leur intransigeance lorsqu'ils affirment l'autonomie pour l'élaboration et l'application des plans de développement, n'est pas compatible avec le principe de la "stratégie globale" qu'ils invoquent. En effet, cette stratégie implique une coordination, une discipline et des contrôles réciproques qui font pratiquement "sauter" la substance même de la souveraineté.

Pourtant, à bien regarder, ce n'est qu'à travers une "stratégie globale du développement", c'est-à-dire grâce à une action qui soit en même temps prioritaire, méthodique et systématique, que l'on peut faire face au défi lancé par les peuples du Tiers-Monde. Il s'agit de faire comprendre que, à la longue, l'intérêt des pays riches et des pays pauvres coïncide : c'est là une tâche politique à laquelle aucun d'entre nous ne peut légitimement se dérober.

LA CHARTE D'ALGER

Contrairement à ce qui s'était produit pour la Conférence de Genève, l'UNCTAD II a été préparée de façon minutieuse. Le fait qu'elle ait été convoquée avec deux ans de retard le montre bien.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, ils se sont réunis au sein de ce que Gardner a appelé un "syndicat"international. La Conférence d'Alger d'octobre 1967, réunie sur l'initiative du Président Senghor, a montré la grande cohésion de ces pays. C'est de la Charte d'Alger qu'il faut partir pour mesurer la distance qui sépare les résultats obtenus à New Delhi et les "cahiers de doléance" des pays en voie de développement. On s'y attendait d'ailleurs. Comme l'a fait remarquer M. Martino, "la Charte d'Alger, promulguée après la clôture de la cinquième session du Conseil de l'UNCTAD, a introduit dans le débat de New Delhi un élément de confusion, qui a fait sa célébrité, du fait qu'elle allait au delà des points de "cristallisation". A partir du moment où elle ne présentait pas une sélection d'objectifs réalistes mais plutôt une somme de revendications, même justifiées, cette Charte était, en raison de ses objectifs, disproportionnée par rapport aux possibilités réelles des pays industriels ; et dans la mesure où elle suscitait des espérances trop vastes, la déception qui devait en résulter ne pouvait être que très vive". (2)

Le document est modéré dans le ton, mais extrêmement ferme et précis dans sa substance, et il révèle une grande clarté dans les propos. Les quelques chiffres fournis éclairent d'une lumière crue le problème du sous-développement, tandis que la densité des arguments ne manque pas d'impressionner.

En dépit des promesses de l'Acte final de la première Conférence, le "Groupe des 77" (qui compte maintenant 89 pays), la situation est la suivante :

- aucun accord sur les produits de base intéressant les pays en voie de développement n'a été conclu ;

- on a assisté à un renforcement des mesures protectionnistes, qui frappent de nombreux produits agricoles que les pays en voie de développement produisent à des conditions plus favorables ;

---

(2) Parlement Européen, Discussions (compte rendu sténographique des séances), 4-7-1968, p. 416.

- la prolifération et le développement de la production de produits de synthèse a provoqué une restriction des débouchés et une baisse des prix des produits naturels concurrents en provenance des pays en voie de développement ;

- la discrimination implicite qu'établissent les politiques tarifaires, au détriment des pays sous-développés, s'est accentuée à la suite du processus d'intégration économique entrepris par certains pays industriels, et du Kennedy Round ;

- malgré l'objectif, approuvé à l'unanimité, selon lequel 1 % du revenu national serait affecté à l'aide aux pays du Tiers-Monde, on a constaté une diminution de l'aide : elle représentait 0, 87 % du produit national brut des pays développés en 1961 et ne représentait plus que 0, 62 % en 1966 ;

- en dehors de quelques exceptions, les conditions et les modalités du financement du développement deviennent de plus en plus onéreuses : la proportion des dons diminue ; les taux d'intérêt augmentent ; les délais de remboursement diminuent et les prêts en vue du développement sont assortis de davantage de conditions ;

- les pratiques et les dispositions discriminatoires dans le secteur des transports maritimes et l'augmentation des tarifs de frêt ont encore aggravé la situation de la balance des paiements et freiné les efforts entrepris afin de favoriser les exportations des pays en voie de développement.

En outre, les récriminations au sujet de la baisse des prix des produits de base, du poids des taxes fiscales, des droits sur les importations de produits tropicaux, des contingentements et du comportement des pays riches du camp socialiste ne manquent pas (3).

Sur le fondement de ces constatations, le "Groupe des 77" a invité la Conférence de New Delhi à adopter, "comme mesure d'urgence et d'intérêt immédiat", un programme d'action portant essentiellement sur les points suivants : une politique pour les produits de base, un système général préférentiel, l'augmentation de l'aide financière en vue du développement, une règlementation internationale des transports maritimes, et des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

Il ne semble pas inutile de revenir, ne serait-ce que brièvement, sur ces différents points, car la Communauté Economique Européenne ne pourra pas ne pas en tenir compte dans ses relations futures avec les pays en voie de développement.

---

(3) cf. doc. MM. 77/1/20, p. 4 - 5 (TD/38)

En ce qui concerne les produits de base, les demandes essentielles de la Charte d'Alger sont les suivantes : solution du problème au moyen d'accords internationaux négociés produit par produit ; conclusion d'un accord sur le cacao avant la fin 1967 et d'un accord sur le sucre au début de 1968 ; conclusion, le plus rapidement possible, d'accords sur les oléagineux et les autres huiles végétales, la banane, le caoutchouc, le thé, le sisal et les fibres dures ; adoption d'urgence de mesures appropriées sur le minerai de fer, le nickel, le tabac, le coton, le vin, les agrumes, le manganèse, le poivre, le mica, la gomme-laque et le tungstène.

La Charte d'Alger souhaite également l'adoption de la technique des stocks régulateurs comme mesure à cour t terme pour la stabilisation des marchés, la constitution de fonds spécifiques de diversification, une politique des prix tendant notamment à éliminer les fluctuations excessives desprix et à augmenter le pouvoir d'achat des produits exportés par les pays en voie de développement, la libéralisation des échanges et le rétablissement du statu quo (par rapport à la CNUCED I), la suppression des obstacles au commerce, la garantie d'une vente minimum des produits des pays du Tiers-Monde sur les marchés des pays industrialisés, et l'adoption de critères objectifs pour le recours éventuel à la clause de sauvegarde de la part des pays industriels.

En ce qui concerne le système général préférentiel, défini dans ses grandes lignes au chapitre "Expansion des exportations des articles manufacturés et semi-finis", les principes énoncés étaient essentiellement les suivants : 1/ adoption du critère de non-discrimination et de non-réciprocité ; 2/ possibilité d'accorder un traitement spécial aux pays en voie de développement les moins avancés ; 3/ inclusion, dans le système préférentiel, de tous les produits primaires traités et semi-manufacturés ; 4/ concession des préférences par tous les pays riches à tous les pays en voie de développement ; 5/ non-application de la clause de sauvegarde aux produits les moins compétitifs des pays les moins avancés ; 6/ remplacement des préférences particulières dont bénéficient certains pays en voie de développement par des avantages au moins équivalents ; 7/ durée de vingt ans pour le système préférentiel ; 8/ création au sein de l'UNCTAD d'un mécanisme capable de contrôler le fonctionnement du système.

La Charte demande en outre l'application immédiate à tous les pays en voie de développement des décisions prises dans le cadre du Kennedy Round pour les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour ces pays. En cas d'application du mécanisme des "clauses de sauvegarde", les pays en voie de développement suggèrent l'institution d'un

mécanisme de compensation permettant de les dédommager des pertes subies. Mais le point le plus important est que les pays en voie de développement invitent clairement les pays industrialisés à "réaliser des aménagements de leurs structures et adopter d'autres mesures permettant de modifier leurs structures de production", de façon qu'il ne leur soit pas nécessaire de recourir à une politique de restrictions et de prendre des mesures de sauvegarde. Ces changements devraient intervenir immédiatement dans le secteur considéré, lorsqu'il serait nécessaire de demander l'adoption de telles clauses. Les pays industriels ne devraient pas non plus favoriser sur leur propre territoire les industries présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Selon les rédacteurs de la Charte d'Alger, il serait ainsi possible d'instaurer une "nouvelle division internationale du travail plus équitable".

Pour ce qui est du commerce avec les pays socialistes, il suffit de dire qu'il leur est demandé de faire aux pays en voie de développement des concessions comportant des avantages au moins équivalents à ceux qui résulteraient des concessions faites par les pays industriels ayant une économie de marché.

La Charte demande aussi aux pays riches et aux organismes internationaux de pratiquer une politique permettant d'améliorer la productivité des industries dans les pays en voie de développement et d'améliorer la position concurrentielle de ceux-ci sur les marchés internationaux. Toujours dans ce sens, non seulement le "Groupe des 77" appuie la création du Centre mixte UNCTAD-GATT de promotion commerciale, mais encore il se propose de créer un "centre unique de promotion des exportations", rattaché aux Nations-Unies, sous les auspices de la CNUCED.

En ce qui concerne l'aide financière en vue du développement, la Charte d'Alger demande aux pays développés d'envisager pour 1970 une contribution nette représentant au moins 1 % de leur produit national brut. Dans le cas où cet objectif ne serait pas atteint, la différence devrait être couverte par des transferts publics supplémentaires. Les "77" demandent par ailleurs la reconstitution et l'augmentation immédiate des ressources de l'IDA, ainsi que la transformation de la Banque Mondiale en banque de développement destinée à aider exclusivement les pays en voie de développement.

Parmi les demandes relatives aux conditions et aux modalités du financement, figure celle selon laquelle tous les prêts en vue du développement devraient être accordés dans les mêmesconditions que par

l'IDA. En attendant l'application d'une telle mesure, il est demandé une forte réduction des taux d'intérêt, de même qu'un allongement considérable des termes et des délais de grâce. Un fonds multilatéral de péréquation des intérêts, qui serait créé, aurait pour mission de combler la différence entre les intérêts des prêts obtenus sur les marchés internationaux de capitaux et ceux des prêts en vue du développement accordés dans des conditions favorables. Il est demandé enfin que certaines conditions mises au financement soient supprimées rapidement et progressivement. La Charte demande également la négociation, à l'occasion de la seconde CNUCED, d'un accord pour un système de financement supplémentaire, lequel "ne devrait cependant prévoir d'engagement en matière de politique intérieure qui puisse porter atteinte à la souveraineté d'un pays membre telle qu'elle est définie par lui." En ce qui concerne le système de financement compensatoire du F.M.I., les "77" demandent que les tirages effectués soient immédiatement disponibles, jusqu'à concurrence de 50 % de la quote-part des pays-membres de cet organisme et qu'ils soient exempts de conditions.

Sur le plan des questions monétaires, les pays en voie de développement demandent : 1/ la participation à toutes les discussions relatives à la réforme monétaire internationale et au fonctionnement des nouvelles modalités concernant les droits spéciaux de tirage sur le FMI ; 2/ la fixation d'un rapport entre le financement du développement et la création de liquidités supplémentaires ; ces pays affirment : 3/ qu'ils sont directement intéressés par la politique suivie par les organismes financiers internationaux en ce qui concerne l'accès à leurs ressources, le nombre de voix attribué et l'amélioration du mécanisme d'ajustement de la balance des paiements.

En ce qui concerne les transports maritimes, la Charte, après avoir réaffirmé la compétence de l'UNCTAD en la matière, réclame essentiellement le droit de participer à toutes les conférences sur les tarifs de frêt relatifs à leur trafic maritime, à égalité de conditions avec les armateurs des pays industrialisés, ainsi que le droit pour les pays en voie de développement de créer et de développer leurs propres flottes de commerce, nationales et régionales. Evidemment, une aide et des mesures ad hoc devraient faciliter la création et le développement de ces flottes.

La Charte parle enfin, entre autres choses, des facilités à accorder au tourisme, de l'incidence des groupes économiques régionaux,

des mesures à prendre en faveur des moins avancés des pays en voie de développement, de l'intégration économique "inter se" et des relations commerciales entre des pays à systèmes économiques et sociaux différents. Sur ce dernier point, les "77" mettent l'accent sur le fait que ces relations ne devraient pas avoir une influence négative sur les possibilités commerciales des pays en voie de développement.

LA POSITION DE L'O.C.D.E.

De leur côté, les pays industriels ayant une économie de marché ne sont pas allés à la Conférence de New Delhi sans préparation. Surtout, une position commune a été définie à l'OCDE, avec toutefois quelques réserves, comme nous le verrons plus tard.

Dans le communiqué rédigé à la suite de la session annuelle du Conseil de l'OCDE du Ier décembre 1967, on remarque un tournant important dans la position des 21 pays membres de l'Organisation. Il est dit dans ce communiqué que les ministres ont accepté les conclusions auxquelles était arrivé le Groupe de Travail chargé d'étudier les problèmes posés par les relations commerciales avec les pays en voie de développement. Ce groupe de travail a présenté "un certain nombre de considérations à caractère général au sujet d'un traitement tarifaire spécial temporaire accordé par les pays développés à tous les pays en voie de développement". Il faut remarquer qu'il est question de "traitement spécial" et non de "traitement préférentiel", ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'accorder des privilèges mais d'améliorer la position concurrentielle de toute une catégorie particulière de pays (4).

Les ministres sont tombé d'accord pour dire que les grandes lignes des travaux du Groupe auraient dû constituer la base commune pour l'action des délégations des Etats membres à l'UNCTAD II, et ont souligné le fait que les dispositions prévues n'auraient pas dû comporter la concession d'avantages réciproques de la part des pays en voie de développement, en faveur des exportations des pays industrialisés.

Il est clair que tous les problèmes n'ont pas été résolus, et il n'y a pas eu non plus - comme nous l'avons déjà dit - un accord total sur toutes les questions. En particulier, alors que certains ministres insistaient sur la nécessité d'abolir les "préférences inverses", d'autres ont exprimé une opinion contraire et déclaré que ce que l'on voulait et devait atteindre, c'est la concession de nouveaux avantages pour les exportations des pays en voie de développement.

---

(4) M. SCHEURER, Une nouvelle politique douanière en faveur des pays en voie de développement, in "L'Observateur de l'OCDE", n° 32, février 1968, p. 3.

Comme on l'a remarqué (5), la portée et l'efficacité du système dépendront des éléments fondamentaux suivants : 1/ Détermination des pays industriels adhérant au système et des pays en voie de développement bénéficiaires ; 2 / Choix des produits pour lesquels de nouveaux tarifs douaniers sont nécessaires (6) ; 3/ Durée d'application du système; 4/ Mécanisme de sauvegarde et d'égalisation.

De toute façon, la politique définie semble être la seule qui puisse contribuer à apporter une solution au problème du sous-développement. Elle se fonde sur la constatation du fait que l'entrée des produits exportés par les pays en voie de développement représente des ressources quatre fois supérieures à celles qui correspondent au total des aides au Tiers-Monde considérées dans leur sens le plus large (environ 46 milliards de dollars contre 11 milliards environ en 1966). Cela signifie que, abstraction faite de la suppression des charges qu'implique l'aide, une augmentation de 1 % du volume des exportations représente un bénéfice supérieur de quatre fois à une augmentation de 1 % de l'aide. C'est en somme pour des raisons de solidarité internationale que l'on propose une large dérogation aux principes de l'universalité et de la non-discrimination qui ont constitué jusqu'à maintenant, avec le GATT, les bases solides du commerce international.

---

(5) Op. cité p. 4.

(6) Pour l'OCDE, une simple amélioration des conditions d'accès aux marchés pour la plupart des produits de base ne constituerait pas une solution décisive. Pour un grand nombre de ces produits, les problèmes qui se posent sont des problèmes relatifs à la stabilisation des cours sur une courte période, et à l'équilibre entre le volume de l'offre et celui de la demande, à long terme.

LA POSITION DE LA C.E.E.

La préparation de l'UNCTAD -II a été particulièrement minutieuse au sein des Communautés Européennes. La Commission a présenté au Conseil un document (7) dans lequel on définit avant tout les questions pour lesquelles une position commune des Etats-membres est indispensable ou souhaitable. Il établit en particulier une distinction nette entre les questions du domaine communautaire et les autres questions. En ce qui concerne les premières, il ne peut y avoir que des positions communautaires. On trouve dans cette catégorie : 1/ le tarif douanier commun et la politique tarifaire ; 2/ la politique agricole commune ; 3/ les accords d'association et les accords commerciaux conclus par la Communauté. Le document ajoute que "toute autre question concernant la "défense de la Communauté" rend également nécessaire, par définition, une "position communautaire", et que "parmi les questions qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence, les questions suivantes présentent un intérêt particulier pour la Communauté" :

- les produits de base
- les produits manufacturés et semi-manufacturés
  - . la concession de préférences tarifaires
  - . l'augmentation des exportations des pays en voie de développement.
- l'intégration économique entre les pays en voie de développement
- le problème alimentaire mondial
- le financement du développement et le problème de l'aide.

Pour d'autres questions, "il est indispensable que les Etats membres harmonisent le plus possible leurs prises de position".

En ce qui concerne les produits de base, la Commission considère que "les objectifs d'une action internationale concertée devraient varier selon les catégories de produits". Pour les produits pour lesquels il n'existe pas dans les pays industriels une production directement et immédiatement en concurrence avec les produits du Tiers Monde

---

(7) La seconde Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et sur le Développement (CNUCED). Communication de la Commission au Conseil, 21 décembre 1967, SEC (67) 5092 def. et annexes statistiques.

(café, cacao, thé, certaines épices, et en général denrées alimentaires des régions tropicales), il s'agit de corriger les fluctuations à court terme et de revaloriser les prix, dans des limites compatibles avec une expansion optimale de la consommation et dans des conditions n'encourageant pas la surproduction. Il faut donc chercher à obtenir des prix stables, rémunérateurs, équitables.

En ce qui concerne les produits pour lesquels il existe dans les pays riches une production concurrente, notamment des produits synthétiques ou de remplacement (caoutchouc, fibres textiles, plomb et zinc, etc.), il est souhaitable d'éliminer les fluctuations à court terme et de réduire les prix de revient des produits naturels, en entreprenant en particulier d'améliorer systématiquement la productivité. En effet, quelle que soit la hausse des prix, elle aurait des effets négatifs et on assisterait à une augmentation de la production de produits synthétiques ou de remplacement.

Pour ce qui est des denrées alimentaires agricoles et des matières premières agricoles et industrielles, qui sont produites aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés (sucre, céréales, viande, matières grasses, etc.), la Commission déclare que le problème consiste essentiellement à améliorer l'organisation des marchés mondiaux de façon à stabiliser les cours et à accroître éventuellement le volume des échanges. La Commission défend la politique de soutien en faveur des producteurs, rendue nécessaire par le fait qu'il n'y a pas équivalence entre les revenus des agriculteurs et ceux des autres catégories. On pourrait, certes, arriver à établir cette parité, en procédant à des réformes de structure, mais il s'agit nécessairement d'une politique à long terme (8). Du reste, les pays en voie de développement devraient désormais concentrer leurs efforts sur l'obtention de nouveaux débouchés vers les pays à économie planifiée, ainsi que sur leurs échanges réciproques, car la capacité d'absorption des pays capitalistes a déjà presque atteint la limite de saturation.

---

(8) La Commission ajoute : "Le soutien aux producteurs demeure donc un élément essentiel de la politique économique nationale des pays industrialisés et tend à s'amplifier ; il paraît donc d'autant plus souhaitable, sur le plan international, de consolider son niveau au moyen d'une action concertée des gouvernements, de préférence dans le cadre d'organisation de marché, sous forme d'accords par produit. C'est dans cette perspective que la Communauté avait suggéré, dans le cadre des négociations commerciales du GATT, le renforcement du soutien apporté à l'agriculture. Mais, dans la situation actuelle, la Commission considère qu'il n'est pas opportun de reprendre cette suggestion dans le cadre de la CNUCED".

En ce qui concerne la libéralisation des échanges, la Commission considère que : pour les produits alimentaires de la zone tempérée, les critiques qui sont adressées à la politique communautaire s'expliquent par des considérations dont le fondement reste à démontrer et que les statistiques ne semblent pas confirmer ; pour les produits alimentaires tropicaux, la suppression des droits communautaires éliminerait les préférences tarifaires dont bénéficient les EAMA, ce qui modifierait profondément l'équilibre des avantages que les partenaires de l'association tirent du régime des échanges. Il faut remarquer en effet que les EAMA ne bénéficient de préférences tarifaires dans le cadre du Marché Commun que pour la moitié de leurs exportations.

Pour ce qui est des produits manufacturés et semi-manufacturés, la Commission a étudié essentiellement les points suivants : 1/ le choix des produits à prendre en considération (problème des exclusions) ; 2/ l'importance des réductions tarifaires ; 3/ le régime des produits agricoles transformés ; 4/ les mécanismes de sauvegarde ; 5/ le traitement des pays en voie de développement les moins avancés.

Sur le premier point, le régime tarifaire préférentiel devrait être appliqué, d'une manière générale, à tous les produits manufacturés ou semi-manufacturés visés aux chapitres 25-99 de la Nomenclature Douanière de Bruxelles (NDB). Par ailleurs, l'exclusion d'un nombre limité de produits pour lesquels la position de certains pays est déjà compétitive paraît probable.

En particulier, on peut mentionner les points suivants : a/ exclusion d'un produit du régime tarifaire préférentiel ; b/ limitation quantitative des importations préférentielles ; c/ adoption a posteriori de mesures de sauvegarde consistant à écarter ou à modifier le régime tarifaire préférentiel. Des mesures du type a/ et b/ sont prévues pour les produits qualifiés de "sensibles" (tissus de coton, vêtements, appareils photographiques et de radio, machines à coudre, etc.).

Contrairement à la thèse des experts de l'O.C.D.E., selon laquelle l'exclusion préventive devrait être envisagée seulement par produit, la Commission est favorable à l'exclusion préventive de quelques pays, en ce qui concerne certains produits.

En ce qui concerne les réductions tarifaires, la Commission considère que, pour les produits "non sensibles", la réduction devrait tendre à l'exemption dans tous les cas où les droits ne dépassent pas 10 % ;

elle devrait être substantielle pour les produits pour lesquels les droits sont supérieurs à 10 % dans le cas de la nation la plus favorisée.

Pour ce qui est des produits agricoles transformés (chapitres 16 - 24 du TDC), auxquels les pays en voie de développement voudraient voir étendre les préférences, la Commission prévoit : pour les produits homologues et concurrents des produits européens, le maximum de préférence qui pourrait être accordé concerne la suppression de l'élément fixe (protégeant les industries de transformation) du système de protection élaboré par la Communauté dans le cadre de la politique agricole commune (Comme on le sait, l'élément mobile du système tend au contraire à compenser la différence entre les prix enregistrés sur le marché mondial et ceux pratiqués à l'intérieur de la Communauté pour les matières premières indiquées) ; pour les produits non homologues et non concurrents des produits européens, on considère comme opportune l'application des règles générales prévues pour les produits visés aux chapitres 25-99 du TDC, à l'exception de quelques produits transformés, obtenus à partir de matières premières tropicales, pour lesquels un examen cas par cas paraît nécessaire. Des préférences spéciales ou entrant dans le cadre des préférences générales pourraient en outre être accordées aux pays en voie de développement se proposant de réaliser des projets d'industrialisation présentant un intérêt économique particulier.

Au sujet des mesures de sauvegarde, il suffit de dire ici que la Commission considère que les pays accordant les préférences tarifaires "ne peuvent accéder à la demande des pays en voie de développement selon laquelle les mesures de sauvegarde devraient faire l'objet d'une approbation sur le plan international" (9).

La Commission aborde alors le problème du traitement des pays en voie de développement les moins avancés et se déclare d'accord avec les positions exprimées sur ce point par la Charte d'Alger. Le régime préférentiel accordé aux EAMA dans le cadre de la Convention de Yaoundé est, dit-on, parfaitement conciliable avec la politique d'octroi d'un régime "spécial" aux pays en voie de développement les moins avancés.

D'autres points, abordés dans le document de la Commission adressé au Conseil, concernent l'intégration économique entre les pays

---

(9) Voir La Charte d'Alger (IIème Partie, B I e).

en voie de développement, le problème de l'alimentation dans le monde et le financement du développement et des aides. Sur le premier point, la Communauté ne peut que recommander la poursuite des efforts tendant à créer des unités économiques vitales. Sur le second, la Communauté, qui s'est engagée à participer (10) à l'aide en matière de céréales, en apportant 1 035 millions de tonnes par an pour la période 1968/69 - 1970/71, considère que l'aide alimentaire doit - sauf s'il y a urgence - contribuer directement au financement de projets de développement dans les pays bénéficiaires, en particulier dans le secteur agricole. Sur le troisième point, enfin, la Commission considère que, étant donné la situation critique et les perspectives défavorables existant dans le domaine de l'aide au développement, et la situation relativement bonne que connaît la Communauté, une responsabilité particulière incombe à cette dernière. D'autre part, un ralentissement du développement économique des pays en voie de développement ne manquerait pas d'avoir des résultats négatifs dans la Communauté, laquelle exporte environ 27 % de sa production totale exportée vers les pays considérés.

Le document de la Commission présente en annexe un mémoire sur les éventuelles répercussions de l'Association CEE-EAMA sur les efforts de coopération économique entre les pays en voie de développement. Dans ce mémoire, la thèse de l' UNCTAD est combattue, thèse selon laquelle l'Association empêcherait une coopération plus étroite sur le plan économique entre les EAMA entre eux, d'une part, et entre les EAMA et les autres pays en voie de développement d'autre part. Les arguments présentés pour défendre cette thèse sont au nombre de quatre, et la Commission y répond point par point.

Tout d'abord, l'Association, en créant des conflits d'intérêt entre les EAMA et les autres pays en voie de développement, rendrait plus difficile la coopération économique entre les uns et les autres. La Commission répond que cet argument est dépourvu de fondement précis, dans la mesure où les préférences tarifaires de la C.E.E. ne concernent que certaines productions agricoles tropicales destinées à l'exportation, ou quelques produits issus de la transformation directe de ces mêmes productions agricoles, alors que la coopération économique entre pays en voie de développement "a un tout autre objectif : essentiellement la coordination des investissements industriels dans chacune des zones".

---

(10) Voir Convention internationale sur l'aide alimentaire.

Deuxièmement, les EAMA seraient amenés à reléguer au second plan de leurs préoccupations la recherche de formes de coopération économique entre eux, en raison des avantages présentés par leur association à la C.E.E. La Commission affirme le contraire. En effet, toutes les formes efficaces de coopération entre les pays d'Afrique sont en général parties des EAMA (Organisation Commune Africaine et Malgache - O.C.A.M. ; Union Africaine et Malgache de Coopération Economique - U.A.M.C.E. ; Union Douanière de l'Afrique Centrale, Union Douanière de l'Afrique Occidentale - U.D.S.A.O.).

Troisièmement, les dispositions de la Convention de Yaoundé pourraient faire obstacle à des unions douanières, des zones de libre-échange ou d'autres accords préférentiels entre les EAMA et d'autres pays en voie de développement de la même région. La Commission répond que la Convention de Yaoundé, dans son préambule, met l'accent sur l'importance de la coopération et des échanges inter-africains et, d'une manière générale, permet le maintien ou la création d'unions douanières ou de zones de libre-échange entre les EAMA et d'autres pays en voie de développement. Par ailleurs, abstraction faite des problèmes d'interprétation des articles 3, 7 et 9 de la Convention, la Communauté n'a pas reçu de projets concernant l'établissement d'unions douanières ou de zones de libre-échange entre EAMA et pays en voie de développement non associés. En ce qui concerne les accords préférentiels en dehors des zones de libre-échange et des unions douanières, la Commission indique que la Convention n'en parle pas, étant donné que, en 1963, ceux-ci étaient exclus par le GATT.

Enfin, l'existence de zones de libre-échange entre les EAMA et la CEE, de même que le maintien de tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers établirait une discrimination tarifaire à l'égard des autres pays en voie de développement et, par conséquent, un obstacle à l'intensification des échanges entre pays sous-développés. Sur ce point, la Commission répond qu'il est vrai que les EAMA pratiquent une différence de traitement envers des pays tiers, et pas seulement envers les pays en voie de développement, mais il serait arbitraire d'en déduire que, en raison des obligations de consultation incombant aux EAMA pour ces questions, ces derniers n'osent pas, par crainte de mesures de rétorsion de la part de la C.E.E., accorder des réductions tarifaires aux autres pays en voie de développement. Une preuve nous est fournie par les réductions des tarifs douaniers accordés par certains EAMA à des Etats étrangers à la C.E.E. (Accord Côte d'Ivoire - Israël, Accord Congo-Brazzaville - Chine Populaire).

En conclusion, et pour appuyer son argumentation, la Commission rappelle que l'analyse des bilans commerciaux (passifs de la CEE vis-à-vis des pays en voie de développement, et actifs des pays sous-développés vis-à-vis des pays de la C.E.E., ce qui constitue un cas unique dans les annales des relations entre pays en voie de développement et pays riches) démontre que la Communauté a influencé de façon positive le commerce mondial et la poursuite des efforts de structuration des pays en voie de développement.

LA POSITION DU COMECON

De leur côté, les pays membres du Conseil de l'Aide Economique Mutuelle n'ont pas manqué de se préparer en vue de leur participation à la Conférence de New-Delhi.

Bien qu'il ne nous soit pas possible de préciser les différents aspects de cette préparation, il faut cependant signaler un certain nombre de points fondamentaux qui se dégagent d'un document présenté par les membres du CAEM au Secrétariat de l'UNCTAD (11).

On y voit une confirmation du principe selon lequel l'aide au développement fournie par les pays industrialisés du camp socialiste doit se réaliser exclusivement dans le cadre d'accords bilatéraux à long terme avec les pays du Tiers Monde. Cela semble indiquer que les pays de l'Est européen participeront difficilement à des initiatives internationales qui verront éventuellement le jour à la suite des recommandations de l'UNCTAD - II.

En ce qui concerne les préférences, les Pays du Comecon mettent l'accent sur le fait qu'ils ne pratiquent aucune discrimination envers les pays tiers, et considèrent qu'il est nécessaire - pour favoriser l'expansion de leurs échanges avec les pays en voie de développement - d'avoir sur les marchés de ces derniers "des conditions au moins équivalentes à celles que ces pays accordent aux pays capitalistes". Cette demande semble s'adresser particulièrement aux EAMA, lesquels accordent des "préférences inverses" aux pays de la Communauté européenne. Par ailleurs, sauf erreur de notre part, on ne trouve pas dans ces prises de position l'offre d'une contrepartie quelconque tendant à faciliter l'entrée des produits des pays en voie de développement sur les marchés du COMECON.

Les pays du COMECON insistent de toute façon sur le fait que leurs importations totales de produits du Tiers Monde ont doublé de 1960 à 1965 et que, en particulier, les importations de produits industriels et d'articles semi-manufacturés ont presque quadruplé. Ils ajoutent que, depuis la première UNCTAD, les échanges entre les pays-membres du CAEM et les pays en voie de développement ont été le secteur des échanges internationaux où l'accroissement a été le plus rapide.

---

(11) Examen de la coopération économique, scientifique et technique entre les pays du CAEM, TD/60, p. 28 ss.

LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE DE NEW-DELHI

La Conférence de New-Delhi, qui a commencé le 1er février, s'est achevée le 29 mars 1968, quatre jours après la date de clôture prévue. 1 600 délégués de 121 pays et 44 organisations internationales y ont participé.

Selon le Président de la cinquième session du Conseil pour le Commerce et le Développement, la Conférence devait avoir trois objectifs principaux : 1/ réexaminer la situation économique et ses implications pour l'application des recommandations de la première session de la CNUCED ; 2/ parvenir, grâce à des négociations appropriées, à des résultats spécifiques assurant un progrès effectif de la coopération internationale pour le développement ; 3/ explorer et rechercher les points qui méritent une étude plus approfondie avant que la réalisation d'accords soit possible.

L'opinion exprimée était en somme que la seconde CNUCED devait concentrer son attention sur quelques problèmes d'une importance fondamentale afin de parvenir à des résultats aussi concrets que possible. La longue et minutieuse préparation à laquelle se sont livrés l'O.C.D.E., la C.E.E., le COMECON et le "Groupe des 77" (12) permettait d'espérer que les propos inutiles et le verbiage seraient réduits à leur plus simple expression et que les négociations sur les questions fondamentales seraient directement abordées. On parlait de "points de cristallisation" ou de "centres de gravité" à propos des questions considérées comme prêtes à être abordées et sur lesquelles auraient dû se concentrer les efforts de la Conférence. Il s'agissait des questions suivantes : 1/ adoption d'une politique générale pour les produits de base (amélioration des possibilités d'accès aux marchés, politique des prix, instauration d'un système de compensations financières) ; 2/ élaboration d'un système de préférences tarifaires à accorder aux pays en voie de développement, sans réciprocité et sans discrimination, dans le domaine des produits manufacturés et semi-finis ; 3/ application des propositions relatives à l'élaboration d'un programme des Nations Unies pour la promotion commerciale ; 4/ réalisation d'un accord sur le problème du "financement supplémentaire" ; 5/ élaboration de programmes d'actions concrètes en vue du développement des échanges entre les pays en voie de développement et encourage-

---

(12) Ces derniers, alors qu'ils préparaient la Conférence d'Alger, d'où est sorti la "Charte", avaient tenu des réunions régionales à Alger, Bangkok et Bogota, où ils avaient rédigé et adopté la "Déclaration africaine d'Alger", la "Déclaration de Bangkok" et la "Charte de Tequendama".

ment de leur coopération sur le plan régional ; 6/ développement de la coopération technique et financière.

D'autres problèmes étaient considérés comme revêtant un intérêt particulier : la libéralisation du commerce des produits de base, les relations commerciales entre pays ayant un système économique et social différent ; la situation des pays en voie de développement les moins avancés ; les transports maritimes ; le problème alimentaire.

On a également beaucoup parlé de "stratégie globale du développement". Selon Prebisch, l'adoption de cette stratégie impliquait la reconnaissance des principes fondamentaux suivants (13) : a/ la responsabilité du développement incombe surtout aux pays en voie de développement; b/ la coopération des pays industrialisés, qui est nécessaire au développement, ne doit pas être accordée sans discernement, mais au contraire refléter un haut niveau de priorité. Elle ne doit pas être octroyée dans le but de satisfaire un intérêt commercial, ni répondre à la volonté d'obtenir certaines concessions politiques, mais bien contribuer à résoudre un grand problème commun, à relever un défi lancé à l'humanité tout entière ; c/ la solution du problème exige, de la part des deux groupes de pays, une série de mesures convergentes tendant à poursuivre des objectifs clairement définis. Les trois grands obstacles à surmonter sont : la tendance persistante au déséquilibre du commerce extérieur (trade gap) ; l'insuffisance chronique de l'épargne face aux besoins croissants d'investissements (savings gaps) et la vulnérabilité externe des économies de la "périphérie" ; d/ la coopération des pays riches et la volonté politique des pays pauvres de transformer radicalement leurs propres structures et certaines de leurs attitudes doivent aller de pair. L'une ne peut se passer de l'autre.

Malheureusement, ni pas plus le discours sur les "points de cristallisation" que celui sur la "stratégie globale" ne sont sortis des limbes des bonnes intentions. La Conférence de New-Delhi n'a réussi ni à se concentrer véritablement sur des questions réellement prioritaires, ni à élaborer un schéma d'opération si justement qualifié de "stratégie". Que cette dernière n'ait pas été définie, il n'y a pas à s'en étonner, si l'on pense que dans cette notion même de stratégie l'échec est implicite à partir du moment où un seul des éléments constitutifs vient à manquer.

Par conséquent, les résolutions qui ont été approuvées par la Conférence présentent souvent ce caractère de compromis hâtif, qui a été fébrilement recherché au cours des derniers jours de séance (la clôture a été reculée de quatre jours), afin d'éviter que le fossé existant entre les deux parties du monde ne paraisse trop profond, aux yeux mêmes de l'opinion publique. On a recherché une "fuite en avant" susceptible de faire

---

(13) Doc. TD/62, p. 3.

naître quelque espoir. On s'est référé à l'intention commune d'utiliser au maximum le mécanisme permanent de la CNUCED, afin d'arriver progressivement à résoudre certains des nombreux problèmes laissés en suspens. Si ce système venait à fonctionner, on reviendrait par une voie détournée à cette possibilité de confier des pouvoirs de décision à des organes permanents de la CNUCED, ce qui avait été exclu de prime abord, et on verrait se dessiner, dans certaines limites certes, une situation très bien vue par les pays en voie de développement. Du reste, s'il est vrai qu'à la CNUCED les pays en voie de développement arrivent à se trouver en position de force, cela n'est pas moins vrai pour les pays industrialisés, comme le montre, indépendamment des manifestations de propagande, l'attitude de défense radicalement identique des représentants des grandes puissances, quel que soit leur régime économique et social.

Sauf lorsque nous aurons l'occasion d'apporter des précisions, les positions des différents groupes représentés peuvent être schématisées de la façon suivante :

- Pays en voie de développement : Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'arriver à des accords internationaux sur les produits de base et sur le financement international des stocks régulateurs, afin d'obtenir une meilleure stabilisation des marchés. Ils ont d'autre part demandé l'attribution de quota déterminés, en fonction de l'augmentation de la consommation dans les pays industrialisés, pour assurer des débouchés à leurs exportations, ainsi que l'établissement d'un mécanisme international permanent pour la négociation des accords sur l'accès aux marchés.

En ce qui concerne l'expansion et la diversification des exportations de produits manufacturés, ils ont demandé que soient définis au moins les éléments essentiels d'un système général de préférences tarifaires sur la base de la non-réciprocité et de la non-discrimination, portant également sur tous les produits agricoles transformés ou semi-transformés. Ils ont demandé également la conclusion rapide d'un accord sur des mesures financières supplémentaires tendant à compenser le déficit des exportations des pays en voie de développement.

- Pays développés capitalistes : Ces pays se sont généralement montrés favorables à la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base. Ils ont adopté une attitude favorable à l'institution d'un système général de préférences. Mais ils ont indiqué qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre à une augmentation rapide du volume de l'aide, dans le futur immédiat.

- Pays socialistes : Ils ont souligné la nécessité d'une meilleure division internationale du travail et l'urgence d'une normalisation des relations économiques, surtout en ce qui concerne le commerce Est-Ouest. Tout en déclarant qu'ils ne sont pas responsables des difficultés que connaissent les pays en voie de développement, ils se sont montrés prêts à poursuivre leurs efforts en vue d'accroître leur commerce avec ces derniers. Les pays socialistes se sont également déclarés prêts à participer aux accords sur les produits de base et à soutenir un système de préférences approprié, se fondant sur la non-réciprocité et la non-discrimination. Ils ont demandé à bénéficier de conditions qui ne soient pas inférieures à celles qui sont normalement accordées aux pays développés capitalistes.

LES PRODUITS DE BASE

Les produits de base (14) constituent le problème de fond du sous-développement, celui qui est le plus ressenti par les plus pauvres des pays en voie de développement, pour lesquels ce problème se pose en termes particuliers. En effet, ces pays n'ont pratiquement pas d'industrie et se préoccupent surtout de la stabilisation des cours des produits tels que le cacao, le café, et les huiles végétales, ainsi que du financement des infrastructures. Les moins pauvres au contraire (Indes, Pakistan, Yougoslavie, etc.) mettent plutôt l'accent sur le problème de l'industrialisation et se préoccupent par conséquent davantage de la manière de faire progresser la cause des préférences tarifaires. Il faut dire tout de suite que les EAMA appartiennent en général à la première catégorie. En effet, ils exportent peu de produits manufacturés, et ce sont les produits agricoles (pour lesquels il existe une certaine préférence communautaire) qui les intéressent.

De même qu'il y a des divergences de vue entre les pays en voie de développement, il y a des différences entre les pays industrialisés, et ce sont ces derniers qui, dans une certaine mesure, empêchent de trouver une solution à ce difficile problème. Selon certains pays (anglo-saxons), un système de compensations financières résoudrait le problème de la stabilisation des produits de base. Selon d'autres pays (la France et certains de ses partenaires européens), il s'agit là d'une fausse solution. Ce qui est nécessaire, c'est plutôt une véritable organisation des marchés, impliquant en particulier la limitation volontaire des productions et des exportations et la création de stocks compensateurs (ce qui n'existe que pour l'étain et le café).

Le problème des produits de base est en somme un problème controversé, et des obstacles de nature subjective (comme ceux que nous avons indiqués) et de nature objective empêchent d'y trouver une solution. En ce qui concerne ces produits, il faut rappeler la faible élasticité de la demande de produits alimentaires par rapport au revenu, le remplacement des produits naturels par les produits de synthèse, la faible quantité de matières premières utilisées par unité de produit par suite des progrès réalisés en matière de techniques de production. Tout cela nuit évidemment à un grand développement du commerce de ces produits, au moment même où les pays nantis voient au contraire augmenter les exportations de leurs produits industriels en raison de la demande croissante des pays sous-

---

(14) L'article 56 de la Charte de La Havane définit officiellement les produits de base de la façon suivante : "Tout produit de l'agriculture, des forêts ou de la pêche, et tout minéral, que ce produit soit sous sa forme naturelle ou qu'il ait subi la transformation qu'exige communément la vente en quantités importantes sur le marché international".

développés (15).

La CNUCED a classé les produits de base en trois catégories : 1/ produits tropicaux pour lesquels il n'existe pas de produits de remplacement (café, cacao, thé, épices, etc.) ; 2/ produits qui font concurrence aux produits de synthèse ou de remplacement (caoutchouc, fibres textiles, plomb, zinc, etc.) ; 3/ produits qui existent également dans les pays industrialisés (denrées alimentaires agricoles). En définitive, c'est seulement pour les produits de la première catégorie qu'une solution est possible grâce à une politique des prix. Une politique des prix à la fois intéressante et stable, dans le cas des produits de la seconde catégorie, signifierait peut-être une augmentation de la production de produits synthétiques. Les produits de la troisième catégorie enfin ont une chance d'avoir une certaine importance relative, dans la mesure où il est vraisemblable qu'ils feront l'objet d'une consommation de plus en plus grande dans les pays en voie de développement eux-mêmes (16).

Le débat qui a eu lieu dans le cadre de la première Commission (17) permet de dégager les grandes lignes suivantes : les pays en voie de développement et les pays socialistes ont demandé la rédaction et l'adoption d'un accord général sur les produits de base. La plupart des pays capitalistes ont au contraire mis l'accent sur les difficultés considérables que présenterait la rédaction d'un tel accord, et ont demandé de faire plutôt porter les efforts sur un examen produit par produit (18).

En ce qui concerne le fonctionnement des stocks régulateurs, on admet généralement que cette méthode permet d'atténuer de façon sensible les fluctuations à court terme des prix de certains produits sur le marché, même si elle ne permet pas toujours d'assurer un équilibre à long terme. De leur côté, les pays socialistes ont souligné l'importance des accords et conventions à caractère bilatéral à long terme, comme moyen contribuant à stabiliser les marchés. Pour ce qui est du pré-financement des stocks régulateurs, les pays en voie de développement ont affirmé que celui-ci devrait être pris en charge par les institutions financières internationales et/ou les pays industrialisés. De nombreux pays de cette catégorie ont par contre admis le principe d'une répartition des charges du préfinancement entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

---

(15) E. MARTINO : Discours à l'Institut Italo-Latino-Américain, Rome, juin 1968.

(16) Voir aussi G.P. CASADIO : La Conférence de New-Delhi, in "Lo Spettatore internazionale", mars-avril 1968, p. 305.

(17) TD/L. 37/ add. 3.

(18) Sur les dangers que présente la méthode "produit par produit" (groupes de pression), qui a également des mérites incontestables ; voir : H. PERROY : L'enjeu de la Conférence, in "Projet", janvier 1968.

Pour le financement ordinaire des stocks, le principe d'une répartition équitable a été accepté d'un commun accord.

En ce qui concerne la politique des prix, les pays en voie de développement ont avancé une proposition, repoussée par les pays capitalistes, selon laquelle les prix minimum des produits de base devraient être "liés" aux variations des prix des produits manufacturés importés par les pays en voie de développement. Il a également été proposé de garantir un revenu minimum aux producteurs agricoles des pays en voie de développement (SMAG : salaire minimum agricole garanti).

Pour ce qui est du problème des produits de synthèse et de remplacement, les pays en voie de développement ont soutenu que leur production sur une grande échelle constitue un gaspillage de ressources et que, si l'on affectait seulement une partie des sommes dépensées pour ces produits à la rationalisation de la production des produits naturels, le problème de ces derniers serait en grande partie résolu (19). Les pays capitalistes ont combattu cette thèse et affirmé que les découvertes qui étaient faites dans le domaine des produits synthétiques constituaient un aspect du progrès technique qui, en tant que tel, est indispensable au développement de tous les peuples.

On a alors parlé de diversification "horizontale" (extension de la gamme des possibilités de production dans le secteur primaire) et de diversification "verticale" (création d'industries de transformation et d'industries manufacturières utilisant des denrées alimentaires et des matières premières produites sur place). Ce dernier type de diversification a été préféré par les pays en voie de développement et les pays socialistes. Un grand nombre de ces derniers se sont montrés disposés à accorder un régime douanier préférentiel aux produits primaires transformés en provenance des pays sou-développés.

Enfin, en ce qui concerne la libéralisation et l'expansion du commerce des produits de base présentant un intérêt pour les pays en voie de développement, ces derniers, avec l'appui des pays socialistes, se sont déclarés préoccupés par le fait qu'un grand nombre de pays industrialisés n'appliquaient pas le programme d'action de la réunion ministérielle du GATT de mai 1963, ni la recommandation A.II.I de l'Acte final de la CNUCED - I, ni la IVème partie de l'Accord général sur les tarifs et le commerce. Ils ont également affirmé que le Kennedy Round n'a pas pris

---

(19) Ceux-ci ont demandé aussi la création d'un fonds international spécial destiné à financer un programme élargi de recherche et de développement pour les produits naturels.

sérieusement en considération les problèmes des pays en voie de développement, et ils ont demandé au moins l'application immédiate, sans réciprocité ni discrimination, des concessions accordées sur les produits de base intéressant les pays en voie de développement et la renonciation à la période d'application échelonnée. Comme on le sait, certains pays industrialisés ont déjà pris cette décision.

Le principe de la division des marchés pour les produits de base protégés sur les marchés des pays riches, soutenu par les pays en voie de développement, est contesté par un grand nombre de pays capitalistes, lesquels semblent préférer étudier l'application du principe sur le fondement du cas par cas.

Enfin, il faut rappeler que beaucoup de pays du Tiers-Monde et des pays capitalistes ont demandé aux pays socialistes d'ouvrir plus longuement leurs marchés.

Sur le problème des produits de base, la Conférence a adopté cinq résolutions : pour la première résolution, intitulée action internationale sur les produits de base, les recommandations suivantes ont été formulées :

- la Conférence des Nations Unies sur le cacao doit être à nouveau réunie, au plus tard à la fin du mois de juin 1968 ; il faut faire tout son possible pour que soit assuré le succès de la Conférence des Nations Unies sur le sucre (commençant le 17 avril 1968), afin qu'un accord international sur ce produit puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1969 ; la CNUCED et la FAO doivent terminer avant fin octobre 1968 l'étude des solutions possibles aux problèmes commerciaux qui se posent pour les oléagineux et les matières grasses, afin de créer, au plus tard à la fin de 1968, un Comité consultatif inter-gouvernemental pour ces produits ; le Groupe international d'étude sur le caoutchouc, en coopération avec le Groupe permanent des produits de synthèse de la CNUCED doivent accélérer la mise en application des recommandations de la CNUCED sur le caoutchouc naturel ; tous doivent prendre des mesures efficaces pour protéger la gamme des prix officieusement admise pour le sisal et l'hénéguen (fibre dure) ; une action internationale plus efficace pour la stabilisation du prix du jute sur le marché mondial et l'étude de la création éventuelle d'un stock régulateur ; des consultations inter-gouvernementales doivent avoir lieu en ce qui concerne la banane, les agrumes, le coton, le tungstène, le thé, le vin, le minerai de fer, le tabac, le minerai de manganèse, le mica, le poivre, la gomme-laque et les phosphates.

Une seconde résolution demande à la Commission des produits de base et au Conseil de l'UNCTAD d'établir - après examen des observations des gouvernements - une procédure pour l'élaboration et l'adoption d'un

accord général sur les conventions relatives aux produits de base.

Une troisième résolution traite de la coordination par la CNUCED des activités des organismes internationaux sur les produits de base.

Une quatrième résolution invite le F.M.I., la BIRD et l'IDA à concentrer leur attention, dans l'étude de la stabilisation des prix des produits de base, sur les problèmes du financement des stocks régulateurs et de la diversification.

La cinquième et dernière résolution indique que des prix stables et rémunérateurs assureraient aux produits de base un pouvoir d'achat plus élevé. Elle demande la réalisation d'une étude sur la possibilité de définir les éléments d'un revenu agricole minimum pour les salariés et autres producteurs du secteur primaire.

Comme on peut le remarquer, les résultats obtenus à la Conférence sont minces. Aucune mesure n'a été prise en matière de financement des stocks régulateurs, d'accès garanti aux marchés, de concurrence des produits de synthèse, de politique des prix, d'écoulement des stocks stratégiques de produits de base par les pays industrialisés et d'assistance spéciale aux pays sous-développés qui n'ont pas d'autres ressources que celles qui leur sont procurées par l'exportation des matières premières. Or, tous ces points figuraient dans la Charte d'Alger (20).

---

(20) Afrique-Express, 10 avril 1968, p. 11.

LES PREFERENCES

C'est sur le plan des préférences tarifaires que la seconde CNUCED a sans aucun doute marqué une étape d'importance historique. Bien que l'on reste sur le plan des principes, il a été admis d'un commun accord que la clause de la nation la plus favorisée, qui constituait jusqu'à ce jour le principe fondamental du commerce international, ne pouvait plus et ne devait plus être appliquée si on voulait résoudre les très graves problèmes du sous-développement dans le monde.

Au cours de la seconde CNUCED, les pays en voie de développement ont demandé la conclusion d'un accord sur un système général de préférences tarifaires, sans discrimination ni réciprocité. L'accord devrait prévoir l'entrée sans restrictions et en franchise, sur les marchés de tous les pays industrialisés, de tous les produits manufacturés et semi-manufacturés en provenance de tous les pays en voie de développement, y compris les produits agricoles primaires transformés et semi-transformés.

Désormais, tous les pays riches sont d'accord sur le principe, qui est révolutionnaire. Même les Etats-Unis l'ont admis, après le discours du Président Johnson à Punta del Este, même si c'est avec la réserve tendant à abolir les systèmes de préférences particulières (et inverses) du type Convention de Yaoundé.

Il faut dire tout-de-suite que le bénéfice qui résulterait d'un système préférentiel limité aux produits manufacturés n'intéresserait qu'une dizaine de pays en voie de développement. C'est pour cette raison que les pays en voie de développement demandent l'extension des préférences aux produits agricoles transformés. Evidemment ils se heurtent à la résistance des pays industrialisés à économie de marché qui redoutent les conséquences qu'aurait une telle extension pour leurs propres producteurs (paysans, pêcheurs).

Lors de la seconde CNUCED (21), les pays en voie de développement ont donc demandé l'inclusion des produits agricoles primaires et d'autres produits transformés et semi-transformés qui figurent aux chapitres I à 99 de la NDB, avec un nombre très limité d'exceptions devant faire l'objet d'un examen cas par cas. Les pays industrialisés capitalistes se sont déclarés disposés à examiner seulement cas par cas le problème de l'inclusion des produits transformés figurant aux chapitres 1 - 24 de la NDB, tandis qu'ils se sont montrés d'accord pour ce qui est des articles manufacturés et semi-finis des chapitres 25 - 99 de la même liste.

---

(21) Doc. TD. 88.

En ce qui concerne les exceptions initiales au système préférentiel, il a été convenu que celui-ci devrait être réduit au minimum nécessaire et que les pays industriels ne devraient pas chercher à établir une liste commune d'exceptions. Il a été aussi généralement admis que tout système de préférences devrait comprendre un mécanisme de sauvegarde, en dépit de la difficulté qu'il y a à déterminer des critères objectifs en la matière.

Pour ce qui est de la durée du système, les propositions sont allées de 10 ans (pays capitalistes) à 20 ans (pays sous-développés). Les pays bénéficiaires devraient être ceux du "Groupe des 77". Pour d'autres, il devrait y avoir application du principe d'"auto-sélection". Sur la question de savoir quels sont les pays en voie de développement les moins avancés, auxquels devraient être accordées des conditions spéciales, plusieurs critères ont été proposés, notamment la qualité de territoire sans accès à la mer (22). Il est clair que les critères de définition sont importants afin de déterminer les principes mêmes du système préférentiel.

Les représentants des pays en voie de développement ont affirmé que le système général de préférences devrait offrir des avantages au moins équivalents à ceux qui sont accordés par des pays industrialisés à certains pays en voie de développement. Un certain nombre de pays industrialisés capitalistes ont déclaré que le système général devrait progressivement absorber les préférences existantes. Il faut cependant remarquer que même les pays en voie de développement qui bénéficient actuellement de préférences trouveraient leur intérêt dans un système général préférentiel, en ce sens que le marché privilégié qui s'ouvrirait à leurs produits serait beaucoup plus vaste que celui qu'ils ont actuellement. Cependant, de l'avis de nombreux pays en voie de développement, les préférences existantes devraient être maintenues au cours d'une période transitoire, et éventuellement n'être suspendus qu'après avoir vu fonctionner le système généralisé.

Sur le problème des préférences inverses, le débat a donné lieu à l'affrontement de deux positions. D'une part, certains pays industrialisés capitalistes et quelques pays socialistes d'Europe orientale ont demandé leur suppression. Les pays socialistes se sont au contraire référés au 8ème principe général de l'Acte final de la CNUCED-I. D'autre part, les pays de la CEE et certains pays en voie de développement ont défendu le système des préférences inverses, bien que d'autres pays en voie de développement aient soutenu qu'elle pèsent sur l'économie des pays les plus pauvres, auxquels elles s'appliquent principalement.

---

(22) Voir aussi TD.L. 37/Add. 8, p. 61.

Les représentants de nombreux pays capitalistes ont insisté sur l'importance d'une action parallèle des pays socialistes d'Europe Orientale qui devraient offrir aux exportations des pays en voie de développement des possibilités plus grandes et aussi importantes que celles qui résultent du système préférentiel des pays capitalistes. La déclaration selon laquelle les pays socialistes seraient prêts à accorder des préférences tarifaires dans le cadre d'un système général de préférences a été accueilli avec satisfaction.

La seconde Commission a également abordé le problème des effets du Kennedy Round sur le commerce des pays en voie de développement. Sur ce point, on disposait d'une étude du Secrétariat de la CNUCED (23) qui met l'accent sur le fait que les diminutions de tarifs décidées par le Kennedy Round favorisent le commerce des pays industrialisés et rendent encore plus défavorable la situation des pays en voie de développement. C'est là la conclusion du rapport qui considère que les diminutions décidées dans le secteur chimique sont dangereuses. Mais il est vrai aussi que l'accroissement probable du commerce entre les pays riches est jugé susceptible d'avoir une influence indirecte sur la demande de produits exportés par les pays en voie de développement. En ce qui concerne les effets du Kennedy Round sur les régimes préférentiels existants, le rapport les considère comme peu importants.

Les pays en voie de développement ont exprimé des sentiments de déception identiques dans la seconde Commission.

Enfin, en ce qui concerne les obstacles non tarifaires, les pays en voie de développement ont affirmé qu'un système général de préférences serait gravement compromis si on maintenait les obstacles non tarifaires existants ou si on créait de nouveaux obstacles qui annuleraient les avantages résultant du système préférentiel.

Sur le problème des préférences, la Conférence a adopté une résolution dans laquelle, rappelant "l'accord unanime en faveur de la création d'un système acceptable de préférences généralisées non-réciproques et non-discriminatoires accordant des avantages aux pays en voie de développement", et où il est déclaré que les objectifs d'un tel système, qui comporte des avantages spéciaux pour les moins avancés des pays en voie de développement, sont : a/ l'augmentation des débouchés pour leurs exploitations ; b/ la promotion de leur industrialisation ; c/ l'accélération du

---

(23) TD/6 et Suppl. divers.

taux de développement économique. Par cette résolution, la Conférence a créé un Comité Spécial sur les préférences, comme organe subsidiaire du Conseil de la CNUCED, lequel devrait se réunir en novembre 1968 afin de fixer les détails des dispositions à prendre (avec la participation de tous les pays intéressés) au cours de 1969. De nombreux pays ont exprimé l'espoir de voir ces dispositions entrer en vigueur au début de 1970.

Une seconde résolution demande une étude sur les pratiques commerciales restrictives adoptées par des entreprises privées des pays industrialisés.

En conclusion, c'est dans ce domaine des préférences que l'échec de la Conférence est le plus flagrant. Tous - comme on s'en souvient - étaient déjà favorables au principe des préférences généralisées. Mais aucun pas concret en avant n'a été constaté. Les études se poursuivent. Les pays en voie de développement n'ont pas réussi à arracher l'engagement de faire appliquer le système au début de 1970, pas plus que l'engagement d'inclure des produits agricoles transformés, ni celui de supprimer les préférences particulières existantes ; ils n'ont pas réussi non plus à faire admettre le contrôle du Secrétariat Général de la CNUCED sur la préparation du système,"qui reste dans les limbes" (24).

(24) cf. Afrique-Express, 10 avril 1968, p. 11.

LA CONVENTION DE YACUNDE

On est en droit de douter que les travaux du Comité spécial sur les préférences dont nous avons parlé, aient une influence sur le renouvellement de la Convention de Yaoundé, ne serait-ce que parce qu'il est bien peu probable que les décisions de ce Comité soient élaborées en temps utile. Mais il est également vrai que ceux qui négocieront ce renouvellement, notamment les pays européens, ne pourront pas ne pas tenir compte des orientations générales dégagées à New-Delhi.

Comme on le sait, l'essentiel du régime préférentiel de la C.E.E. consiste à accorder à des pays ou territoires associés le même traitement que celui qui est appliqué aux échanges intra-communautaires, à l'exception du traitement spécial appliqué aux produits agricoles qui sont soumis à la politique agricole commune (25)(26). Si la Communauté était amenée à s'élargir, jusqu'à comprendre des pays comme la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande, on irait vraisemblablement vers une extension géographique des préférences spéciales, y compris les préférences inverses (27). Même de ce point de vue, le problème reste posé de savoir jusqu'à quel point la tendance à la multiplication des préférences spéciales à caractère discriminatoire trouvera une limite dans les orientations définies à New-Delhi.

Les réponses de la C.E.E. aux arguments présentés par les adversaires de l'Association ont déjà été indiqués au parahraphe consacré à la position de la Communauté. Il suffit maintenant d'ajouter quelques précisions et quelques considérations. Il faut surtout remarquer, avec M. Martino, que les critiques faites à la Communauté seraient fondées si la politique économique des Six se traduisait par un désengagement du commerce mondial. Or, ce n'est pas le cas, comme le montrent les statistiques. Au cours de la période 1958 - 1966, les achats des Six aux pays en voie de développement ont augmenté plus rapidement que ceux des autres pays industrialisés. Le taux de progression a été de 7,4 % en moyenne par an pour la C.E.E., contre 3 % pour l'Amérique du Nord et 3,2 % pour les pays de l'EFTA. Cette augmentation des achats de la Communauté a profité, malgré les préférences, davantage aux pays non-associés qu'aux pays associés (4,6 % pour les EAMA ; 6,2 % pour les autres pays d'Afrique Noire ; 7,4 % pour l'Amérique Latine). Même les préférences inverses ne se sont pas traduites par un boom des exportations de la C.E.E. vers les

---

(25) cf. TD/16/Suppl. 1

(26) Une innovation récente : le plan de soutien appliqué par la CEE à dater du Ier juillet 1967 à certains produits oléagineux.

(27) TD/16, p. 11.

18 EAMA. De 1964 à 1966, ces dernières ont eu en effet un accroissement de seulement 3, 2 % (de 820 à 847 millions de dollars) (28).

Par ailleurs, le système préférentiel accordé par la CEE se justifie par le fait que la plupart des EAMA appartiennent à la catégorie des pays en voie de développement les plus pauvres. La demande même formulée à la Nouvelle Delhi en faveur de ces pays justifie pleinement les avantages qu'implique l'association.

Le problème de la réciprocité (préférences inverses) semble plus difficile à faire comprendre. Mais là encore, la justification des principes communautaires est claire et convaincante. La réciprocité, dit-on dans les milieux communautaires (29), est honorable sur le plan moral et constitue un élément de négociation qui n'est pas indifférent et qui permet aux pays en voie de développement d'augmenter l'aide qui leur est apportée.

La vérité est que les parties en présence ont déjà établi leurs plans au sujet du renouvellement de la Convention, et qu'il sera bien difficile de leur faire suivre les principes énoncés à New-Delhi en faveur d'un système de préférences généralisées qui, s'il a un but, a précisément cd ui de mettre fin aux préférences particulières existantes.

En ce qui concerne la C.E.E., trois voies s'offrent à elle pour modifier la Convention : a/ celle d'un accord unique, assurant à tous les pays intéressés les mêmes avantages et les mêmes obligations ; b/ celle d'un accord traçant un cadre, comportant un ensemble de droits, d'obligations et d'institutions, mais auquel viendraient s'ajouter des protocoles contenant les dispositions particulières applicables seulement à un ou plusieurs pays associés ; c/ celle d'une association comprenant les 18 EAMA et ouverte à d'autres pays, et parallèlement, des accords d'association distincts intéressant un ou plusieurs pays ayant une production et une structure comparables (30). Tout permet de penser que la Commission s'orientera vers cette dernière formule, comme répondant le mieux aux possibilités du moment, bien qu'elle puisse faire l'objet de critiques.

En dehors des améliorations et modifications dans le domaine de la coopération commerciale, qui devra tenir compte d'éventuels accords déjà en vigueur pour les produits de base, la nouvelle Convention prévoira presque certainement une augmentation de la coopération finan-

---

(28) Le Monde, 10 février 1968.

(29) Parlement Européen, Discussions, comptes rendus sténographiques des séances, p. 406.

(30) Communication de la Commission au Conseil sur le problème de la révision de la Convention de Yaoundé.

cière et technique. Sur ce point, on peut dire que la Convention s'alignera sur les directives définies à New Delhi en matière de financement en vue du développement. Un autre pas en avant pourra être franchi par la Nouvelle Convention grâce à une attitude plus libérale des Six à propos des organisations de marchés entre Etats associés avec toutes les conséquences que cela comportera en ce qui concerne la protection de la zone organisée. Il n'y a pas de doute que, là aussi, les opinions qui ont circulé à l'UNCTAD II au sujet de l'intégration régionale des pays en voie de développement pourront progresser.

Les Etats africains associés aux Six ont déjà élaboré eux aussi leur plate-forme d'action pour l'adaptation de la Convention de Yaoundé. Celle-ci a été étudiée au cours de la Conférence ministérielle des Etats africains et malgache associés à la C.E.E., qui a eu lieu à Niamey du 12 au 13 janvier 1968. Ces Etats semblent également favorables à un accord-cadre non limité dans le temps, ce qui montre leur volonté de continuer à avoir des relations spéciales non transitoires avec la C.E.E. Sans entrer dans le détail, il suffit de dire que quatre solutions ont été offertes aux participants de la Conférence de Niamey en ce qui concerne les préférences tarifaires : 1/ se prononcer en faveur du maintien des préférences dans le cadre des relations CEE-EAMA, et ceci malgré l'adoption d'accords au niveau international ; 2/ opter pour l'abandon du système de préférences ; 3/ adopter le principe de l'abandon des préférences, mais seulement dans la mesure où des avantages équivalents seraient garantis ; 4/ maintenir le principe des préférences sur le plan général, en acceptant cependant d'y renoncer produit par produit dans le cadre d'accords satisfaisants conclus à l'échelon international (31). On peut raisonnablement penser que ce sont les formules 1/ et 4/ qui ont des chances d'être retenues. Il a également été affirmé (32) - à propos des pays associés - que "après les minces résultats que l'on peut attendre de la Conférence de New-Delhi, ils rechercheront peut-être une "maximalisation" de la coopération avec l'Europe".

Comme nous aurons l'occasion de le voir dans la conclusion, l'influence de la seconde CNUCED sur les modifications à apporter à la Convention de Yaoundé ne peut que se limiter à des points de détail. Cette influence ne s'exercera pas sur la structure de la Convention, ni sur la Convention elle-même. Le fait est que cette dernière se situe sur un plan différent de celui d'un simple accord commercial.

---

(31) Afrique-Express, 25 janvier 1968, p. 3.

(32) A.G. ANGUILE : Les pays africains et malgache de la "zone franc" et les problèmes posés par la Conférence de New-Delhi et le renouvellement de la Convention d'Association de la Communauté Economique Européenne, p. 21.

LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Le Président de la Banque Mondiale a réussi a trouver, à la Conférence de New-Delhi, une image suggestive pour montrer à quel point est absurde l'actuelle politique d'aide en vue du développement. Il a affirmé textuellement : "Aucun homme d'affaires n'investirait dans une entreprise moins qu'il n'est nécessaire pour sa réussite ou à des conditions compromettant son avenir. C'est pourtant ce que les pays développés, en tant que groupe, font aujourd'hui" (33).

---

(33) Le Monde, 10 février 1968. - M. Woods a déclaré en outre : "Si nous voulons échapper à un schisme intolérable du monde dans les domaines économique et politique, le développement des pays les plus pauvres exige une participation plus effective et constructive des nations développées qui doivent y accorder une haute priorité (...). Les pays à haut revenu ne semblent pas se soucier du lendemain : leurs politiques d'aide ont eu tendance à refléter leurs propres préoccupations étroites plutôt que de se concentrer efficacement sur la situation des pays en voie de développement et sa signification à long terme pour l'ensemble du monde. Il faut certes se garder d'exagérer sur ce point, mais il n'en est pas moins vrai que jusqu'à ce jour un des principaux objectifs des programmes bilatéraux d'assistance a été d'aider les pays à haut revenu eux-mêmes. Ils ont surtout cherché à financer leur vente à l'exportation, à soutenir tactiquement leur diplomatie, à maintenir des positions militaires qu'ils considéraient comme stratégiques.

Ces politiques ont tendu à déformer l'aide et à l'orienter vers les choses plutôt que vers les gens. Elles ont favorisé les grands travaux, qui entraînent la vente de grosses pièces d'équipement lourd. Elles ont retardé le moment de s'attaquer aux problèmes plus fondamentaux de l'agriculture, de la croissance démographique et de l'éducation. Elles ont laissé dans l'ombre les différences importantes entre les problèmes du développement dans différents pays et différentes régions, entre, par exemple, les tâches à entreprendre en Amérique Latine et en Afrique au Sud du Sahara. Une certaine aide non seulement n'a pas réussi à être productive, mais, en opérant de mauvaises interventions au mauvais moment, en faisant un mauvais usage des maigres ressources existantes, elle a parfois retardé la croissance économique".

C'est en substance la même opinion qu'a exprimée le chef de la délégation italienne, M. Zagari, en déclarant dans un commentaire sur la Conférence de New-Delhi (34) : "ce qui importe avant tout, c'est d'accroître la qualité, c'est-à-dire l'efficacité de l'effort accompli de part et d'autre. Cela signifie programmation de l'apport financier des pays industrialisés de façon à assurer un flux continu et à l'adapter aux besoins effectifs des pays bénéficiaires. Cela signifie aussi programmation dans les groupes bénéficiaires de façon à établir un ordre précis de priorités dans le cadre de plans pluriannuels". En d'autres termes, c'est cela que l'on devrait appeler "stratégie globale du développement".

En termes quantitatifs, l'objectif de 1 % du revenu national s'éloigne de plus en plus. On a calculé que le taux moyen s'est situé à 0,82 % en 1961 et à 0,61 % en 1966 (35). En termes qualitatifs, la situation est encore pire, sauf en ce qui concerne le FED. Selon le Secrétariat général de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le "Fonds Européen de Développement constitue l'unique et remarquable exception face à l'absence totale de mécanismes permettant d'organiser l'aide régionale en vue d'objectifs précis de développement".

Lors du débat qui a eu lieu dans le cadre de la troisième Commission, les principaux points abordés ont été les suivants : avant tout, certains pays en voie de développement ont demandé de spécifier que l'objectif de 1 % fixé pour l'apport de capitaux s'applique au produit national brut. La réaction des pays capitalistes a été à la fois positive et négative, tandis que les pays socialistes ont manifesté leur volonté de ne pas s'engager à respecter un objectif prédéterminé, quel qu'il soit, car ils n'acceptent pas de voir leur responsabilité ainsi engagée dans les difficultés économiques des pays en voie de développement. Cependant cette thèse n'a pas été jugée valable par ces derniers (36). Il a donc été proposé, toujours par les pays en voie de développement, de fixer un objectif minimum différent pour la partie publique de l'apport de capitaux qui est le seul élément sûr et adapté aux besoins du développement. En général, cette proposition n'a pas été très bien accueillie.

De nombreux pays en voie de développement ont alors approuvé une proposition tendant à instituer un fonds multilatéral de péréquation des intérêts, qui permettrait de prêter, dans des conditions très favorables, aux pays les plus défavorisés des fonds provenant des marchés

---

(34) Mondo Economico - 16 mars 1968, p. 29.

(35) En ce qui concerne l'U.R.S.S. et les pays socialistes, le total des engagements s'élevait à 1 256 millions de dollars en 1961, 1 125 en 1965 et 1 147 en 1966.

(36) Voir doc. TD/L. 37/Add. 5.

de capitaux des pays développés capitalistes. Comme on le sait, il s'agit là de la proposition de Horowitz qui tend essentiellement à rendre disponibles des crédits de développement à long terme et à faible taux d'intérêt par la vente d'obligations sur le marché financier international. Le fonds de péréquation des intérêts devrait être alimenté par les pays industrialisés et devrait servir à couvrir la différence entre les taux d'intérêts du marché et le taux inférieur payé par les pays en voie de développement (37).

En outre, il a été proposé de faire de la BIRD une banque de développement exclusivement réservée aux pays sous-développés, et de faire fonctionner de façon pratique, au moyen de contributions substantielles des pays riches, le Fonds d'Equipement.

En ce qui concerne l'amélioration et la mobilisation des ressources naturelles, il suffit de dire que l'opinion exprimée pa r les pays en voie de développement est qu'il existe un lien étroit entre la mobilisation et la disponibilité des aides financières de l'étranger.

La Commission a alors abordé le problème de l'amélioration des conditions et des modalités de l'aide et de l'allègement de la dette extérieure. A ce propos, on a souligné le lien étroit qui existe entre le volume et les conditions de l'aide, et il a été demandé que l'oct roi de prêts publics pour les pays développés soit effectué dans les conditions appliquées par l'IDA. La demande n'a pas été agréée par un grand nombre de pays industrialisés à économie de marché, pour lesquels les conditions de l'aide devraient varier en fonction de la capacité de remboursement des pays bénéficiaires. Il a alors été demandé que les aides ne soient plus conditionnelles.

Tous les pays en voie de développement ont ensuite souligné la nécessité d'adopter un mécanisme de financement supplémentaire. Celui-ci tendrait à permettre aux pays en voie de développement de ne pas abandonner leurs plans de développement malgré un déficit inattendu de leur balance commerciale. L'assistance financière permettrait en somme de maintenir les niveaux d'investissement prévus, une fois acceptée la formulation d'un programme de développement. Selon certains pays capitalistes, les mesures financières supplémentaires pourraient nuire aux efforts tendant à la conclusion d'accords de stabilisation des prix des produits de base ou à l'organisation des marchés. Il est par ailleurs très probable que que les unes et les autres pourraient constituer des mesures complémentaires.

---

(37) U. GORI : Le problème du financement du développement et la nouvelle philosophie du commerce international, in "Conséquences internationales de la décolonisation", Actes de la Convention de la SIOI, Padoue, pp. 87, 88.

Les pays en voie de développement ont exprimé leur satisfaction de voir le FMI modifier son propre système de financement compensatoire, mais ils ont également demandé une nouvelle révision et une libéralisation du système dans le sens indiqué par la Charte d'Alger. Ils se sont aussi falicité de l'existence du plan sur les droits de tirage spéciaux du FMI. Celui-ci, selon les dires de nombreux pays développés capitalistes, devrait commencer à fonctionner après une évaluation collective de la pénurie de liquidités internationales (38). Les pays en voie de développement ont demandé à leur tour la détermination d'un rapport entre la création de liquidités internationales et la fourniture de moyens supplémentaires de financement du développement.

De la résolution et des six longues décisions adoptées par la Conférence, nous nous contenterons d'indiquer les traits fondamentaux, non sans avoir fait remarquer auparavant que le recours à l'expédient que constitue la "décision" - en réalité le terme est trompeur lorsqu'il s'agit de "rapports" - indique une difficulté insurmontable à parvenir à des résolutions homogènes et une tentative pour arriver à tout prix à un compromis au moins formel. Mais surtout, avec 69 voix pour et 8 abstentions, la Conférence a fixé le nouvel objectif de l'assistance aux pays en voie de développement à 1 %du produit national brut. Ceci pourrait signifier une augmentation de 25 % du volume de l'aide au développement. Cet objectif devrait être considéré comme un encouragement à déployer de plus grands efforts plutôt que comme un aboutissement.

Au chapitre du rapport intitulé "Amélioration et modalités de l'assistance", approuvé par 63 voix et 7 abstentions, la Conférence considère que les conditions de l'aide au développement "demeurent le plus souvent trop onéreuses". Des efforts devraient être accomplis, ajoute-t-elle, en vue d'augmenter le volume de l'assistance technique fournie sous forme de dons, soit pour améliorer les conditions de l'assistance (par exemple les intérêts des prêts). Elle affirme aussi une position de principe à savoir que l'aide financière doit être accordée sans conditions.

Au chapitre intitulé "Amélioration de la Mobilisation des ressources internes", approuvé par 68 voix et 5 abstentions, on met l'accent sur la nécessité d'utiliser au maximum les ressources internes, de même que sur l'importance d'un octroi et d'une utilisation rationnels de l'aide extérieure.

---

(38) Comme on le sait, la thèse française est que les "droits de tirage spéciaux" constituent seulement des facilités de crédit ; ils ne doivent pas et ne peuvent donner naissance à une nouvelle monnaie qui aurait vocation pour remplacer l'or". Selon le gouvernement de Paris, le moment n'est pas encore venu de créer une monnaie internationale ; toute monnaie qui ne soit pas l'or exprime une souveraineté". (M. Debré à la Conférence de Rio de Janeiro du 26 au 30 septembre 1967).

Dans un autre chapitre, approuvé par 67 voix pour et 8 abstentions, la Conférence, après avoir exprimé sa satisfaction pour la libéralisation réalisée dans le système de financement compensatoire du FMI, suggère que, en cas de fluctuations défavorables des prix des importations, les pays en voie de développement soient autorisés à bénéficier des avantages du système et que les tirages sur le Fonds deviennent immédiatement possibles jusqu'à 50 % de la quote-part, sans aucune condition.

La Conférence a donc réaffirmé les objectifs de la proposition relative aux mesures financières supplémentaires (70 voix pour et 8 abstentions) formulés à l'Annexe A.IV.18 de l'Acte final de la première CNUCED. Toute mesure destinée à répondre à un tel besoin devrait se fonder, dans les limites du possible, sur des critères objectifs, et devrait raisonnablement assurer la protection des plans de développement d'un pays contre les effets d'une diminution des débouchés à l'exportation, si un tel déficit ne pouvait pas être comblé par des mesures de soutien à court terme de la balance des paiements. La Conférence a décidé de maintenir dans ses fonctions le groupe inter-gouvernemental ad hoc, afin de trouver une solution à certains problèmes importants non encore résolus.

Au chapitre intitulé "Système monétaire international", approuvé par 71 voix et 8 abstentions, on a souligné l'importance d'une participation plus active et plus avantageuse des pays en voie de développement au fonctionnement de nouveaux mécanismes relatifs aux droits de tirages spéciaux du FMI.

Enfin, la Conférence a adopté, par 67 voix contre 3 et 6 abstentions, une résolution intitulée Augmentation du volume des cppitaux privés dirigés vers les pays en voie de développement, dans laquelle on invite le Secrétariat Général des Nations Unies à effectuer une étude précise et complète sur le problème considéré.

En bref, l'unique point assez concret que l'on remarque, c'est la fixation du nouveau pourcentage de l'aide à 1 % du PNB. Mais aucune date précise n'a été prévue pour atteindre cet objectif, et même, certains pays ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas s'engager pour une date précise. Pour le reste, on n'a guère d'espoir de voir supprimer les conditions qui assortissent l'aide et alléger les conditions des prêts et de la dette extérieure.

AUTRES QUESTIONS

La Conférence a discuté également de nombreuses autres questions que nous nous contenterons de signaler rapidement :

- Les invisibles y compris les transports maritimes -

C'est peut-être sur ce plan que les pays en voie de développement ont obtenu davantage satisfaction. Ils ont eu l'assurance que les gouvernements des grandes puissances maritimes chercheront à convaincre les armateurs de la nécessité de réduire les tarifs, ainsi que la promesse de se voir accorder des crédits plus élastiques pour l'acquisition de navires de commerce. Les résolutions adoptées concernaient les points suivants : services consultatifs en matière de transports maritimes ; tarifs de frêt et conférences maritimes ; conditions de transport maritime ; Comité des Transports maritimes de la CNUCED ; assistance technique dans le secteur des transports maritimes ; développement des ports ; flottes de commerce nationales et régionales ; tourisme ; législation internationale en matière de transports maritimes.

- Développement du Commerce Est-Ouest-Sud. Principes généraux des relations commerciales -

La Conférence a adopté à l'unanimité une résolution recommandant une série de mesures pour le développement du commerce entre l'Est et l'Ouest et entre pays en voie de développement et pays socialistes. Une autre résolution, adoptée par 68 voix contre 17 et 6 abstentions, recommande l'application des principes qui doivent guider les relations commerciales internationales adoptées par la première CNUCED.

- Programme alimentaire mondial -

Par 68 voix contre 1 et 0 abstention, une déclaration sur le problème alimentaire mondial a été approuvée. Les pays en voie de développement, les pays développés et les organisations internationales sont invités à prendre toute une série de mesures selon "un programme global coordonné". Une importance particulière est accordée aux mesures du secteur agricole (39).

---

(39) A noter la proposition de M. GLINNE, faite dans le cadre du Parlement Européen, d'étudier l'opportunité de la création d'un pool européen des surplus agricoles, et son indignation au sujet de la dénaturation des produits agricoles (Voir Parlement Européen, Discussions (comptes rendus sténographiques des séances), 4.7.1968, p. 412

Il faut penser aussi à l'accord international sur les céréales, conclu dans le cadre du Kennedy Round.

- Intégration économique entre les pays en voie de développement -

Dans une "Déclaration concertée sur l'expansion des échanges", on affirme que le développement des échanges, la coopération et l'intégration économique entre pays du Tiers-Monde devraient apporter une contribution essentielle à leur progrès économique. De leur côté, les pays en voie de développement formulent une déclaration d'intention sur ce point, et les pays développés capitalistes et socialistes se déclarent prêts à aider les pays en voie de développement dans ce domaine.

- Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés -

Une résolution approuvée à l'unanimité recommande l'adoption d'une série de mesures dans le domaine des produits de base, des produits manufacturés et des produits semi-manufacturés, dans le domaine du financement du développement, de l'intégration économique régionale, des invisibles et des transports maritimes, ainsi que dans celui de la promotion du commerce, de l'assistance spéciale sur le plan technique et financier.

D'autres recommandations concernaient : des mesures spéciales en faveur des pays n'ayant pas accès à la mer ; les programmes de formation dans les secteurs dont dépendent l'expansion et la diversification des échanges des pays en voie de développem ent ; et les activités destinées à informer l'opinion publique des objectifs de la CNUCED.

CONCLUSIONS

Nous pouvons maintenant essayer de tirer les conclusions de cette analyse. La Conférence de New-Delhi, dans laquelle tant d'espoirs étaient placés, a donné des résultats modestes. Le Secrétaire général de la CNUCED, l'infatigable M. Prebisch, a expressément dénoncé au Secrétaire Général de l'CNU leur insuffisance. Ces résultats "ne cooresponden pas - selon ses propres termes - à l'ampleur et à l'urgence du problème du sous-développement" (40).

Nous avons déjà indiqué que la cause première de cette situation est le manque de volonté politique avec lequel les différents Etats, en particulier les plus grands, sont allés à New Delhi. Il suffit de penser à l'attitude des Etats-Unis qui, en grande partie parce qu'ils sont engagés dans la guerre du Vietnam, ont délibérément évité de prendre le moindre engagement nouveau ; l'Union Soviétique - en partie parce qu'elle a tenté de démontrer aux pays en voie de développement qu'une augmentation du commerce entre l'Est et l'Ouest ne se ferait pas à leur désavantage - est restée sur le plan de la propagande et a adopté surtout une attitude de défense ; aucune véritable initiative n'est venu des pays de la Communauté.

Il faut ajouter à cela le manque d'imagination. "Pas une règle qui se soit dégagée de la CNUCED ne suggère des modèles de développement se détachant des étapes classiques de la civilisation industrielle d'Europe occidentale, dont personne ne sait en définitive où elle ira finir"(41). En un mot, l'impasse et le drame viennent du fait que nous avons fait entrer les peuples du Tiers-Monde dans notre mécanisme économique, sans pour autant que ces peuples aient adhéré à notre évolution spirituelle et

---

(40) TD/96, p. 2 - Prebisch divise les résultats de la Conférence en quatre grandes catégories : 1/ Résultats limités et incomplets sur les problèmes fondamentaux des préférences et du financement ; 2/ Quelques résultats positifs dans le domaine du développement des échanges entre les pays en voie de développement, du commerce avec les pays socialistes, des transports maritimes, et de la politique alimentaire en ce qui concerne les pays les moins développés et les pays n'ayant pas accès à la mer ; 3/ Résultats presque nuls en ce qui concerne l'accès aux marchés ; 4/ Aucune contribution à l'établissement d'une stratégie globale du développement.

(41) Ch. SCHIPFMAN : Après New Delhi, in Communautés Européennes n° 5, 1968, p. 34.

culturelle, au bouleversement de nos valeurs, à notre passage du "sacré à la matière" (42).

Voici peut-être le vrai grand problème : les peuples du Tiers Monde doivent-ils vraiment accélérer leur rythme de développement ? "Ne pourraient-ils pas se contenter d'un rythme relativement modéré comme celui qu'ont connu les régions industrielles au cours de leur histoire ?"(43). La réponse des organes de la CNUCED l'exclut de la manière la plus absolue. "Ce serait peut-être possible, disent-ils, si on pouvait revenir aux techniques de production d'il y a un siècle, empêcher la diffusion continue de nouvelles formes de consommation privée et du bien-être social que permettent les grands moyens de communication, et refaire en sens inverse le chemin que les masses ont parcouru au cours de leur évolution politique et sociale. Mais la réalité est irréversible" (44).

Si cela est vrai, s'agit-il alors de se rapprocher de ces hommes et de les changer en transformant les systèmes de valeur ? Ou encore s'agit-il de ralentir notre développement ? L'unique chose certaine est que le problème n'est pas matériel mais psychologique. Les continents du Tiers-Monde sont extrêmement riches. La solution passe peut-être, au moins partiellement, par un accroissement des pouvoirs de décision de la CNUCED, qui pourrait, en dehors des intérêts de toutes sortes, élaborer des programmes de développement originaux et adaptés aux caractéristiques de ces pays.

Pour le moment, le mécanisme de la CNUCED a contribué dans une certaine mesure à la naissance de la situation décevante actuelle. Le "système des groupes", a dit Prebisch, a paralysé avec la procédure des décisions unanimes, la volonté des Etats les plus généreux et celle des plus modérés, et il a rendu plus difficiles les possibilités de négociation(45).

Il nous reste un point à examiner, à savoir la Convention de Yaoundé, qui a été à New-Delhi au centre des critiques venues de toutes parts. Nous avons déjà dit que la CNUCED-II n'aura aucune influence déterminante sur son renouvellement. Elle se place sur un plan différent de celui du simple accord commercial. Pour quelle raison ? Le fait est que l'Association CEE-EAMA implique, dans une certaine mesure, l'appartenance à une Communauté, l'acceptation réciproque d'obligations et de

---

(42) cf. J. RIBS : Aide-toi, l'Occident t'aidera, in Le Monde, 18 février 68.
(43) Déclaration de Raoul Prebisch, TD/62, p. 5.
(44) Ibidem
(45) TD/96, p. 12.

droits (46). Le but de l'Association, s'il n'est pas d'intégrer à preprement parler l'associé, répond tout de même à un schéma politique précis. C'est pour cela que l'Association de Yaoundé est quelque chose d'original par rapport à un simple regroupement préférentiel. Pour cette raison, les "mesures équivalentes" qui devraient remplacer les préférences particulières ne présenteraient pas tous les aspects de ces dernières. En conséquence, une reproduction du système à l'échelle mondiale signifierait que l'on franchit une étape révolutionnaire, et une tentative pour le démanteler signifierait au delà des apparences un retour au nationalisme économique le plus suranné. Il est possible que l'antithèse universalisme - régionalisme dont on parle soit tout entière ici. La CNUCED n'a pas la force d'être une "communauté", mais il n'y a pas de doute qu'une "communauté" est quelque chose de plus qu'une simple organisation internationale. Cela ne signifie pas que la Convention de Yaoundé soit l'unique réponse au problème du sous-développement : on veut simplement dire que, pour le moment, elle semble être la plus complète et celle qui répond le mieux aux questions angoissantes que nous venons de nous poser.

Le fait que la Communauté Européenne ait partiellement réussi là où les Etats ne réussissent pas, pourrait être significatif et symptomatique. Ce qu'il serait intéressant de rechercher, c'est si cette incapacité des Gouvernements et des pays industriels à résoudre les problèmes du Tiers-Monde n'a pas des racines plus profondes encore qu'elles ne paraissent, et si elle n'est pas un aspect, macroscopique certes, de l'incapacité des Etats modernes à résoudre les problèmes de politique internationale. Nous nous demandons en somme si nous ne nous trouvons pas en présence d'une incapacité fonctionnelle propre aux structures statutaires, lesquelles sont créées en vue de processus de décision internes et pour une courte période.

Si cette hypothèse était considérée comme plausible, il ne resterait à l'A.D.E.S.P.E. qu'à inscrire cet important problème à l'ordre du jour de ses travaux.

---

(46) L'article 238 de la C.E.E. constitue le fondement juridique de l'Association : "La Communauté peut conclure avec un Etat tiers, une union d'Etat ou une organisation internationale, des accords instituant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières".

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

L'AIDE AU TIERS-MONDE

FACTEUR D'INTEGRATION EUROPEENNE

par

Jacques FAUDON

Berlin, Ier octobre 1968

14 heures
Commission II

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

L'AIDE AU TIERS-MONDE

FACTEUR D'INTEGRATION EUROPEENNE

par

Jacques FAUDON

Berlin, Ier octobre 1968

14 heures
Commission II

REFLEXIONS sur

"l'aide au Tiers Monde, facteur d'intégration européenne".

Ceci n'est pas un rapport, mais la simple énumération de quelques réflexions formulées à titre personnel sur un sujet qui, pour être particulier, ne m'en paraît pas moins pouvoir être soumis à la discussion de spécialistes des questions africaines et européennes puisqu'il concerne l'effet bénéfique que l'aide aux pays sous-développés pourrait avoir sur le développement de notre Communauté.

1.1. Le thème des relations avec le tiers monde suggère en effet le plus souvent et presque exclusivement la relation à sens unique qui résulte des aides financières et techniques accordées par les pays industriels aux pays sous-développés. Il donne lieu également aux analyses, critiques et recommandations sur le volume, la nature ou le mode d'attribution de ces aides.

1.2. Ce n'est que plus rarement et en tous cas plus discrètement que ce thème est évoqué sous la forme des avantages économiques ou politiques que ces aides procurent indirectement aux pays ou groupes de pays qui l'accordent.

1.3. Mais ce thème pourrait aussi suggérer, et ce sera l'objet de mon propos, certains avantages d'ordre éthique ou moral pour la collectivité aidante et, notamment pour la Communauté Européenne, une motivation complémentaire et un effet favorable à sa cohésion.

2.1. Il ne saurait en effet y avoir d'authentique communauté humaine qui ne soit au service d'une évidence spirituelle. Le dépassement des simples satisfactions matérielles, le passage au niveau idéologique, mystique et parfois mythique se sont toujours révélés indispensables au libre rassemblement des hommes et des peuples au service d'une conviction politique ou religieuse.

2.2. A cette " idéalisation " des motifs nécessaires à la naissance d'une communauté, est associé le plus souvent un esprit de conquête ou de prosélytisme nécessaire à sa croissance, à son rayonnement et à sa survie face à des communautés rivales ou hostiles.

2.3. Ce schéma " idéalisation - expansion " s'est toujours appliqué chaque fois que se sont constitués dans l'histoire de grands rassemblements d'hommes et puisque tel est bien l'objectif ultime de la construction européenne, sa nécessité ne manquera pas une fois de plus de s'en faire sentir.

2.4. C'est ainsi que l'on tend actuellement en Europe à dépasser le stade de la réglementation économique pour accéder à celui de la politique; ce qui conduit inévitablement à essayer de formuler des idéaux et de susciter des élans qui répondent aux aspirations profondes et souvent informulées des hommes.

2.5. A cet égard toute action mobilisant ce vieux capital spirituel et émotionnel accumulé par les européens au cours des siècles autour des idées de liberté, de justice et d'universalité devrait susciter l'adhésion morale et l'active participation d'hommes que séparent par ailleurs des intérêts et des comportements différents et, ce faisant, contribuer au développement d'un esprit et d'un engagement communautaire.

2.6. C'est le cas notamment de l'aide au tiers monde qui, en dépit des calculs d'intérêt politique ou économique que l'on y attache parfois, correspond bien à ce type d'action mobilisante sur le plan spirituel par appel aux concepts de justice et de solidarité et sur le plan de l'ouverture au monde par l'envoi outre-mer de ressources et d'hommes.

2.7. Ainsi l'aide européenne contribue déjà largement au développement de l'esprit communautaire en dépit de son statut dont les dispositions essentiellement financières permettent parfois aux pays membres de comparer la rentabilité de leurs apports respectifs.

2.8. Peut-on alors imaginer ce que serait cette contribution à la communauté, si cette aide devenait largement ouverte au plan humain par l'envoi outre-mer de jeunes volontaires d'allégeance exclusivement européenne? Nul doute qu'il en résulterait non seulement un bénéfice supplémentaire pour les pays aidés, mais aussi et surtout chez les Six le sentiment partagé d'une nouvelle et vivante solidarité européenne.

2.9. Cet esprit de solidarité irait d'ailleurs en se développant au fur et à mesure que ces jeunes volontaires, éléments les plus dynamiques de la jeunesse, rentreraient dans leur pays après avoir appris à s'estimer mutuellement en travaillant ensemble à une cause utile et généreuse dans un esprit de loyalisme communautaire transcendant les loyalismes nationaux.

2.10. Ainsi élargie, l'aide au tiers monde constituerait un facteur supplémentaire de motivation et de cohésion pour la communauté européenne.

3.1. Des trois formes d'aide humaine actuellement pratiquées dans le monde au titre de l'assistance technique

- aide intellectuelle (consultants)
- aide fonctionnelle (personnel de gestion ou conseillers)
- aide opérationnelle (personnel concourant à l'exécution d'un projet ou d'un programme).

3.2. C'est la dernière qui requiert le moins d'expérience professionnelle mais qui exige la plus grande capacité d'adaptation et la plus grande endurance physique et morale. Elle constitue un champ d'action irremplaçable pour les jeunes au seuil de leur vie professionnelle et est la mieux susceptible de satisfaire ou de développer en eux une certaine exigence spirituelle, le sens des responsabilités et l'esprit de solidarité.

3.3. C'est notamment à cette forme d'aide que se consacrent le " Peace corps" américain et diverses organisations nationales de volontaires (volontaires du Service National en France, association néerlandaise des volontaires etc...).

3.4. Ces expériences pourraient se révéler précieuses pour la création d'un " Peace corps " européen où seraient appelés à servir sous "couleurs communautaires" tous ces jeunes européens en quête d'une société plus juste et plus fraternelle.

3.5. Le rôle de ces jeunes volontaires européens serait essentiellement d'animation et d'éducation. Ils interviendraient

d'une part pour faciliter l'insertion psychologique et technique dans le milieu local des investissements de type exogène, c.-à-d. décidés et réalisés par l'Administration sur fonds d'aide extérieure et leur conférer ainsi une rentabilité humaine et économique optimale,

d'autre part pour aider les populations à mettre en place

elle-même (self help scheme) ces multiples investissements périphériques qui sont en général le complément indispensable au fonctionnement harmonieux des investissements centraux réalisés par la puissance publique.

3.6. En liant ce type d'assistance technique à une opération concrète (projet ou programme) on assignera ainsi aux jeunes volontaires un objectif précis qui donnera un sens à leur activité et combattra le découragement tandis que l'on valorisera l'aide financière affectée à cette opération.

3.7. Quant au recrutement de ces jeunes volontaires il pourrait dans une large mesure être fait appel aux Universités, dont les récents événements ont montré l'impatience de dépasser leur vocation purement scolastique et de participer réellement à l'avènement d'une société nouvelle.

3.8. Le coût de ce nouveau type d'assistance technique peut être évalué à partir de l'expérience acquise par l'Administration du " Peace corps " américain. Il s'établirait en moyenne comme suit pour une période de deux ans

	$
Formation	2.800
Transport	2.900
Allocations personnelles	3.400
Habillement, logement soins médicaux équipement	2.900
Indemnité de fin de contrat	2.100
Administration	2.800
Organisation et gestion du projet ou du programme	3.100
	20.000

soit en moyenne $ 10.000 par an et par volontaire y compris les dépenses d'administration du programme auquel il participe.

S'il est vrai que la véritable solidarité ne peut naître que de l'idéal et de l'action partagés, s'il est vrai que l'Europe a besoin de cette solidarité pour évoluer vers une authentique communauté humaine, il apparaît que la nouvelle forme d'aide brièvement décrite ci-dessus ne pourra que contribuer à cette évolution.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

YAOUNDE, POUR ET CONTRE

par

J.J. VAN DER LEE

Directeur Général honoraire,
Commission
de la Communauté Economique Européenne

Berlin, 30 septembre 1968

10 heures
séance plénière

Colloque sur les relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement.

Yaoundé, pour et contre
par J.J. van der Lee.

Berlin, 30 septembre 1968.

Errata:

p.14, note (1) Il est important de signaler que les Nations Unies ont été les premières, en 1963, à approuver
lisez: ont approuvé, en 1963, pour la première fois.

p.20, ligne 4 pays en voie de développement associés
lisez: non-associés.

p.27, ligne 7 du Royaume-Uni
lisez: au Royaume-Uni.

p.30, ligne 14 acquise par les pays et territoires associés
lisez: pays-membres.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

YACUNDE, POUR ET CONTRE

par

J. J. VAN DER LEE

Directeur Général honoraire,
Commission
de la Communauté Economique Européenne

Berlin, 30 septembre 1968

10 heures
séance plénière

Yaoundé, pour et contre

par M. J.J. van der Lee
Directeur général honoraire, Commission de la CEE

Les antécédents de l'association entre la CEE et les pays et territoires d'outre-mer qui ont été associés à la Communauté en vertu du traité de Rome sont insuffisamment connus et n'ont encore fait l'objet d'aucune analyse. Voilà que le moment de le faire est venu peu à peu et les archives des négociations de Val Duchesse pourraient en fournir largement les moyens. Seules les grandes lignes de ces antécédents sont connues :

Le gouvernement français de M. Guy Mollet désirait une forme d'association poussée très loin. L'Allemagne et les Pays-Bas n'éprouvaient aucune sympathie pour cette idée, tant pour des considérations d'ordre économique que par crainte de se trouver impliqués dans le système colonial français. L'Italie n'était guère intéressée et n'était plus responsable que de la Somalie, dont l'indépendance future ne faisait aucun doute. En Belgique, le professeur van Bilsen avait choqué l'opinion publique, en 1956, avec son plan prévoyant l'indépendance du Congo dans un délai de quelques dizaines d'années.

En France même, le processus de décolonisation avait certes déjà commencé au cours des années précédant les négociations du traité de Rome, mais il n'était nullement certain toutefois que la IVème république saurait mener ce processus à bonne fin.

Les Britanniques ont, à maintes reprises, élevé de sérieuses protestations pendant les négociations de Val Duchesse, contre le régime d'association projeté.

Il est indéniable cependant que la France avait de bonnes et solides raisons pour proposer un système d'association. Ses dépendances en Afrique et à Madagascar possédaient une autonomie interne dans un certain nombre de domaines importants, et la IVème république se trouvait devant le dilemme consistant à découvrir une formule lui permettant d'adhérer à la CEE sans perturber gravement le système économique qui réglait les rapports entre la métropole et les dépendances d'outre-mer. D'un point de vue économique, il y avait une grande différence entre le système colonial français et les systèmes précédents, ceux du Royaume-Uni et des Pays-Bas par exemple. Le courant commercial était à sens unique, des territoires français d'outre-mer vers la France. Le marché français des produits tropicaux était en fait réservé aux colonies françaises; un système de prix garantis avait pour conséquence d'assurer aux produits en provenance de ces territoires sur le marché français des prix artificiels sans rapport avec les prix du marché mondial. Les territoires d'outre-mer étaient assurés de leur marché, et des prix sur ce marché. Les établissements des territoires français d'outre-mer étaient presque exclusivement aux mains de propriétaires français. Bref, le système colonial était à tel point fermé que ces territoires n'avaient presque aucun contact économique avec le monde.

Il était clair que ce système était incompatible avec le traité de la CEE. Mais il était également certain que les territoires français d'outre-mer ne pourraient pas réaliser l'adaptation économique à une économie européenne intégrée, à moins que le traité ne prévoie cette adaptation.

L'évolution du système de 1958

Le compromis auquel on a finalement abouti était un système préférentiel en faveur des pays et territoires associés, parallèlement à un Fonds de développement de 581 millions de dollars pour l'assistance visant à renforcer les infrastructures dans les domaines social et économique. Le système préférentiel signifiait que les pays et territoires associés bénéficieraient des mêmes avantages que ceux que les Etats membres s'accordaient mutuellement en abaissant leurs tarifs douaniers, tandis qu'ils obtiendraient pour leurs produits le libre accès au Marché commun au moment où le tarif extérieur commun de la Communauté serait réalisé.

Le principe de non discrimination dans le domaine du droit d'établissement constituait le troisième élément du système d'association.

En outre, le traité de Rome, à l'article 133, établissait le droit, pour les pays et territoires associés, de percevoir des droits de douane "qui répondent aux nécessités de leur développement et aux besoins de leur industrialisation ou qui, de caractère fiscal, ont pour but d'alimenter leur budget".

Cette disposition visait à protéger de jeunes industries des pays et territoires associés contre la concurrence des Etats membres de la CEE.

Ce fut, dans ses grandes lignes, le système par lequel les dépendances françaises et belges en Afrique et à Madagascar, la Somalie et

la Nouvelle-Guinée néerlandaise ont été associées à la CEE par le traité de Rome (1). Des déclarations d'intention, annexées au traité, prévoient la possibilité de négociations, en vue d'une association, avec d'autres pays et territoires d'outre-mer avec lesquels les Etats membres entretenaient d'étroites relations économiques. Le Surinam et les Antilles néerlandaises ont été associés à la Communauté en 1962 et 1964 (2). Des négociations avec la Tunisie et le Maroc ont commencé à Bruxelles en 1965. Des négociations sont également en cours avec Alger.

L'immense majorité des pays et territoires associés se compose aujourd'hui d'Etats africains indépendants. Il est indubitable que les dirigeants africains hésitaient, au moment des négociations, en 1956, sur la question de savoir si l'association avec la CEE était souhaitable et acceptable. Les négociations, en effet, ont eu lieu en leur absence, et il est très vraisemblable que des dirigeants africains aient vu à ce moment-là une sorte de néo-colonialisme dans le système de l'association, ou craint tout au moins que l'association à la CEE ne puisse être un obstacle à leur indépendance. Il est indéniable, par ailleurs, que tout au long des années pendant lesquelles les pays et territoires associés furent soumis à un contrôle de la part d'une métropole, le développement du système d'association ait été un sujet particulièrement délicat pour la Commission de la CEE. Le traité de Rome conférait à celle-ci certaines compétences concernant le Fonds de développement, le système préférentiel et le droit d'établissement. Aussi, entre 1958 et 1960 - l'année de l'indépendance

.../...

(1) L'association de la Nouvelle-Guinée néerlandaise a pris fin en 1963, lorsque les Pays-Bas ont transféré à l'Indonésie leur souveraineté sur ce territoire.

(2) Houben "De associatie van Surinam en de Nederlandse Antillen met de EEG" - L'association du Surinam et des Antilles néerlandaises à la CEE (Sijthoff, Leyde, 1965).

africaine - y a-t-il eu des frictions répétées entre la Commission et les Etats membres au sujet de l'application des dispositions relatives à l'association. La France, en particulier, où de Gaulle est arrivé au pouvoir en 1958, a régulièrement tenté, ces années-là, d'intervenir à Bruxelles. La manière dont Robert Lemaignen, membre de la Commission à cette époque, a résisté à ces interventions, mérite assurément d'être rappelée.

La Commission n'a certes pas abordé avec un grand enthousiasme l'application de cette partie du traité. Elle était consciente du fait qu'elle ne devait pas devenir l'instrument de l'un des Etats membres. Elle était en majorité hostile au système discriminatoire qui avait été instauré par le régime préférentiel et elle redoutait à juste titre de verser dans un néo-colonialisme détestable.

Quels que soient les reproches que l'on puisse faire à la politique européenne du général de Gaulle, il est indéniable qu'il a entrepris énergiquement l'oeuvre de décolonisation pendant les premières années où il a été au pouvoir. C'est ainsi que 1960 a vu presque tous les territoires associés d'Afrique et de Madagascar accéder à l'indépendance. Ce fut également le cas pour le Congo belge et la Somalie. A l'exception de la Guinée, les gouvernements de tous ces pays ont demandé à rester associés à la CEE.

Cette demande n'a certainement pas été faite par inclination particulière ou par confiance envers la CEE, mais en raison de la dure réalité économique qui contraignait ces pays à ne pas gaspiller les avantages que leur offrait l'association.

En 1960, la Communauté se posait donc la question de savoir comment le système d'association pourrait être adapté au nouveau statut des associés. En octobre 1960, le Conseil décidait que l'association serait maintenue "jusqu'à nouvel ordre", c'est-à-dire jusqu'au 31.12.1962, date à laquelle expirerait la première période de cinq ans prévue par la convention d'application annexée au traité en ce qui concerne l'association.

Il a été décidé, en outre, que les contacts entre les institutions européennes de Bruxelles, d'une part, et les gouvernements des pays et territoires associés, d'autre part, seraient désormais des contacts directs, de sorte que la Commission pourrait, si tel était son désir, ne pas passer par l'intermédiaire des capitales des Etats membres. Les gouvernements des pays et territoires associés obtinrent le droit de nommer des représentants diplomatiques auprès des institutions européennes de Bruxelles. Il a également été décidé que des négociations auraient lieu en 1962 entre les Six et les pays et territoires associés, au sujet du système d'association qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 1963.

Dans un certain sens, 1960 a marqué le premier tournant dans l'évolution de l'association. A partir de ce moment, la Commission de la CEE allait pouvoir, en étroite consultation avec les gouvernements des pays et territoires associés, poursuivre une politique propre. C'est d'ailleurs ce qu'elle a fait, bien que des difficultés avec les Etats membres ne lui aient pas été épargnées à ce sujet.

Le système de l'association, tel que le traité de Rome l'avait fixé, a fait l'objet, entre 1958 et 1963, de critiques très sérieuses, en particulier sur le point du système préférentiel. Ces critiques

émanaient surtout, et non sans raison, de pays dont la composition des exportations était comparable à celle des pays et territoires associés. En particulier, des pays d'Amérique latine et des pays d'Afrique et d'Asie membres du Commonwealth ont protesté de façon réitérée contre le caractère discriminatoire des préférences, qui pourrait compromettre leurs échanges avec la CEE. On a également allégué que, par le système de l'association, la Communauté divisait le continent africain, au moment de sa prise de conscience politique, en deux groupes de pays, les associés et les non associés, et grevait par conséquent d'une lourde hypothèque la coopération interafricaine, Les Etats-Unis, qui ont cependant approuvé positivement et loyalement la réalisation des Communautés européennes, ont protesté à plusieurs reprises contre le système préférentiel (1).

En se basant sur les statistiques des échanges entre la CEE et les pays tiers dont la composition des exportations est comparable à celle des associés, on peut montrer que le système préférentiel n'a nullement porté préjudice aux pays tiers. Les échanges entre non associés et la CEE se sont accrus beaucoup plus considérablement, entre 1958 et 1966, que les échanges entre les pays et territoires associés et la CEE. D'une part, cette évolution a été une conséquence du fait que le tarif extérieur commun n'était pas encore réalisé et, d'autre part, du fait qu'il a fallu énormément de temps aux pays et territoires associés pour s'adapter à la nouvelle situation. C'est seulement depuis quelques années que cette évolution présente des symptômes révélant que les associés commencent à éprouver les bienfaits du régime préférentiel.

.../...

(1) Cf. notamment : Arnold Rivkin "Lost Goals in Africa" - Objectifs perdus en Afrique. Affaires étrangères (octobre 1965); Werner Feld : "The association agreements of the european Communities" - Les accords d'association des Communautés européennes - Organisation internationale, 19, 2 (1965); van Benthem van den Bergh : "De associatie van afrikaanse staten met de EEG" - L'association d'Etats africains à la CEE (Sijthoff, Leyde, 1962).

En outre, le pourcentage de la France dans les exportations totales de la CEE vers les pays et territoires associés a diminué, passant de 85,2 % en 1958 à 75,4 % en 1966, de même que son pourcentage dans les importations en provenance de ces pays, qui est passé de 76,7 % en 1958 à 59,5 % en 1966.

L'aide à l'investissement a cependant une importance beaucoup plus grande. Les gouvernements des pays et territoires associés prennent l'initiative des projets d'investissement. Ils en informent la Commission, qui ne possède elle-même aucun droit d'initiative. L'aide à l'investissement porte sur une vaste gamme de projets, tels que l'enseignement, la construction d'écoles, les services sanitaires, les projets intéressant l'irrigation et l'agriculture, la construction de routes, l'amélioration des ports, la construction d'hôpitaux, etc.

La Communauté accorde des bourses d'études pour la spécialisation et l'application, tant dans les Etats membres que dans les pays et territoires associés eux-mêmes et en Israël.

Le Fonds européen de développement travaille efficacement avec une équipe de fonctionnaires relativement peu nombreux.

Une question qui se pose est de savoir si le Fonds ne devrait pas coordonner plus étroitement ses activités avec celles d'autres organismes multilatéraux dans le domaine de la coopération au développement, et si les méthodes du Fonds ne sont pas trop uniformément déterminées par le système français de la coopération au développement et les théories françaises dans ce domaine. Les programmes bilatéraux entre Etats membres et pays et territoires associés pourraient aussi être coordonnés plus étroitement avec les activités du Fonds. Celui-ci

pourrait enfin acquérir une place beaucoup plus grande dans l'opinion publique des Etats membres si la Commission s'efforçait d'associer aussi à l'exécution de ses projets les organismes privés dans le domaine de la coopération au développement. Le Fonds accorde trop peu d'attention au soin de ses "public relations" et à l'entretien de sa popularité dans les Etats membres.

On peut constater sans aucun doute que le système de l'association s'est développé de façon beaucoup plus positive que les négociateurs du traité de Rome n'auraient osé l'espérer. Les rapports entre les gouvernements des pays et territoires associés et la Commission de la CEE à Bruxelles sont des rapports d'étroite coopération et de confiance réciproque. La présence à Bruxelles de représentants officiels des gouvernements associés garantit une étroite collaboration entre la capitale belge et lesdits gouvernements. Il est certainement dommage que la Commission de la CEE n'ait pas obtenu l'approbation du Conseil pour établir dans les pays et territoires associés des représentants personnels comparables aux "resident representatives" des Nations unies. Les "inspecteurs techniques" du Fonds européen de développement jouent certes un rôle quelque peu comparable, mais ils sont trop peu au courant des autres aspects du problème de l'association pour pouvoir remplir entièrement les fonctions de représentants de la Commission de la CEE auprès des gouvernements associés.

Des membres des gouvernements des pays et territoires associés se rendent continuellement à Bruxelles pour s'entretenir avec la Commission et ses fonctionnaires, tandis que le membre de la Commission responsable aussi bien que ses fonctionnaires se rendent bien entendu régulièrement dans les pays et territoires associés.

Il y a lieu également de signaler le programme réalisé par la Commission et qui permet chaque année à un grand nombre d'étudiants des pays et territoires associés de se rendre tant à Bruxelles que dans les Etats membres de la CEE. Un programme de stages auprès des services de la Commission donne aux gouvernements associés la possibilité de faire travailler à Bruxelles, sur des questions qui revêtent une importance particulière pour le pays considéré, les fonctionnaires spécialistes de ces questions.

Tout le réseau de rapports qui a été ainsi réalisé a fourni une importante contribution à l'amélioration de la compréhension réciproque et à la bonne intelligence entre les pays et territoires associés et les Six.

La rénovation de l'association (1961-1963)

Dès 1961, le Parlement européen a pris une initiative concernant la rénovation du système de l'association. Un groupe de travail composé de parlementaires européens et de parlementaires des pays et territoires associés s'est réuni en janvier 1961 et plus tard, au cours de la même année, une grande réunion entre parlementaires européens et parlementaires des pays et territoires associés a eu lieu à Strasbourg. Il est important de constater que le Parlement européen, en prenant cette initiative, a pris de vitesse la Commission aussi bien que le Conseil de ministres. Les résolutions adoptées par cette réunion parlementaire n'ont pas été sans influence sur le contenu des accords de Yaoundé. En outre, un contact direct s'est ainsi établi entre les membres du parlement européen et les parlementaires africains et malgaches; un parallèle, pour ainsi dire, a donc été réalisé avec les contacts entre les

gouvernements des pays et territoires associés d'une part et les institutions communautaires de Bruxelles d'autre part.

Il convient de signaler en outre les consultations très régulières entre la Commission d'un côté et la Commission du Parlement européen chargée des questions relatives à l'association, de l'autre, ainsi que les nombreux voyages d'études que cette dernière commission a organisés dans les pays et territoires associés.

Bien que la Commission n'en eût pas expressément le droit en vertu du traité de Rome, elle a présenté au Conseil de ministres, pendant l'été 1961, un mémorandum où étaient fixés les points principaux de la négociation sur la rénovation.

La Commission proposait des modifications du système préférentiel, afin de réduire la discrimination pratiquée à l'égard des pays tiers. Elle a également proposé une rénovation du Fonds de développement et un accroissement notable de ses ressources, et suggéré finalement que le nouvel accord rende possible l'admission de pays ayant une structure économique comparable.

En faisant ces propositions, la Commission prenait acte des critiques selon lesquelles le système d'association en vigueur était trop exclusif et ne tenait pas suffisamment compte de la nécessité d'une coopération régionale et d'une planification régionale du développement en Afrique. Dans le cadre d'une association rénovée, la Commission proposait aussi des institutions dans lesquelles les pays et territoires associés eux-mêmes auraient été étroitement intéressés

à la mise en oeuvre des dispositions du nouvel accord. Ces institutions auraient été le forum de consultations entre les associés et les Six sur tous les problèmes techniques et économiques soulevés par l'association et les rapports avec les pays tiers.

L'automne 1961 a vu le début des négociations entre les Six et le Royaume-Uni sur l'admission de celui-ci dans la CEE. Le problème des rapports entre la CEE et les pays en voie de développement du Commonwealth a joué un rôle important dans ces négociations. Dès le début, le Royaume-Uni a proposé d'étendre le système de l'association aux pays en voie de développement du Commonwealth situés en Afrique et dans la mer des Caraïbes. Ceux qui n'étaient pas encore indépendants seraient associés par l'intermédiaire du Royaume-Uni et les pays indépendants devraient décider eux-mêmes s'ils désiraient s'associer ou choisir une solution différente pour régler leurs rapports avec la CEE. Etant donné l'importance des échanges entre un nombre considérable de pays du Commonwealth, en Afrique particulièrement, et la CEE, l'association semblait la solution la plus indiquée. Le point de vue du Royaume-Uni sur ce problème concordait avec la proposition de la Commission visant à ouvrir la nouvelle convention d'association à l'accès de nouveaux pays, et les réactions des Six, au cours des négociations avec le Royaume-Uni, étaient favorables. Pendant ces négociations, les problèmes d'association n'ont jamais été un obstacle insurmontable à leur succès.

Entretemps, les négociations entre la Communauté et les 18 pays et territoires associés avaient été entamées à Bruxelles en 1962. Au cours de ces négociations, le système préférentiel fut l'un des problèmes les plus importants pour la Communauté. L'Allemagne et les Pays-Bas désiraient soit l'abolir, soit l'étendre en faveur des pays ayant une

structure économique comparable. La France en revanche demandait le maintien du système de 1958. Il y avait également des divergences de vues dans le groupe des 18 pays africains. Les négociations ont néanmoins abouti à un succès, et il a été possible de parvenir à leur conclusion dans le délai d'un an. Il ne faut pas perdre de vue à cet égard que, tant sous un angle politique qu'économique, les associés constituent un groupe malgré tout assez hétérogène. Un pays tel que le Mali diffère beaucoup, dans ses conceptions politiques, de son voisin le Sénégal par exemple.

Si l'on analyse les divergences de vues entre les Six d'une part et les dix-huit de l'autre, c'est un fait intéressant et de bon augure qu'il ait été possible de réaliser un accord, sur un sujet aussi complexe, entre dix-huit pays neufs en voie de développement, d'une part, et six pays occidentaux hautement industrialisés d'autre part. A un stade aussi précoce que 1962, cela pouvait être considéré en soi comme un phénomène plein de promesses pour l'évolution de la coopération entre pays en voie de développement et pays hautement industrialisés du monde occidental.

La nouvelle convention d'association a été paraphée en décembre 1962 par une conférence ministérielle des 24 pays (1). La rupture des négociations entre le Royaume-Uni et les Six en février 1963 a sérieusement compromis la nouvelle convention. Dans l'atmosphère tendue qui régnait alors, le gouvernement néerlandais menaça de refuser son approbation et l'Italie fit savoir que l'accord du parlement italien

.../...

(1) Van Benthem van den Bergh : "The new convention of association with african states" - La nouvelle convention d'association avec les Etats africains - Revue juridique du Marché commun, vol. 1963/64; Tom Soper : "The EEC and aid to Africa" - La CEE et l'assistance à l'Afrique - Affaires internationales, 41, 3, (juillet 1965).

ne serait pas obtenu sans de graves difficultés. La Commission de la CEE adopta le point de vue selon lequel les pays en voie de développement associés ne devaient pas être victimes de ce qui était essentiellement une question européenne. Le Parlement européen adopta un certain nombre de résolutions invitant le Conseil de ministres à signer la convention et à préparer la procédure de ratification dans les assemblées parlementaires nationales. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales poussaient également à la signature et à la ratification (1).

mars 1963 EAC visite Bruxelles

Le Conseil de ministres de la CEE a décidé, en avril 1963, d'annexer à l'accord une déclaration d'intention autorisant expressément des négociations entre le Nigéria et les Etats de l'Est Africain d'une part et la CEE d'autre part. Cette déclaration d'intention était la conséquence d'un compromis entre les ministres MM. Luns et Couve de Murville, par lequel la France donnait satisfaction au voeu explicite des Pays-Bas de promouvoir l'association des pays du Commonwealth à la Communauté.

.../...

approuvé, en 1963, pour la première fois.

(1) Il est important de signaler que les Nations unies ont ~~été les premières, en 1963, à approuver publiquement~~ le système de l'association. Le secrétaire général adjoint M. De Seynes a déclaré à propos de la nouvelle convention, au cours de la conférence de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique à Léopoldville :

"Ce contrat représente à certains égards une manifestation remarquable de ce que l'on pourrait appeler : "une nouvelle solidarité économique" entre pays industriels et pays sous-développés. C'est un acte dans lequel, comme nous l'avons si souvent préconisé aux Nations unies, les problèmes du commerce et ceux de l'aide sont envisagés dans le cadre d'une même convention et dans une étroite relation mutuelle". Et plus loin : "C'est en somme un type d'accord compréhensif que nous aimerions voir appliqué à l'échelle mondiale, ou tout au moins continentale ... Il faut se féliciter du principe de dégressivité introduit dans le nouveau texte qui prévoit une réduction sensible du taux de préférence compensée par un accroissement de l'aide financière".

L'accord a été signé le 20 juillet 1963 à Yaoundé par les 24 pays participants et il a pris effet au 1er juillet 1964. Il a été de nouveau conclu pour une durée de 5 ans, qui expire le 29 juin 1969.

La déclaration d'intention précitée représentait un important compromis entre la France d'une part, et l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas d'autre part. Elle avait pour but de confirmer l'esprit ouvert de l'accord de Yaoundé, tel qu'il était fixé à l'article 58. Mais ceci s'appliquait à vrai dire tout aussi bien à l'accord auquel on était parvenu dans les négociations avec le Royaume-Uni au sujet de la possibilité d'association entre la CEE et les pays africains du Commonwealth. Pour les Néerlandais, elle avait surtout pour but de rendre possible des négociations avec le Nigéria et trois pays de l'Est Africain, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. La déclaration laisse aux pays "dont la structure économique et la production sont comparables à celles des pays et territoires associés" le choix entre :

a) l'adhésion à la convention de Yaoundé;

b) une convention d'association fondée sur la reconnaissance des droits et des obligations réciproques, en particulier dans le domaine des échanges commerciaux;

c) un accord commercial.

La possibilité indiquée au point b) concerne la préférence commerciale prévue au chapitre I de l'accord de Yaoundé.

Dans son ensemble, l'accord de Yaoundé représentait sans aucun doute une amélioration du système en vigueur de 1958 à 1963. Le nouveau système a subi l'influence des principes qui avaient été établis en 1961 par la conférence parlementaire de Strasbourg et par la Commission

de la CEE, principes sur lesquels il se base d'ailleurs pour une grande part. Le tarif extérieur pour les produits tropicaux a été abaissé de 25 à 40 %, ce qui a eu pour conséquence de réduire la discrimination à l'égard des pays tiers. Les pays associés étaient disposés à accepter cette mesure, parce qu'eux aussi estimaient qu'elle était d'une importance capitale pour accorder progressivement le même traitement préférentiel aux pays non associés, en particulier en Afrique. La conséquence logique de cette thèse fut la décision d'ouvrir à ces pays la possibilité d'adhérer au nouvel accord. Le sacrifice ainsi consenti par les pays et territoires associés était considérable; leurs gouvernements étaient parfaitement conscients de la position de force que les pays africains du Commonwealth occupent depuis de longues années sur les marchés d'un certain nombre d'Etats membres de la CEE.

Les relations commerciales entre la CEE et des pays tels que le Nigéria, les pays de l'Est Africain et le Ghana sont d'une si grande importance que si ces pays bénéficient un jour du même traitement préférentiel, les avantages qu'ils en retireront, notamment en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, les mettront dans une position avec laquelle les "associés de la première heure" ne pourront pratiquement pas se mesurer, étant trop peu familiarisés avec d'autres marchés que ceux de leurs métropoles antérieures respectives. Pour ces derniers en effet, l'association offrait l'avantage par excellence qu'ils pourraient se familiariser ainsi avec d'autres marchés que la France.

Un aspect moins attirant de la nouvelle convention fut le renforcement du principe de réciprocité dans les relations commerciales entre les associés et la Communauté. Dans l'ancien système, la préférence

s'exerçait surtout en faveur des associés, parce que les Etats membres avaient abaissé leur tarif applicable aux importations en provenance des pays et territoires associés, tandis que ceux-ci devaient appliquer envers tous les Etats membres la politique commerciale poursuivie à l'égard de la métropole. L'accord de Yaoundé en revanche vise à créer une zone de libre-échange entre les Etats associés et la Communauté en réduisant progressivement les droits de douane et les restrictions quantitatives. Cette méthode a certes été suivie surtout pour parer à des difficultés prévisibles dans le cadre du GATT, mais le principe de réciprocité dans le domaine préférentiel est néanmoins un aspect moins attirant de l'accord. C'est une maigre consolation que de constater que l'accord a repris les dispositions du traité de Rome, en vertu desquelles les pays et territoires associés peuvent instituer à l'égard de la CEE des tarifs destinés à protéger leur développement et leur industrialisation, ou à alimenter leur budget lorsqu'il s'agit de droits fiscaux. On peut aussi supposer sans doute que la réciprocité n'a certainement pas constitué pour la Commission l'essentiel de l'accord.

Celui-ci déclare en outre vouloir promouvoir la coopération régionale. Signalons l'article 9, qui stipule que les unions douanières, zones de libre-échange et autres formes de coopération économique entre pays et territoires associés et non associés n'ont pas lieu d'être considérés comme contraires à l'accord.

La Communauté a dû payer assez cher pour la concession que les pays et territoires associés faisaient dans le domaine du système préférentiel. Le nouveau Fonds de développement prévoyait, pour la

période 1963-1968, un montant de 800 millions de dollars en faveur des associés. La méthode de travail du Fonds a été modifiée, entre autre dans ce sens qu'il lui est également possible de financer des emprunts à long terme et que les pays et territoires associés peuvent bénéficier d'une aide financière pour aligner leurs prix sur ceux du marché mondial. L'accord crée enfin, pour assurer son application, des institutions communes aux pays et territoires associés et à la Communauté, destinées à sa mise en oeuvre. Les principales sont le conseil d'association et la commission d'association; le conseil se réunit au niveau ministériel, le comité au niveau des représentants à Bruxelles des pays et territoires associés et des représentants permanents des Etats membres.

Au niveau parlementaire, il a été institué une conférence d'association composée de membres du Parlement européen et de parlementaires des pays et territoires associés. Un groupe de travail a été créé, qui se réunit entre les sessions de la conférence parlementaire. Enfin, une Cour d'arbitrage a également été instituée, afin de pouvoir régler les conflits en matière d'interprétation sur l'application de la convention.

Négociations avec les pays du Commonwealth

A la demande du membre de la Commission M. Robert Lemaignen, le premier contact avec des pays africains du Commonwealth eut lieu au printemps de 1960. Une occasion discrète en était fournie par les fêtes de l'indépendance de la république du Togo, où j'avais été délégué par la Commission pour la représenter. Ce fait également était une manifestation de l'intention de la Commission d'entrer en contact aussi

indépendamment que possible avec les gouvernements des pays et territoires associés. Aussi la Commission se faisait-elle toujours représenter dans des occasions semblables, soit par un de ses membres, soit par l'un de ses fonctionnaires. Cela donna lieu encore une fois à des difficultés avec le gouvernement français. Les visites à Accra et à Lagos avaient pour but de procéder à un échange de vues très libre avec les autorités du Ghana et du Nigéria au sujet du système d'association, et surtout, de faire voir que la Commission était disposée à prendre en considération les intérêts de ces pays. Le Ghana était déjà un Etat indépendant et le Nigéria s'apprêtait à le devenir. Les contacts furent préparés par le représentant britannique auprès de la CEE, feu Sir Arthur Tandy. La différence d'attitude entre les autorités du Ghana et celles du Nigéria fut frappante. Le président M. Nkrumah avait déjà montré à plusieurs reprises son antipathie pour le système de l'association et, à l'exception de son ministre des finances, M. Gbedemah et de son équipe, l'accueil à Accra fut extrêmement froid et réservé. A Lagos en revanche, les autorités se montrèrent, bien que dans un esprit très critique, disposées à un large échange de vues sur le contenu du système de l'association et sur la manière dont un lien pourrait être établi entre le Nigéria et la CEE. Ces contacts personnels à Lagos eurent pour conséquence, en décembre 1960, que le ministre du commerce et de l'industrie du Nigéria, M. Dipcharina, et son secrétaire général, M. Daramula, vinrent à Bruxelles pour entamer des conversations avec le président M. Hallstein et M. Lemaignen. La base de ces conversations était constituée par une note circonstanciée, rédigée à Lagos, relative aux difficultés que le Nigéria redoutait du système d'association dans le domaine de l'exportation de l'huile de palme et des bois tropicaux notamment.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer auparavant, la Commission a tenté, dès le début, d'adopter une attitude positive et souple à l'égard des problèmes des pays en voie de développement non-associés. Elle était consciente des dangers inhérents au système de 1958 et elle craignait très certainement aussi que l'association n'occasionne en Afrique un clivage au niveau politique et économique.

Cette politique ébauchée par M. Robert Lemaignen fut poursuivie par M. Henri Rochereau lorsqu'il succéda au premier, fin 1961, en qualité de membre de la Commission chargé des questions d'association. Ils méritent tous deux d'être félicités pour la manière dont ils ont mené et maintenu cette politique, malgré d'incessantes difficultés.

En juin 1963, le gouvernement du Nigéria nomma officiellement M. l'ambassadeur Pius Okigbo en qualité de représentant auprès de la CEE. M. Okigbo était l'un des principaux conseillers économiques du gouvernement du Nigéria et un négociateur particulièrement habile. Avant cette nomination, le gouvernement de Lagos avait déjà envoyé un représentant officieux à Bruxelles, M. Goziam Onyia, dont la mission consistait à nouer des contacts étroits avec la Commission, les représentants permanents et les représentants accrédités à Bruxelles des pays et territoires associés, afin que le Nigéria soit tout à fait prêt au moment où les négociations officielles commenceraient.

A Londres également, la Commission déployait une activité intense à propos de la question de l'association. Tant en 1960 qu'en 1961, M. Lemaignen a envoyé à plusieurs reprises ses fonctionnaires à Londres dans le but de discuter librement des possibilités d'une collaboration entre la Commission et le Royaume-Uni dans le domaine du développement

.../...

des pays africains. Ces travaux s'effectuaient en étroite consultation avec le représentant britannique auprès de la CEE.

Et bien que cette activité de la Commission ait parfois donné lieu à certaines tensions, aussi bien internes qu'avec quelques Etats membres, elle a néanmoins eu pour conséquence que Whiteball a été toujours bien informé de l'évolution des idées de la Commission. Mais, ni au cours des années 1960 et 1961, ni pendant les négociations entre la CEE et la Grande-Bretagne, Londres n'a transmis de façon manifestement efficace aux membres africains du Commonwealth ce qui avait fait l'objet des discussions avec la CEE. En septembre 1962, le premier ministre M. Macmillan n'a pas réussi, au cours de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, à convaincre ses interlocuteurs que la solution de l'association des pays du Commonwealth, telle qu'elle avait été convenue pendant les négociations, était favorable. Cette situation ne se modifia en rien après l'arrivée au pouvoir du Labour party et, encore pendant les négociations entre le Nigéria et la CEE, le gouvernement travailliste a tenté à plusieurs reprises de faire pression notamment sur le gouvernement de Lagos pour qu'il mette fin aux négociations.

En mars 1963 - dès avant la signature de l'accord de Yaoundé et avant l'adoption de la déclaration d'intention annexée à celui-ci - une délégation ministérielle du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, à laquelle s'était également joint un représentant du Zanzibar, vint à Bruxelles afin de discuter des relations entre ces différents pays et la CEE. En septembre de la même année, les gouvernements de ces pays de l'Est Africain présentaient une demande officielle en vue d'entamer des négociations. Entretemps, le gouvernement du Nigéria avait fait savoir en septembre 1963 qu'il étudiait l'éventualité de négociations avec la Communauté. Une délégation ministérielle revint à Bruxelles en novembre,

et, en décembre 1963, la demande officielle d'ouverture des négociations parvint à destination (1).

Avant que des négociations entre la Communauté et un candidat à l'association puissent commencer officiellement, la Commission doit obtenir du Conseil un "mandat" pour ces négociations. Afin de pouvoir présenter au Conseil une proposition fondée, la Commission se livre à des conversations préparatoires avec une délégation du pays intéressé. Ces conversations, qui se déroulent en l'absence des représentants des Etats membres, peuvent être source de frictions entre la Commission et les Etats membres, surtout lorsque ces derniers ne sont pas d'accord sur la question de l'utilité d'un accord avec le pays candidat intéressé. Au cours des conversations "exploratoires" avec le Nigéria et les trois pays de l'Est Africain, il fut clair qu'ils ne désiraient pas adhérer à la convention de Yaoundé. Le Nigéria était intéressé au premier chef par l'amélioration et la consolidation de sa position d'exportateur, qui devaient résulter d'une forme d'association. Ce qu'il demandait, c'était les préférences que le chapitre I de l'accord de Yaoundé octroie aux associés. Bien que le Nigéria ait certes été intéressé par les possibilités d'aide financière offertes par le Fonds européen de développement, le gouvernement nigérian se rendait très bien compte que cette exigence posée par lui rendrait difficiles les négociations, même avec les Allemands et les Néerlandais dont il pouvait attendre le soutien en vue d'une association. Ceci s'appliquait tout aussi bien aux pays de l'Est Africain.

.../...

(1) David Howell : "New paths for world trade" - Nouvelles voies pour le commerce mondial - in "The future of Britains relations with Europe" - L'avenir des relations de la Grande-Bretagne avec l'Europe" - Journal d'études du Marché commun, 3, 3 (juillet 1965); PNC Okigbo, Africa and the Common market - L'Afrique et le Marché commun (Londres, 1967).

Il y a cependant un élément qu'il convient de ne pas sous-estimer dans des négociations de ce type, c'est le passé colonial. Ce n'est pas seulement dans le domaine économique que la différence de structure des systèmes coloniaux continue de se faire sentir, mais aussi dans le domaine politique. Le système colonial français était centré sur l'assimilation. Ceci avait pour conséquence que d'éminentes personnalités originaires des colonies jouaient souvent un rôle important dans les institutions de la République.

Des hommes tels que Leopold Senghor, président du Sénégal; Diori Hamani, président du Niger; Modibo Keita, président du Mali; Houphouët Boigny, président de la Côte-d'Ivoire; Tsiranana, président de Madagascar, et beaucoup d'autres, ont été, sous la IVème république, ministre, secrétaire d'Etat, membre de l'assemblée nationale ou même de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et ils se sentent à leur aise à une table de conférence avec des ministres ou des députés européens. Le système colonial anglais - et le Commonwealth - ont une structure si différente qu'il n'était naturellement pas question pour eux d'une situation semblable.

L'une des conséquences de ce fait a été que les institutions contenues dans l'accord de Yaoundé, telles que le conseil d'association, la commission d'association, la conférence parlementaire et ses commissions, la cour d'arbitrage ont été demandées expressément par les hommes politiques africains francophones, tandis qu'elles sont considérées avec défiance par leurs collègues anglophones (1).

.../...

(1) A. Mazrui : "African attitudes to EEC" - Attitudes africaines à l'égard de la CEE - Affaires internationales (janvier 1963), pages 24-36.

Aussi convient-il de souligner que ces institutions ont pour but exclusif de résoudre les problèmes techniques, financiers et économiques qui découlent des accords d'association et qu'elles n'ont absolument aucune responsabilité politique. Le système de l'association est une méthode de coopération technique, financière et économique et non de coopération politique. La Commission accepte, et il convient que le Conseil accepte que les gouvernements des pays et territoires associés soient entièrement indépendants dans les affaires politiques et ne désirent pas se lier à la Communauté. Lorsqu'il s'avère qu'un "gros" projet des institutions est inopportun, il convient qu'elles soient limitées au minimum strictement nécessaire.

Les conversations préparatoires avec les pays précités ont abouti à la conclusion que, dans les deux cas, l'adhésion à la convention de Yaoundé devait être exclue et qu'il conviendrait de baser les négociations sur la seconde possibilité offerte par la déclaration d'intention, c'est-à-dire une convention d'association sui generis, fondée sur une reconnaissance des droits et des obligations réciproques, en particulier dans le domaine des échanges commerciaux.

La procédure que la Commission doit suivre pour obtenir un mandat de négociation est simple en théorie, mais compliquée et très longue en pratique. La commission informe le Conseil des résultats des conversations préparatoires et présente un projet de mandat. Le Conseil charge alors les représentants permanents d'établir ce mandat de façon plus précise, avec la Commission. Des groupes de travail sont constitués par des représentants de la Commission et des Six. De cette façon, le projet de mandat ne cesse d'aller et venir entre la Commission et le Conseil. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que celui-ci donne finalement son accord pour des négociations officielles.

Dans les négociations en question, la Commission était en général du même avis que cinq Etats membres, tandis que la France menait une lutte opiniâtre et solitaire contre le mandat, puis contre les négociations.

Les négociations officielles entre la Communauté et le Nigéria débutèrent en juillet 1964 et prirent fin en juillet 1965, en l'absence des représentants français, sitôt après le déclenchement de la fameuse crise de cette période-là. Il a fallu attendre juillet 1966 pour que la France se déclare enfin d'accord et que la convention puisse être signée à Lagos.

Des négociations entre la Communauté et le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont été entamées en mars 1965, et elles ont repris de nouveau à Bruxelles il y a peu de temps, avec de bonnes chances de réussite - à en juger d'après les apparences.

L'accord de Lagos

L'accord entre la CEE et le Nigéria accorde à ce dernier le même régime de préférences qu'aux associés de l'accord de Yaoundé. L'objectif primordial que le Nigéria s'était fixé pour la négociation a ainsi été pris en considération. Une exception a été faite pour quatre produits qui sont particulièrement sensibles pour la position des dix-huit associés de Yaoundé sur le marché de l'exportation (bois tropicaux, huile de palme, huile d'arachide, cacao). Ces produits ont été soumis à des contingents tarifaires, de telle manière toutefois qu'il ne puisse pas en résulter de grandes difficultés pour le Nigéria.

Ce qu'on appelle les contre-préférences ont constitué un point délicat pendant les négociations. Ni la Commission, ni les Etats membres - à l'exception de la France - ne jugeaient utile un régime de contre-préférences. On a finalement trouvé une solution ingénieuse lorsque le Nigéria s'est montré disposé à présenter une liste de 26 produits, sur la base de laquelle la CEE bénéficie d'une préférence sur le marché nigérian. Cette liste est établie de telle sorte que les échanges entre le Nigéria et les pays tiers ne puissent en subir aucun préjudice. Aussi cette contre-préférence peut-elle être considérée comme presque entièrement symbolique.

L'accord de Lagos ne prévoit pas la mise en oeuvre du Fonds européen de développement en faveur du Nigéria. Comme nous l'avons dit ci-dessus, le Nigéria ne le demandait pas non plus, surtout parce qu'il ne voulait pas compliquer les négociations. Cela aurait eu en effet pour conséquence l'augmentation des contributions des Six au Fonds. Le fait que le Nigéria ferait partie de deux systèmes préférentiels, au moment de l'entrée en vigueur de l'accord, n'a pas soulevé de grandes difficultés au cours des négociations. Etant donné le point de vue des associés de Yaoundé, il aurait été imprudent de lui demander de renoncer au régime préférentiel dans le cadre du Commonwealth.

Dans ce cas, en effet, tout le poids des échanges préférentiels avec la CEE serait retombé sur celle-ci, et les pays de Yaoundé auraient eu encore plus de difficultés à faire usage de leurs droits préférentiels dans la CEE (1).

.../..

(1) Pour les détails de l'accord de Lagos : cf. : Communauté européenne, septembre 1966 (Bulletin du service d'information de la CEE, 23, Chesham street, S.W.1); West Africa, 17 et 24 juillet 1965 et 16 juillet 1966. Cf. aussi : The Economist, 17 juillet 1965.

Mises à part les négociations officielles de Bruxelles proprement dites, le gouvernement nigérian a aussi déployé une très grande activité sur le plan diplomatique pour augmenter les chances de succès des négociations. En accord avec la Commission, Lagos a établi des contacts diplomatiques intensifs avec un certain nombre d'associés de Yaoundé. Les représentants diplomatiques nigérians auprès de la Communauté et au du Royaume-Uni ont constamment exercé des pressions sur les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités. Au cours des négociations de Bruxelles, la Commission a consulté à plusieurs reprises les associés de Yaoundé. L'opération était très complexe dans son ensemble, bien que le contenu de l'accord soit assez simple. La planification soigneuse que la Commission et le gouvernement nigérian discutaient et mettaient en oeuvre ensemble a sans aucun doute contribué au résultat recherché, tandis que l'influence que M. Rochereau a aussi su faire valoir spécialement à Paris a vraisemblablement emporté la décision favorable. Les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont constamment formulé des objections à l'égard de l'accord. Le Nigéria a repoussé ces interventions et même des visites à Lagos du ministre britannique M. Bottomley n'ont pas eu le résultat escompté par Londres. Une divergence de conceptions entre la représentation britannique à Bruxelles et le point de vue des ministères de Londres était nettement perceptible pour les initiés. Les objections des Etats-Unis étaient les mêmes que celles qu'ils formulaient à l'égard de la convention de Yaoundé, à savoir le caractère préférentiel de l'accord. Les Etats-Unis ont aussi répété leurs objections envers l'association lors de la conférence de la CNUCED. Ils défendaient l'idée d'un système préférentiel sans contre-préférences. Les associés répliquaient à cela qu'un système général et des préférences régionales n'étaient pas nécessairement incompatibles (1).

.../...

(1) Cf aussi : H. Edward English : "Transatlantic community : Canadian perspectives" - Communauté transatlantique : perspectives canadiennes - 1968, presses de l'université de Toronto, page 54.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, on peut dire que ce qui a été obtenu grâce à l'accord de Lagos concorde dans une très large mesure avec ce que le Royaume-Uni lui-même tentait de réaliser dans ses négociations avec les Communautés européennes.

L'aspect de loin le plus important de l'accord de Lagos réside dans le fait qu'une brèche a été ouverte dans le système fermé de l'association tel qu'il existait depuis 1958. Il s'agit maintenant de savoir si la Commission réussira à mener aussi à bonne fin les négociations avec l'Est Africain et si, par la suite, d'autres Etats africains - le Soudan, le Ghana - demanderont aussi à entamer des négociations.

Conclusions

Quelles conclusions peut-on tirer de presque dix ans d'association (1) ?

Au cours des négociations sur le taité de Rome, pendant les années 1955-1957, quelques négociateurs ont sans aucun doute espéré que l'association ferait évoluer les rapports entre l'Europe et l'Afrique dans le sens d'une sorte de partnership politique et économique, une sorte d'Eurafrique. "La présence française en Afrique doit être remplacée par une présence européenne"; cette déclaration, attribuée à M. Robert Marjolin, est caractéristique de ces années-là. Ce point de vue était utopique dès

.../.

(1) Cf. notamment J.J. van der Lee : "Europe's trade and aid policies" - Le commerce européen et les politiques d'assistance - Revue européenne, 16, 4 (automne 1966).

Pour une description vivante de l'oeuvre de la Commission, cf. Robert Lemaignen : "L'Europe au berceau, souvenirs d'un technocrate" (Paris, 1964) pages 117-160. Pour des idées récentes du même auteur : Robert Lemaignen "L'avenir du monde, l'anarchie dans l'égoïsme ou l'équilibre dans la solidarité" Opera Mundi Europe, nos 447, 448 et 449, 1968. Cf aussi : J. Lecerf "Histoire de l'unité européenne" (Paris 1965). Pius Okigbo "Africa and the Common market" - L'Afrique et le Marché commun (Londres 1967).

le début. L'Europe et l'Afrique ont leurs problèmes et leurs intérêts politiques et économiques spécifiques. Des relations économiques entre les deux sont possibles, mais cela implique alors que les Etats africains doivent pouvoir en profiter au premier chef - conséquence de leurs problèmes de développement - et que l'Europe soit disposée à aborder positivement ces problèmes africains de développement et à accorder son aide pour les résoudre. Cette assistance peut se manifester de différentes façons. La meilleure solution consisterait à lui donner la forme d'une stratégie du développement au niveau régional, surtout centrée sur l'ensemble de l'Afrique, aussi longtemps qu'il n'est pas possible à la Communauté d'entreprendre une stratégie du développement à l'échelle mondiale.

Sous sa forme actuelle, l'association peut être définie comme un système d'aide multilatérale tant dans le domaine financier que dans le domaine des problèmes commerciaux. Son aspect multilatéral est un succès.

La Commission de la CEE jouit de la confiance de la grande majorité des pays africains, associés et non associés. Des accusations de néo-colonialisme ont bien été portées à l'égard des Etats membres, mais non de la Commission. Celle-ci a généralement pris garde que sa position ne puisse s'identifier aux intérêts d'un ou de plusieurs Etats membres de la CEE. Elle a évité de se trouver mêlée d'une quelconque façon aux affaires politiques internes des pays associés. Elle a montré à plusieurs reprises qu'elle prenait également à coeur les intérêts commerciaux des pays non associés, tant en favorisant des négociations avec eux que par sa politique générale en matière d'échanges entre les pays

en voie de développement et la Communauté. Le fait que ses propositions au Conseil au sujet de l'Amérique latine n'aient eu aucune suite est imputable au Conseil, et non à la Commission. Elle a essayé de protéger jusqu'à un certain niveau les intérêts des "associés de la première heure".

Aussi est-il possible de conclure que toute perte ou toute réduction des compétences de la Commission serait contraire aux intérêts des pays en voie de développement, associés ou non.

L'assistance financière et technique dans le cadre de l'association a, pour les dix-huit, plus d'importance que le régime commercial préférentiel. Le Fonds européen de développement fait du bon travail, bien qu'il soit possible, sans aucun doute, d'améliorer les procédures et qu'il faudra le faire, compte tenu notamment de la participation acquise par les pays ~~et territoires associés~~ membres dans l'exécution des projets qui sont financés par le Fonds (1).

Le système préférentiel sera aussi un point particulièrement délicat dans les négociations qui précéderont la prorogation des accords de Yaoundé et de Lagos. Surtout après les points de vue qui ont été adoptés au sujet du régime préférentiel lors de la conférence de l'UNCTAD à la Nouvelle-Delhi, la Commission fera bien de proposer la suppression des contre-préférences. L'opposition au système préférentiel continuera de se manifester particulièrement aux Etats-Unis, en Asie et en Amérique latine.

.../..

(1) Cf. Afrika, bulletin mensuel de l'institut africain, 1968, n° 3, "Het nederlandse bedrijfsleven en het Europese Ontwikkelingsfonds" - Les milieux professionnels néerlandais et le Fonds européen de développement, pages 68-73; Nieuw Europa - Europe nouvelle - 1968, n° 3, page 68.

Une sorte de partnership entre la Communauté et les associés n'a pas à être envisagé. La grande majorité des pays africains souhaite définir en toute indépendance sa politique internationale. De ce point de vue, l'intérêt de la Communauté diffère de celui des pays et territoires associés, et il est touché de beaucoup plus près par les relations avec le continent nord-américain que par l'Afrique.

Toute tentative visant à promouvoir l'intégration ou l'intégration régionale en Afrique même doit être soutenue et encouragée. Les pays africains peuvent sans aucun doute tirer avantage de l'expérience acquise dans la CEE dans le domaine de l'intégration et - aussi bizarre que cela puisse paraître - vraisemblablement plus encore sur le plan des institutions que sur celui de l'économie. L'intégration d'économies nationales est impossible dans le cadre d'une coopération inter-gouvernementale, et son succès dépend en grande partie de la disposition des pays participants à créer un organisme qui ressemble nettement dans ses traits à la Commission de la CEE (1).

Il conviendra que les pays en voie de développement eux-mêmes se rendent compte que le succès d'un marché commun dépend en grande partie des compétences accordées à l'organe exécutif, de façon qu'il puisse jouer le rôle de l'institution qui stimule, d'une part, l'intégration et, d'autre part, aussi, l'évolution des rapports entre l'unité intégrée et les pays tiers.

.../...

(1) Cf. "Insight and opinion" - Vues et opinions - Quarterly for current African thinking, vol. 2, n°s 2, 3, 4 (1967) et vol. 3 n° 1 (1968).

On peut constater finalement que l'association a prouvé qu'elle était une méthode parfaitement au point de coopération technique et économique entre une communauté de pays hautement industrialisés et un groupe de pays en voie de développement.

Le terme d'association pourrait être remplacé par celui de "coopération". L'égalité des partenaires est ainsi mieux exprimée que par le mot d'"association" issu du processus français de la décolonisation.

Beaucoup de choses dépendent maintenant des propositions que la Commission de la CEE fera pour les négociations à venir. Elle a intérêt, à cet égard, à tenir compte des résultats de la conférence de l'UNCTAD, de la charte d'Alger, et elle doit se garder de transposer aux relations avec ses partenaires d'outre-mer les difficultés qui existent à l'intérieur de la CEE elle-même. Elle a maintenant la possibilité de montrer qu'après l'échec de la conférence de l'UNCTAD elle comprend bien la gravité de l'impasse où se trouvent les rapports entre pays riches et pays pauvres. Elle ne doit pas se laisser décourager par les échecs à l'intérieur de la Communauté. Elle peut montrer, en prenant une initiative courageuse concernant l'avenir de l'association qu'elle continue de se considérer comme le moteur, non seulement de la CEE elle-même, mais aussi de l'évolution des rapports entre pays riches et pays pauvres. Elle doit proposer l'extension de l'association, la suppression des contre-préférences, la réduction de la discrimination à l'égard des pays tiers en voie de développement, la rénovation et l'extension de l'aide financière et des autres activités du Fonds européen de développement et autres formes multilatérales ou bilatérales d'assistance, la coordination des programmes bilatéraux des Six, l'harmonisation des accords de Yaoundé et de Lagos.

Ce qui a été révélé jusqu'à présent des propositions de la Commission au Conseil, faites en avril cette année, est franchement décevant. Cela semble se résumer à une prorogation du statu quo pour une nouvelle période d'association. Cela semble insuffisant si l'on considère l'évolution marquée à Alger et à la Nouvelle-Delhi, mais aussi la stagnation dans la CEE elle-même. La Commission peut et doit mieux faire si elle veut conserver la confiance que les pays en voie de développement ont mise en elle. Elle a aussi tout intérêt à garder en mains la direction des négociations, afin que celles-ci n'aboutissent pas à une conférence intergouvernementale où sa présence sera plus ou moins tolérée.

15

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Réflexions pour une politique commerciale eurafricaine

par

le Prof. Marc PENGUIL

Berlin, le Ier octobre 1968

10 heures
Commission I

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Réflexions pour une politique commerciale eurafricaine

par

le Prof. Marc PENCUIL

Berlin, le Ier octobre 1968

10 heures
Commission I

Réflexions pour une politique commerciale eurafricaine

Marc P E N O U I L
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques
Directeur de Recherches au Centre d'Etudes d'Afrique Noire
de l'Université de Bordeaux

Le présent rapport n'a pas pour objet de présenter une analyse détaillée de ce qu'ont été les échanges entre l'Europe des Six et les Etats Africains et Malgaches Associés (E.A.M.A.) ; il ne cherche pas davantage à prévoir ce que pourrait être l'évolution des échanges dans l'optique du renouvellement de la convention de YAOUNDE. Il présente simplement une certaine interprétation du passé récent et évoque ce que pourrait être l'avenir. De ce point de vue, il paraîtra trop ambitieux et irréaliste à certains. Pourtant son auteur pense que l'ensemble du raisonnement repose sur un petit nombre d'idées et de faits difficiles à rejeter : la convention de YAOUNDE n'a apporté qu'une extension faible des transactions et n'a pas résolu le problème des termes de l'échange ; les efforts d'organisation des échanges au niveau mondial n'ont, difficilement, abouti que pour un petit nombre de produits et la récente conférence de NEW DELHI a montré qu'il était vain d'attendre une solution mondialiste rapide au problème du commerce des pays sous-développés ; l'Afrique ne pourra pas réussir son développement tant que subsistera l'actuel morcellement des marchés ; cette unification des marchés ne pourra être réalisée que progressivement et avec une aide extérieure. Notre rapport a donc essentiellement pour but de vérifier ces idées et de préciser les conséquences que l'on peut en tirer.

Il convient, en effet, de souligner au départ que la solution des problèmes de développement du Tiers Monde passe par le commerce international. Par sa nature, l'économie sous-développée dépend du monde extérieur, lorsqu'elle commence à transformer ses structures. La substitution d'une économie d'échange à une économie d'autoconsommation, la monétisation

circuits commerciaux, l'obtention des biens d'équipement nécessaires, la formation de techniciens, la création d'infrastructures, toute la formation de ce monde nouveau suppose une large ouverture vers l'extérieur. Malheureusement, les mécanismes économiques sont tels que les échanges internationaux pénalisent très souvent les économies les plus faibles. La loi du marché trop souvent aveugle transforme cet instrument indispensable de développement en un outil d'exploitation du Tiers-Monde. Organiser les échanges internationaux, assurer la croissance du commerce des pays sous-développés est l'objectif déclaré de tous les responsables du développement.

D'une telle orientation les exemples abondent, il suffira ici d' évoquer trois conférences différentes dans leur philosophie et leur composition, mais qui ont abouti à des orientations en partie comparables. La conférence de YAOUNDE d'abord, aboutissement de longues conversations entre les six partenaires européens et les E.A.M.A., Elle a permis la mise en place d'un système d'abaissement des obstacles tarifaires et contingentaires entre les Etats membres et a combiné cette organisation commerciale avec un système d'aide multilatérale. La conférence d'ALGER, qui a réuni quelques 77 pays sous-développés qui ont défini leurs positions communes sur le commerce mondial face aux problèmes du développement : nécessité d'une politique des produits de base, libération aménagée des échanges, ouverture de débouchés pour les produits manufacturés dans le monde développé, règlementation des transports maritimes, accroissement des échanges entre pays sous-développés. La conférence mondiale de NEW DELHI enfin où ces diverses questions ont été reprises et discutées. Partout dans le monde, les experts et les responsables politiques ont une claire conscience du problème alors que l'opinion publique se désintéresse un peu de la question. En face de ces efforts de réflexion et de revendication, les résultats obtenus peuvent paraître dérisoires et, en fin de compte, les relations eurafricaines peuvent presque constituer un exemple.

Les accords de YAOUNDE correspondent, en effet, à une certaine conception des relations commerciales entre mondes développé et sous-développé. Ils reposent sur 4 principes : la préférence accordée à une solution libre-échangiste par rapport à une solution d'organisation des marchés ; l'acceptation d'une certaine préférence régionale par rapport aux marchés mondiaux ; une délimitation spatiale à base plus historique et politique qu'économique ; un système d'aide multilatérale qui ne représente qu'une faible fraction de l'aide totale accordée au Tiers-Monde par chacune des six puissances européennes. De ces principes résultent de nombreuses mesures qui ont été appliquées au cours des dernières années et qu'il nous faut tenter de juger au moment où se pose la question du renouvellement de cette convention.

De notre point de vue, le bilan n'est pas entièrement positif. L'Europe n'a pas une véritable doctrine de l'aide commerciale au Tiers-Monde. C'est à cette doctrine qu'il faut réfléchir ; c'est sur elle qu'il faut tenter d'établir un accord. Mais en même temps, il faut rechercher par quels moyens concrets la politique commerciale peut devenir un instrument essentiel de la politique de développement. Seule une analyse économique plus poussée, partant d'options initiales, peut alors éclairer notre recherche. Tels seront les deux axes de notre étude qui nous conduira à analyser tout d'abord "les leçons d'un semi-échec : la nécessité d'une doctrine de l'aide commerciale", puis "les éléments d'une politique commerciale instrument du développement".

I - Les leçons d'un semi-échec : pour une doctrine de l'aide commerciale

Il est indispensable pour améliorer les mécanismes de l'aide européenne aux E.A.M.A. de bien saisir la valeur des résultats obtenus au cours des dernières années. Il importe également de rechercher en application de quels principes ces résultats ont été obtenus et dans quelle mesure une réforme de ces principes peut être envisagée.

A - Le bilan de la politique d'association

Un tel bilan est difficile à établir, car les résultats peuvent être interprétés en fonction d'objectifs différents, et ils dépendent de causes diverses. Constater des résultats favorables n'est pas forcément faire la preuve de la portée de la politique pratiquée, constater des insuffisances ne saurait conduire à condamner automatiquement les solutions adoptées. Quels étaient les buts poursuivis ? Il s'agissait à la fois de permettre la croissance des échanges entre les "Six" et les Etats associés et de contribuer au développement économique de ces Etats.

1°) Les résultats sur le plan commercial :

Sans nous livrer à une analyse détaillée présentée par ailleurs, il nous paraît possible de dégager des statistiques commerciales les conclusions suivantes.

a) Sur un plan global, le développement des échanges est très marqué. Les exportations de la C.E.E. vers les E.A.M.A. sont passées de 669 Millions de dollars en 1958 à 847 Millions en 1966, tandis que les importations de la C.E.E. en provenance des E.A.M.A. passaient, dans le même temps, de 746 Millions de dollars à 1 095. Cela représente une progression de 26,6 % des exportations de la C.E.E. et de 46,7 % de ses importations. En apparence, donc, la situation des E.A.M.A. s'est sensiblement améliorée depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome.

b) Il convient alors de remarquer que, dans le même temps, les achats de la C.E.E. aux pays sous-développés non associés ont progressé de 76 % et les ventes des "Six" à ce même groupe de 28,5 %. L'avantage relatif qu'a représenté l'association paraît donc assez théorique.

c) Si l'on examine la structure des exportations des Etats associés, on constate que l'accroissement des exportations est entièrement imputable à la vente de nouvelles matièrespremières. La valeur globale des denrées agricoles traditionnellement exportées a eu tendance à décroître.

De 1963 à 1966, les exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. sont passées de 836 Millions de dollars à 1 095, soit une augmentation de 259 Millions de dollars. Or, au cours de cette période, les exportations de minerais de cuivre se sont accrues de 143 Millions de dollars à 314, celles de minerais de fer de 10,6 à 57 et celles de bois de 99,7 à 164,6. Soit pour ces trois produits une progression de 282 Millions de dollars, largement supérieure à l'accroissement global du commerce, ce qui implique un recul d'autres produits en valeur absolue, et à fortiori en valeur relative. Or, pour ces trois produits, l'influence de la politique douanière de la C.E.E. est très secondaire ; le cuivre provient du Congo-Kinshasa et sa production avait été profondément affectée par les troubles congolais, le fer provient de Mauritanie et il s'agit de gisements mis en exploitation au cours de cette période ; quant au bois, il bénéficie d'un marché favorable au plan mondial. Les mesures de libération des échanges surtout sensibles après 1963 sont donc pratiquement sans grand effet.

d) Les trois produits dont nous venons d'évoquer la situation proviennent pratiquement de quatre pays : le Congo-Kinshasa (cuivre), la Mauritanie (fer), la Côte-d'Ivoire et le Gabon (bois). C'est dire que les effets favorables de cette expansion commerciale sont limités dans l'espace.

e) La valeur des principales productions agricoles des Etats associés (café, cacao, bananes, arachides, fruits, coton, palmistes) représentait environ 500 Millions de dollars en 1963 ; on peut l'évaluer, en 1966, à 505 Millions de dollars, la variation a donc été à peu près nulle. Or, ces productions ont une importance considérable pour l'économie des pays étudiés. Elles intéressent, en effet, une très grande partie de la population et c'est par leur développement que des revenus peuvent être distribués et peuvent circuler. Les exportations en croissance n'ont, de ce point de vue, qu'une faible influence. C'est là un point fondamental que nous retrouverons à propos des problèmes de développement économique.

f) Sans vouloir rechercher avec une extrême précision les causes de cette situation, il convient de remarquer que les produits exportés par les E.A.M.A. se caractérisent par une faible élasticité, tant par rapport aux prix que par rapport aux revenus. Cela implique que la croissance des revenus enregistrée dans les pays de la C.E.E. ne détermine pas une hausse parallèle des achats de produits tropicaux aux E.A.M.A. Mais surtout, les réductions de prix résultant des baisses de tarifs, comme d'ailleurs celles qui pourraient résulter d'un abaissement de la fiscalité en vigueur dans certains Etats, n'entraînent pas une augmentation proportionnelle des ventes. Les effets d'une politique commerciale d'inspiration purement libérale et axée sur l'élimination des droits de douane est donc fatalement insuffisante pour stimuler les échanges.

g) Plus important encore dans cette recherche des causes de la détérioration relative de la position des E.A.M.A. est l'observation de l'évolution des prix des produits. Ce phénomène de la détérioration des termes de l'échange ne peut faire l'objet essentiel de cette étude, mais son importance est telle qu'il doit être évoqué dans cette présentation d'un bilan de la C.E.E. Cette détérioration des termes de l'échange est un phénomène général. Pour une base 100 en 1958 ils seraient tombés à 94 en 1965, alors qu'ils s'élevaient à 105 en 1953. Si l'on veut examiner la situation des Etats associés, il est préférable d'examiner rapidement l'évolution des principales productions exportées. Si l'on retient la valeur de la tonne exportée en dollars, il est possible de classer les denrées en trois catégories pour la période 1963-66 :

- Les produits dont le prix a augmenté sensiblement : le cuivre (de 607 à 1 057 dollars) ; le café vert (627 à 784 dollars) ; le coprah (de 181 à 206 dollars) et les palmistes (de 149 à 163 dollars).

- Les produits dont les prix sont restés stables : les bananes (192 à 194 dollars), le minerai de fer (11 dollars), les bois (62 et 68 dollars).

- Les produits dont les prix ont sensiblement baissé : l'arachide (212 à 197 dollars), l'huile d'arachide (375 et 342 dollars), le cacao (520 et 442 dollars), le coton (602 et 569 dollars), le sucre (178 et 123 dollars), les conserves d'ananas (430 et 359 dollars).

Il faut d'ailleurs remarquer que les chiffres précédents peuvent être remis en cause. L'évolution favorable des cours du café s'explique, à la fois, par la mise en application de l'accord mondial favorable aux Etats africains, par une certaine évolution de la demande et par le bas niveau des prix antérieurement atteint. D'autre part, l'un des faits les plus importants est certainement la très grande instabilité de tous ces prix. Dans les quatre années d'observation, le cacao a enregistré une chute de 40 % des cours en un an, les bananes une chute de plus de 15 % en six mois, les arachides de 10 % en six mois. Ces observations seraient bien sûr valables au plan mondial, il importe cependant de remarquer au passage que pour la plupart des produits les accords d'association n'ont pas apporté une solution même partielle à ce qui peut être considéré comme l'un des principaux problèmes des économies en voie de développement. Cette absence d'amélioration des termes de l'échange des E.A.M.A. par rapport aux autres économies sous-développées est mise en lumière par le tableau suivant qui montre que les prix des produits exportés par ces pays vers la C.E.E. ont suivi une évolution parallèle aux prix des denrées exportées par d'autres pays sous-développés et que même parfois les prix ont évolué de façon plus défavorable.

Produits	Prix de la tonne en dollars			
	Ensemble du monde		E.A.M.A.	
	1963	1966	1963	1966
Bananes	154	163	192	194
Arachides	191	205	212	197
Huile d'arachide	302	324	375	342
Coton	637	621	602	569
Cuivre	622	1 123	607	1 073
Sucre	193	130	178	123
Palmistes	146	162	149	163
Bois	61	68	63	68
Minerai de fer	8	9	11	11
Cacao	522	438	520	442
Café	731	895	627	784

Ces comparaisons ont une valeur limitée si l'on retient la valeur absolue des prix observés. En effet, il peut exister des différences de qualité appréciables entre les produits. Par exemple pour le café, les exportations en provenance du reste du monde sont constituées par des cafés arabica, alors que celles des E.A.M.A. sont essentiellement formées de robusta ; de même pour le coton, la position des E.AM.A. qui peut paraître parfaitement concurrentielle s'explique, en fait, par des différences qualitatives. Pour des qualités voisines, on peut admettre queles prix pratiqués en faveur des associés sont légèrement supérieurs à ceux du reste du monde avec cependant une tendance à l'uniformisation. Il semble en tous cas que de plus en plus l'approvisionnement auprès des E.A.M.A. n'implique plus le paiement de surprix. Cela ne fait qu'aggraver la tendance que l'on peut déceler par ailleurs au développement des achats dans des économies non associées.

h) Le développement de la concurrence extérieure est, en effet, l'un des traits marquants de ces dernières années. Il est intéressant, de ce point de vue, de comparer les varations des importations des "Six" entre 1963 et 1966 pour les principaux produits.

Produits	Variations des importations de la C.E.E. en tonnes	
	Importations totales	Importations venant des E.A.M.A.
Bananes	+ 451 496	- 8 242
Café	+ 67 371	- 1 591
Coton	+ 43 134	- 36
Palmistes	+ 252	- 28 935
Huile de palme	+ 22 206	- 9 327
Arachides	+ 31 398	+ 29 446
Huile d'arachide	+ 54 691	+ 29 939
Cacao	+ 33 947	+ 16 803
Bois	+ 751 054	+ 835 316
Conserves d'ananas	- 9 652	+ 12 184

Ce tableau nous montre que, dans la plupart des cas, et pour les productions agricoles les plus importantes, la croissance de la demande européenne n'a pas profité aux associés dont le volume des ventes a même souvent diminué. Ce déplacement des ventes a été réalisé soit au bénéfice de pays d'Amérique Latine, soit d'autres Etats africains, plus rarement au profit de pays d'Asie. Les progrès de l'Amérique Latine apparaissent nettement pour les bananes (+ 351 650 T.), pour le café (+ 29 100 T.), pour l'huile d'arachide (+ 20 276 T.). L'avantage pris par d'autres pays africains est assez marqué pour le café (+ 17 300 T.), le cacao (+ 15 500 T.), le coton (+ 10 500 T.).

Cet aspect de l'analyse des résultats de l'association est particulièrement important, car il nous montre que, contrairement aux arguments avancés bien souvent, le régime préférentiel accordé aux associés n'a pas empêché les autres pays du Tiers-Monde de profiter largement de l'accroissement des débouchés dans l'économie des "Six". Cela souligne également l'ampleur des difficultés rencontrées par les Etats africains associés pour mettre en oeuvre leur développement. Nous sommes en présence de l'une des zones critiques du monde dans laquelle le décollage de l'économie est particulièrement difficile à réaliser en raison, en particulier, de la position concurrentielle sensiblement supérieure d'un certain nombre d'autres pays tropicaux. Peut-être ces derniers auraient-ils pu accroître encore plus rapidement leurs ventes en l'absence de la convention de YAOUNDE ; mais cela ne paraît pas certain en raison de la politique pratiquée par les divers partenaires européens.

2°) Les résultats sur le plandu développement :

Il est beaucoup plus difficile d'établir ici un bilan de la politique d'association. Le développement des Etats associés est, en effet, la résultante de toute une série d'efforts émanant des pays intéressés eux-mêmes pour l'essentiel des divers Etats membres de la C.E.E. pris individuellement, de l'action des institutions communautaires, mais aussi de l'aide apportée par les autres nations développées. Dans la croissance du produit national de chacun des Etats, il est donc à peu près impossible de dire ce qui est directement et indirectement imputable à la seule intervention communautaire.

Cependant, il est possible de présenter un certain nombre d'observations sur le développement de ces économies.

a) Les taux de croissance enregistrés sont très inégaux et généralement assez faibles, compte tenu de l'accroissement de la population.

Les résultats obtenus sont, d'autre part, le plus souvent en deçà des objectifs fixés par les plans de développement, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer par des prévisions trop optimistes de ceux-ci.

b) Les taux de croissance très élevés enregistrés pour le produit intérieur brut de certaines économies s'expliquent essentiellement et parfois exclusivement par la mise en exploitation d'importants gisements miniers. Sans sous-estimer l'importance d'un tel fait, il faut bien observer qu'il n'en résulte trop souvent aucune transformation profonde de l'économie, dans la mesure où le nombre d'autochtones intéressés par ces productions est très faible et où les revenus distribués à l'intérieur du pays sont eux-mêmes réduits. Le schéma classique de l'économie dualiste s'applique ici parfaitement. Il ne faut cependant pas oublier que la croissance du produit national n'implique pas une augmentation parallèle des revenus de la masse de la population.

c) La croissance du produit doit, d'autre part, être soigneusement distinguée du développement de l'économie qui implique des mutations dans les structures. Or, de ce point de vue, l'action communautaire est des plus réduite. En premier lieu, on n'enregistre aucune action, ni sur le plan commercial, ni sur celui des interventions du F.E.D., en faveur de l'industrialisation. Or sans industrialisation - au moins légère - il n'y a pas de développement économique possible.Mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Il n'y a pas d'industrialisation possible s'il n'y a pas un marché local suffisamment étendu et une politique commerciale extérieure cohérente. Une politique simplement libre-échangiste, même si elle tolère certaines protections en faveur des industries nouvelles, est une politique purement négative. Une politique d'aide qui se veut cohérente se doit de contribuer à la constitution des marchés locaux qui permettront qne industrialisation rentable. Comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, cela implique l'abandon d'une doctrine purement statique de l'association et du commerce qui cherche à compenser dans l'immédiat les avantages accordés par l'obtention

de débouchés et qui redoute toute action qui pourrait réduire à court terme les débouchés des industries nationales, en oubliant qu'un véritable développement économique entraînerait sans doute l'apparition de possibilités de vente bien plus considérable. Cette crainte inexprimée de l'industrialisation a été un frein sérieux à la mise en place d'une politique commerciale plus favorable au développement.

D'autre part, et nous l'avons déjà évoqué, le développement économique implique la création de réseaux d'échanges internes. Les économies des Etats associés sont typiquement des économies inarticulées, dans lesquelles les échanges intersectoriels sont réduits, l'approvisionnement étant réalisé très fréquemment à l'extérieur pour la majorité des biens industriels. Les mécanismes qui assurent la croissance de l'économie dans les pays développés, tels le multiplicateur d'investissement,ne peuvent pas jouer ici. De la même façon, les implantations industrielles ne suscitent pas l'apparition d'activités complémentaires et la constitution de véritables pôles. La politique commerciale de l'association telle qu'elle a été appliquée n'a pas contribué sensiblement à l'extension des productions de base qui distribuent des revenus dans la masse de la population. Certes, les importants aménagements d'infrastructure réalisés grâce au F.E.D. sont un élément non négligeable de la politique de développement, mais il est regrettable que la politique commerciale ne vienne pas compléter l'oeuvre du F.E.D., en donnant à ces investissements leur pleine efficacité grâce au développement des courants d'échanges dans l'économie. La doctrine commerciale sous-jacente aux accords d'association relève du compromis et manque de cohérence avec les efforts entrepris par ailleurs pour transformer les économies africaines.

B - Les bases d'une politique commerciale

La politique commerciale d'association est un élément d'un ensemble qui doit contribuer à favoriser le développement d'une partie du monde sous-développé. Malheureusement, les mobiles qui ont amené les pays membres de la

C.E.E. à accepter ou à suggérer une telle action sont divers et peut-être pas toujours exempts d'un certain égoïsme national. Chaque nation européenne est engagée dans la compétition économique avec les autres nations développées, chacune souhaite accroître son influence dans le reste du Tiers-Monde, chacune aussi doit tenir compte des pressions qu'exercent en son sein divers groupes d'intérêts économiques, qui désirent obtenir des avantages précis et immédiats en contrepartie de charges fiscales accrues. Dès lors, il y a souvent une grande distance entre les principes altruistes affirmés et la politique pratiquée. L'antagonisme des intérêts, les compromis auxquels ils conduisent, font que la politique commerciale de l'Europe vis-à-vis des Etats associés manque de cohérence et répond de façon contradictoire aux questions essentielles soulevées par l'aide extérieure. C'est pourquoi il nous paraît important de soulever quelques questions fondamentales auxquelles il est indispensable de répondre si l'on ne veut pas que les mesures prises d'un côté n'annulent les effets d'autres mesures, ce qui est peut-être le cas actuellement entre la politique du F.E.D. et la politique commerciale.

1°) Portée du principe de l'aide extérieure :

A travers le monde développé, les discours officiels font une large place à la nécessité morale et humaine de l'aide aux pays défavorisés. La politique réelle fait une plus large place aux intérêts nationaux. La C.E.E. n'a pas échappé à cette ambiguité de l'aide. Le bien fondé d'une telle politique n'est même peut-être pas très généralement admis. Nombreux sont ceux qui pensent et même qui disent que leur pays a ses propres régions sous-développées sur lesquelles il doit agir par priorité. Le principe d'une aide minimum de 1 % du revenu national n'est pas respecté par tous les pays européens. Le principe de réciprocité est souvent avancé dans les conférences internationales tarifaires, même si ensuite quelques avantages sont accordés à tel ou tel. L'orientation préférentielle des échanges des E.A.M.A. vers la France - même si la position des Cinq partenaires s'est sensiblement améliorée - l'utilisation d'une grande partie des crédits du F.E.D. en commandes à des entreprises françaises, sont autant de freins à l'essor de la politique d'association.

Il importe donc de savoir si l'Europe des "Six" entend mettre la politique d'aide au rang des politiques communes et si chaque nation membre désire poursuivre une action qui a pu paraître à certains assez vaine. Le développement du Tiers-Monde est pourtant sans aucun doute le problème social numéro un de notre époque. Les inégalités à l'intérieur des nations développées sont grandes, les besoins y restent énormes, mais tout cela est cependant très limité par rapport aux insuffisances dont souffre le Tiers-Monde. Si le problème est posé sur le plan de la morale et de la solidarité humaine, l'aide extérieure est le premier impératif du XXe siècle. La réussite du développement du Tiers-Monde est le défi lancé à la civilisation de la seconde moitié du siècle, comme la solution des déséquilibres économiques et sociaux fondamentaux avait été le défi lancé aux décennies précédentes.

2°) Mondialisme ou régionalisme dans la politique commerciale

Admettre la nécessité d'une aide, admettre que la politique commerciale peut être un élément de l'action d'ensemble est assez facilement admis. Les désaccords apparaissent lorsqu'il s'agit de définir les modalités de cette aide. De notre point de vue, l'une des questions fondamentales consiste à savoir si la politique commerciale doit être envisagée au plan mondial ou sur une base régionale plus étroite. Très généralement, les actions préférentielles en faveur d'un groupe de pays sont l'objet de critiques assez vives.

Ces critiques sont fondées sur des arguments divers. Les uns sont d'ordre politique : les actions régionales impliqueraient un renforcement de l'influence politique des pays aidant sur les pays aidés ou, dans le cas de la politique commerciale, du pays le plus développé sur les autres. Le terme de néocolonialisme illustre parfaitement cette critique. Son bien-fondé est certain, à cela près que toute politique d'aide bilatérale implique les mêmes inconvénients et que si de nombreux pays développés n'affirment pas l'orientation géographique qu'ils entendent donner à leur aide et à leur commerce, l'examen des statistiques est cependant révélateur d'une régionalisation de fait.

Un autre argument très souvent avancé est celui d'une inégalité qui serait ainsi créée entre les économies sous-développées en contradiction avec les principes posés par de nombreux accords internationaux, en particulier dans le cadre du G.A.T.T. Une politique commerciale préférentielle aboutirait à morceller le marché international, serait un frein à la concurrence et limiterait artificiellement les possibilités de vente de certains autres pays. Les critiques formulées à la conférence de NEW-DELHI à l'encontre de la convention de YAOUNDE sont assez représentatives d'un tel point de vue. L'argumentation ainsi présentée sous ces apparences de truisme relève en fait d'une analyse économique assez superficielle. L'établissement d'une politique commerciale préférentielle ne suffit pas à réduire les échanges des autres économies. Les deux exemples, des "Six" d'une part, des Etats associés d'autre part, le montrent parfaitement. Les achats des "Six" auprès de pays tiers ont rapidement augmenté, plus rapidement même que les achats d'autres pays développés entre lesquels n'existe aucun accord d'intégration. Cela parce que la politique douanière n'est qu'une donnée parmi bien d'autres qui déterminent l'orientation et la croissance des échanges. Il est certain en particulier qu'un développement plus rapide des économies envisagées crée des besoins nouveaux qui impliquent un appel croissant aux pays tiers pour de nombreux approvisionnements. Si la politique commerciale régionale stimule la croissance des économies en cause à un rythme plus rapide que ne le ferait une politique mondialiste, il estpossible et presque certain qu'il en résultera une augmentation de la demande globale qui contrebalancera les effets qui auraient pu être défavorables pour les pays tiers de l'association. D'autre part, l'exemple des Etats associés nous montre que certains avantages douaniers sont insuffisants pour contrebalancer les avantages naturels dont disposent d'autres pays ou pour compenser l'avance prise par d'autres dans le domaine du développement. La politique mondialiste serait valable si tous les pays sous-développés présentaient les mêmes caractéristiques et se situaient au même niveau de sous-développement, mais il n'en est rien et une politique régionalisée peut être au contraire un moyen de corriger les inégalités de départ.

D'ailleurs, qu'est-ce que cette orientation mondialiste ? Elle revêt deux aspects bien différents selon ses défenseurs. Pour les uns, ce n'est qu'une formulation particulière de l'option libre-échangiste. La thèse soutenue par les délégations anglo-saxonnes dans les conférences internationales est assez proche de ce point de vue. Croire qu'un abaissement généralisé des droits permettrait aux économies sous-développées de résoudre leurs problèmes commerciaux paraît difficilement admissible. Cela supposerait que l'élasticité de la demande des produits primaires dont ces pays sont fournisseurs soit plus forte que celle des produits finis offerts par les nations développées. Or, nous l'avons vu, la réalité est inverse. Le libre échange ne fait donc qu'aggraver la situation des économies sous-développées ou tout au moins de la majorité d'entre elles. Pour d'autres, l'objectif idéal serait de parvenir à des accords au niveau mondial pour les principaux produits st éventuellement pour l'octroi de débouchés industriels garantis aux économies sous-développées. De tels résultats pourraient être atteints par des voies diverses, en particulier par la constitution de stocks régulateurs, par la fixation de prix garantis ou de quotas de production. Si de tels accords pouvaient être réalisés assez rapidement, il ne fait pas de doute que cette solution serait attrayante. Malheureusement, les accords en ce domaine sont rares et ceux qui fonctionnent bien sont encore plus rares. L'accord sur l'étain est un exemple pas très probant dans la mesure où il n'intéresse qu'un petit nombre de producteurs. L'accord sur le café est plus intéressant, mais son application soulève des difficultés dans la mesure où il ne couvre pas le monde entier, tant du côté des producteurs que surtout des consommateurs. Les accords sur le blé et le sucre montrent, par contre, les obstacles presque insurmontables que l'on rencontre quand on se trouve en présence de productions où le Tiers-Monde est en concurrence avec des producteurs de pays développés. Il apparaît surtout que la généralisation de cette procédure soulève des objections et des oppositions. La mise en place de nouveaux accords, sur le cacao par exemple, s'avère délicate.

L'action régionale peut alors présenter des avantages. D'abord parce qu'il est plus facile d'aboutir à un accord entre un nombre limité de pays, qu'entre l'ensemble des économies du monde. Il est en outre plus aisé de dégager des avantages réciproques pour les parties en présence. La correction du libre-échange par une politique commune peut être envisagée à partir du moment où les parties en présence sont d'accord sur une certaine conception de leurs relations commerciales. La complémentarité entre les économies du groupe peut être un élément favorable à une organisation rationnelle des échanges. Cela implique un système voisin de celui que l'Europe peutédifier ; un groupe de pays développés, localisés dans une partie du monde, aidant un groupe de pays sous-développés, localisés dans une/autre partie du monde, avec de chaque côté une diversité de ressources suffisantes. Il est bien évident que cette option ne saurait impliquer un arrêt des relations commerciales avec d'autres économies en voie de développement, pas plus que l'intégration européenne n'implique une suppression des échanges avec les autres pays développés. Simplement, dans la mesure où il paraît possible, dans un ensemble donné, d'établir des accords commerciaux qui peuvent être la base d'une politique de développement réelle, alors que cela n'est pas réalisable à une échelle plus large, il est normal et valable de s'orienter dans cette voie. C'est ce type d'espace mieux intégré qu'aurait dû créer la convention d'association. C'est ce qu'elle peut contribuer à créer, si les Européens acceptent cette option que nous avons appelée régionaliste, seule solution efficace à terme.

3°) L'efficacité dans la politique d'aide

La politique d'aide est bien souvent critiquée en raison de son inefficacité. Il est aisé de dénoncer l'utilisation peu productive faite par tel ou tel de l'aide reçue. Les abus existent ici comme ailleurs, ils n'expliquent pas à eux seuls la permanence du non développement. Celui-ci tient à des causes plus profondes et en particulier aux contradictions internes de la politique des pays développés. Le développement du Tiers-Monde on l'oublie trop, ne dépend pas d'un flux de capitaux plus ou moins important

et plus ou moins bien utilisé. Ce flux de capital ne sert à rien, si dans le même temps les pays développés pratiquent une politique commerciale qui gêne et parfois bloque l'industrialisation, si la chute des prix des produits de base crée un mécanisme économique qui assure aux pays développés une rente presque égale aux sommes qu'ils ont versées en aide extérieure. Il n'est pas possible d'avoir d'un côté une politique d'aide, basée sur l'octroi de fonds, et d'un autre côté une politique commerciale qui vise d'abord à satisfaire les intérêts d'industriels et de commerçants nationaux, sans se soucier des répercussions sur l'économie du pays aidé ; en fait, ces deux politiques se détruisent l'une lautre : la politique d'aide implique des charges fiscales qui gênent lesproducteurs nationaux dans leurs ventes à des pays tiers, l'absence de politique commerciale complémentaire de l'aide financière rend cette dernière inopérente et finalement les deux parties se trouvent perdantes.

Nous constatons ainsi qu'à la veille du renouvellement de la convention de YAOUNDE, un certain nombre de questions devraient être franchement posées : l'Europe veut-elle réellement aider le Tiers-Monde ? Opte-t-elle résolument pour une action régionalisée ? Accepte-t-elleles conditions commerciales qui rendront cette aide opérante et efficace ? Si une réponse affirmative est donnée à ces préalables indispensables, il devient possible de tenter de définir le contenu de la politique commerciale à mettre en place.

II - La politique commerciale, instrument de la politique de développement

Si nous voulons saisir les différents aspects des relations entre commerce et développement, il convient d'insister avant tout sur le fait que l'activité commerciale est la condition de toute industrialisation et de tout développement. Si nous examinons la situation du commerce des Etats africains, on est frappé par l'importance relative des relations avec l'Europe et par l'insuffisance des relations inter-africaines. Le développement du commerce implique donc un aménagement et une stabilisation des relations Afrique-Europe et une expansion des échanges entre nations africaines, les deux aspects étant d'ailleurs liés.

A - Les échanges Europe - Afrique et la politique de développement

Pour pouvoir préciser le contenu d'une politique commerciale favorable au développement, il importe d'abord de rechercher ce que les économies associées peuvent attendre de l'accroissement de leurs relations commerciales avec l'Europe. Cette étude menée à bien, il restera à déterminer quels sont les moyens les mieux adaptés à la réalisation des objectifs ainsi fixés.

1°) L'apport du commerce extérieur au développement économique :

Un aménagement rationnel des échanges entre pays développés et sous-développés doit poursuivre 4 types d'objectifs :

a) La croissance des échanges. Il est indispensable, pour qu'une expérience d'organisation régionale des échanges aboutisse, d'enregistrer une augmentation régulière des achats et des ventes des deux parties en présence. De ce point de vue, le système actuel n'apporte, nous l'avons vu, qu'une satisfaction partielle. Cette croissance des exportations des pays développés est particulièrement utile dans la mesure où elle contribue à l'équipement des pays en voie de développement. Il est certain, en effet, que la structure qualitative des mouvements de marchandises doit être prise en considération autant que leur volume. Il est à peu près impossible à l'économie sous-développée de produire les biens d'équipement dont elle a besoin ; sa mécanisation passe par les importations. Mais celles-ci ne peuvent être durablement accrues que si, parallèlement, il est possible d'augmenter les exportations. Certes, il est difficile de concevoir que les pays européens s'engagent à absorber l'accroissement des productions des pays associés ; par contre, il serait assez naturel que ceux-ci bénéficient, au moins en partie, de l'accroissement de la demande globale européenne, ce qui n'a pas été le cas au cours des dernières années. Il est certain que de tels résultats ne pourront être obtenus que si les productions des E.A.M.A. peuvent parvenir à des prix concurrentiels en Europe. Les producteurs et consommateurs

européens ne pourraient, en effet, supporter longtemps, sans contrepartie, le paiement de surprix trop élevés. L'aménagement des transports et des circuits commerciaux peut, de cepoint de vue, être un élément important. Il importe également que le producteur africain s'adapte dans toute la mesure du possible aux goûts et aux habitudes de ses clients européens : le choix des espèces, l'amélioration du conditionnement, un contrôle qualitatif plus sévère peuvent faciliter la croissance des exportations.

b) L'équilibre des échanges : l'importance du déficit enregistré par certaines économies africaines risque de compromettre à terme leur développement. Ce déficit tient souvent soit à des erreurs politiques locales, soit à des conditions naturelles particulièrement défavorables. Ce problème, nous y reviendrons, n'a sans doute pas de solution, pour certains pays dans le cadre du découpage actuel de l'Afrique. Cependant, une organisation plus rationnelle des échanges pourrait permettre certaines compensations en faveur de ces économies les plus défavorisées sous forme de débouchés garantis ou de surprix.

c) La stabilisation des cours : nous avons déjà noté l'importance de cet objectif sans la réalisation duquel la politique d'aide au développement dans son ensemble perd toute réalité. Rappelons cependant que ce qu'il convient de stabiliser, c'est avant tout un rapport de prix. La baisse des prix à l'exportation est acceptable, s'il existe une baisse identique du prix des importations. La stabilisation des prix n'implique pas un blocage des prix. Il est possible d'admettre certaines variations, compte tenu des fluctuations de la productivité et de la production. Il est, par contre, difficile d'admettre une telle baisse, si les prix des produits importés augmentent malgré l'accroissement de la productivité des pays industrialisés.

d) La monétisation de l'économie : c'est le point le plus important. L'activité commerciale, et en particulier les ventes à l'extérieur, doit être à l'origine de la formation d'une économie d'échange. Le recul des pratiques d'autoconsommation est indispensable si l'on veut parvenir à une spécialisation plus grande des productions et par là à une productivité croissante. L'accroissement des exportations de minerais de fer produit par une grande entreprise européenne qui écoule la totalité de sa production à l'étranger sans rien acheter ni rien vendre sur place, en se bornant à distribuer des salaires aux manoeuvres autochtones et l'exportation de café ou de cacao produits par un grand nombre de petits planteurs locaux n'ont pas le même effet sur la croissance économique nationale. Certes, il ne saurait être question de négliger l'importance des exportations du premier type, mais les secondes seules, par les revenus qu'elles permettent de distribuer et par les achats induits qu'elles permettent, sont à l'origine d'effets de multiplication, base du développement économique. L'acceptation de produits manufacturés produits dans le Tiers-Monde serait également un moyen d'accroître ces relations intersectorielles dont l'absence dans la plupart des économies africaines est l'un des principaux obstacles à une politique d'investissements parfaitement efficace. En effet, en leur absence, les économies externes, élément essentiel de la croissance des économies développées, sont très faibles, au point que les avantages naturels ou artificiels (ressources, coût de la main-d'oeuvre, avantages fiscaux) sont insuffisants pour déterminer l'implantation d'activités industrielles. Le développement économique est un phénomène cumulatif ; dans ses premières étapes, les effets d'entraînement sont donc faibles ; au contraire, lorsque l'économie est très développée, les multiples avantages résultant de la proximité d'autres activités complémentaires, permettent d'abaisser les coûts et d'accroître les débouchés. Toute mesure qui accroît dans la phase initiale ces effets d'entraînement est donc particulièrement favorable. Reste à préciser le contenu des mesures qui peuvent être envisagées.

2°) Les moyens àutiliser.

Nous ne pouvons en quelques pages analyser en détail tous les moyens qui pourraient être utilisés pour mettre en place une politique commerciale qui stimule le développement. Nous tenterons simplement de dégager les principaux axes d'intervention.

a) L'aménagement des marchés est le premier pôle d'une telle politique. Il paraît souhaitable d'assurer un certain parallèlisme entre l'évolution de la production et celle des échanges. Pour cela, il pourra être envisagé des systèmes de contrats à long terme comportant une certaine augmentation annuelle des échanges de manière à ce que les économies africaines puissent connaître à l'avance les possibilités minimales d'exportation vers l'Europe pour leurs principales productions. L'établissement par des organismes paritaires des perspectives commerciales à moyen et long terme présenterait un intérêt considérable pour l'amélioration de la planification dans les Etats africains, elle permettrait également d'orienter les investissements vers les secteurs assurés de débouchés, compte tenu des perspectives d'exportation des autres Etats associés. Il serait encore plus souhaitable que ces contrats à long terme englobent la quasi totalité des échanges entre les deux groupes d'économies.

b) La stabilisation des prix : il n'y a pas d'économie développée qui ne multiplie les interventions en faveur de son agriculture. Refuser une solution voisine en faveur des économies sous-développées en faisant miroiter les seuls effets bénéfiques d'un abaissement des droits de douane est un comportement assez hypocrite. Il paraît indispensable de mettre en place un système reposant à la fois sur la fixation de contingents de production et sur la détermination d'un prix minimum garanti. La fixation de ce dernier soulève bien des difficultés. Parmi les éléments à prendre en considération, il faut retenir : l'évolution des cours mondiaux, dans la mesure où la politique régionale des prix ne peut aboutir qu'à accorder une rente relative aux Etats associés.

L'évolution des prix des produits industriels importés par les E.A.M.A. de la même façon que les indéxations agricoles tiennent fréquemment compte des prix des produits nécessaires à l'agriculture.

L'évolution de la productivité, dans la mesure où l'accroissement de celle-ci crée un avantage qui peut être partagé entre le producteur et le consommateur.

La préférence devrait, par ailleurs, être accordée à un système qui ristournerait aux gouvernements la différence entre le prix garanti fixé et les prix du marché, de manière à éviter que des prix internes aux producteurs trop rémunérateurs ne conduisent à la surproduction. Des accords par produits ou groupes de produits pourraient permettre à la fois d'agir sur le volume des transactions à terme et sur le niveau des prix.

c) L'action sur certains éléments du coût : l'action sur les coûts de production dépend de la politique générale interne et, éventuellement, de l'utilisation qui sera faite de l'aide financière. Il est probable par contre que la politique commerciale commune dans le cadre de l'association pourrait comporter un ensemble de mesures en ce qui concerne l'aménagement des transports et les coûts de commercialisation. L'existence de taux de fret élevés sur la côte d'Afrique occidentale est une explication souvent avancée pour rendre compte des difficultés d'écoulement des produits africains en Europe. Cette situation est expliquée par la multiplicité des ports et leurs installations souvent sommaires, par l'importance des fluctuations saisonnières du trafic, par la diversité et le morcellement des productions, par l'existence de quasi-monopoles de certaines compagnies de navigation. Il reste à savoir dans quelle mesure il ne serait pas possible d'agir sur certains de ces éléments, afin d'éviter cette lourde pénalité qui frappe le commerce africain vers l'Europe. Il est également probable qu'une assistance technique dans le domaine commercial serait très efficace et permettrait de comprimer certains coûts dans la collecte des produits et leur vente.

d) La promotion des ventes est en effet un autre élément important de la politique commerciale d'association. Un programme commun pourrait être mis en place en vue de stimuler la vente des produits en provenance des E.A.M.A. Ce programme pourrait porter sur une publicité de produits, sur l'établissement de normes concernant la qualité et le conditionnement des produits et, peut-être, sur les avantages fiscaux à consentir à certaines productions des Etats associés.

e) L'action en faveur de l'industrialisation : toutes les études sur le développement insistent sur la nécessité de l'industrialisation et sur l'importance que peuvent revêtir les débouchés des pays développés pour certaines de ces industries. Il paraît d'abord parfaitement naturel d'admettre en franchise de droitsles produits industriels qui pourraient éventuellement être produits en Afrique pour être ensuite vendus en Europe. Certes, en l'état actuel des choses, les activités industrielles africaines qui pourraient concurrencer les productions européennes sont très rares. Il est permis cependant de penser qu'avec un effort dans la formation de la main-d'oeuvre et des apports de capitaux, il serait possible de pousser plus loin la transformation de certains produits agricoles ou le traitement de certains minerais. Il serait d'ailleurs possible d'accorder des avantages fiscaux complémentaires à ces productions, ces exonérations constituant une forme particulière d'aide financière, au même titre d'ailleurs que les surprix agricoles. Les industriels européens auraient sans doute tendance à s'opposer vivement à de telles mesures. Pour réduire ces oppositions, il pourrait être envisagé de créer un statut d'entreprise associée. Il s'agirait d'entreprises industrielles dont le capital serait détenu au moins à 50 % par des entreprises de la communauté ; elles bénéficieraient automatiquement des avantages prévus par les codes d'investissement, d'une garantie de statut juridique et de la liberté de rapatriement des bénéfices. Elles bénéficieraient parallèlement d'avantages fiscaux pour écouler une fraction de leur production dans les pays développés. Le système ainsi aménagé pourrait stimuler les placements directs outre-mer et faciliter

la constitution d'unités de production suffisamment importantes pour être concurrentielles à l'échelle internationale. Il apparaît cependant que l'industrialisation ne peut être réussie que si les marchés locaux sont assez importants pour absorber une partie de la production. Or cela suppose le dépassement du cadre des nations actuelles qui condamne au départ tout effort de ce genre. La constitution de regroupements économiques régionaux, sous des formes diverses, est une condition première du développement. Pour y parvenir, une aide extérieure est indispensable, et ceci nous conduit à examiner un dernier aspect de ce que pourrait être la politique commerciale d'association.

B - Le développement des échanges inter-africains et la politique d'association

Assurer la croissance des échanges entre états africains, dépasser le cadre national pour la mise en place d'une politique de développement est, à première vue, un problème qui n'intéresse que les Africains eux-mêmes et qui doit rester en dehors de la politique d'association. Il convient, cependant, de rappeler que les premiers pas de l'Europe unie n'ont pu être réalisés que grâce à l'aide et à la pression des Etats-Unis. La coopération économique est une oeuvre difficile, et il est trè s utile de pouvoir compter sur un fort appui extérieur pour vaincre certaines réticences et surmonter certains obstacles. Encore faut-il être sûr que l'action entreprise en vaille la peine. C'est pourquoi nous examinerons rapidement les avantages de l'organisation régionale interafricaine, avant de rechercher par quels moyens la C.E.E. pourrait faciliter cette intégration.

1°) Les avantages d'une organisation économique régionale en Afrique

Il n'est pas possible évidemment d'épuiser un tel sujet en quelques lignes, et nous ne pouvons espérer que soulever quelques thèmes de réflexion. Il convient d'abord de remarquer qu'en parlant d'organisation économique régionale en Afrique, nous ne voulons pas affirmer la nécessité d'un regroupement en une seule unité économique de tous les Etats africains, ni même de

tous les états associés. Une telle entreprise n'est pas sans intérêt politique et économique, mais elle n'est certainement pas opérationnelle du point de vue qui nous préoccupe. Le vrai problème est de réunir les Etats qui présentent suffisamment de proximité, de facilités de communication, de complémentarités économiques, de conceptions politiques voisines, en des ensembles au sein desquels des options communes pourraient être prises concernant le développement. Le seul critère valable du regroupement est finalement celui du marché : est-il plausible qu'une entreprise établie dans le pays A puisse vendre normalement dans le pays B ? Une intégration entre le Tchad et la Côte-d'Ivoire est politiquement concevable mais économiquement sans portée, car les échanges entre les deux pays se heurtent à des obstacles trop importants. Il est donc préférable d'envisager des accords plus poussés entre pays voisins, complétés par des accords commerciaux plus généraux à l'échelle du groupe.

Le but poursuivi est en effet clair : constituer des marchés suffisamment vastes, pour rendre rentables les implantations industrielles. Les marchés nationaux africains, compte tenu du faible pouvoir d'achat des habitants, représentent une capacité d'achat souvent inférieure à celle d'un département français. La satisfaction des besoins par des entreprises dont la taille serait adaptée au marché impliquerait la constitution de petites unités qui ne pourraient supporter la concurrence et dont les possibilités d'expansion seraient nulles. Cela est tellement évident que l'expérience montre queles entreprises de taille moyenne qui réussissent dans un pays assez privilégié comme la Côte-d'Ivoire, étendent très vite leurs activités sur les pays voisins. Ce qui se fait naturellement mérite d'être systématisé et aménagé sous peine de voir se créer des zones relativement prospères,mais dont l'expansion serait finalement bloquée par la pauvreté et le non développement de tout un immense arrière-pays. Certes, un tel marché ne se créera pas automatiquement et rapidement ; il convient d'oeuvrer en vue d'une séléction rationnelle des activités à implanter dans les différentes zones, de la détermination du volume souhaitable de la production, de la commercialisation dans les pays membres et à l'extérieur.

Dans un ensemble ainsi intégré, la dépendance vis-à-vis de l'extérieur sera moindre, les fuites de revenus seront réduites, les complémentarités naturelles seront mieux utilisées. Les avantages de la division internationale du travail se combineront avec les économies d'échelle résultant de la taille accrue des entreprises, tandis qu'une production adaptée aux besoins et aux goûts locaux pourra être réalisée. Cette limitation des fuites est un phénomène essentiel, les revenus utilisés dans la zone sont à l'origine de flux complémentaires de dépenses qui permettent le développement d'autres activités. Si, au contraire, les revenus sont affectés à l'achat de biens produits à l'extérieur, il y a un transfert de pouvoir d'achat et accroissement induit de la demande dans le pays vendeur. Dans ce cas, par conséquent, les effets d'entraînement liés à la croissance du revenu se produisent à l'étranger. Notons que c'est d'ailleurs ce qui se passe également lorsque l'aide extérieure se traduit par des commandes d'un montant équivalent dans des pays étrangers. Les effets de multiplication de l'investissement profitent alors au pays aidant alors que le pays aidé ne profite que de transfert matériel des biens d'équipement.

2°) Les conditions extérieures d'une organisation régionalisée de l'Afrique :

La mise en place de telles Unions Economiques Régionales implique d'abord des décisions intéressant les pays africains eux-mêmes. Parmi ces mesures, la plus importante n'est sans doute pas l'abaissement des barrières douanières, mais une réelle coordination des politiques de développement par l'intermédiaire des plans. La prise d'options à terme dans les plans ne saurait en effet se faire sans tenir compte des décisions qui peuvent être prises dans une autre partie de la zone et de la rentabilité comparée des diverses localisations ; cette rentabilité étant d'ailleurs envisagée non seulement du point de vue financier, mais aussi du point de vue des effets sur la croissance.

Cependant, les mesures prises peuvent avoir des conséquences sur l'économie des Etats. Ces répercussions apparaissent sous la forme de réductions de recettes fiscales, dans la mesure où des réductions de tarif seraient décidées, sous la forme d'un accroissement de dépenses budgétaires dans la mesure où des infrastructures devraient être réalisées, ou encore, sous la forme d'un déficit des paiements extérieurs dans la mesure où des importations importantes de biens d'équipement devraient être effectuées durant la période de lancement. C'est ici que les relations d'associations peuvent avoir un rôle à jouer.

Il est d'abord parfaitement concevable et sans doute indispensable qu'une certaine assistance technique soit fournie en vue de déterminer les lieux d'implantations préférentiels dans une zone donnée. Les études de la C.E.E. sur l'industrialisation des E.A.M.A. vont déjà dans ce sens. Mais surtout, il est parfaitement concevable que le F.E.D. prenne en charge une partie des charges temporaires résultant de ces efforts collectifs d'industrialisation. Cela peut être réalisé soit en versant une aide compensatoire des pertes de recettes fiscales résultant de l'intégration, soit en accordant par priorité des devises aux pays qui établissent des programmes communs d'industrialisation, soit encore en facilitant les échanges interafricains en accordant des crédits commerciaux équivalents à ceux qu'un Etat africain consentirait à un autre Etat africain. Les Etats les plus riches auraient ainsi intérêt à accorder des crédits à leurs partenaires les moins favorisés, dans la mesure où ils pourraient ainsi écouler une part plus importante de leur production et où ils récupéreraient ces crédits en pouvoir d'achat sur l'Europe.

A ces modalités essentiellement financières peuvent s'en adjoindre de plus typiquement commerciales. En particulier, on pourrait admettre que les entreprises nouvelles, ou les entreprises associées évoquées plus haut, pourraient pendant leur période de lancement vendre une fraction de leur

production sur des marchés européens, ou bénéficier de subventions pour vendre sur le marché mondial. Ces avantages devraient être décroissants de manière à obliger les entrepreneurs à concevoir leur affaire en fonction des marchés mondiaux.

x x

x

Au terme de ce rapide tour d'horizon, un petit nombre de conclusions nous paraissent s'imposer.

Il est, en premier lieu, impossible et dangereux de vouloir isoler la politique commerciale de la politique d'aide du F.E.D. L'une et l'autre constituent deux volets de l'aide pour le développement.

Il est indispensable, à la veille du renouvellement de la convention de YAOUNDE, de définir avec précision les objectifs que l'on entend fixer à l'association ; il faut, en particulier, savoir si les nations européennes sont bien décidées à placer au premier plan une action efficace en vue de promouvoir le développement d'une partie du Tiers-Monde et cela de façon prioritaire mais non exclusive.

Cet objectif accepté, il faut en vouloir les moyens. Trois éléments sont absolument essentiels, au point que nous pensons que le rejet de l'un d'entre eux rendrait inopérante l'action entreprise et la transformerait en une oeuvre de charité internationale, susceptible de tranquilliser la conscience des pays européens, mais certainement pas de contribuer au développement de l'Afrique. Ces trois moyens sont : l'industrialisation,

la réalisation d'espaces économiques intégrés en Afrique et la stabilisation des prix des produits exportés par les Etats africains. La réalisation, même partielle, de ces objectifs implique de la part des "Six" un effort beaucoup plus important que celui qui a été réalisé jusqu'ici, mais il est certain que cette charge pourrait être réduite dans la mesure où les politiques d'aide bilatérale des divers Etats de la C.E.E. s'aligneraient sur ces objectifs communautaires et dans la mesure où l'initiative privée pourrait être plus largement intéressée aux efforts d'industrialisation rendus plus rentables et plus sûrs.

L'Europe est-elle disposée à s'engager dans une telle voie ? Il est peut-être permis d'en douter, dans la mesure où des considérations de politique générale et d'intérêt national joueront en sens contraire. Il est d'autre part probable qu'une action trop large et trop générale risque d'effrayer les responsables de la politique européenne, à un moment où bien des difficultés demeurent entre les "Six". La politique en l'occurrence risque d'avoir ses raisons que la raison économique ne peut connaître,... mais doit subir.

Colloque sur les Relations entre
la Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

LE PROBLEME DES MATIERES GRASSES

par

Y. PEHAUT,

Agrégé de l'Université,
Maître Assistant à la Faculté des Lettres
de Bordeaux

Berlin, Ier octobre 1968
14 heures
Commi s sion I

R. Alibaui

Colloque sur les Relations entre
la Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

LE PROBLEME DES MATIERES GRASSES

par

Y. PEHAUT,

Agrégé de l'Université,
Maître Assistant à la Faculté des Lettres
de Bordeaux

Berlin, Ier octobre 1968
14 heures
Commi s sion I

LE PROBLEME DES MATIERES GRASSES [1]

(Les relations entre la Communauté Européenne et les Etats associés)

A la fois produits alimentaires et matières premières industrielles, les matières grasses constituent après les céréales l'une des productions agricoles mondiales les plus massives. Elles concernent des secteurs divers de production. L'élevage fournit des corps gras ; beurre et graisses animales (lard, saindoux, suif). La culture des plantes oléagineuses donne des huiles et des graisses végétales issues de "vergers" pérennes ; oliviers, cocotiers, palmiers à huile ou de cultures annuelles "séminales" : arachides, coton, colza, lin ricin, sésame, tournesol, etc. Enfin la pêche fournit les huiles marines : huile de baleine, huiles de poisson.

Jusqu'au XIXème siècle, chaque région du monde consommait sa propre production de matières grasses : produits animaux, huiles de colza, d'oeillette, de tournesol, dans les pays nord-occidentaux ; soja dans l'Extrême Orient tempéré, huile d'olive dans le domaine méditerranéen, corps gras animaux dans le domaine aride ; sésame et beurre de karité dans l'Afrique des savanes ; produits des palmiers dans la zone tropicale humide ; coprah dans le domaine pacifique, etc. Localement, chaque produit en fonction de sa nature physique ou chimique répondait à des usages précis : alimentation, éclairage, savon, etc.

Le fait nouveau, qui va revêtir une grande ampleur dès le milieu du 19ème siècle est la naissance d'un commerce mondial des matières grasses. On en connaît la cause essentielle : l'Europe en voie d'industrialisation ne produit plus suffisamment pour fournir une demande sans cesse croissante. Alors, l'huile de palme puis les palmistes de la côte occidentale d'Afrique, le coprah d'Extrême Orient deviennent avec les suifs et saindoux des pays neufs éleveurs, des matières premières indispensables pour la stéarinerie et la savonnerie. Les sésames de l'Inde puis l'arachide d'Afrique occidentale et de l'Inde conquièrent une large clientèle, surtout en France, sur le marché des huiles fluides.

Mais, si la colonisation procure aux pays industriels de nouvelles sources d'approvisionnement, la technique qui ne cesse de progresser après les découvertes de CHEVREUL, leur fournit les moyens d'une utilisation sans cesse plus interchangeable des matières grasses.

---

(1) Le terme oléagineux ("qui contient de l'huile") s'applique essentiellement aux produits végétaux ; celui de corps gras aux produits animaux.

Le raffinage par élimination des acides gras libres, des substances colorées et des odeurs rend alimentaires des matières grasses longtemps réputées impropres à la consommation humaine. L'hydrogénation permet de transformer des huiles fluides en produits concrets pour la fabrication de la margarine. Enfin, le fractionnement conduit en vue d'utilisations différenciées à la séparation des éléments fluides et solides de certaines substances grasses. Ces procéd s conduisent à une concurrence entre matières grasses, commandée par des considérations de prix et éventuellement de goût des consommateurs. C'est ainsi qu'aujourd'hui les "vrais corps gras" : huiles végétales issues de graines cultivées à cette fin, beurre, sont très concurrencés par des corps gras "sous-produits" : suifs et saindoux résidus de l'abattage, huile de soja qui est pratiquement un sous-produit de la production des tourteaux, huile de coton, etc.

Dans ces conditions, le marché mondial des corps gras est régi par des "lois" très complexes dont l'étude précise reste à faire. On comprend que toute tentative de réglementation dans ce domaine soit pour le moins délicate.

Les tableaux n° I, II et III fournissent les aspects essentiels de la situation actuelle du marché et de son évolution récente. Il faut tout d'abord remarquer que de 1963 à 1966, la production a augmenté de 10 % environ, alors que le commerce mondial n'a progressé que de 6,7 %.

Le tableau I montre qu'aujourd'hui, à elles seules, l'Amérique et l'Europe produisent plus de 65 % du total, alors que l'Asie, en dépit de son énorme population, ne fournit que 24 % environ et l'Afrique moins de 10 %. Le commerce des matières grasses porte sur environ un quart du total de la production. Schématiquement, il est lié à l'existence d'un énorme déficit de l'Europe occidentale qui draine plus de la moitié des tonnages mis sur le marché. A part l'Extrême-Orient (Inde, Chine, Japon), aujourd'hui déficitaires, toutes les autres régions du monde sont globalement exportatrices. Leurs importations sont d'ordre technique, elles portent sur certaines matières grasses à usage précis.

Les Etats-Unis sont le plus gros exportateur mondial, avec environ 30 % des tonnages mis sur le marché. L'Afrique tropicale et l'Océanie sont ensuite les principaux pourvoyeurs. Il faut remarquer qu'une analyse précise des situations continentales fait ressortir des nuances (voir tableau III). Sur le continent américain, hormis les Etats-Unis, le Canada d 'une part, l'Argentine et l'Uruguay de l'autre, sont les principaux exportateurs. En Afrique, ce sont le Nigeria, l'ancienne A.O.F. et le Congo-Kinshasa. En Asie, les Philippines et l'Indonésie sont suivies par la Malaisie. L'Océanie reste un exportateur notable. Enfin, en Europe, l'U.R.S.S. est pratiquement le seul vendeur.

I - LES DONNEES GENERALES DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE DES MATIERES GRASSES -

A - PRODUCTION ET COMMERCE MONDIAUX

Tableau I

Situation mondiale par régions (1966)
(en terme d'huile et en milliers de tonnes métriques)

	Production	Exportation	Importation	Excédents export.	Déficit import.
Etats Unis	8 985	2 877 + 84(dons)	575	2 386	
Reste Amérique	3 855	1 074	770	304	
Total Amérique	12 840	4 035	1 345	2 690	
C.C.E.	2 710	241	3 156		2 912
A.E.L.E.	1 335	445	2 097		1 652
Reste Europe Occid.	945	224	301		125
Europe Orientale et U.R.S.S.	7 005	494	405	89	
Total Europe et U.R.S.S.	12 015	1 404	6 007	89	4 689
Afrique occident.	2 180)	1 789	425		
Reste Afrique	1 145)				
Total Afrique	3 325	1 789	425	1 364	
Inde et Pakistan	2 585)				
Ceylan et Birmanie	260 (				
Indonésie + Malaisie	940)				
Philippines	1 030 (	1 919	1 905		
Chine	2 900) + Océanie :		80		
Australie et Océanie	870 (	/567			
Reste Asie	1 090)				
Total Asie + Océanie	9 675	2 486	1 985	501	
Production Mondiale totale	37 855	9 965	9 762		
		huile de baleine	251		
			9 965		

D'après "Oléagineux" - n° 8-9 - août-septembre 1967 - pp. 503-513

TABLEAU II : Production et exportations mondiales par produits
(Huile en milliers de tonnes)

	Production		Principales exportations	
	1963	1966	1963	1966
Huiles alimentaires :				
Coton	2380	2525	292	230
Arachide	2765	2865	1001	1066
Soja	4395	5303	1448	1733
Tournesol	2195	2675	262	414
Olive	1010	1340	164	171
Sésame	540	580		
Colza	1245	1535	156	359
Maïs	270	303		
Carthame	185	1955		
Total :	14985	17325	3323	3973
Huiles de palmiers :				
Cocos	2180	2335	1305	1381
Palmites	455	430	369	376
Palme	1100	1140	530	587
Babassu	45	50		
Total :	3780	3955	2204	2344
Huiles industrielles :				
Lin	1045	1095	419	441
Ricin	275	300	190	171
Tung	110	100		
	345	390		
Total :	1175	1885	609	612
Autres huiles végétales :			306	292
			6442	7321
Graisses animales :				
Beurre	4650	5060	549	515
Saindoux	4240	4150	357	279
Suif	4105	4365	411	251
Total :	12995	13575	1317	1045
Huiles marines :				
Baleine et cachalot	410	255	411	251
Poisson	635	860	412	506
Total :	1045	1115	823	757
	34580	37855	8582	9023

TABLEAU III - EXPORTATIONS MONDIALES PAR REGION DE PRODUCTION
(en termes d'huile et en milliers de tonnes)

	1963	1966
Etats Unis	2953	2877
Dons des Etats Unis	83	84
Argentine et Uruguay	384	385
Canada	207	370
Reste de l'Amérique	353	319
Afrique portugaise	110	80
Congo Kinshasa	176	116
Nigéria	720	785
Ex- AOF et AEF	356	442
Soudan	127	102
Reste Afrique	326	264
Inde et Ceylan	257	192
Malaisie	159	219
Indonésie	226	298
Philippines	817	899
Chine	103	308
Reste de l'Asie	105	103
Australie et Océanie	587	567
Europe orientale (avec URSS)	317	494
Europe occidentale avec Islande	598	910
Huiles de baleine et cachalot	411	251
Total :	9335	9965

Le tableau II, qui répertorie l'état du marché par produits, montre que l'essentiel des progrès du tonnage mondial entre 1963 et 1966 est à inscrire au compte des huiles alimentaires. Aux exportations, les oléagineux végétaux représentent toujours plus de 70 % du total. De 1963 à 1966, c'est la forte poussée des huiles fluides alimentaires qui explique la progression des échanges. "L'avance" des oléagineux tempérés : colza, tournesol et surtout soja, est très nette, alors que les ventes de produits tropicaux aussi bien en fluides qu'en concrets (huile de palmiers) n'ont guère progressé. Cette situation était déjà valable pour la période 1954 - 1964 comme le précise le tableau IV.

Tableau IV

Progression des exportations entre 1954-55 et 1963-64
(moyennes en milliers de tonnes)

	Pays développés			Pays en voie de développemt		
	Moyenne 1954-55	Moyenne 1963-64	Progression en %	Moyenne 1954-55	Moyenne 1963-64	Progression en %
Produits transformés						
Huiles	497	851	71 %	908	1171	29 %
Tourteaux, farines	646	1949	202 %	1681	3866	130 %
Produits non transformés						
graines oléagin. (équival. huile)	413	1114	170 %	1825	2112	16 %
graines oléagin. (en poids)	1991	6187	211 %	3764	4629	23 %
graines oléagin. et huile (équival. huile)	910	1965	115 %	2733	3283	20 %

B - LE MARCHE DES MATIERES GRASSES DE LA C. E. E.

1°) Une production déficitaire :

En 1966, les six Etats de la C. E. E. ont consommé environ cinq millions quatre cent mille tonnes de matières grasses (base huile), alors que leur production totale s'est située autour de 2 850 000 tonnes. Malgré une progression moyenne de la production de 3, 2 % par an, la C. E. E. connaît un très fort déficit. En 1963, année pour laquelle on dispose de statistiques complètes, la couverture de la consommation par la production des Six s'était élevée à seulement 45, 9 %.

Tableau V

Productions et déficit de la C. E. E.
(équivalent huile brute en milliers de tonnes)

	Production 1954	Production 1963	% de la product. totale (1963)	Couverture des besoins (1963)
Huiles fluides aliment.	404	427	18, 7 %	25, 6 %
indice	100	106		
dont :				
Clive	352	302	13, 2 %	
indice	100	86		
Colza	44	105	4, 6 %	
indice	100	237		
Huiles siccatives	29	30	1, 3 %	12, 4 %
indice	100	101		
Graisses animales	1412	1792	78, 6 %	91, 1 %
indice	100	127		
dont :				
Beurre	765	1000	43, 8 %	
indice	100	131		
Huiles animaux marins	44	32	1, 4 %	10, 6 %
indice	100	74		
Total :	1889	2281	100 %	45, 9 %
indice	100	121		

D'après "Le Marché des Oléagineux tropicaux dans les Etats membres de la C. E. E." par C. LEMONNIER - CEE - 1966.

Faible productrice, la Communauté connaît un déficit variable selon les types de produits. Elle est avant tout un domaine de forte production de graisses animales. Elles représentent plus des 3/4 de la production totale, dont près de 44 % pour le seul beurre, et couvrent pour environ 90 % les besoins dans ce domaine. Par contre, les Six pourvoient pour une part très minime à leur consommation en huiles fluides alimentaires. Le déficit dans les productions oléagineuses végétales est encore plus marqué si l'on fait intervenir les huiles siccatives. Alors le taux de couverture des besoins s'abaisse à 16, 9 %. Il faut remarquer enfin que la production d'huiles marines ne représente que 10, 6 % de la consommation.

Ces faits dictent à la Communauté sa politique : elle doit défendre ses productions, mais il lui faut surtout se procurer un tonnage considérable de produits oléagineux à des prix tels que l'intérêt du consommateur soit défendu et le principe de la liberté internationale du commerce soit sauvegardé.

Or, la définition d'une telle politique est rendue plus difficile du fait que d'un pays à l'autre, la production varie, les habitudes de consommation sont dissemblables et les sources d'approvisionnement traditionnelles sont fort différentes.

Tableau VI

(voir page suivante)

TABLEAU VI

Productions des six pays membres et pourcentage par produit
(Equivalent en huile brute et en milliers de tonnes)

	Allemagne		France		Italie		U.E.L.B.		Pays-Bas	
	Prod.	% à prod. totale	Prod.	% à prod. totale	Prod.	% à prod. totale	Prod.	% à prod. totale	Prod.	% à prod. totale
Huiles fluides alimentaires	40 (colza)	4, 8 %	71 (colza, tournesol)	10, 3 %	313 (olive)	66, 9 %			4	2, 5 %
Huiles siccatives			14	2 %	2	0, 4 %	6	5, 1 %	8	2, 5 %
Graisses animales	783	92, 9 %	605	87, 3 %	153	32, 7 %	112	94, 9 %	137	85, 6 %
dont : beurre	399	47, 4 %	406	58, 6 %	47	10 %	70	59, 3 %	77	48, 1 %
Huiles marines	19	2, 3 %	2	0, 4 %					11	6, 9 %
Total :	842	100 %	693	100 %	468	100 %	118	100 %	160	100 %

Ainsi, cinq pays membres sur six obtiennent de leur élevage l'essentiel de leur production en matière grasse. Seule l'Italie présente un bilan fort différent du fait de la place prépondérante qu'y tient l'huile d'olive, traditionnellement protégée. Dans les pays du Bénélux, l'Etat intervenait en faveur du beurre, en Allemagne s'ajoutait une défense du colza, en France du colza et du tournesol. Il faut remarquer que la France constituait un marché fermé du fait de la politique pratiquée dans la zone franc en faveur des anciennes colonies ; garantie de contingents et surprix. Au contraire, en Allemagne et dans les pays du Bénélux, la politique d'approvisionnement reposait sur un libre accès au marché mondial.

2°) Des importations massives :

Tableau VII

(voir page suivante)

TABLEAU VII

1963 - IMPORTATIONS DES SIX PAYS MEMBRES PAR PRODUITS
Base huile en milliers de tonnes.

	Allemagne	France	Italie	U.E.B.L.	Pays-Bas
Huiles fluides alimentaires ; total :	419,71	420,29	357,05	67,46	122,57
Dont :					
Coton	68,03	1,05	0,07	1,54	1,30
Arachide	60,79	373,50	85,85	39,75	30,74
Soja	203,23	25,72	60,03	18,03	72,40
Tournesol	63,80	0,18	28,66	6,74	10,09
Colza	21,94	4,93	38,32	0,64	7,91
Olive	1,92	14,97	128,52	0,76	0,13
Sésame			15,60		
Huiles concrètes total :	369,98	139,03	68,39	27,67	213,99
Dont :					
Coprah	198,65	62,78	33,20	27,75	84,01
Palmiste	78,72	40,55	7,23	12,62	61,45
(huile) Palme	92,59	36,30	27,96	37,30	68,44
Huiles siccatives total :	94,79	74,82	25,49	13,19	37,71
Dont :					
Lin	80,27	36,52	18,09	9,99	34,63
Ricin	14,52	37,70	5,40	2,90	3,08
Abrasin				0,30	
Huiles hydrogénées			5,90		
Huiles végétales total :	884,46	634,14	454,83	138,32	374,18
Pourcentage d'importation sous forme de graines	59,51 %	69 %	57,96 %	69,97 %	79,26 %
Graisses animales total :	98,91	20,48	142,13	34,12	123,82
Dont :					
Beurre	20,23	2,75	32,22	5,56	2,25
Saindoux	17,36		0,98	12,72	58,91
Suif	61,32	17,73	108,93	15,84	61,66
Huiles marines	133,49	30	11,30	26,62	92,83
TOTAL GENERAL	1.116,86	684,62	608,26	219,06	589,83
Exportations	93,00	153,2	9	50,1	226,7

Comme le montre le tableau VII, la France est avant tout un acheteur de produits végétaux et essentiellement de graines et huiles d'arachide brute d'Afrique Occidentale et de produits concrets venus des anciennes colonies. Le soja progresse. Par contre, pour les produits animaux, la production est suffisante et même excédentaire si l'on tient compte des surplus de beurre.

L'Allemagne, le plus gros acheteur des Six, a des sources d'approvisionnement plus variées par la nature des produits et leurs lieux d'origine. Huiles fluides et concrètes sont presque à égalité. Le soja américain joue un rôle essentiel. Les produits concrets proviennent de toutes les régions productrices du monde. Enfin, la demande en graisses animales n'est pas négligeable et les importations d'huiles marines sont très importantes.

L'Italie, gros consommateur d'huile, importe avant tout des huiles fluides alimentaires, surtout de l'huile d'olive et assez peu de produits concrets car la consommation de margarine y est faible. Par contre, c'est un gros acheteur de produits animaux du fait du déficit de sa production. L'U.E.B.L. est dans l'ensemble un faible acheteur. Elle acquiert plus de concrètes que de fluides.

Enfin, les Pays-Bas, eu égard à leur population, sont d'énormes acheteurs de tous les types de matières grasses, mais surtout de concrètes et de produits animaux acquis sur les marchés mondiaux. Si l'on tient compte d'une exportation considérable, on retrouve le rôle éminent joué par la firme Unilever en matière de margarine et de savon. Une partie non négligeable de la production nationale de beurre est exportée.

II - LA POLITIQUE EUROPEENNE DES MATIERES GRASSES ET LES E.A.M.A. -

Cette politique a été pour le moins difficile à définir, car elle devait concilier de multiples intérêts en apparence contradictoires. Il fallait tout d'abord régler le problème des relations avec les pays associés puis organiser le marché commun agricole.

A - LES PRINCIPES DE L'ASSOCIATION

La convention d'association signée à Yaoundé le 20 juillet 1963 et valable pour la période mai 1964 - mai 1969, est la référence de base. L'idée essentielle est l'instauration d'une sorte de zone de libre

échange entre la Communauté et les Etats associés. Aux termes des articles 2 et 3, les produits originaires des Etats associés bénéficient dans les Etats membres sans discrimination de la suppression progressive des droits de douane.

Dans cet esprit doivent disparaître toutes les dispositions préférentielles accordées par des Etats membres à certains pays associés. C'était surtout le fait de la France qui garantissait à de nombreux produits de ses anciennes colonies, des contingents d'importation et des prix très supérieurs à ceux des marchés mondiaux. Comme le précise l'article 23 du protocole 5, le but à atteindre est l'adaptation progressive des productions des Etats associés aux exigences d'une commercialisation aux prix mondiaux.

Sous peine de graves perturbations pour l'économie des pays associés et de détérioration du revenu déjà modeste de leurs producteurs, ces mesures ne pouvaient être d'application immédiate. Aussi, le paragraphe 3 de l'annexe III prévoyait pour les oléagineux des E.A.M.A. une mise en pratique de la commercialisation aux cours mondiaux, dès la réalisation de la politique agricole commune concernant ces produits (que l'on espérait proche) et au plus tard au début de la campagne 1963-64 pour les produits du palmier et au début de la suivante pour l'arachide.

Pour faciliter le passage du système de protection antérieur à une commercialisation compétitive, étaient prévues au titre de l'article 17 (paragraphe 3 et 4) des aides à la production (soutien des prix et amélioration des cultures) et à la diversification (lancement de nouvelles cultures, industrialisation). L'article 24 du protocole numéro V prévoyait pour ces actions l'octroi de 230 millions d'unité de compte (équivalent dollar). Au titre de l'article 26 du même protocole, quinze pays reçoivent simultanément les deux formes d'aide : Cameroun, 15 millions U.C. ; République Centrafricaine, 6,8 millions U.C. ; Congo-Brazzaville, 6,4 millions U.C. ; Tchad, 5,7 millions U.C. ; Côte d'Ivoire, 46,7 millions U.C. ; Dahomey, 5,5 millions U.C. ; Togo, 5,7 millions U.C. ; Sénégal, 46,7 millions U.C. ; Mali, 5,6 millions U.C. ; Niger, 6,5 millions U.C. ; Madagascar, 31,6 millions U.C. Le Congo-Kinshasa ne recevait qu'une aide à la diversification, car bien que gros fournisseur de produits du palmier, il n'était pas bénéficiaire d'une politique coloniale de surprix. Le Gabon, la Haute-Volta et la Mauritanie, bien que parties de l'ancienne Communauté française, ne recevaient aussi qu'une aide à la diversification car leurs exportations de produits agricoles étaient jusque là très faibles.

B - LE MARCHE COMMUN AGRICOLE ET LE PROBLEME DES MATIERES GRASSES

La réalisation de ce marché a été retardée par de nombreuses difficultés. C'est le 22 septembre 1966 seulement que fut adopté le règlement concernant l'organisation commune du marché des matières grasses. Il prévoit l'élimination des obstacles à l'importation et un droit nul sur les matières premières en vue de "favoriser l'approvisionnement aisé des industries de la Communauté et de faire bénéficier les consommateurs européens de prix raisonnables". Ces dispositions sont applicables depuis le Ier juillet 1967. Deux dérogations étaient prévues. L'abandon des surprix et contingents d'arachides et d'huile d'arachide garantis était reporté au Ier janvier 1968. En second lieu seraappliqué jusqu'au 31 mai 1969, date d'expiration de la deuxième convention d'association, un tarif extérieur commun sur les huiles tropicales des pays tiers :

5 % sur les huiles industrielles brutes
8 % sur les huiles industrielles raffinées
4 % sur les huiles de palme industrielles
10 % sur les huiles alimentaires brutes
9 % sur l'huile de palme alimentaire brute
15 % sur les huiles alimentaires raffinées
14 % sur les huiles de palme raffinées.

Ces droits sont consolidés au G.A.T.T. à la demande des Etats associés.

1°) La défense des productions oléagineuses des Six -

Par delà les problèmes de sa politique extérieure, la Communauté avait à régler le sort de ses propres productions. Elle a dû prendre des mesures de protection au bénéfice des oléagineux végétaux produits par certains des pays membres : colza et tournesol en France ; colza en Allemagne ; olive en Italie. L'accord du 22 septembre 1966, entré en vigueur le Ier juillet (Ier novembre 1966 pour l'huile d'olive) régit désormais la politique de la Communauté envers ses productions.

Cultures importantes jusqu'à la fin du XIXè siècle, le colza et le tournesol ont connu un net déclin par suite de la concurrence des oléagineux tropicaux. Ces cultures ont connu un regain de faveur pendant et après la deuxième guerre mondiale du fait des énormes besoins des pays européens. Depuis, cet essor s'est poursuivi car le colza et le tournesol sont très intéressants dans certains assolements récemment mis au point.

Du fait des progrès de ces cultures, les gouvernements allemand et français avaient, dès la période 1954-55, organisé les marchés et garanti les prix. Dans le règlement relatif aux matières grasses, la C.E.E. a créé pour ces oléagineux produits par certains de ses membres, un système de prix d'objectif et de prix d'intervention fixé chaque année sans limitation de quantité. Il faut remarquer que l'importation de graines de colza et de tournesol en provenance de pays tiers est exempte de droits.

Evolution de la production des graines oléagineuses en France et en Allemagne

	Colza et navette				Tournesol	
	Allemagne		France		France	
	Superficie	Production	Superficie	Product.	Superficie	Product.
Moyenne 1951-1953	34 000 ha	580 000 q	113 000 ha	1610 000 q	5 000 ha	70 000 q
1963-1965	49 000 ha	1040 000 q	124 000 ha	2390 000 q	21 000 ha	300 000q

L'huile d'olive est fournie en dehors de 12 000 quintaux produits en France par la seule Italie dont la production est passée de 2 020 000 quintaux en 1951 à 3 200 000 en 1965. Seul produit de commercialisation de vastes régions agricoles du Sud de l'Italie, l'huile d'olive bénéficiait de nombreuses mesures de soutien : impôts sur la fabrication des huiles de graines et taxes sur les huiles végétales importées, afin d'éviter une trop forte concurrence. Dans la nouvelle réglementation européenne, elle est assurée d'un prix d'objectif correspondant à une rémunération équitable pour le producteur et d'un prix indicatif fixé chaque année qui doit permettre l'écoulement de ce produit sur le marché en fonction du prix des huiles de graines concurrentes. De plus, à l'importation il est perçu un prélèvement sur les huiles étrangères.

Les interventions prévues en faveur de ces productions sont financées par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) qui tire ses recettes d'une taxe sur les matières grasses végétales et marines. Son produit net n'excèdera pas 87, 5 millions d'Unités de compte.

Cette organisation interne du marché des oléagineux ne pouvait pas se faire sans référence au sort des productions des E.A.M.A. La

Communauté a décidé d'accorder pour les produits de l'arachide, du palmier à huile et de cocotier une aide exceptionnelle pour cas de prix mondiaux inférieurs à des prix de référence fixés comme suit :

Prix de référence, base tonne CAF :	arachides décortiquées :	186 U.C.
	coprah	188 U.C.
	palmistes	145 U.C.
	huile de palme	225 U.C.

Le montant de l'aide est égal à 80 % de la différence entre le prix de référence et le prix du marché mondial. Elle est accordée pour la période juillet 1967 - mai 1969 et ne pourra dépasser au total 13 millions d'Unités de compte débloqués par tranches de six mois. La France verse 32 % du montant total, l'Allemagne 31, 2 %, l'Italie 20, 3 %, les Pays-Bas 8, 2 %, la Belgique 8, 1 %, le Luxembourg 0, 2 %.

Dans la situation actuelle du marché des oléagineux, cette aide apparaît pour le moins formelle car, malgré le fléchissement constant des cours, surtout pour l'arachide, les prix mondiaux ne se sont que très rarement situés au-dessous des prix de référence, au cours des dernières années. Pour être efficace, cette réglementation devrait comporter un relèvement sensible des prix indicatifs. Sinon, le marché des matières grasses de la Communauté Economique Européenne continuera d'apparaître comme un marché protégé vis-à-vis des productions des Etats associés, aussi bien que des pays tiers. Paradoxalement, la Communauté pratique envers ses propres productions une politique de soutien, alors qu'elle la combat lorsqu'il s'agit des produits oléagineux fournis par les Etats associés.

2°) Le conflit "beurre-margarine" -

Une des questions les plus délicates à résoudre pour la Communauté Economique Européenne était à n'en point douter celle du beurre. Sur une production actuelle d'environ 1 200 000 tonnes, près de 150 000 tonnes sont stockées, invendues dans des entrepôts frigorifiques. L'écoulement de ces excédents sur le marché des Six paraît improbable puisque la consommation, qui avait progressé sensiblement jusqu'en 1963, n'augmente guère depuis lors. L'exportation n'est qu'une solution de désespoir puisque le produit acheté 8, 70 francs le kilo et grevé de frais de stockage, ne peut s'écouler qu'à 1, 50 à 2 francs le kilo. Devant une telle situation, le législateur était tenté de fixer le prix du beurre à un niveau assez bas, propre à décourager un accroissement marqué de la production.

On connaît la réaction des éleveurs européens. Ils prétendent, en particulier les Français, ne pouvoir produire de viande à un prix rémunérateur du fait de la volonté de certains Etats membres de maintenir leurs achats dans des pays tiers, gros clients pour leurs produits industriels. Dans ces conditions, seul le lait représente pour ces producteurs une garantie de recette journalière, un véritable salaire. Ils réclament donc un prix indicatif rentable et estiment que l'écoulement de 150 000 tonnes de beurre devrait représenter peu de chose pour un marché qui consomme plus de 5 000 000 tonnes de matières grasses et en importe plus de 3 000 000. Pour résoudre les problèmes du beurre, disent-ils, il faut s'attaquer à la margarine.

Malgré une baisse relative de la consomm ation de margarine dans certains pays membres comme l'Allemagne, la production dépasse 1 000 000 de tonnes (voir tableau VIII). Le succès du produit est assuré par l'augmentation de la population et son prix bas qui se situe dans un rapport de 1 à 4 pour le beurre aux Pays-Bas, de 1 à 3 en Allemagne, Belgique et France, et de 1 à 2 en Italie, faibles producteurs. Ainsi, pour les défenseurs du marché laitier, seule une taxe sur la margarine, au profit du beurre, favoriserait la consommation de ce dernier. De plus, une hausse du prix de la margarine permettrait un relèvement du prix des huiles tropicales qui entrent dans sa fabrication. Mais les gros producteurs de margarine (Allemagne et Pays-Bas) sont hostiles à une telle solution. Ils font valoir qu'une hausse du prix de la margarine est contraire à l'esprit du règlement européen prévoyant le prix le plus avantageux pour les consommateurs. De plus, ils estiment qu'une hausse du prix de la margarine conduirait les consommateurs à réduire leurs achats de beurre et qu'on ne saurait attendre d'une telle décision un relèvement des prix des matières grasses tropicales. En effet, les huiles fluides des régions tempérées entrent de plus en plus dans la fabrication de la margarine au détriment des produits concrets tropicaux. Enfin, le danger est grand que les suifs et saindoux qui, comme les graines, sont admis sans droits dans la Communauté, n'entrent dans la fabrication de la margarine, comme cela se produit en Angleterre. On peut remarquer qu'en France la part des huiles tropicales qui entrent dans la composition de la margarine a reculé de 75 % en 1954 à 64 % en 1963. Aux Pays-Bas, cette proportion est passée de 60 à 37 % durant la même période. Tous ces arguments conduisaient certains pays membres à réclamer, à la différence de la France, une disjonction entre la politique laitière et celle des matières grasses.

On sait qu'au terme des accords intervenus sur les produits laitiers le 30 mai 1968, le prix du beurre est garanti et les stocks seront résorbés par l'intervention du F.E.O.G.A. Ce dernier recevra 170 000 000 U.C. des Etats membres et 87,5 millions d'Unités de compte d'une taxe

instaurée sur les huiles végétales (c'est-à-dire sur la margarine). Cette dernière supportera ainsi un droit de 14 centimes par kilo, alors que les producteurs de lait en réclamaient 60. Ces dispositions doivent être ratifiées par les différents parlements nationaux, mais déjà l'Allemagne a annoncé qu'elle renonçait au prélèvement et qu'elle acceptait d'assumer les charges imposées à la margarine par intervention de son budget.

Ainsi, dans le conflit du beurre et de la margarine, il ne semble pas y avoir de vainqueur ; les consommateurs payeront un peu plus cher les deux produits sauf cas de l'Allemagne et peut-être des Pays-Bas. Cette réglementation ne paraît pas devoir conduire à une revalorisation du prix des matières grasses tropicales ni à un progrès du tonnage de ces produits utilisés par l'industrie margarinière.

Tableau VIII

Production de margarine dans les Etats membres de la CEE
en milliers de tonnes

	1954	1963	1964
Allemagne	615, 5	548, 8	568
% dans la product. de la CEE	59, 7 %	50, 9 %	50, 8 %
France	82, 7 %	131	134, 9
% dans la product. de la CEE	8 %	12, 1 %	12, 1 %
Italie	17, 2	35	35
% dans la product. de la CEE	1, 7 %	3, 2 %	3, 1 %
Pays-Bas	233, 7	245, 5	255
% dans la product. de la CEE	22, 7 %	22, 8 %	22, 8 %
U. E. B. .	82, 5 %	118, 6 %	124, 8 %
% dans la product. de la CEE	7, 9 %	II	II, 2
TOTAL C. E. E.	1031 , 6	1078, 9	1117, 7

3°) L'évolution du marché des tourteaux de la C.E.E. -

Pendant longtemps, la production et la vente des tourteaux n'ont été qu'activités liées à la valorisation d'un sous-produit de la fabrication de l'huile. Or, avec les progrès de l'élevage scientifique dans les pays industriels l'utilisation de ces produits pour l'alimentation du bétail a connu des progrès spectaculaires. Dans l'Europe des Six, la consommation est passée de 2 140 000 tonnes en 1955-56 à 5 292 000 tonnes en 1962-63. Aujourd'hui, les huiliers ont de plus en plus tendance à considérer le tourteau comme production essentielle et l'huile comme produit d'appoint. Dans cette situation, les succès remarquables du soja s'expliquent facilement. Les fèves de soja fournissent seulement 18 % de leur poids en huile et 79 % de leur poids en tourteaux et elles ont une richesse en protéines de 44 %. Certes, le tourteau d'arachide recèle 48 % de protéines, mais l'équilibre entre les différents acides est moins bon que dans le tourteau de soja qui est mieux digéré par les animaux. De plus, on a pu déceler dans le tourteau d'arachide des substances toxiques pour la volaille (aflatoxine). Enfin, l'arachide décortiquée rend 48 % de son poids en huile et seulement 50 % de tourteaux.

Tableau IX

Consommation de tourteaux dans les Etats membres de la CEE
(en milliers de tonnes)

	1955-1956	1959-1960	1962-1963
Allemagne	730	1 717	2 224
dont :			
soja		716	926
arachide		38	109
France	543	789	1 195
dont :			
soja		234	436
arachide		313	409
Italie	298	506	790
dont :			
soja		130	252
arachide		50	73
Pays-Pas	379	602	719
dont :			
soja		266	292
arachide		24	33

(voir suite tableau page suivante)

(suite Tableau IX)

U.E.B.L.	190	302	364
dont :			
soja		152	161
arachide		39	65
C.E.E. TOTAL	2 140	3 916	5 292
dont :			
soja		1 498	2 067
arachide		464	689
Consommation huile de soja ...	159	271	341

De 1954 à 1963 les importations de soja ont progressé en moyenne de 14, 9 % par an et la consommation a triplé. En plus de son intérêt pour la production des tourteaux, le soja procure une matière première considérable à l'industrie européenne de la trituration. Au contraire, une part importante des produits oléagineux provenant des EAMA l'est sous forme d'huile brute (arachide et palme) ne laissant rien aux industries européennes, et plus particulièrement françaises, de raffinage. Ainsi, avec ce problème du soja apparaît un élément de concurrence entre les industries européennes et celles des Etats associés.

III - LES DIFFICULTES DES PAYS ASSOCIES PRODUCTEURS D'OLEAGINEUX

Lors de l'accession à l'Indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique Noire puis de l'ex Congo Belge, les oléagineux représentaient pour l'économie de ces nouveaux Etats et pour les budgets paysans une source de revenus monétaires essentiels.

Ces Etats étaient directement intéressés par le sort réservé à leur production de matières grasses sur le marché des six et par le règlement agricole commun. En fait, l'on partait de deux types de régimes commerciaux bien différents. Pour les anciennes colonies françaises, existait depuis 1954, essentiellement pour l'arachide, un système de contingents garantis à des prix très supérieurs à ceux du marché mondial (en 1964 le contingent représentait 270 000 tonnes base huile dont 215 000 pour le seul Sénégal).

Surprix accordés par la France à l'arachide décortiquée du Sénégal

(en francs français la tonne)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Prix CAF France	975	975	975	990	995	1025	1050	1050	1050	1050
Prix CAF Anglet. décortiquées NIGERIA	583	749	707	654	888	956	942	833	833	902
Surprix en %	67,2	30,2	37,9	51,4	12	7,2	11,5	26,1	26,1	16,4

Par contre, la production de palmistes et d'huile de palme du Congo ex-belge était destinée au marché mondial, mais il faut remarquer que la firme anglo-hollandaise Unilever disposait dans ce pays d'une grande puissance sur le marché.

Tout naturellement, dès la période d'application de la première Convention d'association signée en leur nom par les anciennes métropoles, les gouvernements de ces différents Etats se sont inquiétés du sort qui serait réservé à leurs produits oléagineux. Au lendemain de l'Indépendance de ces Etats, certains de leurs hommes politiques ont déjà émis des craintes quant à l'avenir.

Ces inquiétudes semblent aujourd'hui assez largement justifiées. D'une part, l'aide à la production accordée par la deuxième Convention d'Association n'a pas, et de loin, compensé la perte des surprix a utrefois accordés par la France ; d'autre part, la politique de diversification des cultures n'a connu jusqu'ici que des succès très partiels.

A - LA DETERIORATION DES TERMES DE L'ECHANGE

Depuis quelques années, c'est un problème constamment évoqué dans la presse et à l'occasion des conférences économiques internationales. Il faut bien remarquer que cela n'est pas une situation nouvelle. Depuis les origines de nos sociétés industrielles, à des prix de produits manufacturés rigides du fait d'une connaissance précise des coûts, s'opposent des prix agricoles fluctuants, dont la définition difficile à établir est remise en cause à chaque campagne. Ainsi, pour ne citer que le seul cas

de l'arachide sénégalaise, on peut remarquer que dans le régime de prix libres qui prévalait avant 1954, le produit a connu de nombreuses périodes de dépression des cours à la production.

En fait, passées les années de "reconstruction" de l'après-deuxième guerre mondiale et la période de la guerre de Corée, les matières premières agricoles ont connu dans l'ensemble une dépréciation générale et continue. Dans les pays industriels, ces faits ont renforcé la politique de soutien des productions agricoles nationales. Pour certains produits tropicaux, la chute, quoique très sensible, a pu être amortie par quelques accords internationaux (exemple du café). Par contre, pour les oléagineux, du fait de la poussée de la production mondiale et de la concurrence effrénée issue de l'interchangeabilité, la chute des cours des oléagineux tropicaux a été pour le moins spectaculaire :

	- 1955 -		- 1966 -		
	$ la tonne	Valeur $ 1966	$ la tonne	Pourcentage dimin. sur 1955	Prix de référ. pour l'aide de la CEE
Arachide décort. Sénégal C.A.F. France	277	315	198[a]	- 37,2 %	186 $
Arachide décort. Nigeria	203	231	189	- 18,2 %	186 $
Palmistes Nigeria	143	163	155	- 4,9 %	145 $
Huile de palme Nigeria (5 % d'acidité)	226	257	233	- 9,3 %	225 $
Coprah vrac Philippines	180	205	185	- 9,7 %	188 $

(a) prix transformés en dollars au change de l'année.

Ce tableau montre combien la chute absolue des cours a été brutale. Pour l'arachide sénégalaise, les surprix français relativement stables n'empêchaient cependant pas une détérioration relative des cours inquiétante. (Il faut aussi tenir compte de la dévaluation du franc en 1958)

Si l'on évoque le pouvoir d'achat des producteurs tropicaux d'oléagineux en produits industriels importés, la détérioration des termes de l'échange est saisissante. De 1962 à 1965 l'indice des prix des produits manufacturés de la Communauté Economique Européenne, importés par les Etats associés, est passé de 100 à 112, alors que le tableau précédent montre combien les cours des oléagineux ont régressé.

Dans la situation actuelle, malgré cette chute continue, les cours, surtout ceux desarachides, se situent encore au-dessus des prix de référence retenus par la C. E. E. pour l'aide aux oléagineux des Etats Associés. On a déjà pu remarquer que cette aide accordée par la Communauté était donc pour l'instant toute formelle.

Pour sa part, l'aide à la production prévue par la Convention de Yaoundé pour la période 1964-1969 est loin de compenser la perte de la garantie française, en particulier pour les produits de l'arachide. Certes, du fait des retards apportés à la réalisation du marché commun agricole, le système français des surprix a pu être prorogé jusqu'à la fin de la campagne 1966-1967. Mais, dès la campagne suivante (1967-1968), l'alignement sur les cours mondiaux a signifié pour l'arachide en coque du Sénégal une baisse de prix de 7, 60 CFA environ à l'exportation. Cette perte s'est ainsi répartie : 3 francs CFA à l'achat aux producteurs, 2, 20 francs à la charge du budget sénégalais et 2, 40 francs seulement couverts par l'aide de la C. E. E.

B - LA STAGNATION DES EXPORTATIONS DES OLEAGINEUX DES E.A.M.A.

La détérioration des cours, fort préoccupante, s'accompagne pour les Etats associés d'une stagnation de leurs ventes aux Six Etats de la Communauté.

Tableau X

Les EAMA et l'approvisionnement en oléagineux de la Communauté
(en milliers de tonnes huile)

	1959	1963
Importation totale en provenance des EAMA	522	499
% dans la consommation des Six	12 %	10 %
% des importations totales d'oléagineux	22,4 %	18,6 %
Importation d'arachide en provenance des EAMA	288	280
% dans les importations totales d'arachide des Six	60,1 %	47,3 %
Importations de coprah en provenance des EAMA	4	4
% dans les importations totales de coprah des Six	1, 4 %	1 %

	1959	1963
Importation de palmistes en provenance des EAMA	82	6'6
% dans les importations totales de palmistes des Six	35,7 %	32,8 %
Importation d'huile de palme en provenance des EAMA	148	149
% dans les importations totales d'huile de palme des Six	59,9 %	56,2 %

Cette situation varie d'un des six Etats membres à l'autre, comme le fait ressortir le tableau suivant :

Tableau XI

(voir page suivante)

TABLEAU XI

Part des E.A.M.A. dans l'approvisionnement des Six pays membres

(en milliers de tonnes huile)

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		U.E.L.B.	
	1959	1963	1959	1963	1959	1963	1959	1963	1959	1963
Total Général	60	56	351	352	24	26	36	36	44	29
% dans les importations totales d'oléagineux	6,5 %	5,5 %	74,5 %	66,2 %	5,9 %	4,3 %	9,7 %	9,9 %	27,3 %	17,2 %
Arachide			281	279	4	1			3	
% d'importation d'arachides des E.A.M.A. dans la C.E.E.			97,6 %	99,6 %	1,4 %	0,4 %			1 %	
Palmistes	13	10	39	38	7	7	14	10	9	1
% d'importation de palmistes des E.A.M.A. dans la C.E.E.	15,9 %	5,2 %	47,6 %	57,6 %	8,5 %	10,6 %	17,1 %	15,2 %	10,9 %	1,4 %
Huile de palme	47	46	27	31	13	18	22	26	39	28
% d'importation d'huile de palme des E.A.M.A. dans la C.E.E.	31,8 %	30,9 %	18,2 %	20,8 %	8,8 %	12,1 %	14,9 %	17,4 %	26,3 %	18,8 %

La France reste le grand débouché pour les produits oléagineux, surtout l'arachide des E.A.M.A. Mais, bien que le système des contingents et des surprix ait été encore valable en 1963, la part des E.A.M.A. dans l'approvisionnement de la France en huiles et graines était en baisse (84 % en 1959, 68 en 1963). Le recul était aussi très net pour l'U.E.B.L. (37 % en 1959, 24 % en 1963) et l'Italie (22 % en 1959, 16 % en 1963) moindre pour l'Allemagne (17 % en 1959, 12 % en 1963) et surtout les Pays-Bas (15 % en 1959, 14 % en 1963).

Ainsi, il apparaît que, dans un marché communautaire où les importations ne cessent de croître, les débouchés pour les produits oléagineux des E.A.M.A. stagnent ou reculent. Cette situation, déjà inquiétante en soi, l'est encore plus si l'on se place dans la perspective de progression des productions des Etats associés qu'impliquent les aides prévues par la Convention de Yaoundé. La vente de quantités croissantes de produits oléagineux est certes liée à l'évolution d'une demande que l'on peut espérer en progrès. Il n'en reste pas moins que les productions des E.A.M.A. se heurtent de plus en plus à la concurrence des produits tempérés et en particulier des surplus américains. Des tonnages croissants de graines et d'huiles de soja sont écoulés en dehors des marchés mondiaux proprement dits. Une partie des stocks acquis par la Commodity Credit Corporation (C.C.C.) est écoulée sous forme d'huile dans le cadre du programme des "Vivres pour la paix" sous le régime de la Public Law 480. De nombreux pays bénéficient de cette aide qui contribue pour une certaine part à l'assainissement des marchés et au maintien des cours. Mais, fait inquiétant pour les E.A.M.A., certains clients traditionnels comme l'Algérie ou la Guinée sont perdus, car les ETats-Unis satisfont en grande partie à leurs besoins en huile.

Enfin, on voit mal comment des pays qui n'avaient jusque là aucune préoccupation d'écoulement de leurs produits du fait des préférences accordées sur certains marchés, peuvent entrer valablement dans la compétition mondiale. Ils n'ont aucune expérience et ne disposent face à des acheteurs rompus à toutes les finesses d'un marché fort complexe d'aucun échelon technique efficace.

C - REUSSITES ET ECHECS DE LA DIVERSIFICATION DES CULTURES

L'on sait qu'au titre de la diversification des productions, la deuxième convention prévoyait des actions dans les domaines agricole, industriel et commercial. E ce qui concerne les oléagineux, l'impact de ces interventions varie d'un pays à l'autre et surtout d'un produit à l'autre.

1°) Les progrès du palmier à huile

Sous l'impulsion de la C.E.E. et avec l'aide complémentaire du F.A.C. et de la B.I.R.D., la plupart des pays associés de l'Afrique humide ont commencé l'exécution de vastes programmes de développement des palmeraies. Ces actions sont encouragées dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire, par la demande accrue du marché intérieur. Pour la plupart, elles sont dictées par un un souci d'équilibrer les productions et par l'expoir de placement facile des surplus sur le marché . Il faut remarquer qu'à la différence des graines, les produits du palmier ont connu des cours assez stables durant ces dernières années. Dans la majorité des cas, ces actions comportent la création de plantations et d'usines d'huile de palme ainsi que parfois des usines de palmistes (ce produit était jusque là traité en Europe).

Côte d'Ivoire - Au titre de la deuxième Convention d'association, la Côte d'Ivoire a entrepris la création de 32 000 ha de plantations de palmiers sélectionnés avec construction d'usines. On en attend 50 000 tonnes d'huile pour la consommation intérieure et 70 000 tonnes pour l'exportation. Le gouvernement ivoirien fait d'ores et déjà étudier un nouveau programme de 25 000 ha.

Togo - Des études sont en cours pour la réalisation d'un programme de plantations dans l'Ouest du pays (Palimé), favorable au palmier à huile.

Dahomey - De nombreuses actions sont en cours pour régénérer la palmeraie naturelle, grande richesse du pays, et développer les plantations dont 3 800 ha doivent être créés dans la seule année 1968. En tout, 16 000 ha de plantations sont prévus.

Cameroun - Des études sont en cours pour la création de 16 000 ha de palmeraies dans le Cameroun oriental et 12 000 ha dans la partie occidentale du pays. On espère pour 1980 une production de 120 000 tonnes, contre 40 000 aujourd'hui, dont 50 000 seront disponibles pour l'exportation.

Congo-Brazzaville - On réalise actuellement la plantation de 2 500 ha de palmiers dans la cuvette congolaise.

Madagascar -réalise 1 000 ha de plantations.

Il faut ajouter que le Nigeria, nouvel associé, prévoyait plus de 40 000 ha de plantations dans la région orientale et 7 000 ha dans la province occidentale. Mais la guerre actuelle compromet ces projets. Un peu partout dans le monde, Etats anglophones d'Afrique occidentale, Malaisie, Philippines, pays d'Amérique Latine, on envisage une notable extension des palmeraies. Selon la F.A.O., toutes ces réalisations conduiront à une augmentation probable de la production d'huile de palme d'environ 700 000 tonnes en 1980. On peut se demander dans ces conditions si le prix de l'huile de palme ne baissera pas pour suivre de plus près l'évolution des prix des autres matières grasses.

2°) Les difficultés des pays arachidiers

Pour les pays arachidiers, les problèmes sont beaucoup plus complexes et les résultats fort décevants. Ces pays font partie de la zone sahélo-soudanienne à pluviosité très modérée (moins de 1 000 mm en moyenne) et à sols essentiellement sableux. Pays d'origine de l'agriculture du monde noir, ils étaient voués traditionnellement à une économie de subsistance. Avec la période coloniale, la pratique de la cueillette (caoutchouc en particulier) n'a connu qu'une vogue passagère. En dehors du coton, dont les progrès ont toujours été en deça des espoirs, seule l'arachide s'est révélée comme une culture d'exportation valable. On connaît son succès au Sénégal puis avec le déblocage de ces régions profondément enclavées dans le continent, ses progrès rapides dans le Nord-Nigeria et au Niger et plus modestes au Mali et en Haute-Volta.

Le système de culture est fort simple : selon les techniques traditionnelles, le paysan cultive un ou deux hectares d'arachide en plus du mil qui assure sa subsistance. Si le paysan veut produire davantage d'arachide, il ne peut que délaisser le mil, puisque le calendrier agricole très court lui impose toutes les tâches durant les quelques mois d'hivernage. Les dangers d'un tel système ont été depuis longtemps dénoncés. Le déficit vivrier des pays arachidiers est partout marqué, mais il l'est plus particulièrement au Sénégal, où chaque année on importe pour plus de huit milliards de francs CFA de céréales, surtout de riz. Dans les régions depuis longtemps cultivées, les terres s'usent du fait de l'abus de culture, la période de repos du sol pratiquée dans les rotations traditionnelles n'étant plus respectée. La fièvre de l'arachide a conduit à la création de "Frontspionniers" progressant vers l'Est au Sénégal, le Nord au Niger, l'Ouest et l'Est au Nigeria, c'est-à-dire à la destruction de la végétation naturelle qui favorise l'érosion des sols. Enfin, sur le plan économique, en plus du déficit vivrier fort dommageable pour les budgets nationaux, la tendance à la monoculture recèle de graves dangers pour le producteur si l'arachide est soumise aux fluctuations des cours mondiaux. Telles sont les

données simplifiées de la situation. Depuis fort longtemps des voix autorisées se sont élevées pour réclamer une politique cohérente dans les bassins arachidiers. Tous les rapports rédigés dans cet esprit réclament une politique de défense des sols et de protection du producteur contre les aléas de l'économie monétaire. Les remèdes préconisés sont toujours les mêmes : rétablissement d'un équilibre arachide-mil qui résoudrait le problème du déficit vivrier et lancement de nouvelles cultures.

Il était naturel que la C.E.E. se préoccupât de cette question. Les aides à la production et à la diversification étaient prévues à cet effet. Or, après plusieurs années d'expérience, il apparaît que la diversification en régions arachidières est fort problématique sinon impossible. Ce ne sont pas les vergers d'anacarde ni les cultures de tomates tentées au Sénégal qui peuvent résoudre la question. Certes, dans ce pays, la production de mil progresse, mais paradoxalement elle ne peut combler le déficit vivrier car le riz est aujourd'hui la nourriture de base du citadin. En fait, les tentatives multiples faites depuis très longtemps montrent que la diversification n'est pratiquement pas possible dans le bassin arachidier. Aussi, selon les programmes d'action pour ces régions, transmis au FED par le gouvernement sénégalais, l'effort porte sur l'amélioration des techniques de cultures. L'emploi de l'attelage éviterait un grand gaspillage de travail et de terres et familiariserait le paysan avec l'élevage qui, à long terme, peut être une ressource valable. L'utilisation des engrais et des semences sélectionnées permettrait un accroissement appréciable des rendements. Cette action, confiée à une société de développement, la SATEC, qui a garanti un progrès de 25 % des rendements, enregistre des résultats encourageants. Mais, tout le problème est aujourd'hui d'ordre économique et financier. Malgré l'aide de la C.E.E., l'équipement signifie un endettement du paysan ; or, en dépit des progrès des rendements, ses recettes n'ont pas augmenté, du fait de l'alignement sur les prix mondiaux. Circonstance aggravante, la masse monétaire répartie entre les producteurs ne peut se maintenir qu'au prix de l'augmentation des quantités commercialisées, ce qui ne manque pas de poser la question des débouchés. Enfin, l'Etat sénégalais, dont les ressources sont déjà très limitées, perd près de 2,5 millions francs CFA chaque année du fait de la baisse des diverses taxes et droits sur l'arachide.

Il peut exister une solution, c'est la progression de la trituration dans les huileries locales, favorisée par les droits à l'entrée dans la Communauté, de 10 % sur les huiles brutes et 15 % sur les huiles raffinées provenant des pays tiers. Mais elle n'est guère valable, car les huiliers européens ont intérêt à importer des graines pour triturer en Europe (exemple du soja). Les huiliers français qui, dans le système de protection d'avant 1968 devaient absorber sous forme d'huile brute l'essentiel de la

production sénégalaise et se contenter du raffinage, sont aujourd'hui sollicités par la trituration des graines de colza et de tournesol et du soja.

Ainsi, dans l'état actuel des choses, la situation des pays producteurs d'arachide est pour le moins précaire. On comprend les multiples démarches faites par leurs leaders politiques pour la recherche d'une "solution équitable" que réclame de son côté le "Conseil africain de l'arachide".

CONCLUSION :

SOLUTIONS POSSIBLES AUX PROBLEMES DES MATIERES GRASSES

Cette "solution équitable", les pays fournisseurs de matières premières l'appellent de tous leurs voeux. Les E.A.M.A., en particulier, pour qui se pose la question du renouvellement de la convention d'association.

Sans verser dans un pessimisme systématique, il faut bien reconnaître qu'en l'état actuel du commerce mondial, un règlement du marché des oléagineux paraît bien improbable. La dernière conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement à New-Delhi n'a abouti à rien quant au problème du commerce des matières premières agricoles hormis pour le sucre et le cacao.

Aujourd'hui pourtant, la plupart des Etats et des spécialistes sont acquis à la nécessité d'une intervention afin de revaloriser les cours des matières premières. Dans le cas particulier des matières grasses, la concurrence des productions des pays industrialisés et de celles des pays en voie de développement complique singulièrement la question. Cependant, plusieurs types d'interventions ont été proposés à de multiples reprises.

A l'exemple de l'accord réalisé pour le café, on peut envisager la conclusion d'une entente sur les matières grasses, accordant des quotas aux différents exportateurs et importateurs. En même temps serait mis en place un système de "relèvement" des prix : à l'importation serait fixé un prix minimum garanti, la différence entre ce prix et le cours d'achat sur le marché serait ristournée aux pays exportateurs. De crainte d'une poussée trop marquée de la production de matières grasses, cette somme ne serait pas obligatoirement versée au producteur. Elle pourrait servir à des actions agricoles, en particulier en vue de la diversification.

Pour favoriser un relèvement des cours, on pourrait aussi constituer des stocks capables de peser sur le Marché. Le pré-financement serait assuré comme l'a proposé la France par le Fonds Monétaire International et la B.I.R.D. Ces stocks seraient gérés par un organisme international qui prélèverait un léger pourcentage de fonctionnement. La menace de mise sur le marché de certaines quantités de matières grasses ainsi stockées pourrait inciter les exportateurs à ne pas accroître exagérément leur production.

Toutes ces solutions ne sont pour l'instant que des hypothèses de travail et dans le contexte international actuel on ne peut prévoir si elles auront quelque jour des chances de devenir réalité. Reste donc aujourd'hui, pour les E.A.M.A., en désespoir de cause, à prévoir les clauses d'une troisième Convention d'association avec les Six du Marché Commun.

Il apparaît que les marges de manoeuvre sont assez restreintes, car le système de l'association, considéré comme une préférence accordée par les pays du Marché Commun, est vivement critiqué par de nombreux pays tiers, en particulier les latino-américains. Il faut cependant rappeler que le système des préférences impériales du Commonwealth, ou les accords bilatéraux passés par les Etats-Unis avec de nombreux pays, pourrait être passible des mêmes critiques.

La troisième convention d'association ne pourra donc pas accorder aux E.A.M.A. des garanties de prix ni de contingents. Elle pourrait peut-être mettre en pratique au profit de tous ses fournisseurs du Tiers-Monde, le système de relèvement des prix que nous avons imaginé sur le plan international. Les E.A.M.A. bénéficieraient alors de leur solide position traditionnelle sur les marchés des Six. Naturellement, on ne ristournerait rien aux exportations de soja américain ni de tournesol soviétique.

Les Six devraient aussi faire un effort pour assainir leurs circuits nationaux de distribution. Il est parfaitement anormal que la margarine, fabriquée dans les deux pays à partir des mêmes produits, coûte 40 % plus cher en Allemagne qu'aux Pays-Bas. Les taxes et les marges bénéficiaires abusives sont, sans doute, un des obstacles aux progrès de la consommation des produits tropicaux dans l'Europe des Six. Dans le cas des oléagineux, le problème est cependant difficile à résoudre du fait de la concurrence du beurre.

La seule forme d'aide valable que les Six pourraient accorder aux E.A.M.A. producteurs d'oléagineux, paraît devoir être indirecte.

Plutôt que de protéger les produits, ce qui nous l'avons vu ne saurait se concevoir, il faut consentir un effort particulier pour transformer les techniques agricoles, accroître les rendements et diversifier les cultures partout où cela est possible. Reste le problème des bassins arachidiers où la marge de manoeuvre est très faible. Plus qu'une diversification, il faut envisager ici une valorisation sur place des produits. Plutôt que d'exporter des graines, peu compétitives, il faut utiliser à plein la capacité des usines et favoriser la consommation de l'huile d'arachide en Europe par une active campagne de propagande.

Il est à craindre cependant que ces interventions ne soient pas suffisantes. Dans ce cas, il faut prévoir une aide plus particulière aux pays de monoculture. L'on admet la vocation spécialisée de certaines régions agricoles d'Europe, et l'on accorde des aides à leurs productions. L'on doit accepter la même situation pour les régions arachidières où la diversification n'est pas possible. Si l'on ne peut aider directement le produit, il faut procurer aux gouvernements des Etats intéressés tous les moyens d'une intervention efficace : prix indicatifs aussi bien pour le mil que pour l'arachide, contrôle de la qualité, réorganisation des organismes chargés de la commercialisation, organisation de l'exportation, etc. Il faut aussi encourager le rapprochement entre Etats producteurs, comme a entrepris de le faire le Conseil africain de l'arachide.

Les Six et leurs partenaires africains devront trouver une solution à ces problèmes particulièrement délicats. Du sort qui sera réservé aux oléagineux des E.A.M.A. dépend en grande partie l'avenir de l'Association.

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains associés depuis 1959.

par

le Dr. Rolf GUSTEN

Berlin, 30 septembre 1968

14 heures
Commission 1

C O R R I G E N D A

Rapport G ü s t e n, Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains associés depuis 1959

Le rapport n'a pu être lu que superficiellement. L'auteur signale les erreurs suivantes:

p. 2, ligne 13/14
compte tenu des frictions qui se sont ...

p. 4, ligne 10
atteindra 70 % en 1972 ...

p. 6, ligne 17
sauf le Nigéria ...

p. 6, ligne 26
du total des exportations

p. 8, ligne 25
différent, et cela uniformement pour les relations avec les principaux groupes ...

p.10, ligne 10
rayez précisément ...

p.10, ligne 23
des années 60 ...

p.20, ligne 5
secours à une clause ...

p.20, ligne 14
ou s'est approché à un équilibre ...

p.22, ligne 5 de la section Mauritanie
De l'autre côté, les importations ...

p.31, sous la tête du tableau L
en Mill. $

p. 33, ligne 7 d'en bas
chances <u>inégales</u> sur le marché ...

p. 34, ligne 7 d'en bas
les conditions <u>de la politique commerciale</u>.

Annexe Statistique

Tableau IV, ligne 4

Exportations vers

France	Autres pays de la CEE

Colloque sur les Relations entre la
Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains associés depuis 1959.

par

le Dr. Rolf GUSTEN

Berlin, 30 septembre 1968

14 heures
Commission 1

INSTITUT IFO POUR LA RECHERCHE ECONOMIQUE
Service des études sur l'Afrique

Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté économique européenne et les Etats africains associés depuis 1959

I. Evolution des échanges mondiaux depuis 1959

II. Evolution des échanges entre la CEE et les pays en voie de développement

III. Evolution des échanges entre la CEE et les pays africains associés

1. Evolution des échanges entre la CEE et l'ensemble de l'Afrique
2. Evolution des échanges entre la CEE et les Etats africains associés
   a) Evolution des échanges pour les principaux produits d'exportation des Etats africains associés
   b) Evolution des échanges entre la CEE et les divers Etats associés africains
   c) Evolution des importations de la CEE en provenance des pays d'Afrique tropicale concurrents des Etats associés
   d) Evolution des exportations de produits industriels des Etats africains associés depuis 1959
3. Synthèse

IV. Annexe : tableaux

Bilan des échanges commerciaux entre la Communauté économique européenne et les Etats africains associés depuis 1959

par

Rolf Güsten

Service des études sur l'Afrique

Institut IFO pour la recherche économique

Munich

L'exposé qui va suivre - ainsi que les documents statistiques joints en annexe - serviront de base aux débats de cette réunion, qui a pour objet l'évolution des échanges commerciaux entre la CEE et les Etats africains associés. Les échanges entre les six Etats européens, qui composent la Communauté économique européenne, les dix-huit Etats africains associés, d'une part, et l'ensemble des autres pays en voie de développement, d'autre part, sont si variés que cet exposé ne permettra d'en présenter que les traits essentiels. De même, l'interprétation des développements depuis 1959 doit provisoirement être quelque peu sacrifiée à la présentation des faits, mais les débats qui suivront permettront d'accorder une attention plus soutenue à l'examen des causes et des conséquences des modifications observées, ainsi qu'à l'appréciation de ces modifications du point de vue de la politique de développement et de la politique commerciale. Sur certains aspects de cet ensemble de questions, des opinions seront exprimées dans le corps même de l'exposé.

Pour envisager l'évolution des importations et des exportations de la CEE et des Etats associés dans la bonne perspective, il convient de les replacer dans le contexte de l'ensemble des échanges mondiaux. Aussi les tendances générales d'évolution des échanges mondiaux sont-elles traitées brièvement dans la première section. Vient ensuite la présentation des échanges commerciaux entre la CEE et les pays africains en voie de développement, où une attention particulière sera accordée aux Etats associés. Puis vient une analyse des flux de marchandises, ventilés par catégories de produits, où les principaux produits d'exportation des Etats associés sont traités séparément. L'évolution pour les produits isolés et les catégories de produits permet alors de cerner l'évolution des exportations des divers pays, dont les plus importants sont traités séparément. Mis à part les quelques tableaux insérés dans le texte, les documents

statistiques sont regroupés par sections dans l'annexe. Les références à l'annexe statistique en marge du texte donnent des indications au lecteur qui désirerait s'informer plus en détail sur des aspects particuliers.

I. Evolution des échanges mondiaux depuis 1959

Il n'existe de chiffres complets concernant le commerce extérieur que jusqu'à 1966 inclus. Etant donné que les tendances d'évolution du commerce extérieur doivent être considérées en liaison avec le développement au cours de la période qui précède, nous comparerons ci-dessous l'évolution de 1959/60 (moyenne sur deux ans) jusqu'à 1966 avec la période de même durée 1953-1959/60 (appelées par la suite respectivement 2ème période et 1ère période). Le choix de cette date présente notamment l'avantage pratique de ne pas exiger le calcul d'un taux annuel de croissance, du fait que les périodes ont la même durée. Cette date est également à peu près celle à partir de laquelle - compte tenu des difficultés qui se sont fait jour au début de la Communauté - la CEE a commencé à devenir une réalité sur le plan économique. L'exposé qui suit se fonde également sur la comparaison des tableaux de la section I de l'annexe statistique

Par suite de la conjoncture généralement favorable dans les pays industrialisés, les échanges mondiaux ont enregistré de 1959/60 à 1966, une croissance presque exempte de perturbations; jusqu'en 1966, le volume des échanges mondiaux à prix courants s'est accru de deux tiers exactement, ce qui correspond à un accroissement annuel de 8 % environ. Pendant la 1ère période, l'accroissement a été en moyenne plus faible (moins de 7 % par an). Ce phénomène est dû au fait que la fin de la 1ère période englobe la période de stagnation 1957-1959; entre 1953 et 1957, les échanges mondiaux avaient également augmenté de 8 % par an environ. Bien que les pays industrialisés aient, comme auparavant, développé leurs exportations de façon relativement plus forte que les pays en voie de développement - et que, par conséquent, ils aient accru constamment leur part dans les échanges mondiaux - les pays en voie de développement ont également bénéficié de la conjoncture favorable dans les pays industrialisés : leurs exportations ont augmenté de 45 % (soit 6 % par an) depuis 1959/60 contre une augmentation de 26 % seulement pendant la première période. Cette évolution assez favorable doit être imputée au fait que la chute des prix d'importants produits alimentaires et matières premières, qui avait été enregistrée entre le boom coréen et la fin des années 50, ne s'est pas poursuivie ensuite, mais a fait place à une stabilisation. Depuis 1959/60, de fortes chutes de prix pour

Annexe section II

Tableau A - Evolution des parts des principaux flux commerciaux dans les échanges mondiaux de 1953 à 1966

	1953		1959/60		1966	
a) en milliards de dollars						
Pays industrialisés de/vers pays industrialisés	28,9		49,1		94,9	
Pays industrialisés vers pays en voie de développement	13,6	28,4	19,4	38,0	27,3	54,3
Pays en voie de développement vers pays industralisés	14,8		18,6		27,0	
Pays en voie de développement de/vers pays en voie de développement	5,2		6,0		8,0	
Pays du bloc de l'Est de/vers pays du bloc de l'Est	6,1		10,7		13,9	
Pays du bloc de l'Est de/vers pays industrialisés	2,0		5,2		11,0	
Pays du bloc de l'Est de/vers pays en voie de développement	0,7		2,3		5,6	
Divers (1)	7,1		8,7		13,0	
Echanges mondiaux, total	78,4		120,0		200,7	

	1953		1959/60		1966	
b) en % des échanges mondiaux						
Pays industrialisés de/vers pays industrialisés	36,8		40,9		47,3	
Pays industrialisés vers pays en voie de développement	17,3	36,2	16,2	31,7	13,6	27,1
Pays en voie de développement vers pays industrialisés	18,9		15,5		13,5	
Pays en voie de développement de/vers pays en voie de développement	6,7		5,0		4,0	
Pays du bloc de l'Est de/vers pays du bloc de l'Est	7,8		8,9		6,9	
Pays du bloc de l'Est de/vers pays industrialisés	2,6	3,5	4,3	6,2	5,5	8,3
Pays du bloc de l'Est de/vers pays en voie de développement	0,9		1,9		2,8	
Divers (1)	9,0		7,3		6,4	
Total	100,0		100,0		100,0	

(1) Principalement échanges de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud avec les pays industrialisés, avec les pays en voie de développement et entre elles.

Source : International Trade (le commerce international) GATT, Genève 1967.

certains produits (par exemple cacao) ont été compensées par des hausses de prix aussi fortes pour d'autres produits (par exemple métaux non ferreux, notamment le cuivre).

En raison des différences qu'accusent les taux d'accroissement du commerce extérieur, les pays industrialisés ont pu faire passer leur part dans les exportations mondiales (et importations) à 66 % environ, alors que la part des pays en voie de développement ne s'élève qu'à 19 %, après avoir atteint 27 % des exportations mondiales en 1953, en raison, il est vrai, de prix élevés des matières premières. Si l'on extrapole ces tendances d'évolution, on peut s'attendre que la part des pays industrialisés dépassera 70 % en 1972, alors que la part des pays en voie de développement sera ramenée à un sixième environ des échanges mondiaux. Il ne fait pas de doute que les extrapolations portant sur les tendances sont en principe discutables, mais à moyen terme on peut admettre qu'aucune modification n'interviendra, étant donné que les bases essentielles de détermination qui régissent les tendances d'évolution et les modifications structurelles des échanges mondiaux, c'est-à-dire l'élasticité de la demande d'importation des diverses catégories de produits par rapport au revenu, ainsi que la part de ces catégories de produits dans la production et l'exportation des divers groupes de pays ne peuvent se modifier que très lentement. Nous reviendrons à plusieurs reprises sur ces facteurs.

Annexe section I

En raison de l'élasticité élevée de la demande de produits finis, qui jusqu'à présent sont fabriqués surtout par les pays industrialisés, les échanges à l'intérieur de ce groupe de pays ont, dans l'ensemble, augmenté plus fortement que les exportations des pays industrialisés. L'évolution inverse peut être observée pour les échanges entre les pays en voie de développement - bien que les exportations de produits finis de ces pays aient subi un accroissement encourageant. Le glissement des parts des divers flux de produits (ventilées par groupes de pays) peut être constaté dans le tableau A de la page précédente. Il y a lieu de souligner que la part des échanges entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement diminue fortement. Cela signifie que l'évolution de ces échanges est principalement déterminée par les recettes que tirent les pays en voie de développement de l'exportation de matières premières et de denrées alimentaires; celles-ci, à leur tour, déterminent le volume des importations de ces pays.

II. Evolution des échanges entre la CEE et les pays en voie de développement

En ce qui concerne les échanges entre les pays industrialisés, le commerce avec les pays de la CEE (y compris le commerce intracommunautaire) s'est développé de façon particulièrement dynamique pendant la 2ème période : les importations de la CEE en provenance des pays industrialisés, de même que les exportations vers ces pays ont augmenté de 114 %, soit 12,5 % par an depuis 1959/60. On sait que les échanges intracommunautaires ont favorisé cette poussée de façon déterminante : pendant la 2ème période, ils ont subi une augmentation qui n'est pas inférieure à 150 %, soit 15 % par an. Aussi la CEE incarne-t-elle de façon exemplaire les tendances du commerce mondial à la spécialisation par produits et par régions qui résultent de l'interaction de la croissance économique et de l'élasticité par rapport au revenu. A l'inverse, l'Afrique tropicale est la région qui est le moins développée industriellement et dont le commerce extérieur est de ce fait déterminé le plus fortement par la demande de matières premières et de denrées alimentaires. En raison de ces extrêmes, le thème des relations entre la CEE et les Etats africains associés prend valeur d'exemple. La situation peut être résumée par les chiffres suivants :

Annexe section I

Tableau B - Taux de croissance annuels des échanges mondiaux (1) ventilés par catégories de produits et parts des pays industrialisés ou des pays en voie de développement dans les exportations de 1953 à 1965

CST Classes de produits (2)	Accroissement annuel en % 1953-1965	Part dans les exportations en % Pays industrialisés 1953	Pays industrialisés 1965	Pays en voie de développement 1953	Pays en voie de développement 1965
0 + 1	4,0	17,9	13,6	36,9	27,4
2 + 4	3,9	14,3	10,7	29,2	21,4
3	6,7	5,4	3,3	21,2	32,5
5	10,3	6,3	8,2	0,9	1,4
7	10,8	23,0	30,9	0,5	1,2
6 + 8	8,3	30,9	32,0	10,5	15,4
9		2,2	1,3	0,8	0,7
Total	7,1	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Sans les pays du bloc de l'Est.

(2) 0 + 1 = aliments, boissons, tabac; 2 + 4 = matières premières (végétales et minérales), 3 = énergie, lubrifiants; 5 = produits chimiques; 7 = machines, transport; 6 + 8 = autres produits manufacturés; 9 = non classés ailleurs.

Source : CEE : les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés et notamment avec la CEE 1953-1966, série aide au développement, 1967, n° 1.

Les causes qui déterminent la lente croissance de la demande de matières premières et de produits semi-finis sont trop connues pour nécessiter encore une longue discussion. Aussi les facteurs les plus importants seront-ils brièvement résumés :

- faible élasticité de la demande de produits alimentaires par rapport au revenu, ou élasticité élevée en ce qui concerne les biens de consommation industriels ainsi que les services;
- remplacement de matières premières naturelles par des produits synthétiques;
- progrès technique permettant une meilleure utilisation de quantités données de matières premières.

Annexe section II

Lors de l'interprétation du tableau B, il convient de tenir compte du fait que la CEE a, par rapport aux autres pays industrialisés, une part dépassant la moyenne dans les branches dynamiques (classes de produits 5-8), à savoir 79,0 % des exportations en 1965 contre 66,2 % pour le reste des pays industrialisés. D'un autre côté, la part des classes de produits 0-2 et 4 à faible croissance dépasse la moyenne pour les pays en voie de développement de l'Afrique tropicale, étant donné qu'aucun pays, y compris le Nigeria, n'indique d'exportations de pétrole; il est plus grave de constater que l'évolution la plus prometteuse, c'est-à-dire l'accroissement des exportations de produits finis passant de 10 % à 15 % environ du total des exportations, porte principalement sur l'Asie (Hong-Kong, Inde, Taiwan, Pakistan, Corée) et l'Amérique du Sud (Mexique, Brésil, Argentine), mais qu'en Afrique, mise à part l'Egypte, seule la Rhodésie enregistre d'assez importantes exportations industrielles. Certes, on peut observer d'importants accroissements dans certains autres pays, mais, avec une part inférieure à 5 % du total des exportations, il faudra attendre longtemps avant que ces exportations n'exercent une influence sensible sur les taux de croissance du total des importations.

Le tableau 1 de la section II de l'annexe fait ressortir que la CEE, qui a par ailleurs accru ses importations de produits industriels dans une proportion supérieure à la moyenne, a élargi ses importations de produits finis en provenance des pays en voie de développement dans une mesure bien moindre que les autres pays industrialisés, bien que dans l'ensemble elle ait accru ses achats dans les pays en voie de développement plus largement que les autres pays industrialisés. L'explication logique est que les relations commerciales de la CEE avec les pays en voie de développement se concentrent beaucoup plus fortement sur l'Afrique que cela n'est le cas pour les autres pays industrialisés : l'Amérique du Nord est principalement orientée vers l'Amérique latine, le Japon vers

l'Asie et la Grande-Bretagne entretient des relations étroites tant avec la partie asiatique qu'avec la partie africaine du Commonwealth. Comme l'Afrique tropicale ne fabrique encore que peu de produits finis, cet état de faits se reflète nécessairement dans l'évolution des importations par la CEE de ces produits en provenance de pays en voie de développement.

En toute hypothèse, il semble maintenant qu'un renversement de tendance se dessine également pour la CEE : alors que, jusqu'en 1963, la part des pays en voie de développement dans les importations globales de la CEE pour les catégories de produits 5-8 a constamment diminué, elle est passée depuis cette date de 2,3 % à 2,8 % (1966). Seule l'évolution des prochaines années pourra montrer s'il s'agit d'un véritable renversement de tendance ou d'un phénomène passager. En toute hypothèse, à moyen terme, l'ensemble des importations en provenance des pays en voie de développement continuera à accuser une augmentation inférieure à la moyenne, ce qui aura pour conséquence de réduire constamment la part de ces pays dans les importations globales de la CEE (1959 : 27 %, 1966 : 21 %).

Les élasticités par rapport aux importations calculées par BALASSA et présentées au tableau 9 de la section II de l'annexe (1) sont intéressantes pour étudier l'évolution des échanges entre la CEE et les pays en voie de développement. Il convient de souligner quatre faits :

Annexe section II

- l'augmentation des coefficients d'élasticité dans la deuxième période, c'est-à-dire après la création du marché commun, ce que BALASSA interprète comme effet créateur d'échanges;
- les différences, discutées précédemment, qui se manifestent dans l'élasticité de la demande d'importations de produits industrialisés (généralement entre 2,5 et 3,3) et de matières premières (entre 1,1 et 2,3);
- le fait, non perceptible, dans le tableau, qu'à l'intérieur des diverses catégories, il existe d'importantes différences entre les coefficients pour les diverses marchandises; ces différences ont un effet presque toujours défavorables pour les pays en voie de développement (que l'on compare, par exemple, l'élascivité par rapport aux importations de la viande ou des fruits avec celle du café ou l'élasticité par rapport aux importations du minerai de fer avec celle du coton);

(1) B. BALASSA : Trade Creation and Trade Diversion in the EEC (création et modification des échanges dans la CEE) - Economic Journal, mars 1967.

- enfin, les fortes différences qui apparaissent dans l'élasticité de la demande d'importations par rapport aux revenus dans le commerce intracommunautaire, d'une part, et pour les importations en provenance de pays tiers, d'autre part : la différence était importante aussi avant l'institution du marché commun, mais elle s'est sensiblement accentuée depuis cette date. La seule exception est constituée par l'importation de combustibles qui est influencée par le remplacement accru du charbon par le pétrole.

La discussion portant sur les facteurs de détermination des relations d'échanges a montré que l'évolution est déterminée de façon décisive par la structure de production des divers groupes de pays et des divers pays. Aussi, lorsque nous envisagerons l'évolution du commerce extérieur des pays africains et notamment des Etats associés, passerons-nous rapidement de la considération générale aux cas particuliers, étant donné que chaque groupement englobe des pays dont l'évolution accuse des différences aussi grandes que celles des agrégats constitués d'après des critères géographiques.

Mais, il convient de jeter auparavant un rapide regard sur l'évolution des balances commerciales des pays en voie de développement comparées à celles des pays industrialisés et de la CEE en particulier. L'évolution a été regroupée en trois périodes quinquennales accusant pour l'essentiel des tendances homogènes. Le tableau C indique que les pays en voie de développement ont continué à profiter encore que de moins en moins des prix élevés des matières premières résultant du boom coréen au cours des années 1952-1956 et ont pu obtenir un excédent substantiel de leur balance commerciale. La chute des prix des matières premières et la progression des importations de 1957 à 1961 ont créé un tableau totalement différent, c'est-à-dire assez uniforme en ce qui concerne les principaux groupes de pays industrialisés. La nette reprise en 1962 fait apparaître également une forte différenciation : l'amélioration est due presque exclusivement à l'accroissement des importations de la CEE en provenance d'Afrique (notamment le pétrole) ainsi qu'à une progression plus lente des exportations de la CEE (influence particulière de l'Algérie). En revanche, le déficit de la balance commerciale avec les Etats-Unis a continué à se consolider. Néanmoins, il convient de remarquer que les excédents ou les déficits de la balance commerciale ne donne encore aucune indication sur la manière dont il convient d'apprécier cette circonstance du point de vue de la politique de développement.

Tableau C

I. Evolution de la balance commerciale des pays en voie de développement dans les échanges avec les pays industrialisés 1952-1966

Valeur quinquennale en millions de $

avec :	1952 - 1956 cumulé (+)	1957 - 1961 cumulé	1962 - 1966 cumulé
Pays industrialisés total (x)	+ 3.292	- 8.650	- 1.290
Amérique du Nord	+ 1.475	- 3.300	- 7.160
CEE	+ 1.000	- 2.300	+ 6.180
AELE	+ 750	- 1.030	+ 890
Reste de l'Europe occidentale	+ 938	+ 980	+ 2.070
Japon	- 894	- 2.980	- 3.280

II. Evolution de la balance commerciale des pays en voie de développement avec la CEE ventilée par groupes de pays 1952-1966

Valeur quinquennale en millions de $

Pays en voie de développement, total	1952 - 1956 cumulé (+)	1957 - 1961 cumulé	1962 - 1968 cumulé
	+ 1.000	- 2.300	+ 6.180
Amérique latine	+ 706	- 330	+ 2.340
Asie sans le Moyen-Orient (1)	- 869	- 1.740	- 1.700
Moyen-Orient (2)	+ 2.435	+ 2.430	+ 3.450
Afrique	- 1.339	- 2.461	+ 2.600
dont : Afrique du Nord	- 2.221	- 3.645	+ 1.123
Non-associés	+ 404	+ 647	+ 755
Associés	+ 479	+ 582	+ 722

(+) Etant donné qu'aucun renseignement n'est disponible pour 1952, la somme des quatre années 1953-1966 a été augmentée de 25 %. Cela semble justifié en tant qu'approximation parce que le solde de la balance commerciale pour l'ensemble des pays en voie de développement pour 1952 correspond à peu près à la moyenne du solde des années 1953-1956.

(x) Pour la définition des groupes de pays voir la note en bas de page du tableau la

(1) Et sans le Japon et les pays du bloc de l'Est

(2) Non défini dans la source

Source : Commission des Communautés européennes : les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés 1953-1966, Bruxelles 1968

III. Evolution des échanges entre la CEE et les Etats africains associés

1. Evolution des échanges entre la CEE et l'ensemble de l'Afrique

Comme l'indique le tableau I, 4, b de l'annexe, l'Afrique occupe une place prépondérante parmi les partenaires commerciaux de la CEE faisant partie du groupe des pays en voie de développement (environ 40 % du volume des échanges avec les pays en voie de développement). Ce phénomène est dû notamment aux liens traditionnels qui unissent la France et la Belgique à leurs anciens territoires coloniaux. La République fédérale est comparativement plus nettement orientée vers l'Amérique du Sud et l'Asie. Comme il ressort du tableau D, les pays de l'Afrique du Nord occupent précisément une place spéciale à l'intérieur de l'Afrique en raison des développements récents. L'accroissement supérieur à la moyenne des exportations est imputable notamment aux exportations de pétrole de la Lybie (vers l'Allemagne) et de l'Algérie (vers la France). La tendance à la stagnation des importations de l'Afrique du Nord est due à la forte diminution subie pour des importations de produits français en Algérie, diminution liée à la fin de la guerre et au changement de statut de ce pays.

Il est plus intéressant pour notre objet de procéder à une comparaison entre les Etats non associés et les Etats associés de l'Afrique tropicale, les Etats associés étant considérés ici, comme dans la suite de cet exposé, tantôt en incluant, tantôt en excluant le Congo-Kinshasa, le Ruanda, le Burundi et la Somalie. Dans le cas du Congo-Kinshasa, cette méthode s'explique par le fait que la guerre civile qui a éclaté au début des années 50 fausse les résultats globaux, ainsi que par le fait que cette guerre entraîne l'absence de documents statistiques; dans le cas des trois autres Etats, seul le caractère incomplet des documents explique leur exclusion de certaines analyses détaillées.

Depuis 1959, on ne peut guère constater de différence importante entre l'évolution des importations des Etats associés et des Etats non associés, si l'on exclut les 4 pays précités; par contre les Etats associés de la zone franc CFA accusent un accroissement plus rapide de leurs exportations que les Etats non associés, tant en ce qui concerne les exportations globales que les exportations vers la CEE. A vrai dire, l'évolution, qui offre des exemples de stagnation et de croissance dynamique, a été si variable à l'intérieur des deux groupes que l'on doit mettre en doute la valeur indicative des comparaisons entre les deux groupes.

Tableau D - Evolution du commerce extérieur de l'Afrique, ventilée par groupes de pays 1953-1959/60 et 1959/60-1966

Accroissement relatif en pourcentage

	exportation (+)		importation (+)	
	53-59/60	59/60-66	53-59/60	59/60-66
I. Afrique (1) total				
Commerce extérieur, total	+ 27	+ 62	+ 45	+ 31
Avec les pays industrialisés	+ 21	+ 66	+ 42	+ 24
Avec la CEE	+ 39	+ 72	+ 47	+ 8
II. Afrique du Nord (2)				
Commerce extérieur, total	+ 5	+120	+ 47	± 0
Avec les pays industrialisés	+ 8	+141	+ 55	- 5
Avec la CEE	+ 16	+130	+ 55	- 25
III. Afrique tropicale Non-associés				
Commerce extérieur, total	+ 25	+ 59	+ 56	+ 56
Avec les pays industrialisés	+ 31	+ 34	+ 53	+ 45
Avec la CEE	+204	+ 37	+125	+ 59
IV. Afrique tropicale Associés				
Commerce extérieur, total	+ 26	+ 51	+ 13	+ 44
Avec les pays industrialisés	+ 29	+ 49	+ 7	+ 47
Avec la CEE	+ 27	+ 43	+ 13	+ 44
IVa. Pays associés de la zone franc CFA				
Commerce extérieur, total	+ 37	+ 85	+ 50	+ 61
Avec la CEE	+ 39	+ 59	+ 29	+ 49

(+) A prix courants

(1) Sans l'Afrique du Sud

(2) Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie, RAU

Source : Commission des Communautés européenns: Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés 1953-1966, Bruxelles 1968

2. L'évolution des échanges entre la CEE et les Etats africains associés

Il est important de se faire d'abord une idée de la place qu'occupent les Etats associés dans le cadre des échanges de la CEE. Comme l'indique le tableau IV, 7 de l'annexe, les échanges avec les Etats associés s'élèvent à 30 % environ des échanges de la CEE avec l'Afrique (sans l'Afrique du Sud), soit un peu plus d'un dizième de l'ensemble des échanges avec les pays en voie de développement et 2 % seulement de l'ensemble des échanges commerciaux de la Communauté économique européenne. Certes, le tableau IV, 9, souligne que la part varie d'un pays à l'autre et que, pour la France et la Belgique, elle n'atteint que 5 % de l'ensemble des échanges commerciaux. Dans le cas de la République fédérale et des Pays-Bas, le niveau des importations en provenance des Etats associés est par contre inférieur de 1 % au niveau général des importations.

Les indications concernant l'évolution des relations commerciales de l'ensemble des Etats africains associés ne peuvent être obtenues que dans une mesure très limitée, parce que l'évolution particulière de la République démocratique du Congo influe de façon déterminante sur le résultat global : en 1959, les échanges commerciaux de ce pays constituaient un tiers du volume total des importations et exportations des Etats associés. A la suite de la guerre, les relations commerciales ont été fortement perturbées; pendant quelques années, les statistiques n'ont porté que sur le Congo sans le Katanga, partie économiquement la plus importante du pays. Ce n'est que récemment que le Congo-Kinshasa a de nouveau atteint un volume d'échanges proche de celui de 1959. Aussi ne procéderons-nous à des considérations globales que pour les 14 pays associés de la zone franc CFA (1) - étant donné que les données sont incomplètes pour le Ruanda et le Burundi, en partie à cause des mêmes événements, ainsi que pour la Somalie.

En fait, dans ce cas aussi, l'évolution, comme l'indiquent les documents cités à l'annexe, section V, est très différente d'un pays à l'autre. L'évolution favorable ou non des échanges commerciaux d'un Etat associé dépend moins du statut d'association et des avantages de marché qui en découlent que de l'assortiment des produits d'exportation qu'un pays peut offrir. Aussi l'évolution des échanges commerciaux de l'ensemble des Etats associés ainsi que de chaque Etat pris individuellement sera-t-elle plus clairement intelligible, si l'on se fonde sur l'évolution des échanges des divers

(1) Mali, Sénégal, Mauritanie, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Dahomey, Togo, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Madagascar.

produits; en conséquence une analyse des principaux produits d'exportation des Etats associés précède l'étude des divers pays, la modification de l'orientation des courants commerciaux, etc.

a) Evolution des échanges pour les principaux produits d'exportation des Etats africains associés

En ce qui concerne l'évolution générale des exportations des Etats associés ainsi que les exportations dans la CEE, il est significatif que quelques produits peu nombreux aient enregistré un accroissement extraordinairement rapide des exportations alors que l'exportation d'autres produits subissait une stagnation. L'évolution des exportations a notamment été favorable pour tous les produits miniers au sens large, c'est-à-dire minerais de fer et de manganèse, cuivre, phosphate, pétrole et diamant. parallèlement les exportations de bois ont aussi fortement progressé. D'autre part, l'évolution a subi une stagnation en ce qui concerne de nombreux produits d'exportation agricole. Comme l'indique le tableau E, les premiers produits cités ont accusé des taux d'accroissement de 14 % par an environ, les produits agricoles en revanche n'enregistrant en moyenne qu'une progression de 1 % par an environ. Dans l'ensemble, on peut dire que l'accroissement des exportations s'appuie dans une très large mesure sur les produits obtenus par extraction, alors qu'une stagnation relative doit être notée pour les produits obtenus par la culture :

Annexe section III

Tableau E - Importations de la CEE en provenance des Etats africains associés en 1959 et 1966, ventilées par catégories de produits

Catégories de produits	1959 millions de $	1966 millions de $	1959 %	1966 %	Accroissement annuel en %
9 produits agricoles principaux (1)	444	482	52	37	1,2
6 produits miniers (2)	159	418	19	32	14,8
Bois	68	165	8	12	13,4
Marchandises diverses	183	254	21	19	4,8
Total	854	1.319	100	100	6,4

(1) Café, cacao, bananes, arachides, huile d'arachides, coton, noix de coco et de palmiste, huile de palme, huile de palmiste

(2) Minerais de fer, minerais de manganèse, cuivre brut, pétrole, diamants, phosphates

Source : CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les EAMA, le Nigeria, l'Est africain (Kenya, Ouganda, Tanzanie), années 1963 - 1964 - 1965 - 1966

L'augmentation des recettes d'exportation depuis 1959 provient pour plus de 75 % des produits miniers et du bois. Ce fait a une grande importance à deux points de vue :

- il montre tout d'abord que l'évolution favorable des exportations - et par conséquent de l'économie nationale - dépend largement de l'existence de ressources naturelles et du sous-sol qui sont appréciées dans les pays industrialisés, c'est-à-dire que l'évolution du commerce extérieur dépend en partie de facteurs que les divers pays ne peuvent pas déterminés et que l'évolution favorable se concentre en conséquence sur quelques pays;
- il n'est pas moins important de constater que les deux groupes de produits faisant l'objet de l'exportation sont obtenus dans des conditions techniques et sociales totalement différentes : alors que les produits agricoles, moins favorisés, proviennent pour une large part d'exploitations paysannes, la production minière et, en partie aussi, la production de bois se trouvent principalement entre les mains de sociétés de capitaux étrangères - le plus souvent européennes - à intensité capitalistique relativement forte, qui transfèrent une grande partie de leurs bénéfices en Europe et sont en général peu intégrées à l'économie nationale.

Annexe
Section III

Même cette distinction entre l'évolution des exportations de produits miniers et les exportations de produits agricoles doit être différenciée, bien que, dans l'ensemble, elle offre un tableau correct. Les produits agricoles accusent des différences considérables comme l'indiquent les tableaux de la section III de l'annexe; le tableau suivant résume l'évolution pour les divers produits :

	Accroissement des importations de la CEE 1959 - 1966 (quantités)	
	total	en provenance des Etats associés
Noix de palmiste, noix de coco	- 18 %	- 55 %
Coton	+ 12 %	- 33 %
Huile de palme	+ 17 %	- 11 %
Arachides	+ 20 %	- 5 %
Café	+ 34 %	+ 17 %
Cacao	+ 42 %	+ 85 %
Bananes	+ 67 %	+ 85 %

Il convient de souligner que pour quelques produits, l'accroissement relativement faible de la demande de la CEE n'a guère pu être utilisé. Pour certains produits comme le café, cela peut être dû à la préférence des consommateurs de la CEE pour d'autres variétés (Arabica); pour d'autres produits, au remplacement de différentes huiles végétales par le soja, mais dans certains cas aussi à l'insuffisante élasticité de l'offre des pays producteurs. Alors que, par exemple, le Niger a fortement étendu ses exportations d'arachides sur le marché européen, l'évolution a stagné au Sénégal. Un phénomène semblable peut être observé pour les exportations de cacao et de bananes de divers pays. Seule une analyse plus précise des circonstances dans les divers pays peut montrer dans quelle mesure il s'agit ici d'entraves physiques à l'extension de la production, d'une insuffisance des incitations, du fait que la fixation des prix des organisations de commercialisation est faussée; de formes de propriété freinant le développement ou d'une adaptation insuffisante aux espèces et qualités souhaitées.

Annexe section III

Nous donnerons ci-dessous les grandes lignes de l'évolution des exportations des pays associés dans la CEE pour 5 produits agricoles ainsi que pour le bois et deux produits miniers. Ces produits représentent 75 % environ des exportations des Etats associés vers la CEE. Les documents statistiques se trouvent à la section III de l'annexe.

Café

Les importations de café de la CEE ont progressé depuis 1959 de 4,5 % par an, les importations en provenance des Etats associés de 3,5 % par an environ. La Côte-d'Ivoire a réduit à 43 % sa part dans les importations en provenance des pays associés à la suite d'une nette orientation vers le marché de l'Amérique du Nord, mais demeure comme auparavant le fournisseur le plus important parmi les Etats associés. En dépit de l'accroissement relativement faible des importations de la CEE, l'ensemble des exportations des pays associés a progressé de près de 9 % par an et, dans ce cas, Madagascar et le Cameroun notamment ont participé à cette progression avec la Côte-d'Ivoire. Alors que Madagascar - comme la Côte-d'Ivoire - s'est tourné vers le marché américain, le Cameroun a développé uniformément ses ventes dans la CEE et dans des pays tiers. D'autres fournisseurs africains, notamment le Kenya et l'Angola, ont pu conserver leur part dans le marché CEE, mais n'ont pas pu l'accroître. Comme auparavant, la France et l'Italie sont les principaux acheteurs de café en provenance des Etats associés (90 %) ce qui peut s'expliquer tant par les relations commerciales traditionnelles que par la prédilection des Français et des Italiens pour le café Robusta qui prédomine toujours. Alors que les importations françaises stagnaient, l'Italie a fait passer sa part à 16 %, en doublant les importations en provenance des Etats associés. Le fait que les Etats associés offrent principalement le Robusta, qui n'est guère apprécié en Allemagne, s'oppose à un élargissement plus important des achats de la République fédérale. Il en va de même pour les Pays-Bas. (Le Cameroun, qui offre tant du Robusta que de l'Arabica, peut écouler presque entièrement le café Arabica dans la CEE, mais seulement deux tiers de sa production de Robusta).

Cacao

Les importations de cacao de la CEE en provenance des Etats associés ont progressé de plus de 9 % par an bien que la demande globale de cacao n'ait augmenté qu'un peu plus fortement que la vente de café (5 % environ contre 4,5 % pour le café). La raison en est notamment que le cacao a une qualité plus homogène que le café; de ce fait les Etats associés ont pu, dans ce cas, évincer en partie d'autres pays fournisseurs, notamment les pays d'Amérique latine et étendre leur part du marché). La Côte-d'Ivoire qui est dans ce secteur aussi de loin le plus gros producteur parmi les Etats associés, a notamment fait usage de cette possibilité. Il est intéressant de noter que les deux concurrents principaux en Afrique occidentale, le Nigéria et le Ghana, en dépit d'avantages qui ont été accordés aux associés, ont pu faire progresser leur part sur le marché de la CEE de 50 % environ. Cela pourrait notamment être dû au fait qu'en dehors de la Côte-d'Ivoire, aucun des autres pays producteurs entrant en ligne de compte parmi les associés, le Cameroun et le Togo, n'a accru très fortement sa production. C'est pourquoi aussi seule la Côte-d'Ivoire a pu compenser la forte chute de prix du cacao par une extension encore plus forte des ventes dans la CEE. La France, dont la consommation a stagné, n'a eu qu'une faible part dans l'accroissement de la consommation de cacao enregistrée dans la CEE. L'accroissement des exportations de cacao des pays associés vers la République fédérale, l'Italie et la Belgique/Luxembourg a atteint 350 % environ depuis 1959; cela signifie clairement que les importations en provenance de pays tiers ont été remplacées par des livraisons des Etats associés.

Annexe
section III

Bananes

A côté du cacao, les bananes ont également offert au cours des dernières années de bonnes possibilités d'exportation : les Etats associés ont pu augmenter leurs exportations de plus de 9 % par an. Néanmoins, la part du marché n'a augmenté que jusqu'en 1963 pour retomber ensuite. Ce phénomène est dû à l'évolution particulière enregistrée en Italie où, après la suppression du monopole d'Etat des importations et la libération des importations, la consommation a progressé par paliers de 60.000 t en 1959 à plus de 300.000 t en 1966. Le pays fournisseur traditionnel n'a pas pu poursuivre seul depuis 1963 le doublement des importations en accroissant ses exportations dans la même proportion, aussi l'Italie s'est-elle non seulement tournée vers la Côte-d'Ivoire, mais surtout vers les fournisseurs d'Amérique latine. Alors que la France absorbait la production accrue des pays de la zone franc CFA, les consommateurs de la République fédérale et des pays du Bénélux sont restés fidèles à leur prédilection traditionnelle pour les variétés d'Amérique latine. La poursuite de l'évolution des exportations de bananes dans la CEE devrait largement dépendre de l'évolution subie par l'offre et la qualité dans les Etats associés. Cela est notamment valable pour la Somalie qui à l'intérieur même du groupe des associés doit, en matière de qualité, rattraper un retard sur la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, étant donné que ceux-ci ont, depuis peu un accès illimité au marché italien.

Arachides

Les arachides, comme les bananes, sont exportées par les Etats associés presque exclusivement vers la France et l'Italie. Alors qu'en général le marché des semences oléagineuses est l'un des plus prometteurs pour les pays en voie de développement en ce qui concerne les exportations agricoles, les Etats associés n'ont pas réussi à accroître leurs exportations vers la CEE. Alors que le Niger a fortement étendu ses exportations, l'évolution a stagné au Sénégal, de loin le plus grand producteur, qui n'a pas pu tirer parti de l'augmentation de près de 30 % des importations de la France. La part croissante des autres producteurs africains, notamment du Nigéria et du

Soudan, permet de penser que la stagnation des ventes des pays associés est due pour l'essentiel à l'insuffisance de l'extension des offres de la part du Sénégal. Comme pour les autres produits, l'Italie a, dans ce cas aussi, fait des efforts particuliers pour étendre les importations de produits des pays associés. Dans les autres pays de la CEE, la consommation en progression constante d'huile végétale est principalement couverte par le soja; l'association n'a provoqué dans ce cas aucune réorientation vers d'autres matières premières.

Coton

Les Etats associés n'ont, depuis toujours, joué qu'un faible rôle en tant que fournisseurs de coton. Le total des importations de la CEE n'a augmenté que de 12 %, c'est-à-dire de 1,5 % par an environ entre 1959 et 1966. Le recul des importations en provenance des Etats associés depuis 1959 est dû à l'exclusion du Congo-Kinshasa ainsi qu'à la réorientation des relations commerciales du Mali. Le producteur principal, le Tchad, a pu, comme auparavant, écouler en France sa production en forte progression. Les autres fournisseurs africains, Egypte, Soudan, Est africain, ont pu accroître leur part du marché. Comme pour le café, les chances de vente des Etats associés - abstraction faite du problème de l'extension de la production - seront vraisemblablement déterminées par les différences de qualité entre les diverses variétés.

Annexe section III

Bois en grumes

L'évolution constatée dans le secteur du bois en grumes est le meilleur exemple d'éviction de pays non associés. L'augmentation de la part du marché des pays associés de 46 % à 59 % en 1966 contraste avec la diminution de 26 % à 12 % de la part revenant à d'autres fournisseurs africains. Les pays qui sont perdants étaient notamment le Nigéria et le Ghana. Pour le bois également, la Côte-d'Ivoire est le plus grand exportateur, qui, en 1966 notamment, a pu accroître d'un bond ses exportations vers la CEE, mais le Cameroun, le Congo Brazzaville et le Gabon ont enregistré également de fortes augmentations. Les plus grandes pertes ont été enregistrées par le Ghana. Comme pour les bananes, c'est surtout l'Italie qui a particulièrement développé ses importations, à savoir de 100 % environ en 7 ans; les importations en provenance des Etats associés ont en l'occurrence décuplé. La constance de la part dans le marché de l'Afrique permet de penser que l'éviction des pays non associés ne s'étend pas hors de l'Afrique, étant donné que les autres continents livrent des bois que l'Afrique ne peut remplacer.

Minerai de fer

Parallèlement à la mise en exploitation des gisements de pétrole lybiens pour le marché européen - principalement le marché allemand - l'évolution des achats de minerais de fer de la CEE en Afrique a été l'un des événements les plus marquants des années 60. En quelques années, les importations de minerais de fer d'Afrique dans la CEE ont augmenté de près de 20 millions de tonnes par an, dont 11 millions provenaient du Libéria, 2 millions de tonnes de la Sierra Léone et au moins 5 millions de tonnes déjà de la Mauritanie, pays associé. La part de l'Afrique dans l'approvisionnement de la CEE en minerais de fer s'élève à près de 29 %, dont 7 % environ en provenance de la Mauritanie. Etant donné que les livraisons de la Mauritanie sont parties de zéro, il n'est pas possible de calculer un taux de croissance pour l'ensemble de la période. Néanmoins, pendant les dernières années, l'accroissement s'est élevé à 20 % environ par an.

Cuivre brut

Comme pour les exportations de minerais de fer, les exportations de cuivre n'intéressent qu'un seul pays associé : le Congo-Kinshasa. Au cours de la guerre du Congo, les exportations ont diminué, mais elles ont entretemps dépassé considérablement le niveau de 1959. Une très forte augmentation de prix a permis d'accroître les recettes d'exportations du Congo. Les pays situés au Sud de la copper belt, la Zambie et la Rhodésie, ont pu augmenter de façon considérable leurs livraisons à la CEE au cours des 7 dernières années. Les mêmes évolutions ont pu être observées pour les exportations de manganèse du Gabon vers la CEE, exportations qui ont commencé en 1962, s'élevaient déjà à 600.000 tonnes en 1963 et qui, avec 1,2 million de tonnes, couvrent actuellement 20 % des besoins de la CEE. Les exportations de phosphates du Togo vers la CEE sont passées de 20.000 t environ en 1961 à 700.000 t en 1966 (exportations globales de phosphates de près d'un million de tonnes).

b) Evolution des échanges entre la CEE et les divers Etats africains associés

Si l'on connaît l'évolution de la demande des divers produits d'exportation des Etats associés d'une part, ainsi que la structure de la production des Etats associés d'autre part, on peut se faire une idée approximative de l'évolution du commerce extérieur des divers pays. Nous traiterons séparément ci-dessous les principaux Etats associés. Mais nous jetterons d'abord un regard sur les traits généraux de l'évolution des échanges.

Annexe section IV

Comme l'indique le tableau F ci-dessous, les exportations des 14 Etats associés de la zone franc CFA ont augmenté de 9,2 % par an depuis 1959. De la sorte, ces pays se trouvent nettement au-dessus de la moyenne des pays en voie de développement (pour l'évolution des exportations et des importations y compris le Congo Kinshasa, le Ruanda, le Burundi et la Somalie, voir les tableaux IV, 5 et IV, 6 de l'annexe).

Tableau F - Evolution du commerce extérieur des 14 Etats africains associés de la zone franc CFA 1959-1966

Accroissement annuel en pourcentage

	Importations	Exportations
Total	7,5	9,2
de/vers CEE	6,4	7,1
de/vers France	4,6	4,5
de/vers autres que CEE	15,5	17,7
de/vers autres pays	10,7	12,5

Source : Office statistique des Communautés européennes, Statistique du commerce extérieur, Associés ...

L'accroissement des importations a atteint 7,5 % par an et correspondait à peu près à la moyenne de tous les pays en voie de développement. Il est particulièrement intéressant de noter que les échanges avec la CEE se situaient à un niveau inférieur à la moyenne, ce qui doit être imputé exclusivement à l'accroissement plus lent des échanges avec la France. Les Etats associés ont accru de 16 % (importations) ou 18 % (exportations) par an leurs échanges avec les autres pays de la CEE; en raison du faible niveau de départ, leur part dans l'ensemble du commerce extérieur des pays associés n'est passée, en dépit des taux élevés de croissance que de 12 % à 21 % pour les exportations des Etats associés et de 8 % à 14 % juste pour les importations de ceux-ci (voir section IV dans l'annexe). Les autres pays industrialisés ont également accru considérablement leurs échanges avec les Etats associés, en premier lieu les Etats-Unis, dont la part dans les exportations des 14 Etats associés de la zone franc CFA s'élevait à 11 % environ en 1966 (Grande-Bretagne : 4 %). Les Etats-Unis n'avaient qu'une part de 5 % dans les ventes faites à ces pays (Grande-Bretagne : 2,5 %).

Annexe section IV

Les relations unilatérales avec la France ne peuvent naturellement être relayées par un autre type de relations que lentement, et le rythme actuel n'a guère de chances de s'accélérer notablement. De nombreux facteurs font que, même avec un traitement juridique parfaitement semblable, la France se trouve dans une situation privilégiée en tant que partenaire commercial :

- Le lien unificateur de la langue française, communément utilisée dans les affaires;
- La connaissance familière et réciproque des lois, usages, pratiques administratives, formulées et appliquées d'après le modèle français;
- L'orientation du goût, formé par la culture française;
- L'implantation solide des entreprises commerciales françaises dans les pays africains;
- L'importance de l'aide française, qui est principalement versée pour les achats en France;
- Et, last but not least, le mécanisme de la zone franc, qui à l'intérieur de limites relativement larges ne soulève aucun problème de devises lors d'achats en France et qui, jusqu'à présent, a permis de contingenter les importations en provenance de pays étrangers à la zone franc.

En principe, les contingents devaient être supprimés quatre ans après l'entrée en vigueur de la convention de Yaoundé, de sorte que, désormais, cette entrave à la concurrence devrait être éliminée; seule l'expérience des prochaines années montrera si cette disposition est respectée ou si l'on doit avoir recours à la clause **résolutoire.**

Si l'on tient compte du nombre et de l'importance des facteurs favorisant les relations commerciales avec la France, l'importance de la diversification réalisée jusqu'à présent apparaît plutôt considérable, d'autant plus que pendant les premières années, il a fallu surmonter une indolence considérable de la part des pays non français. Un élément non négligeable dans l'évolution des courants commerciaux est également constitué par la répartition par pays des commandes passées par le Fonds européen de développement. Après une période initiale durant laquelle la France, pour certains des motifs exposés ci-dessus, est restée en tête, un équilibre s'est instauré au cours des dernières années, en partie à la suite des efforts des autorités de la CEE en vue d'établir une répartition plus uniforme, en partie aussi grâce aux efforts plus actifs des firmes des autres pays de la CEE. (On a appris récemment qu'en 1967 la République fédérale avait pour la première fois obtenu dans les commandes du Fonds une part correspondant à sa part de versements).

Annexe section IV

Nous commentons brièvement ci-dessous les résultats du commerce extérieur de divers pays associés.

Côte-d'Ivoire

La Côte-d'Ivoire offre l'exemple le plus frappant d'une évolution économique dynamique, tant en ce qui concerne l'extension du commerce extérieur qu'en raison de la croissance de l'agriculture et de l'industrie notamment. Depuis 1959, aussi bien les exportations que les importations ont augmenté en moyenne de 12,5 % par an, c'est-à-dire qu'en 1966 leur volume était 2 fois 1/4 plus important qu'en 1959. L'accroissement des exportations est d'autant plus notable qu'il repose presque exclusivement sur les produits agricoles. Le bois - produit offrant de bonnes chances de croissance comme nous l'avons vu, prend une part croissante dans l'ensemble des exportations, mais, pour l'instant, cette part ne **dépasse guère** 20 % . Il convient de souligner que la forte augmentation des recettes d'exportation a été réalisée en dépit de la part importante que représente le cacao : dans d'autres pays (par exemple le Cameroun), la forte chute des prix du cacao a eu pour effet d'entraîner une dépression dans l'évolution des recettes provenant des exportations, parce qu'il manquait des produits d'exportation dont le dynamisme aurait pu compenser cette chute. L'importance de la chute du prix du cacao ressort du fait que la Côte-d'Ivoire a plus que doublé sa production entre 1959 et 1966 et qu'elle n'a pu obtenir qu'une augmentation de 25 % des recettes d'exportation.

Annexe section V

La Côte-d'Ivoire a enregistré, comme la plupart des autres pays associés un taux d'accroissement inférieur à la moyenne pour les exportations vers la France (qui s'élève cependant encore à 8 % par an environ); en revanche, l'accroissement des achats des autres pays de la CEE a été extrêmement fort, puisqu'il a atteint 22 % par an. De ce fait, ces pays ont pu faire passer leur part dans les achats de la CEE à plus d'un tiers. Dès les années 50, la Côte-d'Ivoire avait écoulé 15 % environ de ses exportations aux Etats-Unis et cette part est demeurée constante depuis lors, bien que la Côte-d'Ivoire ait pu vendre une part croissante de ses exportations de café et de cacao (un quart environ) aux Etats-Unis.

Du côté des importations, le tableau est à peu près le même, néanmoins, comparativement, la part de la France dans les achats de la Côte-d'Ivoire ne fléchit que lentement. La CEE fournit encore 70 % environ des importations de la Côte-d'Ivoire, notamment pour les produits industriels (plus de 80 %). Comme dans de nombreux autres pays associés, la structure de l'importation est demeurée étonnamment constante, pour autant qu'il s'agisse des grandes classes de produits.

Annexe section V

Dans l'ensemble, on obtient un tableau de diversification progressive des partenaires commerciaux, où les pays de la CEE (à l'exclusion de la France) gagnent en importance; la structure des importations se modifie à un rythme relativement lent. Parmi les produits d'exportation, la part du bois en grumes et à l'avenir sans doute aussi celle du minerai de manganèse et des conserves, augmente. Pour les boissons tropicales, compte tenu des chances modérées de croissance qui sont réservées en général à ces produits, l'accroissement des exportations est considérablement élevé et montre qu'une large marge est laissée à l'initiative économique, même sur des marchés en faible expansion.

Sénégal

Au cours de la première moitié des années 60, le Sénégal a abandonné à la Côte-d'Ivoire son rôle de chef de file des pays de la zone franc CFA. L'évolution du commerce extérieur contraste fortement avec celle de la Côte-d'Ivoire : depuis 1961, les exportations n'ont augmenté que de 3,5 % environ par an; les importations ont intégralement stagné. Les importations en provenance de la France ont même subi un recul et n'ont pas été compensées par des achats accrus dans d'autres pays de la CEE. En revanche, les achats en dehors de la CEE ont progressé de 9 % par an. Les importations de produits alimentaires, qui ont toujours été considérables, ont continué à progresser tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Pour les exportations, il n'a pas été possible d'atteindre une diversification qui aurait contribué à diminuer la dépendance par rapport aux arachides; les arachides et l'huile d'arachides constituent, comme auparavant, plus de 70 % des exportations. Toutefois, il y a lieu de s'attendre que les exportations de phosphates auront bientôt un effet plus marqué qu'auparavant sur la structure des exportations. Il convient de faire ressortir la dépendance extrêmement grande des exportations vis-à-vis de la CEE, notamment vis-à-vis du marché français. Cela reflète l'insuffisance des efforts en vue d'ouvrir de nouveaux marchés.

Cameroun

Depuis 1959, le Cameroun a également enregistré une stagnation presque complète des recettes d'exportation. Comme en Côte-d'Ivoire, le cacao prend une place prédominante dans les exportations; mais, alors que la Côte-d'Ivoire a pu compenser les pertes de recettes résultant de la chute des prix par une forte extension de la production - ce qui se fera sentir lors de la reprise des prix du cacao - au Cameroun la production de cacao n'a progressé qu'à un rythme mesuré. La diversification des exportations porte principalement sur l'aluminium (sur la base de la bauxite de Guinée) et le bois. Pour des exportations qui, dans l'ensemble étaient presque stagnantes, seuls les pays de la CEE (à l'exclusion de la France) ont développé leurs achats de 6 % par an environ.

Pour les importations, il est à remarquer qu'au Cameroun la CEE a pu augmenter sa part dans les livraisons par rapport à 1959, notamment à la suite de la forte augmentation des livraisons des pays de la CEE, à l'exception de la France. Il est intéressant de noter que l'élargissement du marché de la CEE se manifeste dans presque tous les pays d'Afrique centrale (UDEAC), mais non en Afrique occidentale (à l'exception du Niger). La diminution des importations de produits alimentaires et la forte augmentation des importations de la catégorie de produits 7 (machines et matériel de transport) de 19 à 28 % des importations sont notables et satisfaisantes.

Madagascar

L'évolution du commerce extérieur correspond, en ce qui concerne les exportations, à la hausse modérée enregistrée au Sénégal et au Cameroun. Le trait frappant est la structure rigide, où les parts de divers produits ne se sont guère modifiées. Comme dans d'autres pays, la croissance des exportations est principalement supportée par les pays de la CEE, à l'exception de la France, et par les pays extérieurs à la CEE. Les Etats-Unis ont notamment fortement accru leurs importations de café en provenance de Madagascar et sont, comme auparavant, les principaux acheteurs de vanille.

Annexe section V

Comme le Cameroun, Madagascar a pu également réduire la part d'importations de produits alimentaires et faire passer la part des importations de biens d'investissements de 22 % à 29 %. L'étroite corrélation de l'augmentation des importations et des exportations selon les divers groupes de pays est notable. Cela est valable tant pour la France que pour les autres pays de la CEE, pour les Etats-Unis et pour d'autres pays en général.

Dans l'ensemble la situation de Madagscar peut être comparée à celle du Sénégal, étant donné que les deux pays dépendent de produits dont la demande sur le marché mondial est en progression lente et qu'ils n'ont pas réussi à diversifier leurs structures de production.

Mauritanie

La Mauritanie est sans doute le cas le plus typique d'une économie d'exportation qui repose sur une enclave moderne dans une économie largement traditionnelle, et qui, en ce qui concerne le commerce extérieur, est presque identique à cette enclave. Avant l'exploitation des mines de fer, les exportations n'étaient pas notables. Entre-temps, elles ont atteint 70 mill. de dollars environ par an. Néanmoins, les importations stagnaient depuis 1961. Parallèlement aux achats dans les pays de la CEE, à l'exception de la France, les achats aux Etats-Unis ont fortement progressé. Les exportations ont augmenté au cours des dernières années de près de 20 % par an; ainsi la Mauritanie a contribué de façon déterminante à l'évolution favorable des exportations des Etats associés de la zone franc CFA. (Sans la Mauritanie, l'augmentation des exportations des 13 autres Etats de la zone franc CFA ne s'éleverait qu'à 8,3 % par an, au lieu de 9,2 % lorsqu'on inclut la Mauritanie).

Gabon

La structure économique du Gabon est très semblable à celle de la Mauritanie. Avant que l'extraction du minerai et de l'huile ait pris de l'importance, il existait néanmoins déjà une économie étendue et moderne du bois. Mais, entre-temps, le manganèse, le thorium et le pétrole ont constitué plus de 50 % des exportations; le bois et les produits du bois en représentent 40 %. Sur la base de ces produits, le Gabon a accru ses exportations de 12,5 % par an, taux qui correspond à celui de la Côte-d'Ivoire. Dans ce cas, la France et les autres pays de la CEE ont participé uniformément à l'extension des exportations, mais la plus importante participation est celle de pays tiers, en premier lieu des Etats-Unis, qui représentent le plus grand marché pour le produit d'exportation actuellement le plus important, le manganèse. Les importations ont également augmenté comme dans la Côte-d'Ivoire, de 12,5 % par an environ; dans ce cas, les importations en provenance de la CEE (à l'exception de la France) ont été particulièrement notables puisqu'elles ont augmenté de 25 % par an environ. La structure de l'économie - quelques grandes entreprises modernes dans un pays faiblement peuplé - se reflète, comme en Mauritanie, dans la part relativement faible des biens de consommation et la part élevée des biens d'investissements dans les importations.

Togo

Le Togo, dont la production destinée à l'exportation stagnait jusqu'à une époque récente est, depuis l'ouverture des gisements de phosphate, en voie de se rapprocher de la structure des exportations du Gabon et de la Mauritanie. Les exportations et les importations ont augmenté au cours des dernières années de 10 % environ par an et les phosphates ont pu faire passer leur part dans les exportations à 40 %; ce phénomène est notamment dû au fait que les autres produits d'exportation, le café, le cacao, les fruits de palmiste, etc. n'ont progressé que modérément. Sur ce point, le Togo se différencie du Gabon qui dispose non seulement de produits miniers favorisés, mais qui dispose également d'un autre produit d'exportation dont les chances de croissance sont bonnes : le bois. Mais le Gabon, comme le Togo, a vu ses importations en provenance des pays de la CEE, à l'exclusion de la France, progresser de façon extrêmement forte (plus de 30 % par an). La dépendance à l'égard des importations françaises est plus faible au Togo que dans les autres pays de la zone franc CFA. Il convient de noter en outre le progrès du Japon sur le marché togolais. En quelques années, le Japon a pu faire passer à 20 % sa part dans les importations. Comme le Sénégal, le Togo, est encore extrêmement lié à la CEE en ce qui concerne les exportations dans la mesure où elles concernent des produits d'exportation agricoles traditionnels alors que - comme au Sénégal - les phosphates trouvent également de bons débouchés dans des pays tiers.

Annexe section V

Autres Etats

Les sept autres pays, sur les quatorze que nous étudions ici, ne représentent ensemble que 15 % des exportations de ce groupe d'Etats ainsi que 25 % environ des importations, comme l'indique le tableau V,1 de l'annexe. Ce groupe ne comprend pas moins de cinq pays de l'intérieur, éloignés de la mer (Mali, Haute-Volta, Niger, Tchad et la République centrafricaine), ainsi que le Congo-Brazzaville et le Dahomey.

Sous ce rapport, le Mali est un cas particulier, parce que le pays est sorti de la zone franc CFA et qu'il a rompu toutes ses relations économiques avec la France. Tant les importations que les exportations ont stagné au cours des sept dernières années. La Chine et l'URSS, qui livrent déjà 42 % des importations ont remplacé la France, dont la part dans les importations du Mali est tombée de 68 % à 21 %. Le déficit de la balance commerciale de 20 millions de dollars par an environ est également demeuré inchangé et doit être largement financé par l'aide au développement (crédits et subventions budgétaires). Parmi les produits d'exportation, le coton et le bétail ont pris de l'importance alors que l'exportation des arachides a régressé, en raison notamment d'une plus grande consommation nationale. Le bétail et les poissons séchés sont notamment livrés dans les pays voisins, le Ghana et la Côte-d'Ivoire.

L'évolution de la Haute-Volta contraste nettement avec celle du Mali, car les exportations ont augmenté de près de 20 % par an, tant vers la France que vers les pays voisins du Ghana et de la Côte-d'Ivoire. Il est vrai que, dans le cas de la Haute-Volta, il convient de ne pas négliger le fait que l'accroissement spectaculaire des exportations (pour moitié, du bétail dans les pays voisins) est dû en partie à un meilleur recensement statistique. Etant donné que les importations n'ont progressé que modérément, le déficit de la balance commerciale a été réduit de près de 25 millions de dollars par an à 20 millions de dollars environ.

L'accroissement des exportations du Niger est mieux assuré, car la progression annuelle de près de 15 % repose principalement sur l'extension des ventes d'arachides à la CEE. Cette évolution contraste avec la stagnation des exportations d'arachides au Sénégal, le plus gros producteur parmi les Etats associés qui, en raison de sa situation géographique, dispose d'avantages uniques. Il est vrai que les importations du Niger ont progressé plus vite encore que les exportations, de sorte que la balance commerciale qui, en 1959 était encore équilibrée, accuse maintenant un déficit de 15 millions de dollars environ. Les accroissements des importations et des exportations, comparativement aux Etats de la CEE, à l'exception de la France, sont très impressionnants, mais partent d'un niveau très bas, même pour des Etats associés.

La république du Tchad n'a enregistré, au cours des sept dernières années, qu'un accroissement modéré des exportations (de 5 % environ par an); comme auparavant, l'économie est fondée sur le coton et le bétail. La diversification de la structure de production n'a pas pu être réalisée : le coton représente toujours plus de 75 % des exportations. Du côté des importations - alors que dans l'ensemble les importations ne progressaient que faiblement - il s'est opéré un net glissement des produits alimentaires vers les machines et le matériel de transport.

On peut constater un arrêt complet des exportations depuis 1959 dans la République centrafricaine. Les statistiques sont trompeuses, car, depuis 1963, le pays exporte de grandes quantités de diamants qui sont importées illégalement au Congo-Kinshasa. Au cours des dernières années, ces diamants constituaient près de 50 % des recettes d'exportation. Ces mouvements de transit n'apportent naturellement aucune indication quant à l'évolution de la puissance économique du pays (même si le pays profite considérablement de ce commerce). Les importations, en provenance de France et surtout des autres pays de la CEE, ont progressé à un rythme soutenu de 8,6 % par an. A la suite du trafic de transit des diamants, il n'y a plus de solde global de la balance commerciale, mais un solde apparaît dans les échanges avec la CEE.

Annexe section V

Pour le pays voisin du Congo-Brazzaville, il en va de même que pour la République centrafricaine en ce qui concerne le transit des diamants du Congo-Kinshasa. Mais, à la différence de la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville enregistre encore, même sans les diamants, une augmentation d'exportations de 10 % par an. De tout temps, le pays a eu une position particulière parce que, avant même l'association, une grande partie des exportations s'effectuait vers les pays de la CEE. L'évolution favorable des exportations se fonde principalement sur l'abattage du bois, qui - avec les produits du bois - rapporte plus des trois quarts des recettes d'exportation. Il y a lieu de remarquer que, contrairement à la diversification des partenaires commerciaux constatée sur le plan des exportations, les importations proviennent pour plus de 60 % de la France. Le déficit de la balance commerciale est considérable, mais une partie des importations pourrait être destinée aux pays voisins de l'UDEAC.

Le Dahomey a enregistré une évolution défavorable. Après une progression par paliers des importations et des exportations de 1959 à 1960, les importations ont stagné alors que les exportations n'ont plus jamais atteint depuis lors le niveau de 1960. L'évolution des exportations s'explique dans une large mesure par la structure de la production destinée à l'exportation qui (avec les produits de palmistes, le coton et le café) comprend presque exclusivement des produits qui n'ont bénéficié au cours des dernières années que d'un accroissement modéré de la demande. En outre, le glissement, qui s'est opéré dans les exportations, des produits de palmiste vers l'huile de palme semble avoir été lié à des difficultés (problèmes de rentabilité, fixation du prix d'achat pour les fruits de palmiste, etc.). De tous les pays associés, le Dahomey est celui qui dépend le plus fortement des exportations de produits de palmistes; c'est pourquoi ce pays est celui qui a subi le plus fortement les suites de l'évolution particulièrement défavorable enregistrée par la demande de ces produits (voir plus haut page 4).

Une brève analyse de l'évolution du commerce extérieur des divers Etats associés montre déjà que l'évolution est extrêmement variable d'un pays à l'autre en ce qui concerne les taux de croissance des exportations et des importations. Parallèlement aux développements extraordinaires tels que la mise en exploitation des gisements de minerai en Mauritanie, on trouve des taux de croissance de 12-15 % par an pour les exportations d'une part et des taux négatifs de modification de l'autre; de même sur le plan des importations les taux de croissance s'étendent de 0 à plus de 20 %. Certes, il se confirme que l'évolution des exportations dépend dans une large mesure des marchandises qui composent la structure de la production d'un pays, les pays disposant de produits miniers, de pétrole, de phosphate et de bois étant en l'occurrence nettement favorisés, mais la corrélation n'est pas tout à fait nette : même parmi les pays où prédominent les produits agricoles d'exportation, on enregistre des différences considérables dans l'évolution des exportations comme le montre la comparaison entre le Sénégal et le Niger (arachides) ou entre la Côte-d'Ivoire et le Cameroun (cacao). Dans l'ensemble, on peut dire que les pays qui ont réussi à diversifier la composition de leurs exportations et leurs débouchés, ont pu atteindre une croissance plus élevée des recettes d'exportation.

Annexe section V

En dépit de la diversification qui a pu être observée dans certains pays, les différences entre les divers pays, en ce qui concerne les modifications de la structure des importations et des exportations sont beaucoup plus faibles qu'en ce qui concerne la croissance des importations et des exportations dans leur ensemble : l'accroissement des échanges avec la France, tant pour les importations que pour les exportations, a été nettement inférieur à la moyenne. Les autres pays de la CEE ont réalisé presque sans exception les taux de croissance les plus élevés tant pour les importations que pour les exportations. Dans l'ensemble, la diversification des relations commerciales a eu plus de succès pour les exportations que pour les importations. La composition des importations s'est révélée la plus rigide : les glissemzents entre les importations de produits alimentaires, de biens d'investissement et de biens de consommation ont été extrêmement faibles dans presque tous les pays, comme l'indique le tableau G. Il s'agit certes dans ce cas d'une moyenne de 14 pays, mais la moyenne est représentative pour la plupart des pays, comme le font ressortir les tableaux de la section V de l'annexe.

Tableau G - Importations dans 14 pays africains associés, ventilées par catégorie de produits (CST) et origine pour 1959 et 1966

Part des diverses classes de produits en pourcentage						
Classe de produits CST	Total		En provenance de la CEE		Part de la CEE dans les importations totales de la classe de produits (%)	
	1959	1966	1959	1966	1959	1966
0 + 1	23	20	18	15	58	52
2 + 4	2	3	2	1	54	26
7	23	25	25	30	79	80
5 + 6 + 8	46	45	54	52	85	78
Divers (1)	6	7	1	2	.	.
Total	100	100	100	100	74	68

(1) Combustibles et autres marchandises (SITC 9)

Source : Office statistique des Communautés européennes, statistique du commerce extérieur, associés ....

Il est vrai que seule une analyse détaillée des importations, notamment de la catégorie 7, peut montrer si des efforts accrus en faveur de l'évolution n'ont pas effectivement eu un effet plus fort sur la structure des importations. En ce qui concerne l'origine des importations des diverses catégories de produits, il convient de souligner encore que l'orientation vers de nouvelles régions de vente extérieures à la CEE a principalement porté sur les produits alimentaires (ainsi que sur les combustibles), alors que pour les produits finis industriels, la part de la CEE dans les livraisons n'a guère diminué. Cela vaut notamment pour les biens d'investissement et le matériel de transport et s'explique aisément du fait que ces derniers sont largement financés au moyen d'aides en capitaux bilatérales ou multilatérales (fonds CEE).

Du côté des exportations, on a certes mieux réussi, comme on l'a dit, à se libérer du lien exclusif avec un seul marché, mais cela n'est valable sans restriction que pour les produits qui ont de bonnes chances de croissance comme les minerais, le phosphate, le bois, etc. Par contre, la plupart des Etats dépendent largement du marché européen, notamment du marché français pour la vente des produits agricoles traditionnels (en particulier le cacao, le café, les bananes, les fruits de palmiste et le coton), étant donné que, pour les produits dont la demande n'est pas élastique, la difficulté de se faire une place sur de nouveaux marchés est naturellement variable.

c) Evolution des importations de la CEE en provenance des pays d'Afrique tropicale qui concurrencent les Etats associés

Le tableau D, page 11, indique déjà que les exportations des pays non associés avaient augmenté de 37 % depuis 1959/60 contre une progression de 59 % pour les Etats associés de la zone franc CFA ainsi que de 43 %, si l'on inclut le Congo-Kinshasa, le Ruanda, le Burundi et la Somalie. Du fait que les pays non associés englobent également un ensemble très hétérogène d'Etats, la comparaison avec l'ensemble des 18 Etats associés paraît justifiée et ne fait ressortir que de faibles différences. (Il est vrai qu'il convient de noter que les Etats non associés ont pu développer de manière particulièrement forte leurs exportations dans la CEE au cours des années 50; comparativement avec la période précédente, la différence entre les deux groupes de pays apparaît de ce fait très considérable).

Tableau H - Evolution des exportations vers la CEE de certains des pays d'Afrique tropicale qui concurrencent les Etats associés

Pays	1959	1966	Accroissement annuel en pourcentage	Principaux produits concurrents
	en millions de dollars			
Ghana *	109	70	- 5	Cacao, bois
Kenya/Uganda/Tanganyika	90	109	+ 2,5	Café, coton
Soudan	63	83	+ 4	Coton, arachides
Angola/Mozambique	48	70	+ 5,5	Café, bois
Nigéria	153	283	+ 9,5	Cacao, arachides, huile d'arachides, produits de palmiste, coton, bois
Zambie, Rhodésie **	98	276	+16	Cuivre
Libéria	32	127	+22	Minerai de fer

* Déterminé en partie par la chute des prix du cacao

** Déterminé en partie par la hausse des prix du cuivre

Source : CEE, Office statistique des Communautés européennes, statistique du commerce extérieur...

Mais, parmi les Etats non associés également les évolutions ont été aussi variables que parmi les pays associés, comme l'indique le tableau H, où sont réunis quelques pays qui se trouvent particulièrement en concurrence avec les Etats associés. Le Ghana a subi des pertes considérables qui ont encore été accentuées, il est vrai, par la chute du prix du cacao; les pays de l'Est africain n'ont réalisé que des taux modérés de croissance, mais il en va de même pour les pays associés dont les exploitations se fondent principalement aussi sur le coton, les arachides et le café (Sénégal, RAU, Tchad, Cameroun). Le Nigeria est le pays qui se trouve en concurrence sur la plus large base avec les Etats associés; néanmoins, il a atteint une augmentation annuelle de 9 % de ses exportations vers la CEE. Il est vrai que l'analyse plus détaillée du tableau 1 montre que cela est dû principalement aux gisements de pétrole récemment mis en exploitation. Cependant, pour les arachides et le coton des taux très élevés de croissance ont pu être atteints par les exportations dans la CEE; cela souligne le fait que les succès modérés de certains Etats associés ne doivent pas être imputés uniquement à l'absence d'ouverture du marché européen.

Tableau I - Evolution des importations de la CEE en provenance du Nigeria de 1959 à 1966

Produits	1959		1966		Taux de croissance annuel en %	
	1.000 t	mill. $	1.000 t	mill. $	quantité	valeur
Cacao *	48,9	38,0	54,1	31,3	+ 1,5	- 2,5
Arachides	223,3	37,8	365,5	70,0	+ 7,5	+ 9
Huile d'arachides *	7,5	2,0	4,5	1,2	- 5	- 5
Coton	5,9	3,6	17,4	10,4	+17	+16
Bois	234,5	12,0	215,0	12,4	- 1	+ 0,5
Produits de palmiste *	213,5	38,0	234,8	40,0	+ 1,5	+ 0,5
Divers (sans le pétrole)	-	21,9	-	35,8	-	+ 7
Total sans le pétrole	-	153,3	-	201,1	-	+ 4
Pétrole	-	-	-	82,2	-	-
Total	-	153,3	-	283,3	-	+ 9

* Ces produits sont soumis à un contingentement à l'importation en provenance des Etats non associés.

Source : Office statistique des Communautés européennes, statistique du commerce extérieur ...

L'exemple du Nigeria, de la Zambie/Rhodésie et du Libéria d'une part, ainsi que des pays de l'Est africain d'autre part, indique clairement que la ligne de partage ne doit pas tant être tracée entre les Etats associés et les non associés qu'entre les pays disposant de matières premières recherchées et les pays pauvres en ressources naturelles. (Cela n'exclut naturellement pas que les Etats non associés ont eu une position difficile sur le marché de la CEE pour certains produits depuis 1959; les meilleurs exemples en sont le bois et le cacao).

Le fait que l'évolution économique des Etats plus pauvres est précisément encore liée si étroitement à des conditions naturelles données fait ressortir la nécessité de développer les secteurs économiques qui dépendent dans une moindre mesure des conditions naturelles, c'est-à-dire l'industrie. C'est pourquoi la dernière section sera consacrée à une brève analyse de l'évolution enregistrée par l'exportation des produits finis des Etats associés, car, du fait de l'étroitesse des marchés nationaux, de nombreux secteurs industriels ne sont judicieux sur le plan économique que si une partie de la production peut être exportée. Aussi l'encouragement à apporter en vue de faciliter l'accès au marché des pays industrialisés prend-il un caractère d'urgence, qui ne peut pas être mesuré en fonction de la contribution actuelle de l'industrie au produit national et des exportations de ces pays.

d) <u>L'évolution des exportations de produits industriels des Etats associés depuis 1959</u>

Comme l'indiquent les tableaux K et L, les exportations de produits industriels dans les Etats associés n'en sont qu'à leur début. En outre, pour la plus grande partie des exportations, il s'agit de produits semi-finis où la part de la valeur ajoutée industrielle est relativement faible. Si l'on inclut la transformation de fruits et de poissons en conserves, le volume des exportations des Etats associés (sans le Congo-Kinshasa) s'élève à 73 millions de dollars environ, et à 60 millions de dollars exactement sans ces branches. En l'occurrence, les exportations de la catégorie de produits 7 (machines et matériel de transport) évaluées à 3,8 millions de dollars n'ont pas été prises en considération, puisqu'il s'agit en général dans ce cas de la réexportation de matériel usagé.

Tableau K - Evolution des exportations de produits industriels (1) des Etats africains associés de 1959 à 1966

en millions de $

Pays	Catégorie de produits CST 5, 6, 8		Conserves de fruits et de poissons		total	
	1959	1966	1959	1966	1959	1966
Côte-d'Ivoire	0,55	10,40	2,30	7,26	2,85	17,66
dont CEE	(0,22)	(4,27)	(1,98)	(6,98)	(2,20)	(11,25)
Mauritanie	-	0,23	-	-	-	0,23
dont CEE	-	(0,18)	-	-	-	(0,18)
Madagascar	3,40	5,00	-	-	3,40	5,00
dont CEE	(2,39)	(2,73)	-	-	(2,39)	(2,73)
Haute-Volta	0,03	0,44	-	-	0,03	0,44
dont CEE	-	(0,06)	-	-	-	(0,06)
Dahomet	0,03	0,70	-	-	0,03	0,70
dont CEE	-	(0,07)	-	-	-	(0,07)
Congo-Brazzaville	0,60	3,18	-	-	0,60	3,18
dont CEE	(0,16)	(1,11)	-	-	(0,16)	(1,11)
Répub. Centrafric.	-	-	-	-	-	-
Tchad	0,11	0,25	-	-	0,11	0,25
dont CEE	(0,02)	(0,01)	-	-	(0,02)	(0,01)
Cameroun	12,02	23,29	-	-	12,02	23,29
dont CEE	(2,38)	(13,78)	-	-	(2,38)	(13,78)
Niger	-	0,32	-	-	-	0,32
dont CEE	-	(0,07)	-	-	-	(0,07)
Mali	-	0,12	-	-	-	0,12
dont CEE	-	(0,02)	-	-	-	(0,02)
Sénégal	1,43	6,23	2,11	5,51	3,54	11,74
dont CEE	(1,02)	(1,93)	(2,10)	(5,48)	(3,12)	(7,42)
Togo	0,24	1,11	-	-	0,24	1,11
dont CEE	(0,16)	(0,14)	-	-	(0,16)	(0,14)
Gabon	6,02	8,81	-	-	6,02	8,81
dont CEE	(1,83)	(3,58)	-	-	(1,83)	(3,58)
Total	24,43	60,10	4,41	12,77	28,84	72,87
dont CEE	(8,18)	(27,95)	(4,08)	(12,46)	(12,26)	(40,41)
Congo-Kinshasa (2)	211,63	204,64	-	-	211,63	204,64
dont CEE	(79,56)	(155,87)	-	-	(79,86)	(155,87)

(1) Sans la catégorie de produits 7

(2) 1959 et 1964, étant donné que pour les années ultérieures les données complètes font défaut

Source : Office statistique des Communautés européennes, statistique du commerce extérieur, Etats associés

Tableau L - Principales exportations industrielles des 14 Etats associés de la zone franc CFA (1966)

Produit	Origine		Valeur
Aluminium	Cameroun		21 environ
Produits du bois (meubles, contreplaqué etc.)	Gabon	8,5 environ	
	Cameroun	3,4 environ	
	Congo-Brazzaville	2,9 environ	
	Côte-d'Ivoire	1,2 environ	
	Total		16 environ
Conserves			
Fruits	Côte-d'Ivoire	6,9 environ	
Poisson	Sénégal	5,9 environ	
	Total		13 environ
Produits chimiques			
Huiles essentielles	Madagascar	2,4 environ	
Plastique	Côte-d'Ivoire	1,4 environ	
Engrais phosphatés	Sénégal	1,4 environ	
	Divers	0,8 environ	
	Total		6 environ
Récipients en métal	Côte-d'Ivoire	2,7 environ	
	Sénégal	0,8 environ	
	Divers	0,3 environ	
	Total		4 environ
Textiles (fils, tissus, couvertures etc.)	Sénégal	1,5 environ	
	Madagascar	0,7 environ	
	Togo	0,4 environ	
	Divers	0,5 environ	
	Total		3 environ

Source : Office statistique des Communautés européennes, statistique du commerce extérieur, Associés ...

Depuis 1959, les exportations des produits industriels ont bénéficié d'une forte progression de l'ordre de 14 % par an environ, soit 2,5 fois par rapport au niveau de 1959. En l'occurrence, les exportations des Etats associés (sans le Congo-Kinshasa) - il est vrai que le niveau de départ était très bas - ont progressé plus fortement que les exportations de produits industriels de l'ensemble des pays en voie de développement. Celles-ci sont passées pendant cette période de 2,1 à 4,25 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'elles ont doublé. Alors que l'ensemble des exportations des Etats associés a augmenté de plus de 9 % par an, la part des produits industriels dans les exportations n'a progressé que faiblement de 5 % à 7 % ou de 4 % à 6 %, sans les conserves.

Comme l'indiquent les tableaux K et L, les exportations de produits industriels sont pour plus de 95 % concentrées dans 7 des 14 pays de la zone franc CFA, c'est-à-dire au Cameroun (32 %), en Côte-d'Ivoire (24 %), au Sénégal (16 %), au Gabon (12 %), au Congo-Brazzaville (4 %) ainsi qu'au Togo (2 %). La part de ces pays dans l'ensemble des exportations n'est supérieure à 10 % que pour le Cameroun - et même 16 % en 1966 - qui produit de l'aluminium à partir de la bauxite de Guinée, pour les autres Etats la part dans les exportations oscille entre 3 % (Togo) et 9 % (Gabon).

Alors que l'ensemble des pays en voie de développement a pu accroître depuis 1959 les exportations de produits industriels dans d'autres pays en voie de développement (et dans les pays du bloc de l'Est) dans la même mesure que les exportations dans les pays industrialisés, pour les Etats associés (sans le Congo-Kinshasa), les exportations vers la CEE ont subi un accroissement supérieur à la moyenne, c'est-à-dire de 19 % environ par an. De ce fait, la part de la CEE dans les exportations de cette classe de produits est passée de 42 % à 55 % (sans les conserves de 33 % à 47 %). Etant donné que la CEE a fortement étendu ses importations de produits industriels en provenance des pays en voie de développement, la part des Etats associés n'a progressé que faiblement, de 5 à 6 %.

Le Congo-Kinshasa constitue un cas particulier, car les exportations de cuivre de ce pays, qui atteignaient 138 millions de dollars, étaient à elles seules, en 1966, deux fois plus importantes que les exportations industrielles pour l'ensemble des 14 pays de la zone franc CFA. La totalité des exportations des catégories de produits 5, 6 et 8 qui atteignait 205 millions de dollars en 1964 avait, de ce fait, presque à nouveau atteint le niveau de 1959. On ne dispose pas encore de données complètes pour les années suivantes. Le Congo-Kinshasa exporte aussi presque exclusivement des produits semi-finis, c'est-à-dire non seulement du cuivre, mais surtout du zinc, d'autres métaux non ferreux, des diamants et des produits du bois.

3. Résumé

Après une courte période de stagnation de 1957 à 1959, la forte expansion du commerce mondial s'est poursuivie sans changement jusqu'en 1966. Comme auparavant, les importations et les exportations des pays industrialisés ont subi une augmentation supérieure à la moyenne, néanmoins les pays en voie de développement ont enregistré, comparativement aux années cinquante, un accroissement nettement plus fort des recettes d'exportation. Ce phénomène a été déterminé notamment par la plus grande stabilité des prix des matières premières.

La forte augmentation, supérieure à la moyenne, des échanges entre les pays industrialisés est due à l'élasticité élevée de la demande d'importation de produits finis par rapport au revenu. La CEE qui, avec le Japon, a pu étendre plus fortement ses importations et ses exportations, a particulièrement bénéficié de cette tendance. Les échanges intracommunautaires ont enregistré les taux de croissance les plus élevés.

D'autre part, les pays africains en voie de développement, qui dépendent dans une large mesure de l'exportation des matières premières, ont ressenti les effets défavorables à la croissance de la faible élasticité de la demande de produits alimentaires et de matières premières végétales par rapport au revenu dans les pays industrialisés.

L'analyse de l'évolution des échanges des Etats africains associés indique que l'accroissement en général satisfaisant des exportations, qui est de plus de 9 % par an (sans le Congo-Kinshasa), est imputable pour plus de 75 % aux produits miniers et à la coupe du bois, alors que l'exportation de produits agricoles n'a en général progressé que lentement. Pour quelques produits seulement, l'élargissement de la part sur le marché de la CEE a pu compenser l'accroissement modéré de la demande globale.

L'évolution des échanges des divers Etats associés depuis 1959 peut s'expliquer dans une large mesure par l'offre de produits d'exportation et par leurs chances variables sur le marché, mais il y a des cas où les possibilités de vente existantes n'ont de toute évidence pas été entièrement utilisées ou d'autres cas où, en dépit d'une conjoncture défavorable pour d'importants biens d'exportation, une augmentation satisfaisante des exportations a été atteinte.

Les échanges des Etats associés avec la CEE ont subi une progression inférieure à la moyenne tant en ce qui concerne les exportations que les importations. Cela est dû à la lente augmentation des échanges avec la France. Les

autres pays de la CEE ont enregistré dans leurs échanges avec les Etats associés des taux élevés de croissance des importations et des exportations, mais leur part est encore modeste en raison du faible niveau de départ. La diversification des relations commerciales a rencontré plus de succès du côté des exportations que du côté des importations. Dans ce cas, la part de la CEE est encore très élevée, particulièrement en ce qui concerne les produits finis. Parallèlement aux préférences dont bénéficient les pays de la CEE sur ces marchés, cette évolution pourrait également être due au fait que les importations de biens d'investissements sont en grande partie financées par des aides bilatérales ou multilatérales des pays de la CEE. Les échanges avec les pays industrialisés à l'extérieur de la CEE, en premier lieu avec les Etats-Unis, ont pu être aussi considérablement augmentés.

La diversification de la production et l'échantillonnage des marchandises exportées ont plus faiblement progressé que la diversification des relations commerciales. Seuls les pays qui disposent de biens d'exportation appréciés, tels que les minerais, les phosphates, le bois, etc. ont enregistré un net glissement des parts que représentent les diverses marchandises dans les exportations, alors que beaucoup d'autres Etats plus pauvres dans ce domaine n'ont eu aucun succès. Dans l'ensemble, les pays qui ont pu diversifier leurs exportations ont enregistré des taux de croissance plus élevés que les autres. Du point de vue des importations, il ressort que, tant globalement que pour les divers Etats associés, seuls de faibles glissements entre les divers groupes de marchandises se sont opérés (produits alimentaires, biens d'investissement, autres produits industriels).

Le résultat des dernières années a été aussi variable pour les Etats non associés de l'Afrique tropicale que pour les divers Etats associés. Alors que beaucoup n'ont pas pu accroître sensiblement leurs ventes sur le marché de la CEE, les autres ont enregistré de bons succès. Dans ce cas également, le succès et l'insuccès ont souvent été plus déterminés par la structure de la production de ces pays que par les conditions commerciales.

L'évolution du commerce extérieur au cours des dernières années ne fait que souligner la nécessité d'instaurer la diversification de la production au-delà du secteur économique primaire. Jusqu'à présent, les produits industriels ne constituent qu'une faible part de la production et des exportations des pays associés, de sorte que l'accroissement favorable des exportations de ces produits n'exerce pas encore d'influence sensible sur le résultat global;

en outre, l'augmentation des exportations est fortement concentrée sur quelques pays qui d'ailleurs sont également les mieux placés en ce qui concerne les exportations de produits non industriels. Alors que l'ensemble des exportations dans la CEE a subi un accroissement inférieur à la moyenne, les pays associés ont réussi à écouler une part croissante de leurs exportations de produits industriels sur le marché de la CEE.

Sources :

Office statistique des Communautés européennes : Commerce extérieur, import 1959 et import 1966, Bruxelles

Office statistique des Communautés européennes : Statistique du commerce extérieur, associés - TOM - DOM, Bruxelles, annuel à partir de 1959

GATT : Le commerce international, Genève, annuel, notamment le rapport 1966, Genève 1967

Commission des Communautés européennes : Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés et notamment avec la CEE 1953 - 1966. Série aide au développement - 1967 - n° 1, Bruxelles 1967

Communautés européennes, direction générale de l'aide au développement - direction des échanges : documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les EAMA, le Nigeria, l'Est africain (Kenya, Ouganda, Tanzanie), années 1963 - 1964 - 1965 - 1966, Bruxelles 1968

Europe France outre-mer : Les relations économiques et de coopération entre l'Europe et l'Afrique, juin 1967

B. Balassa : Trade Creation and Trade Diversion in the European Common Market, (création des échanges et modification des échanges dans le Marché commun européen) dans : Economic Journal, mars 1967, pages 1 et suivantes.

A N N E X E S

S T A T I S T I Q U E S

SECTION I

Tableau 1a - L'évolution du commerce mondial entre 1953 et 1959/60 et entre 1959/60 et 1966 par groupes de pays.

1b - Evolution de la part des différents groupes de pays dans le commerce mondial (1953-1966).

2a - L'évolution du commerce extérieur des pays industriels par groupes de pays et par régions de destination et d'origine : 1953-1959/60 et 1959/60-1966.

2b - L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations des pays industriels entre 1953 et 1966.

3a - L'évolution du commerce extérieur des pays en voie de développement par groupes de pays et par régions de destination et d'origine : 1953-1959/60 et 1959/60-1966.

3b - L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations des pays en voie de développement entre 1953 et 1966.

4a - L'évolution des importations et des exportations de la C.E.E. par régions de destination et d'origine : 1953-1959/60 et 1959/60-1966.

4b - L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations de la C.E.E. entre 1953 et 1966.

5a - L'évolution des importations et des exportations de l'Afrique par régions d'origine et de destination : 1953-1959/60 et 1959/60-1966.

5b - L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations de l'Afrique entre 1953 et 1966.

TABLEAU I - 1a : L'évolution du commerce mondial entre 1953 et 1959/60 et entre 1959/60 et 1966 par groupe de pays.

Croissance relative en %

	Exportations (°) 53-59/60	Exportations (°) 59/60-66	Importations (°) 53-59/60	Importations (°) 59/60-66
Total commerce mondial	+ 53	+ 67	+ 53	+ 67
Pays industriels (1)	+ 63	+ 78	+ 54	+ 80
Amérique du Nord (2)	+ 44	+ 64	+ 39	+ 64
C.E.E. (3)	+ 88	+ 90	+ 74	+ 98
A.E.L.E. (4)	+ 45	+ 58	+ 48	+ 54
Japon	+196	+161	+ 57	+131
Pays en voie de développement(5)	+ 26	+ 45	+ 38	+ 45
Amérique latine	+ 11	+ 37	+ 28	+ 33
Asie du Sud-Est (6)	+ 23	+ 32	+ 33	+ 56
Moyen-Orient en Asie (7)	+ 87	+ 73	+ 83	+ 68
Afrique (8)	+ 27	+ 62	+ 45	+ 31
14 Etats associés(9)	+ 21	+ 85	+ 19	+ 61
Reste de l'Afrique(10)	+ 28	+ 60	+ 50	+ 28
Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Australie	+ 17	+ 45	+ 43	+ 45
Pays de l'Est	+ 85	+ 58	+ 95	+ 64

(°) A prix courants.

(1) Amérique du Nord, Europe à l'exclusion des pays de l'Est, Japon.

(2) Etats-Unis et Canada.

(3) France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Benelux.

(4) Royaume-Uni, Scandinavie, Suisse, Autriche, Portugal.

(5) Amérique latine, Afrique à l'exclusion de l'Union Sud-Africaine, Asie, à l'exclusion du Japon et des pays de l'Est.

(6) non compris le Japon.

(7) reste de l'Asie, à l'exclusion des pays de l'Est.

(8) non compris l'Union Sud-Africaine.

(9) les 14 Etats africains associés à la zone F CFA

(10) non compris l'Union Sud-Africaine.

Sources : GATT : Le commerce international en 1966, Genève, 1967, Office statistique des Communautés Européennes, Associés d'outre-mer : Statistique du commerce extérieur, Bruxelles.

TABLEAU I - 1b : Evolution de la part des différents groupes de pays dans le commerce mondial (1953-1966)

I. Exportations mondiales / Importations mondiales = 100

	Exportations (°) 53	59/60	66	Importations (°) 53	59/60	66
Pays industriels (1)	58.6	62.3	66.4	60.7	61.0	65.5
Pays en voie de développement	27.0	22.3	19.3	25.1	22.7	19.6
Ensemble	85.6	84.6	85.7	85.8	83.7	85.1
Afrique du Sud, Nouvelle-Zelande, Australie	4.3	3.3	2.8	3.6	3.4	2.9
Pays de l'Est	10.1	12.1	11.5	9,4	12,0	11.0
Indéterminés	-	-	-	1.2	0.9	1.0
Pays industriels	58.6	62.3	66.4	60.7	61.0	65.5
Amérique du Nord	20.1	18.9	18.5	18.7	17.0	16.7
C.E.E.	18.7	23.0	26.2	18.7	21.2	25.1
A.E.L.E.	15.5	14.8	13.9	17.0	16.5	15.2
Japon	1.6	3.1	4.9	2.8	2.8	3.9
Autres pays (2)	2.7	2.5	2.9	3.5	3.5	4.6
Pays en voie de développement	27.0	22.3	19.3	25.1	22.7	19.6
Amérique latine	9.7	7.1	5.8	7.7	6.4	5.1
Asie du Sud-Est	7.7	6.2	4.9	8.3	7.2	6.7
Moyen-Orient en Asie	2.8	3.4	3.5	2.0	2.4	2.4
Afrique	5.1	4.3	4.1	5.3	5.0	3.9
14 Etats associés	0.60	0.48	0.53	0.75	0.57	0.55
Autres pays	4.5	3.8	3.6	4.5	4.4	3.4

IIa. $\frac{\text{Exportations des pays industriels}}{\text{Importations des pays industriels}} = 100$

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
Amérique du Nord	34.2	30.3	27.8	30.7	27.8	25.4
C.E.E.	31.9	35.6	39.5	30.8	34.8	38.3
A.E.L.E.	26.5	23.7	21.0	28.0	27.0	23.1
Japon	2.8	5.0	7.3	4.5	4.6	6.0
Autres pays (2)	4.6	5.4	4.4	6.0	5.8	7.2

IIb. $\frac{\text{Exportations des pays en voie de développement}}{\text{Importations des pays en voie de développement}} = 100$

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
Amérique latine	36.0	31.7	29.9	30.5	28.2	25.9
Asie du Sud-Est	28.6	27.9	25.3	32.9	31.7	34.1
Moyen-Orient en Asie	10.3	15.4	18.3	7.8	10.5	12.3
Afrique	19.0	19.2	21.5	21.0	22.0	20.0

(1) Pour la définition des groupes de pays, voir notes en bas du Tableau 1a.

(2) Il s'agit de grandeurs résiduelles; par conséquent, elles comprennent aussi les résidus qui résultent de l'arrondissement des autres données.

Sources : GATT : Le Commerce international en 1966, Genève, 1967.
Office Statistique des Communautés Européennes, Associés d'outre-mer : Statistique du commerce extérieur, Bruxelles.

TABLEAU I - 2a : L'évolution du commerce extérieur des pays industriels par groupes de pays et par régions de destination et d'origine.
1953 - 1959/60 et 1959/60 - 1966

Croissance relative en %

	Exportations(°)		Importations(°)	
	53-59/60	59/60-66	53-59/60	59/60-66
Croissance totale	+ 63	+ 78	+ 54	+ 80
à destination/en provenance de pays industriels (1)	+ 70	+ 93	+ 70	+ 93
Amérique du Nord	+ 56	+ 82	+ 48	+ 70
C.E.E.	+ 90	+114	+101	+114
A.E.L.E.	+ 70	+ 69	+ 55	+ 79
Japon	+ 64	+105	+335	+184
à destination/en provenance de pays en voie de développement :	+43	+ 41	+ 25	+ 46
Amérique latine	+ 32	+ 23	+ 10	+ 27
Asie du Sud-Est	+ 37	+ 63	+ 23	+ 39
Moyen-Orient en Asie	+ 94	+ 67	+ 86	+ 75
Afrique	+ 42	+ 24	+ 21	+ 66

(°) à prix courants.

(1) pour la définition des groupes de pays, voir notes du Tableau 1a.

Sources : GATT, Le commerce international en 1966, Genève, 1967.

TABLEAU I - 2b : L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations des pays industriels - 1953-1956.

I - $\frac{\text{Exportations des pays industriels}}{\text{Importations des pays industriels}} = 100$

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
en provenance / à destination de pays industriels (1)	62.8	65.7	71.2	60.7	67.1	72.1
Amérique du Nord	18.6	17.8	18.2	21.3	20.5	19.3
C.E.E.	20.4	23.8	28.5	20.4	26.5	31.5
A.E.L.E.	17.0	17.7	16.8	14.8	15.0	14.9
Japon	2.2	2.2	2.5	0.8	2.2	3.5
Autres pays (2)	4.6	4.2	5.2	3.4	2.9	2.9
en provenance et à destination de						
Pays en voie de développement	29.6	25.9	20.5	31.1	25.4	20.5
Amérique latine	10.6	8.6	5.9	12.7	8.6	6.4
Asie du Sud-Est	8.4	7.1	6.4	6.8	5.4	4.2
Moyen-Orient en Asie	2.3	2.8	2.6	3.2	3.9	3.8
Afrique	7.0	6.1	4.2	6.9	5.4	5.0
Autres pays (2)	1.3	1.3	1.4	1.5	2.1	1.1
en provenance/à destination de						
Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud	4.9	4.2	3.6	5.7	4.0	3.2
en provenance/à destination des pays de l'Est	1.9	3.4	4.2	2.5	3.5	4.1
Indéterminés	0.8	0.8	0.5	-	-	-

IIa - Exportations des pays industriels à destination des pays industriels / Importations des pays industriels en provenance des pays industriels = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
A destination/en provenance de						
Amérique du Nord	29.5	27.1	25.5	35.1	30.5	26.7
C.E.E.	32.4	36.3	40.0	33.6	39.5	43.7
A.E.L.E.	27.0	26.9	23.5	24.4	22.3	20.7
Japon	3.4	3.3	3.5	1.3	3.3	4.8
Autres pays (2)	7.7	6.4	7.5	5.6	4.4	4.1

IIb - Exportations des pays industriels à destination des pays en voie de développement / Importations des pays industriels en provenance des pays en voie de développement = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
A destination/en provenance de						
Amérique latine	35.7	33.1	28.9	40.9	34.1	31.1
Asie du Sud-Est	28.5	27.2	31.5	23.9	21.4	20.4
Moyen-Orient en Asie	7.8	10.7	12.6	10.3	15.3	18.3
Afrique	23.6	23.5	20.7	22.0	21.3	24.3
Autres pays (2)	4.4	5.5	6.3	2.9	7.3	5.9

(°) A prix courants

(1) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a

(2) Il s'agit de grandeurs résiduelles; par conséquent elles comprennent aussi les résidus qui résultent de l'arrondissement des autres données.

Sources : GATT, Le commerce international, Genève, 1967

TABLEAU I - 3a - L'évolution du commerce extérieur des pays en voie de développement par groupes de pays et par régions de destination et d'origine.
1953-1959/60 et 1959/60 - 1966

	Croissance relative en %			
	Exportations (°)		Importations (°)	
	53-59/60	59/60-66	53-59/60	59/60-66
Croissance totale	+ 26	+ 45	+ 38	+ 45
En provenance/à destination de				
Pays industriels	+ 25	+ 46	+ 43	+ 41
Amérique du Nord (1)	+ 12	+ 26	+ 29	+ 47
C.E.E.	+ 41	+ 59	+ 52	+ 27
A.E.L.E.	+ 21	+ 19	+ 32	+ 16
Japon	+ 42	+136	+117	+118
En provenance/à destination de				
Pays en voie de développement	+ 16	+ 33	+ 16	+ 33
Amérique latine	- 5	+ 41	+ 3	+ 41
Asie du Sud-Est	+ 19	+ 23	+ 12	+ 21
Moyen-Orient en Asie	+ 38	+ 58	+ 98	+ 58
Afrique	+ 36	+ 38	+ 26	+ 46

(°) A prix courants

(1) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a

Source : GATT : Le commerce international, Genève, 1967

TABLEAU I - 3b : L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations des pays en voie de développement

1953-1966

I - Exportations des pays en voie de développement / Importations des pays en voie de développement = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Pays industriels (1)	69.9	69.5	69.7	69.0	68.3	69.2
Amérique du Nord	27.2	24.1	20.9	26.0	24.4	24.6
C.E.E.	20.0	22.3	24.5	21.0	23.1	21.0
A.E.L.E.	16.8	16.1	13.2	16.9	16.1	12.9
Japon	4.4	5.0	8.1	4.1	6.4	9.7
Autres pays (2)	1.5	2.0	3.2	1.0	1.3	1.0
En provenance/à destination de						
Pays en voie de développement	24.7	22.4	20.7	26.5	22.2	20.4
Amérique latine	5.2	3.9	3.7	7.6	5.6	5.5
Asie du Sud-Est	10.1	9.5	7.9	11.7	9.5	7.9
Moyen-Orient en Asie	2.1	2.3	2.5	2.3	3.3	3.6
Afrique	3.3	3.5	3.3	2.8	2.6	2.6
Autres pays (2)	4.0	3.2	3.3	2.1	1.2	0.8
En provenance/à destination de						
Australie, Nouvelle-Zélande Afrique du Sud	2.2	2.7	2.1	2.4	2.2	2.4
En provenance/à destination des pays de l'Est	1.6	4.1	6.3	2.1	4.3	8.0
Indéterminés	1.6	1.3	1.2	-	-	-

IIa - Exportations des pays en voie de développement à destination des pays industriels / Importations des pays en voie de développement en provenance des pays industriels = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Amérique du Nord	38.9	34.7	30.0	37.7	34.1	35.6
C.E.E.	28.5	32.2	35.2	30.5	32.5	29.2
A.E.L.E	24.0	23.2	18.9	24.5	22.6	18.6
Japon	6.3	7.2	11.6	5.9	9.0	14.0
Autres pays (2)	2.3	2.7	4.3	1.4	2.8	2.6

IIb - Exportations des pays en voie de développement à destination des pays en voie de développement / Importations des pays en voie de développement en provenance des pays en voie de développement = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Amérique latine	21.2	27.4	18.6	18.5	25.0	27.0
Asie du Sud-Est	40.8	42.0	39.0	44.2	42.7	38.8
Moyen-Orient en Asie	8.6	10.2	12.2	8.7	14.9	17.7
Afrique	13.2	15.5	16.1	10.7	11.7	12.8
Autres pays(2)	16.2	14.9	14.1	7.9	5.7	3.7

(°) A prix courants

(1) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a

(2) Il s'agit de grandeurs résiduelles; par conséquent elles comprennent aussi les résidus qui résultent de l'arrondissement des autres données.

Source : GATT : Le commerce international, Genève, 1967.

TABLEAU I - 4a : L'évolution des importations et des exportations de la C.E.E. par régions de destination et d'origine 1953-1959/60 et 1959/60-1966

	Croissance relative en %			
	Exportations (°)		Importations (°)	
	53-59/60	59/60-66	53-59/60	59/60-66
Total	+ 88	+ 91	+ 74	+ 98
En provenance/à destination de				
Pays industriels (1)	+101	+114	+ 90	+114
Amérique du Nord	+128	+ 77	+ 90	+ 69
C.E.E.	+103	+149	+103	+149
A.E.L.E.	+100	+ 68	+ 69	+ 68
Japon	+ 88	+119	+210	+281
En provenance/à destination de				
Pays en voie de développement	+ 52	+ 27	+ 41	+ 59
Amérique latine	+ 61	+ 19	+ 43	+ 52
Asie du Sud-Est	+ 11	+ 45	+ 9	+ 39
Moyen-Orient en Asie	+147	+ 65	+ 80	+ 58
Afrique	+ 47	+ 8	+ 39	+ 72
En provenance/à destination de				
Australie, Nouvelle-Zélande Afrique du Sud	+ 88	+ 68	- 4	+ 42
En provenance/à destination des Pays de l'Est	+232	+ 83	+190	+ 93

(°) A prix courants

(1) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a

Source : GATT, Le commerce international en 1966, Genève, 1967

TABLEAU I - 4b : Evolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations de la C.E.E. entre 1953 et 1966.

I - Importations de la C.E.E. / Exportations de la C.E.E. = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Pays industriels (1)	66.2	70.3	78.6	64.0	70.0	75.4
Amérique du Nord	7.8	9.5	8.8	11.8	12.9	11.0
C.E.E	31.3	33.8	44.1	31.3	36.7	46.1
A.E.L.E.	20.4	21.6	19.0	17.0	16.6	14.0
Japon	0.7	0.7	0.8	0.3	0.6	1.2
Autres pays (2)	6.0	4.7	5.9	3.6	3.2	3.1
En provenance/à destination de						
Pays en voie de développement	28.3	22.8	15.1	28.8	23.5	18.8
Amérique latine	6.5	5.6	3.5	7.2	5.9	4.5
Asie du Sud-Est	6.5	3.8	2.9	5.0	3.1	2.2
Moyen-Orient en Asie	2.1	2.8	2.4	4.8	5.0	4.0
Afrique	12.5	9.8	5.5	10.9	8.8	7.6
En provenance/à destination de						
Australie, Nouvelle-Zélande Afrique du Sud	2.0	2.0	1.8	4.8	2.7	1.9
En provenance/à destination des pays de l'Est	2.2	4.0	3.8	2.4	3.8	3.8
Indéterminés	1.3	0.9	0.7	-	-	-

IIa - Echanges de la C.E.E. avec les pays industriels = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Amérique du Nord	11.8	13.5	11.2	18.4	18.5	14.5
C.E.E.	47.3	48.1	56.1	49.0	52.4	61.1
A.E.L.E.	30.8	30.8	24.1	26.6	23.7	18.6
Japon	1.0	1.0	1.0	0.5	0.9	1.9
Autres pays (2)	9.1	6.6	7.6	5.5	4.5	3.9

IIb - Echanges de la C.E.E. avec les pays en voie de développement = 100

	Exportations (°)			Importations (°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Amérique latine	23.0	24.4	23.9	24.9	25.2	24.1
Asie du Sud-Est	23.0	16.8	19.3	17.3	13.2	11.6
Moyen-Orient en Asie	7.5	12.1	15.8	16.8	21.4	21.3
Afrique	44.1	42.7	36.3	37.9	37.4	40.3
Autres pays (2)	2.4	4.0	5.7	3.1	2.8	2.7

(°) A prix courants

(1) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a

(2) Il s'agit de grandeurs résiduelles; par conséquent elles comprennent aussi les résidus qui résultent de l'arrondissement des autres données.

Source : GATT : Le commerce international en 1966, Genève, 1967.

TABLEAU I - 5a : Evolution des importations et des exportations de l'Afrique (1) par régions d'origine et de destination - 1953-1959/60 et 1959/60-1966

Croissance relative en %

	Exportations (°)		Importations (°)	
	53-59/60	59/60-66	53-59/60	59/60-66
Total	+ 27	+ 62	+ 45	+ 31
En provenance/à destination de				
Pays industriels (2)	+ 21	+ 66	+ 42	+ 24
Amérique du Nord	- 4	+ 66	+ 54	+110
C.E.E.	+ 39	+ 72	+ 47	+ 8
A.E.L.E.	+ 1	+ 37	+ 15	+ 18
Japon	+107	+142	+270	+ 57
En provenance/à destination de				
Pays en voie de développement	+ 26	+ 46	+36	+ 38
Amérique latine	+ 40	+ 81	+ 25	+ 5
Asie du Sud-Est	± 0	+ 18	+ 18	+ 53
Moyen-Orient en Asie	+ 85	+ 51	+190	+ 23
Afrique	+ 40	+ 56	+ 40	+ 56
En provenance/à destination de				
Australie, Nouvelle-Zélande Afrique du Sud	+ 22	+ 38	+ 31	+ 13
En provenance/à destination des pays de l'Est	+386	+ 65	+278	+150

(°) A prix courants.

(1) Non compris l'Union Sud-Africaine.

(2) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a.

Source : GAT : Le commerce international en 1966, Genève, 1967.

TABLEAU I - 5b : L'évolution de la part des différents groupes de pays dans les importations et les exportations de l'Afrique(1) 1953-1966

I - Importations de l'Afrique (1) / Exportations de l'Afrique (1) = 100

	Exportations(°)			Importations(°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Pays industriels (2)	80.9	76.9	78.6	77.6	76.1	71.8
Amérique du Nord	11.2	8.4	8.6	7.0	7.6	11.9
C.E.E.	39.7	43.4	46.0	44.3	44.8	36.8
A.E.L.E.	27.5	21.9	18.5	24.2	19.3	17.2
Japon	0.9	1.5	2.5	1.2	3.1	3.7
Autres pays (3)	1.6	1.7	3.0	0.9	1.3	2.2
En provenance/à destination de						
Pays en voie de développement	13.9	17.3	12.4	16.7	15.6	16.4
Amérique latine	0.5	0.5	0.6	1.2	1.0	0.8
Asie du Sud-Est	4.2	3.3	2.4	4.1	3.3	3.9
Moyen-Orient en Asie	1.2	1.8	1.7	1.8	3.6	3.4
Afrique	7.2	7.9	7.6	7.0	6.8	8.0
Autres pays (3)	0.6	0.2	0.1	2.6	0.9	0.3
En provenance/à destination de						
Australie, Nouvelle-Zélande Afrique du Sud	1.9	1.8	1.6	4.1	3.7	3.2
En provenance/à destination des pays de l'Est	1.7	6.6	6.7	1.7	4.5	8.6
Indéterminés	1.6	1.0	0.7	-	-	-

IIa - Echanges de l'Afrique(1) avec les pays industriels = 100

	Exportations(°)			Importations(°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Amérique du Nord	13.8	10.9	11.0	9.0	10.0	16.6
C.E.E.	49.1	56.3	58.5	57.1	58.9	51.3
A.E.L.E.	34.0	28.4	23.5	31.2	25.3	23.9
Japon	1.1	1.9	3.2	1.6	4.1	5.1
Autres pays(2)	2.0	2.5	3.8	1.1	1.7	3.1

IIb - Echanges de l'Afrique (1) avec les pays en voie de développement = 100

	Exportations(°)			Importations(°)		
	53	59/60	66	53	59/60	66
En provenance/à destination de						
Amérique latine	3.4	3.8	4.7	7.1	6.5	5.0
Asie du Sud-Est	30.4	24.8	19.4	24.6	21.4	23.6
Moyen-Orient en Asie	8.9	13.1	13.6	11.0	23.5	20.9
Afrique	51.8	57.4	61.2	42.0	43.3	48.8
Autres pays (3)	5.5	0.9	1.1	15.3	5.3	1.7

(°) A prix courants

(1) Non compris l'Union Sud-Africaine

(2) Pour la définition des groupes de pays, voir notes du tableau 1a.

(3) Il s'agit de grandeurs résiduelles : par conséquent elles comprennent aussi les résidus qui résultent de l'arrondissement des autres données.

Source : GATT : Le commerce international en 1966, Genève, 1967.

SECTION II

TABLEAU 1 - Evolution des exportations des pays en voie de développement par pays acquéreurs et par catégories de produits entre 1959 et 1965.

2 - Evolution des importations des pays en voie de développement par pays fournisseurs et par catégories de produits entre 1959 et 1965.

3 - Evolution de la part des diverses catégories de produits et des différents pays acquéreurs dans les exportations des pays en voie de développement entre 1959 et 1965.

4 - Evolution de la part des diverses catégories de produits et des différents pays fournisseurs dans les importations des pays en voie de développement entre 1959 et 1965.

5a- Structure et évolution des importations de la C.E.E. entre 1959 et 1966.

5b- Structure et évolution des exportations de la C.E.E. entre 1959 et 1966.

6 - Structure et évolution du commerce intracommunautaire de la C.E.E. entre 1959 et 1966.

7a- Structure et évolution des importations de la C.E.E. en provenance de pays industriels non membres de la C.E.E. entre 1959 et 1966.

7b - Structure et évolution des exportations de la C.E.E. à destination de pays industriels non membres de la C.E.E. entre 1959 et 1966.

8a- Structure et évolution des importations de la C.E.E. en provenance des pays en voie de développement entre 1959 et 1966.

8b--Structure et évolution des exportations de la C.E.E. à destination des pays en voie de développement entre 1959 et 1966.

9-Elasticités ex-post de la demande d'importation par rapport au revenu dans le Marché commun européen.

TABLEAU II - 1 : Evolution des exportations des pays en voie de développement par pays acquéreurs et par catégories de produits entre 1959 et 1965 - Croissance en %

Destination / catégories de produits	Monde non compris les pays de l'Est	Ensemble des pays industriels	dont	
			C.E.E.	Autres
0 + 1	21	18	28	13
2 + 4	13	15	31	7
3	54	73	121	54
5	126	92	43	117
7	158	150	71	184
6 + 8	188	93	74	100
Total	38	40	56	33

TABLEAU II - 2 : Evolution des importations des pays en voie de développement par pays fournisseurs et par catégories de produits entre 1959 et 1965 - Croissance en %

Origine / catégories de produits	Monde non compris les pays de l'Est	Ensemble des pays industriels	dont	
			C.E.E.	Autres
0 + 1	32	30	13	35
2 + 4	33	70	52	73
3	9	- 17	- 48	5
5	56	51	75	40
7	47	46	41	48
6 + 8	33	28	6	41
Total	36	38	26	43

Source : C.E.E., Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés, etc.., Annexe III.

TABLEAU II - 3 : Evolution de la part des diverses catégories de produits et des différents pays acquéreurs dans les exportations des pays en voie de développement entre 1959 et 1965. En %

Destination / catégories de produits	Monde non compris les pays de l'Est		Ensemble des pays industriels		dont C.E.E.		dont AUTRES	
	1959	1965	1959	1965	1959	1965	1959	1965
0 + 1	31.2	27.4	33.2	27.9	33.8	27.8	32.9	27.9
2 + 4	26.2	21.4	28.8	23.6	30.8	25.9	27.9	22.4
3	29.1	32.5	25.9	32.0	23.6	33.6	26.8	31.1
5	0.9	1.4	0.7	0.9	0.7	0.7	0.7	1.0
7	0.6	1.2	0.2	0.4	0.2	0.3	0.2	0.5
6 + 8	11.3	15.4	10.7	14.8	10.2	11.4	11.0	16.5
total	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU II - 4 : Evolution de la part des diverses catégories de produits et des différents pays fournisseurs dans les importations des pays en voie de développement, entre 1959 et 1965 - En %.

Origine / catégories de produits	Monde non compris les pays de l'Est		Ensemble des pays industriels		dont C.E.E.		dont Autres	
	1959	1965	1959	1965	1959	1965	1959	1965
0 + 1	16.2	15.7	13.7	12.9	10.2	9.2	15.3	14.4
2 + 4	7.1	7.0	4.0	5.0	1.8	2.1	5.0	6.0
3	11.1	8.9	2.6	1.6	3.5	1.5	2.2	1.6
5	7.8	9.0	9.7	10.6	9.8	13.7	9.7	9.4
7	28.5	30.7	36.4	38.5	35.2	39.4	37.0	38.1
6 + 8	27.6	26.9	31.9	30.0	37.7	31.9	29.5	28.7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Cf. tableau II - 2

TABLEAU II -5a : Structure et évolution des importations de la C.E.E. entre 1959 et 1966

en milliards de $

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	6.06	6.99	3.21	7.84	24.10
1963	8.16	9.69	4.88	16.37	39.10
1966	10.71	12.63	5.70	23.62	52.66
Croissance annuelle 1959 - 1966 en %	8.5	8.8	8.6	17.1	11.8
		8,6			

en % des importations totales

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	25.2	29.0	13.3	32.5	100
1963	20.9	24.8	12.5	41.8	100
1966	20.3	24.0	10.8	44.9	100

TABLEAU II - 5b : Structure et évolution des exportations de la C.E.E. entre 1959 et 1966

en milliards de $

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	2.76	4.85	1.64	16.00	25.25
1963	3.98	5.84	2.11	25.20	37.13
1966	5.27	8.23	2.25	36.18	52.03
Croissance annuelle 1959-1966 - en %	9.7	7.9	4.4	12.4	10.9

en % des exportations totales

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	10.9	19.2	6.5	63.4	100
1963	10.7	15.7	5.7	67.9	100
1966	10.1	15.8	4.3	69.7	100

Source : GATT, Le commerce international, Genève, publication annuelle.

TABLEAU II - 6 : Structure et évolution du commerce intracommunautaire de la C.E.E. entre 1959 et 1966 (Importations et exportations)

en milliards de $

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	1.20	2.04	0.75	4.20	8.19
1963	1.93	3.08	0.97	9.33	15.31
1966	2.90	4.35	1.02	14.37	22.64
Croixxance annuelle 1959-1966 - En %	13.4	11.1	4.5	19.2	15.6

en % du commerce intracommunautaire de la CEE

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	14.7	24.9	9.1	51.3	100
1963	12.6	20.1	6.4	60.9	100
1966	12.8	19.2	4.5	63.5	100

en % des importations totales des diverses catégories de produits

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	19.8	29.2	23.4	53.6	34.0
1963	23.7	31.8	19.9	57.0	39.2
1966	27.1	34.4	17.9	60.8	43.0

en % des exportations totales des diverses catégories de produits

1959	43.4	42.0	45.7	26.3	32.4
1963	48.5	52.7	46.0	37.0	41.2
1966	55.0	52.9	45.3	39.6	43.5

Source : Cf. Tableau II - 5.

TABLEAU II - 7a : Structure et évolution des importations de la C.E.E. en provenance de pays industriels non membres de la C.E.E. entre 1959 et 1966.

en milliards de $

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	1.82	2.13	0.35	3.24	7.54
1963	2.63	2.99	0.58	6.39	12.59
1966	3.37	3.59	0.44	8.16	15.56
Croissance annuelle 1959 - 1966 en %	9.2	7.7	3.3	14.1	10.9

en % des importations totales en provenance des pays industriels non membres de la C.E.E.

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	22.2	30.2	8.0	39.5	100
1963	20.9	23.7	4.6	50.8	100
1966	21.7	23.1	2.8	52.4	100

en % des importations totales des diverses catégories de produits

Année CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959	30.0	30.5	10.9	41.3	31.3
1963	32.2	30.9	11.9	39.0	32.2
1966	31.5	28.4	7.7	34.5	29.5

Source : Cf. Tableau II - 5

TABLEAU II - 7b : Structure et évolution des exportations de la C.E.E. à destination de pays industriels non membres de la C.E.E. entre 1959 et 1966

en milliards de $

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		0.86	1.56	0.50	6.42	9.34
1963		1.19	1.82	0.70	9.35	13.06
1966		1.41	2.64	0.73	13.17	17.95
Croissance annuelle 1959-1966 en %		7.3	7.8	5.5	10.8	9.8

en % des exportations totales à destination de pays industriels non membres de la C.E.E.

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		9.2	16.7	5.4	68.7	100
1963		9.1	13.9	5.4	72.0	100
1966		7.9	14.7	4.1	73.4	100

en % des exportations totales des diverses catégories de produits

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		31.2	32.2	30.5	40.1	37.0
1963		29.9	31.2	33.2	37.1	35.2
1966		26.8	32.1	32.4	36.3	34.5

Source : Cf. Tableau II-5

TABLEAU II - 8a : Structure et évolution des importations de la C.E.E. en provenance des pays en voie de développement entre 1959 et 1966.

en milliards de $

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		2.54	1.85	1.90	0.24	6.53
1963		3.03	2.37	2.99	0.38	8.77
1966		3.60	3.14	3.86	0.65	11.25
Croissance annuelle 1959 - 1966 en %		4.8	7.9	10.7	15.3	8.1

en % des importations totales en provenance de pays en voie de développement

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		38.9	28.3	29.1	3.7	100
1963		34.5	27.0	34.1	4.3	100
1966		32.0	27.9	34.3	5.8	100

en % des importations totales des diverses catégories de produits

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		41.9	26.4	59.2	3.1	27.1
1963		37.1	24.5	61.3	2.3	22.4
1966		33.6	24.9	67.7	2.8	21.4

Source : Cf. Tableau II - 5

TABLEAU II - 8b : Structure et évolution des exportations de la C.E.E. à destination des pays en voie de développement entre 1959 et 1966.

en milliards de $

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		0.61	0.74	0.19	4.21	5.75
1963		0.65	0.65	0.15	4.81	6.16
1966		0.73	0.81	0.13	6.20	7.87
Croissance annuelle 1959 - 1966 en %		2.6	1.3	- 4.0	5.7	4.5

en % des exportations totales à destination des pays en voie de développement

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		10.6	12.9	3.3	73.2	100
1963		10.4	10.4	2.4	76.8	100
1966		9.3	10.3	1.7	78.8	100

en % des exportations totales des diverses catégories de produits

Année	CTCI	0 + 1	2 + 4	3	5+6+7+8	Total
1959		22.1	15.3	11.6	26.3	22.8
1963		16.3	11.1	7.1	19.1	16.9
1966		13.9	9.8	5.8	17.1	15.1

Source : Cf. Tableau II - 5

TABLEAU II - 9 : Elasticité ex-post de la demande d'importation par rapport au revenu dans le marché commun européen

Importations totales (M)		Taux annuel de croissance		Elasticité ex-poste de la demande d'importation par rapport au revenu		
		1953-59	1959-65	1953-59	1959-65	Différence
0+1 -07	Aliments non tropicaux boissons, tabac	9.0	8.3	1.7	1.6	- 0.1
2 + 4	Matières premières	5.9	5.9	1.1	1.1	0
3	Energie,lubrifiants	8.9	12.2	1.6	2.3	+ 0.7
5	Produits chimiques	16.1	18.0	3.0	3.3	+ 0.3
71+72	Machines	8.0	15.4	1.5	2.8	+ 1.3
73	Mat.de transport	14.2	18.4	2.6	3.4	+ 0.8
6 + 8	Autres produits manufacturés	14.4	13.3	2.6	2.5	- 0.1
0 à 8 -07	Total	9.6	11.2	1.8	2.1	+ 0.3
Importations intra-CEE (M)						
0+1 - 08	Aliments non tropicaux boissons, tabac	13.8	13.2	2.5	2.4	- 0.1
2 + 4	Matières premières	10.3	10.3	1.9	1.9	0
3	Energie,lubrifiants	5.9	7.0	1.1	1.3	+ 0.2
5	Produits chimiques	16.2	21.4	3.0	4.0	+ 1.0
71 + 72	Machines	11.3	16.9	2.1	3.1	+ 1.0
73	Matériel de transp.	15.6	20.6	2.9	3.8	+ 0.9
6 + 8	Autres produits manufacturés	15.1	15.8	2.8	2.9	+ 0.1
0 à 8 -07	Total	12.8	15.1	2.4	2.8	+ 0.4
Exportations extra-CEE(M)						
0 + 1 -07	Aliments non tropicaux, boissons, tabac	7.7	6.3	1.4	1.2	- 0.2
2 + 4	Matières premières	5.3	5.0	1.0	0.9	- 0.1
3	Energie,lubrifiants	9.9	13.6	1.8	2.5	+ 0.7
5	Produits chimiques	16.0	14.8	3.0	2.7	- 0.3
71 + 72	Machines	5.0	13.6	0.9	2.5	+ 1.6
73	Matériel de transport	12.1	14.1	2.2	2.4	+ 0.2
6 + 8	Autres produits manufacturés	13.7	10.3	2.5	1.9	- 0.6
0 à 8 -07	TOTAL	8.3	9.0	1.6	1.7	+ 0.1
Produit intérieur brut		5.4	5.4			

Source : B.Balassa : Trade Creation and Trade Diversion in the European Commun Markel, in : The Economic Journal, n° 305, mars 1967, p.8

Section III

Tableau I Importation de produits sélectionnés dans la CEE (I959 et I966)

2 Principales sources d'approvisionnement de la CEE pour des produits sélectionnés

3 Evolution des importations de café de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

4 Evolution des importations de cacao de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

5 Evolution des importations de bananes de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

6 Evolution des importations d'arachides de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

7 Evolution des importations d'huile d'arachide de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

8 Evolution des importations de coton de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

9 Evolution des importations de bois de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

II Evolution des importations de minerais de fer de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

II Evolution des importations de cuivre brut de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 par pays importateurs

Tableau III, I

Importation de produits sélectionnés dans la CEE (I959 et I966)

	Quantités (en milliers de tonnes)			Valeur CAF (En millions de $)			Valeur unitaire ($ / tonne)	
	I959	I966	Croissance en %	I959	I966	Croissance en %	I959	I966
I. Café:								
a. Total	579	775	+ 34	503	693	+ 38	869	895
b. En provenance des Etats associés I)	I66	I95	+ I7	I20	I52	+ 28	720	784
(b : a) x I00	29	25		24	22			
2. Cacao:								
a. Total	273	386	+ 42	2I7	I59	- 29	794	4II
b. En provenance des Etats associésI)	85	I59	+ 87	66	70	+ 7	770	442
(b : a) x I00	3I	4I		30	44			
3. Bananes:								
a. Total	95I	I587	+ 67	I4I	258	+ 84	I48	I63
b. En provenance des Etats associés I)	I56	289	+ 85	28	56	+I03	I77	I94
(b : a) x I00	I6	I8		20	22			
4. Arachides								
a. Total	735	880	+ 20	I39	I80	+ 29	I90	205
b. En provenance des Etats associés I)	384	365	- 5	77	72	- 6	200	I97
(b ; a) x I00	52	42		55	40			
5. Huile d'arachides								
a. Total	I48	246	+ 69	53	80	+ 50	365	324
b. En provenance des Etats associés I)	II2	I50	+ 34	44	52	+ I8	389	342
(b ; a) x I00	77	6I		83	65			
6. Coton:								
a. Total	883	99I	+ I2	522	6I5	+ I8	59I	62I
b. En provenance des Etats associés I)	87	59	- 33	49	33	- 32	564	568
(b : a) x I00	I0	6		9	6			
7. Noix et amandes palmistes:								
a. Total	404	33I	- I8	72	54	- 26	I79	I62
b. En provenance des Etats associés	I33	60	- 55	24	I0	- 60	I82	I63
(b ; a) x I00	33	I8		33	I9			

	Quantités (en milliers de tonnes)			Valeur CAF (en millions de $)			Valeur unitaire ($ / tonne)	
	I959	I966	Croissance en %	I959	I966	Croissance en %	I959	I966
8. Huile de palme:								
a. Total	242	285	+ I8	56	68	+ 22	229	237
b. En provenance des Etats associés	I29	II4	- I2	30	29	- 5	233	249
(b : a) x IOO	53	40		54	43			
9. Huile de palmiste:								
a. Total	50	35	- 30	I7	IO	- 40	340	295
b. En provenance des Etats associés	I8	27	+ 49	6	8	+ 34	324	295
(b : a) x IOO	36	76		34	76			
IO. Bois:								
a. Total	2 769	4 097	+ 48	I38	278	+IOI	50	68
b. En provenance des Etats associés I)	I 278	2 422	+ 90	68	I65	+I43	53	68
(b : a) x IOO	46	59		49	59			
II. Minerais de fer:								
a. Total	42 6I8	68 48I	+ 6I	374	594	+ 59	8,8	8,7
b. En provenance des Etats associés I)	-	5 039	-	-	57	-	-	II,3
(b : a) x IOO	-	7		-	IO			
I2. Cuivre brut:								
a. Total	889	I 035	+ 52	558	I 5I7	+I72	628	I I24
b. En provenance des Etats associés I)	229	293	+ 28	I46	3I4	+II4	640	I 073
(b : a) x IOO	26	22		26	2I			
Produits I-9:								
a. Total				I 720	2 II7	+ 23		
b. En provenance des Etats associés				444	482	+ 9		
(b : a) x IOO				26	23			

Source: CEE , Direction Générale de l'Aide au Développement: Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, le Nigéria, l'Est Africain, I963-I964-I965-I966 ainsi que la tatistique du commerce extérieur, Associés d'Outre-Mer, de l'année I959.

Tableau III, 2: Principales sources d'approvisionnement de la CEE pour des produits sélectionnés.

I. Café

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (1966):

Côte-d'Ivoire	43%	Part dans les importations de la CEE en provenance des Etats associés
Cameroun	19%	
Congo-Kinshasa	16%	
Madagascar	15%	
	93%	

	1959	1963	1966
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	29 %	28 %	25 %
Autres états africains +)	12 %	10 %	12 %
Afrique	41 %	38 %	37 %

+) Principaux fournisseurs:

2. Cacao

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (1966):

Côte-d'Ivoire	51 %	Part dans les importations de la CEE en provenance des Etats associés
Cameroun	34 %	
Togo	9 %	
	94 %	

	1959	1963	1966
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	31 %	40 %	41 %
Autres états africains +)	53 %	51 %	50 %
Afrique	84 %	91 %	91 %

+) Principaux fournisseurs: Ghana, Nigéria

3. Bananes

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (1966):

Côte-d'Ivoire	35 %	Part dans les importations de la CEE en provenance des Etats associés
Somalie	30 %	
Cameroun	22 %	
Madagascar	11 %	
	98 %	

	1959	1963	1966
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	16 %	26 %	18 %
Autres Etats africains	3 %	2 %	2 %
Afrique	19 %	28 %	20 %

4. Arachides

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (I966):

Sénégal	65 %	) Part dans les importations de la CEE en provenance des Etats associés
Niger	28 %	)
	93 %	

	I959	I963	I966
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	52 %	40 %	42 %
Autres états africains +)	43 %	56 %	52 %
Afrique	95 %	96 %	94 %

+) Principaux fournisseurs: Nigéria, Soudan

5. Huile d'arachides

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (I966):

Sénégal	95 %	) Part dans les importations de la CEE en provenance des Etats associés
Niger	5 %	)
	I00 %	

	I959	I963	I966
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	77 %	63 %	6I %
Autres états africains	6 %	5 %	2 %
Afrique	83 %	65 %	63 %

+) Principal fournisseur: Nigéria

6. Coton

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (I966):

Tchad	40 %	) Part dans les importaions de la CEE en provenace des Etats associés
Cameroun	3I %	)
Rép. Centrafricaine	I0 %	)
	8I %	

	I959	I963	I966
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	I0 %	6 %	6 %
Autres pays africains +)	I7 %	I5 %	I5 %
Afrique	27 %	2I %	2I %

+) Principaux fournisseurs: Soudan, Egypte, Ouganda, Nigéria

7. Bois

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (I966):

Côte-d'Ivoire	5I %	Part dans les importations de la CEE en provenance des Etats associés
Gabon	28 %	
Congo-Brazza	II %	
Cameroun	8 %	
	98 %	

	I959	I963	I966	
Part des Etats associés dans les importations totales de la CEE	46 %	47 %	59 %	(Côte-d'Ivoire)
Autres états africains +)	26 %	I8 %	I2 %	
Afrique	72 %	65 %	7I %	

+) Principaux fournisseurs: Ghana, Nigeria

8. Minerais de fer

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (I966):

Mauritanie I00 %

	I959	I963	I966
Part des Etats associés dans les importations de la CEE	-	2 %	7 %
Autres états africains +)	8 %	I2 %	2I %
Afrique	8 %	20 %	28 %

+) Principaux fournisseurs: Libéria, Sierra Leone

9. Cuivre brut

Principaux fournisseurs parmi les Etats associés (I966):

Congo Kinshasa I00 %

	I959	I963	I966
Part des Etats associés dans les importations de la CEE	26 %	20 %	22 %
Autres états africains+)	I5 %	I8 %	2I %
Afrique	4I %	38 %	43 %

+) Principaux fournisseurs: Zambie, Rhodésie

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux...

Tableau III, 3:

Evolution des importations de café de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	I97	2I9	228	+I6		
2. En provenance des Etats associés	I36	I59	I45	+ 7	82	74
(2 : I) x IOO						
Italie:						
I. Total importations	84	II7	I24	+ 46		
2. En provenance des Etats associés	I6	28	3I	+ 96	IO	I6
(2 : I) x IOO	I9	24	25			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	I87	237	280	+ 50		
2. En provenance des Etats associés	2	3	I4	+500	I	7
(2 : I) x IOO	I	I	5			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	59	58	57	- 4		
2. En provenance des Etats associés	I2	5	3	- 75	7	2
(2 : I) X IOO	2I	9	5			
Pays-Bas :						
I. Total importations	5I	76	86	+ 67		
2. En provenance des Etats associés	-	I	I	-		
(2 : I) x IOO	-	I	I			
CEE:						
I. Total importations	579	707	775	+ 34		
2. En provenance des Etats associés	II6	I96	I95	+ I7	IOO	IOO
(2 : I) x IOO	29	28	25			

Source: CEE , Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles, I968.

Tableau III, 4:

Evolution des importations de cacao de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	56	65	64	+ I4		
2. En provenance des Etats associés	47	53	5I	+ 8	55	32
(2 : I) x IOO	84	82	80			
Italie:						
I. Total importations	27	39	4I	+ 53		
2. En provenance des Etats associés	3	IO	I2	+370	4	8
(2 : I) x IOO	IO	25	29			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	I04	I34	I48	+ 48		
2. En provenance des Etats associés	II	35	48	+340	I3	30
(2 : I) x IOO	IO	26	32			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	IO	I3	I7	+ 64		
2. En provenance des Etats associés	2	6	8	+380	2	5
(2 : I) x IOO	2I	48	48			
Pays-Bas:						
I. Total importations	76	IOI	II7	+ 54		
2. En provenance des Etats associés	22	37	40	+ 8I	26	25
(2 : I)x IOO	29	37	34			
CEE:						
I. Total importations	273	353	386	+ 42		
2. En provenance des Etats associés	85	I42	I59	+ 87	IOO	IOO
(2 : I) x IOO	3I	40	4I			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Tableau III, 5

Evolution des importations de bananes de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	34I	362	460	+ 35		
2. En provenance des Etats associés	86	I53	I62	+ 77	55	56
(2 : I) x I00	25	42	35			
Italie:						
I. Total importations	6I	I6I	322	+430		
2. Enprovenance des Etats associés	56	I29	I24	+I22	36	43
(2 : I) x I00	92	8I	39			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	430	475	606	+ 4I		
2. En provenance des Etats associés	3	6	-	-	2	-
(2 : I) x I00	I	I	-			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importions	6I	65	98	+ 60		
2. En provenance des Etats associés	I3	8	2	- 84	8	I
(2 : I) x I00	2I	I3	2			
Pays-Bas:						
I. Total importations	57	72	I00	+ 75		
2. En provenance des Etats associés	-	-	I	-	-	-
(2 : I) x I00	-	-	I			
CEE:						
I. Total importations	95I	I I35	I 587	+ 67		
2. En provenance des Etats associés	I56	297	289	+ 85	I00	I00
(2 : I) x I00	I6	26	I8			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Tableau III, 6

Evolution des importations d'arachides de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	42I	536	54I	+ 29		
2. En provenance des Etats associés	37I	333	339	- 9		
(2 : I) x IOO	88	62	63			
Italie:						
I. Total importations	IO4	I79	I68	+ 62		
2. Enprovenance des Etats associés	9	2	25	+I80	3	7
(2 : I) x IOO	9	I	I5			
République fédérale d'Allemagne						
I. Total importations	75	29	77	+ 3		
2. Enprovenance des Etats associés	-	-	-	-	-	-
(2 : I) x IOO	-	-	-			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	68	63	53	- 23		
2. En provenance des Etats associés	-	-	I	-	-	-
(2 : I) x IOO	-	-	2			
Pays-Bas:						
I. Total importations	67	4I	4I	- 39		
2. En provenance des Etats associés	I	I	3	-	-	-
(2 : I) x IOO	I	9	2			
CEE:						
I. Total importations	735	848	880	+ 20		
2. En provenance des Etats associés	384	336	365	- 5	IOO	IOO
(2 : I) x IOO	52	40	42			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Tableau III ,7

Evolution des importations d'huile d'arachides de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	I07	I2I	I54	+ 45		
2. En provenance des Etats associés	I06	I2I	I5I	+ 42	95	I00
(2 : I) x I00	99	I00	98			
Italie:						
I. Total importations	I	2	2	-		
2. En provenance des Etats associés	-	-	-	-	-	-
(2 : I) x I00	-	-	-			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	20	47	64	+220		
2. En provenance des Etats associés	-	-	-	-	-	-
(2 : I) x I00	-	-	-			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	I5	I0	I4	- 8		
2. En provenance des Etats associés	6	-	-	-	5	-
(2 : I) x I00	40	-	-			
Pays-Bas:						
I. Total importations	4	I2	I2	+200		
2. En provenance des Etats associés	-	-	-	-	-	-
(2 : I) x I00	-	-	-			
CEE:						
I. Total importations	I46	I92	246	+ 69		
2. En provenance des Etats associés	II2	I2I	I5I	+ 34	I00	I00
(2 : I) x I00	77	63	6I			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Tableau III, 8

Evolutons des importations de coton de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	249	284	285	+ I4		
2. En provenance des Etats associés	50	46	5I	+ 3	57	86
(2 : I) x I00	20	I6	I8			
Italie:						
I. Total importations	I66	223	265	+ 58		
2. En provenance des Etats associés	I	I	-	-	I	-
(2 : I) x I00	I	-	-			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	30I	28I	284	- 5		
2. En provenance des Etats associés	I8	6	I	-	2I	2
(2 : I) x I00	6	2	-			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	90	82	79	- I3		
2. En provenance des Etats associés	I8	7	4	- 78	2I	7
(2 : I) x I00	20	8	5			
Pays-Bas:						
I. Total importations	75	77	79	+ 5		
2. En provenance des Etats associés	-	-	2	-	-	4
(2 : I) x I00	-	-	2			
CEE:						
I. Total importations	883	948	99I	+ I2		
2. En provenance des Etats associés	87	59	59	- 32	I00	I00
(2 : I) x I00	I0	6	6			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats meùbres avec les AEMA, Bruxeles I968.

Tableau III. 9

Evolution des importations de bois de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	652	390	I I04	+ 69		
2. En provenance des Etats associés	645	370	976	+ 5I	50	40
(2 : I) x I00	99	95	83			
Italie:						
I. Total importations	535	I I55	I 050	+ 97		
2. En provenance des Etats associés	33	26I	376	+I050	3	I5
(2 : I) x I00	6	23	36			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	I 079	I 265	I 34I	+ 24		
2. En provenance des Etats associés	437	703	77I	+ 77	34	32
(2 : I) x I00	40	56	57			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	260	28I	294	+ I3		
2. En provenance des Etats associés	64	I00	II5	+ 80	5	5
(2 : I) x I00	25	35	39			
Pays-Bas:						
I. Total importations	243	255	308	+ 27		
2. En provenance des Etats associés	I00	I54	I88	+ 88	8	8
(2 : I) x I00	4I	60	6I			
CEE:						
I. Total importations	2 769	3 346	4 697	+ 48		
2. En provenance des Etats associés	I 278	I 587	2 422	+ 90	I00	I00
(2 : I) x I00	46	47	59			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Tableau III, IO

Evolution des importations de minerais de fer de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (enmillers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en % I959	I966
France:						
I. Total importations	954	3 478	4 245	+ 345		
2. En provenance des Etats associés	-	434	I 422	-	-	28
(2 : I) x IOO	-	I3	34			
Italie:						
I. Total importations	I 634	5 225	8 IIO	+ 400		
2. En provenance des Etats associés	I82	237	I 236	+ 580	43	25
(2 : I) x IOO	II	5	I5			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	I9 976	27 000	3I 268	+ 57		
2. En provenance des Etats associés	66	254	I I80	+I700	I6	23
(2 : I) x IOO	-	I	4			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	I8 I23	I9 720	2I 407	+ I8		
2. En provenance des Etats associés	25	3I	787	+3000	6	I6
(2 : I) x IOO	-	-	4			
Pays-Bas:						
I. Total importations	I 930	2 527	3 45I	+ 80		
2. En provenance des Etats associés	I4I	-	4I6	+ 200	34	8
(2 : I) x IOO	7	-	I2			
CEE:						
I. Total importations	42 6I8	57 95I	68 48I	+ 6I		
2. En provenance des Etats associés	4I4	955	5 039	+II00	IOO	IOO
(2 : I) x IOO	I	2	7			

Source: CEE , Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Tableau III, II

Evolution des importations de cuivre brut de la CEE en provenance des Etats africains associés entre I959 et I966 (en milliers de tonnes) par pays importateurs

Pays	I959	I963	I966	Croissance I959-I966 en %	Part dans les importations de la CEE en% I959-I966	
France:						
I. Total importations	I67	220	3I0	+ 86		
2. Enprovenance des Etats associés	29	30	32	+ 9	I3	II
(2 : I) x I00	I8	I4	I0			
Italie:						
I. Total importations	II3	224	2I8	+ 94		
2. En provenance des Etats associés	28	28	35	+ 25	I2	I2
(2 : I) x I00	25	I2	I6			
République fédérale d'Allemagne:						
I. Total importations	384	4I6	447	+ I6		
2. En provenance des Etats associés	I	I	2	-	-	I
(2 : I) x I00	-	-	-			
Belgique/Luxembourg:						
I. Total importations	I98	280	344	+ 74		
2. En provenance des Etats associés	I6I	I76	22I	+37	7I	75
(2 : I) x I00	8I	63	64			
Pays-Bas:						
I. Total importations	28	28	3I	+ I2		
2. En provenance des Etats associés	8	I	3	-	4	I
(2 : I) x I00	30	3	9			
CEE:						
I. Total importations	889	I I69	I 35I	+ 52		
2. Enprovenance des Etats associés	229	236	293	+ 24	I00	I00
(2 : I) x I00	26	20	22			

Source: CEE, Documentation statistique relative aux échanges commerciaux des Etats membres avec les AEMA, Bruxelles I968.

Section IV

Tableau I Importations des I4 Etats africains associés entre I959 et I966
2 Exportations des I4 Etats africains associés entre I959 et I966
3 Les importations des I4 Etats africains associés de la zone franc CFA en provenance de la CEE (par pays) entre I959 et I966
4 Les Exportations des I4 Etats africains associés de la zone franc CFA à destination de la CEE (par pays) entre I959 et I966
5 Croissance des importations de la CEE par région d'origine entre I959 et I966
6 Croissnce des exportations de la CEE par régions de destination entre I959 et I966
7 Les échanges commerciaux de la CEE avec les Etats associés par rapport aux echanges commerciaux totaux de la CEE, entre I959 et I966
8 Les importation des pays de la CEE en provenance de l'Afrique, en particulier des Etats africains associés, en I966

Tableau IV, I

Importations des I4 Etats africains associés entre I959 et I966
En millions de $

I. Importations totales

Pays	I959	I960	I965	I966
Mauritanie x)	-	-	23.8	22.4
Sénégal +)	I78.4	I72.I	I64.3	I6I.0
Mali x)	-	-	42.9	36.0
Côte-d'Ivoire	II4.5	I20.0	236.2	257.5
Haute-Volta	5.4	8.2	37.I	37.6
Niger	7.2	I3.0	37.7	45.0
Dahomey	I6.0	26.9	34.4	33.5
Togo	I5.2	26.I	45.0	47.2
Cameroun	8I.6	84.5	I34.9	I3I.7
Tchad	24.9	25.3	3I.2	29.7
Rép. Centrafricaine	I7.4	20.I	27.4	30.7
Congo-Brazza	56.2	70.I	67.7	69.6
Gabon	27.6	3I.7	62.5	65.7
Madagascar	II9.5	II2.0	I38.4	I4I.3
Total	666.9	7I0.0	I 083.5	I I08.9

II. Importations en provenance de la CEE

Pays	I959	I960	I965	I966
Mauritanie x)	-	-	I4.9	I4.3
Sénégal +)	I3I.9	I32.8	I07.3	I04.4
Mali x)	-	-	I2.4	9.0
Côte-d'Ivoire	83.5	95.0	I78.9	I83.9
Haute-Volta	6.6	6.0	23.9	20.6
Niger	5.2	6.9	24.2	27.7
Dahomey	II.3	I9.9	23.5	22.5
Togo	8.5	I6.9	25.I	24.0
Cameroun	57.3	56.6	I00.0	I00.5
Tchad	I7.3	I6.3	I7.9	I8.0
Rép. Centrafricaine	I2.9	I4.5	20.2	23.7
Congo Brazza	37.3	52.4	48.7	53.3
Gabon	93.I	86.4	99.5	I04.0
Madagascar				
Total	489.6	525.5	74I.3	754.3

x) Les chiffres pour I959 et I960 sont compris dans ceux du Sénégal
+) Y compris les importations de la Mauritanie et du Mali pour I959 et I960

Source: cf. tableau IV, 2

Tableau IV, 2

Exportations des I4 Etats africains associés entre I959 et I966
En millions de $

I. Exportations totales

Pays	I959	I960	I965	I966
Mauritanie	-	-	57.6	69.2
Sénégal	II5.8	II2.9	I28.5	I48.9
Mali	-	-	I5.7	I3.I
Côte-d'Ivoire	I37.0	I5I.2	277.2	3I0.5
Haute-Volta	4.5	4.3	I4.9	I6.I
Niger	II.6	I2.6	25.3	28.9
Dahomey	9.8	I6.5	I3.6	I0.5
Togo	I7.6	I4.5	26.8	35.9
Cameroun	I08.4	97.0	II8.8	I3I.4
Tchad	I6.7	I3.3	27.3	23.7
Rép. Centrafricaine +)	I5.4	I3.9	26.4	30.7
Congo-Brazza +)	I4.3	67.9	46.8	43.2
Gabon	45.0	47.9	97.0	I00.8
Madagascar	75.5	74.9	9I.7	97.8
Total	57I.6	576.9	967.6	I 060.7

II. Exportations à destination de la CEE

Pays	I959	I960	I965	I966
Mauritanie	-	-	39.4	48.3
Sénégal	99.7	94.5	II0.I	I2I.5
Mali	-	-	0.9	0.4
Côte-d'Ivoire	85.5	I02.3	I69.5	I90.I
Haute-Volta	0.9	0.2	2.5	3.I
Niger	9.9	8.9	I4.8	I8.4
Dahomey	8.3	I4.0	II.0	7.I
Togo	I4.I	II.5	2I.5	27.8
Cameroun	8I.3	8I.8	9I.8	89.2
Tchad	I3.8	9.5	I4.5	I3.I
Rép. Centrafricaine +)	I2.9	I0.7	I3.I	I5.2
Congo-Brazza +)	II.0	I4.I	28.I	26.3
Gabon	34.2	36.8	6I.4	63.5
Madagadcar	45.2	46.2	48.0	5I.9
Total	4I7.4	430.5	626.6	675.9

+) Y compris les diamants importés illégalement du Congo-Kinshasa

Source: Office statistique des Communautés Européennes, Associés d'outre-mer: Statistique du commerce extérieur

Tableau IV, 3

Les importations des I4 Etats africains associés de la zone franc CFA en provenance de la CEE (par pays) entre I959 et I966

En % des importations

	Importations en provenance de: France		Autres pays de la CEE		Total CEE	
	I959	I966	I959	I966	I959	I966
Mauritanie	8I.0	54.5	3.0	8.9	84.0	63.4
Sénégal	66.4	5I.I	9.7	I3.7	76.I	64.8
Mali	68.0	2I.I	6.8	4.2	74.8	25.3
Côte-d'Ivoire	65.7	57.7	9.4	I3.7	75.3	7I.4
Haute-Volta	75.0	44.I	2.4	I0.8	77.4	54.9
Niger	46.I	5I.6	5.4	9.8	52.3	6I.4
Dahomey	62.5	5I.9	8.I	I5.3	70.6	62.7
Togo	46.7	30.7	I5.8	20.0	62.5	50.7
Cameroun	60.9	58.2	9.4	I8.2	70.3	76.4
Tchad	55.0	50.2	9.2	I4.I	62.2	64.3
Rép. Centrafricaine	62.I	6I.2	9.I	I5.9	7I.2	77.I
Congo-Brazza	62.6	6I.2	5.I	I5.2	67.7	76.4
Gabon	63.0	59.I	7.5	I4.8	70.5	73.9
Madagascar	72.3	63.2	5.7	I0.3	78.0	73.5
Total	65.7	54.4	8.I	I3.6	73.8	68.0

dont	Belgique/Luxembourg	I.2	2.4
	Pays-bas	I.9	2.5
	Rép. féd. d'Allemagne	3.5	6.0
	Italie	I.5	2.7

Source: cf. tableau IV, 4

Tableau IV, 4

Les exportations des I4 Etats africains associés de la zone franc CFA à destination de la CEE (par pays) entre I959 et I966
En % des exportations

	Importations en provenance de: France		Autres pays de la CEE		Total CEE	
	I959	I966	I959	I966	I959	I966
Mauritanie	28,6	20,7	-	49,0	28,6	69,7
Sénégal	76,0	73,8	6,5	7,9	82,5	8I,7
Mali	I7,7	3,I	,-	,-	I7,7	3,I
Côte-d'Ivoire	52,I	38,8	I2,6	22,4	64,7	62,I
Haute-Volta	I5,6	I8,0	4,4	I,2	20,0	I9,2
Niger	70,6	52,4	,-	II,I	70,6	63,5
Dahomey	75,5	52,4	9,I	I4,3	84,6	66,7
Togo	76,6	40,0	6,2	37,0	82,9	77,4
Cameroun	53,0	40,I	22,I	27,8	75,I	67,9
Tchad	73,I	48,9	7,8	6,3	80,9	55,2
Rép. Centrafricaine	78,7	67,8	7,I	I8,2	85,3	86,0
Congo-Brazza	28,0	I6,I	46,2	5I,0	74,2	67,I
Gabon	55,I	45,0	2I,5	I8,0	76,6	63,0
Madagascar	57,3	45,8	3,9	7,I	6I,2	52,9
Total	59,I	43,9	I2,3	20,8	7I,4	64,7
dont Belgique/Luxembourg			I,4	2,4		
Pays-Bas			5,8	5,0		
Rép. féd. d'Allemagne			3,8	7,2		
Italie			I,3	6,2		

Source: Office statistique des Communautés Européennes, Associés d'outre-mer: Statistique du Commerce extérieur

Tableau IV, 5

Croissance des importations de la CEE par régions d'origine entre I959 et I966

Croissance annuelle en %

Origine	I959-I963	I963-I966	I959-I966
Total importations	+ I3,0	+ I0,5	+ II,9
Importations en provenance des pays en voie de développement	+ 7,I	+ 8,I	+ 7,6
Importations en provenance de l'Afrique I)	+ 7,7	+ I0,I	+ 8,7
Importations en provenance de l'Afrique du Nord	+ I5,2+)	+ I0,5	+ I2,8++)
Importations en provenance des Etats non associés de l'Afrique tropicale	+ 2,7	+ I0,2	+ 6,4
Importations en provenance des Etats associés de l'Afrique tropicale	+ 4,5	+ 7,0	+ 5,9
Importations en provenance des I4 Etats associés de la zone franc CFA	+ 8,2	+ 5,7	+ 7,I

+) I960-63)
++) I960-66) les valeurs pour I959 n'étant pas significatives

I) non compris l'Afrique du Sud

Source: CEE, Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés I953-I966, Bruxelles, I968.

Tableau IV, 6

Croissance des exportations de la CEE par régions de destination, entre I959 et I966
Croissance annuelle en %

Destination	I959-I963	I963-I966	I959-I966
Total exportations	+ I0,4	+ II,8	+ I0,9
Exportations à destination des pays en voie de développement	+ I,4	+ 8,0	+ 4,2
Exportations à destination de l'Afrique I)	+ 0,2	+ 3,8	+ I,3
Exportations à destination de l'Afrique du Nord	- 0,8	- 3,6	- 2,3
Exportations à destination des Etats non associés de l'Afrique tropicale	+ 5,2	+ II,0	+ 7,7
Exportations à destination des Etats associés de l'Afrique tropicale	+ 5,5	+ 5,3	+ 5,4
Exportations à destination des I4 Etats associés de la zone franc CFA	+ 7,4	+ 5,I	+ 6,5

I) non compris l'Afrique du Sud

Source: CEE, Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés I953-I966, Bruxelles, I968

Tableau IV, 7

Les échages commerciaux de la CEE avec les Etats africains associés part rapport aux échanges commerciaux totaux de la CEE, entre I959 et I966
En % des échanges commerciaux totaux des régions respectives

Part dans	I959	I963	I966
		a) Importations+)	
Importations totales	3,I5 (I,79)	2,22 (I,52)	2,I7 (I,34)
Importations en provenance des pays en voie de développement	I2,8 (7,3)	II,I (7,6)	II,5 (7,I)
Importations en provenance de l'Afrique	34,3 (I9,6)	29,I (20,0)	28,6 (I7,7)
		b) Exportations++)	
Exportations totales	2,86	2,54	2,03
Exportations à destinatin des payz en voie de développement	9,8	II,5	I0,6
Exportations à destination de l'Afrique	22,7	27,9	29,I

+) Entre parenthèse la part des I4 Etats associés de la zone franc CFA
++) Pour les exportations il n'a pas été possible de calculer la part des I4 Etats associés de la zone franc CFA à cause de la non-compatibilité des valeurs FOB et CIF

Source: CEE: Les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec les pays développés I953-I966, Bruxelles I968.

Tableau IV, 8

Les importations des pays de la CEE en provenance de l'Afrique, en particulier des Etats africains associés, en I966

Pays	Total importations		Importations en provenance de l'Afrique		Importations en provenance des Etats associés		
	En milliards de $	En %	En % des importations totales du pays	En % des importations de la CEE en provenance de l'Afrique x)	En % des importations totales du pays	En % des importations du pays en provenance de l'Afrique x)	En % des importations de la CEE en provenance des Etats associés
France	II,84	22	I5,5	4I	5,I	33	44
Rép. fédé. d'Allemagne	I8,07	34	6,8	27	0,9	I4	I3
Belgique/Luxembourg	7,I7	I3	7,2	I2	4,7	65	26
Pays-Bas	8,02	I5	4,0	7	0,6	I8	4
Italie	8,57	I6	6,9	I3	I,8	26	I2
CEE	56,63	I00	7,9	I00	2,2	28	I00

x) non compris l'Afrique du Sud

Source: Office statistique des Communautés Européennes: Le commerce extérieur de la CEE, I966

Tableau I Part des différents Etats associés dans les importations et les exportations totales des associés de la zone franc CFA, ainsi que dans les échangesavec la CEE (moyennes bi-annuelles I959/60 et I965/66)

2 Résumés statistiques sur l'évolution des importations et exportations des différents Etats africains associés:

Côte-d'Ivoire
Sénégal
Cameroun
Madagascar
Gabon
Mauritanie
Togo
Mali
Haute-Volta
Niger
Tchad
République Centafricaine
Congo-Brazza
Dahomey

Tableau V, I

Part des différents Etats associés dans les importations et les exportations totales des associés de la zone franc CFA, ainsi que dans les échanges avec la CEE (moyennes bi-annuelles I959/60 et I965/66)

En %

Pays	Importations				Exportations			
	Totales		En provenance de la CEE		Totales		A destination de la CEE	
	59/60	65/66	59/60	65/66	59/60	65/66	59/60	65/66x)
Côte-d'Ivoire	I7	22	I8	24	35	30	22	28
Sénégal I)	2I	I5	22	I4	I8	I4	20	I8
Cameroun	I2	I2	II	I3	I8	I3	I9	I4
Madagascar	I7	I3	I8	I3	I3	I0	II	8
4 grands pays	67	62	69	64	74	67	72	68
Gabon	4	6	4	6	8	I0	8	I0
Mauritanie I)	I	2	I	2	-	6	-	7
2 pays miniers	5	8	5	8	8	I6	8	I7
8 autres pays 2)	28	30	26	27	I8	I7	20	I5
Total								

x) Non compris les diamants en transit du Congo Kinshasa via Congo-Brazza et la République Centrafricaine.

I) Valeurs estimées pour I959/60, puisque les chiffres du commerce extérieur du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali ne sont pas donnés séparément jusqu'en I960.

2) Mali, Haute-Volta, Niger, Togo, Dahomey, Tchad, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville.

Source: Office statistique des Communautés Européennes, Associés d'outre-mer: Statistique du commerce extérieur.

COTE-D'IVOIRE

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
I959	I960	I965	I966	I959	I960	I965	I966
II4,5	I20,0	236,2	257,5	I37,0	I5I,2	277,2	3I0,5

Part dans les importations et les exportations:

Importations (%)					Exportations (%)			
I959	I960	I965	I966		I959	I960	I965	I966
75	79	76	7I	CEE	65	68	6I	6I
66	7I	62	58	France	52	52	38	39
(87)	(89)	(82)	(8I)	Part de la France dans la CEE	(8I)	(77)	(62)	(63)
2	2	5	8	Etats-Unis	I6	I5	I6	I7

Taux de croissance annuel I959-I966:

	Importations	Exportations
Total	I2,3 %	I2,4 %
CEE	II,5 %	II,6 %
France	I0,2 %	7,8 %
Autres pays de la CEE	I8,4 %	22,I %
Pays non membres de la CEE	I4,5 %	I3,9 %

Structure des importations et des exportations:

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

	II59	I960	I965	I966
CTCI 0 + I	I9	I7	I8	20
" 2 + 4	2	2	2	2
" 3	7	6	6	5
" 7	28	27	28	27
" 5+6+8	45	48	47	45

Part des principaux produits dans exportations (en %)

	I959	I960	I965	I966
Café	47	50	38	39
Cacao	3I	23	I6	I7
Babanes	3	3	4	4
Bois rond	II	I6	22	I9
Min. de manganèse	-	-	I	I
Conserves	I	I	2	2

Part de la CEE par produit en %)

	I959	I960	I965	I966
CTCI 0 + I	60	65	55	55
" 7	78	85	84	79
" 5+6+8	86	90	85	83

	I959	I960	I965	I966
Café x)	80	6I	54	50
Cacao xx)	59	66	69	72
Bananes	96	98	75	88
Bois rond	82	84	80	82
Minerais de manganèse	-	62	6	23
Conserves	93	88	97	96
x) Café: USA	I8	I8	27	28
xx) Cacao: USA	2I	2I	22	25

SENEGAL

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
1961 I)	1962	1965	1966	1961 I)	1962	1965	1966
155,3	154,8	164,3	161,0	124,2	124,2	128,5	148,9

Part dans les importations et les exportations:

Importations (%)					Exportations (%)			
1961	1962	1965	1966		1961	1962	1965	1966
76	74	65	65	CEE	82	88	86	82
66	65	53	51	France	76	86	81	74
(87)	(87)	(81)	(79)	Part de la France dans la CEE	(92)	(97)	(94)	(90)
11	12	16	16	= Importations de céréales (riz, blé, mais) du Cambodge, de la Thailande, de la Chine des Etats-Unis, de Madagascar.				

Taux de croissance annuel 1961-1966:

	Importations	Exportations
Total	0,8 %	3,7 %
CEE	3,2 %	3,5 %
France	3,8 %	3,1 %
Autres pays de la CEE	6,0 %	7,7 %
Pays non membres de la CEE	8,8 %	4,7 %

Structure des importations et des exportations:

Part des catégories de produits dans les importations (en%)

		1961	1962	1965	1966
CTCI	0 + 1	32	32	37	36
"	2 + 4	2	2	4	5
"	3	5	5	6	6
"	7	17	17	14	15
"	5+6+8	44	44	39	38

Part des principaux produits dans les exportations (en%)

	1961	1962	1965	1966
Arachides	37	38	29	35
Huile d'arachides	38	36	41	36
Tourteaux d'arachides	8	7	8	7
Phosphate de calcium	3	4	8	7
Conserves de poissons	3	4	4	4

Part de la CEE part produits(en %):

		1961	1962	1965	1966
CTCI	0 + 1	59	55	49	50
"	7	84	85	85	88
"	5+6+8	91	91	87	84

	1961	1962	1965	1966
Arachides	95	99	97	87
Huile d'arachides	87	93	99	98
Tourteaux d'arachides	48	72	66	72
Phosphate de cacium x)	70	70	46	42
Conserves de poisson	95	99	100	100

x) Phosphates:

	1961	1962	1965	1966
Japon	23	14	22	18
Afrique du Sud	-	3	13	15

I) Jusqu'en 1960 compris, les chiffres du commerce extérieur comprennent également les importations et les exportations du Mali et de la Mauritanie.

CAMEROUN

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
I959	I960	I965	I966	I959	I960	I965	I966
8I,6	84,46	I34,9	I3I,7	I08,4	97,0	I2I,7	II8,8

Part dans les importations et les exportations:

Importations (%)					Exportations (%)			
I959	I960	I965	I966		I959	I960	I965	I966
70		75	76	CEE	75	84	84	77
6I	58	58	58	France	53	57	60	48
(87)	(87)	(78)	(76)	Part de la France dans la CEE	(7I)	(68)	(72)	(62)
5	4	4	6	USA	I0	6	7	I0
I	I	3	3	Japon	-	-	I	I
-	3	5	5	Guinée				

Taux de croissance annuel I959-I966:

	Importations	Exportations
Total	7,I %	I,5 %
CEE	8,4 %	2,0 %
France	6,4 %	0,0 %
Autres pays de la CEE	I7,5 %	5,9 %
Pays non membres de la CEE	3,7 %	0,0 %

Structure des importations et des exportations :

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

		I959	I960	I965	I966
CTCI	0 + I	20	20	I3	I2
"	2 + 4	3	2	2	I
"	3	I9	I7	24	28
"	7	50	52	55	53
"	5+6+8				

Part des principaux produits dans les exportations(en %)

	I959	I960	I965	I966
Café	I9	I9	23	29
Cacao	39	39	27	25
Bois	3	4	6	7
Coton	4	4	8	8
Bananes	3	2	4	2
Aluminium	9	I8	I7	I6

Part de CEE part produit(en %)

		I959	I960	I965	I966
CTCI	0 + I	5I	49	65	66
"	7	77	80	98	80
"	5+6+8	82	75	78	8I

	I959	I960	I965	I966
Café	84	89	75	57 x)
Cacao	79	88	90	77
Bois	8I	84	8I	75
Coton	86	77	92	87
Banes	92	I00	I00	I00
Aluminium xx)	42	9I	65	65

x) Totalité de l'Arabica exporté dans la CEE, mais seulement 2/3 du Robusta

xx) Le reste aux Etats-Unis

MADAGASCAR

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
I959	I960	I965	I966	I959	I960	I965	I966
II9,5	II2,0	I38,I	I4I,3	75,5	74,9	9I,7	97,8

Part dans les importations et les exportations:

Importations (%)					Exportations (%)			
I959	I960	I965	I966		I959	I960	I965	I966
78	77	72	74	CEE	60	62	52	53
72	70	63	63	France	57	56	45	46
(93)	(9I)	(87)	(86)	Part de la France dans la CEE	(94)	(9I)	(85)	(86)
I	3	4	7	USA	I5	I3	27	23

Taux de croissance annuel I959-I966:

	Importations	Exportations
Total	2,4 %	3,7 %
CEE	I,7 %	I,8 %
France	0,5 %	0,6 %
Autres pays de la CEE	II,9 %	I3,7 %
Pays non membre de la CEE	5,I %	6,3 %

Structure des importations et exportations:

Part des catégories de produits dans les importations (en%)

	I959	I960	I965	I966
CTCI 0 + I	I5	I6	I9	I3
" 2 + 4	4	4	2	3
" 3	5	6	6	6
" 7	22	23	25	29
" 5+6+8	52	5I	48	49

Par des principaux produits dans les exportations (en %)

	I959	I960	I965	I966
Sucre	6	7	5	6
Café	3I	3I	3I	3I
Vanille	I2	7	II	9
Riz	7	5	3	4
Sisal	2	3	6	4
Girofles	4	2	3	2

Part de la CEE par produits (en %)

	I959	I960	I965	I966
CTCI 0 + I	64	68	36	53
" 7	85	85	82	78
" 5+6+8	88	89	88	87

	I959	I960	I965	I966
Sucre	I9	25	54	I4 x)
Café xx)	87	85	52	55
Vanille xx)	I3	I5	I6	22
Riz	64	79	9I	76
Sisal	I00	95	63	67
Girofles	22	38	2I	25

x) D'importantes exportations vers le Séngal en I966

xx) USA:

Café	5	9	40	34
Vanille	87	85	82	77

GABON

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
I959	I960	I965	I966	I959	I960	I965	I966
28,4	3I,7	62,5	65,7	44,2	47,9	97,0	I00,8

Part dans les importations et les exportations

Importations (%)					Exportations (%)			
I959	I960	I965	I966		I959	I960	I965	I966
70	69	72	74	CEE	77	77	63	63
63	59	54	59	France	55	5I	49	45
(90)	(86)	(82)	(80)	Part de la France dans la CEE	(72)	(67)	(77)	(72)
I2	I3	I2	II	USA	5	2	I8	2I

Taux de croissanc annuel I959-I966:

	Importations	Exportations
Total	I2,7 %	I2,5 %
CEE	I3,6 %	9,4 %
France	II,7 %	9,3 %
Autres pays de la CEE	25,6 %	9,6 %
Pays non membres de CEE	I0,6 %	20,0 %

Structure des importations et des exportations:

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

		I959	I960	I965	I966
CTCI	0 + I	I9	I5	20	I5
"	2 + 4	I	I	I	I
"	3	6	8	5	6
"	7	34	33	38	37
"	5+6+8	38	36	39	40

Part des principaux produits dans les exportations (en %)

	I959	I965	I966	
Bois	52	58	33	3I
Produits du bois	II	I2	9	8
Manganèse	-	-	28	3I
Thorium	-	-	9	9
Pétrole	26	2I	I5	I6

Part de la CEE par produits (en %):

		I959	I960	I965	I966
CTCI	0 + I	68	67	65	70
"	7	63	60	66	69
"	5+6+8	80	86	85	84

	I959	I960	I965	I966
Bois	80	80	79	83
Produits du bois	36	30	28	39
Manganèse x)	-	49	32	33
Thorium	-	I00	I00	I00
Pétrole xx)	I00	99	85	69

x) USA
Manganèse - 48 60 63

xx) Sénégal:
Pétrole - - I0 I0

MAURITANIE

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
I961[I)]	I962	I965	I966	I961	I962	I965	I966
3I,I	35,7	24,9	23,0	2,I	2,8	57,6	62,9

Part dans les importations et les exportations:

Importations (%)					Exportations (%)			
I96I	I962	I965	I966		I96I	I962	I965	I966
84	78	64	65	CEE	30	48	69	70
8I	73	49	56	France	30	48	2I	2I
(97)	(93)	(76)	(86)	Part de la France dans la CEE	(I00)	(I00)	(30)	(30)
IO	IO	22	I7	USA	-	-	2	2
I	6	3	I	Royaume-Unis	-	-	25	20

Taux de croissnca annuel I96I-I966:

	Importations	Exportations
Total	-3,4 %	(Les taux de croissance des exportations ne sont pas significatifs à causedu niveau de base très bas)
CEE	-5,2 %	
France	-5,8 %	
Autres pays de la CEE	+I2,8 %	
Pays non membres de la CEE	+ 7,I %	

Structures des importations et des exportations:

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

		I96I	I962	I965	I966
CTCI	0 + I	5	6	9	I4
"	2 + 4	3	I	I	I
"	3	3	3	5	6
"	7	39	35	58	49
"	5+6+8	50	55	27	29

Part des principaux produits dans les exportations (en %)

	I96I	I962	I965	I966
Minerais de fer	-	-	94	93
Gomme arabique	20	6	I	2
Poisson conservé	80	32	3	3

Part de la CEE par produits (en %):

		I96I	I962	I965	I966
CTCI	0 + I	85	89	56	48
"	7	69	53	57	63
"	5+6+8	98	96	86	82

	I96I	I962	I965	I966
Minerais de fer[x)]	-	-	70	7I
Gomme arabique	98	99	9I	92
Poisson conservé[xx)]	-	I	2	I
x) Minerais de fer:				
Royaume-Unis	-	-	27	22
xx) Poisson conservé:				
Congo-Brazza	49	88	72	57

I) Jusqu'en y compris I960, les chiffres du commerce extérieur de la Mauritanie se trouvent dans la statistique pour la Sénégal.

TOGO

Importations (CIF) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
I959	I960	I965	I966	I959	I960	I965	I966
I5,2	26,I	45,0	47,2	I7,6	I4,5	27,I	26,0

Part dans les importations et les exportations:

Importations (%)					Exportations (%)			
I959	I960	I965	I966		I959	I960	I965	I966
56	65	56	5I	CEE	83	79	80	78
47	5I	3I	3I	France	76	62	43	40
(83)	(79)	(56)	(6I)	Part de la France dans la CEE	(92)	(79)	(4)	(52)
I0	4	6	8	Royaume-Unis	-			
-	-	I4	20	Japon	-	I	4	4

Taux de croissance annuel I959.I966 :

	Importations	Exportations
Total	x) I7,6 %	I0,7 %
CEE	I6,I %	9,6 %
France	I0,8 %	I,0 %
Autres pays de la CEE	3I,5 %	4I,0 %
Pays non membres de la CEE	I9,4 %	I5,6 %

Structure des importations et exportations:

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

	I959	I960	I965	I966
CTCI 0 + I	26	I6	I7	23
" 2 + 4	3	4	2	2
" 3	8	6	4	4
" 7	20	3I	32	22
" 5+6+8	43	43	45	48

Partdes principaux produits dans les exportations (en %)

	I959	I960	I965	I966
Café	4I	I9	20	22
Cacao	34	39	25	I9
Noix de palmes	7	I4	9	6
Coton	5	I0	4	3
Phosphate	-	-	33	42

Part de la CEE par produits (en %)

	I959	I960	I965	I966
CTCI 0 + I	50	46	36	35
" 7	69	83	84	8I
" 5+6+8	65	69	48	48

	I959	I960	I965	I966
Café	92	85	95	98
Cacao	74	80	96	89
Noix de palmes	99	90	99	I00
Coton	I00	70	34	52
Phosphate	-	-	67	67

x) Apartir de I960: I0,4 %

xx) Phosphate: le reste est exporté au Japon et en Australie

M A L I

Importations (CFA) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
1961[1]	1962	1965	1966	1961[1]	1962	1965	1966
35.6	45.7	42.9	35.6	14.1	10.0	15.7	13.1

Part dans les importations et les exportations

Importations (%)					Exportations (%)			
1961	1962	1965	1966		1961	1962	1965	1966
75	52	29	25	C.E.E.	18	18	6	3
68	39	24	21	France	18	18	6	3
(91)	(76)	(83)	(84)	Part de la France dans la C.E.E	(98)	(98)	(99)	(89)
-	2	23	29	Chine				
-	21	19	13	U.R.S.S.				
8	7	3	8	Côte d'Ivoire	25	21	30	36
				Ghana	14	10	24	24
				Sénégal	-	-	17	20

Taux de croissance annuel 1961-1966

	Importations	Exportations
Total	0,2 %	- 1,4 %
C.E.E.	- 10,7 %	-12,8 %
France	- 11,0 %	-13,0 %
Autres pays de la C.E.E.	- 6,9 %	± 0,0 %
Pays non membres de la C.E.E.	24,3 %	1,9 %

Structure des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

	1961	1962	1965	1966
CTCI 0+1	19	19	20	21
" 2+4	4	3	4	7
" 3	5	5	6	6
" 7	18	37	23	16
" 5+6+8	53	36	47	50

Part des principaux produits dans les exportations (en %)

	1961	1962	1965	1966
Bétail	9	9	29	21
Poisson (sèché)	23	19	20	23
Arachides	38	42	14	17
Coton	9	10	17	23

Part de la C.E.E. par produits (en %)

CTCI 0+1	62	31	25	16
" 7	84	50	40	54
" 5+6+8	84	72	24	23

Bétail °)	-	-	-	-
Poisson (sèché) °°)	-	-	-	-
Arachides	12	10	3	-
Coton	73	58	17	3
°) Bétail : Ghana	39	18	57	69
°°) Poisson: Ghana	47	43	38	37
Côte d'Ivoire	42	40	54	54

1) Jusqu'en 1960 compris, les chiffres du commerce extérieur du Mali sont inclus dans les statistiques du Sénégal.

HAUTE - VOLTA

Importations (CFA) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
1961[1]	1962	1965	1966	1959	1960	1965	1966
28.4	34.6	39.6	37.7	4.54	4.31	14.91	16.15

Importations		Part dans les importations et les exportations					Exportations	
1961	1962	1965	1966		1959	1960	1965	1966
65	57	58	55	C.E.E.	20	6	17	20
61	52	49	44	France	16	2	14	18
(95)	(91)	(87)	(81)	Part de la France dans la C.E.E.	(79)	(33)	(83)	(93)
3	10	15	22	Côte d'Ivoire	-	-	49	50
-	2	6	8	Mali	-	-	4	4

Taux de croissance annuel

	Importations 1961-1966	Exportations 1959-1961
Total	5.8 %	19.8 %
C.E.E.	2.0 %	19.2 %
France	- 0.8 %	21.8 %
Autres pays de la C.E.E.	33.0 %	3.4 %
Pays non membres de la C.E.E.	53.0 %	20.0 %

STructure des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (%)					Part des principaux produits dans les exportations (%)				
	1961	1962	1965	1966		1959	1960	1965	1966
CTCI 0+1	18	20	-	28	Bétail	49	70	52	51
" 2+4	3	8	-	11	Coton	6	2	7	8
" 3	5	3	-	6	Arachides	5	2	4	5
" 7	24	22	-	17	Karité	-	9	2	4
" 5+6+8	50	46	-	38					

Part de la C.E.E. par produits (%)

CTCI 0+1	65	46	-	48	Bétail	-	-	-	-
" 7	82	78	-	84	Arachides	99	49	100	86
" 5+6+8	63	63	-	69					

1) Après 1960 les importations croissent de plus du triple. De toute évidence il ne s'afit pas d'une croissance réelle, mais d'un changement dans les méthodes statistiques après l'indépendance.

N I G E R

Importations (CFA) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
1960	1961	1965	1966	1960	1961	1965	1966
13.0	18.9	37.7	45.0	12.6	15.5	25.3	28.9

Part dans les importations et les exportations

Importations (%)					Exportations (%)			
1960	1961	1965	1966		1960	1961	1965	1966
52	54	65	61	C.E.E.	71	78	58	64
47	48	53	52	France	70	78	56	52
(90)	(90)	(82)	(85)	Part de la France dans la C.E.E.	(99)	(100)	(97)	(80)
-	-	5	5	Chine				
23	12	2	1	Nigéria	26	16	25	21

Taux de croissance annuel 1960-1966

	Importations	Exportations
Total	23.0 %	14.8 %
C.E.E.	26.4 %	12.7 %
France	25.0 %	9.2 %
Autres pays de la C.E.E.	36.2 %	66 x
Pays non membres de la C.E.E.	18.7 %	19.0 %

Structure des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (en %)					Part des principaux produits dans les exportations (en %)				
	1960	1961	1965	1966		1960	1961	1965	1966
CTCI 0+1	-	23	13	14	Arachides	58	67	49	58
" 2+4	-	4	4	4	Huiles d'arachides	12	10	5	9
" 3	-	5	6	8	Bétail	5	2	17	13
" 7	-	18	21	22	Peaux	5	2	3	2
" 5+6+8	-	50	52	48					

Part de la C.E.E. par produits (en %)

CTCI 0+1	-	45	70	67	Arachides	99	98	100	90
" 7	-	77	77	78	Huiles d'arachides °)	93	78	7	18
" 5+6+8	-	57	67	76	Bétail	-	-	-	-
					Peaux	24	49	19	57
					°) Huile d'arachides Nigéria	-	19	93	82

1) Chiffres pour 1959 non disponobles

T C H A D

Importations (CFA) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
1959	1960	1965	1966	1959	1960	1965	1966
24.9	25.3	31.2	27.7	16.7	13.3	27.2	23.7

Part dans les importations et les exportations

Importations (%)					Exportations (%)			
1959	1960	1965	1966		1959	1960	1965	1966
65	65	57	60	C.E.E.	81	72	54	55
55	52	46	49	France	73	69	45	49
(86)	(82)	(81)	(82)	Part de la France dans la C.E.E.	(90)	(96)	(84)	(88)
3	3	9	12	Etats-Unis	-	-	11	10
				Nigéria	10	17	4	8

Taux de croissance annuel 1959-1966

	Importations	Exportations
Total.	2.6 %	5.1 %
C.E.E.	1.7 %	- 0.5 %
France	1.2 %	- 0.8 %
Autres pays de la C.E.E.	4.6 %	2.3 %
Pays non membres de la C.E.E.	4.0 %	19.0 %

Structures des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

		1959	1960	1965	1966
CTCI	0+1	23	19	13	13
"	2+4	3	4	4	3
"	3	15	12	20	15
"	7	16	19	22	23
"	5+6+8	43	45	40	43

Part des principaux produits dans les exportations (en %)

	1959	1960	1965	1966
Coton	81	62	77	77
Bétail	6	12	8	10
Viande	4	6	3	4
Peaux	3	6	1	2

Part de la C.E.E. par produits (en %)

CTCI	0+1	62	52	56	44	Coton	92	99	66	68
"	7	80	83	83	82	Bétail°)	-	-	-	-
"	5+6+8	77	82	74	76	Viande	-	-	-	-
						Peaux	60	73	80	61
						°) Bétail : Nigéria	95	95	97	100

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Importations (CFA) en millions de $				Exportations+)(FOB) en millions de $			
1959	1960	1965	1966	1959	1960	1965	1966
17.4	20.1	27.4	30.7	14.1	12.2	12.1	14.3

Part dans les importations et les exportations

Importations					Exportations			
1959	1960	1965	1966		1959	1960	1965	1966
71	72	74	77	C.E.E.	86	82	77	86
62	65	60	61	France	79	70	64	68
(87)	(91)	(82)	(79)	Part de la France dans la C.E.E.	(92)	(86)	(83)	(79)

Taux de croissance annuel 1959-1966

	Importations	Exportations
Total	8.5 %	0;2 %
C.E.E.	10.0 %	0.1 %
France	8.3 %	- 1.8 %
Autres pays de la C.E.E.	17.9 %	14.3 %
Pays non membres de la C.E.E.	4.8 %	0.5 %

Structure des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (en %)

	1959	1960	1965	1966
CTCI 0+4	16	15	13	14
" 2+4	2	2	1	2
" 3	9	9	7	6
" 7	25	26	30	30
" 5+6+8	47	48	50	48

Part des principaux produits dans les exportations (en %)

	1959	1960	1965	1966
Café	26	27	32	51
Coton	57	51	41	32
Caoutchouc	3	3	3	4

Part de la C.E.E. par produits (en %)

CTCI 0+1	68	60	72	69	Café	76	82	99	100
" 7	79	83	78	83	Coton	98	93	67	71
" 5+6+8	80	83	80	85	Caoutchouc	24	66	76	90

+) Diamants exclus. Depuis le début des années soixante l'importation illégale des diamants en provenance du Congo-Kinshasa a fortement augmenté. Depuis 1963 ces marchandises en transit constituent environ 50 % des exportations totales. Elles n'ont pas été prises en considération ici

CONGO - BRAZZAVILLE

Importations (CFA) en millions de $				Exportations+) (FOB) en millions de $			
1959	1960	1965	1966	1959	1960	1965	1966
56.2	70.2	64.7	69.6	14.3	17.9	26.8	28.0

Part dans les importations et les exportations

Importations (%)					Exportations (%)			
70	75	75	77	C.E.E.	75	79	68	67
63	66	62	61	France	28	28	17	16
(90)	(88)	(81)	(80)	Part de la France dans la C.E.E.	(38)	(35)	(25)	(24)

Taux de croissance annuel 1959-1966

	Importations	Exportations
Total	3.1 %	10.1 %
C.E.E.	4.5 %	8.5 %
France	2.8 %	1.5 %
Autres pays de la C.E.E.	15.6 %	11.8 %
Pays non membres de la C.E.E.	-0.7 %	14.0 %

Structure des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (%)					Part des principaux produits dans les exportations (en %)				
	1959	1960	1965	1966		1959	1960	1965	1966
CTCI 0+1	18	18	16	15	Bois	55	56	66	68
" 2+4	1	1	1	1	Produits du bois	1	2	10	10
" 3	7	7	6	6	" de la laine	12	10	5	2
" 7	36	31	34	37	Café	3	3	1	1
" 5+6+8	38	43	43	41	Cacao	2	2	1	1
					Pétrole	-	3	4	3

Part de la C.E.E. par produits (en %)

CTCI 0+1	54	53	61	55	Bois	86	87	72	74
" 7	67	78	78	81	Produits du bois°)	20	11	18	32
" 5+6+8	87	89	85	87	" de la laine	94	100	82	43°°)
					Café	83	93	98	100
					Cacao	100	100	25°°°)	69
					Pétrole	-	100	100	100

+)Diamants exclus. Depuis le début des années soixante l'importation illégale de diamants du Congo-Kinshasa a fortement augmenté. Depuis 1963 ces marchandises en transit constituent plus d'un tiers des exportations Elles n'ont pas été prises en considération ici.

°)Dérivés de bois : le reste est exporté entre autres en Afrique du Sud et en Israël.

°°)Le reste est exporté entre autres en U.R.S.S.

°°°) Le reste est exporté entre autres en Chine

DAHOMEY

Importations (CFA) en millions de $				Exportations (FOB) en millions de $			
1959	1960	1965	1966	1959	1960	1965	1966
16.0	26.7	34.4	33.5	9.8	18.3	13.6	10.5

Part dans les importations et les exportations

Importations (%)					Exportations (%)			
1959	1960	1965	1966		1959	1960	1965	1966
71	74	69	67	C.E.E.	85	55	81	67
63	67	55	52	France	76	67	69	53
(89)	(90)	(80)	(77)	Part de la France dans la C.E.E.	(89)	(87)	(85)	(78)
2	2	3	5	Etats-Unis	-	-	3	9

Taux de croissance annuel 1960-1966

	Importations	Exportations
Total	3.8 % °)	- 6.2 % °°)
C.E.E.	2.2 %	- 7.0 %
France	-0.4 %	- 7.6 %
Autres pays de la C.E.E.	17.7 %	4.6 %
Pays non membres de la CEE	8.0 %	8.0 %

Structure des importations et des exportations

Part des catégories de produits dans les importations (%)					Part des principaux produits dans les exportations (en %)				
	1959	1960	1965	1966		1959	1960	1965	1966
CTCI 0+1	25	17	22	24	Noix et amandes palmistes	-	30	18	9
" 2+4	1	2	2	2	Huile de palme	-	12	51	40
" 3	11	10	6	4	Coton	-	2	5	10
" 7	19	19	17	18	Arachides	-	16	3	4
" 5+6+8	44	41	53	51	Café	-	2	3	2

Part de la C.E.E. par produits (en %)

CTCI 0+1	63	61	51	50	Noix et amandes palmistes	-	90	99	95
" 7	85	86	87	83	Huile de palme	-	91	87	75
" 5+6+8	83	88	77	75	Coton	-	100	87	99
					Arachides	-	95	82	100
					Café	-	92	100	100

°) A partir de 1959 : 11,1 %
°°) A partir de 1959 : 1.0 %

Colloque sur les Relations entre
la Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

18

BILAN DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE AUX PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER ASSOCIÉS

par

Bernard REYSSET,
Chargé d'Etudes à la
Caisse Centrale de Coopération Economique

—

Berlin, 30 septembre 1968

14 heures
Commission II

—

Colloque sur les Relations entre
la Communauté Economique Européenne
et les pays en voie de développement

BILAN DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE AUX PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER ASSOCIÉS

par

Bernard REYSSET,
Chargé d'Etudes à la
Caisse Centrale de Coopération Economique

Berlin, 30 septembre 1968

14 heures
Commission II

B I L A N
DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE AUX PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER ASSOCIES

En signant le traité de Rome le 25 mars 1957 , les Six , " entendant confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer et désirant assurer le développement de leur prospérité " , sont convenus d'associer à la Communauté les pays et territoires non européens entretenant des relations particulières avec la Belgique , la France , l'Italie et les Pays-Bas .

Aux termes de l'article 131 du traité , le but de l'association est d'assurer non seulement l'établissement de relations économiques étroites entre les pays et territoires intéressés et la Communauté , mais aussi la promotion de leur développement économique et social .

En vertu de l'article 132 , les états membres se sont engagés à contribuer aux investissements nécessaires au développement progressif des pays et territoires associés .

Une convention d'application annexée au traité a créé à cet effet un " Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer " (F.E.D.O.M.) et fixé , pour une période de cinq ans , le montant des ressources de ce Fonds et les modalités de ses interventions .

Cette convention d'application a été remplacée , à partir du 1er juin 1964 , d'une part par une convention d'association (dite convention de Yaoundé) entre la C.E.E. et dix-huit états africains et malgache (E.A.M.A.) ayant accédé , entre temps , à l'indépendance , d'autre part ,

.../...

par une décision du Conseil de la Communauté relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer demeurés dépendants et entretenant des relations particulières avec la France et les Pays-Bas (P.T.O.M.) .

Ces deux textes , complétés par l'accord interne du 20 juillet 1963 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté , ont substitué au " Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer " un " Fonds européen de développement " (F.E.D.) et fixé pour une nouvelle période quinquennale le montant et les modalités de l'aide communautaire multilatérale aux Etats , pays et territoires d'outre-mer associés .

On se propose d'étudier dans le présent rapport comment a évolué cette aide dans les textes et dans les faits ; on examinera ensuite ce qu'elle a représenté tant pour les bénéficiaires que les donateurs .

*

* *

I - L'EVOLUTION DANS LES TEXTES

1° - Le montant de l'aide

La Convention d'application annexée au traité de Rome avait fixé à 581,25 millions d'unités de compte (1) pour cinq ans le montant total de l'aide communautaire multilatérale aux pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté .

Lors du renouvellement de l'association , ce montant a été porté à 800 millionsd'unités de compte , soit une augmentation de 37,7% .

.../...

(1) Définie par rapport à l'or , l'unité de compte correspond,en fait , à la valeur actuelle du dollar américain .

2° - Les modalités de financement .

Pour la première période de cinq ans , l'aide communautaire a été entièrement non-remboursable .

Au contraire , pour la seconde période , elle a revêtu la forme :

- soit de subventions ,
- soit de prêts à conditions spéciales du Fonds européen de développement
- soit de prêts à conditions normales de la Banque Européenne d'Investissement .

Le montant des subventions a été fixé à 680 millions d'unités de compte , soit une augmentation de 16,9% par rapport à la première période .

Le montant des prêts du Fonds européen de développement a été fixé à 50 millions d'unités de compte . Financés à l'aide de contributions mises à la disposition du Fonds par les Etats membres , ces prêts peuvent être accordés pour une durée maxima de 40 ans et être éxonérés d'amortissement pendant une durée allant jusqu'à 10 ans ; ils doivent bénéficier de conditions d'intérêt " favorables " , mais ne peuvent être assortis de bonifications d'intérêts .

Le montant des prêts susceptibles d'être accordés par la Banque Européenne d'Investissement sur ses ressources propres a été fixé à 70 millions d'unités de compte . La durée d'amortissement de ces prêts ne peut excéder 25 ans . Le taux d'intérêt est , en règle générale , le taux normal pratiqué par la Banque ; cependant , les prêts de la B.E.I. peuvent être assortis de bonifications d'intérêt susceptibles d'atteindre 3% et financés sur les ressources du F.E.D. .

3° - Les contributions des Etats membres .

Compte-tenu de l'intervention de la Banque Européenne d'Investissement , le montant global des contributions budgétaires des Etats membres est passé , d'une période à l'autre , de 581,25 millions d'unités de

.../...

compte à 730 millions (680 + 50) , soit une augmentation de 25,6% .

La part de chaque Etat membre n'a cependant pas subi une évolution comparable . En valeur absolue , les contributions de la République Fédérale d'Allemagne , de la France , du Luxembourg et , surtout , de l'Italie ont augmenté , alors que celles de la Belgique et des Pays-Bas ont légèrement diminué . En pourcentage , la part de l'Italie a sensiblement progressé ; à l'exception du Luxembourg , les autres Etats membres ont vu , au contraire , leur part diminuer , faiblement pour ce qui concerne la République Fédérale d'Allemagne et la France , plus fortement dans le cas de la Belgique et , surtout , des Pays- Bas .

Contributions des Etats membres

Etats	Montants (1)		Pourcentages	
	F.E.D.O.M.	F.E.D.	F.E.D.O.M.	F.E.D.
Belgique	70	69	12,05	9,45
R.F.A.	200	246,5	34,4	33,75
France	200	246,5	34,4	33,75
Italie	40	100	6,9	13,7
Luxembourg	1,25	2	0,2	0,3
Pays-Bas	70	66	12,05	9,05
Total	581,25	730	100	100

(1) millions d'unités de compte

.../...

4° - Les bénéficiaires de l'aide

D'une période à l'autre , la liste des pays et territoires d'outre-mer associés bénéficiaires de l'aide communautaire multilatérale n'a pas subi de profondes modifications . Cependant , depuis le renouvellement de l'association , la Nouvelle-Guinée et l'Algérie ne figurent plus sur cette liste (1) . Il en est de même de la Guinée qui , bien que reprise à l'annexe IV du Traité de Rome , n'a , en fait , jamais bénéficié de l'aide du F.E.D.O.M.

La Convention d' application annexée au traité avait réparti ainsi qu'il suit les 581,25 millions d'unités de compte mis à la disposition du F.E.D.O.M. :

Pays et territoires entretenant des relations particulières avec ..		Montants (millions d'unités-Compte)
... la Belgique (groupe I)	:	30
... la France (groupe II)	:	511,25
... l'Italie (groupe III)	:	5
... les Pays-Bas (groupe IV)	:	35

Cette pré-répartition entre quatre groupes n'a pas été maintenue lors du renouvellement de l'association . En revanche , l'évolution des situations politiques a rendu nécessaire un partage entre , d'une part , le groupe des dix-huit associés devenus indépendants (E.A.M.A.) et , d'autre part , le groupe des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.). Ce partage a été le suivant (2) :

.../...

(1) Ces deux pays avaient bénéficié de la part du F.E.D.O.M. d'une aide de l'ordre de 30 millions d'unités de compte .

(2) On remarquera que, dans chaque groupe, les pourcentages de subventions et de prêts ont été sensiblement les mêmes .

	E.A.M.A.	P.T.O.M.
- Subventions :	620	60
- Prêts spéciaux du F.E.D. :	46	4
- Prêts de la B.E.I. :	64	6
	730	70

Les 70 millions d'unités de compte réservés aux pays et territoires d'outre-mer ont ultérieurement fait l'objet , à titre d'ailleurs indicatif , d'une pré-répartition entre , d'une part , les pays avec lesquels les Pays-Bas entretiennent des relations particulières et , d'autre part , les départements et territoires d'outre-mer français . Le Conseil de la C.E.E. a , en effet , estimé que chacun de ces deux sous-groupes devait bénéficier , en principe , d'une aide de 35 millions d'unités de compte se décomposant comme suit :

- Subventions : de 29 à 31 millions ,
- Prêts du F.E.D. : de 1 à 3 millions ,
- Prêts de la B.E.I. : au maximum 3 millions .

Cette aide était sensiblement égale à celle qui leur avait été accordée au titre du F.E.D.O.M. . Cependant , le Surinam et les Antilles Néerlandaises étaient assurés de recevoir davantage qu'au cours de la première période quinquennale , étant donné que la Nouvelle-Guinée ne figurait plus sur la liste des bénéficiaires .

Quant aux 730 millions d'unités de compte réservés aux E.A.M.A. , ils n'ont été pré-répartis qu'à concurrence d'une somme de 230 millions , correspondant à un nouveau domaine d'intervention , les aides à la production et à la diversification . Le solde , soit 500 millions d'unités de compte , n'a pas fait l'objet d'un partage préalable.

.../...

La Convention de Yaoundé n'a pas non plus attribué à chaque E.A.M.A. un pourcentage fixe de subventions , de prêts du F.E.D. et de prêts de la B.E.I. . Les rédacteurs de la Convention ont , en revanche , précisé que certaines interventions (assistance technique liée aux investissements , coopération technique générale , aides à la production , bonifications d'intérêt , secours d'urgence) ne feraient l'objet que de subventions .

5° - Les domaines d'intervention .

La Convention d'application annexée au traité de Rome avait prévu que les ressources du F.E.D.O.M. seraient affectées au financement :

- d'une part , " de certaines institutions sociales , notamment d'hopitaux , d'établissements d'enseignement ou de recherche technique , d'institutions d'orientation et de promotion des activités professionnelles des populations " ,
- d'autre part , " d'investissements économiques d'intérêt général liés à l'éxécution de programmes comportant des projets de développement productifs et concrets " .

Lors du renouvellement de l'association , le champ d'application de l'aide communautaire multilatérale a été très sensiblement élargi .

Outre les investissements économiques et sociaux , le F.E.D. peut financer , aussi bien en faveur des E.A.M.A. que des P.T.O.M. :

- des actions d'assistance technique préparatoire , concomitante et postérieure aux investissements (1) .
- des actions de coopération technique générale (études , formation) ,
- des bonifications d'intérêt sur les prêts accordés par la B.E.I. .

.../...

(1) Les six n'ont cependant pas admis que les aides financières puissent être utilisées pour couvrir les dépenses courantes d'administration , d'entretien et de fonctionnement .

La convention de Yaoundé a également prévu que les Etats africains et malgache associés pourraient bénéficier :

- d'avances aux Caisses de stabilisation destinées à pallier les conséquences des fluctuations temporaires des prix mondiaux et prélevées sur les disponibilités de trésorerie du F.E.D. , dans la limite d'un plafond de 50 millions d'unités de compte ,

- de secours d'urgence attribués en cas de catastrophes naturelles.,

La principale innovation de la Convention de Yaoundé a consisté cependant dans la création des aides à la production et à la diversification .

Lors de la négociation de cette convention , les six sont convenus , en accord avec les Etats associés intéressés , de supprimer les organisations de marché existant dans la zone Franc et dont le maintien s'avèrait incompatible avec la mise en place du Marché Commun . L'annexe III de la Convention a établi un calendrier pour la disparition de ces organisations de marché et , par conséquent , des " surprix " qu'en retiraient certains Etats associés . Il est apparu cependant que , si aucune mesure particulière n'était prise , cette disparition se traduirait par une diminution brutale des recettes des producteurs et par une détérioration sensible de la balance commerciale des Etats intéressés . C'est pour atténuer ces deux inconvénients qu'il a été décidé d'attribuer aux Etats qui bénéficiaient jusqu'alors de " surprix " des aides spéciales , dénommées aides à la production et à la diversification .

Les aides à la production avaient pour objet de "faciliter aux producteurs des Etats associés l'adaptation progressive de leurs productions aux exigences d'une commercialisation aux cours mondiaux " . Elles étaient plus spécialement destinées :

- d'une part , à soutenir, d'une manière temporaire et dégressive , les prix payés aux producteurs , de façon à ne ramener que progressivement ces prix au niveau des cours mondiaux ,

.../...

- d'autre part , à accroître les rendements de façon à diminuer les prix de revient (amélioration structurelle des cultures) .

Quant aux aides à la diversification , elles devaient permettre aux Etats associés " de réformer leur structure et de réaliser les diversifications appropriées dans les domaines agricole , industriel et commercial " , de façon à compenser , autant que faire se pourrait , les pertes de recettes d'exportation dûes à la disparition des organisations de marché .

Onze Etats associés (1) se sont vus accorder à la fois des aides à la production et des aides à la diversification . Le montant global de ces aides , fixé à 183 millions d'unités de compte , a été réparti entre eux en fonction des " surprix " dont ils avaient bénéficié au cours des années précédentes . La dotation de chaque Etat n'a pas fait l'objet d'un partage préalable entre " aides à la production " et " aides à la diversification " . Il a été cependant précisé qu'au moins le quart de cette dotation devrait être consacré à la diversification et qu'une " partie adéquate " du solde , c'est à dire des aides à la production , devrait être affectée à l'amélioration structurelle des cultures .

Quant aux sept Etats associés qui n'avaient jamais bénéficié de surprix (2) , ils se sont vus néanmoins attribuer des aides à la diversification d'un montant global de 47 millions d'unités de compte . Ce montant global a été réparti entre eux suivant des critères dont on ne trouve pas trace dans les textes .

*

* * ...

(1) Cameroun , République Centrafricaine , Congo-Brazzaville , Côte d'Ivoire , Dahomey , Madagascar , Mali , Niger , Sénégal , Tchad , Togo .

(2) Burundi , Congo-Kinshasa , Ruanda , Somalie , Gabon , Haute-Volta et Mauritanie .

II - L'EVOLUTION DANS LES FAITS -

1° - Le rythme de consommation des crédits .

Pour évaluer le rythme de consommation des crédits , il convient de distinguer trois stades successifs :

- les autorisations d'engagement , c'est à dire l'approbation des projets
- les engagements définitifs , c'est à dire la passation des marchés ou la conclusion des contrats ,
- les paiements .

a) les autorisations d'engagement

Le démarrage du F.E.D.O.M. a été relativement lent . Au 31 décembre 1960 , c'est à dire au bout de deux ans et demi , les autorisations d'engagement ne dépassaient pas 122,5 millions d'unités de compte , soit 20,9% du montant prévu pour cinq ans . Le rythme s'est accentué en 1961 (164 millions) et , surtout , en 1962 (225 millions) . Au 31 décembre 1962, les autorisations d'engagement atteignaient 512,2 millions d'unités de compte, soit 88,1% du total . Il a fallu attendre cependant 1965 , c'est à dire sept ans , pour que la totalité des projets susceptibles d'être financés par le F.E.D.O.M. soit [illegible] approuvée .

La mise en place de l'aide communautaire multilatérale afférente à la seconde période quinquennale s'est effectuée beaucoup plus rapidement . Au 31 décembre 1966 , c'est à dire au bout de deux ans et demi , les autorisations d'engagement (non compris celles de la B.E.I.) atteignaient 157,6 millions d'unités de compte , soit 49% des crédits prévus pour cinq ans (contre 20,9% dans le cas du F.E.D.O.M.) . Au 31 décembre 1967 , elles s'élevaient au total à 491,1 millions , soit 61,4% (contre 49,2% dans le cas du F.E.D.O.M. .) .

L'examen de l'annexe I permet cependant de constater qu'à cette date , les autorisations d'engagement étaient proportionnellement beaucoup plus importantes en matière de subventions (66,2%) qu'en matière

.../...

de prêts spéciaux du F.E.D. (40%) et , surtout , de prêts de la B.E.I. (29,9%) .

On notait également un certain retard en ce qui concerne , d'une part , les aides à la diversification attribuées aux sept E.A.M.A. ne bénéficiant pas d'aides à la production (37,4%) et , d'autre part , les aides réservées aux pays et territoires dépendants (37,8%) ; ces pays et ces territoires , n'avaient , en particulier , encore bénéficié d'aucun prêt de la B.E.I. .

En revanche , la proportion des autorisations d'engagement était spécialement élevée en ce qui concerne non seulement les aides à la production et à la diversification (68,5%) , mais encore les aides non réparties à l'avance entre les E.A.M.A. (64,3%) .

On remarquera enfin (cf. annexe IV) qu'au 31 décembre 1967 , aucune bonification d'intérêt n'avait été accordée .

b) <u>les engagements définitifs</u>

Jusqu'à la fin de l'année 1960 , les engagements définitifs du F.E.D.O.M. ont été très faibles (moins de 10 millions par an) . Leur rythme s'est accentué en 1961 (53,2 millions) et 1962 (65,3 millions) et , surtout , en 1963 (103,1 millions) et 1964 (111,1 millions) . Depuis , leur montant annuel a décru régulièrement (cf. annexe II) .

Jusqu'à la fin de l'année 1963 , le décalage entre les autorisations d'engagement et les engagements définitifs était globalement de l'ordre de deux ans . Ce décalage dépassait trois ans à la fin de 1965 ; il atteignait cinq ans au 31 décembre 1967 . A cette date , les engagements définitifs ne représentaient encore que 86% des ressources du F.E.D.O.M. .

Il s'agit là d'un pourcentage moyen . L'examen de l'annexe III permet de constater que la proportion était beaucoup moins forte dans les territoires et départements d'outre-mer (77%) que dans les E.A.M.A. (88%) . Parmi ces derniers , le Mali , la Mauritanie , Madagascar et le Ruanda avaient

.../...

engagé définitivement la quasi-totalité des crédits qui leur avaient été alloués ; au contraire , le décalage entre autorisations d'engagement et engagements définitifs était particulièrement important dans le cas de la Somalie , du Congo-Kinshasa , du Burundi , de la République Centrafricaine et , aussi , de la Côte d'Ivoire et du Sénégal .

Au cours des deux premières années , les engagements définitifs du F.E.I. ont été beaucoup plus élevés que ceux du F.E.D.O.M. (88,6 millions d'unités de compte contre 13,5) . Bien qu'ils n'aient pas progressé sensiblement pendant les douze mois suivants , ils représentaient au 31 décembre 1967 près de 20% du total des ressources du F.E.D. et 30,6% des autorisations d'engagement déjà intervenues (1) .

L'examen de l'annexe IV permet cependant de constater qu'à cette date , les écarts entre autorisations d'engagement et engagements définitifs variaient énormément suivant les catégories d'opérations : si la proportion était très satisfaisante en ce qui concerne l'assistance technique liée aux investissements (66%) , la coopération technique générale (60,8%), le soutien des prix (87%) et , surtout , les secours d'urgence (100%) , elle l'était en revanche beaucoup moins en matière d'investissements économiques et sociaux (14%) .

Il ressort de l'annexe IV que la situation était également très différente suivant les pays . La proportion des engagements définitifs par rapport aux autorisations d'engagement était , en effet , très inférieure à la moyenne dans le cas du Gabon , du Burundi , du Dahomey , de la Haute-Volta et , surtout , du Congo-Kinshasa et des territoires et départements d'outre-mer ; elle dépassait , au contraire , largement cette moyenne en ce qui concerne le Mali , le Sénégal , le Cameroun et , surtout , la Côte d'Ivoire et la Mauritanie .

.../...

(1) On ne dispose pas de renseignements sur le rythme d'utilisation des prêts de la B.E.I.

c) les paiements

Ainsi que le montre l'annexe II, les dépenses du F.E.D.O.M. ont été insignifiantes jusqu'à la fin de l'année 1960 . Encore très faibles en 1961 , elles n'ont commencé à revêtir une certaine importance qu'à partir de 1962 . Entre 1962 à 1964 , elles sont passées de 53 millions d'unités de compte à 83 millions par an . Après être demeurées relativement stables de 1964 à 1966 , elles ont commencé à décroître en 1967 .

Jusqu'à la fin de l'année 1964 , le décalage global entre les engagements définitifs et les paiements a été légèrement inférieur à un an . Au 31 décembre 1967 , ce décalage était de l'ordre de dix-huit mois . A cette date , c'est à dire neuf ans après le début des opérations , les dépenses du F.E.D.O.M. ne représentaient encore , en moyenne , que 76% des ressources mises à sa disposition pour cinq ans .

L'examen de l'annexe III permet de constater que le retard était essentiellement imputable aux opérations effectuées au bénéfice du Burundi , du Niger , du Togo , du Sénégal et , surtout , de la République Centrafricaine , des territoires et départements d'outre-mer et du Congo - Kinshasa . On remarque également un décalage important entre engagements définitifs et paiements dans le cas du Ruanda , du Cameroun et du Dahomey . En revanche , le Mali , la Mauritanie et Madagascar avaient , au 31 décembre 1967, dépensé effectivement plus de 90% des crédits mis à leur disposition par le F.E.D.O.M. .

On peut constater en consultant l'annexe II qu'au 31 décembre 1965 , c'est à dire au bout d'un an et demi , les dépenses du F.E.D. étaient supérieures à celles effectuées par le F.E.D.O.M. au 31 décembre 1961 , c'est à dire au bout de trois ans et demi . Ces dépenses qui ont été de l'ordre de 22 millions d'unités de compte en 1965 , ont progressé régulièrement de 10 à 11 millions par an au cours des deux années suivantes . Au 31 décembre 1967 , elles atteignaient 96,4 millions d'unités de compte , soit 13,2% des ressources du F.E.D. et 20,5% des autorisations d'engagement déjà intervenues (1) .

.../...

(1) Cf note (1) page 12

Il ressort de l'annexe IV que la proportion des paiements par rapport aux autorisations d'engagement était particulièrement satisfaisante non seulement en matière d'assistance technique liée aux investissements, de coopération technique générale , de secours d'urgence et de soutien des prix , mais encore en ce qui concerne l'amélioration structurelle des cultures . En revanche , de même que les engagements définitifs , les paiements effectués pour les investissements économiques et sociaux étaient très faibles .

L'examen de l'annexe V permet de constater qu'au 31 décembre 1967 , les dépenses du F.E.D. proportionnellement les plus élevées avaient été effectuées au Sénégal , en Côte d'Ivoire , en République Centrafricaine , au Tchad et au Cameroun , c'est à dire dans les Etats qui , à l'exception de la Côte d'Ivoire , avaient tous bénéficié d'aides à la production . En revanche , les paiements ont été particulièrement faibles au Congo-Brazzaville , en Haute-Volta , au Burundi , au Gabon et , surtout , au Congo-Kinshasa et dans les territoires et départements d'outre-mer .

d) conclusion

Il apparait en conclusion que le rythme de consommation des crédits du F.E.D.O.M. a été beaucoup moins rapide que prévu . Le principal goulot d'étranglement s'est situé au niveau de la passation des marchés et de la conclusion des contrats . Les retards les plus importants sont intervenus dans les pays et territoires demeurés dépendants et dans certains Etats associés tels que le Burundi , la République Centrafricaine et le Congo-Kinshasa .

Les crédits du F.E.D. paraissent devoir être consommés beaucoup plus rapidement que ceux du F.E.D.O.M. . L'amélioration constatée , qui est beaucoup plus sensible en matière de subventions que de prêts , s'explique en grande partie par le fait que certaines formes d'aides nouvelles telles qu'assistance et coopération techniques , secours d'urgence , soutien des prix et amélioration structurelle , peuvent être mises en

.../...

application plus vite que l'aide aux investissements .

Il y a lieu de noter enfin qu'a partir de 1965 , les dépenses du F.E.D. se sont ajoutées à celles du F.E.D.O.M. . Cette conjonction a permis aux Etats et territoires associés de bénéficier effectivement , en 1965 , 1966 et 1967 , d'une aide annuelle comprise entre 100 et 115 millions d'unités de compte . On peut penser que ce rythme se maintiendra au cours des prochaines années .

2° - La répartition géographique de l'aide

A) F.E.D.O.M.

On sait que la convention d'application du traité de Rome relative à l'association avait réparti les crédits du F.E.D.O.M. entre quatre groupes de pays et territoires . Cette pré-répartition a été , dans l'ensemble , respectée . Cependant , à l'occasion du renouvellement de l'association , les Six sont convenus d'accorder à la Somalie un supplément de l'ordre de 5 millions d'unités de compte qui a été prélevé sur la dotation initialement réservée aux pays et territoires en relations particulières avec la France .

A l'intérieur de chacun des trois autres groupes , les crédits (1) ont été effectivement distribués ainsi qu'il suit (montants en millions d'unités de compte) :

Groupe I

- Burundi	: 4,9	29,4
- Congo-Kinshasa	: 19,6	
- Ruanda	: 4,9	

.../...

(1) non compris les frais de contrôle technique

Groupe II

- Etats africains et malgache de la zone Franc	:	434,6	496,1
- Départements et territoires d'outre-mer français	:	36,2	
- Algérie	:	25,3	

Groupe III

- Nouvelle-Guinée	:	4,5	34,4
- Surinam	:	16,8	
- Antilles néerlandaises	:	13,1	

On constate que les départements et territoires d'Outre-mer français ont bénéficié de crédits sensiblement égaux à ceux des territoires néerlandais et supérieurs à ceux des pays ayant des relations particulières avec la Belgique .

L'annexe VI fournit la décomposition par Etat des crédits du F.E.D.O.M. alloués aux pays associés devenus indépendants (E.A.M.A.) . Il ressort de cette annexe que :

- deux pays (Madagascar et Cameroun) ont reçu plus de 50 millions d'unités de compte ,
- trois pays (Sénégal , Mali , Côte d'Ivoire) ont reçu une quarantaine de millions ,
- trois pays (Niger , Haute-Volta , Tchad) ont reçu une trentaine de millions ,
- un pays (Congo-Brazzaville) a reçu près de 25 millions ,
- six pays (Dahomey , Congo-Kinshasa , République Centrafricaine , Gabon , Togo , Mauritanie) ont reçu entre 15 et 20 millions ,
- un pays (Somalie) a reçu une dizaine de millions ,
- deux pays (Burundi et Ruanda) ont reçu chacun environ 5 millions

Si l'on compare l'aide reçue par chaque état à sa population , on constate que les pays les moins peuplés (Gabon , Congo-Brazzaville, Mauritanie , République Centrafricaine) semblent avoir été favorisés ; en

.../...

revanche , la Somalie , le Burundi , le Ruanda et le Congo-Kinshasa ont été désavantagés par la pré-répartition effectuée au moment de la négociation du traité de Rome .

Aide du F.E.D.O.M.

(par habitant) (unités de compte)

Gabon	:	35,6	Mali	:	9,0
Congo-Brazzaville	:	29,4	Madagascar	:	8,9
Mauritanie	:	14,7	Dahomey	:	8,7
R.C.A.	:	13,0	Tchad	:	8,2
Sénégal	:	12,9	Haute-Volta	:	5,8
Cameroun	:	9,9	Somalie	:	4,3
Côte d'Ivoire	:	9,9	Burundi	:	1,8
Togo	:	9,6	Ruanda	:	1,7
Niger	:	9,3	Congo-Kinshasa	:	1,3

B) F.E.D. et B.E.I.

Il est évidemment encore trop tôt pour savoir comment sera répartie , en définitive , l'aide prévue par la convention de Yaoundé ; en effet , les crédits ne sont pas engagés en totalité . L'examen des annexes VI , VII , VIII et IX , établies à la date du 31 décembre 1967 , permet cependant de faire les constatations suivantes :

a) Dès la signature de la convention ,

- deux états associés (le Burundi et le Ruanda) étaient assurés de recevoir , au titre des seules aides à la diversification , plus qu'ils n'avaient reçu du F.E.D.O.M. ,

- deux autres états (la Côte d'Ivoire et le Sénégal) étaient assurés de recevoir , au titre des seules aides à la production et à la diversification , plus qu'ils n'avaient reçu du F.E.D.O.M. .

.../...

b) Au 31 décembre 1967 ,

- quatre états (le Burundi , le Congo-Kinshasa , le Ruanda et la Somalie) avaient déjà reçu,au titre des aides non réparties dans la Convention , plus qu'ils n'avaient reçu du F.E.D.O.M. ,

- trois autres états (la République Centrafricaine , Madagascar et la Mauritanie) étaient assurés de recevoir , au titre de l'ensemble des aides prévues par la Convention , plus qu'ils n'avaient reçu du F.E.D.O.M. ,

- en revanche , l'aide accordée ou assurée au Cameroun , à la Haute-Volta , au Mali , au Niger et au Togo était encore très inférieure à celle du F.E.D.O.M. .

c) Au 31 décembre 1967 , cinq états seulement (le Cameroun , le Congo-Brazzaville, la Côte d'Ivoire , le Sénégal et le Tchad) avaient bénéficié de prêts du F.E.D. ou de la B.E.I. . La proportion des prêts par rapport aux subventions était très importante dans le cas du Cameroun et du Congo-Brazzaville ; elle était,en revanche , très modeste dans le cas du Sénégal et du Tchad .

d) En ce qui concerne les investissements économiques et sociaux (non compris la diversification) , les aides les plus élevées avaient été accordées au Congo-Kinshasa , à Madagascar , au Tchad , au Cameroun et au Congo-Brazzaville . En revanche , la Côte d'Ivoire , le Ruanda et le Togo avaient bénéficié à ce titre d'aides d'un montant relativement faible .

e) Des actions d'assistance et de coopération techniques avaient été financées essentiellement en faveur du Burundi , du Congo-Kinshasa , du Gabon , du Ruanda , de la Somalie et du Tchad . En revanche , certains états comme le Cameroun , le Congo-Brazzaville , la Côte d'Ivoire , la Mauritanie et le Sénégal avaient eu très peu recours à ces formes d'aide .

f) Un seul état , la Somalie , avait bénéficié - à deux reprises - de secours d'urgence .

g) En matière d'aides à la production et à la diversification ,

- deux états (le Congo-Brazzaville et la Côte d'Ivoire) avaient consacré

.../...

la totalité de ces aides à la diversification .

- le Tchad avait ,au contraire , affecté la totalité de ces aides au soutien des prix ,

- le Dahomey , Madagascar , le Mali , le Sénégal et le Togo avaient consacré la majeure partie de ces aides à l'amélioration structurelle des cultures ,

- les états producteurs de coton et d'arachides (République Centrafricaine , Niger , Sénégal et Tchad) avaient utilisé pour le soutien des prix une large part des aides à la production et à la diversification .

Il apparaît , à la lumière de ces constations provisoires , que certaines inégalités résultant des dispositions de la première convention d'association sont corrigées à l'occasion de l'application de la Convention de Yaoundé . Un effort particulier paraît notamment être effectué en faveur des Etats associés non membres de la zone Franc . Il semble aussi que la distribution de l'aide non répartie dans la Convention tienne compte , à juste titre , des conditions dans lesquelles sont utilisées les aides à la production et à la diversification .

En revanche , un problème paraît se poser en ce qui concerne l'utilisation des possibilités offertes par la Convention de Yaoundé en matière de prêts .

3° - La répartition de l'aide par secteur d'intervention

A) F.E.D.O.M. et F.E.D.

Ainsi que le laissaient prévoir les textes , la répartition de l'aide communautaire multilatérale par secteur d'intervention a profondément varié d'une période à l'autre .

Compte non tenu des prêts de la B.E.I. , cette répartition était , à la date du 31 décembre 1967 , la suivante (montants en millions d'unités de compte) :

.../...

		F.E.D.O.M.		F .E.D.	
- Modernisation rurale	:	141,5	(24,3%)	222,8	(48,2%)
- Infrastructure	:	252,1	(43,5%)	157,2	(34,1%)
- Enseignement et formation	:	113,4	(19,5%)	45,7	(9,8%)
- Santé	:	50,5	(8,7%)	26,8	(5,8%)
- Industrialisation et production industrielle	:	3,8	(0,6%)	5,9	(1,3%)
- Divers	:	19,9	(3,4%)	3,5	(3,5%)
Total		581,2	(100%)	461,9	(100%)

Il ressort de ce tableau que , d'une période à l'autre , la part des investissements économiques (modernisation rurale , infrastructure,industrialisation) a fortement augmenté , passant de 64,8% à 83,6% . En revanche , la part des investissements sociaux (Enseignement , formation , santé) est tombée de 28,2% à 15,6% .

Toutes les catégories d'investissements économiques n'ont cependant pas évolué de la même façon : alors que les crédits affectés à la modernisation rurale et à l'industrialisation ont sensiblement progressé , non seulement en pourcentage , mais même en valeur absolue , ceux affectés à l'infrastructure ont vu , au contraire , leur importance décroître . En ce qui concerne les investissements sociaux , les crédits affectés à l'enseignement et à la formation ont , toutes proportions gardées , diminué davantage que ceux consacrés à la santé .

Les variations observées sont en grande partie imputables à l'apparition des aides à la production et à la diversification . Si l'on fait abstraction de ces aides , on constate en effet (cf. tableau ci-après) que les changements ont été beaucoup moins sensibles en matière de modernisation rurale , d'enseignement et de formation , de santé et d'industrialisation et qu'au lieu de diminuer , la part de l'infrastructure a légèrement

.../...

progressé . Cependant la proportion des investissements économiques demeure plus importante dans le cas du F.E.D. (76,2%) que dans celui du F.E.D.O.M. (64,8%) :

	F.E.D.O.M.	F.E.D. (aide non répartie)
- Modernisation rurale :	24,3 %	27,6 %
- Infrastructure :	43,5 %	47,9 %
- Enseignement et formation :	19,5 %	14,3 %
- Santé :	8,7 %	8,4 %
- Industrialisation et production industrielle :	0,6%	0,7 %
- Divers :	3,4%	1,1 %

C'est évidemment en matière de modernisation rurale que l'incidence des aides à la production et à la diversification s'est fait le plus sentir . On remarquera cependant que la part du soutien des prix a été très modeste et que près des neuf dixièmes des crédits ont été consacrés soit à l'amélioration structurelle des cultures , soit à des investissements :

Répartition au 31/12/1967 des crédits du F.E.D.

affectés à la modernisation rurale

- Soutien des prix :	25,4	M.u.c.	(11,4%)
- Amélioration structurelle des cultures :	41,4	-	(18,6%)
- Diversification :	67,9	-	(30,4%)
- Autres investissements :	88,1	-	(39,5%)

Parmi les principaux investissements financés par le F.E.D., dans le domaine agricole , on peut citer notamment :

- la création de palmeraies sélectionnées :
  - 32.000 hectares en Côte d'Ivoire (36,5 millions u.c.)
  - 7.000 hectares au Dahomey (7,9 millions -)
  - 4.380 hectares au Cameroun (6,5 millions -)
  - 2.500 hectares au Congo-Brazzaville (3 millions -)

.../...

- la plantation de 1.000 hectares de théiers au Burundi et au Ruanda (4 millions u.c.)
- le développement sur 4.000 hectares de la culture du coton (1,1 million u.c.) et , sur 2.000 hectares , de la culture du riz et des bananes (1,8 million u.c.) au Sénégal ,
- la plantation de 2.400 hectares d'anacardiers au Dahomey (0,5 million u.c.)
- la création au Congo-Brazzaville d'une plantation pilote de 500 hectares de cacaoyers (0,7 million u.c.)
- l'aménagement hydro-agricole de
  - 10.830 hectares à Madagascar (13,6 millions u.c.)
  - 5.000 hectares au Burundi (7,2 millions u.c.)
  - 3.635 hectares à la Réunion (4,1 millions u.c.)
  - 2.157 hectares au Tchad (0,8 million u.c.)
  - 1.800 hectares en Mauritanie (1,4 million u.c.)
  - 393 hectares au Niger (0,3 million u.c.)
- la construction de près de 1.500 puits au Dahomey , en Haute-Volta , au Niger et au Tchad (11,8 millions u.c.)
- la mise en valeur de 4 périmètres de paysannat s'étendant sur 14.000 hectares au Ruanda (1,9 million u.c.) etc ...

On doit noter , en revanche , que l'effort fait par le F.E.D. en matière d'élevage (9,7 millions u.c.) semble avoir été , jusqu'à présent , moindre que celui du F.E.D.O.M. (16,5 millions) .

La diminution des crédits affectés à l'infrastructure a été particulièrement importante en matière de ports (29 millions contre 47,6), de routes (94 millions contre 164) et , surtout , de chemins de fer (7,2 millions contre 26,2) . Par contre , le F.E.D. a consacré 27 millions d'unités de compte à des opérations d'urbanisme (assainissement , adduction d'eau , aménagement de lotissements) .

En matière d'enseignement et de formation , la diminution de l'aide communautaire multilatérale a porté principalement sur l'enseignement primaire et secondaire (9 millions d'unités de compte contre

.../...

61,5) . En revanche , le F.E.D. a financé un grand nombre de bourses (6.300 pour quatre années) qui sont venues s'ajouter à celles payées traditionnellement par le budget de la Commission (1.165 en quatre ans) .

Il convient enfin de noter que si , bien qu'en progression, l'effort effectué par le F.E.D. en faveur de l'industrialisation paraît encore relativement modeste , cet effort a été complété par celui de la Banque Européenne d'Investissement .

B) B.E.I.

Au 31 décembre 1967 , la B.E.I. avait accordé aux Etats associés sept prêts d'un montant total de 20.870.000 unités de compte . La part de ces prêts dans le coût total des projets financés s'est échelonnée entre 19 et 39 %.

Les prêts de la B.E.I. ont été consacrés au financement de projets à caractère productif et , plus particulièrement , d'investissements dans le domaine des mines et de l'industrie .

Leur répartition a été la suivante (montants en millions d'unités de compte) :

- Production d'énergie électrique	: 4.000
- Production minière (potasse)	: 9.000
- Production industrielle (textiles de coton , sucre , engrais , transformation de l'aluminium)	: 6.855
- Conditionnement de bananes	: 1.015

La durée d'amortissement des prêts a varié entre 7 et 20 ans . Les taux d'intérêt pratiqués ont été successivement de 5,7/8% , 6% , 6,5% et 7% . Aucun des prêts n'a , rappelons-le, fait l'objet de bonifications d'intérêt .

.../...

C) Avances de trésorerie

La Convention de Yaoundé avait donné aux Caisses de stabilisation existant dans les Etats associés la possibilité d'obtenir des avances de trésorerie de la part du F.E.D. .

Une avance , d'un montant de 6.076.000 unités de compte , a été accordée en 1965 à la Caisse de stabilisation des prix du cacao du Cameroun . Utilisée à concurrence de 916.000 unités de compte , cette avance a été remboursée le 31 mars 1967 .

Un autre état , le Tchad , a demandé et obtenu en 1967 une avance de l'ordre de 1,7 million d'unités de compte pour sa Caisse de stabilisation des prix du coton . Cette avance n'avait pas encore été versée à la date du 31 décembre 1967 .

Il est enfin possible que , malgré l'aide spéciale dont ils bénéficient , les Etats associés producteurs d'arachides - et notamment le Sénégal - soient amenés à leur tour à recourir aux avances du F.E.D. . En tout état de cause , le plafond fixé par la Convention pour ces avances (50 millions d'unités de compte) ne paraît pas devoir être atteint .

*

* *

III - L' IMPORTANCE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE POUR LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER ASSOCIES

1° - E.A.M.A.

En raison de l'important décalage intervenu entre les autorisations d'engagement et les paiements , l'aide communautaire multilatérale n'a représenté en moyenne pour les E.A.M.A. que 0,8 unité de compte par habitant et par an entre 1959 et 1967 . Elle s'est élevée cependant , au cours des trois dernières années , à 1,50 unité de compte par habitant et par an et devait demeurer sensiblement à ce niveau pendant les années qui viennent .

.../...

La part de l'aide communautaire multilatérale dans l'aide publique nette effectivement reçue par les E.A.M.A. n'a cessé de progresser . L'examen de l'annexe X permet de constater , en effet , que cette part , très faible en 1961 (3,4%), a atteint 18,9% en 1966 pour l'ensemble des E.A.M.A. . L'aide multilatérale reçue par les Etats associés de la part de la Communauté est , depuis 1962 , très supérieure à celle qu'ils reçoivent des autres organismes internationaux . Elle dépasse , depuis 1965 , l'aide bilatérale dont bénéficient ces états de la part des pays membres du C.A.D. n'appartenant pas à la C.E.E. . En revanche , elle demeure très largement inférieure à l'aide bilatérale reçue des Six (18,9% contre 64,3% en 1966) , voire même de la France (18,9% contre 45,9% en 1966) .

Il ressort cependant de l'annexe XI que la part de l'aide communautaire multilatérale dans l'aide publique nette effectivement reçue par les E.A.M.A. varie très sensiblement d'un pays à l'autre . En 1966, cette part a été très forte pour le Mali et la Mauritanie , qui constituent , il est vrai , des cas particuliers (1) . Elle a été largement supérieure à la moyenne en ce qui concerne la République Centrafricaine (26,5%) , le Dahomey (26,4%) , le Sénégal (27,2%) , le Niger (28,2%) et surtout le Cameroun et la Haute-Volta (35%) . En revanche , en 1966 , la part de l'aide communautaire multilatérale a été très faible en Somalie (7,5%) et surtout au Congo Kinshasa (3,6%) . Ces deux états ont , il est vrai , bénéficié d'une aide bilatérale substantielle de la part des pays du C.A.D. non membres de la C.E.E. . On a vu , par ailleurs , que les versements effectués par le F.E.D.O.M. et le F.E.D. au Congo-Kinshasa étaient

.../...

(1) L'annexe XI ne tient pas compte de l'aide versée par les pays non membres du C.A.D. qui , dans le cas du Mali , est importante . Quant à la Mauritanie , elle a effectué en 1966 des remboursements à la B.I.R.D. qui sont venus réduire le montant de l'aide publique nette reçue par ce pays .

encore très peu importants (1) .

On ne dispose malheureusement pas de renseignements sur la répartition entre dons et prêts de l'ensemble de l'aide publique nette reçue par les E.A.M.A. . Il y a tout lieu de penser cependant que , dans le cas de l'aide communautaire multilatérale , la proportion des prêts est sensiblement inférieure à la moyenne . Nulle pour la première période quinquennale , cette proportion a été fixée à 15% par la Convention de Yaoundé , alors qu'en 1966 les prêts ont représenté 36,5% de l'aide bilatérale accordée par les pays membres du C.A.D. à l'ensemble des pays en voie de développement .

Il convient de noter enfin qu'entre 1962 et 1966 la part de l'assistance technique dans l'aide communautaire multilatérale aux E.A.M.A. n'a été que de l'ordre de 12% , alors que , dans le cas de l'aide bilatérale accordée par les pays membres du C.A.D. à l'ensemble des pays en voie de développement , cette part a atteint , en moyenne , 17% et n'a cessé de s'accroître .

Il est dès lors permis d'affirmer qu'en raison de son montant , des conditions dans lesquelles elle est accordée et de l'affectation qui lui est donnée , l'aide communautaire multilatérale présente désormais pour les Etats associés africains et malgache une importance et un intérêt certains - que les bénéficiaires sont d'ailleurs les premiers à reconnaître .

.../...

(1) Au 31/12/1966 , les versements s'élevaient au total à 9,6 millions d'unités de compte , alors que les autorisations d'engagement atteignaient 59,6 millions .

2° - P.T.O.M.A. et D.O.M.

L'aide communautaire multilatérale revêt une importance beaucoup moins grande pour les P.T.O.M.A. et D.O.M. que pour les E.A.M.A. . Il ressort en effet de l'annexe XII que , bien qu'en progression , la part du F.E.D.O.M. et du F.E.D. dans l'aide publique nette effectivement reçue par les P.T.O.M.A. et D.O.M. n'a atteint que 4,1% en 1966 , contre 18,9% dans le cas des E.A.M.A. . En fait , l'essentiel de l'aide dont bénéficient les P.T.O.M.A. et les D.O.M. est fourni , sous une forme bilatérale , par la France et les Pays-Bas .

On ne dispose pas de renseignements précis sur la répartition par origine de l'aide reçue par chacun des deux groupes de P.T.O.M.A. et de D.O.M. . Il semble cependant que le part de l'aide communautaire multilatérale soit beaucoup plus importante dans le cas des pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations particulières avec les Pays-Bas que dans celui des départements et territoires d'outre-mer français .

*

* *

IV - L'IMPORTANCE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE POUR LES SIX

Il reste à mesurer l'importance de l'effort d'aide effectué par les Six , sous une forme multilatérale , en faveur des E.A.M.A. et des P.T.O.M. .

En 1966 , année où l'aide communautaire multilatérale avait déjà atteint un " rythme de croisière " , les versements effectués par le F.E.D.O.M. , le F.E.D. et la B.E.I. ont réprésenté , en moyenne , 7,5% des contributions nettes publiques des Six à l'aide au développement . Ainsi que le montre l'annexe XIII , la proportion entre les contributions au Fonds Européen et l'ensemble de l'aide consentie en faveur des pays en voie de développement n'a pas été la même pour tous les pays membres de la Communauté ; relativement faible dans le cas de la France (5,1%) et de la République Fédérale d'Allemagne (7,6%) , elle a été plus importante dans le cas de la Belgique , de l'Italie et , surtout , des Pays-Bas . Cependant , dans aucun des pays membres , cette proportion n'a dépassé 16% .

Il convient de noter aussi qu'en 1966 , l'aide communautaire effectivement versée aux E.A.M.A. et aux P.T.O.M. n'a représenté , en moyenne , que 0,04% du revenu national des Six . Le rapport entre la participation de chacun des Etats membres à cette aide et son revenu national s'est échelonné entre 0,03% , dans le cas de l'Italie , et 0,07% dans le cas de la Belgique (Cf. annexe XIII) .

Il semble dès lors permis d'affirmer que l'aide communautaire multilatérale aux E.A.M.A. et aux P.T.O.M. ne constitue ni pour la Communauté , en général , ni pour chacun des six Etats membres , en particulier , une charge financièrement insupportable ; il n'apparaît pas non plus que cette aide absorbe une part anormalement importante des ressources consacrées par les Six à l'aide aux pays en voie de développement .

Au demeurant , les contributions gouvernementales aux dépenses du F.E.D.O.M. et du F.E.D. sont , en partie , compensées par les profits réalisés par les entreprises des pays membres à l'occasion de

.../...

l'exécution des marchés et contrats financés par la Communauté .

La compensation est , il est vrai , fort inégale d'un pays à l'autre . Il ressort en effet de l'annexe XIV que plus de la moitié de ces marchés et contrats ont été obtenus soit par des entreprises françaises (43,9%) , soit par des entreprises locales (24,4%) dans la majorité desquelles les intérêts français sont prépondérants . En revanche , la part des entreprises allemandes n'a , jusqu'à présent , pas dépassé 10% ; celle des entreprises belges et néerlandaises a été à peine de 5% .

Relativement peu sensibles en matière de marchés de fournitures et ,surtout , de contrats de services (études , direction de travaux, contrôle technique) , les disparités ont été particulièrement importantes en ce qui concerne les marchés de travaux . Dans ce domaine , en effet , les entreprises déjà installées sur place ou ayant une bonne connaissance des pays concernés ont bénéficié , du moins dans les premières années , d'un avantage certain par rapport aux autres . C'est , semble-t-il , grâce à cet avantage initial que les entreprises belges , françaises et néerlandaises ont été en mesure d'enlever la majeure partie des appels d'offres lancés dans les Etats et territoires associés avec lesquels leurs pays entretiennent des relations particulières , alors qu'elles n'ont obtenu aucun marché ailleurs .

L'examen de l'annexe XIV et , surtout , de l'annexe XV permet cependant de constater qu'avec le temps , les disparités initiales tendent à s'atténuer , du moins en ce qui concerne les entreprises belges et allemandes . Dans le cas des entreprises belges , l'amélioration constatée semble dûe principalement à l'accroissement de l'aide effectivement accordée au Burundi , au Congo Kinshsa et au Ruanda .Dans le cas des entreprises allemandes , cette amélioration , beaucoup plus sensible , paraît essentiellement imputable à la constitution de groupements d'entreprises multinationaux . Encouragée par les gouvernements intéressés , la formule de groupements d'entreprises tend , en effet , à se développer . Il serait , semble-t-il , souhaitable qu'elle s'étende encore de façon à permettre aux entreprises belges,

.../...

italiennes et néerlandaises de participer , à leur tour , davantage aux travaux financés par le F.E.D. dans les Etats associés membres de la zone Franc .

Il apparaît au demeurant que si , d'un strict point de vue économique , l'aide communautaire multilatérale n'a pas , pour des raisons essentiellement historiques , présenté jusqu'à présent un intérêt égal pour chacun des pays membres de la Communauté , l'octroi de cette aide a constitué le point de départ d'une intensification des relations commerciales , culturelles et politiques entre chacun des Six et les Etats africains et malgache associés. Il s'agit là de conséquences dont , sans doute , l'importance ne peut être mesurée avec exactitude mais qui , semble-t-il , ne sauraient être considérées comme négligeables .

Annexe I

AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE

DEUXIEME PERIODE QUINQUENNALE

Importance des autorisations d'engagement

au 31/12/1967

(millions d'U.C.)

	Montants Prévus	Autorisations d'engagement	
		Montant	%
Subventions	(680)	(450,2)	(66,2)
- E.A.M.A.	620	424,7	68,5
- T.O.M. et D.O.M.	60	25,5	42,4
Prêts spéciaux	(50)	(20,0)	(40,0)
- E.A.M.A.	46	19,0	41,3
- T.O.M. et D.O.M.	4	1,0	25,0
Prêts B.E.I.	(70)	(20,9)	(29,9)
-E.A.M.A.	64	20,9	32,6
- T.O.M. et D.O.M.	6	0	0
Aide non répartie à l'avance	(570)	(348,2)	(61,1)
- E.A.M.A.	500	321,7	64,3
- T.O.M. et D.O.M.	70	26,5	37,8
Aides à la production et à la diversification	183	125,3	68,5
Aides à la diversification	47	17,6	37,4
TOTAL	(800)	(491,1)	(61,4)
- E.A.M.A.	730	464,6	63,6
- T.O.M. et D.O.M.	70	26,5	37,8

Annexe II

MONTANT ANNUEL DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

MULTILATERALE

(non compris prêts de la B.E.I.)

(millions d'U.C.)

	F.E.DO.M.			F.E.D.			TOTAL		
	Autorisations d'engagements	Engagements Définitifs	Paiements Effectués	Autorisations d'engagements	Engagements Définitifs	Paiements Effectués	Autorisations d'engagements	Engagements Définitifs	Paiements Effectués
1959	51,2	5,1	0,1	-	-	-	51,2	5,1	0,1
1960	71,3	8,4	3,3	-	-	-	71,3	8,4	3,3
1961	164,2	53,2	15,8	-	-	-	164,2	53,2	15,8
1962	225,5	63,7	53,3	-	-	-	225,5	63,7	53,3
1963	- 7,7	103,1	65,3	-	-	-	- 7,7	103,1	65,3
1964	35,1	111,1	83,4	-	-	-	35,1	111,1	83,4
1965	37,6	70,7	76,6	205,3	40,1	21,9	242,9	110,8	98,5
1966	3,5	67,0	85,1	152,3	48,5	31,5	155,8	115,5	116,6
1967	- 1,8	18,8	60,5	112,5	55,4	42,8	110,7	74,2	103,3

Annexe III

F . E . D . O . M .

Situation par pays au 31/12/1967

(non compris contrôle technique)

(millions d'U.C.)

	Autorisations d'engagement	Engagements définitifs		Dépenses effectuées	
		Montant	%	Montant	%
Burundi	4,9	3,8	77	3,6	73
Cameroun	52,8	46,9	89	40,5	77
Centrafrique	18,2	13,8	76	11,2	62
Congo-Brazzaville	24,7	22,5	91	21,6	87
Congo-Kinshasa	19,6	15,7	80	11,1	57
Côte Ivoire	39,7	31,7	80	29,6	75
Dahomey	20,8	18,7	90	15,8	76
Gabon	17,8	15,2	85	14,0	78
Haute-Volta	28,3	24,3	86	22,5	79
Madagascar	56,3	54,7	97	51,6	92
Mali	42,0	41,2	98	39,9	95
Mauritanie	15,4	15,2	98	14,2	92
Niger	31,0	28,1	91	22,7	73
Ruanda	4,9	4,8	96	4,2	84
Sénégal	43,8	33,5	77	31,2	71
Somalie	9,9	8,1	81	7,5	76
Tchad	27,9	26,1	93	23,9	86
Togo	15,9	14,6	92	11,6	73
Total E.A.M.A.	474,0	418,8	88	376,7	79
T.O.M. - D.O.M.	95,9	73,4	77	58,9	62
TOTAL GENERAL	569,9	492,2	86	435,6	76

F . E . D .

Annexe IV

Etat d'avancement au 31/12/1967 (1)

(millions d'U.C.)

	Autorisations d'engagement	Engagements définitifs		Paiements effectués	
		Montant	%	Montant	%
Investissements économiques et sociaux	266,2	37,2	14,0	15,8	5,9
Assistance technique liée aux investissements	20,6	13,6	66,0	9,5	46,1
Contrôle technique	11,8	4,1	34,7	1,1	9,3
Coopération technique générale	26,0	15,8	60,8	13,1	50,4
Aides à la production et à la diversification	(142,9)	(70,7)	(49,4)	(55,3)	(38,7)
- soutien des prix	25,4	22,1	87,0	18,5	72,8
- amélioration structurelle	41,4	15,9	38,4	16,2	39,1
- diversification	76,0	32,7	43,0	20,6	27,1
Secours d'urgence	1,8	1,8	100	1,2	66,6
Bonifications d'intérêts	-	-	-	-	-
Frais administratifs et financiers	0,8	0,8	100	0,4	50,0
TOTAL	470,1	144,0	30,6	96,4	20,5

(1)non compris prêts B.E.I.

Annexe V

F . E . D .

-

Situation par pays au 31/12/1967

(non compris prêts B.E.I.)

(millions d'U.C.)

	Autorisations d'engagement	Engagements définitifs		Dépenses effectuées	
		Montant	%	Montant	%
Burundi	13,8	1,9	13	1,2	9
Cameroun	26,9	11,6	43	5,8	21
Centrafrique	18,0	6,9	33	4,4	23
Congo-Brazzaville	13,8	4,8	35	1,4	10
Congo-Kinshasa	37,9	2,9	8	2,2	6
Côte Ivoire	47,5	26,6	56	17,1	36
Dahomey	17,3	2,0	12	2,0	12
Gabon	17,1	2,4	14	1,6	9
Haute-Volta	16,8	2,0	12	1,6	10
Madagascar	47,0	11,1	23	7,3	16
Mali	15,7	6,0	39	2,5	16
Mauritanie	13,6	7,8	57	1,6	12
Niger	20,0	4,0	20	2,4	12
Ruanda	10,9	3,4	31	1,6	15
Sénégal	45,0	19,0	42	20,7	46
Somalie	14,9	3,8	25	2,3	15
Tchad	29,6	9,2	31	7,1	24
Togo	5,1	1,3	26	0,9	18
Total E.A.M.A.	419,6	124,4	29	81,2	19
T.O.M. et D.O.M.	25,7	0,5	2	0,4	2
TOTAL GENERAL	435,3	124,9	29	81,6	19

AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE

—

E . A . M . A .

Répartition Géographique

au 31/12/1967

(millions d'U.C.)

	F.E.D.O.M. (1)	F . E . D . et B . E . I .		
		Aides réparties (2)	Aide non répartie (1)	Total
Burundi	4,9	5,25	8,5	13,8
Cameroun	52,8	15,8	20,0	35,8
Centrafrique	18,2	6,8	13,7	20,5
Congo-Brazzaville	24,7	6,4	17,7	24,1
Congo-Kinshasa	19,6	15,0	37,9	52,9
Côte Ivoire	39,7	46,7	9,4	56,1
Dahomey	20,8	5,5	14,2	19,7
Gabon	17,8	4,0	13,1	17,1
Haute-Volta	28,3	6,0	14,3	20,3
Madagascar	56,3	31,6	35,5	67,1
Mali	42,0	5,6	11,2	16,8
Mauritanie	15,4	5,0	12,2	17,2
Niger	31,0	6,5	15,6	22,1
Ruanda	4,9	5,25	6,4	11,7
Sénégal	43,8	46,7	15,4	62,1
Somalie	9,9	6,5	14,9	21,4
Tchad	27,9	5,7	25,9	31,6
Togo	15,9	5,7	2,8	8,5
TOTAL	474,0	230,0	289,7	518,8

(1) Autorisations d'engagement au 31/12/1967
(2) Aides à la production et à la diversification (montants prévus par la Convention)

AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE

—

E . A . M . A .

Répartition géographique des autorisations d'engagement au 31/12/1967

(millions d'U.C.)

	F.E.D.O.M.	F. E. D. et B. E. I.		
		Subventions	Prêts	Total
Burundi	4,9	13,8	-	13,8
Cameroun	52,8	18,8	16,6	35,4
Centrafrique	18,2	18,0	-	18,0
Congo-Brazzaville	24,7	13,8	9,0	22,8
Congo-Kinshasa	19,6	37,9	-	37,9
Côte d'Ivoire	39,7	37,8	10,7	48,5
Dahomey	20,8	17,3	-	17,3
Gabon	17,8	17,1	-	17,1
Haute-Volta	28,3	16,8	-	16,8
Madagascar	56,3	47,0	-	47,0
Mali	42,0	15,7	-	15,7
Mauritanie	15,4	13,6	-	13,6
Niger	31,0	20,0	-	20,0
Ruanda	4,9	10,9	-	10,9
Sénégal	43,8	45,0	2,4	47,4
Somalie	9,9	14,9	-	14,9
Tchad	27,9	28,4	1,2	29,6
Togo	15,9	5,1	-	5,1
TOTAL	474,0	392,0	39,9	431,9

Annexe VIII

AIDE NON REPARTIE DANS LA CONVENTION DE YAOUNDE

Autorisations d'engagements au 31/12/1967

(millions d'U.C.)

	Investissements	Assistance Technique Libre	Coopération Technique Générale	Secours d'urgence	Total
Burundi	6,1	1,9	0,5	-	8,5
Cameroun	19,6	0,4	0,1	-	10,0
Centrafrique	12,1	1,4	0,2	-	13,7
Congo-Brazzaville	17,2	0,5	-	-	17,7
Congo-Kinshasa	35,2	0,5	2,3	-	37,9
Côte d'Ivoire	9,3	0,1	0,1	-	9,4
Dahomey	13,6	0,6	...	-	14,2
Gabon	10,8	2,4	-	-	13,1
Haute-Volta	13,1	1,2	...	-	14,3
Madagascar	34,0	1,5	0,1	-	35,5
Mali	10,0	1,2	-	-	11,2
Mauritanie	12,2	...	-	-	12,2
Niger	14,8	0,8	-	-	15,6
Ruanda	3,3	1,8	1,3	-	6,4
Sénégal	15,4	...	...	-	15,4
Somalie	9,1	2,9	1,1	1,8	14,9
Tchad	24,1	1,7	0,1	-	25,9
Togo	2,1	0,8	-	-	2,8
TOTAL	261,9	19,6	5,6	1,8	289,0

Annexe IX

CONVENTION DE YAOUNDE

-

Aides à la production et à la diversification

(millions d'U.C.)

	Montants Prévus	Autorisations d'engagements au 31/12/1967			
		Soutien des prix	Amélioration Structurelle	Diversification	Total
Cameroun	15,8	0,8	5,6	8,9	15,3
Centrafrique	6,8	2,7	1,7	-	4,4
Congo-Brazzaville	6,4	-	-	5,2	5,2
Côte d'Ivoire	46,7	-	-	39,0	39,0
Dahomey	5,5	0,7	1,9	0,5	3,1
Madagascar	31,6	2,5	8,7	0,3	11,5
Mali	5,6	1,3	2,7	0,5	4,5
Niger	6,5	1,8	1,6	0,9	4,3
Sénégal	46,7	11,4	17,7	2,9	32,0
Tchad	5,7	3,7	-	-	3,7
Togo	5,7	0,4	1,6	0,3	2,3
Total I	183,0	25,4	41,4	58,5	125,3
Burundi	5,25	-	-	5,25	5,25
Congo-Kinshasa	15,0	-	-	-	-
Gabon	4,0	-	-	4,0	4,0
Haute-Volta	6,0	-	-	2,5	2,5
Mauritanie	5,0	-	-	1,4	1,4
Ruanda	5,25	-	-	4,4	4,4
Somalie	6,5	-	-	-	-
Total II	47,0	-	-	17,55	17,55
TOTAL GENERAL	230,0	25,4	41,4	76,05	142,85

REPARTITION PAR ORIGINE DE L'AIDE
PUBLIQUE NETTE EFFECTIVEMENT RECUE
PAR L'ENSEMBLE DES E.A.M.A.

(Pourcentages)

	Aide de la C.E.E.			Aide des autres pays (*) et organismes	
	bilatérale	multilatérale	totale	bilatérale	multilatérale
1961	81,9	3,4	85,3	5,1	9,6
1962	64,7	9,1	73,8	17,9	8,3
1963	73,8	10,8	84,6	12,0	3,4
1964	68,0	13,9	81,9	14,4	3,7
1965	65,1	16,3	81,4	13,9	4,7
1966	64,3	18,9	83,2	14,4	2,4

(*) à l'exception des pays non membres du C.A.D.

REPARTITION PAR ORIGINE DE L'AIDE
PUBLIQUE NETTE EFFECTIVEMENT RECUE
PAR CHAQUE E.A.M.A. EN 1966
(Pourcentages)

	Aide de la C.E.E.			Aide des autres pays (*) et organismes	
	bilatérale	multilatérale	totale	bilatérale	multilatérale
Burundi	68,6	14,5	23,1	12,4	4,5
Cameroun	50,4	35,0	85,4	12,4	2,2
Centrafrique	65,1	26,5	91,6	6,1	2,3
Congo-Brazzaville	78,9	17,0	95,9	0,6	3,5
Congo-Kinshasa	61,5	3,6	65,1	38,6	- 3,7
Côte d'Ivoire	51,0	23,2	74,2	24,1	1,7
Dahomey	63,1	26,4	89,5	7,8	2,7
Gabon	52,6	14,7	67,3	6,5	26,2
Haute-Volta	52,7	35,1	87,8	7,1	5,1
Madagascar	70,0	23,4	93,4	2,6	4,0
Mali	25,9	52,5	78,4	14,9	6,7
Mauritanie	95,6	50,8	146,4	0,2	- 46,6
Niger	54,7	28,2	82,9	13,8	3,3
Ruanda	57,8	13,8	71,6	23,7	4,7
Sénégal	62,6	27,2	89,8	5,3	4,9
Somalie	52,8	7,5	60,3	29,8	9,9
Tchad	70,0	21,4	91,4	6,2	2,4
Togo	65,7	18,7	84,4	10,2	5,4

(*) à l'exception des pays non membres du C.A.D.

REPARTITION PAR ORIGINE DE L'AIDE
PUBLIQUE NETTE EFFECTIVEMENT RECUE
PAR L'ENSEMBLE DES P.T.O.M.A. et D.O.M.

	Aide de la C.E.E.					Aide des autres pays et organismes
	Aide bilatérale			Aide multilatérale	Total	
	France	Pays-Bas	Total (*)			
	Montants (millions U.S. $)					
1962	121,2	9,5	130,7	2,1	132,8	0,1
1963	148,6	15,6	164,3	3,6	167,9	0,7
1964	211,4	24,2	235,6	6,2	241,8	0,1
1965	186,7	17,8	204,5	8,9	213,4	0,5
1966	243,4	8,7	252,4	10,7	263,1	- 2,5
	Pourcentages					
1962	91,2	7,1	98,3	1,6	99,9	0,1
1963	88,1	9,3	97,4	2,1	99,5	0,5
1964	87,4	10,0	97,4	2,5	99,9	0,1
1965	86,9	8,3	95,2	4,1	99,3	0,9
1966	93,4	3,3	96,8	4,1	100,9	- 0,9

(*) y compris pays membres autres que France et Pays-Bas

IMPORTANCE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE MULTILATERALE AUX PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER ASSOCIES PAR RAPPORT AUX CONTRIBUTIONS NETTES PUBLIQUES DES SIX A L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET PAR RAPPORT A LEUR REVENU NATIONAL

-

Année 1966

	Contributions nettes publiques totales (1) (I)	Revenu National(2) (II)	Versement du FEDOM et du FED (1)(3) (III)	Pourcentages III/I	Pourcentages III/II
Belgique	81	14,5	10,5	12,9	0,07
R . F . A .	490	90,7	37,1	7,6	0,04
France	723	76,5	37,1	5,1	0,05
Italie	121	49,1	15,2	12,6	0,03
Pays-Bas	66	17,0	10,5	15,9	0,06
Total C.E.E.	1482	247,7	110,7	7,5	0,04

(1) millions de dollars

(2) milliards de dollars

(3) répartition d'après la clé adoptée au moment de la signature de la Convention de Yaoundé .

Annexe XIV

E V O L U T I O N

DE LA REPARTITION PAR NATIONALITE DES MARCHES ET CONTRATS FINANCES PAR LE FEDOM ET LE FED

(Pourcentages)

	Travaux			Fournitures			Services (1)			Total		
	31/12/65	31/12/66	21/12/67	31/12/65	31/12/66	31/12/67	31/12/65	31/12/66	31/12/67	31/12/65	31/12/66	31/12/67
Belgique	1,6	1,4	2,4	2,3	3,3	5,5	10,8	12,7	12,4	3,0	3,5	4,2
R.F.A.	4,5	4,8	6,3	21,8	20,9	21,4	23,8	22,3	21,2	8,3	9,1	9,9
France	47,5	49,5	48,7	44,6	40,9	38,3	27,5	21,6	22,9	44,2	43,9	43,9
Italie	15,2	12,8	12,1	10,1	10,4	9,2	20,3	16,8	17,8	15,6	13,3	12,7
Luxembourg	-	0,2	0,2	...	...	...	1,2	0,9	0,9	0,2	0,3	0,3
Pays-Bas	3,5	3,6	3,6	2,2	2,6	5,1	10,6	9,0	9,0	4,5	4,5	4,5
EAMA/ PTOM	27,7	27,8	26,7	17,8	20,4	19,0	5,8	16,8	15,8	23,6	25,3	24,4
Pays Tiers	-	-	-	1,2	1,5	1,5	-	-	-	0,1	0,1	0,1

(1) Etudes , contrôle technique délégué et direction des travaux

REPARTITION PAR NATIONALITE DES MARCHES ET
CONTRATS FINANCES PAR LE FEDOM ET LE FED

-

Pourcentages au 31/12/1967

	Travaux		Fournitures		Services (1)		Total	
	F.E.D.O.M.	F.E.D.	F.E.D.O.M.	F.E.D.	F.E.D.O.M.	F.E.D.	F.E.D.O.M.	F.E.D.
Belgique	2,4	2,7	3,9	10,2	13,8	10,3	3,8	5,4
R.F.A.	3,3	18,3	20,2	25,1	20,6	22,0	6,7	19,9
France	46,3	58,1	39,2	35,9	24,6	20,6	43,2	46,1
Italie	13,9	4,9	10,1	6,6	19,6	15,2	14,2	7,8
Luxembourg	0,2	-	...	0,1	1,3	0,5	0,4	0,1
Pays-Bas	4,5	-	4,3	7,2	11,4	5,7	5,3	2,2
EAMA/PTOM	29,4	16,0	21,2	12,2	8,7	25,7	26,3	18,3
Pays tiers	-	-	1,1	2,7	-	-	0,1	0,2

(1) Etudes , contrôle technique délégué et direction de travaux